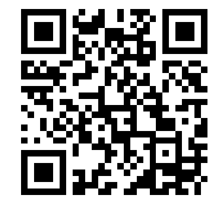
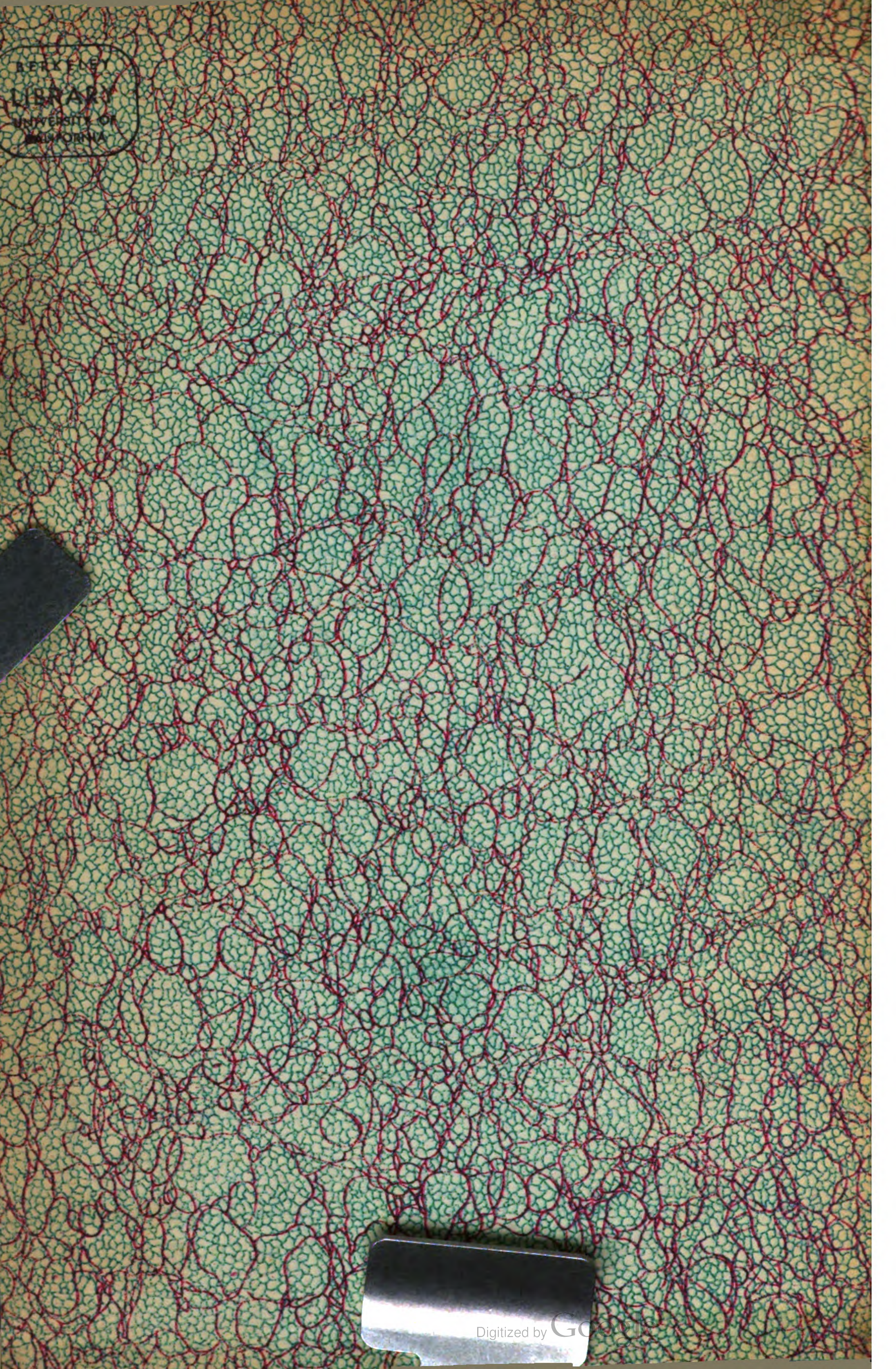
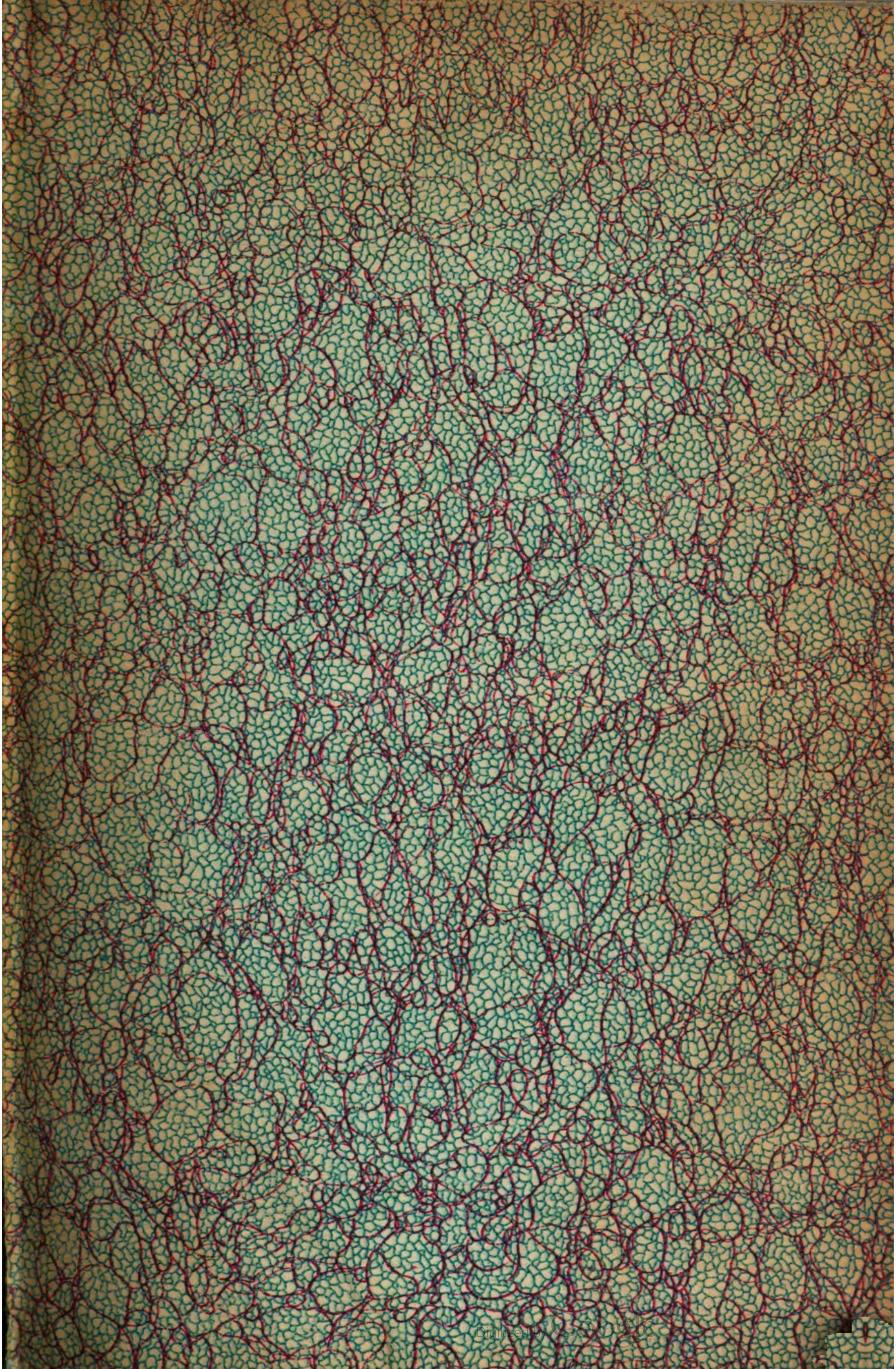



Bulletin
Société d'émulation du Bourbonnais, Moulins







# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ D'EMULATION

DU

## DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

(SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES).

TOME VII.




MOULINS,

IMPRIMERIE DE C. DESROSIERS.

MDCCCLIX.

# RÉSUMÉ

## DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

### ANNÉE 1858.

*Séance du* 3 *juillet* 1858.

La Société fixe au mercredi 11 août prochain la séance annuelle extraordinaire qu'elle tient à l'époque des Courses de Moulins.

Divers objets destinés aux collections du Musée sont déposés sur le bureau.

M. le Secrétaire-archiviste donne lecture d'une note sur les publications nouvellement reçues par la Société :

1° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*; 1er et 2e trimestres de 1858.

La première de ces deux livraisons est consacrée en très-grande partie à un *Essai sur la topographie du pays des Pictons*, destiné à répondre à l'invitation faite à la fin de l'année 1857 par M. le Ministre de l'Instruction publique aux sociétés savantes, de concourir au vaste travail d'ensemble sur la topographie de la Gaule jusqu'au Ve siècle.

La Société des Antiquaires de l'Ouest a fait appel à tous ses membres, et chargé spécialement son Secrétaire de rechercher et de coordonner tout ce qui se rapporte au but indiqué. Le travail auquel ont donné lieu ces recherches est di-

visé en deux parties : 1° étendue et configuration du pays des Pictons ; principaux peuples ; principaux monuments celtiques ; 2° voies et antiquités romaines. Une carte dressée avec beaucoup de soin pour l'intelligence de ce travail, dont elle est le corollaire obligé, donne, à côté du périmètre du pays et des peuples compris dans l'essai, un extrait correspondant de la Carte de la Gaule de Danville, et un autre extrait de la Table Théodosienne, de manière que l'on suit avec la plus grande facilité les indications qui complètent ou rectifient, dans les études de la Société des Antiquaires de l'Ouest, les études des géographes et des antiquaires qui s'étaient déjà occupés de la question. Des lignes et des points en couleur indiquent les localités dans lesquelles ou près desquelles on a trouvé des restes celtiques (allées couvertes, dolmens, menhirs, armes, etc.), ou des restes romains (voies, constructions, tombeaux, vases, médailles). — Si toutes les sociétés savantes des départements étaient en mesure de réunir un aussi grand nombre de documents que celle des Antiquaires de l'Ouest, il est très-probable que l'on arriverait à établir la topographie des Gaules sur des éléments aussi certains qu'il soit permis de l'espérer. Il est bon de faire remarquer qu'il a suffi à cette société d'une simple demande, appuyée par M. le Recteur de Poitiers, pour obtenir de M. le Ministre de l'Instruction publique 20 feuilles de la carte de Cassini, correspondantes aux travaux topographiques de son ressort.

La deuxième livraison comprend une *Notice* développée sur un exemplaire de la *Très-Ancienne coutume de Poitou* existant à la bibliothèque de la Cour de Cassation, par M. Nicias Gaillard. Ce travail a paru en premier lieu dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*.

La coutume de Poitou a été réformée deux fois : la première fois en 1514, la seconde fois en 1559. Longtemps avant ces rédactions officielles, il existait un *Coutumier du Poitou*, compilation purement privée, mais témoignage écrit des usages de la province, et qui, à ce titre, était suivi dans la

pratique et même appliqué en jugement, sauf, si des doutes venaient à s'élever sur l'exactitude de certaines dispositions, le recours aux enquêtes par *turbes* pour vérifier l'usage contesté. Cette *très-ancienne* coutume de Poitou avait même reçu les honneurs de l'impression. Chose remarquable, surtout dans ces premiers temps de l'imprimerie, et qui prouve bien l'importance et l'utilité de ce recueil, elle avait été imprimée quatre fois dans le court espace de huit années, de 1500 à 1508 ! En 1837, M. Nicias Gaillard fut assez heureux, dit-il, pour découvrir une édition plus ancienne encore et vraiment la première. L'exemplaire qui lui fut communiqué porte la date de 1486. Notre Dumoulin, à qui rien n'échappait et dont notre collègue M. Méplain nous a si bien fait connaître l'esprit sagace et investigateur, avait eu un exemplaire de cette édition entre les mains, et il en avait ainsi parlé dans une note au *Coutumier général* : « J'ai vu des coustumes de Poitou plus anciennes (que la coutume réformée), imprimées dès l'an 1486, quasi tout conformes à la dernière. J'ai vu aussi un vieil coustumier de Poitou, escript à la main, divisé en cinq livres. » Ce coustumier manuscrit était exactement conforme à la coutume imprimée en 1486, et, enfin, l'exemplaire conservé à la bibliothèque de la cour de cassation appartient à cette même édition de 1486. M. Nicias Gaillard a donc raison de lui conserver le titre de : *Très-ancienne Coutume de Poitou.*

2° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome VIII, 2e livraison.

Notice sur Pierre-Victurnien Vergniaud, l'illustre orateur girondin, né à Limoges le 31 mai 1753. L'auteur de ce travail passe en revue la vie privée et politique de Vergniaud, et apprécie son talent oratoire qui en a fait un des deux princes de la tribune française.

Documents relatifs à la géographie du Limousin pendant la domination romaine. L'auteur de cette note critique passe successivement en revue et apprécie l'Itinéraire d'Antonin ou Table théodosienne, Jules-César, Strabon, Ptolémée, Merca

tor, etc. Il ne manque pas de signaler les erreurs des auteurs qui ont porté quelquefois le plus grand trouble dans les questions, toujours difficiles à résoudre, qui ont trait à la géographie ancienne.

Un des faits les plus saillants de l'histoire du Limousin, c'est la prise de la cité de Limoges par Edouard, prince de Galles, en 1370. La brillante renommée du prince anglais qui commandait le siége, l'horrible carnage qui fut fait des habitants, la résistance héroïque des chevaliers qui défendaient la place, tout contribue à jeter sur ce fait un intérêt dramatique. Froissart et les chroniqueurs limousins ont conservé le nom des trois chevaliers dont la vaillance excita l'admiration du prince : ces braves se nommaient Jean de Villemur, Hugues de La Roche, Roger de Beaufort ; mais aucun écrivain n'avait fait de recherches sur la famille de ces chevaliers, sur le lieu de leur origine, sur les autres faits de leur biographie. C'est pour combler cette lacune dans l'histoire locale et pour placer dans tout leur jour ces trois figures de héros, que M. l'abbé Arbellot a publié dans ce Bulletin : *Les trois Chevaliers défenseurs de la cité de Limoges.*

Suite du nobiliaire du Limousin.

3o *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* ; no 2 de l'année 1858.

Les procès-verbaux des séances de cette Société résumés dans ce numéro contiennent de nombreux renseignements sur divers points de l'histoire de Picardie.

4o *Revue horticole des Bouches-du-Rhône* ; mai 1858.

Entre autres travaux et documents spéciaux à l'horticulture, on peut signaler dans ce numéro une note sur l'essence de lavande, ses usages et les moyens de reconnaître les falsifications que la fraude lui fait subir. Tout le monde sait que cette essence est l'objet d'un commerce important pour la Provence, où il semble que la lavande ait été multipliée par la nature pour rendre moins pénible à l'œil du touriste la vue

des rochers pelés et arides d'une contrée d'ailleurs si favorisée sous d'autres rapports.

5° *Bulletin de la Société d'Acclimatation*; juin 1858.

Deuxième rapport sur la fondation d'un jardin d'acclimatation au bois de Boulogne, par M. Isidore Geoffroy de Saint-Hilaire.

Les progrès faits chaque jour par l'influence française dans les vastes contrées placées au Sud du Tell algérien, l'occupation de plusieurs points importants du Sahara, surtout les récentes relations nouées avec les chefs Touâregs d'Azegueur, donnent un véritable intérêt à l'étude des produits du Soudan; cette vaste région de l'Afrique semble enfin devoir s'ouvrir, dans un avenir peu éloigné, à la civilisation et au commerce. Le règne végétal et le règne animal y présentent des ressources variées à l'agriculture, au commerce et à l'industrie; c'est du règne animal que M. Aucapitaine entretient la Société d'Acclimatation. Voici donc les principaux produits du pays des noirs : les éléphants y errent par troupes nombreuses dans les plaines arrosées par les cours des grands fleuves; le rhinocéros est plus rare au nord de l'équateur; les hippopotames, devenus rares dans le haut du Nil, sont très-communs dans le Soudan occidental; ils nagent en troupes dans le Niger, et les îles du lac Tchad servent d'asile à une multitude de ces amphibies; la girafe parcourt les régions soumises aux pluies estivales et tropicales; le Bournou présente une espèce de bœuf dont la viande desséchée est l'objet d'un grand commerce et dont la peau est utilisée à faire de grands plats, des outres, des tentes; les forêts du Dâr-Four nourrissent en abondance le bœuf sauvage appelé *antilope bubalis* par les naturalistes, et remarquable par son énorme gibosité; d'autres contrées fournissent des buffles à jabot et à garrot. — Deux faits remarquables sont propres aux animaux ruminants soudaniens : le premier, c'est que tous portent une bosse sur le garrot; le second, est l'épaisseur de leur cuir, triple au moins de celui des animaux de même

race dans nos pays : cette observation faite par les voyageurs modernes avait été déjà enregistrée par Hérodote. Les chevaux sont rares et très-estimés dans le Soudan ; les ânes y sont abondants et de forte taille ; les fleuves fourmillent de crocodiles ; de vastes plaines, n'ayant pour toute végétation que des mimosas épineux, donnent asile aux chacals, aux hyènes, aux porcs-épics, à de nombreux hérissons, des lièvres, des lapins ; dans le Soudan oriental, se trouve la civette, précieux animal dont le parfum a une grande valeur dans tous les pays musulmans ; les gazelles sont communes, particulièrement dans le Nord ; les panthères et les lions abondent sur les lisières du Soudan et du Sahara. « Un fait remarquable dans la faune du Soudan, et que M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a déjà signalé à l'Académie des sciences, ce sont ces *moutons à poil ras* chez les nègres *à cheveux laineux*, tandis que les animaux de *même espèce* sont laineux chez leurs voisins, *hommes à cheveux lisses, d'origine caucasique*. Ces moutons sont d'une espèce particulière, connue sous le nom de *demman* ou *ademan*, qui devient excessivement grasse et fournit un lait excellent et abondant. Un phénomène analogue se produit pour le chameau. Le poil long et laineux de cet animal est une des richesses des tribus sahariennes et des bourgades du désert, où il est employé aux usages domestiques et fournit des tissus d'un prix élevé ; dans le Soudan, son poil devient ras. » Pour le moment, et dans l'état actuel des relations de l'Algérie avec le Soudan, le principal produit que puisse en retirer le commerce consiste dans les peaux et les cuirs.

Un long rapport sur le bœuf cotentin *sans cornes* SARLABOT Ier, né et engraissé chez M. Dutrône, doit intéresser spécialement les agriculteurs qui s'occupent de l'amélioration des races et du croisement des types.

Sous ce titre : *Du régime alimentaire des Oiseaux*, M. Florent-Prévost publie un travail fondé sur des observations nombreuses poursuivies depuis plus de trente ans, et qui con-

sistent dans l'examen attentif, à toutes les époques de l'année, des matières contenues dans l'estomac de la plupart des oiseaux de notre pays. Ces observations, résumées, pour chaque espèce, sous une forme synoptique et permettant de préciser la nature du régime mois par mois, et souvent semaine par semaine, jettent le plus grand jour sur la question si importante des services que les oiseaux sont appelés à rendre à l'agriculture pour la destruction des insectes nuisibles ou des dommages qu'ils peuvent lui causer par leurs dégâts au milieu des cultures.

Enfin, ce même numéro du Bulletin de la Société d'acclimatation nous offre encore les réponses consciencieuses et pleines de sagacité aux questions posées aux missionnaires français en Chine sur le ver à soie du chêne, insecte qui donne deux récoltes par an, et dont l'acclimatation en Europe serait par conséquent si désirable.

6° *Bulletin de la Société nivernaise*, tome III, n° 1er.

Cette livraison contient les travaux de la Société durant l'année 1857 et les premiers mois de l'année 1858. Nous y trouvons d'abord un programme de questions mises au concours pour 1859 ; nous nous bornons à les énoncer, elles sont de nature à fournir des mémoires très-intéressants :

1° *Quelle part le département de la Nièvre a-t-il prise aux progrès que les sciences naturelles ont faits depuis un siècle ?* 2° *Quelle part le Nivernais a-t-il prise au mouvement littéraire du XVIIe siècle ?* 3° *Faïence émaillée de Nevers* ; *histoire de sa fabrication.*

Inventaire mobilier, dressé en 1566, après le décès de François de Clèves, duc de Nevers. Ce document, transcrit sur l'original par M. l'archiviste du département et adressé à la Société par M. le préfet de la Nièvre, présente de l'intérêt, soit par la description détaillée qu'il renferme de plusieurs objets curieux d'orfèvrerie avec leur estimation, soit à cause de l'époque à laquelle l'inventaire a été dressé.

Dans la séance du 18 juin 1857, Mgr Crosnier, président de

la Société nivernaise, avait donné quelques explications sur les sépultures anciennes, à l'occasion des tombeaux trouvés à Nevers dans la rue Saint-Genest et dans la rue d'Orléans. Plusieurs membres l'ayant prié de recueillir ces différentes observations, Mgr Crosnier en a composé une notice sur les sépultures dans l'Antiquité et au Moyen-Age. Ce travail doit fournir des renseignements très-utiles aux personnes appelées à reconnaître les sépultures anciennes que l'on découvre encore assez fréquemment dans notre pays. Le paragraphe qui concerne les *tumuli* peut surtout nous éclairer en plus d'un point, tout en nous faisant regretter qu'il ne se soit pas trouvé dans le Bourbonnais quelques hommes aussi éclairés que Mgr Crosnier à l'époque où la culture a fait disparaître une multitude de ces sépultures antiques.

7° *Annales de la Société d'Horticulture de l'Allier*, avril 1858.

M. Prat, directeur de l'école normale primaire, fait un rapport sur le *Manuel d'Agriculture* de M. Chevalier, et conclut en exprimant la certitude que cette publication utile prendra rang parmi le petit nombre de bons livres d'école et contribuera au double progrès de l'instruction primaire et de l'agriculture.

M. Emile Girard rend compte de plusieurs publications adressées à la Société, entre autres du *Conseiller de Village*, publié depuis trois ans par M. Chevalier. L'auteur de cette publication, qui se distingue de la plupart des almanachs par son but d'utilité, cherche à répandre dans nos campagnes d'utiles notions sur les meilleurs modes de culture ; c'est un service réel rendu à l'agriculture, car le cultivateur n'a ni l'argent nécessaire pour acheter de gros livres, ni le temps de les lire, tandis que l'almanach pénètre jusque dans la plus humble chaumière.

Les *Petits Moyens en horticulture*, par M. Boncenne, donnent une foule de petites ressources économiques à l'usage de tous les horticulteurs, mais surtout des amateurs de ces

douces joies horticoles qui délassent des préoccupations d'affaires, des heures si occupées données aux fonctions publiques.

L'analyse des publications reçues pendant le 1er trimestre de 1858 et les observations météorologiques faites par M. Doumet, durant ce même trimestre, complètent la livraison des Annales qui, on le voit, n'est pas moins utilement remplie que les précédentes.

8° *Renseignements historiques et biographiques* sur les habitants du département de l'Allier qui ont été envoyés à la mort pendant la Terreur, par M A. Ripoud, membre correspondant; ouvrage manuscrit, donné par l'auteur.

9° M. Place, imprimeur à Moulins, fait don à la Société d'un grand nombre de pièces manuscrites ou imprimées se rapportant à l'histoire du Bourbonnais ou de la ville de Moulins. Nous y remarquons entre autres un manuscrit de deux pages assez curieux, c'est un *compliment fait à Monseigneur le maréchal de Villars en* 1726, à son passage à Moulins. Nous transcrivons ici ce document historique :

« MONSEIGNEUR,

» Que votre course est rapide ! Vit-on jamais héros aller plus vite ni si loin que vous dans le chemin de l'honneur et de la gloire? Tout est grand en vous. S'agit-il de décamper pour aller aux ennemis, vous volez. Avez-vous résolu de les combattre, ils sont vaincus. Voler à l'ennemi, le combattre et le vaincre, tout cela n'est pour vous, Monseigneur, que la même chose. Vous n'avez trouvé qu'un obstacle à la rapidité de vos conquêtes et de vos victoires, c'est vous même, Monseigneur, c'est la paix que vous nous avez donnée. C'est votre bras, la terreur de nos ennemis, qui les a forcés à la faire; c'est votre tête et la sagesse de vos conseils qui l'ont affermie. Nous ne pouvons assez faire éclater notre joie en cette occasion, en voyant en cette ville qui a eu le bonheur de vous donner la naissance (époque si glorieuse pour nous que nous ne l'oublierons jamais), en voyant, dis-je, le sauveur et le protecteur de la France. Nous osons aussi nous flatter que vous ne l'oublierez pas, et que cet endroit pourra peut-être nous mériter l'honneur de votre protection qui nous est si nécessaire. Nous vous la demandons avec tout l'empressement

possible, et nous prenons la liberté de nous dire avec un profond respect, Monseigneur... »

Ce document, non signé, il est vrai, mais portant des caractères incontestables d'authenticité, est une nouvelle preuve à l'appui des renseignements relatifs à la naissance du maréchal de Villars à Moulins, déjà publiés par la Société d'Emulation.

M. de Jussieu, archiviste du département de la Charente, est nommé membre correspondant pour la classe des lettres.

*Séance annuelle extraordinaire du* 11 *août* 1858.

Sa Société a invité à cette séance, comme les années précédentes, des membres des sociétés des départements voisins. L'Académie de Clermont y est représentée par M. Largé, ancien inspecteur de l'Université; la Société Eduenne, par M. Bulliot; l'Académie de Dijon, par M. Protat.

La Société reçoit avec un vif regret la nouvelle de la mort de M. le docteur Peghoux, de Clermont, l'un de ses membres correspondants.

M. le secrétaire-archiviste donne lecture d'une note sur quelques publications récemment adressées à la Société :

1° *Revue des sociétés savantes*, livraison de mai 1858.

Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 22 février dernier, a réorganisé d'une manière complète et éminemment pratique le comité des travaux historiques en plaçant les sciences dans ses attributions, en unissant entre elles, par des rapports intimes et permanents, les Sociétés savantes de nos départements. M. le ministre a voulu par là mettre en lumière toutes les forces intellectuelles du pays, donner une impulsion nouvelle à des travaux qui se recommandent tout à la fois par la science, le désintéressement et l'utilité pratique, et faire sortir ces travaux du cercle trop étroit de la publicité locale. C'est pour l'avenir une pensée féconde, et pour y répondre, la *Revue* s'est em-

pressée d'ouvrir une nouvelle série qui embrassera dans son ensemble les études d'histoire, de philologie, d'archéologie, et celles des sciences qui s'accomplissent dans nos provinces. Un programme détaillé, placé en tête du numéro que nous avons sous les yeux, donne un aperçu très-net du cadre que la *Revue* s'est tracé et que nous avons l'espoir le mieux fondé de lui voir remplir avec autant d'exactitude que de succès.

Suit la lettre de M. le ministre aux présidents des Sociétés savantes pour leur demander leur concours dans le but que se proposent les rédacteurs de la *Revue*.

En ouvrant cette nouvelle série, où passeront successivement sous les yeux des lecteurs toutes les Sociétés savantes de nos départements, il était tout naturel d'en faire connaître les noms et les titres ; c'est ce que fait la *Revue* en donnant la liste de ces Sociétés, accompagnée des noms des présidents, vice-présidents et secrétaires actuels de chacune d'elles.

M. Silvy, dans un article fort intéressant, commente et explique l'arrêté du 22 février, destiné à tirer les Sociétés savantes des départements de leur isolement. Mais il a bien soin d'établir que le but du ministre, pas plus que celui de la *Revue*, n'est pas d'étouffer la vie intellectuelle propre à chacune de ces Sociétés. Il veut au contraire que la province cesse de recevoir de Paris sa pensée toute faite, qu'elle puise dans ses p opres forces l'énergie des œuvres utiles, si toutefois elle n'a pas conservé le privilége des grandes œuvres. La centralisation politique est la grande conquête des temps modernes, dit M. Silvy ; les forces matérielles se multiplient dans une proportion merveilleuse par l'unité de direction ; mais il n'en est point de même des forces de l'esprit. Dès qu'on entre dans le domaine de l'intelligence, la centralisation n'est plus qu'une concentration énervante. Réunir alors, ce serait étouffer, et il faut que chaque province puisse apporter dans l'œuvre commune de la France le tribut de sa pensée, comme elle apporte le tribut des fruits particuliers que la nature a donnés à ses campagnes.

M. Seguin, professeur de physique à la Faculté des sciences de Grenoble, passe en revue les travaux scientifiques des Sociétés Savantes du Dauphiné. La seule ville de Grenoble en possède quatre. De cet examen il résulte que le mouvement scientifique des départements qui composent la circonscription académique de Grenoble, est à peu près concentré dans le chef-lieu de cette Académie ; que la nature des travaux y est en rapport avec le caractère du pays ; les monuments de la nature y effacent ceux des hommes, aussi la science s'est-elle appliquée particulièrement à l'étude du sol. Nulle part peut-être, dans les questions relatives aux produits du sol, la théorie et la pratique n'ont réagi plus efficacement l'une sur l'autre.

La Société Nivernaise, la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace et l'Académie d'archéologie de Belgique ont dans cette livraison, des pages où leurs travaux sont justement appréciés et reçoivent des témoignages irrécusables de fraternelle sympathie.

Le reste de la livraison est consacré à un Mémoire sur le berceau de la puissance des Macédoniens par M. Delacoulonche, membre de l'Ecole française d'Athènes ; à une chronique des sciences, de l'archéologie et des faits divers, et enfin à un bulletin bibliographique.

2° *Recueil de l'Académie des jeux floraux*, année 1858.

Ce volume se divise en deux parties : ouvrages couronnés ou distingués dans le concours ; discours, rapports et travaux des membres de l'Académie. Nous suivrons cet ordre dans notre compte-rendu. — La poésie, ou plutôt les essais de poésie font toujours foule à la porte du temple de Clémence Isaure ; beaucoup s'arrêtent et meurent au péristyle, mais de temps en temps quelques-unes pénètrent jusqu'au sanctuaire. Ainsi quatre cent quatre ouvrages en vers ont été présentés en 1858 ; en écartant les médiocrités trop faibles, les bégaiements d'un grand nombre, on trouve encore une gerbe d'épis dorés qui témoigne du travail, du bon goût, du talent des

concurrents Parmi les ouvrages couronnés, on peut remarquer *les Montagnes*, ode par M Boulay-Paty; une *Epître* à MM. les Mainteneurs (les membres de l'Académie) par Mme de Saint-George; la *Page blanche*, ballade, par M Paul Juillerat; *Notre-Dame de France*, au Puy, hymne à la Vierge, par M. Valery; le *Marchand de vérité*, fable, par M. Lesguillon. L'*Eloge d'Augustin Thierry*, mis au concours par l'Académie, est le seul genre en prose auquel elle destine une de ses fleurs; mais c'est l'églantine d'or. Le discours couronné cette année, et dont l'auteur est M. le comte Victor d'Adhémar, de Toulouse, n'a obtenu qu'un demi-succès; au lieu du prix du genre, un souci réservé. « L'Académie, dit le rapporteur du concours, n'a point fermé les yeux sur les inégalités qui dévoilaient une main jeune encore; elle eût aimé qu'un monument à l'aspect plus grandiose, aux lignes plus correctes eût été élevé par ses soins à la mémoire d'Augustin Thierry; mais elle devait accueillir le talent, la mesure, la sagesse et l'imagination, alors qu'ils se présentaient à elle sous une forme où la critique sans doute avait à reprendre, mais où des satisfactions lui étaient données à un point de vue général. » — La deuxième partie du recueil peut aussi être lue avec intérêt; outre un assez grand nombre de poésies dues aux membres de l'Académie et généralement bien inspirées, on y trouve des discours et des rapports où les pures doctrines littéraires n'excluent pas l'amour du progrès, les tentatives du vrai talent vers des horizons nouveaux.

3o *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation*; mai 1858.

Les travaux de cette Société sont maintenant si bien appréciés en France et à l'étranger, qu'il devient superflu d'en faire l'éloge; ils se recommandent d'eux-mêmes. Nous nous bornerons à indiquer les articles contenus dans la livraison dont nous venons d'enregistrer la date : — Rapport sur la fondation d'un jardin d'acclimatation au bois de Boulogne; rapport sur le troupeau de chèvres d'Angora offert au minis-

tère de la guerre, pour l'Algérie, par la Société ; sur un projet d'introduction et d'acclimatation du Lama, de l'Alpaca et de la Vigogne dans l'Australie ; recherches sur l'introduction aux Antilles de quelques espèces d'animaux destructeurs des serpents ; rapport sur un mémoire relatif aux moyens de repeuplement de eer aines parties de la mer ; des essais faits sur les vers à soie du chêne, par M. l'abbé Bertrand, qui a découvert cette espèce en Chine dès 1837 ; note sur les papiers de fibres végétales ; sur diverses plantes tinctoriales de Chine ; enfin, note sur des éducations de vers à soie du Ricin, faites avec du chardon à foulon, par M. Vallée.

4° *Recueil des Actes de l'Académie de Bordeaux* ; 3e et 4e trimestres de 1857.

Quelle a été l'influence de la croisade contre les Albigeois sur la langue et la littérature romanes en général et plus particulièrement dans le Midi de la France ? Telle était la question mise au concours par l'Académie pour les années 1855-1856. M. Dessalles, archiviste du département de la Dordogne, a traité ce point d'histoire littéraire de manière à obtenir les suffrages de l'Académie ; comme il serait trop long de le suivre dans les nombreuses recherches qu'il a dû faire pour appuyer l'opinion qu'il voulait établir, nous nous bornerons à transcrire ses conclusions : — « L'influence de la croisade contre les Albigeois fut nulle quant à la langue du Midi de la France, à laquelle elle ne fit subir aucune modification. Elle fut essentiellement funeste à la littérature de cette même contrée, par la pression terrible qu'elle exerça sur les esprits et les conséquences qui en résultèrent, malgré les plus nobles efforts tentés pour conserver à cette littérature son originalité et son caractère primitif. Quant à la langue du Nord, cette croisade n'eut pareillement aucune influence sur elle ; mais son action ne fut pas non plus sans se faire sentir sur la littérature, avec cette différence toutefois que, presque insensible au début, elle finit, avec le temps, par acquérir une certaine importance. »

Les Académies s'occupent quelquefois des écrivains contemporains pour les critiquer ou les recommander à l'attention du public lettré. C'est une entreprise périlleuse pourtant, même en laissant aux auteurs de ces études toute la responsabilité de leurs œuvres. Qui ne sait l'histoire de l'Académie française et du *Cid* de notre grand Corneille ? Néanmoins, M. Duboul a écrit et l'Académie de Bordeaux a imprimé une étude sur le *Cours familier de littérature* publié par M. de Lamartine. Dans ce travail empreint d'un esprit bienveillant, l'auteur présente quelques critiques généralement fondées ; il examine et discute la donnée philosophique qui domine toutes les conceptions de M. de Lamartine et qui se produit à chaque page du *Cours familier de littérature*, l'éternelle thèse du découragement et du désespoir. L'examen du côté purement littéraire de cette publication fournit à l'auteur l'occasion de combattre le jugement porté par le poète des *Méditations* sur Corneille et sur La Fontaine, et contre lequel nous trouverions probablement peu de personnes qui ne se soient aussi inscrites en faux, en relisant une fois de plus le *Cid*, les *Horaces*, et les *fables* inimitables du Bonhomme.

Une étude sur le crédit agricole ; un mémoire sur le *port de Liverpool*, histoire, administration, statistique générale, établissements publics et particuliers, docks, navigation, droits divers, commerce ; des discours de réception, des rapports sur les travaux de l'Académie et sur les concours, d s programmes de prix proposés pour les années 1858 et 1859, te's sont les documents qui complètent ce volume, où l'on peut puiser d'utiles renseignements, et qui atteste une grande activité de la part de la savante Compagnie.

M. le Président donne la parole aux membres qui ont des communications à faire à la Société.

M. Meilheurat, ancien député, membre titulaire, lit une notice biographique sur le général Camus de Richemond.

M. Chazaud lit la première partie d'un travail sur la *justice féodale* en Bourbonnais, au XIVe siècle.

M. Bulliot, membre de la Société éduenne, lit une *note* sur un anneau d'or à l'effigie de Tétricus, trouvé à Autun.

M. Protat, membre de l'Académie de Dijon, lit une *notice historique* sur une lettre autographe de Saint-François de Sales, dont il dépose un fac-simile sur le bureau.

M. le Président donne lecture à cette occasion, d'une lettre de Mgr Crosnier, président de la Société nivernaise, dans laquelle ce membre correspondant, après avoir exprimé son regret de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, donne quelques détails intéressants sur un portrait de St-François de Sales qui a appartenu à Mme la duchesse de Montmorency, et qui est aujourd'hui conservé à Nevers.

M. Ernest de Chavigny donne lecture de deux pièces de poésie : l'*Enfant trouvé*. — *Si Jeunesse savait ! si vieillesse pouvait* !

M. Largé donne lecture d'un travail en forme de jeu de patience sur le Moulin-Dieu de Chantelle-le-Château. Ce travail est accompagné de vues lithographiées, imprimées à Clermont-Ferrand. Cette publication est faite au profit de l'hospice de la ville de Chantelle.

*Séance du* 6 *novembre* 1858.

M. le secrétaire archiviste donne lecture d'une note sur les publications reçues par la Société durant les vacances.

1° *Travaux de l'Académie de Reims*, années 1856-1857.

L'histoire, l'archéologie, la poésie, telles sont les divisions sous lesquelles se rangent les matières qui composent ce volume de 425 pages, le 25e des travaux de cette académie. — *Les Mémoires ou journalier de Jean Pussot*, occupent 276 pages ; c'est un document historique très-intéressant pour l'histoire du pays Rémois, et dont l'académie a entrepris la publication dans le recueil de ses actes ; les faits généraux, les événements purement locaux, y sont scrupuleusement enregistrés, quelquefois avec une naïveté originale qui leur

donne une nouvelle valeur ; la partie que nous avons sous les yeux s'étend de l'année 1589 à l'année 1624 : les guerres civiles qui déchiraient alors la France y sont soigneusement relatées à côté des bonnes ou des mauvaises vendanges.

Pour donner une idée assez nette de la manière de ce chroniqueur champenois, nous citerons ce qu'il dit de l'occupation de la ville d'Epernay par les ligueurs et de sa soumission postérieure à Henri IV.

« Le dimanches 28e de juin 1592, la ville d'Espernay fut « rendue à l'Union, estant assiégée et battue par Messieurs « de Rosne et de Sainct-Paul, avec la force des gens de Messieurs les princes de Parme, l'espace de huict jours, où y « avoit grande bresche ; et y fut mené les quatre grosses « pièces de canon de ceste ville de Reims, avec bonne munition, qui cousta grans deniers audit Reims. Surquoy en « fut composé avec les susditz par Monsieur de Sainct-Estienne, qui estoit dedans avec grans nombre de gens de « guerre pour le party du roy de Navare. Ce faict, ledit « Sainct-Estienne rentra à Chaalons et non ses gens, où il fut « payé de tous ses volles et meschans faicts, pourquoy principalement pour avoir rendu ladite ville fut exécuté audit « Chaalons et comme il méritoit, tous ses escus et bien confisquez qu'il avait acquis par pillerie et vollerie.

« Et la veille de Sainct-Laurent, ladite ville d'Espernay fut « rendue au roi de Navare (le mareschal de Buyron fut tué « devant, d'une pièce de canon qui estoit de ceste ville de « Reims), qui l'avoit assiégée ; et lâchement deffendue par « Monsieur de Villier, frère à Monsieur Sainct-Paul, le tout « au grand regret des pauvres catholicques. Mesme les trois « pièces d'artillerie qui estoient de ceste ville de Reims furent « perdus, et à l'aultre prinse celles de Chaalons y furent « rendues, qui monstre un mauvais cœur audit de Villier « comme homme indiscret et esventé, ce que plusieurs gens « de bien avoient auparavant prémédité... »

Un autre passage non moins intéressant est la description

des funérailles du cardinal de Guise mort à Saintes en 1621.
« Ses pauvres officiers, dit en terminant le chroniqueur,
« s'en retournèrent merveilleusement tristes et desplorables.
« Dieu les veuille pourveoir et consoler, et tous pauvres
« affligez! Pourquoy réytérativement ne laisseray de dire
« que :

Amour de seigneurs n'est héritage;
Qui trop s'y fye n'est pas sage.

— Nous trouvons à la suite du *Journalier* de Jean Pussot, un essai sur le *Labarum* et sur l'étymologie de ce mot ; l'auteur de ce travail résume ce qui a été écrit par les érudits sur cette fameuse enseigne de l'empire romain, portée à la guerre longtemps avant Constantin, qui en fit disparaître les images des empereurs et les remplaça par le symbole du christianisme, les deux lettres grecques XP entrelacées.

M. Lorin, auteur de cette étude archéologique, a consacré quelques pages à des *conjectures* sur les *Duses* ou *Dusiens* des anciens Gaulois. Les Duses ou Dusiens étaient, selon les érudits, des êtres fantastiques, analogues à ce qu'on appelait chez d'autres peuples pygmés, nains, dives, fées, démons, satyres, faunes, larves, spectres, follets, farfadets, lutins, etc., etc., toutes divinités subalternes du paganisme.

— Les recherches et les études sur notre histoire nationale se sont multipliées depuis trente ans et ont pris un développement et une direction dont nous recueillons aujourd'hui les heureux résultats ; mais il y a encore bien des points de détail sur lesquels les érudits et les archéologues sont loin d'être d'accord. Où placer, par exemple, avec certitude, les champs Catalauniques, théâtre de la défaite du roi des Huns? Où marquer le champ que Charles-Martel abreuva du sang des Sarrazins? On discute encore et l'on disputera longtemps. Voici venir M. Ravenez, qui pose à son tour cette autre question : « Est-ce bien à Tolbiac que Clovis a remporté la vic-
« toire à la suite de laquelle il s'est fait chrétien? Ne serait-
« ce pas plutôt sous les murs de Strasbourg (l'Argentorat des

« Anciens) qu'elle a eu lieu ? » La question ainsi posée, M. Ravenez analyse et discute les textes de tous les auteurs originaux et des antiquaires les plus érudits qui ont parlé de ce grand fait d'armes par lequel se fonda la puissance des Francs ; et ce travail le conduit à conclure que la géographie, l'histoire, la tradition, la raison du temps et du lieu, tout concourt à démontrer que c'est bien en Alsace, sur les bords du Rhin, près de Strasbourg enfin, que Clovis, cédant à une inspiration soudaine, a adoré pour la première fois le Dieu de Clotilde.

— Quant on parcourt l'histoire de ces siècles pleins de meurtres et de ravages, où l humanité semble conspirer avec les fléaux de la nature pour hâter sa destruction, on est heureux si l'on trouve à reposer sa vue et son esprit sur la mémoire de l'un de ces sages qui sauvent l'honneur de leur siècle ; tel fut Gerson au milieu des guerres civiles des Armagnacs et des Bourguignons. Le 22 avril 1418, le pape Martin V prononce la dissolution du concile de Constance et quitte la ville le 15 mai. Tous les députés regagnent aussi leur pays ; Gerson, resté à Constance jusqu'au *départ final* du souverain-pontife, se met en route pour Paris. Il est plein de joie, et cette joie, il l'exprime d'une manière touchante : « Oiseau souvent envoyé vers les pays étrangers, à mon « retour enfin, je revois les murs de ma patrie. Salut « douce terre natale, heureuse France, illustre Paris, noble « palladium. Paris, mère des études, sans pareille, plus « grande qu'Athènes, plus grande que l'Egypte par sa philo- « sophie pure, non mêlée de la boue de l'erreur ! » Il espère retrouver au pouvoir ses amis ; mais au moment même où il quitte Constance, le gouvernement passe aux mains des Bourguignons, ses implacables ennemis. Il apprend en chemin toutes les abominations qui ont accompagné et suivi la chute des Armagnacs ; que plusieurs de ses amis sont morts ou en exil ; que dès les premiers jours de la révolution la populace s'est portée au collége de Navarre pour y massacrer les mai-

tres et les étudiants. A ces lamentables nouvelles, sa douleur est immense ; il flétrit ces jours de meurtre avec une douloureuse indignation, et il prend le chemin de l'exil. C'est à cette partie de la vie de Gerson, du 15 mai 1418 au 15 novembre 1419, que M. E. Henry a consacré un mémoire plein d'intérêt. Alors commence pour l'illustre chancelier de l'Université de Paris la troisième partie de son *pélerinage terrestre*. Il ne joue plus un rôle actif dans la politique, mais il exerce encore une grande influence sur le parti français ou royaliste ; là surtout, et plus que partout ailleurs, on le retrouve grand et fort, ému et courageux, triste et consolé, patriote et chrétien. Accueilli en Allemagne par des hôtes généreux, il s'y livre à ses études favorites et y compose deux ouvrages : *La Joséphine*, long poëme épique en l'honneur de la Sainte Famille ; et la *Consolation théologique*, dialogue très-étendu, mêlé de vers et de prose, à l'imitation de Boèce et de Platon. Ce dernier ouvrage est du plus haut intérêt pour qui veut bien connaître Gerson et son siècle ; on dirait les mémoires ou le testament d'un homme d'Etat. L'auteur est plein des passions qui ont agité sa vie. Il reste ami fidèle, patriote constant, chrétien plein de force et de foi, mais sans rancunes mesquines, sans récriminations personnelles, sans justifications blessantes. Plusieurs passages rappellent, pour le fond et pour la forme, l'*Internelle Consolation* ou *l'Imitation* ; même élévation dans les pensées, même dégoût des choses terrestres, même aspiration à vivre en soi et en Dieu. Malgré l'empressement des princes, des docteurs, des étudiants et du peuple, malgré les honneurs dont il est comblé sur la terre étrangère, Gerson a sans cesse les yeux tournés vers sa patrie ; pour la revoir, il n'attend qu'un signal ; l'assassinat du pont de Montereau lui annonce la chute du parti violent devant lequel il a dû s'éloigner, il reprend en pélerin, mais avec joie, le chemin de la France, et arrive à Lyon, où il passe dans l'obscurité de la retraite, simple et humble catéchiste d'enfants, les dix dernières années de sa vie.

Les poésies doivent être lues et non analysées ; aussi n'entreprendrons-nous pas une pareille tâche sur celles qui terminent le volume que nous venons de parcourir. Mais nous manquerions à un devoir de bonne confraternité si nous ne signalions à la Société le travail important que vient de terminer notre collègue M. Soullié, secrétaire archiviste de l'Académie de Reims ; c'est la traduction complète en vers des *Idylles* de Théocrite. Certes il fallait du courage en même temps que du talent pour mener à bien une pareille entreprise ; M. Soullié s'en est tiré en homme de goût, en helléniste habile, en vrai poète plutôt qu'en versificateur.

2° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône* ; juin et juillet 1858. Procès-verbaux des séances ; rapports sur des questions spéciales ; notes sur les essences de thym, de romarin et de menthe ; de la maturité de quelques fruits dans le terroir de Marseille, etc.

3° *Journal de la Société de la Morale chrétienne* ; n° 4 du tome VIII.

Si les grands faits historiques ne sont trop souvent que des signes de contradiction sur lesquels des générations d'érudits épuisent leurs subtilités et quelquefois leur raison, la renommée et l'influence de certains génies n'excitent pas moins de controverses parmi la postérité ; c'est que les uns comme les autres sont ou surfaits par les contemporains ou exploités par des passions ou jalouses, ou flatteuses, ou haineuses : la justice est bien souvent boiteuse comme les prières d'Homère. Que n'a-t-on pas écrit sur Voltaire, depuis l'apothéose jusqu'à l'anathème ? Peut-on affirmer qu'il soit définitivement jugé et qu'il lui ait été donné dans le Panthéon de nos gloires nationales une place incontestée ? Il suffirait d'énumérer les études critiques et biographiques publiées dans ces dernières années sur cette personnification de l'esprit français au XVIIIe siècle, pour se convaincre du contraire.

M. le président Berville vient à son tour de publier dans

le *Journal de la morale chrétienne* une notice sur Voltaire considéré principalement dans son influence morale; après avoir fait la part du bien et du mal, voici dans quels termes il conclut :

« Chef ou premier soldat d'une école militante, Voltaire a dû compter de nombreux ennemis. De là bien des jugements passionnés sur sa personne et sur son caractère. Cherchons sans passion la vérité. Voltaire n'eut point un grand caractère. D'autres ont montré plus de tenue dans la conduite, plus d'austérité dans les principes, une dignité plus soutenue dans le langage. Mobile, irritable, téméraire et méticuleux tour-à-tour; plus d'une fois il s'emporta jusqu'à l'injure, il descendit jusqu'à la flatterie. Entraîné par la licence des mœurs contemporaines, il blessa la pudeur dans quelques ouvrages. On ne peut lui pardonner d'avoir, en outrageant la vierge qui sauva la France, commis une double profanation, l'une envers la patrie, l'autre envers le malheur. Les regrettables vivacités de sa polémique, son hostilité, plus regrettable encore, envers la religion de son pays, sont surtout les torts de ses vingt dernières années, et peut-être s'atténuent-ils en présence des persécutions imméritées qui fatiguèrent les trois quarts de sa vie. Mais si son caractère ne fut pas exempt de défauts, si sa conduite ne fut pas exempte d'erreurs, quel autre racheta mieux quelques faiblesses à force de qualités aimables et généreuses? Quel ardent amour de l'humanité! quelle horreur sincère pour les cruautés et la violence! quelle foule d'actions bienfaisantes! quelle chaleur, quelle constance et souvent quelle indulgence en amitié! Nul ne fit un plus digne usage de sa fortune et de sa renommée. Jamais il ne refusa un service qui fût en son pouvoir. Le mérite indigent n'eut point de protecteur plus zélé, les opprimés de plus sûr appui, la tolérance de plus ardent apôtre. Ses réclamations, écoutées de toute l'Europe, décidèrent ou préparèrent plus d'une heureuse réforme, la suppression de la servitude personnelle, la liberté religieuse,

l'application plus rare de la peine de mort, l'abolition de la torture et des supplices barbares. L'histoire nous montre des hommes d'une vertu plus ferme et plus imposante : en offre-t-elle beaucoup qui aient mieux mérité du genre humain ? »

L'esprit de famille dans le collége a fourni à M. l'abbé Magne, directeur du collége Saint-Vincent, à Senlis, le sujet d'un discours prononcé à la distribution des prix de cet établissement. C'est le langage d'un père de famille éclairé, à ses enfants qu'il aime non pas pour lui mais pour eux-mêmes, affectueux mais ferme, bienveillant mais sincère.

La loi sur l'instruction primaire en Hollande, promulguée le 1er janvier 1858, traduite sur le texte néerlandais, est un document précieux dont on doit savoir gré au *Journal de la morale chrétienne*. Quelque complète et compliquée que soit notre législation sur ce sujet, les hommes pratiques et spéciaux y trouveront plus d'un renseignement utile.

4° *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*; mars et avril 1858. Procès-verbaux des séances, rapports de commissions, notices bibliographiques, variétés : dans cette catégorie se trouvent, un fragment inédit de la *Chronique* de Jean Chartier; supplément aux mémoires de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix; tableau des travaux et des publications de la Société depuis 1836; Louis XIII, d'après un passage emprunté aux *Anecdotes* de M. du Vair. Dans un discours prononcé à l'une des séances du mois d'avril, M. de Barante a donné un aperçu sur l'importance et l'intérêt du *Journal du marquis d'Argenson*, dont la publication doit commencer en 1859. Le marquis d'Argenson était fils aîné de Marc-René d'Argenson, célèbre lieutenant-général de police pendant les dernières années de Louis XIV et les trois premières de Louis XV; conseiller au Parlement, conseiller d'Etat, ministre des affaires étrangères pendant quatre ans, il quitta bientôt les affaires pour se livrer tout entier à la culture des lettres, à ses réflexions. Le besoin d'écrire le tour-

mentait aussi, de là ce *journal* dans lequel il inscrivait ses observations et ses pensées sur les hommes et sur les choses de son temps ; ces révélations manquaient au public pour compléter son jugement sur le règne de Louis XV.

5° *Revue des Sociétés savantes*, juin 1858. — Compte-rendu de la première séance du Comité des travaux historiques et des Sociétés Savantes, par M Bellaguet, secrétaire de la section d'histoire et de philologie ; compte-rendu du Congrès des délégués des Sociétés savantes, tenu au mois d'avril 1858, par M. Dauban ; revue des travaux de plusieurs Sociétés des départements; suite du Mémoire sur le berceau de la puissance macédonienne, par M. Delacoulonche ; de la chancellerie des Comtes de Champagne, par M. Bourquelot ; chronique, bibliographie, telles sont par aperçu les matières de cette livraison qui complète le tome IV de la *Revue*.

M. Faure, membre associé libre, lit une pièce de vers intitulée : *un Fléau de famille, épître à une mère*.

Le même membre lit une note relative à l'examen des ouvrages et des manuscrits adressés à la commission chargée de recueillir les documents sur la géographie du pays du Bourbonnais à l'époque gallo-romaine.

M. de l'Estoille donne lecture d'une introduction à un travail sur les voies romaines en Bourbonnais, par M. Tudot. Plusieurs plans et lithographies destinés à accompagner ce travail sont mis sous les yeux de la Société.

MM. Alary, Esmonot et Clairefond présentent, en qualité de membre titulaire pour la classe des lettres, M. Bouchard, avocat à Moulins.

*Séance du* 20 *novembre* 1858:

M. le secrétaire fait connaître quelques-unes des publications nouvellement reçues par la Société :

1° *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation* ; juillet et août 1858. — D'une *Note sur l'incubation des au-*

*truches* à la pépinière centrale du Gouvernement à Alger, il demeure acquis : que l'Autruche peut se reproduire à l'état de domesticité; qu'elle fait un nid, y dépose ses œufs, les couve et ne les abandonne pas, comme on l'a dit et répété si longtemps, en laissant au hasard le soin de les faire éclore; que la part active que le mâle prend dans les soins journaliers de la procréation en fait un oiseau essentiellement monogame, et que s'il est polygame, ce n'est que par exception. — Le *Nandou* ou Autruche d'Amérique a aussi attiré l'attention des membres de la Société d'Acclimatation, et, des recherches faites sur les moyens d'amener cet oiseau à l'état de domesticité et de l'acclimater en France, on peut conclure : que l'autruche d'Amérique pourrait vivre sans difficulté même dans le nord de la France; qu'elle ne présente absolument aucune difficulté pour l'apprivoiser, en raison de son caractère doux et pacifique; qu'elle s'accommode de toute espèce de nourriture, même la plus grossière, et qu'elle est d'une constitution très-robuste, qui la rend peu sensible aux vicissitudes atmosphériques; enfin, qu'elle ne demanderait presque aucun soin, mais qu'il lui faudrait l'espace et la liberté. Les avantages que l'on retirerait de la domestication de cet oiseau consisteraient dans les plumes dont le prix est toujours assez élevé, et dans ses œufs, très-gros et très-nombreux, qui pourraient devenir une ressource alimentaire d'une certaine importance pour les gens de la campagne.

On peut lire aussi avec intérêt dans les numéros que nous avons sous les yeux, un rapport sur le *maniement des abeilles* et la récolte de leurs produits, sans l'emploi de la fumée ou de l'anesthésie; une monographie du ver à soie du chêne en Chine; une note sur le choix des plants d'igname et sur leur production par les bulbilles; une note sur les propriétés tinctoriales des boutons de fleurs du *sophora japonica*, grand et bel arbre de la famille des légumineuses, acclimaté en France depuis plus d'un siècle et devenu assez commun surtout dans les environs de Lyon; des considérations sur le

mode d'intervention des phénomènes météorologiques dans l'acclimatation des végétaux et des animaux ; des rapports sur des expériences relatives à la sériciculture, sur la culture du sorgho en Algérie. — Les procès-verbaux des séances peuvent fournir aussi d'utiles renseignements. Ils témoignent surtout de l'activité et du zèle infatigable de la Société.

Un document curieux et que nous nous reprocherions de ne pas signaler à l'attention de nos collègues, c'est une lettre de l'émir Abd-el-Kader *sur le cheval arabe*; le sujet y est traité d'une manière tout à la fois pratique et poétique, nous pourrions dire, avec amour. L'illustre correspondant remonte « à « la tête de la source, car l'eau y est toujours abondante et « plus pure.—Sachez donc, dit-il, que chez nous il est admis « que Dieu a créé le cheval avec le vent, comme il a créé « Adam avec le limon... Lorsque Dieu voulut créer le cheval, « il dit au vent du sud : Je veux faire sortir de toi une créa- « ture, condense-toi. Et le vent se condensa. Puis vint l'ange « Gabriel ; il prit une poignée de cette matière et la présenta « à Dieu, qui en forma un cheval bai brun ou alezan brûlé « (rouge mêlé de noir), en s'écriant : Je t'ai appelé cheval « (fier), je t'ai créé arabe; j'ai attaché le bonheur aux crins « qui tombent entre tes yeux ; tu seras le seigneur de tous les « autres animaux. Les hommes te suivront partout où tu iras; « bon pour la poursuite comme pour la fuite, tu voleras sans « ailes ; sur ton dos reposeront les richesses, et le bien arri- « vera par ton intermédiaire. »

Après avoir établi, d'après la théologie arabe, que Dieu a créé le Cheval avant l'homme, attendu qu'il a fait tout ce qui est sur la terre pour Adam et sa postérité, l'émir ajoute que tout porte à croire que Dieu a créé les Chevaux arabes avant les Chevaux étrangers. Maintenant, d'où proviennent les Chevaux arabes d'aujourd'hui ? Question grave et difficile sans doute, mais qu'un arabe peut résoudre sans hésiter.— Après Adam, le cheval, comme beaucoup d'autres animaux, vécut à l'état sauvage ; mais Ismaël vint, qui le dompta ; plus tard,

la seule race qui conserva toute sa noblesse fut recueillie par Salomon, et c'est à celle-là que tous les chevaux arabes doivent leur origine.

L'émir passe ensuite à des questions moins controversables et dans lesquelles ses observations personnelles lui fournissent des preuves plus positives. A quels signes, chez les Arabes, reconnaît-on un cheval noble, *un buveur d'air ?* voici sa réponse :

« Le Cheval d'origine pure se distingue par la finesse des lèvres et du cartillage inférieur du nez, par la dilatation des narines, par la maigreur des chairs qui entourent les veines de la tête ; par l'attache élégante de l'encolure ; par la douceur des crins, des poils et de la peau ; par l'ampleur de la poitrine, la grosseur des articulations et la sécheresse des extrémités.... Les Chevaux de race n'ont point de malice. Le Cheval est le plus beau des animaux ; mais son moral, sous peine de dégénérescence, doit répondrè à son physique. Les Arabes en sont tellement convaincus, que si un Cheval ou une jument ont donné une preuve incontestable de vitesse extraordinaire, de sobriété remarquable, d'intelligence ou d'attachement précieux à la main qui les nourrit, ils feront tous les sacrifices imaginables pour en tirer race, persuadés que les qualités qui les ont distingués se représenteront chez leurs produits... . — Le Cheval porte un cavalier vigoureux, avec un drapeau, des armes et des munitions, des provisions pour tous les deux, et il court un jour entier et plus, sans boire ni manger. C'est avec son secours que l'arabe peut sauver ce qu'il possède, s'élancer sur l'ennemi, suivre ses traces, le fuir, défendre sa famille ou sa liberté.... Comprenez-vous maintenant l'amour immense des Arabes pour le Cheval ? il n'est qu'égal aux services que celui-ci leur rend.... »

2° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône* ; août et septembre 1858. Note sur un blé provenant de quelques grains trouvés dans la main d'une momie égyptienne et qui ont parfaitement germé ; un seul grain a produit 41 tiges surmontées

chacune d'un épi, et en tout, 2,952 grains. C'est un blé *grossier*, mais cette moins-value est bien compensée par une fécondité qui tient du merveilleux. — Le reste de ces deux livraisons est consacré aux procès-verbaux des séances de la Société ou à des rapports sur des questions toutes spéciales.

3° *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*; juin et juillet 1858. Procès-verbaux des séances; rapports sur les travaux de la Société; notes bibliographiques; documents pour servir à l'histoire des XIVe, XVe et XVIe siècles, tirés des archives du département du Nord; on y remarque entre autres, des documents sur les supplices au XVe siècle. Rapport et décret sur la bibliothèque impériale, en date du 14 juillet 1858.

4° *Revue des Sociétés savantes*; juillet et août 1858

Procès-verbaux des séances du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes; rapports faits à ce Comité; analyse des mémoires, livres et comptes-rendus adressés au Comité; missions scientifiques; bulletin bibliographique; tel est en quelques mots le sommaire de ces deux livraisons de la Revue. Si on entre dans les détails, on y trouve une appréciation étendue et consciencieuse des travaux de plusieurs de nos sociétés savantes, et on peut se convaincre que ce recueil remplit le programme qu'il s'est tracé et que nous avons précédemment fait connaître.

La séance est consacrée à des renseignements divers fournis par les membres présents sur le travail relatif à la géographie des Gaules. Ces renseignements seront transmis à la Commission chargée de les recueillir et de préparer le Rapport à adresser à M. le ministre de l'instruction publique.

*Séance du 4 décembre* 1858.

La Société reçoit plusieurs objets destinés à enrichir les collections du Musée, entre autres des fossilles trouvés dans

les environs de Billy et donnés par M. Valette, de Varennes-sur-Allier.

M. le secrétaire analyse les publications nouvellement reçues par la Société :

1° *Mémoires de la Commission d'Antiquités du département de la Côte-d'Or* ; 2e liv. du tome V.

Un rapport de M. Mignard, secrétaire, fait connaître les travaux de la Commission.— L'interminable question d'Alésia a fourni à M. Rossignol une nouvelle réplique dont la vivacité n'a pas fait rendre les armes à ses adversaires : ils maintiennent pour Alaize en Franche-Comté, et lui pour Alise en Bourgogne. Cette discussion a fourni au même M. Rossignol une dissertation sur l'*Oppidum gaulois*, dans laquelle il cherche à prouver à ses adversaires qu'ils n'ont pas une idée juste des *oppida* chez les Celtes en les regardant comme de simples refuges, et qu'en transformant en retranchements temporaires les villes fortes de ces peuples, ils ont confondu les Sauvages de la Bretagne avec les Gaulois de nos contrées.

2° *Journal de la Société de la Morale chrétienne* ; n° 5 du tome VIII.

Les deux principaux articles contenus dans ce numéro sont : Soulagements du paupérisme par la morale de la famille ; Emigration des Noirs. Ce dernier travail a surtout pour but de combattre le nouveau système qui s'est produit dans les colonies françaises pour la culture de leurs terres, et qui consiste à remplacer l'esclavage par l'émigration forcée qui se vend et s'achète, qui enchaîne les ouvriers qu'elle recrute, et les retient pendant toute leur vie aux ordres du maître.

3° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie* ; avril-décembre 1853. — Les procès-verbaux des séances, les rapports et analyses des travaux divers occupent la plus grande partie des pages de ce bulletin ; on y trouve pourtant des mémoires et des documents historiques pleins d'intérêt ; nous citerons : la lamentation du chasteau de Hesdin et les documents inédits sur la prise du Vieil-Hesdin ; des documents

sur la prise de Thérouanne en 1553 ; enfin, la justice criminelle en Artois au XV$^e$ siècle.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* ; 2$^e$ semestre de l'année 1858.

Les *Assises archéologiques*, tenues à Laon le 31 août et le 1$^{er}$ et 2 septembre, ont fourni à ce bulletin un résumé intéressant, surtout pour l'histoire de la Picardie et des environs. M. l'abbé Corblet a apporté, dans les discussions qui s'y sont produites, toutes les lumières d'un esprit nourri d'études sérieuses et approfondies.

5° *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers* ; supplément à la 12$^e$ livraison, et 1$^{re}$ livraison de la 2$^e$ série. — Le *supplément* est consacré à deux pièces de théâtre en idiome languedocien, destinées à compléter ce qu'on appelle le *Théâtre de Béziers*, publié par la Société. L'autre livraison comprend les comptes-rendus sur les travaux de la Société et les concours ouverts par elle ; des documents historiques et des mémoires sur des questions intéressant spécialement le département de l'Hérault.

6° L'*Invention*, journal mensuel de la propriété industrielle, littéraire, artistique et commerciale ; année 1858.

Ce recueil fournit une foule de documents utiles à consulter, mais qu'il serait impossible d'analyser ou même d'énumérer dans une simple note.

7° Plusieurs ouvrages de feu M. le docteur Chomel sont adressés à la Société par sa famille ; originaire du Bourbonnais, le docteur Chomel s'est fait dans le monde médical une réputation qui dispense de tout éloge ; la Société d'Emulation est heureuse de posséder dans ses archives les œuvres les plus importantes de cet illustre contemporain.

M. Alary donne lecture de plusieurs documents relatifs à l'histoire de la Révolution dans le département de l'Allier, entre autres : une émeute à l'Hôpital-Général de Moulins et une émeute dans la même ville à l'occasion de la libre circulation des grains.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires, pour la classe des Lettres, M. Bouchard, avocat à Moulins.

Sont présentés comme membres correspondants :

Pour la classes des Sciences, M. Yves, pharmacien à Hérisson, par MM. de Bure, Meilheurat et Alary ;

Pour la classe des Lettres, M. Théophile Lejeune, instituteur communal, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique.

*Séance du* 18 *décembre* 1858.

La Société a reçu diverses publications sur lesquelles M. le secrétaire donne l'aperçu suivant :

1° *Annales de la Société d'Horticulture de l'Allier* ; 2e, 3e et 4e trimestres de l'année 1858. — Rapports sur les inspections et l'exposition de 1858 ; éphémérides et observations sur les cultures en pleine terre, à Baleine, par M. Doumet ; observations météorologiques par le même; analyse des publications reçues par la Société, par M. de l'Estoille ; notes et mémoires de MM. Girard, Marie, de Tarade, de Veauce, etc.

2° *Bulletin de la Société de l'histoire de France* ; août et octobre 1858.— Procès-verbaux des séances ; notes bibliographiques ; rapports ; documents historiques inédits. Parmi ces derniers, nous remarquons : frais de justice en 1351, et dans une autre série : *manière de combattre des Biscayens*, au XVe siècle.

Nous citerons ce petit tableau plein d'originalité :

« Les Bisquaens estoient gens qui estoient tous nus et descaulz, et avoient de moult bons chevaulx, qui n'avoient nulles selles, lesquels estoient richement couverts, à manière de flassars, comme sur bas trestoit ouvré, de fine soie, et portoient II ou III dars en leurs mains : et les nobles hommes avoient haubregons à sy grant mailles, que on euist bien bouté ung doit oultre, et portoient chacun aveuc les dars ung trenquet comme le cordouanier. Et, quant yl estoient en

plain camp accueilliet d'un homme d'arme de Franche, corps à corps, yl se mettoient à piet, et dardoient si radement que pour perchier ung harnas, et s'il falloient du dart, et il peussent mettre la main en que ce fust sur l'ome, ou sur le cheval, yl saloient à plain sault derière l'ome, et du trenquet copoient le gorge. »

3° De M. Théophile Lejeune, instituteur communal à Estienne-au-Val (Belgique), présenté en qualité de membre correspondant : *Coup-d'œil géographique, statistique et historique* sur le canton de Roulx ; *Recherches* sur la résidence des rois Franks aux Estiennes ; *Coup-d'œil* historique sur le Hainaut ; l'ancienne abbaye de l'Olive. — Le premier de ces opuscules nous a paru pouvoir servir de modèle à des monographies de canton que nous pourrions désirer voir entreprendre par les instituteurs les plus éclairés de nos départements.

4° *Discours* prononcé à la séance solennelle de rentrée des Facultés des Sciences et des Lettres et de l'Ecole de Médecine de Clermont, le 15 novembre 1858, par M. Théry, recteur de l'Académie. Hommage de l'auteur.

5° *Essais dramatiques*, par M. Meilheurat, membre associé libre de la Société. (Hommage de l'auteur). Sous ce titre modeste, M. Meilheurat a réuni trois comédies, deux en cinq actes et une en trois, et en vers ; elles portent pour titres : *Le Droit d'aînesse d'aujourd'hui* ; *Les Vacances d'un Député* ; *Marie* ou *les suites du second Mariage d'une mère*.

6° *Le Général de Richemond* : la fin du XVIII<sup></sup>e siècle, la première moitié du XIXe ; 1770-1853 ; par M. le marquis E. de Montlaur, membre correspondant (hommage de l'auteur). Cet opuscule est une analyse et un compte-rendu des *Mémoires* du général, publiés par sa famille et complétés sur quelques détails par M. de Montlaur.

7° *Etude comparative sur Pascal et Leibnitz*, par M. Ancelot, avocat-général à la cour de Riom, membre correspondant (hommage de l'auteur).

8° *Bernard Palissy*, drame en trois actes et en prose, par M. Auguste Lestourgie, membre correspondant, et M. Eusèbe Bombal, (hommage des auteurs).

9° *Sur les origines des animaux domestiques*, extraits d'un travail sur l'histoire naturelle générale des Règnes organiques, par M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, membre de l'Institut, membre correspondant, (hommage de l'auteur).

10° *Revue des Sociétés Savantes*; septembre et octobre 1858. — Compte-rendu des séances du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes; rapports sur diverses communications; analyses des travaux et des publications des Sociétés savantes des départements; documents historiques; faits divers relatifs aux lettres, aux sciences, à l'archéologie; notes bibliographiques.

M. Alary lit une notice historique sur Fouché de Nantes, en mission dans le département de l'Allier, en 1793.

---

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LES

## TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

**PENDANT L'ANNÉE 1858,**

LU PAR M. DE BURE LE 5 FÉVRIER 1859.

---

MESSIEURS,

Avant de remettre à des mains plus dignes et plus habiles que les miennes la direction de la Société, permettez-moi de vous remercier de m'avoir honoré à trois reprises différentes de vos suffrages pour la Présidence Je vais vous tracer rapidement l'historique de cette année. J'espère que le bilan littéraire de celle qui commence permettra à mon successeur de vous rendre un compte plus brillant que celui de l'année qui vient de finir. Nous avons publié un seul bulletin, il est vrai de dire qu'il est très-considérable. L'état languissant de nos finances ne nous a pas permis d'en imprimer d'autre. Nous avions l'espoir, dans nos prévisions budgétaires, d'obtenir une allocation ministérielle; malgré tous mes efforts, il n'en a rien été, mais en compensation j'ai la satisfaction de vous annoncer que la ville de Moulins nous continue son vote annuel, et que le Conseil général a maintenu à son budget l'allocation de cinq cents francs qu'il nous avait accordée l'année der-

nière. L'économie qui a présidé à notre gestion nous fait espérer que nos dettes bien diminuées permettront à notre nouveau bureau d'être moins avare de publications. Nous pourrons mettre sous presse ces jours-ci un bulletin assez considérable composé presque entièrement des travaux lus à notre séance du mois d'août.

Je dois vous rappeler avec insistance, Messieurs, le programme de questions qui vous a été soumis par la commission chargée d'examiner la proposition de M. A. Méplain. Deux de vos collègues, MM. Meilheurat et Alary, sont entrés avec succès dans la voie indiquée par la Commission. Les matériaux recueillis par le dernier, à propos du séjour et des actes de Joseph Fouché à Moulins, lui fourniront le moyen de donner à son travail des développements considérables.

Vous mettrez bientôt en distribution le *Cartulaire de la Chapelaude*, publié en-dehors de nos bulletins par notre collègue M. Chazaud. Il est très-important pour nous, Messieurs, de faire souvent des publications à part. Nous devons regretter qu'il n'en ait pas été ainsi pour la *Numismatique Bourbonnaise* de M. de Soultrait. Le ministère de l'Instruction publique remarque bien plus ce genre de publications que celles des sociétés savantes qui se bornent à des bulletins même périodiques. Nous serions peut-être les seuls dans le centre de la France qui ne publierions pas, en même temps que notre Bulletin, quelques volumes de mémoires.

La Commission de topographie de la Gaule, nommée au commencement de l'année, se réunit toujours; elle vient de recevoir de précieux encouragements de la part des Secrétaires de la Commission chargée de réunir les documents envoyés à Paris. Le Conseil général, pour la quatrième fois, a accordé le legs du major Robichon à un membre de la Société. L'année dernière, c'était votre Secrétaire, dont les travaux littéraires et critiques ont été ainsi récompensés; cette année, le Conservateur de votre Musée a reçu le juste prix de ses travaux archéologiques et de son zèle pour nos col-

lections qui continuent, grâces aux dons de nos compatriotes, à s'enrichir d'objets remarquables.

Notre collègue, M. de Soultrait, a obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une mention *très-honorable* pour son ARMORIAL DU BOURBONNAIS, si consciencieusement composé et si richement édité par un autre membre.

Nous avons reçu la démission d'un de nos collègues, mais aussi, Messieurs, trois membres titulaires et troi asssociés libres sont venus s'adjoindre à nous et nous apportent un précieux concours de travaux. Cinq membres correspondants remplacent ceux que la mort a frappés cette année au nombre de trois : l'un qu'il suffit de nommer, M. Commarmond ; l'autre, M. Lullier, de Châlons-sur-Marne, homme aussi modeste qu'éclairé et laborieux. Il avait rendu bien des services à l'histoire de la Champagne et au Congrès des délégués des Sociétés savantes dont il était secrétaire général depuis plusieurs années ; enfin, M. le docteur Peghoux, de Clermont, qui s'était beaucoup occupé de médailles gauloises et de questions historiques de l'époque gallo-romaine.

Voici, Messieurs, la liste des lectures qui nous ont été faites :

## CLASSE DES SCIENCES.

MM de l ESTOILLE : 1° Rapport sur les travaux de l'année 1857; 2° Compte - rendu de l'ouvrage de M. Viollet-Leduc, intitulé : *Entretiens sur l'architecture*. — GIRARD, membre correspondant, note sur les découvertes scientifiques de Péron.

## CLASSE DES ARTS.

MM. TUDOT. — Introduction à une étude sur les voies romaines en Bourbonnais, avec cartes et plans. — G. de SOULTRAIT, membre correspondant, fin de son travail sur la numismatique bourbonnaise. — A. DAUVERGNE, correspondant, quatre aquarelles représentant les peintures murales du château de Cindré.

M. Bertrand, correspondant. — Plusieurs lettres, notes, communications archéologiques.

M. Bulliot, membre correspondant. — Note sur un anneau romain, ayant pour chaton un fort bel aureus Tetricus trouvé à Autun et appartenant maintenant au Musée de cette ville.

## CLASSE DES LETTRES.

M. Alary. — Nombreuses analyses des ouvrages qui nous ont été envoyés ; note sur la présence de Joseph Fouché à Moulins ; émeute à l'Hôpital Général, etc.

M. Meilheurat. — Discours de réception ; trois dialogues en vers sur le rôle et la mission des instituteurs ; l'*Ambitieux et le Campagnard*, trois dialogues en vers ; notice biographique sur le baron Camus de Richemont.

M. Faure. — *Pauvres et Mendiants*, poésie ; un Fléau de famille, Epître à une mère ; note sur les ouvrages relatifs à la géographie du Bourbonnais pendant la période gallo-romaine

A. Méplain. — Rapport sur la proposition qu'il avait faite de formuler un programme de questions à traiter

M. Leroy de Chavigny. — Plusieurs pièces de vers.

M. de Montlaur, correspondant — Rapport sur le congrès des délégués des Sociétés savantes.

L'abbé Crosnier, membre correspondant. — Lettre sur un portrait de saint François de Salles, donné par sainte Chantal à la duchesse de Montmorency.

M. Protat. — Note sur une lettre autographe de saint François de Salles. Note sur le duché de Pont-de-Vaux.

Nous avons en outre reçu de plusieurs de nos collègues l'hommage de leurs ouvrages. Ce sont MM. Théry, recteur de l'Académie de Clermont, Meilheurat, l'abbé de Conny, l'abbé Boudant, de Montlaur, Cartambert, Challe, Chevalier et Le Jeune.

La famille du général Camus de Richemont nous a envoyé

ses curieux Mémoires. Les héritiers de mon regrettable ami, le docteur Chomel, nous ont offert plusieurs de ses ouvrages, rappelant ainsi que le Bourbonnais est le berceau de sa famille.

Vous avez vu, Messieurs, qu'aux travaux archéologiques qui ont dominé pendant les trois dernières années, par un retour à d'autres idées, ont succédé des travaux littéraires plus nombreux. De beaux vers nous ont été lus par plusieurs de nos collègues. Les travaux historiques n'ont cependant pas été négligés par vous, Messieurs, mais la poésie a eu les honneurs de l'année. Un de nos collègues a bien voulu nous offrir, sous un titre modeste, des comédies pleines de sentiments élevés et de bienveillance pour toutes les opinions. Permettez-moi de vous les citer ici, parce qu'elles me donnent l'occasion de vous rappeler que l'union, la concorde, la tolérance des opinions d'autrui, l'oubli du passé sont nécessaires à notre développement, à notre existence même, qui pourraient être mis en question par l'absence de ces qualités.

ALBERT DE BURE.

---

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

# LE GÉNÉRAL B$^{on}$ CAMUS DE RICHEMONT,

LUE A LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOUT 1859,

PAR M. MEILHEURAT, ANCIEN DÉPUTÉ.

---

Le général baron Camus de Richemont a été l'un des hommes les plus remarquables que le Bourbonnais ait vus naître. La Société d'Emulation, en exprimant le vœu qu'une notice biographique lui fût consacrée, a rendu à sa mémoire un hommage mérité ; elle a eu une pensée louable et utile. Appeler l'attention publique sur ceux de nos compatriotes qui sont dignes d'être proposés pour modèles, c'est exciter une généreuse émulation, c'est leur créer des imitateurs. Comme l'a fort bien dit un poète :

« *Honorer les héros c'est les multiplier*. »

Louis-Auguste Camus de Richemont est né à Montmarault, le 31 décembre 1770.

Qu'il nous soit permis de le dire en passant, la petite ville de Montmarault a eu la gloire de donner à la France trois généraux et un ministre : le général du génie Richemont, le général d'artillerie Petit-Bord, son frère, le général Hennequin, oncle d'Achille Allier, et cet ancien ministre de l'agri-

culture et du commerce que la mort vient d'enlever trop tôt aux amis nombreux qu'il avait dans tous les partis (1).

Le père du général Richemont, appartenant à une famille orginaire de la Bretagne qui était venue s'établir dans notre province depuis plus de 300 ans, avait épousé une demoiselle Lapoix de Fréminville. C'était un homme recommandable par ses vertus et sa haute sagesse, qui lui avaient valu l'honneur d'être nommé membre de l'Assemblée provinciale du Bourbonnais. Convaincu qu'une bonne éducation est l'héritage le plus précieux qu'on puisse laisser à ses enfants, il ne négligea rien pour procurer ce bienfait à ses quatre fils et à ses deux filles. Le jeune Richemont fut placé au collége d'Effiat, dès l'âge de huit ans. Il s'y fit remarquer par son aptitude aux divers genres d'enseignement qu'on recevait dans cet établissement à la fois civil et militaire. Sur la fin de ses études, il était en même temps président d'une petite académie littéraire, créée dans le sein du collége, et commandant du bataillon, c'est-à dire commandant militaire de tous ses condisciples. Ses succès en littérature ne l'empêchaient pas d'exceller dans les exercices du corps; il maniait le fleuret comme Saint-Georges maniait l'épée. Nous ne le louerons pas de son habileté à l'escrime, mais, ce qui nous paraît digne d'éloges, c'est que pendant sa longue carrière, malgré cette habileté, il ne s'est jamais battu en duel.

Quelque temps avant la Révolution, le comte de Provence qui fut, depuis, le roi Louis XVIII, vint visiter le collége d'Effiat. Il fut très-satisfait de la tenue de cette Ecole et, pour en donner un témoignage, il voulut attacher à son service personnel, en qualité de pages, quatre élèves choisis dans les classes supérieures. Richemont fut nommé le premier. Cette nomination contrariait les vues de son père, qui le destinait à la diplomatie, sous les auspices d'un allié de sa famille, le marquis de Vérac, alors ambassadeur en Russie. Richemont

(1) M. Tourret.

insista pour être page, sauf à devenir diplomate quand l'âge lui permettrait d'embrasser cette carrière plus sérieuse. Il ne remplit les fonctions de page, si séduisantes pour un jeune homme, que pendant 14 ou 15 mois. De graves événements se préparaient. Les approches de la Révolution se faisaient sentir. Un matin, les personnes de la Maison du prince apprirent qu'il était parti secrètement pendant la nuit S. A. R. émigra et ne rentra en France que 25 ans plus tard avec le titre de Roi.

Richemont, resté sans place, revint à Montmarault au sein de sa famille. L'oisiveté ne convenait ni à ses goûts ni à son éducation. Elle était d'ailleurs odieuse à son père. Il fallait prendre un parti. Quelques amis l'engageaient à émigrer. Guidé par les conseils paternels, au lieu de quitter la France, il choisit un état qui lui permit de la servir honorablement. Il retourna à Paris, afin de s'y fortifier dans l'étude des mathématiques; se présenta, peu de temps après, au concours ouvert pour l'admission dans l'arme du génie, et subit cette épreuve avec la plus grande distinction.

Après un an de séjour à Metz, il fut désigné l'un des premiers pour être employé activement. On l'envoya, comme lieutenant en second, à l'armée du Rhin qui assiégeait Mayence. Il fit ses premières armes sous le général Kléber. Nommé quelque temps après lieutenant en premier, il passa à l'armée de Rhin et Moselle, alors commandée par le général Marceau. Le Gouvernement le chargea, conjointement avec M Legrand, chef de bataillon du génie, de recueillir tous les documents relatifs aux deux campagnes des armées du Rhin et de la Moselle et d'en retracer l'historique. Cette mission de confiance prouvait l'estime qu'il inspirait déjà, quoique fort jeune encore. Il s'en acquitta avec beaucoup d'ardeur et de dévouement, d'abord près de l'armée de Rhin et Moselle, ensuite près de celle du Rhin, dont Pichegru était devenu le général. Lorsque cette dernière armée fut forcée d'évacuer le territoire allemand, en laissant une faible garnison dans la

ville de Manheim, Richemont demanda à rester dans cette place pour contribuer à sa défense. Il préféra un poste périlleux à la mission sans danger dont il aurait pu se prévaloir pour rentrer en France avec le corps d'armée. Sur cinq officiers du génie qui se trouvaient dans la ville assiégée, un fut tué et deux autres furent blessés. La garnison, après une vive résistance, fut contrainte de capituler.

Richemont, prisonnier sur parole, résida à Neustadt pendant quelques mois. On l'autorisa à rentrer en France, sous la condition qu'il ne pourrait porter les armes tant qu'il n'aurait pas été échangé. Son échange ayant eu lieu, il servit, avec le grade de capitaine, dans l'armée commandée par Moreau, et prit part à cette retraite à jamais mémorable qui fut une suite non interrompue de victoires.

Lorsque cette campagne fut terminée, il demanda du service en Italie. Servir sous les ordres du général Bonaparte, était alors le vœu, l'ambition de tous les jeunes officiers. Cette faveur, sollicitée avec instance, lui fut accordée. Mais il ne trouva pas en Italie les occasions de se distinguer qu'il cherchait; il n'eut que le temps d'exécuter à Ancône quelques travaux sans importance. Notre armée se reposait alors de ses glorieuses fatigues. Les hostilités étaient suspendues depuis le passage du Tagliamento, et bientôt le traité de Campo-Formio vint mettre fin à la guerre. Une des conséquences de ce traité fut la cession à la France des Iles Ioniennes et de quelques établissements sur le continent grec qui leur fait face, notamment de la presqu'île de Prévèsa. Richemont fut attaché au corps d'expédition qui en prit possession. C'est là qu'il s'est signalé par des actes de bravoure et d'intrépidité dont on ne peut entendre le récit sans être pénétré d'admiration.

Pendant notre expédition d'Egypte, il s'était formé contre la France une nouvelle et formidable coalition, dans laquelle la Turquie était entrée. Ali, pacha de Janina et de l'Albanie, devenu notre ennemi, résolut de s'emparer d'une partie des

possessions qui nous avaient été cédées par le traité de Campo-Formio. Le gouverneur-général de ces possessions pensa que le point le plus prochainement menacé était la presqu'île de Prévèsa. Richemont reçut l'ordre de s'y rendre et d'élever deux redoutes, l'une à droite, l'autre à gauche de la ville. Celle de gauche était terminée ; celle de droite était à peine commencée, malgré l'activité avec laquelle il avait poussé les travaux, lorsque le 2 brumaire an VII, c'est-à-dire le 23 octobre 1799, l'armée d'Ali Pacha, qui comptait 12 à 15 mille hommes, entra dans le territoire de Prévèsa. Il n'existait dans toute la presqu'île que 500 Français. Le général Lasalcette, qui commandait cette poignée de braves, leur assigne les différents postes entre lesquels il est obligé de les distribuer : 50 hommes sont laissés dans l'intérieur de Prévèsa pour contenir la population et garder l'embarcadère ; pareil nombre est mis en bataille devant la ville, pour protéger la retraite au besoin. L'artillerie, avec quelques soldats, occupe la redoute terminée. Une position sur la droite, vers l'emplacement où devait s'élever la redoute qui n'était qu'ébauchée, est assignée à Richemont. Il est chargé de la défendre avec deux misérables pièces de trois, montées sur des affûts à roulettes, vermoulus de vétusté. On lui donne 4 canonniers pris dans le bataillon du commandant Gabory, pour les manœuvrer et les servir. Il ne restait que trois cents et quelques hommes pour former notre corps d'armée principal. Ils se présentent devant des ennemis trente fois plus nombreux, avec un courage qui rappelle celui des 300 Spartiates morts aux Thermopyles. Ils repoussent victorieusement la première attaque. Les troupes d'Ali Pacha fuient en désordre ; mais elles finissent par se rallier à sa voix et à celle de son fils. Elles fondent sur nos 300 héros, qui, après s'être défendus comme des lions, sont écrasés par l'immense supériorité du nombre. Quelques-uns d'entre eux, quinze environ, échappent seuls au carnage avec le général Lasalcette et le colonel Hotte, et parviennent à gagner la redoute.

Richemont et ses canonniers avaient pris la part la plus active à ce combat, connu dans l'histoire sous le nom de combat de Nicopolis. Les canonniers tiraient à mitraille, et Richemont ne se bornait pas à les commander. Armé d'un excellent fusil de munition, il s'en servait avec une habileté qui fut fatale à plus d'un cavalier Albanais. Il s'adressait de préférence à ceux qui, d'après la richesse de leur équipement, lui paraissaient être des chefs, et tous ses coups portaient. Ses quatre hommes et lui n'avaient pas d'abord été attaqués. Mais après la destruction de notre petit corps d'armée leur tour est arrivé. Plusieurs décharges sont dirigées sur eux. Trois des canonniers sont tués. Richemont encloue ses deux pièces d'artillerie avec le seul survivant, et il abandonne sa batterie. La redoute résiste encore ; il cherche à s'y rendre. Chemin faisant, il voit accourir vers lui, le sabre à la main, le chef de bataillon Gabory qui lui dit : « Mon ami, nous allons « tomber entre les mains de ces brigands Epargne-moi cette « honte. Tire-moi un coup de fusil en pleine poitrine ! » — « Que me proposes-tu ? lui répond Richemont. Mon arme « n'est pas chargée pour toi. Nous nous ferons tuer en« semble en combattant. Si nous avions ces cinq ou six « soldats que tu vois dispersés et égarés autour de nous, « peut-être gagnerions-nous la redoute. » Gabory jette un coup d'œil sur les soldats, et, les reconnaissant pour appartenir à son bataillon, « je vais essayer de les rallier, dit-il, et je te les ramène. » Après avoir serré la main à Richemont, il part suivi du canonnier dont il était le chef. Un moment après il n'existait plus, ainsi que son canonnier. Richemont ne croit pas qu'il lui soit possible d'échapper au même sort, mais il veut vendre chèrement sa vie. Il aperçoit deux cavaliers qui se disposent à le charger. Il les attend avec le plus grand sang-froid. Dès qu'ils sont à vingt pas, il abat le premier d'un coup de fusil. Le second, le croyant désarmé, se lance sur lui. La vue de la baïonnette du fusil lui fait faire un mouvement de côté dont Richemont profite pour la lui en-

foncer à travers le corps. Il recharge promptement son arme et continue sa route, en se dirigeant vers la redoute, dont il cherche à se rapprocher avec précaution. Pendant ce trajet difficile, il rencontre quatre cavaliers isolés qui viennent l'attaquer l'un après l'autre. Chaque fois qu'il les voit s'avancer il s'arrête, et, à 15 ou 20 pas, il les abat tous les quatre successivement. Sa position devient de plus en plus critique. Un gros de cavalerie qui l'avait observé de loin se dirige de son côté. Il se trouvait alors près d'un ancien aqueduc. Il va s'adosser à l'une de ses piles ; le voilà en présence de 20 à 25 cavaliers, bien montés et bien armés. Les uns déchargent sur lui leurs pistolets ou leurs carabines, les autres brandissent leurs cimeterres recourbés. Il ne se sert d'abord de son fusil que pour menacer. Il avait été touché de deux balles, l'une au-dessus de la hanche, l'autre vers le haut de la cuisse ; une troisième lui avait déchiré l'oreille gauche, en emportant un bout du cartilage. Son chapeau et son habit en étaient criblés. Il désire finir par un coup d'éclat. Il remarque un brillant cavalier, couvert d'un riche vêtement, ayant à ses côtés un jeune homme de haute taille, qui maniait de belles armes et portait le simple costume albanais. C'est au brillant cavalier qu'il tire son dernier coup de fusil. Il le voit tomber. Le jeune homme, placé près de lui, paraît avoir été frappé du même coup. Tous les autres cavaliers se précipitent alors sur Richemont. Il s'élance lui-même, la baïonnette en avant, sur le premier d'entre eux. Par suite d'un écart du cheval, sa baïonnette, au lieu d'atteindre l'homme, s'enfonce tout entière dans la tête de l'animal et y reste fixée après s'être détachée de son fusil. Il ne lui reste plus aucun moyen de défense. Il reçoit à la fois un coup de pistolet à bout portant et deux coups de sabre qui l'étendent par terre. Les barbares allaient lui couper la tête, lorsqu'un simple cavalier albanais, n'ayant rien qui le distinguât, si ce n'est un superbe cheval et de magnifiques armes, se porte rapidement en avant et prononce d'un ton d'autorité quel-

ques mots qui arrêtent leurs bras prêts à frapper. Ils attendent respectueusement ses ordres. Il fait relever Richemont et appelle deux cavaliers auxquels il donne mission de le conduire au camp. Il fallait, pour y arriver, traverser une portion de terrain soumise au feu de la redoute française. Plusieurs boulets partis de cette redoute viennent ronfler au-dessus de leurs têtes ou labourer la terre à leurs pieds. A chaque coup de canon, les gardiens de Richemont s'en prennent à lui du danger qu'ils ont couru et le frappent indignement du pommeau de leurs sabres. A peu de distance du camp, ils trouvent un monceau de têtes que les soldats d'Ali Pacha avaient coupées à leurs ennemis, suivant la coutume féroce des Turcs de ce temps-là. Une de ces têtes, plus écartée que les autres du monceau commun, se présente sur leur passage. Les misérables veulent forcer Richemont de la prendre et de la porter. Sur son refus, ils l'accablent de nouveaux coups de pommeau de leurs sabres. L'un d'eux se saisit de cette tête sanglante et l'en frappe au visage. Arrivé enfin au camp, Richemont est loin d'être sauvé. Les gens préposés à la garde des bagages l'insultent, l'outragent avec fureur. Ils s'emparent de sa personne, l'entraînent sur une éminence et lui font signe que sa tête va tomber. Pour leur prouver que la mort ne l'épouvante pas, il arrache brusquement sa cravate, la leur jette à la face, retourne le collet de son habit et de sa chemise et leur livre son cou. Déjà il était empoigné par les cheveux. Le cangiar, tiré de son fourreau, brillait dans les mains du bourreau, lorsque le cri de « Pacha ! Pacha ! » retentit de toutes parts. L'arme reste suspendue sur sa tête. Le jeune Albanais qui lui avait déjà sauvé la vie sur le champ de bataille la lui sauve une seconde fois. C'était Mouctar-Pacha, l'un des fils d'Ali Pacha. Il avait, à l'insu de Richemont, été témoin de ses divers combats et il en avait conçu pour lui une estime, une sympathie dont il lui donna des preuves multipliées. C'était le jeune homme blessé par le même coup qui avait frappé le brillant cavalier couvert d'un riche costume. Cette circonstance rend sa conduite encore plus belle.

Pendant que Mouctar-Pacha restait à Prévèsa, retenu par ses devoirs militaires, Richemont fut amené à Janina. Ses blessures, n'ayant pas été pansées depuis plusieurs jours, avaient empiré et le faisaient souffrir cruellement. On lui donna un médecin juif. Cet homme déclara que l'amputation d'un bras était indispensable. Richemont lui demanda du temps avant de se décider à cette opération. Le juif avait déplu aux gardes du prisonnier. Lorsqu'il se représenta le lendemain pour amputer le pauvre blessé, ils le chassèrent, en le menaçant de lui couper les oreilles. Ce fut pour Richemont un premier bonheur bientôt suivi d'un autre. Mouctar Pacha arriva à Janina, et l'un de ses premiers soins fut d'aller visiter le prisonnier auquel il portait un si vif intérêt. Ayant appris son aventure avec le médecin juif, il lui envoya immédiatement un médecin grec qui le guérit, au bout de deux mois, sans lui couper le bras.

Mouctar Pacha se montra toujours envers Richemont magnanime et généreux. Après avoir tenté inutilement, à diverses reprises, de l'attacher à sa personne par les offres les plus brillantes, ce jeune prince, au moment de se séparer de lui, tira de son sein une bourse qu'il lui remit, en disant : « Voilà pour ton voyage, qu'il soit heureux ! » Mouctar Pacha était digne d'être Français. Richemont partagea les 600 francs que contenait la bourse entre lui et ses compagnons d'infortune.

Les derniers faits que nous venons de rapporter, avec une étendue qu'on nous pardonnera, ont laissé un souvenir ineffaçable dans le pays où ils se sont passés. Lord Byron les a trouvés retracés dans les chants guerriers des Albanais. Il a consacré lui-même quelques vers de l'un de ses poèmes à Richemont et à Gabory.

Richemont, transféré à Constantinople, n'y fut pas traité comme il aurait dû l'être. Il regretta plus d'une fois Mouctar Pacha. On commença par l'envoyer à l'arsenal, c'est-à-dire au bagne, où les prisonniers de guerre étaient mêlés avec

des malfaiteurs turcs et étrangers. Il y trouva des compatriotes et trois Polonais dont la société lui offrit quelques consolations.

Pendant sa détention à l'arsenal, une victime de la politique ombrageuse du gouvernement turc, un jeune homme digne d'un meilleur sort, le prince Georgaki, vint partager momentanément sa captivité. Il avait une famille riche, trop riche peut-être, malheureusement pour lui. Il conçut pour Richemont une telle affection, qu'il fit offrir en secret une somme de 20,000 francs pour la rançon du prisonnier français. Son noble projet ne put s'accomplir. Un jour, un officier du Capitan Pacha vint chercher ce jeune prince pour le conduire au supplice. La nouvelle, bientôt répandue, causa une vive douleur aux Français qui avaient été admis à l'intimité de cet infortuné. Ils firent éclater leur désespoir. Un seul homme resta impassible ; c'était Georgaki. Il se jeta au cou de Richemont, lui prit les deux mains et lui dit tristement : « Ce sont les dernières étreintes de l'amitié. Cher Richemont, « j'espérais te rendre à la liberté ; la mort vient interrompre « mon œuvre. » Il tira de son sein une petite bourse où se trouvaient quelques sequins, puis un livre d'Evangile qu'il baisa respectueusement. Il les lui remit, en disant : « C'est « tout ce qui me reste, acceptez-les pour l'amour de moi. » Richemont garda pour lui l'Evangile et distribua entre ses compatriotes les sequins de l'excellent prince qu'il embrassa en fondant en larmes. Pendant toute sa vie, il ne put jamais parler de Georgaki sans un profond attendrissement.

Un autre ami dévoué, qui avait recouvré sa liberté, le commandant de Vallongue, obtint, à force de démarches, la translation de Richemont aux Sept-Tours. Cette prison d'Etat était bien différente de l'arsenal. Les détenus y étaient parfaitement traités sous tous les rapports. Chacun d'eux y recevait pour sa subsistance une allocation journalière proportionnée à son importance politique. Celle d'un simple capitaine était de 8 francs 75 centimes. Richemont y forma

bientôt des liaisons avec plusieurs hommes de mérite que les circonstances y avaient amenés comme lui. Il avait à sa disposition la bibliothèque de l'ambassade française, que notre ambassadeur, détenu également aux Sept-Tours, y avait fait transporter. Les charmes de l'étude adoucirent l'ennui de sa position. Il apprit l'anglais, il se remit au latin. Il prit tant de goût pour nos vieux auteurs classiques, que depuis, il les relisait souvent avec plaisir et pouvait encore, à l'âge de 82 ans, réciter par cœur 2,000 vers de Virgile ou d'Horace. Il passa là 18 mois assez doucement. Il en sortit lors de la suspension d'armes qui suivit la bataille de Marengo. Il put enfin rentrer en France et embrasser sa famille. Il apprit à Paris qu'il était nommé chef de bataillon depuis deux ans et serait proposé pour un sabre d'honneur.

Des négociations étaient alors entamées pour un traité entre toutes les puissances belligérantes de l'Europe. Ce traité, longtemps discuté, fut signé à Amiens.

Richemont pensa que la paix générale fermerait pour bien des années les voies d'une généreuse ambition. Une expédition commandée par le général de Caen, avec un vaisseau et deux frégates sous les ordres de l'amiral Linois, fut envoyée dans l'Inde pour y reprendre possession de nos anciens établissements. Richemont, demandé par le général de Caen comme son chef du génie, partit avec lui dans les premiers jours de février 1802. La flotte était arrivée dans la rade de Pondichéry ; les troupes de l'expédition allaient débarquer, lorsqu'un aviso, expédié par le Gouvernement français, informa le général de Caen que la paix était rompue par suite du refus de l'Angleterre d'en accomplir l'une des conditions les plus importantes, la remise de l'île de Malte aux chevaliers. Cet aviso apportait au général sa nomination de gouverneur de tous les établissements français à l'est du cap de Bonne-Espérance, avec l'ordre de se rendre à l'Ile-de-France. Richemont était nommé directeur des fortifications des mêmes établissements. Une flotte anglaise, quatre fois plus

forte que la nôtre, était mouillée à peu de distance de Pondichéry. Notre flotille appareilla silencieusement pendant la nuit, évita les douze vaisseaux anglais, et arriva sans mauvaise rencontre à sa destination.

Richemont a passé cinq ans à l'Ile-de-France. Il les a toujours comptés parmi ses années heureuses. Dans ce pays délicieux que le bailli de Suffren appelait l'île de Calypso, dont la population unissait la grâce et l'urbanité à la bravoure, à la franchise et à la générosité, il ne tarda pas à se faire des amis. Il y trouva presque une famille. Il jouissait au plus haut degré de la confiance et de l'affection du général de Caen. Ses honorables services étaient appréciés comme ils devaient l'être par ce digne chef, qui demanda et obtint pour lui le grade de colonel. Mais l'influence du climat ayant altéré sa santé d'une manière inquiétante, les médecins lui prescrivirent l'air natal. Il partit pour retourner en France au mois de mai 1807. Il choisit, pour faire son voyage à l'abri des attaques des corsaires anglais, un navire brêmois appelé l'*Atalanta*. Ce qui détermina son choix, c'est que ce bâtiment, capturé quelque temps auparavant et conduit en Angleterre, y avait été déclaré neutre par un jugement de l'Amirauté, qui avait condamné les capteurs à la restitution, avec dommages-intérêts. Le capitaine du navire, porteur de ce jugement, était dans une entière sécurité. Malgré cette pièce décisive, l'*Atalanta* fut prise par un corsaire anglais, et les passagers furent traités comme prisonniers de guerre. On se servit du prétexte que les Français étaient entrés à Brême depuis le jugement invoqué, ce qui avait fait cesser la neutralité.

Richemont, arrivé en Angleterre, protesta mais inutilement contre l'injustice et l'illégalité de sa détention. Il rejeta la misérable allocation d'un schelling par jour accordée par les Anglais à tous les officiers prisonniers, quel que fût leur grade. On lui assigna la résidence de Chesterfield ; il loua une chaise de poste pour se rendre à sa destination. Un passager français, avec lequel il avait fait connaissance sur l'*Atalanta*,

devant avoir la même résidence, le pria de lui donner une place dans sa voiture : Richemont y consentit obligeamment. Pendant le voyage, il fut saisi d'une crise violente de la maladie qu'il avait éprouvée à l'Ile-de-France ; il se roulait, il se tordait, en proie aux plus atroces douleurs. Tandis qu'il était évanoui et paraissait inanimé, son compagnon le crut mort ; il pensa que la dépouille d'un prisonnier mourant isolément, sur une terre étrangère, serait perdue pour sa famille et qu'il valait mieux qu'elle profitât à un compatriote qu'à l'ennemi ; il prit dans la poche de Richemont la clé d'un meuble de voyage qui contenait toute sa fortune en pièces d'or, papiers, bijoux, et s'empara de ces valeurs ; elles étaient considérables. Ce fut seulement plusieurs jours après que le malade, revenu à un état de santé qui lui permit de se reconnaître, ouvrit son meuble, qui avait été refermé avec soin, et le trouva complétement vide. Son compagnon de voyage n'eut pas alors la force d'âme nécessaire pour surmonter la honte d'un aveu pénible ; il garda le silence. Richemont fit sa déclaration aux autorités anglaises Après une attente assez longue, une enquête fut commencée. Le coupable voyant qu'il allait être découvert s'empoisonna et, avant de mourir, avoua son crime.

Richemont ne put recueillir que de très-faibles débris de la fortune qui lui avait été volée. Il ne se laissa pas abattre par les revers qui venaient de le frapper coup sur coup, il les supporta philosophiquement. Son séjour en Angleterre eut pour lui un avantage ; il y fit la connaissance de l'habile médecin des marins de l'hôpital de Grenwich, qui le traita de sa maladie de foie et le guérit radicalement. Pendant les longues heures de la captivité, il apprit l'espagnol et se fortifia dans la connaissance de l'anglais ; il composa secrètement des Mémoires dans lesquels il démontrait la possibilité d'une descente en Angleterre, et discutait les moyens d'en assurer le succès; il les fit copier par un ami discret sur du papier de soie d'une extrême finesse et les cacha au fond de son chapeau, atten-

dant avec impatience, épiant une occasion favorable pour les faire parvenir à l'Empereur. Cette occasion ne se présenta pas tant qu'il resta prisonnier.

Un jour, un officier de marine français lui propose de s'associer à lui pour s'évader ensemble de l'Angleterre et rentrer en France. Dans le premier moment, Richemont n'accepte ni ne repousse la proposition ; il désire y réfléchir. Ses hésitations cessent lorsqu'il lit dans un journal de Londres l'approbation donnée par un jury à la conduite du colonel Crawfort, qui, prisonnier sur parole à Verdun, avait demandé et obtenu l'autorisation d'aller prendre les eaux de Spa, et, malgré sa promesse de revenir à Verdun, était rentré en Angleterre, se fondant sur ce qu'il avait été retenu prisonnier contre le droit des gens. Richemont était dans une position pour le moins aussi favorable que celle de Crawfort. Il va trouver l'officier de marine, se concerte avec lui ; ils arrêtent entre eux un plan d'évasion. Ce plan s'exécute de la manière la plus heureuse ; après avoir traversé tous deux, tantôt à pied, tantôt en voiture, sans accident, mais non sans inquiétude, une partie du territoire anglais, ils arrivent à Folkstone ; gagnent, à prix d'argent, un contrebandier qu'on leur avait indiqué ; s'embarquent pendant la nuit, déguisés en matelots, sur un léger esquif et, après plus d'un danger, abordent enfin le petit port de Vimereux, à peu de distance de Boulogne. Richemont foule avec transport le sol de la patrie, dont il était absent depuis huit ans.

Peu de temps après son arrivée à Paris, il fit mettre sous les yeux de l'Empereur les Mémoires dans lesquels il exposait son plan de descente en Angleterre. A quelques jours de là, il fut invité à une soirée des Tuileries et depuis il reçut toujours au château l'accueil le plus flatteur. En attendant qu'on pût lui assigner une mission spéciale, il fit partie du Comité des fortifications, auquel il demeura attaché pendant une année.

En 1811, l'Empereur, qui prévoyait une nouvelle guerre

avec la Russie, comprit toute l'importance que la ville de Dantzig pouvait avoir par la suite; il résolut d'en faire une place de premier ordre et prescrivit de la fortifier. Le colonel Richemont fut chargé de présider à l'exécution des travaux ordonnés. Il s'acquitta de la tâche qui lui était confiée avec autant de zèle que de talent; elle lui fournit l'occasion de signaler son noble désintéressement : sur la somme de huit millions qui lui fut adressée par le Trésor pour le paiement des 15 à 16 mille terrassiers employés aux fortifications, il économisa 900,000 fr. qu'il fit verser dans les caisses de l'Etat.

En 1812, l'Empereur, se rendant à son armée de Russie, passa par Dantzig, accompagné du roi Murat et du prince Berthier; il visita les travaux, approuva la manière dont ils avaient été conduits et en témoigna vivement sa satisfaction au colonel Richemont, qu'il invita à sa table. Pendant le repas, auquel assistaient seulement le roi de Naples et le prince de Wagram, il entretint continuellement le colonel avec la plus grande bienveillance; il lui promit même de l'attacher à sa personne. L'hiver de 1812 et les malheurs qui en furent la suite l'empêchèrent de tenir sa promesse.

Après les désastres de la campagne de Russie, dans les premiers jours de janvier 1813, la ville de Dantzig fut assiégée par une armée nombreuse. On sait comment la brave garnison de cette place fit son devoir : elle résista pendant près d'un an et succomba vaincue, non par la fo ce, mais par la faim et la maladie.

Richemont partagea avec le général Rapp la gloire de cette admirable défense. Sa belle conduite dans cette circonstance aurait été dignement récompensée par l'Empereur, s'il fût resté sur le trône. Hâtons-nous de dire que le gouvernement de la Restauration ne la laissa pas sans récompense. Richemont fut nommé chevalier de Saint-Louis le 9 juin 1814; peu de temps après, maréchal-de-camp et commandant de l'école militaire de Saint-Cyr; enfin il reçut le titre de baron.

Le 20 mars 1815 lui enleva le commandement de Saint-Cyr. Pendant les Cent Jours, le département de l'Allier le choisit pour l'un de ses représentants ; mais ses talents militaires étaient alors plus nécessaires à la France que ses services législatifs. Il accepta la mission d'inspecter nos places du Nord et le commandement du génie du 2e corps d'armée.

Après la bataille de Waterloo, il partagea le sort d'un grand nombre de ses compagnons d'armes. Il fut mis à la demi-solde et quelque temps après à la retraite. Il était plein de force et de santé, et il aurait pu servir encore longtemps son pays. Malgré l'isolement dans lequel il passa douze années de sa vie, au fond d'une campagne, ses concitoyens ne l'oublièrent pas et lui en donnèrent la preuve en le nommant député au Corps législatif, lors des élections de 1827. Il a conservé le mandat de député jusqu'au mois de novembre 1837, époque à laquelle il pria les électeurs de l'arrondissement de Montluçon de porter leurs suffrages sur un autre de leurs compatriotes.

Pendant sa carrière législative, il a composé et publié différentes brochures politiques dont quelques-unes ont produit une assez vive sensation au moment où elles ont paru.

Immédiatement après la révolution de 1830, il avait été rappelé à l'activité et au commandement de l'école de Saint-Cyr ; il avait été nommé conseiller d'Etat, en service extraordinaire, et commandeur de la Légion-d'Honneur ; le 7 juin 1834, il fut promu au grade de grand-officier du même ordre et mis à la retraite à raison de son âge.

Rentré dans la vie privée, il fit paraître de nouvelles brochures, notamment, en 1839, un Mémoire sur la nécessité de fortifier Paris, Mémoire qui n'a peut-être pas été sans influence sur la résolution que le Gouvernement a prise à ce sujet un an plus tard ; au mois de juin 1848, il présenta au chef du Gouvernement d'alors plusieurs Mémoires sur la politique extérieure.

Il ne cessa d'habiter Paris qu'à l'âge de plus de 80 ans ; toujours obligeant, il profitait des anciennes relations que sa vie publique lui avait procurées pour rendre encore des services aux habitants de son département. Son élocution facile et gracieuse, sa mémoire remplie d'anecdotes et de souvenirs de voyages, sa grande expérience des hommes et des choses rendaient sa conversation aussi attachante qu'instructive ; il aimait à raconter et on aimait à l'entendre.

Vers la fin de 1851, ce respectable octogénaire, cédant aux instances d'une nièce qui lui était dévouée, comme la meilleure des filles pourrait l'être à son père, est venu habiter près d'elle, au château de la Montée, dans le département de la Nièvre. C'est là qu'il a encore vécu deux années, entouré des soins les plus affectueux. Il s'était créé une occupation qui, avec la promenade et l'entretien des personnes de sa famille, remplissait agréablement ses journées ; il écrivait ses Mémoires. Il avait 81 ans lorsqu'il a commencé ce travail qui, malheureusement, est resté inachevé ; ce qu'on lit de son ouvrage fait vivement regretter qu'il ne l'ait pas commencé un peu plus tôt ; la gaîté de son style prouve qu'il a dû être heureux en l'écrivant, et qu'il trouvait un grand charme à se rappeler les années de sa jeunesse : il y révèle partout la bonté de son cœur. Avec quelle tendre vénération il y parle toujours de son vertueux père et de sa digne mère, dont la carrière s'est prolongée jusqu'à l'âge de 88 ans ; quels regrets touchants il donne à la perte de ses trois frères, l'un général d'artillerie, tué à Leipsick ; l'autre, lieutenant de dragons, fort jeune encore, tué en Espagne ; le troisième, victime de son humanité, mort pour avoir soigné des prisonniers espagnols atteints du typhus ! Comme il chérissait ses deux sœurs, modèles l'une et l'autre des épouses et des mères ! avec quelle bienveillance il juge toutes les personnes qu'il nomme dans son ouvrage ! quelle différence entre lui et quelques vieillards moroses qui, ayant rédigé leurs Mémoires dans des moments de misanthropie, ont vu tout en noir et ont

porté sur les hommes dont ils ont parlé des jugements empreints de la plus injuste sévérité !

Il avait déjà écrit l'histoire de la première partie de sa vie ; il espérait pouvoir compléter sa biographie et en surveiller lui même l'impression. Tout semblait justifier cet espoir, lorsqu'une maladie accidentelle, une fluxion de poitrine, nous l'a enlevé le 22 août 1853.

L'auteur de cette notice, en retraçant les événements dont vous venez d'entendre la lecture, n'a pu se défendre d'une opinion que vous partagerez peut-être, c'est qu'avec les qualités qui le distinguaient, le général Richemont aurait dû arriver à un poste plus élevé que celui de maréchal-de-camp. Joignant à une instruction, à une capacité peu communes un courage et une intrépidité poussés à un degré rare, même en France, s'il avait eu un peu de bonheur, il serait parvenu aux premières dignités de l'Etat et figurerait dans nos annales parmi nos grandes illustrations militaires. Vous avez remarqué les diverses circonstances qui sont venues successivement l'arrêter dans sa carrière : ses deux captivités en Turquie et en Angleterre, la chute de l'Empire au moment où le chef de l'Etat commençait à l'apprécier, son inaction forcée pendant douze ans. Mais si cette carrière n'a pas été aussi heureuse qu'elle aurait pu l'être, elle a été du moins assez glorieuse pour que nous soyons fiers de le compter au nombre de nos compatriotes.

MEILHEURAT.

---



# NOTE

# SUR UN ANNEAU D'OR

## A L'EFFIGIE DE TÉTRICUS,

### TROUVÉ A AUTUN,

LUE PAR M. BULLIOT, MEMBRE CORRESPONDANT, A LA SÉANCE DU 11 AOUT 1858.

---

Dans les nombreuses fouilles qui, à toutes les époques, ont remué le sol d'Autun et aidé à reconstituer ses monuments et son histoire, les médailles signalent deux événements étroitement liés, dont l'un fut la réponse de l'autre; nous voulons parler de la destruction d'Augustodunum par Tétricus, en 269, et de sa restauration, à la fin du III[e] siècle, par Constance et Constantin.

Sur cent médailles exhumées des champs occupés jadis par l'ancienne cité, 90 au moins appartiennent à l'empereur gaulois ou à la famille de Constantin, mêlées dans la même cendre. Cette surabondance suffirait seule à indiquer quelque événement extraordinaire, quelque changement politique important. L'histoire, sur ce point, est d'accord avec l'archéologie, et l'Eduen Eumène, témoin oculaire, dans son enfance, de la dévastation de sa patrie, et plus tard, de sa résurrection, nous a conservé sur ces temps obscurs les indications les moins incertaines qui nous restent.

Depuis la conquête de César, la Gaule n'avait point tenté un

essai de ses forces pareil à celui qui donna naissance à l'empire gaulois. Après deux siècles et demi d'obéissance presque pacifique, elle avait osé se séparer de Rome et d'un empereur dont l'insouciance provoquait la révolte. Pendant que Gallien s'étourdissait dans les fêtes sur les maux publics, Posthume, son compétiteur, repoussait les Germains au-delà du Rhin, et conquérait ainsi son titre ; Victorinus, Tétricus et plus qu'eux l'énergique Victoria, continuaient, par une sage administration, à faire oublier la métropole, qui voyait bientôt l'Espagne et la Bretagne suivre l'exemple de la Gaule.

Cette séparation fut moins une de ces équipées militaires dont l'empire donnait de si fréquents exemples, qu'une protestation contre l'administration romaine, qui cessait de sauvegarder les races absorbées dans son unité. Si les Barbares n'eussent déjà parcouru les provinces ; si les cités n'eussent attendu en vain le secours de l'empereur de Rome, la nationalité gauloise, tranquille et protégée dans ses intérêts, comme aux deux premiers siècles, n'eût pas cherché à reprendre une vie propre et indépendante. La nécessité de se défendre fit le succès de l'insurrection. Le signal donné par les régions du Rhin rallia toute la Gaule, surtout les classes populaires, pour lesquelles le présent est un fardeau et la destruction une vengeance ou un spectacle.

Augustodunum, au milieu de cet ébranlement, avait une position exceptionnelle qui rappelait celle des Eduens dans la guerre contre César. La Gaule, dans les deux circonstances, avait à se donner un chef, et son choix ne pouvait être que le résultat de l'entraînement public.

Dans les phases critiques, l'action emporte la prépondérance. Les écoles d'Autun, ses rhéteurs, ses monuments, sa richesse, ne suffisaient pas pour lui assurer la suprématie ; ils étaient probablement un sujet de défiance, aussi Vercingétorix et Tétricus n'étaient Eduens ni l'un ni l'autre, et leur élévation au pouvoir semble même une protestation contre les tendances secrètes ou avouées des Eduens. Ce peuple, en

effet, agit mollement dans la première insurrection; dans la seconde, il se sépara complétement du parti national. Y eut-il jalousie cachée de la part des habitants d'Augustodunum qui, flattés par la politique romaine, admis des premiers au Sénat, et fiers de *leur fraternité*, voyaient dans l'empire gaulois la perte de leur considération et de leurs priviléges? Il est permis de le croire. De plus, la Gaule centrale perdait de l'importance à mesure que les grands événements se dénouaient sur le Rhin, et le mouvement était trop populaire pour avoir à sa tête une ville d'élégance, d'art et de plaisirs. Peut-être aussi, dans une prévoyance plus éclairée, les Eduens avaient-il compris l'impossibilité d'une longue durée pour l'empire gaulois. On leur a reproché leur tiédeur dans la première guerre de l'indépendance; mais n'avaient-ils pas déjà jugé sainement la situation? Les premiers, ils avaient résisté jusqu'à extinction à Arioviste et aux Germains. Battus et découragés, ils avaient compris, les premiers aussi, que leur patrie était entre deux gouffres : la Germanie et Rome; ils avaient embrassé avec le druide Divitiac le parti de la civilisation.

Les mêmes traditions les guidèrent au III[e] siècle. Derrière l'empire Gaulois ils voyaient les Bagandes et l'ombre renaissante des Germains. Ils crurent encore que dans l'unité serait la force, et que le pouvoir impérial, même à son déclin, était le dernier abri du monde ancien.

Ces considérations sont nécessaires pour expliquer le rôle d'Augustodunum sous Tétricus. Ce rôle isolé indique la supériorité de vues d'une population éclairée et intelligente, mais il froissait le sentiment national, et, quoique l'avenir lui ait donné raison, ses motifs étaient trop subtils pour dominer l'ébullition de l'entraînement général. Les Eduens, au milieu des désordres qui accompagnèrent la rapide succession des empereurs gaulois, s'adressèrent à Rome comme au seul port de salut. Cette démarche fut jugée une trahison. Soit qu'Augustoduunm refusât de reconnaître Tétricus, comme

tout porte à le croire ; soit que l'insurrection gauloise, avec ses éléments hétérogènes, fût satisfaite de trouver un prétexte pour piller et humilier une ville riche, aristocratique et savante, sa perte fut décidée et son enceinte investie.

Ce siége, dont la signification politique était si évidente, fut poussé sans répit. La cité fut attaquée et défendue avec un acharnement qui témoigne de la passion des partis. Sept mois durant, les légions du Rhin, ralliées à Tétricus et les pâtres gaulois battirent ses murailles. Les assiégeants repoussés coupèrent les aqueducs et affamèrent les habitants par un blocus. Réduits à leurs seules forces, exténués par les privations, ils soutinrent jusqu'à extinction cette lutte héroïque et inégale ; l'ennemi entra lorsque les portes manquèrent de défenseurs. « *Cùm fessi servare non possent* » dit Eumène.

L'espèce de rage déployée à la destruction des monuments témoigne qu'Autun n'appartenait plus à la race indigène, et qu'étranger par ses mœurs, sa civilisation et ses idées, il expiait le double crime d'être ville romaine et ville aristocratique.

Il fut indemnisé de ce désastre en donnant un poète à la Gaule. Parmi les membres des hautes familles destinées à l'extermination, quelques proscrits s'échappèrent. De ce nombre fut Cœcilius Argilius, qui gagna les Pyrénées, et, s'étant marié à Tarbes, fut le grand-père du poète Ausone.

Pour ces masses barbares, pour ces rebelles, *Gallicani rebelles*, qu'Eumène, dans l'amertume de ses souvenirs, se refuse à appeler du simple nom de Gaulois, l'image de Tétricus était un signe national, une *cocarde* : qu'on nous passe l'anachronisme de l'expression. Elle fut propagée à profusion par les médailles, selon la coutume des pouvoirs nouveaux qui voient avec raison dans l'image un moyen de popularité. Des ateliers monétaires furent improvisés au milieu des ruines d'Augustodunum, et jetèrent partout ces pièces, aux types barbares et à peine ébauchées, que nous trouvons tous les jours. Chacun reçut

la face de l'empereur victorieux. Les enseignes s'en parèrent; la paie du soldat la dissémina comme le signe du succès; elle fut portée au doigt comme une marque de commandement ou du moins comme l'expression visible de l'opinion d'un parti. Des moules, des coins de médailles, se rencontrent encore après quinze siècles sur différents points du pays éduen.

On vient de trouver dans un champ, près d'Autun, une bague en or, à l'effigie de Tétricus. L'anneau est marqué de quelques rainures assez grossières. Le chaton se compose d'une médaille d'or, dont l'enchâssement forme autour de la face un rebord prononcé qui semble destiné à la préserver de l'altération et du frottement. Contrairement au plus grand nombre des médailles de Tétricus, accusant presque toutes un travail rudimentaire, la tête de l'empereur, en fort relief, est d'un beau caractère et parfaitement gravée. Il porte la couronne de laurier; un nœud attache sa chevelure. D'une main il tient la haste posée sur l'épaule droite; contre l'épaule gauche est appuyé le bouclier, sur lequel on distingue, à la loupe, deux combattants dont l'un est renversé et l'autre debout, levant le bras pour frapper le vaincu. Le même sujet est fréquemment reproduit sur les médailles du siècle suivant On lit autour de la tête :

IMP. TETRICVS. AVG.

Au revers, une Victoire ailée et drapée tient d'une main une couronne et de l'autre une palme avec la légende :

VICTORIA. AVG.

Cette médaille, au revers de la Victoire, représentant l'empereur revêtu de ses armes, ne serait-elle pas une pièce commémorative de la prise d'Autun? Le Nord et le Midi, les légions du Rhin, Lyon et Bordeaux avaient acclamé Tétricus, Autun seul s'était insurgé et prenait la tête du parti romain. La prise de cette ville, après un siége de sept mois, fut le fait

d'armes le plus éclatant du règne de Tétricus. Elle consacrait définitivement sa reconnaissance par la Gaule entière et lui permettait de prendre le titre de Victorieux, inscrit sur la médaille.

Nous ne mentionnons que pour mémoire l'opinion des historiens et antiquaires qui ont cru voir dans ces revers à la Victoire le souvenir de *Victoria*, parente et protectrice de Tétricus (1) qui dut à cette femme extraordinaire, autant qu'à son mérite, sa soudaine élévation.

Les inscriptions à la Victoire sont trop fréquentes sur toutes les médailles impériales pour qu'il soit permis, dans cette circonstance, de donner à celle qui nous occupe une interprétation toute personnnelle. D'ailleurs, la mort de Victoria suivit de près la prise d'Autun, dont la médaille serait au moins contemporaine.

Pour nous, l'anneau en question est un signe politique et en même temps un signe militaire. Il dut être au doigt d'un officier de Tétricus après le haut fait de son armée, lorsque ses légions et ses bandes gauloises campèrent sur les places d'Augustodunum. Ces marques glorieuses suivaient le soldat dans sa tombe, et quand on trouve dans les urnes des médailles au revers de la victoire, on n'hésite pas à les attribuer à une sépulture militaire. Un maître de la science numismatique, M de la Saussaie, nous disait récemment avoir vu une urne, et à côté d'elle une épée fichée en terre. Dans le vase funéraire étaient trois médailles, toutes trois au revers de la Victoire. Il reconnaissait à ce signe la sépulture d'un légionnaire tombé sur le champ de bataille, emportant dans la tombe le souvenir de ses derniers combats, avec la double image de la divinité et de l'empereur, au service de qui avait fini sa vie.

J. G. BULLIOT.

1) Thierry, *Histoire de la Gaule.*



# NOTICE HISTORIQUE

SUR UNE

# LETTRE AUTOGRAPHE

## DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE,

LUE A LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOUT 1858,
PAR E. H. PROTAT, MEMBRE CORRESPONDANT.

---

MESSIEURS,

Nous retrouvions naguère, dans l'un des bulletins de votre Société (1), l'expression de vos sentiments sympathiques pour une sainte et illustre dijonnaise.

Ce pieux souvenir que vous avez conservé de la baronne de Chantal (2), fondatrice du couvent de la Visitation à Moulins, nous engage à vous donner communication d'une lettre autographe de saint François de Sales, que nous avons découverte à Saint-Jean-de-Losne, et dans laquelle il est question de l'aïeule de madame de Sévigné.

Nous n'abuserons pas, Messieurs, de vos précieux instants pour vous faire à cette occasion le tableau de la vie du saint évêque de Genève, vie admirable que vous connaissez tous; nous vous rappellerons seulement que ce fut à Dijon que

(1) Année 1855, page 147.
(2) Morte à Moulins le 13 décembre 1641.

Fac-Simile des autograp.

Il me tardoit a
de vous escrire,
que mes lettres
La sainte dilec
La bonne m. de
comme iay vo
a la visitation
que ie sortois
la saluer et
mastime qu'el
et la pensee,
vne vayne pe
ont des coeurs
amour pour vo

Laquelle
point que
perfection
Lesprit de
sçauoir c
vous ver
de Dieu
Intention
sienne.
vn peu
vous ret
vous pu
de tout
beny sois
que ce
Jay es
Le supe
et ne c
tout as
chere f
oublier
ni en a
vres am
si profi

vous ayant saysye ne vous abandonnera
ll ne vous ait reduit au point, de vre
- Nous verrons de conduire tout bellemet
es freres; et attendray que vous me faciez
e que vous aures fait avec la bonne mere
vos bien ma tres chere fille, que la providence
fera partout faire place a vostre -
, puis qu'elle est toute conforme a sa
Il faut seulement avoir vn courage
vigoureux et resolu. Japprenne que
urnees avant le Caresme; affin que
issies au plustost vous desprendre -
t embarassement, et rencontrer le -
ur auquel vous luy tesmoignerez
n'est que luy que vous cherches. -
ou au P. Recteur de Chambery sur
du logemet de vre cher enfat
toute point que vous ne teniez
ssistance. et quant a moy ma
fille, ie ne pourray iamais vous
ni en mes sacrifices ni en mes prieres.
ic un occasion de l'auancemet de -
e, puisque son createur a grave
ndemet en la mienne, vne parfaite
[illegible] Je supplie n. Sauveur

saint François de Sales connut madame de Chantal. Trouvant en elle le zèle et la haute piété qui convenaient à l'exécution du projet qu'il avait formé d'instituer une congrégation des personnes du sexe, il lui confia la direction de l'œuvre.

Ce fut à Annecy, d'où est datée notre lettre, que madame de Chantal fit, en 1610, le premier établissement de cette congrégation ; six ans après, elle forma celui de Moulins (1), l'un des plus anciens de cet ordre, qui comptait déjà, en l'année 1665, cent trente maisons, au nombre desquelles quatre-vingt-sept avaient été établies par ses soins.

Revenons, Messieurs, à notre autographe, dont nous avons reproduit le *fac simile* avec la dernière exactitude, malgré le verre épais sous lequel il est actuellement renfermé, et qui ne pouvait être démonté.

Cette lettre, adressée à madame la duchesse de Pontdevaux pour l'engager à persister dans la résolution qu'elle avait prise d'entrer en religion, est conçue en ces termes :

« Il me tardait certes, d'avoir quelqu'assurée commodité de vous écrire, ma très chere fille, ne doutant point que mes lettres ne vous soient à consolation, selon la sainte dilection que Dieu a créée entre nous.

« La bonne M. de Chantal se porte fort bien à mon gré, comme j'ai vu ce matin que j'ai dit la sainte messe à la Visitation et c'est là où ce porteur m'a henné (2) que je sortais du parloir où j'étais descendu, pour la saluer et dire deux ou trois mots d'affaires. Je m'assure qu'elle vous répondra, selon votre désir ; et la pensée, qui vous est venue au contraire est une vaine pensée, car vraiment ces bonnes

(1) Le 3e par date de fondation.

(2) *Henner* — appeler à haute voix. — Cette ancienne locution, que nous n'avons pas encore retrouvée dans différents glossaires, vient très-probablement du latin *hinnire*, hennir, pour indiquer au figuré un cri énergique comme celui d'un cheval.

filles ont des cœurs tout pleins de très saint et ferme amour pour vous, de qui elles reçurent une grande consolation, en la sorte avec laquelle vous fîtes votre demande.

« Au reste, demeurez en cette paix et tranquillité, que N. S. vous a donnée ; la paix de Dieu, dit Saint-Paul, qui surpasse tout sentiment, conserve votre cœur en Jésus-Christ N. S.

« Voyez-vous pas, ma chère fille, qu'il dit que la paix de Dieu surpasse tout sentiment, c'est pour vous apprendre que vous ne devez nullement vous troubler de n'avoir point d'autre sentiment que celui de la paix de Dieu ; or la paix de Dieu, c'est la paix qui provient des résolutions que nous avons prises pour Dieu et par les moyens que Dieu nous ordonne. Marchez fermement en ce chemin auquel la Providence de Dieu vous a mise, sans regarder ni à droite ni à gauche. C'est le chemin de la perfection pour vous : cette satisfaction d'esprit, quoique sans goût, vaut mieux que mille consolations savoureuses.

« Que si Dieu voulait que vous eussiez un peu de difficulté au démêlement de vos affaires, il faudra recevoir cela de sa main, laquelle vous ayant saisie, ne vous abandonnera point qu'elle ne vous ait réduite au point de votre perfection.

« Nous venons de conduire tout bellement l'esprit des frères; et attendrai que vous me fassiez savoir ce que vous aurez fait avec la bonne Mère; vous verrez bien, ma très chère fille, que la Providence de Dieu fera partout faire place à votre intention puisqu'elle est toute conforme à la sienne. Il faut seulement avoir un courage un peu vigoureux et résolu.

« J'approuve que vous retourniez avant le Carême ; afin que vous puissiez au plustôt vous déprendre de tout embarrassement, et rencontrer le béni jour auquel vous lui témoignerez que ce n'est que lui que vous cherchez.

« J'ai écrit au P. Recteur de Chambéry sur le sujet du logement de votre cher enfant, et ne doute point que vous ne trouviez toute assistance, et quant à moi, ma chère fille, je ne pourrai jamais vous oublier ni en mes sacrifices ni en mes

prières, ni en aucune occasion de l'avancement de votre âme, puisque son Créateur a gravé si profondément en la mienne une parfaite affection pour vous. Je supplie N. Sauveur et sa Mère qu'ils vivent et règnent à jamais au milieu de votre cœur. Amen. Je suis invariablement, ma très-chère fille,

Votre plus humble parent et très-affectionné serviteur, F. E., de Genève.

13 oct. 1612, Anecy.

« Vous me verrez bien encore après votre retour de Chambéry ; et si vous passiez à la Bastie je vous prie de saluer Mademoiselle de Saint-Lieu à laquelle j'ai écrit et que j'aime cordialement. »

Cette lettre n'a pas besoin de commentaires, car vous avez déjà su, Messieurs, apprécier avec votre tact habituel, l'exquise délicatesse des sentiments exprimés par le saint évêque, lorsqu'il témoigne dans un style familier sa vive affection pour sa parente.

D'après une délibération prise dans le chapitre du Couvent des Carmes de Saint-Jean de Losne, le 21 avril 1685, par laquelle les religieux vocaux capitulairement assemblés, avaient conclu à l'unanimité qu'il fallait déposer dans un des bustes d'évêques qu'ils avaient sur le grand autel de leur église (en attendant qu'il fissent travailler à un autre buste représentant saint François de Sales), ladite lettre de saint François de Sales écrite de sa propre main, et donnée au R^d Père Marc de Saint-Léonard, prieur de ce couvent, par Madame la duchesse de Pont-de-Vaux,

Tous ces religieux s'étant réunis dans l'église, le 27 avril 1685 (1), mirent cette lettre dans le buste d'évêque du grand

(1) Etaient présents : Frère Marc de Saint-Claude, Sous Prieur Vicaire; F. Just de Sainte-Thérèse, f^re Hyacinte de Saint-Joseph, frère Symphorien de Saint-Claude, Procureurs; F. Daniel de Saint Guillame, F. Gervais de Saint-Gilbert, f^re Hilaire de Saint-Amat, Secrétaire.



autel, qui était du côté de l'Evangile et dont le regard était du côté de l'Epitre, priant ledit saint de prendre le couvent sous sa protection. (V. pièces justificatives.)

Les miracles attribués à saint François de Sales, la grande vénération des populations pour sa mémoire, contribuèrent à faire de sa lettre une véritable relique, souvent réclamée et portée au lit des malades, ainsi que le prouve encore la curieuse attestation que nous avons retrouvée parmi les pièces du reliquaire :

MADAME GEMERY DAME DE BAGNOLS A
EMPRUNTÉ POUR L'HEUREUX SUCCÈS DE SES COUCHES
LA LETTRE DE SAINS FRANÇOIS DE SALES LE 5 MAI
1696. *Ildefonse.*

Lorsque la tempête révolutionnaire de 1793 eût soufflé le vent de la dévastation jusque dans nos temples, la lettre de saint François de Sales fut retirée par une main pieuse du buste d'évêque qui l'avait abritée pendant plus d'un siècle.

Elle avait alors pour première enveloppe un petit sac de soie écrue, tissée avec du crin, qui portait cette étiquette :

LETTRE ESCRITE DE SA PROPRE MAIN
DE SAINCT FRANÇOIS DE SALES EN
DATE DU 13e OCTOBRE 1612.

Une seconde enveloppe en parchemin portait l'inscription suivante :

CETTE LETTRE A ESTÉ ADDRESSÉE A
MADAME LA DUCHESSE DE
PONTDEVAUX, LE 13e OCTOBRE
MIL SIX CENT DOUZE ; ET A ESTÉ
REMISE AU R. PÈRE MARC DE SAINT
LÉONARD PRIEUR DE CE CONVENT (6) ET LES
RELIGIEUX CARMES DE SAINT JEAN DE
LOONE, L'ONT MISE DANS CE RELIQUAIRE
LE VINGT SEPTe APVRIL MIL SIX
CENS QUATRE VINGT CINQ.

*F. Gervais de Saint-Gilbert, Sacristain.*

Qu'il nous soit permis, Messieurs, de vous exprimer dans cette solennelle enceinte, les vœux que nous faisons pour que la lettre miraculeuse de saint François de Sales, témoignage authentique de la piété de nos pères et de leur vénération pour le saint évêque, soit replacée dans le sanctuaire dont elle n'eût dû sortir, comme autrefois, que pour rendre aux malades, par sa vue ou son contact, cette sécurité profonde qu'ils retrouvaient dans une foi vive et ardente, laquelle devait avancer leur guérison, et leur procurer même un bien-être immédiat, ainsi que plusieurs l'ont déclaré.

Comme nous aussi, vous regretterez, Messieurs, la perte de ces précieux bustes représentant avec fidélité les anciens évêques qui s'étaient attiré le respect des populations tant par leur simplicité et leur aménité, que par une administration paternelle et toute bienveillante Ces bustes, principaux ornements du grand autel de l'église de Saint-Jean-de-Losne, étaient disposés de manière que leur cavité pût servir de reliquaire. Leur perte doit être attribuée aux saturnales que firent les démolisseurs de 1793, pendant lesquelles nos objets les plus sacrés furent traînés dans la fange, et les statues des saints mutilées par de nouveaux iconoclastes qui en jetèrent les débris dans la Saône, où l'on retrouva, il y a quelques années, plusieurs fragments de cuivre doré qui paraissaient avoir appartenu à ces images de nos vénérables prélats.

H. PROTAT.

(6) Du latin Conventus.

---

# POÉSIES

LUES PAR M. ERNEST LEROY DE CHAVIGNY, A LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOUT 1858.

---

## I.

### L'ENFANT TROUVÉ.

Pauvre petite tête blonde,
Jamais, jamais un doux baiser,
Depuis que Dieu te mit au monde,
Sur toi n'est venu se poser.
Jamais, une tendre parole,
Quand tu pleures, ne te console.
Aucun bonheur, même rêvé!
Je te plains, pauvre enfant trouvé.

Sans plumes pour fendre l'espace,
Ah! jeune oiseau tombé du nid!
Je vois chaque méchant qui passe
Te repousser, pauvre petit;
Puis on te reproche sans cesse,
Ainsi qu'un crime, ta détresse.
Comment t'a-t-elle abandonné,
Ta mère, enfant infortuné?

Elle n'avait donc, cette femme,
Rien au cœur; mais ton premier cri

N'a donc pas su trouver son âme ?
Non ; car le lait qui t'a nourri
Est celui que l'hôpital donne,
Et, maintenant, tu n'as personne,
Personne qui donne à ta faim,
Comme au chien, un morceau de pain.

Enfant trouvé que l'on repousse,
Je lis cependant dans tes yeux
Une âme aussi pure, aussi douce
Que cet azur qui brille aux cieux.
Il est trop vrai que la souffrance
Marqua le jour de ta naissance ;
Mais ceux qui pleurent ici bas,
Là haut, petit, ne pleurent pas.

---

## II.

### SI JEUNESSE SAVAIT ! SI VIEILLESSE POUVAIT !

Prends garde ! dit l'Expérience
A cet enfant aux blonds cheveux ,
Auquel déjà l'adolescence
Entr'ouvre ses sentiers joyeux ,
Vois-tu cachés parmi des roses
Ces piéges tendus sous tes pas ?
Insouciant pour toutes choses ,
L'enfant répond : Je ne vois pas !

Vois-tu cette main qui s'avance
Parmi les mains de tes amis ?
Ah ! lorsque la tienne s'élance
Pour la serrer , moi je frémis !
Ne vois-tu donc pas cette lame
Que vers toi dirige ce bras ?
Mais c'est Judas ! c'est un infâme !
L'enfant répond : Je ne vois pas !

Dans tes regards , combien d'ivresse !
Tu viens de t'énivrer d'amour !
Toujours ! répétait ta maîtresse ,
Et ce ne doit durer qu'un jour.
Tu ne vois donc pas que la fange
Souille son cœur et ses appas ?
C'est un démon au lieu d'un ange !
L'enfant répond : Je ne vois pas !

Au fond de la coupe écumante
Où tu vas laisser ta raison ,
Ne vois-tu pas que la Bacchante
A déjà versé son poison ?

Il en est temps, brise ce verre ;
Car c'est la mort que tu boiras !
Mais cette liqueur est amère !. .
L'enfant répond : Je ne vois pas !

Vois cette montagne sauvage :
C'est ta vie et ton avenir.
Garde ta force et ton courage :
Il les faudra pour la gravir.
Vois-tu, trébuchant sur sa pente,
Et parfois roulant jusqu'au bas,
Tes frères frappés d'épouvante ?
L'enfant répond : Je ne vois pas !

C'est qu'ils n'ont pas, pour ce voyage,
Pris le bâton du pèlerin.
Moi, je leur prédisais l'orage ;
Je leur tendais aussi la main.
N'abuse pas de ta jeunesse.
Regarde-les : ils sont si las!
Le pauvre enfant, dans son ivresse,
Répond toujours : Je ne vois pas !

Le temps s'enfuit — l'âge mûr sonne,
La vieillesse, — la vérité,
Qui ne sait mentir à personne,
Apparaît dans sa nudité.
Devant un passé qu'il déplore,
L'homme, glacé par les frimats,
A la Raison qui parle encore,
Répond : Hélas ! *je ne peux pas !*

Ernest Leroy de Chavigny

# RAPPORT

SUR

## LA TOPOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(ANCIENNE PROVINCE DU BOURBONNAIS),

**Pendant les quatre premiers siècles,**

PRÉSENTÉ A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

---

MONSIEUR LE MINISTRE,

Il y a un peu plus d'un an que Votre Excellence a fait à la Société d'Emulation de l'Allier l'honneur de lui demander des documents destinés à la rédaction de la topographie des Gaules aux quatre premiers siècles. Si la Société n'eût consulté que ses forces, elle eût reculé devant la difficulté de cette tâche ; mais elle avait besoin de vous témoigner sa reconnaissance pour la bienveillance particulière dont vos prédécesseurs et Vous l'avez honorée ; elle avait surtout à cœur de prouver, au moins par ses efforts, qu'elle comprenait toute la grandeur de l'œuvre qu'une auguste volonté venait de confier à vos talents et à votre zèle.

Une commission fut donc immédiatement chargée de ce travail. La Société croit devoir mettre sous les yeux de Votre Excellence les noms de ceux qui la composèrent.

Ce furent dès le principe Messieurs :

ALARY, professeur au Lycée et secrétaire archiviste de la Société ;

CHAZAUD, paléographe, archiviste du département ;

CLAIREFOND, paléographe, ancien archiviste du département ;

ESMONNOT, architecte du département et du diocèse ;

E. TUDOT, directeur de l'école communale de dessin et professeur au Lycée impérial.

Plus tard et successivement cette commission s'adjoignit Messieurs :

FAURE, professeur d'histoire au Lycée impérial ;

A. BERTRAND, conducteur des ponts et chaussées ;

Et DE L'ESTOILLE, ancien officier d'état-major.

MM. de BURE et MÉPLAIN aîné, présidents de la Société pendant la durée de l'exercice de la Commission, ont présidé la plupart de ses réunions.

Tout aussitôt chacun se mit à l'œuvre ; mais il fallait faire des recherches immenses, des voyages difficiles pour des personnes dont le temps est mesuré, et ce fut seulement après les vacances que la Commission put coordonner et discuter les travaux de chacun de ses membres. Quatre mois ont été employés à ces études, à la suite desquelles chacun des mémoires présentés, tout en conservant son caractère d'individualité, a été plus ou moins modifié.

Aujourd'hui la Commission pense que le peu qu'elle sait sur des matières aussi difficiles est exprimé par ce rapport et par les annexes qui l'accompagnent, savoir :

1° Notice bibliographique sur quelques ouvrages dans lesquels il est question des premiers temps de l'histoire et de la géographie du Bourbonnais, par M. Faure ;

2° Recherches sur l'emplacement de la Gergovie des Boïens, par M. Clairefond ;

3° Exploration archéologique de la rive gauche de l'Allier, par M. Bertrand ;

4° Carte des voies romaines du département de l'Allier avec texte, par M. Tudot, *imprimé* ;

5° Calque de la portion de la carte de Cassini qui comprend le département de l'Allier, avec tracé des voies romaines et indication des points principaux où il a été trouvé des objets antiques, pour servir aux mémoires cotés 3 et 4, par M. Tudot;

6° *Bulletin de la Société d'Emulation*, tomes II, III, IV, V et VI.

C'est surtout avec l'aide de ces travaux que nous allons essayer de répondre aux cinq questions posées par la Commission centrale de la topographie des Gaules. Nous n'avons pas la prétention de tenter devant nos maîtres des discussions scientifiques, de leur indiquer des sources qu'ils connaissent mieux que nous et auxquelles depuis longtemps ils sont accoutumés à puiser. Nous croyons être fidèles à l'esprit du programme en mesurant mieux notre tâche à nos forces. Nous nous bornerons à citer les travaux les moins connus, et les opinions que nous hasarderons seront basées principalement sur la connaissance intime des localités et des traditions de notre province.

## QUESTION I.

« Envoi d'un exemplaire de tout travail (mémoires ou cartes, imprimé ou manuscrit, sur les questions d'archéologie géographique locale, telles que reconnaissance des voies antiques, exploration des localités auxquelles les auteurs ont attribué des noms gaulois ou romains. »

Dans l'impossibilité de se procurer les travaux qui ne sont pas l'œuvre de ses membres, la Société d'Emulation adresse à Votre Excellence une note indicative des ouvrages de nature à fournir quelques renseignements sur l'état ancien de notre province.

Cette note (cotée 1 dans l'envoi) a été, pour la plus grande

partie, rédigée par M. Faure, professeur d'histoire au lycée de Moulins, que la Commission avait, dans le principe, choisi pour rapporteur, et qu'elle a eu le regret de ne pas voir partager ses travaux jusqu'à leur accomplissement.

Nous rappelons ici, d'une manière sommaire, les titres des ouvrages signalés à l'attention de la Commission centrale :

1° Peghoux. — Note sur les deux Colonnes itinéraires nouvellement découvertes (celles d'Ollat et de Biozat);

2° Boirot-Desserviers.— Recherches historiques et médicales sur les Eaux thermales et minérales de Néris;

3° Lecoq.— Vichy et ses environs ;

4° Brugières de La Motte. — Essai sur la Gergovie des Boïens;

5° Congrès archéologique de France, 21e session, tenue à Moulins ;

6° De Coiffier de Moret.— Histoire du Bourbonnais ;

7° Mémoires de la Société Eduenne, année 1844 ;

8° Regnard.— Essai sur la topographie de Montluçon (manuscrit);

9° Barailhon.—Recherches sur les Cambiovicenses ;

10° Giraudet. — Topographie médicale des environs de Cusset;

11° Achille Allier, continué par A. Michel et le Dr Batissier. — L'Ancien Bourbonnais.

12° Mathieu, de Clermont. — Mémoire sur les Colonies et les Voies romaines en Auvergne (adressé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres);

13° Revue du Lyonnais, T. II.—Recherches sur la ville de Feurs, par l'abbé Roux ;

14° Bouillet. — Statistique monumentale du Puy-de-Dôme ;

15° Bulliot. — Du système défensif des Romains dans le pays Eduen ;

16° Bouillet. — Tablettes historiques d'Auvergne ;

17° Peigue. — Exposé de la grande voirie ;

18° Tudot. — Carte des voies romaines du département de l'Allier, avec texte ;

19° Tudot. — Collection de figurines en argile de l'époque gallo-romaine ;

20° Nicolaï. — Description du Bourbonnais (manuscrit) ;

21° *Bulletin de la Société d'Emulation*, t. II, III, IV, V et VI.

Cette nomenclature, dans laquelle nous nous sommes abstenus de faire figurer les ouvrages d'un intérêt général, est sans doute bien incomplète. Dans la note détaillée, on a cherché à indiquer pour ceux qui ne traitent pas exclusivement du département de l'Allier, les points où sont traitées des questions relatives à notre histoire et à notre géographie.

## QUESTION II.

« Rectification par la connaissance intime des localités, des erreurs contenues dans les grands ouvrages géographiques, tels que ceux d'Adrien de Valois ou du baron de Walkenaër. »

En ce qui touche Adrien de Valois, nous sommes heureux de voir nos opinions s'accorder presque toujours avec celles que ce savant a exprimées. Une seule erreur, relevée du reste par Danville, nous semble à citer dans la *notitia Galliarum*, c'est le passage ainsi conçu, p 47 :

« Aquæ Calidæ in tabula Peutingæriana memoratæ, Sidonio calentes Baiæ, *montana sedes* dictæ — (*Chaudesaigues*.) »

Nous croyons avec Danville que Sidoine parle en effet de Chaudesaigues (Cantal), mais que l'*Aquæ Calidæ* est bien Vichy, auquel Adrien de Valois ne donne que son nom du Moyen-Age *Viciacum*. Il est à regretter qu'il ne parle ni de *Vorogium* ou *Vorogio* (Vouroux, faubourg de Varennes et paroisse distincte jusqu'à la révolution de 89), ni d'*Ariolica* (Avrilly, suivant M. Tudot).

Avec le baron de Walkenaër, notre tâche est plus difficile. Elle l'eût été moins, si nous avions eu le bonheur de pouvoir converser avec cet érudit doué d'une imagination si brillante et d'un savoir moins admirable encore peut-être que sa bonne foi et son désir de trouver la vérité. Le vénérable savant, qui rendait avec tant de loyauté hommage aux travaux des antiquaires de provinces dans les lignes si touchantes qui terminent l'introduction de sa *Géographie des Gaules*, eût probablement souri de la préoccupation qui lui permettait de confondre l'émigration des Helvètes avec l'invasion des Germains, et de trouver à la phrase du 1er livre des COMMENTAIRES : *Boïos petentibus Æduis, ut in finibus suis collocaret concessit : quibus illi agros dederunt, etc.*, cette interprétation : « Les Boïens de l'armée d'*Arioviste* ayant demandé à se fixer dans le pays occupé par leurs ancêtres et parmi leurs compatriotes, furent secondés dans leurs projets par les Eduens, etc.... » Il est vrai que cette version venait parfaitement à l'appui de son ingénieuse hypothèse sur la position qu'il assigne aux Boïens près d'Antrains, assertion que nous ne pouvons accepter. — Il eût sans nul doute admis dans son itinéraire 209 (t. III, p. 98), la suppression de Degena, et peut-être la découverte, dont il n'a pu avoir connaissance, des milliaires figurés et décrits dans le travail de notre collègue, M. Tudot, (annexe no IV), aurait-elle modifié son opinion sur la position d'Ariolica et de Vorogium dont il fait la Roure et la Cartalas, et Vertaison ou Verdonnet, tandis que nous les traduisons par Avrilly et Vouroux. Peut-être nous eût-il rendu Aquæ Calidæ, et accepté, en partie du moins, le tracé de la voie de Lyon à Clermont, tel que le propose M. Tudot (nos IV et V) et que nous l'avons adopté. Malgré ces divergences d'opinion, l'ouvrage, si précieux pour la science, du baron Walkenaër a été pour nous d'une immense utilité : d'abord en dirigeant nos travaux sur tous les autres points, et ensuite en nous prouvant quel parti des savants qui ne peuvent malheureusement pas tout voir par leurs propres

yeux, peuvent tirer de travaux aussi modestes que le sont les nôtres.

## QUESTION III.

### § 1er. — INDICATION DES VILLES RECONNUES ANTIQUES.

S'il est plusieurs centres de population dont l'origine et les noms anciens ne peuvent raisonnablement être contestés, ce sont nos établissements thermaux parmi lesquels le premier rang appartient à Néris (*Aquæ Neri* ou peut-être *Neriomagus*). On reconnaît encore, auprès de la ville moderne, l'emplacement de son cirque, celui du camp qui la protégeait et où la VIIIe légion fit un séjour attesté par les magnifiques tuiles à rebords qui portent ses sigles. — Tous les jours la pioche y découvre de nouveaux débris, et, grâce aux soins de M. Esmonnot, l'une des galeries de l'établissement thermal actuel est devenue un musée qui permet de juger de la splendeur de Néris aux premiers siècles de notre ère. (Voir la notice de M. Brugière de Lamotte, bulletin t. IV, p. 170; les Mémoires de M Esmonnot, t. III, p. 201; enfin les inscriptions mentionnées dans la réponse à la question IV).

Vichy, *Aquæ Calidæ*, et Bourbon-l'Archambault, *Aquæ Bormonis* ou *Borvonis* viennent après.

Il ne nous reste plus à citer, dans l'ordre de leur importance probable, attestée d'ailleurs par les itinéraires, que Chantelle, *Cantilia*, qui fut évidemment un castellum à l'époque gallo-romaine; Varennes ou plutôt son faubourg Vouroux, autrefois *Vorogium*; Thiel, *Sitilia*, simple mansion sur la voie de Lyon à Cherbourg dans la portion qui lui est commune avec la voie d'Autun avec Bourbon-l'Archambault; enfin Ebreuil, l'*Eborolacum* de Sidoine-Apollinaire.

### §. 2. — INDICATION DES CENTRES DE POPULATION ÉTABLIS A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE, TELS QUE OPPIDA ET CAMPS RETRANCHÉS.

A côté de ces points dont l'antiquité est incontestable, il en

est plusieurs sur lesquels des établissements plus ou moins importants ont existé au Ier siècle, et ont laissé des traces que l'on retrouve encore chaque jour.

La lecture du Mémoire nº III (travail de M. Bertrand) et la seule inspection des points rapportés sur le calque de Cassini, prouvent que, dans les premiers siècles, toute la rive droite de l'Allier fut couverte d'habitations. Ces établissements semblent se resserrer autour de l'emplacement actuel de *Moulins*, où un castellum défendait probablement le passage de l'Allier par la voie de Lyon à Cherbourg. Si dans la ville même on ne trouve aucun vestige qui soit antérieur au Moyen-Age, on peut l'attribuer à l'exhaussement progressif de ce sol d'alluvion, aux bouleversements produits par les inondations, enfin aux fréquents déplacements du cours de l'Allier, que nous avons vu, en certains endroits, varier de plus d'un kilomètre dans l'espace d'un demi siècle. En suivant l'arc de cercle qui s'appuie au Nord sur la rivière à Chavennes, et au Sud à Toulon, on rencontre bien des traces de ruines, et les fouilles faites par la Société au lieu de Plaisance, nº 17 de la carte (voir le rapport de M. Alary, bulletin t. II, p. 219), celles du champ du Lary, nº 30 de la carte (bulletin t. VI, p. 25 et 33, rapports de MM. Esmonnot et Tudot), montrent assez ce que l'on pourrait recueillir sur d'autres parties du terrain renfermé dans ce vaste périmètre.

Les débris de même nature abondent encore autour de Bessay, de Varennes, de Créchy (nº 70 de la carte), de Magnet (nº 73), de Vichy. Partout des poteries gallo-romaines, des médailles du haut empire, des verreries, des tuiles à rebords. N'oublions pas, car jusqu'ici ces restes sont très-rares chez nous, les objets gaulois, armes, colliers, bracelets, monnaies d'or, trouvés soit aux environs de la plaine de la Ferté ou des Echerolles (nºs 52, 55 de la carte), soit dans cette plaine même où la tradition place le théâtre de grands combats, sans qu'on puisse savoir à quelle époque, à quelles guerres les rapporter. Mais évidemment ces combabats sont antérieurs au Moyen-Age,

car on n'a trouvé parmi tant de débris aucun vestige de cette époque (annexe n° 3).

La vallée de la Besbre, à partir d'Arfeuille jusqu'à Diou et Dompierre, en passant par Lapalisse, Trezelle et Jaligny, abonde également en débris antiques. On les retrouve le long de la Loire à Beaulon, Garnat (n° 91) et Saint-Martin-des-Lais (n° 92), le long de la Loire.

La rive gauche de l'Allier semble être moins riche, peut-être parce qu'elle a été moins soigneusement explorée. On doit citer cependant Châtel-de-Neuvre, point probablement fortifié dès les temps les plus anciens ; Monétay et Contigny. Mais les objets antiques se retrouvent en abondance dans la vallée du Cher, à partir d'Evaux à Montluçon, Saint-Victor, Estivareilles, Vallon et autres lieux indiqués sur le calque de Cassini (n° V). — Il est donc probable que plusieurs de nos villages peuvent prétendre à une origine antique ; mais de cette probabilité à la preuve, de la preuve au nom, il y a loin, et nous croyons devoir nous borner à de simples indications. (Mém. III, Appendice).

En revanche, on pourrait rayer certains noms des catalogues dressés par nos devanciers, et à cet égard nous partageons sur l'existence de la prétendue cité de Cordes, l'opinion développée par M. Tudot. (Mém. n° IV, p 7).

Pour ce qui est des camps, toutes les probabilités sont en faveur d'un camp à Néris presque semblable à celui de Drevant (Cher). M. Batissier cite celui de Bourbon-l'Archambault, qui aurait été situé à 3 k. environ au S.-E. de cette ville, au lieu dit *Cezat*, où il ne reste aucun vestige.—Nous y joindrons encore, comme indications douteuses, celui de Château-sur-Allier (Bulletin t. III, p. 296), et les retranchements des Ségurets dans la plaine des Echerolles (n° 39 *bis* de cette carte), qui pourraient bien appartenir à une époque moins ancienne.

Au système de défense du pays doivent se rattacher les mottes, buttes ou tumulus qui abondent sur beaucoup de points de notre province, comme dans tous les pays très-

ondulés où les divisions de la plaine et de la montagne ne sont pas nettement tranchées. A quelle époque se rapportent-elles ; quel était l'objet de la construction de chacune d'elles ? Etaient-ce des limites, des tours à signaux, des postes d'observation ou des points retranchés pouvant, en cas d'invasion, offrir une retraite ? Toutes remontent-elles à l'époque gallo-romaine, comme il n'est pas permis d'en douter pour celles où des médailles romaines ont été trouvées, (nos 5, 6, 9) et, comme le pense M. Bulliot, le Moyen-Age a-t-il presque constamment profité des points déjà occupés à l'époque romaine ? Toutes ces questions sont trop difficiles pour que nous entreprenions de les résoudre Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer, dans la partie qui a pu être étudiée avec le plus de soin, la disposition générale de ces buttes éclairant tout le cours de l'Allier, depuis Villars (no 5) jusqu'à la colline du Peux, au-delà de Créchy (no 70). Elles se rattachent par certains rameaux à la vallée de la Loire. Ainsi, les Breugnons (no 8) d'un côté, et Marcelange (no 18) de l'autre se lient par Luccnay-en-Valet (no 19), Chézy (no 19 *bis*), et la Chapelle-aux-Chasses (no 19 *ter*) au système de la Loire reconnu par MM. de la Brousse et Bulliot, et de là à celui de la vallée de la Besbre, mis en communication lui-même avec celui de l'Allier par les Petites Brosses, (78) les Plassards (74) et la vallée de Redan (75, 76 et 70).

Peut-être notre honorable collègue, M. Bertrand, n'a-t-il pas pris une peine inutile en consacrant tous les instants que lui laissent les devoirs de sa position, à décrire ce qui reste de ces constructions que la charrue tend chaque jour à faire disparaître, et à recueillir avec un soin pieux les moindres débris d'antiquités qu'il découvre. Nous avons cru devoir transmettre toutes ces indications, qui ont l'incontestable mérite de l'exactitude, à la Commission centrale. Elle en fera un meilleur usage que nous, et, si elle nous en manifeste le désir, nous la tiendrons soigneusement au courant du résultat des recherches que nous continuerons dans le même sens.

## §. 3 DÉLIMITATIONS DES *civitates et pagi*.

Cette dernière partie de la question était peut-être la plus difficile de celles qui nous étaient proposées. Dans un pays comme le Bourbonnais, composé d'emprunts faits à diverses époques à tous les pays voisins, il semble impossible de déterminer les limites des Arvernes, des Bituriges et des Eduens. Nous ne pouvons que renvoyer aux divisions diocésaines de la *Gallia christiana*, sans croire que ces délimitations sont rigoureusement celles des peuples anciens.

Mais au milieu de ces trois grands peuples aux dépens desquels s'est formé notre territoire, n'y en avait-il pas un quatrième, et l'opinion de tous les géographes qui, de Nicolaï à Danville, de Danville à MM. Bordier et Charton, placent à Moulins ou dans ses environs la Gergovia ou plutôt la *Gorgobina Boïorum*, est-elle donc dénuée de toute autre autorité que de celle d'une simple tradition ? C'est ce que M. Clairefond a examiné dans le Mémoire n° II. Prenant pour point de départ l'établissement des Boïens par César sur la frontière des Eduens, à la demande de ce dernier peuple, il juge que le point le plus menacé était celui sur lequel devaient être placés les nouveaux auxiliaires de la cause Eduenne. Ce point était précisément à la frontière des Arvernes, là où elle se réunissait avec celle des Bituriges, dans un pays alors inoccupé, assez fertile pour nourrir des troupeaux, à la portée des forêts et dans le voisinage d'un fleuve. La marche de César au VII[e] livre, quand il vient au secours de cette place, la promptitude avec laquelle Vercingétorix peut en lever le siége et rencontrer son adversaire au-delà d'Avaricum, tout concourt à prouver que les terres assignées aux Boïens ont dû se trouver entre la Loire et l'Allier, et à très-peu de distance de l'emplacement actuel de notre chef-lieu. Cet emplacement se trouve en outre précisément à l'extrémité du rayon de la dévastation conseillée par Vercingétorix à ses alliés.

Notre collègue, procédant ensuite par voie d'élimination,

réfute victorieusement, ce nous semble, les opinions des auteurs modernes qui ont voulu donner à la cité Boïenne une autre position. Nous allons rapidement analyser les arguments qu'il oppose à chacun d'eux.

M. l'abbé Crosnier propose Chantenay, sur la limite Sud du département de la Nièvre, à 25 kilom. au N. de Moulins ; M. de Coiffier, Thiel, à 21 kilom. S.-E de notre ville : et M Frenay, Bourbon-l'Archambault, à 25 kilom. dans la direction du N.-O. Tous ces points sont trop rapprochés de nous pour que M. Clairefond les rejette absolument. Rien de plus naturel au contraire que de supposer que la colonie Boïenne pût s'étendre sur tout ou partie de la surface comprise entre eux.

MM. Mignard et Courtaud présentent les ruines dites de *Landunum*, près de la colline de Vertaut (Côte-d'Or). Cette situation, en plein pays Lingon, est du reste assez difficile à concilier avec le VII[e] livre des Commentaires, tant sous le point de vue de la marche de César, que sous celui de la distance dont Vercingétorix, pour assiéger la cité boïenne, eût été obligé de s'éloigner de son pays.

Les mêmes considérations ne permettent point d'admettre, avec MM. Mandajeors et Baraillon, la position de Boën près de Feurs (Loire).

M. Brugière de Lamotte, en adoptant Montluçon d'après Vigenère, est obligé de reculer de plus de 80 kilomètres à l'Ouest la frontière Eduenne. Ses théories, fort ingénieuses d'ailleurs, ne peuvent, malgré les recherches laborieuses et l'érudition de leur auteur, soutenir un seul moment l'examen.

Comment un esprit aussi judicieux que le baron Walkenaër a-t-il pu se livrer à l'argumentation dont voici le résumé : « Nous ne savons où placer les Boïens ; mais nous avons entre le diocèse de Sens et celui de Nevers un espace que nous ne savons trop comment remplir. Donc c'est dans cet espace que devaient se trouver les Boïens. Les colonies boïennes en Italie étaient d'ailleurs voisines des colonies sénonaises,

donc les deux peuples étaient voisins dans l'origine, et quand César a rétabli les Boïens sur les frontières éduennes, il a dû les placer dans leur ancien pays, à Antrains, par exemple... » Comme si, même en admettant la première hypothèse, on n'était pas fondé à croire que César a dû précisément *dépayser* ces soldats indomptables qu'il fallait toujours laisser dans une sorte de dépendance des Eduens. Nous avons au reste mis en regard plus haut la traduction de Walkenaër et le texte sur lequel il s'appuie. Enfin la position d'Antrains est encore inconciliable avec la marche de César.

Reste M. Bonniard qui a cru trouver près de Saint-Révérien à Arzemboui, sur la voie d'Autun à Antrains, la place de la cité Boïenne. M Clairefond cite le rapport sur ce travail présenté par M. Charlœuf à la Société Eduenne, et démontre que cette position est inconciliable avec la marche de César, malgré les interprétations généralement contestées que M. Bonniard est obligé de donner aux noms d'*Agendicum*, de *Genabum* et *Noviodunum* pour raccourcir un peu cette marche.

Le désir de donner des noms à des ruines inconnues, l'abus des inductions étymologiques et l'espoir, plus ou moins légèrement fondé, de rattacher les origines de leur province à ces fiers Boïens, les plus redoutés des Gaulois, nous ont paru avoir égaré la plus grande partie des auteurs qui, dans ces derniers temps, ont essayé de changer l'emplacement topographique généralement assigné aux Boïens. La Commission centrale jugera de la valeur des arguments que M. Clairefond leur oppose, et elle pourra le faire avec d'autant plus de certitude, que ses récents travaux sur les marches de César doivent jeter une grande lumière sur ce point. Elle appréciera le mérite des différentes hypothèses que nous lui avons présentées dans notre réponse à cette troisième question.

Nous continuerons à relever soigneusement tous les points sur lesquels nous trouverons des restes bien constatés d'antiquités gallo-romaines. Ces vestiges sont très-nombreux dans

notre département, et depuis qu'on a commencé à comprendre plus généralement leur valeur, on les recueille avec plus de soin. Une grande partie arrive à notre Musée ou aux collections particulières auxquelles, il faut le reconnaître, la Société d'Emulation a donné l'impulsion première. Indépendamment de notre Bulletin, des publications spéciales les enregistrent, et pour ne parler que de l'art céramique, si florissant chez nous à l'époque gallo-romaine, l'ouvrage que fait paraître en ce moment notre collègue, M. Tudot, permettra d'étudier, sur des reproductions parfaitement exactes, tout ce qui a été trouvé jusqu'ici. Nous ne devons donc pas désespérer de découvrir quelque jour des documents non moins précieux que les inscriptions dont nous allons parler.

## QUESTION IV.

### JUSTIFICATION DES NOMS DES PEUPLES, PROVINCES ET VILLES PAR DES CITATIONS ÉPIGRAPHIQUES.

Nous sommes extrêmement pauvres en documents de ce genre, et sauf l'inscription de Néris : *Nvminibvs, Avgvstorvm et ivnonibvs vicani neriomagienses* (annexe IV, p. 3), nous n'avions, il y a encore bien peu d'années, rien à présenter. Aujourd'hui, grâces à de nouvelles découvertes, cette inscription est confirmée par celles qu'a publiées dans nos bulletins M. Esmonnot (t. III, p. 201), et qui sont rapportées d'une manière plus précise encore, la dernière du moins, par M. Tudot (annexe IV, p. 16). Le même Mémoire (p. 9 et suiv.) fournit par les inscriptions des milliaires d'Ollat, de Biozat, de Pérignat et de Treteau, les moyens de déterminer les noms d'*Augustonemetum* et la position dans le pays des Arvernes du point occupé aujourd'hui par le village de Treteau. La Société d'Emulation a eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence, dans l'été de 1856, les estampages de ces inscriptions relevés par M. Tudot.

## QUESTION V.

**TRACÉ SUR LA CARTE DE CASSINI DES VOIES ROMAINES AVEC DISTINCTION DES PORTIONS EXISTANTES ET DES PORTIONS DISPARUES MAIS SUPPLÉÉES.**

Cette question ne présentait guère moins de difficultés que les précédentes. Les documents anciens se bornent, pour notre département, aux tables théodosiennes. Les vestiges encore reconnaissables sont peu nombreux, et il doit en être ainsi dans un pays où beaucoup de localités manquant de pierres, les matériaux des voies ont été enlevés, soit pour construire des habitations, soit pour réparer de nouveaux chemins.

Si les travaux de Danville sont de nature à jeter quelques lumières sur cette question, ceux de Walkenaër sont venus en obscurcir certains points, sur lesquels le colonel Lapie s'est rattaché à l'opinion du judicieux auteur de la notice des Gaules.

Heureusement pour nous, depuis ces travaux, deux nouveaux milliaires ont été découverts sur la voie dont le tracé était le plus contesté par Walkenaër. Dès le commencement de 1856, un de nos plus zélés collègues, M. Tudot, avait présenté à la Société un premier essai sur la recherche des voies romaines dans notre département. L'appel de Votre Excellence a redoublé son ardeur. Les courses les plus fatigantes, les recherches les plus ardues, n'ont pu le rebuter et, dès les premiers jours de cette année, il publiait le travail que nous avons joint à cet envoi sous le nº IV C'est ce travail, soumis à la Commission avant sa publication, seulement en ce qui concerne la recherche des voies, qui nous a servi de base. Nous le regardons sinon comme définitif, au moins comme le plus complet jusqu'à ce jour. Le calque que nous y joignons sous le nº V a été relevé sur Cassini.

La partie la moins contestable de ce travail étant celle qui traite des quatre grandes voies indiquées par Peutinger, c'est par là que nous commencerons notre analyse.

## I. — Voie de Lyon à Cherbourg.

L'itinéraire de Fortia d'Urban, qui accompagne l'atlas du colonel Lapie, indique en partant de Lyon : Feurs, Roanne, Avrilly, Thiel, Bourbon-l'Archambault, Decize, Sancoins, Bourges.

Il n'y a, selon nous, aucune difficulté à laisser *Ariolica* à Avrilly. La voie ainsi tracée suit le bassin de la Loire jusqu'à Périgny, en évitant la traversée des montagnes qui bornent au Sud notre département, et les terrains argileux qui s'étendent entre la route actuelle de Moulins à Roanne (route impériale nº 7) et la Loire.

En suivant le cours de ce fleuve, elle peut, en outre, servir pendant un assez long parcours à la communication entre Roanne et Autun. Mais pourquoi de Bourbon-l'Archambault aller à Decize pour gagner Bourges ? Nous avons cru plus logique de supposer, avec M. Batissier, que la position oblique du mot *Degena*, sur la carte de Peutinger, a pu donner lieu à une erreur d'interprétation et, supprimant ce détour, comme l'a fait Danville, nous avons, d'après lui, fait passer la voie directement de Bourbon à Sancoins. Ce tracé est d'autant plus admissible que de Franchesse à Limoise, sur ce parcours, il existe des vestiges auxquels la tradition a conservé le nom de *Chemin des Romains*, et que de pareils restes se retrouvent encore aux environs de Château-sur-Allier. Quant au passage de l'Allier, nous croyons qu'il devait avoir lieu au point où se trouve actuellement Moulins. Sur plusieurs points entre Thiel et cette ville on a trouvé un empierrement qui paraît être le statumen antique. On le retrouve même encore à Moulins à plus d'un mètre de profondeur dans la rue de Bardon, ainsi qu'au nord de Neuvy ; on reconnaît encore quelques vestiges dans les bois de Marigny.

## II. — Voie de Lyon à Bordeaux.

La carte théodosienne donne : Lyon, Feurs, Roanne, Avrilly, Varennes, Vichy, Clermont.

Cette voie était donc la même que la précédente jusqu'à Avrilly. Nous ne pouvons admettre l'opinion de Walkenaër qui, supprimant Vichy, place *Vorogium* à Vertaison ou Verdonnet (Puy-de-Dôme), et *Ariolica* à la Roure et la Cartalas près Saint-Just (Loire). Outre que nous croyons démontrée l'identité de *Vorogium* avec Varennes, il suffit pour ne pas admettre le tracé de Walkenaër, d'avoir vu les immenses travaux nécessités par la route actuelle de Roanne à Clermont par Thiers, à travers des montagnes escarpées, couvertes de neige pendant trois mois de l'année, et qui ont dû être habitées de tout temps par des populations pauvres, clairsemées et insoumises. Les colonnes de Treteau et de Pérignat, les fragments de la voie encore reconnaissables près de Treteau et de Vesse, l'existence incontestable de l'établissement de Vichy (*Aquæ Calidæ*), au temps de la domination romaine, les nombreux débris antiques que l'on trouve encore sur ce parcours, tout semble confirmer ce tracé qui, par une coïncidence remarquable, commandée à l'une comme à l'autre époque par la nature des lieux, se rapproche singulièrement du tracé du chemin de fer de Roanne à Clermont.

## III. — Voie de Clermont à Brest.

Fortia d'Urban indique : Clermont, Chantelle, Néris, Châteaumeillant.

Ce tracé, dont quelques fragments se retrouvent à Chantelle, à Néris et à la Chapelaude, semble ne devoir donner lieu à aucune contestation Seulement la connaissance des localités, d'accord avec les traditions du pays, nous fait placer *Cantilia* à Chantelle-le-Château et non à Chantelle-la-Vieille.

## IV.— Voie d'Autun à Bourbon-l'Archambault.

La table de Peutinger, après l'avoir fait pénétrer dans notre département à Périgny, n'indique plus que Thiel. — Le passage de la Loire avait-il lieu à Diou, comme pourraient le faire supposer les nombreux objets antiques trouvés des deux côtés du fleuve dans cette localité? Faut-il, comme le pense M. Bulliot, chercher ce passage un peu plus haut, à Estrée? C'est un point à fixer, et qui le sera plus sûrement par la comparaison de nos travaux avec ceux que devront nécessairement adresser à Votre Exc. nos savants confrères de la Société Éduenne.

Quant aux voies secondaires, il est bien difficile de les déterminer avec certitude, et un champ plus large est ouvert à l'imagination

Nous allons indiquer celles dont l'existence nous a paru le plus probable, en commençant par celles sur lesquelles on peut avoir le moins de doutes.

L'inscription de la colonne de Treteau (Annexe IV) rend très-admissible la supposition d'une voie de Clermont à Autun, par Treteau.

Le milliaire d'Alichamps révèle l'existence d'une communication importante de Néris à Bourges. La plupart des géographes modernes l'ont admise, quoique les itinéraires anciens n'en fassent pas mention. De Néris à Alichamps, Walkenaër fait passer cette voie par Vallon en Sully, sur la rive gauche du Cher, quoique ce tracé nécessite sur cette rivière deux ponts, inutiles si l'on suit la rive droite L'examen attentif des localités et des difficultés que présente la rive droite nous porte à adopter cette opinion, tout en reconnaissant qu'il a pu exister sur cette rive une communication moins importante, entre des localités où l'on a découvert des débris de l'époque romaine.

Ce même milliaire d'Alichamps constate aussi que de là se dirigeait sur Château-Meillant une route oubliée par le

colonel Lapie, et il reste muet en ce qui touche la voie d'Alichamps à Bourbon, indiquée par le même auteur. (Annexe IV).

Il existait certainement un bien plus grand nombre de voies secondaires, mais rien d'aussi précis n'existe à leur égard. En attendant de nouvelles découvertes, dont nous ne voulons pas désespérer, nous nous contenterons de citer celles qui sont mentionnées par M Tudot, savoir :

Celle de Varennes à Saint-Pourçain, se prolongeant peut-être jusqu'à Bourges par le Montet, Cosnes, Meaulne, Drevant et Alichamps.

De Varennes à la route d'Autun à Bourbon-l'Archambault, par la rive droite de l'Allier si riche en débris antiques, et près de laquelle se trouvaient les établissements des potiers du Lary et de la Forêt. (Annexe III. Bulletin T, pages 25 et 33.)

De Vichy à Roanne par Arfeuille.

De Vichy à Chantelle par Escurolles.

D'Arfeuille à la Loire par la vallée de la Besbre, où abondent des débris antiques.

De Decize à Bourbon-l'Archambault.

De Decize à Sancoins. Celle-ci passait peut-être l'Allier à Château ; des traces de voie romaine reconnues près de St-Pierre le feraient supposer.

De Montluçon à Château-Meillant par la Chapelaude.

De Montluçon à Guéret par Quinssaine et Lamaids.

De Néris à Ahun, par Evaux.

Enfin, d'Evaux à Clermont par Marcillat, Montaigu et Ebreuil.

Nous le répétons, l'existence de toutes ces voies est plus ou moins constatée par les observations de quelques restes de chaussées et par les débris antiques trouvés sur leurs parcours; mais plus on est apte à juger en pareille matière, plus on sent la difficulté de le faire sur des preuves aussi restreintes.

Ici, Monsieur le Ministre, se termine notre tâche. Nous

voie
eur

oies
ard.
ons
qui

nt.
nt

,
s

# CARTE DES VOIES RO

**PAR E.T**

**SIGNES CONVENTIONNELS.**

*Les lieux dont le nom se trouve sur les itinéraires anciens sont tracés en noir.*

*Les lignes doubles désignent les voies de la Carte de Peutinger.*

*Le trait noir marque les portions de route que l'on croit de l'époque romaine*

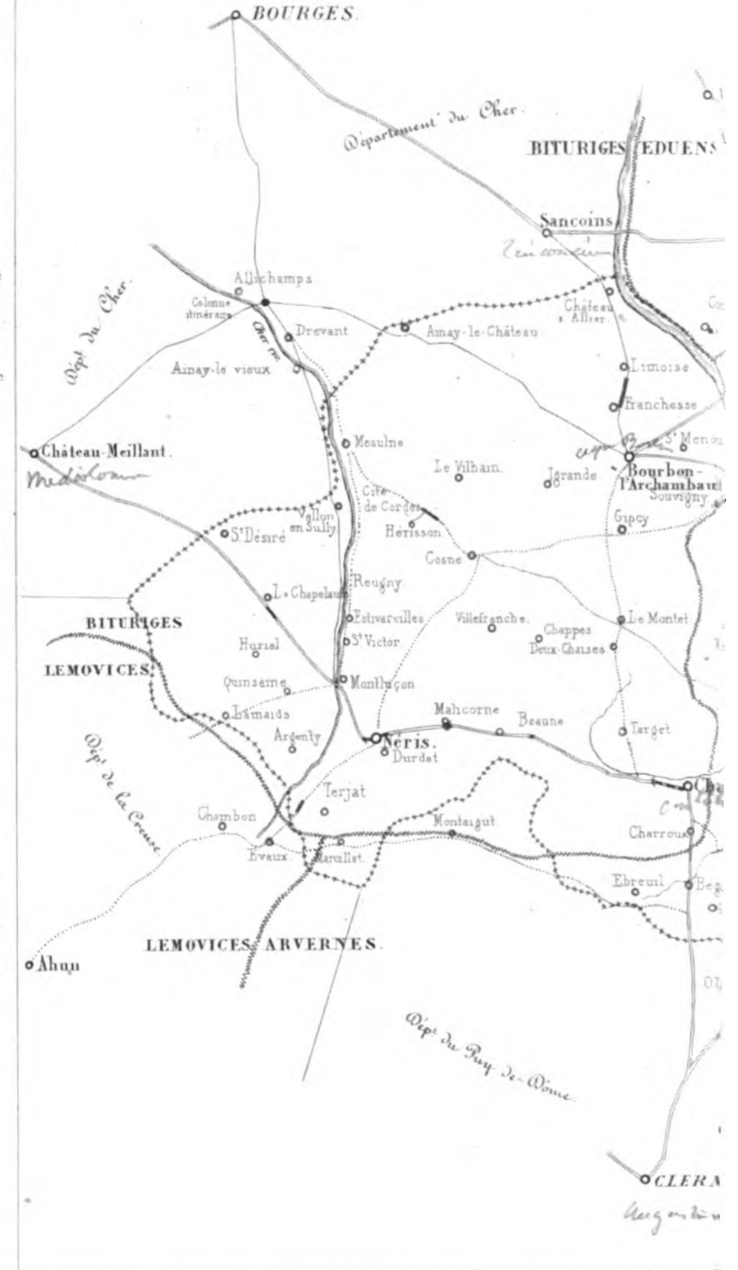
*La ligne simple donne les routes restituées par Danville, Walckenaer & Lapie*

*La ligne pointillée marque les voies ajoutées d'après divers renseignements indiqués dans le texte joint à cette carte.*

*Les pays des Arvernes, des Eduens, des Bituriges et des Lemovices sont limités par une ligne dentelée.*

*On a découvert des objets antiques dans les localités marquées en bleu*

*La Limite du Département est tracée avec cette même couleur*

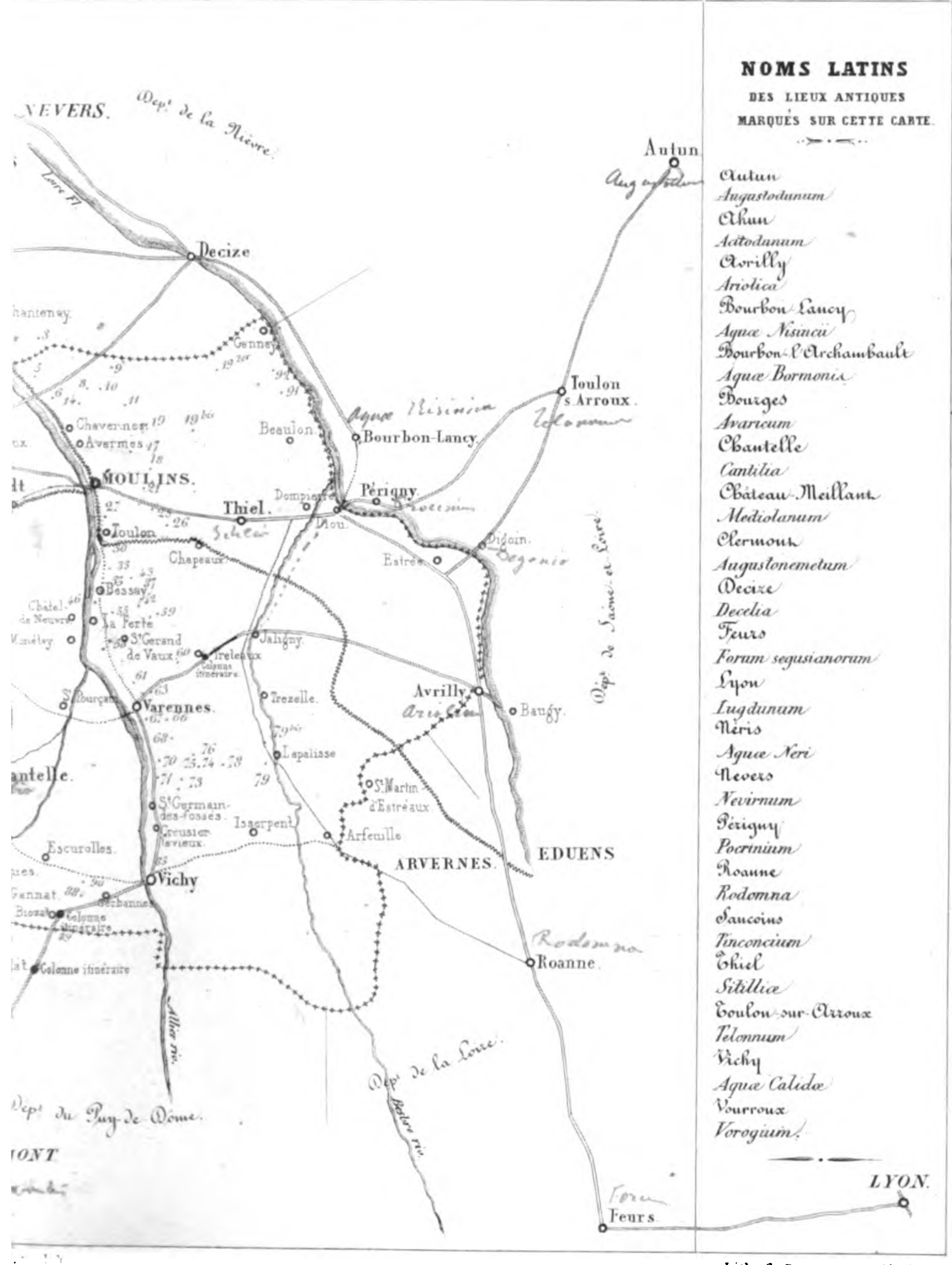



Edmond Tudot, del.

A. Champ

)MAINES DE L'ALLIER,

.TUDOT.



croyons avoir fidèlement analysé tous les matériaux qu'il nous a été possible de recueillir pour concourir, dans la mesure de nos forces, à la grande œuvre à laquelle vous avez bien voulu nous appeler. Que Votre Excellence veuille bien agréer l'expression de la sincère reconnaissance que nous a inspirée cet appel, et si elle trouve que nos efforts n'ont pas été tout-à-fait inutiles, nous la prions de nous le témoigner en nous mettant de nouveau à l'épreuve. Nous nous estimerions heureux si la Commission centrale jugeait assez favorablement de notre zèle pour nous adresser quelques questions sur les points qui pourraient encore lui paraître obscurs, sur les objets à étudier qui auraient échappé à notre attention. Nous prions Votre Excellence de lui transmettre ce vœu et d'agréer l'expression du profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

DE VOTRE EXCELLENCE

Les très-humbles et très-
obéissants serviteurs.

MÉPLAIN AINÉ, *Président*;

COMTE MAX DE L'ESTOILLE, *Rapporteur*

# NOTE

## RELATIVE AUX DÉCOUVERTES SCIENTIFIQUES DE PÉRON,

PAR M. GIRARD, MEMBRE CORRESPONDANT.

---

Dans l'ouvrage publié sur le naturaliste Péron, sous les aupices de la Société d'Emulation de l'Allier, malgré la révision approfondie dont mon premier travail a été l'objet, se trouvent encore quelques inexactitudes et omissions, impossibles à éviter quand on doit porter ses recherches sur des faits épars et déjà anciens. Je crois utile de signaler les rectifications les plus importantes. En étendant et complétant les découvertes du naturaliste de Cérilly elles ne peuvent qu'augmenter l'estime dont ses compatriotes ont entouré sa mémoire.

Nous avons nommé, parmi les Chauves-Souris insectivores rapportées par Péron, le *Rhinolophe cruménifère* dont Lesueur a donné une excellente figure dans l'Atlas du voyage austral. Nous devons y joindre le *Rhinolophe diadème*, de plus grande taille, et l'*Oreillard de Timor*, espèces déterminées par Et. Geoffroy-Saint-Hillaire, et découvertes toutes deux par Péron à l'île de Timor. Il n'avait pas rencontré de Chauves-Souris en Australie, ce continent si pauvre en mammifères monodelphes, où on a toutefois observé depuis quelques Cheiroptères et quelques Rongeurs.

Les oiseaux découverts par Péron doivent être l'objet d'une rectification importante et qui attache à l'une de ses espèces un intérêt beaucoup plus grand que nous ne l'avions indi-

diqué. Il s'agit du Casoar que Péron avait trouvé à l'île King, servant de nourriture aux pêcheurs anglais et également à l'île Decrès. Cet oiseau, dont deux individus furent amenés vivants et figurent dans l'Atlas, n'est pas le *Dromée* (*Dromaius Australis*) d'environ six pieds de haut et dont on essaie activement l'acclimatation afin d'obtenir, suivant l'heureuse expression de M. Is. Geoffroy-Saint-Hilaire, un véritable *oiseau de boucherie*.

Péron ne paraît pas avoir connu le Dromée, mais a découvert une espèce aujourd'hui probablament perdue ; son Casoar est d'une taille environ moitié plus petite, son plumage est plus soyeux, de couleur noirâtre et non grise. En outre, il existe dans l'espèce de Péron une huppe de plumes frisées sur le sommet de la tête qui manque dans le dromée actuel. M. Florent-Prévost a reconnu la distinction des deux espèces et a conservé à l'oiseau de Péron le nom de *dromaius ater* sous lequel Vieillot avait confondu les deux dromées. (Bulletin de la Soc. imp. d'acclimatation, t. IV., décembre 1857, page 572.)

Le prince Charles Bonaparte, dont les sciences naturelles déplorent la perte récente, avait reconnu l'exactitude de cette détermination (Comptes-rendus de l'Acad. des sciences, 1856, p. 45.) On comprend tout l'intérêt qui s'attache aujourd'hui aux deux exemplaires de l'espèce éteinte que possède le Muséum et qui proviennent de l'expédition australe. Il est à craindre que le grand dromée, relégué maintenant dans la région septentrionale de la Nouvelle Hollande, ne disparaisse dans les chasses actives que lui font les colons australiens au moyen de levriers.

Nous mentionnerons de plus au nombre des espèces de Péron un oiseau de Timor, du genre *sphécothère* et de l'ordre des passereaux. Cet oiseau présente la tête noire, le plumage verdâtre en dessus et d'un vert jaunâtre en dessous. C'est le *sphecothera virescens*. (Vieillot. galerie des Oiseaux, planche 147, t. I^er 1825, p. 238). Les mœurs, les habitudes des

sphécothères sont encore inconnus. Le type de ce genre est indiqué dans le *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle* (Deterville, Paris 1817, t. 32, p 5), à une époque où aucun envoi n'était venu de Timor depuis le voyage de Péron.

Un motif de la plus légitime convenance nous oblige à revenir sur un tout autre objet. Dans la note IV, relative au tablier des femmes Boschismanes, nous avons paru révoquer en doute l'exactitude du second voyage de Levaillant dans l'intérieur de l'Afrique. Il est très-vrai que l'illustre voyageur n'alla qu'une seule fois au Cap, mais pendant son séjour dans cette colonie hollandaise il exécuta dans l'intérieur deux excursions très-distinctes. Le grand succès de la relation si attrayante de ses voyages suscita à Levaillant de nombreux contradicteurs. Les académiciens de l'époque ne furent pas étrangers à ces récriminations, et l'on en trouve la preuve dans les articles assez malveillants de certains dictionnaires biographiques. La rédaction un peu négligée des voyages et quelques erreurs évidentes de dates ont pu donner certain crédit à des assertions hasardées dont nous avons été un écho bien involontaire.

Les témoignages les plus formels nous permettent de justifier toute la véracité de Levaillant et de restituer à ses voyages le caractère scientifique qui leur appartient et qui se joint si heureusement à l'originalité saisissante, aux preuves continuelles de courage et d'humanité que personne n'a pu contester à Levaillant.

GIRARD,

*Professeur de sciences physiques au collége Rollin.*

Paris, 23 mars 1858

# RÉSUMÉ

## DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

---

### ANNÉE 1859.

---

*Séance du* 8 *janvier* 1859.

M. le secrétaire-archiviste donne lecture d'une note sur les publications nouvellement reçues par la Société.

1° *Compte-rendu des travaux de la Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat* ; années 1857-1858.

La Société médicale de Gannat comptait en 1858 douze ans d'existence : elle se félicite de la persévérance et du zèle de ses membres qui l'ont fait vivre au milieu des vicissitudes auxquelles ont succombé tant d'autres sociétés nées comme elle du grand mouvement médical de 1845. M. le docteur Charles Laronde, secrétaire de la Société, chargé du *compte-rendu* qui vient d'être imprimé, analyse successivement les mémoires adressés à la Société, ainsi que les rapports et les discussions auxquels ils ont donné lieu. Nous allons énumérer les travaux habilement analysés dans cette publication.

*Théorie des sels de potasse dans le traitement du scorbut*,

*utilité de les substituer aux acides*, par le docteur Choisy. — Dans ce mémoire, M. le docteur Choisy établit d'abord que l'humidité est par excellence l'agent générateur du scorbut ; il passe ensuite au mode de traitement pour l'application de sa théorie dont le pricipal but est le réveil de la peau réduite à l'inertie par la maladie, et l'activité de l'innervation, de la respiration et de la circulation.

MM. Mignot, Pourrat, Charles Laronde, Boudant, Trapenard, Fortineau, Choisy ont pris part à la discussion ouverte sur le mémoire de M. Choisy et y ont apporté des aperçus puisés dans des études sérieuses et une longue pratique de l'art de guérir.

M. le docteur Pourrat a donné des détails sur l'extraction d'un calcul salivaire trouvé dans le canal de Warthon, sur une femme âgée de 65 ans. L'existence de ce calcul remontait à trois ans, il pesait trois grammes, le jour de l'extraction, la malade fut guérie au bout de huit jours.

MM. Pourrat et Missoux ont fait part d'observations chirurgicales intéressantes, mais qui ne sont pas de nature à pouvoir être analysées dans nos comptes-rendus. M. Charles Laronde a fourni un mémoire étendu sur des observations relatives à des cas particuliers d'angine.

M. Secretain a étudié la constitution médicale qui a régné, pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre 1857, dans le canton d'Ebreuil. — Dans les fièvres vernales intermittentes, plus nombreuses en 1857 qu'à l'ordinaire, la récidive a été la règle; la guérison d'emblée, l'exception ; de sorte que l'automne en a retrouvé un bon nombre qui s'est encore accru de celles qui naissent sous l'influence de cette saison. Mais c'est moins sur cette particularité que sur le traitement de la fièvre intermittente par les affusions d'eau froide, que le docteur Secretain a voulu appeler l'attention de la Société. Ce traitement, employé seul ou combiné avec le sulfate de quinine, lui a généralement réussi dans les cas réfractaires aux préparations de quinquina et d'arsenic. Il consiste, sui-

vant le précepte du docteur Fleury, en deux arrosoirs d'eau froide versés, une heure avant l'accès, l'un sur la colonne vertébrale et l'autre sur la région de la rate. — Le travail de M. le docteur Secretain amène ensuite la discussion sur les affections morbides qui se sont manifesfées dans la même période et qui se rattachaient plus ou moins à l'épidémie cholérique; les membres de la Société communiquent les divers modes de traitement qu'ils ont suivi dans ces circonstances.

Nous citerons encore une *note sur le croup* par le docteur Choisy, et un *aperçu sur les eaux thermo-médicales de la Bourboule*, situées à 8 kilomètres des eaux du Mont-Dore.

La Société des sciences médicales de Gannat comptait en 1858, 72 membres, dont 18 titulaires, 8 honoraires, et 46 correspondants.

2° *Bulletin de la Société Zoologique d'acclimatation*, septembre et octobre 1858.

Ces deux livraisons renferment entre autres articles : rapport sur des animaux envoyés de Cayenne, exposé d'une classification de races gallines, note sur des truites d'une espèce nouvelle envoyées d'Algérie, observations sur la maladie des vers à soie en Lombardie, remarques sur les avantages que peut offrir le rapprochement des études zoologiques et botaniques, essais de culture de plusieurs végétaux introduits de Chine, compte-rendu de divers essais pour la propagation des espèces végétales utiles. — L'auteur de ce dernier travail passe en revue les végétaux conifères qui pourraient être utilement introduits en France, et après avoir signalé les expériences plus ou moins heureuses déjà faites, il insiste d'une manière toute spéciale sur le *thuya gigantea*. Cet arbre qui se recommande entre ses congénères par de hautes dimensions (20 à 50 mètres de hauteur sur 6 à 12 mètres de circonférence), peuple le nord-ouest de l'Amérique septentrionale, la Californie jusqu'aux montagnes Rocheuses; son habitat est une première garantie presque suffisante de sa rusticité. Les documents recueillis sur les lieux préconisent

l'excellence de son bois, la vigueur avec laquelle il végète sur toute espèce de sol. Tout fait donc espérer que le *thuya gigantea* devra jouer un rôle important, le plus important peut-être parmi tous les conifères exotiques, dans le repeuplement de nos forêts.

Signalons encore les observations pleines d'intérêt de MM. Cloquet et Moquin-Tandon sur les perles des bivalves d'eau douce. En France, les perles sont fournies surtout par la *Mulette* surnommée *perlière* ou *margaritifère*. La taille de ces perles varie depuis la grosseur d'un grain de millet, jusqu'à celle d'un pois; leur forme est globuleuse, ovoïde, quelquefois périforme ou étranglée. Leur surface paraît lisse et rarement rugueuse ou granuleuse ; les plus communes ont la couleur de la nacre, mais il y en a de blanchâtres, de jaunâtres, de grisâtres, de rosées, de verdâtres, de violacées et même de noires. Les plus recherchées sont les plus blanches et les plus brillantes, surtout celles qui offrent un éclat légèrement azuré et irisé. — Des recherches minutieuses sur l'origine des perles conduisent les auteurs de ces observations à examiner les moyens à employer pour les obtenir artificiellement. A diverses époques, on a cherché à faire développer des perles artificiellement. Mais comme on n'avait pas d'idées bien arrêtées sur la formation des perles naturelles, on ne pouvait guère arriver à des résultats certains. L'illustre Linné avait découvert le moyen d'obtenir des perles artificielles. Une récompense nationale lui fut accordée à cette occasion par les Etats généraux de la Suède ; on ignore malheureusement son procédé. Plusieurs naturalistes modernes ont essayé divers moyens pour obtenir des résultats semblables, mais ils ont à peu près complétement échoué. Les Chinois sont plus avancés que nous sur ce point; ils sont parvenus à faire produire aux bivalves d'eau douce des perles adhérentes ou des espèces de Camées ; ils déterminent cette production en introduisant dans l'intérieur de ces bilvaves des corps étrangers de différentes formes et de diverses tailles, et obtiennent ainsi des *serpents*, des

*arbres*, des *guirlandes*, des *dragons ailés* ayant 3 centimètres de longueur. Ces corps étrangers sont de diverses natures, en bois, en pierre, surtout en métal; on les introduit avec précaution : on porte ensuite les coquilles préparées dans les milieux qui leur conviennent, et on les enferme dans de petits parcs entourés de baguettes ou de fascines. Au bout d'un certain temps, une lame de matière nacrée se trouve déposée sur les corps étrangers et les enveloppe comme le calcaire qui encroûte les objets dans la fontaine de Saint-Alire, ou comme le métal qui les recouvre dans la galvanoplastie ; après cette couche, en arrive une seconde, puis une troisième et ainsi de suite, suivant le temps qu'on abandonne la coquille à elle-même. Ce procédé chinois est très simple, mais il ne peut donner que des perles adhérentes ou des camées. La difficulté serait de passer de là à obtenir de véritables perles, c'ést-à-dire des perles dont la nacre entourerait le nucléus de tous côtés. C'est vers ce but que les auteurs de ces *Observations* se proposent de diriger de nouvelles expériences.

3° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône* ; octobre, novembre et décembre 1858. — Lettre du directeur de la pépinière du gouvernement à Sétif (Algérie), contenant des observations très détaillées et fort intéressantes sur les divers légumes cultivés par les jardiniers du pays et sur divers fruits tant indigènes que provenant des jardins de Versailles, avec des dessins contenant des figures de fruits kabyles. — Notes sur les cultures de l'igname et du sorgho. — Excursion horticole à la Sainte-Baume avec un tableau des végétaux les plus intéressants qui croissent spontanément dans cette localité.

4° *Revue des sociétés savantes*, novembre et décembre 1858.

Les travaux des sociétés savantes continuent d'être analysés avec soin dans la Revue. La livraison qui termine l'année 1858 s'occupe des sociétés comprises dans la circonscription académique de Toulouse ; du congrès scientifique tenu en 1858 dans la capitale du grand-duché de Bade, à Carlsruhe, session brillante entre toutes par les hommes qui la compo-

saient, par les travaux qui y ont été communiqués, par les idées qui y ont été remuées, et par l'accueil enthousiaste dont les membres du congrès ont été l'objet de la part de la cour et du peuple. La société d'Emulation de l'Allier figure honorablement à la suite de ces importants comptes-rendus. M. Olleris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, s'est chargé d'analyser la collection de nos bulletins parus en 1857, voici son appréciation générale ; c'est pour nous un devoir de l'enregistrer, comme un véritable titre d'honneur : « Parmi les Sociétes littéraires qui se sont établies depuis » quelques années dans les villes du centre de la France, la » *Societé d'Emulation de l'Allier* est une des plus actives. » Rien de ce qui intéresse l'histoire du Bourbonnais, depuis » les époques les plus éloignées, ne lui est indifférent ; elle » aborde avec succès les sujets les plus graves, ceux qui exi- » gent de longues recherches et ceux qui veulent des appré- » ciations fines et délicates, des rapprochements ingénieux, » nous ne pensons pas assurément que toute ses publications » aient la même valeur ; mais elles offrent toutes de l'intérêt » et montrent le mouvement de la vie intellectuelle dans cette » province : » M. Olleris analyse surtout avec détail les études de M. Méplain ainé sur la législation civile et les jurisconsultes du Bourbonnais, et en témoignant le désir que cet intéressant travail soit poursuivi et continué jusqu'à la fin de nos juridictions provinciales, il exprime un vœu qui sera aussi le nôtre, c'est que le travail de M. Méplain soit réuni bientôt en un seul volume. « Le public, dit M. Olleris, y ga- » gnera un bon livre et les Académies de province y trouve- » ront un excellent exemple à suivre par ceux de leurs » membres qui s'occupent de l'histoire du droit en France. »

Le chapitre consacré aux livres, Mémoires et comptes rendus, est occupé par une appréciation analytique d'un ouvrage publié par M. Cougny, professeur au Lycée de Bourges : *Guillaume du Vair*, étude d'histoire littéraire, avec des documents tirés des manuscrits de la bibliothèque de Bourges et

de la bibliothèque impériale. La vie du chancelier du Vair avait déjà tenté, et tout récemment, de brillants écrivains; mais ces études étaient plutôt de nature à éveiller la curiosité qu'à la satisfaire, et bien des traits manquaient encore à cette austère et noble physionomie du XVI[e] siècle. C'est à M Cougny qu'il appartiendra d'en avoir complété et définitivement arrêté l'expression : il serait difficile d'ajouter quelque chose à ce portrait, aussi largement conçu dans l'ensemble que minutieusement soigné dans le détail, du grand magistrat et de l'habile écrivain.

L'archéologie tient une grande place dans cette livraison de la *Revue*, mais elle a su la partager avec l'histoire qu'elle éclaire souvent d'une vive lumière. Après la description d'une voie romaine conduisant de la Maurienne à Lemincum (Chambéry) et à Vienne (Isère), vient la suite du mémoire de M. Delacoulonche sur le berceau de la puissance macédonienne: ce travail très étendu et plein de recherches consciencieuses, renferme un très grand nombre d'inscriptions grecques intéressantes pour l'épigraphie ancienne et pour l'étude des mœurs des temps qui ont précédé et de ceux qui ont suivi l'établissement du christianisme dans les provinces du nord de la Grèce. — Nous allions oublier une étude de M Alfred jacobs sur le *Pagus* en Gaule, aux époques romaine, mérovingienne, carlovingienne, et ses transformations modernes ; mais comme cette étude renferme des aperçus et des documents qu'il peut être utile d'analyser avec quelques details, nous en réserverons le compte-rendu pour un travail spécial.

5° *Bulletin de la Société de Géographie*; année 1858.— (1[er] semestre).

Dans la partie consacrée aux mémoires, notre attention s'est spécialement arrêtée : sur une esquisse géographique du bassin de la mer d'Aral ; Remarques sur l'oasis de Syouah, ou de Jupiter Ammon ; découverte des ruines d'une ancienne ville mexicaine située sur le plateau de l'Anahuac ; anciens témoignages relatifs à la boussole ; et enfin, notice sur Edouard

Vogel et sur son exploration dans l'Afrique centrale. Depuis quelques années l'exploration de l'Afrique centrale se poursuit avec une activité infatigable; Vogel est sans contredit un de ceux qui auront le plus contribué à déchirer le voile dont s'enveloppait encore ce mystérieux continent. Au moment où M Ma tebrun communiquait à la société de géographie, le Mémoire auquel nous nous arrêtons un instant, Vogel avait fait parvenir en Europe des notes relatives à ses observations scientifiques sur l'hypsométrie, la géologie, l'histoire naturelle, la géographie, l'ethnologie du désert de Bournou. Il avait déterminé la position de plusieurs villes importantes; visité les lacs de Natron et du Fezzan; il avait vu Yacoba la grande capitale des Fellatahs, découvert la rivière de Gongola; exploré le pays montagneux et sauvage des Tangale et des Yem-Yem, anthropophages qu'aucun Européen n'avait visités avant lui, etc., etc.

6° *Congrès archéologique de France*; 24e session, tenue a Mende, à Valence et à Grenoble en 1857. — On trouve dans ce volume des renseignements intéressants sur les antiquités et sur les monuments du moyen-âge, du Gévaudan et du Dauphiné; les études archéologiques ont fait de remarquables progrès dans ces deux provinces.

— M. Protat, membre correspondant qui avait déjà communiqué à la société une lettre de S. François de Sales, qui a été publiée dans un des précédents numéros du bulletin, lui adresse aujourd'hui la note suivante qui complète les éclaircissements ajoutés à cette publication :

La terre de Pont-de-Vaux fut érigée en duché par le roi Louis XIII au mois de février 1623 en faveur de Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, vicomte de Salins, baron de Marnay, seigneur de Chalamont et du Mont-Saint Sorlin; conseiller d'état du duc de Savoie, chevalier de l'ordre de l'Annonciade en 1568, et lieutenant général de Bresse, Bugey et Valromey.

Ce seigneur avait épousé en 1560 Peronne de la Baume, fille de Claude, seigneur du Mont-Saint-Sorlin, et de Guillemette d'Igny, dont il eut Charles-Emmanuel de Gorrevod duc de Pont-de-Vaux, etc., né le 13 decembre

1569, qui fut élevé en Espagne, et suivit en son pays l'infante Catherine duchesse de Savoie ; il eut une compagnie de chevau-légers au siége de Genève, et dès l'âge de 17 ans il commanda deux fois toute le cavalerie de Savoie; depuis il servit l'archiduc Albert en qualité de grand chambellan, fut gouverneur de la province de Limbourg, et mourut le 4 Novembre 1625, agé de 56 ans.

Il avait épousé Isabelle de Bourgogne, fille d'Herman, comte de Fallais, descendant de Baudoin, bâtard de Philippe le Bon.

Selon toutes les probabilités, la lettre de François de Sales fut adressée à cette dame, 10 ans et 4 mois avant l'érection en duché de la terre de son beau père, et remise par elle au prieur du couvent des carmes de Saint-Jean-de-Losne, longtemps après que son mari eut hérité du titre de duc.

De l'union d'Isabelle de Bourgogne avec Emmanuel de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux, étaient issus :

1° Philippe Eugène de Gorrevod duc de Pont-de-Vaux, prince du Saint-Empire, vicomte de Saluces, etc , mort sans posterité vers l'an 1689.

2° Charles-Emmanuel, archevêque de Besançon, mort en 1659.

3° Madelaine de Gorrevod, morte sans alliance.

Il devient évident d'après le sens des conseils adressés par François de Sales à Madame de Pont-de-Vaux, que son mari était absent ou séparé d'elle, et que l'enfant recommandé au recteur de Chambéry n'était autre que Charles Emmanuel devenu plus tard archevêque de Besançon.

Le duché de Pont-de-Vaux, situé à six lieues de Bourg et trois de Mâcon, s'étendait sur cinq paroisses des plus fertiles de la Bresse, qui fut cedée avec le Bugey en 1601 par Charles Emmanuel duc de Savoie au roi de France Henri IV en échange du marquisat de Saluces.

Le chapitre de la ville de Pont-de-Vaux était composé de 8 chanoines, le patron devait être suivant sa fondation, de la famille, du nom et armes de Gorrevod.

Cette famille aujourd'hui éteinte portait d'azur au chevron d'or.

Un membre de la société ajoute, après cette lecture, la remarque suivante :

« Le 8 juin 1757, l'empereur d'Allemagne créa le duc de Bauffremont prince de l'Empire, à la charge de relever le nom et les armes de Gorrevod. »

— M. de Balorre demande à changer son titre de membre

titulaire en celui d'associé libre. — La société accueille sa demande.

M. Meilheurat, membre titulaire fait une demande semblable, motivée sur ses absences fréquentes de la ville de Moulins. La société accueille également la demande de M. Meilheurat.

M. de Bure, président, lit le compte-rendu des travaux de la société pendant l'année 1858.

M. Bouchard lit une notice sur Durand de Saint-Pourçain.

La société admet au nombre de ses membres correspondants :

M. Lejeune (Théophile), membre de plusieurs sociétés savantes, auteur d'un grand nombre de publications historiques ou archéologiques, instituteur communal en Belgique.

M. Yves, pharmacien à Hérisson (Allier).

M. Alary donne lecture de plusieurs documents relatifs à l'époque révolutionnaire de 1790, 1793, extraits des archives de la Mairie de Moulins.

## *Séance du* 5 *Février* 1859

La société reçoit :

1° *Bulletin de la société archéologique d'Eure-et-Loir*, à Chartres ; années 1856—57 et 58. — Cette société fondée en 1856, et qui compte aujourd'hui un grand nombre de membres, se distingue par des travaux importants et variés sur l'histoire et l'archéologie.

2° *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, n° 1 et 2 de l'année 1858. Parmi les travaux contenus dans ces deux livraisons, nous remarquons : des recherches statistiques sur le choléra dans l'Yonne, en 1854 ; une histoire de la ville et du comté de St-Fargeau ; les armoiries des principales villes du département ; la decouverte d'un cimetière romain à Tonnerre. Ajoutons que la *société* de l'Yonne publie dans son *bulletin* des observations météorologiques

très suivies, et un catalogue des plantes phanérogames qui croissent naturellement dans le département, avec l'indication des localités où elles se trouvent plus spécialement.

3° *Travaux de l'académie de Reims*; 21e volume de la collection. Ce volume renferme des études souvent étendues sur la philosophie, l'économie politique, l'agriculture, les arts industriels, les beaux-arts et la litérature, nous citerons : un essai sur la théorie de l'enseignement déduite de la physiologie du genre humain; étude et description des vitraux des églises de Châlons-sur-Marne ; origine des Eglises de Reims, de Soissons et de Châlons ; la poésie grecque, par M. Soullié.

4° *Mémoires de l'académie de Metz*; 23e année. L'agriculture, l'économie agricole, la météorologie, la statistique départementale, la géométrie, l'histoire, les voyages, l'archéologie, la numismatique messine, la poésie, telles sont les catégories sous les quelles viennent se ranger les nombreux travaux publiés par cette académie. Nous avons spécialement remarqué une série de notes historiques sur les routes impériales et départementales de la Moselle, depuis l'époque de leur création jusqu'au 1e janvier 1856; il serait peut-être à desirer qu'un semblable travail fut fait et publié dans chaque département; il pourrait intéresser toutes les personnes qui s'occupent de travaux publics et de statistique.

5° *Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest*, *année* 1858.— Parmi les documents contenus dans ce recueil, nous avons remarqué le *rôle du ban de la noblesse du haut et bas Poitou* tenu et convoqué sous le règne de Louis XV, le 15 juin 1758. C'est le dernier ban ou appel aux armes adressé aux gentilshommes de Poitou. Cette liste montre quelles familles de cette province étaient officiellement jugées nobles, il y a un siècle ; mais elle est loin de les indiquer toutes, parce qu'elle ne comprend pas celles dont les membres servaient déjà dans les armées.

6° *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*; tome VIII, année 1858. L'histoire et l'archéologie

locale occupent presque seules la société du Limousin, et lui fournissent des documents précieux et intéressants. Outre un travail très complet sur les *émailleurs limousins* par M. Maurice Ardant, nous remarquons encore le *nobiliaire de la noblesse* du Limousin dont la *société* poursuit la publication et le rôle de convocation du ban et de l'arrière ban des gentilshommes et autres possédant fiefs dans la sénéchaussée de Limoges, en 1695.

7° *Bulletin de la société zoologique d'acclimatation*; novembre et décembre 1858. La société s'occupe très activement des moyens de régénérer les races des vers à soie atteintes depuis quelques années de maladies qui compromettent l'industrie de la soie dans beaucoup de localités.

—La Société procède aux élections pour le renouvellement de de son bureau qui se trouve ainsi composé pour l'année 1859.

*Président* : M. Méplain aîné,

*Vice-présidents* : MM. de l'Estoille, pour les sciences.
Meilheurat, pour les lettres.
Esmonnot, pour les arts.

*Secrétaire-archiviste*, M. Alary.

*Secrétaire-adjoint* : M Prieur.

*Trésorier* : M. Perrot.

La Société nomme ensuite les commissions de publication, des comptes et du musée.

*Commission de publication*: MM. Meilheurat, de l'Estoille et Clairefond.

*Commission des Comptes* : MM de Labrousse, Giat et Girard.

*Commission du Musée*: MM de Bonnand, Dadole et Queyroy.

*Séance du* 5 *Mars* 1859.

La société reçoit les publications suivantes :

1° *Notice sur le général baron de Richemont*, par M. de Montlaur, membre correspondant.

2° *Souvenir de la Châtellenie d'Ussel en Bourbonnais*, par M. l'abbé Boudant, membre correspondant.

3° *De l'usage du badigeon*, par M. l'abbé Desrosiers.

4° *Hagiologie Nivernaise* ou vies des saints, et autres pieux personnages qui ont édifié le diocèse de Nevers par leurs vertus, par Mgr Crosnier, membre correspondant.

5° *Raoul Glaber d'Auxerre* par M. Challe, membre correspondant.

6° *Congrès scientifique de France*; programme de la 26e session, qui se tiendra à Limoges le 12 septembre 1859,

7° *Droits et priviléges de la commune de Nevers*, par M. Henri Crouzet, professeur d'histoire au collége de Nevers.

8° *Revue des sociétés savantes*, janvier et février 1859. — Séances du Comité des travaux historiques : revue des travaux des sociétés savantes ; études historiques.

9° *Bulletin de la société zoologique d'acclimatation*, janvier et février 1859. — Sur les origines des animaux domestiques, par M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire, travail accompagné d'un tableau intéressant où l'on trouve les animaux domestiques distribués par classes zoologiques, les époques de domestication et les patries originaires ; nous y voyons que l'Europe nous a donné : le lapin, l'oie, le canard ordinaire, le cygne, l'abeille ordinaire ; l'Asie nous a envoyé : le chien, le cheval, l'âne, le cochon, le chameau, le dromadaire, la chèvre, le mouton, le bœuf, le zébre, le buffle, le renne, l'yak, le pigeon, la poule, le faisan, le paon, la tourterelle à collier, le ver à soie ; l'Afrique, le chat, le furet, la pintade, le serin des Canaries ; l'Amérique, le cochon d'Inde, le lama, l'alpaca, le dindon, le canard musqué, l'oie du Canada, la cochenille.

— M. Vignon, membre titulaire, demande à changer son titre pour celui de membre associé libre ; cette demande est agréée par la société.

— M. de l'Estoille donne lecture d'un rapport, au nom de la commission chargée de réunir les documents demandés à la Société pour la Géographie des Gaules.

La société décide que ce rapport sera immédiatement envoyé à M. le ministre de l'instruction publique. A l'ocassion de ce rapport, M. de Labrousse signale les vestiges de voie romaine existant encore sur les bords de la Loire, de Decize à Ganay.

*Séance du* 19 *Mars* 1859.

La société reçoit:

1° *Résumé des vues sur l'espèce organique*, émises par les principaux naturalistes français du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe, et de la théorie de la viabilité limitée de l'espèce, par M. Is. Geoffroy St Hilaire, membre correspondant.

2° *Souvenir de famille*, par M. Dubroc de Seganges, conseiller de préfecture à Nevers.

3° *Extrait de la revue de l'académie de Toulouse*, sur une monographie des poids inscrits des villes du midi de la France, par M. Barry.

4° *Rapport* fait a l'académie des inscriptions et belles lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Paulin Paris, lu dans la séance publique annuelle du 12 novembre 1858. Voici en quels termes le rapporteur s'est exprimé sur *l'armorial du Bourbonnais*, par M. Georges de Soultrait notre compatriote.

« Quant à *l'armorial du Bourbonnais*, envoyé par M. le comte Georges de Soultrait, c'est un livre bien fait, dont les antiquaires pourront tirer un grand profit. L'auteur ne prétend pas ici caresser de petites vanités ; il sait que les symboles héraldiques étaient autrefois de droit commun et n'avaient pas de lien essentiel avec la noblesse de race. Autrefois il n'était pas un marchand, un chapelier, un barbier, qui ne fît usage d'un seing armorié; mais Louis XIV, en attribuant à l'état le droit fiscal de constater les armoiries transforma en une sorte de privilége l'innocente liberté, jusque là commune

à tous, de choisir son cachet et sa devise. M. de Soultrait a visité tous les lieux, toutes les maisons pour ainsi dire de l'ancien Bourbonnais; il a relevé toutes les figures héraldiques que le verre, le marbre, le bois, la pierre, la cire et les métaux avaient conservées, et de cette riche moisson il a formé son *Armorial.* Il dit où se trouve chaque pièce, l'âge et le caractère des monuments qui les fournissent, si les familles sont ou ne sont pas éteintes. Quelques opinions de l'auteur pourront étonner ceux qui se piquent de bien connaître toutes les profondeurs du blason; mais enfin *l'armorial du Bourbonnais* n'en doit pas moins être signalé comme le meilleur moyen de réconcilier les curiosités héraldiques avec la saine érudition. »

A la suite de ce rapport, l'Académie a accordé à M. de Soultrait une mention très honorable.

5° *Bulletin de la société de Géographie* ; 2e semestre de l'année 1858. Au nombre des mémoires contenus dans ce volume, qui forme le 16 de la 4e série, nous avons remarqué : notice géographique sur l'île de Madagascar; mémoire sur quelques points de géograhie ancienne; les voyages d'Améric Vespuce au compte de l'Espagne, et les mesures itinéraires employées par les marins espagnols et portugais des XVe et XVIe siècles ; voyages en Egypte et en Nubie ; notice sur l'ile Formose, à l'occasion d'une carte chinoise de cette île, apportée en 1856 par M. de Montigny — Parmi les nombreux rapports, nous signalerons celui de M. Alfred Maury sur la géographie de Grégoire de Tours, le *Pagus* et l'administration en Gaule, par M. Alfred Jacobs. C'est un premier pas, et des plus heureux, fait dans l'étude de la géographie de l'époque mérovingienne, encore si obscure. Il faut lire la discussion savante et consiencieuse à laquelle se livre M. Jacobs pour avoir une idée de la sûreté de coup d'œil et de la finesse d'esprit avec laquelle il constate en même temps le vague et l'incertitude des mots *civitas*, *urbs*, *oppidum*, *castrum*, *vicus*, *villa pagus,* etc, et démêle, au milieu de ce brouillard, des nuances

qui permettent encore de distinguer entre les acceptions tour à tour adoptées.

6° *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* 3e livraison du 11e volume. Nous trouvons dans cette livraison, entre autres travaux, la suite de l'histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau ; le catalogue de la collection des roches du département de l'Yonne et une notice sur les vertébrés fossiles de la caverne ossifère d Arcy-sur-Cure.

—M. Esmonnot entretient la Société des fouilles qu'il vient de faire sur l'emplacement de l'ancien cirque de Néris, et sur lesquelles il se propose de faire un travail spécial.

*Séance du 2 avril* 1859.

La société reçoit :

1° *Essai sur les idées politiques de Saint-Augustin* ; thèse pour le doctorat, soutenue devant la faculté des lettres de Paris, par M. Dubief, membre correspondant.

2° *Qualis fuerit familia romana tempore Plauti ex ejus fabulis*; thèse latine pour le doctorat ès-lettres, par le même.

3° *La Bergère de Villefranche* , ou légende de Sainte-Thorette, par M. l'abbé Boudant, membre correspondant.

4° *Dernier mot sur le coq surperposé à la croix*, par Monseigneur Crosnier, membre correspondant.

5° *Note sur les maitres des œuvres des ducs de Bourgogne*, suivie d'une note sur Joseph Colare, fondeur et canonnier, avec les preuves; par M. Marcel Canat ( extrait du *bulletin monumental*, publié à Caen par M. de Caumont ).

6° *Sépultures chrétiennes*, de la période anglo-normande, trouvées à Bouteilles, près Dieppe, en 1857, par M. l'abbé Corblet.

7° *Note sur une cloche* fondue par M. G. Morel de Lyon ; par le même.

8° *Journal de la société de la morale chrétienne*, n° 6 du tome 8. Cette livraison comprend deux articles : le premier

est un compte-rendu de la célébration à Finsbury-Chapel, le mardi 18 mai 1858, du 42e anniversaire de la création de la société de la paix de Londres; le second, une étude sur les exercices dramatiques dans les colléges, ou *le théâtre au collége*, par M. Tisserand, professeur au lycée de Sens. Il nous a paru intéressant de reproduire ici les conclusions de cette étude très complète.

« En réservant la question d'avenir, dit M. Tisserand, est-il possible tout au moins de formuler une opinion impartiale sur le passé dramatique des écoles, et d'établir quelle a pu être l'influence du drame scolaire au-dedans et au-dehors des colléges... Si les représentations théâtrales ont jeté des distractions et des idées mondaines au sein des écoles, elles y ont entretenu aussi une vie artistique, une activité littéraire, un amour constant du beau, trop sacrifié de nos jours à la recherche de l'utile.... Le théâtre des colléges a aidé à la renaissance des lettres et à l'intelligence des auteurs anciens; il a réjoui les écoliers, distrait les régents de leurs graves travaux, séduit les pères de famille et charmé les têtes couronnées. Il a légué à la scène profane des sujets, des traditions et des acteurs, ce qui est sans doute son moindre titre à la reconnaissance des gens sérieux. Limité sous beaucoup de rapports, son répertoire ne compte peut-être pas un seul chef d'œuvre, dans le sens rigoureux de ce mot; mais on y trouve, à chaque pièce, à chaque ligne, des révélations curieuses sur les mœurs du temps, les habitudes intérieures des écoles, le travail des maîtres; et à ce titre il restera, ne fût-ce que comme document à consulter... »

9o *Précis des législations française et étrangères* sur les brevets d'invention et les marques de fabrique; publication du journal l'*Invention*.

M. Payan-Dumoulin, membre titulaire, écrit qu'étant appelé au Puy, en qualité de président du tribunal, il est obligé de donner sa démission de membre titulaire: mais il demande à prendre le titre de membre correspondant. — La société, conformément à ses statuts, accueille cette demande.

MM. Drecq, et Olivier membres titulaires, demandent à changer leur titre contre celui de membres associés libres. La Société approuve ce changement.

M. de l'Estoille exprime le regret de voir se multiplier les demandes de changement de titres dans la société, elles ne peuvent qu'être préjudiciables sous tous les rapports.

La société archéologique d'Eure-et-Loir, qui a envoyé ses publications, demande en retour celles de la société d'Émulation. — M. le secrétaire archiviste s'empressera de satisfaire à cette demande.

M. le conservateur du musée fait savoir à la société que ses collections se sont nouvellement enrichies de plusieurs dons.

Sont présentés :

M. Grandpré fils, en qualité de membre titulaire pour la classe des lettres, et M. l'abbé Desrosiers, en qualité de membre correspondant pour la classe des arts, par MM. de Bure, Alary et Auguste Desrosiers.

M. Desfosses, fils, docteur en médecine, en qualité de membre titulaire pour la classe des sciences, par MM. Perrot, de Bure et Auguste Desrosiers.

M. Clairefond donne lecture d'une dissertation sur la situation de la *Gergovia Boiorum*.

M. Lomet donne au musée de la société une statuette sans tête, mais dont toutes les autres parties sont assez bien conservées. On la trouvée à Trevol dans les démolitions d'une vieille muraille ; elle représente un ange tenant dans ses deux mains un écusson auquel il sert de support ; ces armoiries qui portent l'empreinte d'un *lion couronné* sont celles des de Bonay.

*Séance du 7 mai* 1859.

La société reçoit :

1° *Notice sur les chandeliers d'église au moyen-âge*, par M. l'abbé Corblet,

2° *Les deux propriétaires*, dialogue en vers, par M. Auguste Galimard.

3° *Revue de l'art chrétien*, avril 1858, 4e numéro de la 2e année.

4° *Musées d'art et d'industrie*; rapports faits à la société d'encouragement pour l'industrie nationale.

5° *Journal de la société de la morale chrétienne* n° 1 et 2 du tome IX. — Nous remarquons dans ces deux livraisons : rapport sur les sociétés de secours mutuels, fait à la Société d'agriculture de Rochefort, véritable manuel à consulter pour la création, l'organisation et l'administration de ces établissements ; un travail sur la protection des animaux ; une étude sur les fièvres paludéennes, et enfin un résumé des philosophies modernes.

6° *Recueil des actes* de l'académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux ; année 1858. Nous signalerons dans ce recueil : étude littéraire sur le livre de Job ; introduction à un traité sur l'aliénation mentale, étudiée dans ses rapports avec le droit civil et criminel, inauguration des statues de Montaigne et de Montesquieu.

7° *L'invention*, journal de la propriété industrielle, littéraire, artistique et commerciale ; quatre numéros de l'année 1859.

8° *Bulletin de la société Zoologique d'acclimatation* : mars et avril 1859. — Rapport de M. Albert Geoffroi-Saint-Hilaire sur les yaks et les chévres d'Angora déposés en Auvergne sur la proposition et par les soins de M. Richard (du Cantal). C'est dans l'arrondissement de Saint-Flour que ce dépôt a été formé. Le pays est propre à l'élève de ces animaux, aussi y sont-ils dans un état prospère ; les fourrages de bonne qualité, une température assez rigoureuse couvenant essentiellement à ces espèces.

9° *Recueil des travaux de la société d'agriculture, sciences et arts d'Agen* ; tome IX 1e partie. Parmi les nombreux travaux relatifs à l'agriculture, aux arts, aux lettres, à l'indus-

trie, nous avons remarqué un mémoire sur la destruction des animaux par l'homme, considérée comme un obstacle à la prospérité de l'agriculture et au bien-être de l'humanité.

M. Michelon, membre titulaire, ayant cessé de résider à Moulins, donne sa démission et demande à prendre le titre de membre correspondant. — Accordé.

La société entend le rapport de son trésorier sur les comptes de l'année 1858. — Les conclusions sur cet exercice sont adoptées.

M. le trésorier, au nom de la commission des comptes, communique ensuite le projet du budget pour l'exercice 1859.

Des objets antiques ont été tout récemment découverts dans les environs de Montmarault ; M Tudot, conservateur du musée, s'est mis en communication avec M. Séramy, entre les mains duquel se trouvaient ces objets, et il a pu en obtenir la plus grande partie pour enrichir les collections de la société.

M. Poirier, maire du Montcombroux adresse à la société plusieurs fossiles remarquables.

M. Ernest de Chavigny, lit deux pièces de poësie : *Le Tilleul du grand pére* et le *Berceau de ma fille.*

Sont nommés membres de la société :

M. Grandpré, membre titulaire pour la classe des lettres ;

M. Desfosses, membre titulaire pour la classe des sciences ;

M. l'abbé Desrosiers, professeur au collége des maristes, à Montluçon, membre correspondant pour la classe des arts

M. Poirier, maire de la commune de Montcombroux, est présenté en qualité de membre correspondant pour la classe des sciences, par MM. Tudot, des Ferneaux et Esmonnot.

### *Séance du 4 juin* 1859.

La Société reçoit :

1° *Bulletin de la société zoologique d'acclimatation* ; avril 1859. L'introduction en France des alpacas et des vigognes d'Amérique est un fait maintenant résolu ; la société

d'acclimatation a demandé pour son compte et pour le jardin du bois de Boulogne, vingt alpacas de pur sang, aux prix de 1,050 francs environ par tête, et dix vigognes au prix de 1,575 francs environ, également par tête.

Les perdrix bartavelles peuvent être facilement élevées en domesticité ; les adultes sont peu délicats, et mangent de tout ; leur apprivoisement en domesticité est étonnant et remarquable. On peut donc espérer d'en faire des oiseaux de basse cour, moins bruyants que les peintades.

On a fait dans le département de la Haute-Loire application de nouvelles méthodes de pisciculture à la production de la truite ; M. le comte Maxime de Causans à qui sont dus ces essais, a opéré sur le lac de Saint-Front, situé dans le canton de Fay-le-Froid à 1,200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les truites de ce lac très-estimées et supportant bien le transport, avaient été épuisées par la pêche immodérée du fermier. Les essais de repeuplement ont été couronnés de succès. L'abondance des truites qui peuplent actuellement le le lac et leur présence sur les frayères artificielles, au moment de la ponte, permettent d'y préparer d'immenses quantités d'œufs fécondés ; d'un autre côté le voisinage des sources de la Loire et de l'Allier présente les plus grandes facilités pour une application immédiate des résultats obtenus au lac de Saint-Front.

2° *Revue des sociétés savantes* ; mars et avril 1859. — Le comité des travaux historiques reçoit déjà de nombreuses communications relatives au *Dictionnaire géographique de la France* et au *Répertoire archéologique*, pour lesquels le ministre de l'instruction publique a demandé le concours des sociétés savantes des départements. M. Anatole Dauvergne, notre collègue, s'est empressé d'adresser au comité des notices accompagnées de plans et de dessins, comprenant toutes les communes du canton de Coulommiers. Un membre de la section des sciences a proposé de provoquer des recherches systématiques dans les bibliothèques, à l'effet de mettre en

lumière les documents inédits qui peuvent intéresser l'histoire des sciences en France; telles sont, par exemple, les correspondances entre savants au XVI$^{e}$ et surtout au XVII$^{e}$ siècles, époques où les lettres privées remplissaient l'office de nos journaux scientifiques actuels. Cette proposition est prise en très-sérieuse considération.— Plusieurs rapports sont lus au comité sur les travaux, mémoires et publications de diverses sociétés savantes, entre autres de la *Société nivernaise*. M. Dauban, rapporteur, fait ressortir tout le mérite d'un article consacré par M. l'abbé Crosnier au *Symbolisme, à ses causes et à ses développements*.

M. Alfred Jacobs a consacré un long article à l'étude des fleuves et rivières de la Gaule et de la France au Moyen-Age. Il fait d'abord remarquer que si les noms des villes et des bourgades ont très-souvent changé, parce que les générations nouvelles sous l'influence de causes diverses, donnaient aux lieux de leur séjour des noms nouveaux, il n'en a pas été ainsi des noms des cours d'eau, et il y a lieu de croire que depuis l'époque celtique jusque dans le moyen-âge, beaucoup de rivières n'ont point participé aux révolutions, qui autour d'elles et sur leurs bords changeaient les noms des localités et des territoires. Cette assertion est naturellement contrôlée par la comparaison des noms anciens que contiennent quelques-uns des textes de la période gallo-romaine, avec les noms modernes. — Après avoir développé cet aperçu et l'avoir appuyé de preuves historiques, M. Jacobs donne la liste des fleuves, rivières et cours d'eau principaux, mentionnés par les textes de l'époque mérovingienne, en plaçant à côté les noms modernes soigneusement recherchés. Ce n'est pas qu'il prétende que cette liste soit complète, ni que toutes ces rivières doivent prendre place sur la carte des temps celtiques; mais en publiant cette série de noms et en la soumettant à la critique des savants des diverses parties de la France, M. Jacobs espère provoquer des explications et amener d'utiles éclaircissements. Nous allons extraire de ce travail les passages qui intéressent notre ancien Bourbonnais.

1° Dans Grégoire de Tours :

*Caris*, le Cher. — Il y a dans Grégoire de Tours un passage qui semblait inexplicable : *Liger fluvius major ab anno superiore fuit; postquam ei Caris torrens se adjunxit*. Les commentateurs se sont demandé s'il y avait un temps où le Cher ne se deversait pas dans la Loire, et ils ont fait mainte conjecture à ce sujet. Les inondations de l'année 1856 nous ont mis à même de comprendre ce qu'a voulu dire l'historien; à savoir qu'à la suite de crues considérables, le lit du Cher rejoignit celui de la Loire, et que l'étroit delta qui les sépare dans une étendue assez considérable, ne fit plus qu'une large nappe d'eau.

*Flavaris quem Elacrem vocitant*, c'est une double corruption du mot *Elaver*, l'Allier.

*Liger*, *Ligera*, la Loire.

2° Dans Adrien de Valois :

*Alagno*, l'Alagnon, affluent de l'Allier, où il se jette, près de Nonnette (Puy-de-Dôme).

*Arotius*, l'Arroux, rivière qui passe à Autun et se jette dans la Loire à Digoin.

*Cicaula*, la Sioule, rivière qui passe à Saint-Pourçain et se jette dans l'Allier, à quelque distance au-dessus de Moulins.

*Duria*, la Dore, affluent de l'Allier, (Puy-de-Dôme).

3° Dans Papirius Masson :

*Bedacius*, le Bedat, qui, réuni à plusieurs autres rivières, se jette dans l'Allier à Maringues, (Puy-de-Dôme).

*Chisso*, le Sichon, se jette dans l'Allier, près de Vichy.

*Dora*, la Dore, passe à Ambert, et se jette dans l'Allier.

*Jolara*, le Jolan, se réunit au Sichon pour se jeter dans l'Allier, près de Vichy.

3° *L'invention, journal mensuel de la propriété industrielle, littéraire, artistique et commerciale*; avril et mai 1859.

4° *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy*; tome XX. — 1855-1856. Ce volume de près de 800 pages nous offre peu de travaux originaux d'une

certaine étendue ; mais les procès-verbaux y sont très-développés et offrent une analyse bien complète des discussions, propositions et opinions sur lesquelles a été appelée l'attention de la Société. Le Musée du Puy richement doté par le célèbre statuaire Crozatier, a vu encore le Conseil municipal voter une somme de 10,000 fr. pour la reconstruction des toitures, tandis que, d'un autre côté, le Gouvernement lui faisait des envois précieux ; c'est le cas de dire ; *Aide-toi, le Ciel t'aidera* ! — Les usages locaux ont attiré l'attention de la Société du Puy ; une collection exacte de ces jurisprudences éparses aujourd'hui, perdues dans des traditions souvent à demi-effacées, a paru à plusieurs personnes sérieuses, et au Gouvernement lui-même d'un intérêt et d'une utilité réelle. Après avoir essayé de divers moyens pour se procurer ces documents pour le département de la Haute-Loire, la Société a nommé une commission spéciale chargée de s'entendre à ce sujet avec les juges de paix, par l'intermédiaire de l'administration départementale. — Des inscriptions gallo-romaines ont été découvertes au village de Polignac où la Société a fait exécuter des fouilles ; ces inscriptions gravées sur pierre sont des monuments funéraires remarquables par leur laconique simplicité ; on y voit figurer l'*ascia*, ce symbole dont la vraie signification est encore un sujet de discussion entre les archéologues. — Les inconvénients de l'émigration des ouvriers ruraux, sont devenus si graves dans le département de la Haute-Loire, qu'il y a des communes où il est absolument impossible de trouver des manœuvres pour les plus indispensables travaux, pour les plus urgentes opérations de la culture. Cet état de choses, engage la Société à appeler sur cet objet les actives sollicitudes du Gouvernement. L'origine antique de la ville du Puy, souvent contestée par les érudits, a été énergiquement maintenue par les archéologues de la localité, qui n'ont jamais cessé de travailler à l'établir sur des preuves authentiques. Une découverte importante d'antiquités romaines est venue les servir à souhait ; cette découverte a eu

lieu dans la cathédrale même dont les murs offraient de nombreux fragments d'architecture antique, preuve évidente, disaient les savants du pays que le temple chrétien avait succédé à un temple païen. Des recherches faites avec intelligence et persévérence , ont mis à découvert des pierres sculptées en bas-reliefs et une très-grande et belle inscription. Les sculptures sont remarquables par la variété des scènes qu'elles représentent , et quelques-unes par le mérite du dessin: ces scènes sont empruntées à la mythologie et à la vie civile et domestique des gallo-romains. Cette découverte a donné lieu à deux rapports au point de vue archéologique et qui ont nécessité de nombreuses recberches. L'inscription témoigne de l'existence d'une antique cité à la place même qu'occupe encore la ville du Puy ; en attribuant à cette ville le titre de *colonie*, à l'un de ses premiers magistrats celui de *préfet*, en rappelant la dignité de *decemvir* et celle de *flamine*. Ce précieux texte détermine le rang qui était assigné à la cité dans l'organisation administrative de l'Empire et permet de conjecturer les immunités politiques et civiles dont elle dût jouir sous la domination romaine. — Nous excéderions les bornes d'un compte-rendu sommaire si nous passions en revue toutes les questions d'hygiène, de météorologie, beaux-arts, archéologie, agriculture, industrie, assurances, viabilité rurale, chimie agricole, concours, etc., qui ont occupé les séances de cette Société. Ces travaux nombreux et importants lui ont mérité d'être déclarée établissement d'utilité publique. — Un mot, avant de terminer , sur le mode d'admission adopté par cette Société. Toute personne qui se présente, pour y être admis comme membre résidant ou correspondant doit adresser au président ses ouvrages publiés ou un travail inédit ; une commission est nommée pour examiner les titres du postulant et les rapports qui en résultent, ne sont pas les moins intéressants des travaux publiés par la Société ; c'est assurément un moyen d'entretenir l'Emulation parmi les membres et de stimuler leur goût pour les études et les recherches utiles.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique réclame le concours de la Société pour la réunion des matériaux destinés à la composition d'un dictionnaire géographique et d'un répertoire archéologique de la France. Cette lettre et les spécimens envoyés par le Ministre sont remis à des commissions spéciales chargées de recueillir les documents et les renseignements demandés.

M. Georges de Soultrait donne lecture de notes qu'il a recueillies sur les monuments anciens du canton de Dompierre.

Le même membre donne quelques aperçus sur l'armorial du Bourbonnais qu'il a copié à la bibliothèque impériale.

M. Bouchard lit une notice sur le théologien Jean Benoist, à qui l'on doit des commentaires sur plusieurs parties de la Bible ; il établit, par des preuves authentiques que c'est à tort que certains biographes l'ont fait naître à Saint-Pourçain ; Jean Benoist est complétement étranger au Bourbonnais ; il appartient à la Normandie.

M. Chazaud lit une notice sur les travaux du P. André, auteur des recherches sur les pièces et titres relatifs à la Maison de Bourbon.

M. Poirier, maire de Montcombroux est nommé membre correspondant.

### *Séance du 23 juillet* 1859.

La Société reçoit :

1° *Revue horticole* des Bouches-du-Rhône, premier semestre de l'année 1859.

2° *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation*, mai et juin 1859. Nous signalerons, dans ces deux livraisons, les articles suivants : Liste des principales espèces de mammifères et d'oiseaux qui se sont reproduites à la ménagerie du Muséum de Paris ; de la reproduction du saumon dans un étang ; sur l'influence des changements de semences dans la culture des céréales.

3° *Revue des Sociétés savantes*, mai et juin 1859. Outre les rapports faits au Comité des travaux historiques et les analyses des publications des sociétés savantes, nous trouvons, dans ces deux livraisons, plusieurs études intéressantes : Louis XIII et sa cour aux eaux de Forges en 1633 ; l'Italie aux foires de Champagne et de Brie, etc.

3° *Histoire des Communautés des Arts et Métiers de l'Auvergne*, par M. Bouillet, membre correspondant (hommage de l'auteur). Cet ouvrage contient l'un des armoriaux les plus riches et les plus neufs de bannières portées par les corporations des arts et des métiers avant 1789.

5° *Bulletin de la Société Linéenne de Normandie*, année 1857-58. Ce recueil est consacré, comme l'indique son titre, à des recherches et à des études relatives aux diverses branches de l'histoire naturelle.

6° *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, année 1858. Compte-rendu des travaux de la société ; rapport sur les concours ; le tombeau de Lafontaine.

7° *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1857. Parmi de nombreux mémoires scientifiques, nous y trouvons celui-ci : Présence du fluor dans les eaux minérales de Plombières, de *Vichy* et de Contréxeville. « Mais, ajoute l'auteur, l'eau « de Vichy, si riche en principes minéralisateurs, contient des « fluorures en proportions moindres que les eaux de Plombières et de Contréxeville, de telle sorte que pour en trouver, il faut opérer sur une plus grande quantité d'eau, huit « litres au moins... » — La philosophie est représentée dans ce volume par une étude sur le *Panthéon bouddhique* au royaume de Siam, d'après les travaux d'Eugène Burnouf et autres savants indianistes.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique qui porte à 400 fr., pour l'année courante, l'allocation qu'il fait à la Société pour encourager ses recherches et ses travaux.

M. Bouchard communique une inscription qu'il a relevée dans l'église de la paroisse du Theil.

M. Bertrand, membre correspondant, adresse à M. le Président la proposition et la note suivante, qui est communiquée à la Société :

Monsieur le Président,

Vers la fin de l'année dernière, et jusqu'au mois de mars de celle-ci, des fouilles ont été faites sur le plateau de Beaupuy, touchant la petite ville de Varennes-sur-Allier (*Vorogium* de la carte de Peutinger), á l'endroit où une quantité de débris de poteries jonchaient le sol et où avaient été trouvés, deux ans auparavant, quelques vases, une urne en verre et quelques lampes funéraires, ce qui me faisait soupçonner, ainsi qu'à notre collègue M. Tudot, que c'était là que se trouvait la nécropole de cette ville à l'époque gallo-romaine.

Ces fouilles, faites par MM. Pâtissier et Granjean, que vous connaissez déjà par les dons qu'ils ont faits au Musée, ont été entreprises tant pour l'archéologie que comme progrès agricole, ces propriétaires s'étant proposé de défoncer complètement, jusqu'au sous-sol absorbant, un terrain presque inculte; et sur environ douze ares que cette opération a eu lieu, il en a été extrait une quantité prodigieuse de vases en argile, ainsi que quelques urnes en verre conservant encore les cendres et les os calcinés, qui indiquent des incinérations antiques.

Un champ voisin de celui-ci, appartenant à M. Vallet, banquier à Varennes, inscrit au nombre des donateurs du Musée, a été profondément bêché pour y rompre une luzerne, et dans ce travail, fait malheureusement, il faut le dire, d'une façon moins heureuse pour la conservation des objets qu'on y rencontrait, il a été trouvé encore une certaine quantité de vases et d'urnes en verre (la réunion de ces deux fouilles approche 500 vases); beaucoup ont été brisés.

Au début du travail entrepris chez M. Vallet, je fis des dé-

marches auprès de ce propriétaire, et il consentit à ce que ses fermiers me vendissent ce qu'ils trouveraient en fouillant.

J'ai donc acquis les vases à mesure que les découvertes s'opéraient, et j'ai pu rétablir beaucoup d'entre eux qui étaient brisés ; quelquefois je n'ai pu avoir, en les recollant, qu'un profil de leur forme. Je viens offrir, M. le Président, de céder cette collection à la Société d'Emulation ; je l'ai acquise à son intention, afin que ces objets prennent place au Musée si la Commission le juge à propos.

On a trouvé aussi, dans ces fouilles, quelques médailles du Bas-Empire, la plupart frustes ; quelques fragments de bracelets en bronze, des perles de collier en verre. Parmi les vases en argile, dont beaucoup, du reste, sont plus remarquables par leur galbe que par leur vernis ; il y en a un qui affecte la forme d'un livre (M. Granjean en a un aussi); on peut juger, par son imperfection, qu'il a été fait sans modèle ; le goulot d'un autre du même genre représente une tête de cerf ; le vernis de ces deux vases, ainsi que de quelques autres, est d'un brun foncé ; nous n'avions pas encore pu observer cette particularité dans les découvertes de notre sous-sol. Il nous a été donné aussi là un exemple des repas funèbres du paganisme : un vase ou écuelle en terre rouge, placé au centre d'un espace de 50 centimètres, et entouré de quatre petites assiettes alternant avec autant de petites bouteilles en argile.

Signalons aussi un petit vase en terre, de la forme de ceux que l'on nomme urnes lacrymales, contenu dans une petite poterie, et celle-ci placée dans un vase en forme de sébile, auquel il manque les deux anses.

Dans la découverte de MM. Pâtissier et Granjean, plusieurs urnes en argile et en verre étaient encore recouvertes d'une assiette, afin d'empêcher la terre de s'y introduire ; aussi les cendres ou l'humus qu'elles contiennent (ce dernier ressemble à de la cire refroidie) n'ont-ils point été altérés, tandis que ailleurs où les recouvrements n'existent plus, les vers de

terre ont remplacé par leur séjour dans les vases, les cendres par de la terre.

Parmi les urnes en verre, il y en a une surtout dont la panse est concave, à quatre faces ; d'autres sont ornées de cotelets verticaux en saillie ; tous les verres dont nous avons pu trop facilement apprécier l'épaisseur (car il y en a eu beaucoup de brisés) sont d'une grande finesse, et aucun d'eux, chose bizarre ! n'est irisé. Nous n'avons pu trouver que quelques fragments de verres de couleur ; les urnes entières ou presque entières que l'on y a rencontrées sont en verre blanc ou légèrement couleur vert d'eau.

Chez M. Granjean, on a trouvé une urne en verre qui en renfermait une plus petite, le tout recouvert d'une assiette aussi en verre.

Il a été trouvé aussi beaucoup de petits vases à trépied, en argile grossière ; peut-être servaient-ils à faire brûler des parfums.

Sur un fond de vase en terre rouge et sous le fond d'une assiette, dans laquelle était une petite urne en verre tournée sens dessus dessous, on remarque de l'écriture de l'époque, gravée à la pointe ; sur l'assiette, on lit une suscription faite à la pointe par le survivant. Beaucoup de sigles de potier sont sur des fonds de vases ou de lampes funéraires.

Bien que le peu de profondeur à laquelle on a trouvé tous ces vases (50 c. à 1 m. 20) indique qu'ils n'avaient été dérangés jusque-là que par la culture, ne pourrait-on pas conjecturer que les sépultures qu'ils renfermaient ont été violées à l'époque barbare ? La plupart sont renversés, et des incendies y ont fait fondre des urnes en verre, que l'on trouve quelquefois amalgamées avec de la poterie. Il n'y a été trouvé aucune inscription tumulaire qui, soit par la forme de ses lettres, soit par quelques citations, ait pu fournir un document certain comme date ; cependant, cette nécropole doit être antérieure à l'an 311 après Jésus-Christ, époque où Constantin, devenu chrétien, défendit les incinérations.

J'espère donner, dans l'avenir, d'autres renseignements sur cet endroit, où il sera continué des recherches.

Je suis, etc.

BERTRAND,
*Membre correspondant.*

Moulins, 8 juillet 1859.

La Société décide que la note et la proposition de M. Bertrand seront renvoyées à la Commission du Musée.

*Séance extraordinaire annuelle du* 13 *août* 1859.

Dans cette séance, à laquelle la Société a l'habitude d'inviter les membres des sociétés établies dans les départements voisins, l'*Académie de Clermont* est représentée cette année par deux de ses membres, M. Chassaing, substitut du procureur impérial à Cusset, et M. Tailhand, substitut du procureur impérial à Moulins.

La Société reçoit :

1° *Recueil de l'académie des Jeux Floraux*, année 1859. Le rapporteur du concours nous apprend que, cette année, les ouvrages en vers présentés à l'académie se sont élevés au chiffre de 400 ; mais, malheureusement, aucun lauréat n'a obtenu ni l'*amaranthe* ni l'*églantine d'or*, les deux fleurs les plus précieuses de la corbeille de Clémence Isaure.

2° *Mémoires de l'Académie de Metz*, année 1857-58. Les travaux de cette académie sont trop nombreux et trop importants pour que nous en entreprenions même une simple nomenclature dans cette note : l'agriculture, les sciences, les beaux-arts, la littérature, l'histoire et l'archéologie y sont tour à tour l'objet d'études sérieuses qui peuvent fournir d'utiles renseignements.

3° *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, publiées par l'Académie de Clermont, année 1858.

Etude comparative sur Pascal et Leibnitz, par M. Ancelot (de Moulins), avocat général à la cour de Riom ; dissertation sur les monnaies frappées en Auvergne à toutes les époques, par M. François Mioche ; l'art céramique et Bernard Palissy, par M. Enjubault ; théorie des tremblements de terre et des volcans, par M. Martha-Beker ; rapport sur l'épidémie des fièvres intermittentes simples et pernicieuses, qui a régné à Pérignat-lès-Allier, aux mois d'août, septembre et octobre 1856, par le docteur Nivet ; tels sont, entre un grand nombre de travaux importants, ceux sur lesquels nous appelons particulièrement l'attention des membres de la Société.

4° *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, année 1858. Les sciences physiques et naturelles, les mathématiques pures et appliquées, les belles-lettres, telles sont les catégories sous lesquelles se groupent une foule de mémoires et de dissertations, au milieu desquels nous avons remarqué un *Essai sur la grêle* et un *Mémoire sur les foudres progressives*, et particulièrement sur les foudres ascendantes, par M. Daguin, professeur de physique à la Faculté des Sciences de Toulouse, et antérieurement professeur au lycée de Moulins.

5° *Procès-verbaux des séances de la Société littéraire et scientifique de Castres* (Tarn), année 1857-58. Nous y trouvons un mémoire sur les noms propres des habitants de la ville de Castres, appartenant, comme presque partout, à cinq familles : ceux des affranchis venus des professions industrielles ou mécaniques ; ceux des affranchis attachés aux travaux agricoles, qui rappelaient au souvenir ou désignaient une spécialité ; les noms venus d'une fonction municipale ; ceux qui rappellent une difformité physique ou une particularité extérieure ; les noms de baptême, transmis et conservés. M. A. Combes, auteur de ce mémoire, remarque que « quoique ces conditions puissent se retrouver partout, il y a pourtant dans chaque contrée des noms spéciaux qui portent un caractère facilement reconnaissable. Le nom est ce qu'il y a

de plus local, et par conséquent de plus fixe, dans l'ancienne organisation municipale de la France. »

6° *Mémoires de l'Académie de Dijon*, année 1857.— La partie de ce volume consacrée aux lettres renferme la suite de l'histoire de Bourgogne (règne de Charles VIII), par M. Rossignol, et une étude approfondie sur les principaux moralistes français, par M. Tissot, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon. La partie consacrée aux sciences contient le catalogue des insectes coléoptères du département de la Côte-d'Or, une note sur la composition des comètes et de leurs queues, etc.

7° *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation*, juillet et août 1859.— Les principaux articles sont : Etude sur la basse cour ; monographie des gallinacés ; races principales et exotiques.— Sur les vins fabriqués avec des cépages du Midi cultivés dans le centre de la France ; expériences faites à Châtillon-sur-Loing (Loiret) — Sur le lait d'Yak ; notes sur la destruction du hanneton et du ver blanc.

8° *Revue des sociétés savantes* ; juillet et août 1859. — Rapports faits au comité des travaux historiques, compte-rendu des travaux des Sociétés savantes et de plusieurs ouvrages publiés dans les départements ; des Etats provinciaux sous Louis XIV ; les trois itinéraires des *aquæ apollinares*, thermes antiques, situés près du lac *Sabatinus*, aujourd'hui *Bracciano*. En réparant les bassins de l'une des sources minérales situées en ce lieu, on trouva, en 1852, parmi des médailles et divers ustensiles, trois vases d'une forme particulière sur lesquels étaient gravées, avec les distances en milles, les stations de la route qui conduisait de Gadès à Rome, en passant par le Midi de la Gaule. M. Alfred Jacobs s'attache à faire connaître, dans l'article que nous signalons, ces itinéraires qui viennent jeter un jour nouveau sur la géographie d'une partie de l'ancienne Gaule. Ce travail peut compléter la partie gauloise de la table de Putinger et des itinéraires déjà publiés.

M. le conservateur du Musée fait connaître que plusieurs objets ont nouvellement enrichi les collections de la Société.

M. Jutier communique une lettre de son frère, membre correspondant, dans laquelle se trouvent les passages suivants :

«... Des fouilles faites récemment à Luxeuil (Haute-Saône), où les Romains avaient un établissement thermal, ont fait découvrir plusieurs objets intéressants, entre autres un *strigille* qui a frappé particulièrement mon attention. — Le strigille, comme on sait, est une sorte d'étrille, de racloire, en airain, en ivoire ou en corne, avec laquelle on raclait la peau après le bain ou l'étuve. — Le strigille de Luxeuil est en bronze ; sa forme est assez différente de celle des strigilles qui sont publiés dans les ouvrages spéciaux sur les *thermes* de cette époque, notamment dans Montfaucon. Ne pouvant disposer de l'original, j'ai voulu du moins en envoyer une copie, à titre de souvenir, à notre Société d'Emulation de l'Allier, et dans ce but je l'ai fait surmouler. Il m'a semblé qu'indépendamment de sa valeur propre, ce curieux échantillon des coutumes romaines en fait de bains, serait surtout intéressant pour la localité en raison des nombreux établissements de bains thermaux que les Romains possédaient dans notre pays... »

La Société accepte avec reconnaissance le moulage qui lui est adressé par M. Jutier.

M. Faure, membre associé-libre, communique des pièces relatives à l'exécution et aux funérailles du duc de Montmorency, dont les originaux sont conservés à Toulouse.

M. le président donne lecture du rapport suivant qui lui est adressé par M. Queyroy, au nom de la commission du Musée :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Suivant le désir que vous avez manifesté à la dernière séance la commission du Musée s'est réunie le mercredi 3 août

pour examiner les différents objets proposés à la Société par M. Bertrand.

C'est une col'ection de plus de 150 pièces, vases, poteries mâtes et vernissées, provenant toutes de fouilles faites à Varennes (Allier), et dont le détail sera ultérieurement donné à la Société ; une telle collection est une véritable bonne fortune pour notre musée ; l'art céramique a été très- répandu dans le Bourbonnais depuis la domination romaine ; c'est, on peut le dire, la partie archéologique la plus intéressante du département, celle qui doit surtout se distinguer dans notre Musée.

La Commission, à l'unanimité, n'hésite donc pas a demander à la Société l'acquisition de la collection offerte d'une manière si désintéressée par notre infatigable collègue, au prix de revient. Les dépenses faites par lui s'élèvent à 155 francs, prix bien modéré quant au nombre et au mérite des pièces. Or des 200 francs destinés par le budget aux frais du Musée, 100 ont déjà été employés à d'importantes acquisitions. Les membres de la Commision s'adressent donc avec toute confiance à la Société pour la prier de voter une somme supplémentaire pour les besoins du Musée, étant bien persuadés que c'est un devoir pour tous, et qu'il n'y a aucune hésitation possible à entrer de suite en possession d'une collection si importante et si généreusement offerte.

*Les Membres de la Commission*,

A. QUEYROY, DADOLE, ESMONNOT.

La Société adopte à l'unanimité les conclusions de ce rapport.

M. Chazaud lit une série de notes et de remarques sur la généalogie des Sires de Bourbon.

M Georges de Soultrait donne communication d'estampages recueillis par lui sur deux pierres tombales à Saint-Pierre-Laval (arrondissement de Lapalisse). Il promet de relever de même les inscriptions encore inédites qu'il aura l'occasion de reconnaître dans le département.

M. Méplain aîné lit la suite de sa notice *sur la législation civile et les jurisconsultes du Bourbonnais*. Le fragment qu'il communique dans cette séance, et relatif au XVII<sup>e</sup> siècle, traite du jurisconsulte Bardet et des Grands-Jours de 1665.

M. Ernest de Chavigny donne lecture de plusieurs pièces de poésie.

M. Tailhand, substitut du procureur impérial à Moulins, est présenté en qualité de membre titulaire pour la classe des lettres, par MM. Méplain aîné, de Bure et Alary.

*Séance du 5 novembre* 1859.

La Société a reçu depuis sa dernière séance :

1° *Bulletin de la Société de géographie*; premier semestre de l'année 1859. — Rapport de M. Alfred Maury sur les travaux de la Société et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1858. Les recherches sur la géographie ancienne et de l'époque du Moyen-Age, les découvertes dans l'Afrique centrale et australe, les voyages, dans l'Asie, tels sont les points principaux sur lesquels insiste ce rapport qui témoigne de l'ardeur remarquable avec laquelle se poursuivent les études géographiques. — Etudes sur les races du du Soudan; rapports et analyses de Mémoires adressés à la Société.

2° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*, juin, juillet, août et septembre 1859.

3° *Journal de la Société de la Morale chrétienne*, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 1859. Nous remarquons dans ces livraisons : Une notice sur saint Eloy, patron des ouvriers; de la peine du fouet dans l'armée anglaise; la quarante-troisième assemblée générale annuelle de la Société de la Paix, à Londres; sur les guerres anciennes, etc.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, premier semestre de 1859. Nous avons lu avec intérêt, dans ces livraisons, un travail consciencieux de M. Boucher de

Perthes, d'Abbeville, sur les pierres taillées du diluvium, des instruments en silex, de l'époque antediluvienne, trouvés à Saint-Acheul.

5° *L'Invention*, journal de la propriété industrielle, littéraire, artistique et commerciale; juin, juillet, août, septembre et octobre 1859.

6° *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, 20e volume de la collection.

7° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, janvier à juin 1859. L'abbaye de Saint-Bertin et les compagnies française et normande au XVIIIe siècle; lettre autogragraphe de Napoléon Ier, à l'âge de seize ans (25 novembre 1785), à M. Amielh, *directeur des élèves du roi* au petit-séminaire d'Aix en Provence. Cette lettre, datée de Valence, porte ainsi la signature du jeune lieutenant d'artillerie: NAPOLIONE DI BUONAPARTE.

8° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 12e volume. Etudes sur les échinides fossiles du département de l'Yonne; suite et fin de l'histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau; un chroniqueur inédit de la ville de Sens, — Odoranne, moine de Saint-Pierre-le-Vif, — par M. Challe.

M. le Président donne lecture d'une lettre, par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique remercie la Société d'Emulation de son concours pour les recherches relatives au Dictionnaire géographique de la France.

M. Alary fait la communication suivante:

« Parmi les livres récemment acquis pour le compte de la bibliothèque de la Société, se trouve le 1er volume d'un ouvrage dépareillé : *L'Art de la Verrerie*. A la 10e page de la préface il est fait mention d'un peintre-verrier habile, né à Saint-Pourçain, sur lequel les biographes du Bourbonnais ont trop gardé le silence. Voici en quels termes Haudic-

quer de Balancourt, l'auteur de l'ouvrage en question, parlait de notre compatriote, en 1718.

« Un des plus habiles que nous ayons eu pour la peinture « sur verre, est un nommé Jacques de Paroy, natif de Saint-« Pourçain-sur-Allier, qui a écrit sur son art. Son génie le « portant naturellement au dessin et à la peinture, il s'y ap-« appliqua avec affection et y réussit : ce qui l'excita d'aller « à Rome pour se perfectionner, comme à l'école universelle « de la peinture et sculpture, où il étudia un très longtemps « sous le fameux Dominicain. Après qu'il se fut rendu très-« habile, il alla à Venise, où il a fait quantité de très-beaux « ouvrages. Etant de retour en France, dans la province d'Au-« vergne où il avait pris naissance, il en fit encore de fort « beaux dans le château du comte de Calignac, et depuis à « Paris dans l'église de Saint Mederic, où se voit encore le « jugement de Susanne de sa façon, qui est un ouvrage très-« parfait et très-exquis, aussi bien que tous les autres dessins « du chœur. Enfin ce rare homme est décédé à l'âge de cent « deux ans, dans la ville de Moulins en Bourbonnais, où il « reçut des honneurs funèbres en l'église des Jacobins.

« De ces belles et rares peintures qui attirent l'admiration « de tous les savants, il s'en voit encore de très-parfaites en « l'église de Saint-Gervais à Paris; dans la Sainte-Chapelle « du bois de Vincennes; dans la principale église de la ville « de Metz ; dans celle de Saint-Ouën de Rouen ; dans les châ-« teaux de Gaillons et d'Annet; et dans plusieurs autres lieux « qu'il serait ennuyeux de nommer, où partout on voit ces « rares prodiges de l'art. »

A ces détails si précis, on peut ajouter quelques indications puisées dans la biographie universelle de Michaud, complétées par des notes de notre collègue M. Ripoud.

« Parroy (Jacques), célèbre peintre sur verre, naquit vers « la fin du XVI[e] siècle... De Rome il se rendit à Venise, où les « nombreux travaux qu'il exécuta lui acquirent une grande

« réputation .. A Paris, il peignit les vitraux du chœur de « Saint-Merry, en 1612, et dessina pour une chapelle de cette « église le *Jugement de Suzanne*, que Jean de Nogare exé- « cuta sur verre. Parroy étant retourné dans sa province, « continua d'y exercer son art. La paroisse de Sainte-Croix de « Gannat lui doit un beau travail, représentant sur les vitres « de la grande chapelle les quatre pères de l'église latine : « saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin et saint Gré- « goire. Les têtes de saint Ambroise et de saint Augustin of- « fraient les portraits de MM. de Filhol, dont l'un était arche- « vêque d'Aix, et il peignit leurs armoiries sur différents vi- « traux de l'église. Il reste, dit-on, quelques traces de ces « peintures dans les trèfles des ogives. Cet habile artiste « mourut, vers la fin du XVII^e^ siècle, à Moulins, à l'âge de « 102 ans. Il avait laissé quelques écrits relatifs à la peinture « sur verre ; mais son manuscrit n'a pas été retrouvé. »

La Société entend ensuite la lecture d'une notice biographique sur le docteur Gardien, par M. l'abbé Boudant.

M. Tailhand, substitut du procureur impérial à Moulins, est nommé membre titulaire de la Société pour la classe des lettres.

MM. Queyroy, Méplain aîné et Alary présentent, comme membre titulaire pour la classe des arts, M. Rondeau, avoué à Moulins.

MM. Chazaud, Glairefond et Alary présentent, en qualité de membre correspondant, pour la classe des lettres, M. Largé, ancien inspecteur de l'Académie de Clermont.

M. Tudot, conservateur du Musée, annonce que tous les vases du cimetière gallo-romain de Varennes, trouvés dans les propriétés de MM. Grandjean et Patissier, ont été acquis par un des membres de la Société, afin d'empêcher qu'ils ne soient dispersés hors du département, et que la personne qui en est possesseur consentirait à en céder une partie pour le Musée.

Après avoir consulté la Société, M. le président nomme une commision qui sera chargée d'examiner les objets dont il vient d'être question, et qui fera, s'il y a lieu, une proposition. Cette commission est composée de MM. de l'Estoille, Vignon et Queyroy.

M. Tudot annonce que M Esmonnot a fait don au Musée d'un moulage qu'il a fait faire d'un groupe de statuettes en pierres découvert récemment à Néris.

*Séance du 19 novembre 1859.*

La société reçoit :

1° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*; 2e et 3e trimestres de 1859. -- Lettre au sujet d'une inscription gauloise sur une plaque d'argent récemment découverte à Poitiers ; notice sur l'introduction du christianisme en Saintonge ; note sur une série de dolmens et de menhirs échelonnés sur la rive droite du Clain, de Civrai à Chatellerault.

2° *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire*; 1er trimestre de 1859. — Métier à tisser électrique de Bonelli, perfectionné par M. Froment ; catalogue raisonné des mollusques du département de la Loire ; catalogue raisonné de la bibliothèque forésienne. Sous ce titre, la Société de Saint-Etienne publie le catalogue des ouvrages imprimés, manuscrits, chartes, titres, plans et gravures, pouvant servir à l'histoire du Forez.

3° *Bulletin des travaux* de la Société libre d'Emulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure; année 1857-1858.

4° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* ; 1re livraison du tomme IX.

5° *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation* ; septembre et octobre 1859. Nous y remarquons la suite des études sur la basse-cour.

6° *Revue des Sociétés savantes* ; septembre 1859. — Rap-

ports faits au comité des travaux historiques; comptes-rendus des publications des Sociétés savantes; géographie de Frédégaire, de ses continuateurs et du *gesta regum francorum*, par M. Alfred Jacobs. Ce travail fait suite à celui que M. Jacobs a déjà publié sur Grégoire de Tours. Il est d'un grand intérêt pour la géographie de la Gaule, mais nous n'y trouvons rien qui ait trait à notre pays.

7° *Bulletin de la Société nivernaise*; n° 2 du 3e volume. Parmi des travaux et des discussions qui offrent souvent le plus vif intérêt, nous trouvons des renseignements fournis par Mgr Crosnier sur la *corporation des bouchers* et la *fête du bœuf gras* à St-Pierre-le-Moûtier. D'après une pièce authentique, de 1663, qu'il a découverte dans les archives de la ville de Saint-Pierre, il résulterait que la fête du bœuf-gras serait une institution de l'Eglise et ne descendrait pas du bœuf Apis, au moins directement, comme l'ont prétendu au siècle dernier les écrivains d'une certaine école; car il ne faut pas oublier, comme le remarque très-bien Mgr Crosnier, les efforts de l'Eglise pour transformer certains usages de ce genre, et se les approprier en les christianisant. « Pendant longtemps, dit M. Crosnier, les lois civiles et religieuses étaient d'accord pour proscrire pendant le carême l'usage des aliments gras; il n'y avait d'exception qu'en faveur des malades. Nul boucher n'avait le droit d'étaler ou de vendre de la viande en temps prohibé, sans encourir des peines sévères. Cependant, pour satisfaire aux besoins des personnes exemptées de la règle, il fallait quelqu'un qui pût procurer cet aliment, sur un ordre signé du médecin. On établit donc le boucher du carême, et afin de ne blesser les susceptibilités de personne, il y avait un concours annuel entre tous les gens de cette profession, en sorte que le privilége appartenait à celui qui produisait le bœuf le plus beau et le plus gras. Ce bœuf, couronné de fleurs, était triomphalement promené, au son de trompe, par les rues et les carrefours de la ville, afin que personne n'en ignorât. » Aprés ces explications, Mgr. Crosnier a donné lec-

ture du procès-verbal trouvé par lui à Saint-Pierre, et dont le but était de réformer pour le présent et d'empêcher pour l'avenir, les abus qui s'étaient glissés, avec le temps, dans l'usage du privilége. Cette pièce curieuse étant trop longue pour être reproduite ici en entier, nous nous bornerons à en donner la seconde partie :

«..... Par devant nous officiers... de l'hostel commung de « la dite ville ont comparu les dits Chauveau etc. qui nous « ont dict par la voix du dit Chauveau leur sindic que pour « l'exécution de l'ordonnance cy dessus et police ils ont veu « visiter lers bœufs et ils ont reconnu que celui du dit Dhère « est le plus gras. A ce moyen ne peuvent empescher que « soubg son nom il ne soit conduict par ceste ville, faubourg, « à la manière accoustumée et de suite estre tué et débité au « public et qu'il ne jouisse du privilége commung faict « aux autres villes circonvoisines Molins et Nevers qui est que « pendant le caresme il ne tue des chairs et les vende à leur « préjudice, avec subgmission où il y en auraient qui y con- « treviendraient d'estre condamnés à une amende de 5 livres, « dommages et intérêts de celui qui aura ledit privilége jus- « qu'à la somme de deux cents livres, et qu'il nous plaize « donner prix à la livre du veau et mouton pendant le dit « tems, à quoy inclinant, et ce requérant le dit procureur du « faict commung, avons ordonné que le dit Dhère fera con- « duire ainsi qu'il est accoutumé son bœuf... . par ceste « ville fauboürgs et ensuite le faire tuer pour..... estre « vendu et distribué à un chacun ; auquel permettons et « condonnons le pouvoir de tuer des chairs le caresme « prochain pour les vendre et distribuer aux malades et non « d'autres, à peine d'une semblable somme de 5 livres « d'amende ; avec injonction de tuer pour la distribuer aux « malades sans en pouvoir vendre aux hostes que au préalable « les dits officiers n'ayent donné leur billet sous les mêmes « peines de 5 livres d'amende, et qu'il pourra vendre la livre « de veau et mouton cinq sols six deniers chacune livre et

« non davantage à peine de semblable amende et deffence « aux autres de tuer ny vendre soubz les peines cy dessus.... »

M. le Président donne communication à la Société d'une lettre de M. le Maire de Cusset, qui l'autorise à faire prendre pour le Musée, quelqnes chapitaux provenant des démolitions de l'ancienne église de cette ville.

M. Tudot saisit cette occasion pour rappeler à la Société que la ville d'Hérison a fait don d'un tombeau ancien, aujourd'hui déposé au Musée.

M. Vignon propose de faire placer par tous les objets qui composent les collections de la Société, des étiquettes indiquant leur provenance et le nom du donateur.

Ce désir est partagé par tous les membres présents qui expriment vivement le désir de voir bientôt la Société en possession d'un local où elle puisse déposer et classer convenablement ses collections.

M. Lomet remet à M. le Président des notes sur Chantelle et ses environs, destinées à la Commission chargée de réunir les documents pour le dictionnaire de la France et le répertoire archéologique.

*Séance du* 3 *décembre* 1859.

La Société reçoit :

1° *L'ancienne Abbaye de Lobbes*, par M. Théophile Lejeune, instituteur communal à Estienne-en-Val (Belgique), membre correspondant ;

2° *Notice sur le village de Bray*, par le même ;

3° *Les sceaux de la ville de Binche*, par le même ;

4° *Circulaire aux adhérents de la réforme de Malte* par M Gustave Bardy.

5° *Journal de la Société de la morale chrétienne*; novembre et décembre 1859. — Etat des mœurs et des lettres à Rome et

en Grèce au premier siècle de l'ère chrétienne. Cet article, qui comprend plus de 30 pages, doit être l'introduction d'un livre actuellement sous presse, dans lequel l'auteur, en étudiant les œuvres morales de Plutarque, a eu l'occasion de rechercher l'état général des esprits au premier siècle de notre ère, et ce que la philosophie ancienne pouvait opposer encore aux perfections du christianisme naissant.

6° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*; octobre novembre et décembre 1859.

7° *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*; n° 1er du tome III. — La partie archéologique occupe dans ce bulletin une part considérable mais utilement remplie. Nous y trouvons d'abord un inventaire détaillé des découvertes faites dans la Marche pendant l'année 1858; ce sont : des ustensiles et haches en pierre, des inscriptions sur des briques, des fragments de poterie, des anneaux d'or, des auréus gaulois, des monnaies du moyen-âge de Chateauroux et Issoudun, etc. — Puis vient une étude de M. Maurice Ardant sur les voies gallo-romaines du Limousin et de la Marche; ce travail consciencieux et qui témoigne de recherches persévérantes résume, tout ce qu'il y a d'important à savoir sur le système de viabilité de l'époque gallo-romaine et fait connaître tout ce qu'il est possible de constater aujourd'hui sur les voies qui de Clermont, de Bourges, de Nevers, se dirigeaient, à travers la Marche et le Limousin, vers les antiques cités de Bordeaux, de Saintes et de Poitiers.

8° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*; 2° livraison du tome IX.

9° *Bulletin de la Société Zoologique d'acclimatation*; novembre et décembre 1859. — Second fragment de M J. S. Geoffroy Saint-Hilaire sur les origines des animaux domestiques. Des tortues considérées au point de vue de l'alimentation et de l'acclimatation.

10° *Revue des sociétés savantes*; novembre et décembre 1859 — Histoire des Maires de la ville de Tours par les je-

tons; Rapports fait au comité; analyse des travaux des Sociétés savantes.

M. Vignon fait un rapport au nom de la Commission chargée d'examiner la collection de vases antiques proposée à la Société dans une précédente séance.

Sur les conclusions du rapporteur, et après avoir entendu les renseignements de M. le Président et de M. le Trésorier, la Société vote l'acquisition des vases trouvés près de Varennes; les fonds nécessaires à cet achat seront pris sur l'exercice 1860.

M. le Président se charge de remercier M. Esmonnot à qui la Société doit la conservation de cette précieuse collection.

Sur la proposition de M. Vignon, la Société vote l'impression d'étiquettes à placer sur les objets déposés au Musée.

Sur la proposition de M. Clairefond, il est nommé une commission de deux membres qui s'adjoindront à la commission du Musée pour préparer les moyens les plus convenables de procurer un local pour loger les collections de la Société. M. le président désigne pour former cette commission MM. Vignon et Clairefond.

La société admet au nombre de ses membres :

M. Rondeau, comme membre titulaire pour la classe des lettres.

M. Largé, comme membre correspondant, pour la même classe.

---

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LES

## TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

**Pendant l'année 1859,**

LU PAR M. NÈPLAIN AINÉ, LE 7 JANVIER 1860.

---

MESSIEURS,

Dans le sein de la plus haute des sociétés savantes, l'usage exige que chaque membre nouveau devienne le panégyriste du membre auquel il succède, en rappelant les œuvres d'intelligence dont celui-ci laisse l'héritage à la postérité. Nous n'oserions pas nous imposer de pareils devoirs; mais par un profitable subterfuge, nous avons imité cet exemple en chargeant l'année qui arrive d'exposer les actes de l'année qui s'enfuit. Faisons donc l'énumération des travaux qui doivent rester à nos archives sous cette date épuisée de 1859.

Les sciences laissent leur casier vide. Ce n'est pas que tous les membres qui appartiennent à cette classe soient demeurés inactifs; l'affinité qui existe entre les diverses branches de l'intelligence humaine a permis à plusieurs de s'associer à des travaux collectifs, qui par leur nature appartiennent à une autre division. Il n'en est pas moins regrettable que cette la-

cune déjà signalée dans le compte-rendu d'une année antérieure continüe de subsister.

Les beaux-arts et les lettres ont mieux rempli leur tâche. Réunissant leurs efforts, et éclairant les études historiques du flambeau de l'archéologie, les membres de la commission de la géographie des Gaules, empruntés aux trois classes, ont construit l'œuvre capitale de l'inventaire de cette année. Je ne crains pas d'ajouter que ce travail eut suffi lui seul à soutenir pour cette période la considération qu'ont obtenue pour notre Société les travaux des années précédentes. Les recherches bibliographiques de M. Faure, les investigations topographiques de M. Bertrand, la dissertation historique de M. Clairefond sur Gergovia, la découverte par les fouilles, et la manifestation par le burin de M. Tudot du secret de la voirie romaine dans cette contrée, la synthèse dans laquelle M. de l'Estoile a coordonné tous ces éléments, ont reçu de la commission centrale instituée par M. le Ministre de l'instruction publique une éclatante approbation.

A cette utile coopération, M. Bertrand a joint la découverte et l'acquisition pour le Musée d'une précieuse collection de vases gallo-romains trouvés dans notre sol bourbonnais. Quelques types intéressants provenant des mêmes fouilles en avaient été distraits ; mais grâce à l'obligeance de notre collègue M. Esmonnot, cette lacune a été promptement remplie ; le rapport de M. Vignon vous en a dit l'importance; enfin pour cette partie de nos travaux, l'année qui finit a laissé pour adieu à l'année qui commence de brillantes espérances.

C'est avec une satisfaction bien légitime que vous voyez ces intéressantes découvertes se multiplier autour de vous, et les débris du passé se réunir dans l'asile que vous leur avez ouvert. Mais en même temps vous vous affligez avec juste raison de l'exiguité de l'espace qu'il vous est permis de leur consacrer. Rangés suivant l'ordre des temps, comme les chapitres d'une histoire bien ordonnée, ils seraient eux-mêmes l'histoire tangible des siècles reculés auxquels ils ont appartenu

L'observateur intelligent saurait saisir et retrouver dans leur diversité quelques faces ignorées de la vie intime des hommes, aux besoins desquels ils étaient appropriés. Dans le perfectionnement ou la dégénérescence de leurs formes et de leur substance, il reconnaîtrait le progrès et la décadence des mœurs, de la civilisation ou des arts. L'observation rencontrerait des trésors pour l'esprit philosophique, dans cette galerie, où l'œil irait du vase estruque à la poterie gallo-romaine, et suivrait les gradations sans nombre qui, s'épurant de siècle en siècle, le conduiraient du vase mérovingien, grossier de matière et de formes, aux éclatantes inventions de Bernard de Palissy et aux splendides perfections des porcelaines de Sèvres. Que de charmes pour l'imagination dans les vases funéraires arrachés sans sacrilége aux nécropoles d'un autre monde! Quelles imposantes leçons pour les rivalités nationales que ces fragments d'armures exhumés d'un champ de bataille où les peuples s'étaient rués les uns sur les autres à la conquête d'une gloire ou d'une puissance que le vent des siècles a également effacées! Malheureusement l'espace étroit dans lequel s'accumulent ces reliques que vous ramassez avec tant de soin ne vous permet pas de donner à leur rangement ce développement méthodique, générateur de leur utilité historique. Leur valeur se perd dans l'inévitable pêle-mêle où vous êtes condamnés à les laisser gisant. Bientôt ils n'apprendront à l'œil du visiteur rien de plus que n'apprendraient à son intelligence les pages entremêlées et confondues du meilleur livre d'histoire. Nous sommes unanimes pour désirer une amélioration à cette situation fâcheuse, et tous nos efforts doivent tendre à l'obtenir. Mais tous aussi, et les membres de la commission des comptes mieux que tous autres, nous connaissons l'obstacle. Nous serions nous aussi un peu téméraires si nous osions dire la Société *fara de se*. Ne nous décourageons pas; cependant sollicitons des appuis, cherchons et espérons.

Votre collection s'est enrichie des beaux estampages de

pierres tombales que vous a offerts M. Georges de Soultrait ; vous savez qu'une mention très-honorable a été accordée par l'institut à la numismatique bourbonnaise dont sa qualité de membre de notre Société lui a peut-être inspiré l'entreprise ; à ce titre, un peu de l'honneur qu'il a reçu rejaillirait sur nous.

Les recherches de M. Chazaud sur les travaux du père André, sa notice sur la généalogie des sires de Bourbon ; une communication de M. Faure relative aux funérailles du duc de Montmorency, soldent le tribut de l'année aux investigations relatives à l'histoire de ce pays, soit en ajoutant de nouveaux documents, soit en rectifiant des notions erronées.

Des notices biographiques vous ont été lues par M. Bouchard sur le théologien Benoist, par M. Alary sur le peintre verrier Jacques Parroy et par votre président sur Jean Bardet avocat au parlement de Paris et à la sénéchaussée du Bourbonnais.

Votre secrétaire archiviste, a mis sous vos yeux par des comptes-rendus réguliers, les travaux des sociétés avec lesquelles nous sommes en rapport, et en échange de publications.

Enfin, comme pour adoucir le ton un peu sérieux de nos autres productions, la muse facile de M. de Chavigny nous a donné deux pièces de gracieuse poésie.

Tel est Messieurs, l'héritage que nous laisse l'année 1859. Sans exagérer son importance, nous pouvons je crois, le trouver satisfaisant. Une autorité littéraire, officiellement chargée d'apprécier nos travaux des années précédentes, a bien voulu nous donner le témoignage public que « parmi les sociétés littéraires établies depuis quelques années dans les villes du centre de la France, la Société d'Emulation de l'Allier est une des plus actives » (1) Nous pouvons espérer

(1) M. Olleris doyen de la faculté des lettres de Clermont-Ferrand. — Voir la *Revue des sociétés savantes* tome 5 p. 615.

que cette estime ne nous sera pas retirée. Nous n'avons certainement à nous glorifier d'aucune supériorité sur les sociétés analogues à la nôtre, établies dans les contrées voisines. Mais si, tenant compte des avantages que quelques-unes possèdent et qui nous sont refusés, nous comparons nos résultats à ceux des autres sociétés, nous pouvons croire que la nôtre n'est relativement inférieure à aucune. Les unes en effet sont établies dans un plus grand centre de population, vivent sous la lumière féconde d'une grande institution universitaire, recrutent leurs membres dans le sein d'une grande compagnie judiciaire, où jouissent du fruit de larges dons qui leur ont été faits, ou réunissent aux représentants des sciences, des lettres et des arts ceux de l'agriculture et de l'industrie. Faudrait-il s'étonner que leurs publications fussent plus considérables et quelquefois d'un ordre plus élevé ! Et cependant messieurs, nos productions ont été jugées dignes d'estime à côté des leurs. Sans donc cesser d'aspirer à vous élever encore, ambition légitime et féconde, soyez certains que vous n'avez point à rougir du rang que vous occupez.

J'ai été amené, à vous tenir ce langage pour avoir eu l'oreille frappée des alarmes chimériques de quelques esprits timides et peut-être trop modestes, qui s'exagérant la tâche que notre titre nous impose, et attendant de notre Société à laquelle ils appartiennent, plus que sa situation ne lui permet de donner, n'étaient pas éloignés de croire à son insuffisance, et de prédire sa décadence. Je proteste contre ces faiblesses ; au lieu de s'abandonner à ce dédain de soi-même, il convient de s'exciter à l'œuvre et de s'affermir dans l'espoir du succès. Que ce soit là le mot d'ordre de l'année nouvelle.

La mort, Messieurs, n'a heureusement frappé personne dans les rangs de nos membres titulaires ; mais nous avons à regretter que diverses circonstances aient engagé plusieurs d'entre eux à échanger leurs titres. Cette sorte de *capitis diminutio* n'affaiblit certainement en rien la solidité du lien qui les unit à la Société ; mais je crains qu'ils se jugent moins

obligés de la servir de leur savoir et de leur plume.. Nous aurions trop à perdre. Qu'ils me permettent de leur rappeler que si nous avons moins à exiger de leur assiduité aux séances, nous avons, par l'estime que nous faisons de leurs précédents travaux, droit au même concours et au même zèle. Nous comptons sur eux comme avant, et au nom de tous je les sollicite de s'en souvenir.

Nous avons, Messieurs, à mêler nos regrets à ceux de la Société Eduenne pour déplorer la perte de M. de Fontenay, président de cette Société et l'un de nos membres correspondants. Vous vous souvenez de l'avoir vu parmi nous à l'époque où le congrès archéologique choisit Moulins par sa session annuelle. Vous vous rappelez comme il s'y distinguait par son zèle ardent et éclairé. Son manuel de l'amateur de jetons avait mérité une mention très-honorable de l'académie des inscriptions et belles lettres.

# URNES

ET

# VASES FUNÉRAIRES

## GALLO-ROMAINS

## DE VARENNES-SUR-ALLIER

RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ PAR M. ALPHONSE VIGNON.

---

MESSIEURS,

En 1855, un honorable membre de la Société d'Emulation, M. Tudot vous signalait sur le plateau de Beaupuy près de Vouroux faubourg de Varennes (le *vorogium* des Romains) la présence d'une quantité considérable de débris de poteries romaines (1). M. Tudot avait remarqué la couleur noire de la terre, en un grand nombre de points, des parcelles de bois consommé par le temps, des fragments charbonneux. Après un examen attentif des lieux, il reconnut et vous an-

(1) Voir tome IV du *Bulletin de la Société d'Emulation*, page 336 le rapport de M. Tudot.

nonça en cet endroit l'existence d'une nécropole. Des fouilles partielles furent faites, l'on recueillit des vases de différentes formes, et des monnaies romaines des deux premiers siècles de l'ère chrétienne.

En 1858, les propriétaires du plateau de Beaupuy, MM, Patissier et Grandjean, sur les instances, de MM. Esmonnot Tudot et Bertrand, se décidèrent à entreprendre des recherches régulières.

Plusieurs centaines de va es furent retirés du sol, M. Bertrand, notre collègue, toujours si zélé pour sauver de la destruction les objets d'art des temps anciens, réunit les débris abandonnés, puis avec une patience admirable, il parvint à recomposer plus de 150 vases qui sont aujourd'hui, grâce à son desintéressement, l'un des ornements de votre musée.

Cependant les propriétaires du champ de Beaupuy avaient retrouvé intacts un grand nombre de vases, mais diverses circonstances les engagèrent à chercher à s'en défaire. M. Esmonnot, jaloux de la conservation des richesses artistiques et archéologiques du pays, profondément préoccupé de la possibilité de la dispersion de cette remarquable collection, traita avec les propriétaires pour la cession entière de tous les objets provenant de leurs fouilles.

Aujourd'hui, M. Esmonnot veut bien partager avec la Société, la possession de ces vases.

Dans la séance du 5 novembre, une proposition a été faite à cet égard, et vous avez nommé une commission pour étudier la question et vous donner son avis.

Cette commission composée de MM. de l'Estoille, Queroy et Vignon, vient, par mon intermédiaire, vous présenter son rapport.

Le plateau de Beaupuy, où les recherches ont été faites, est recouvert de cultures variées, de vignes, de luzernes, de céréales, ce qui n'a pas permis d'étendre les fouilles sur une très-grande surface; cependant on a pu ouvrir le sol sur une étendue d'environ 500 mètres carrés.

Les déblais opérés, on a constaté l'existence d'un cimetière gallo-romain à *ustion*, c'est-à-dire dans lequel les corps étaient brûlés avant d'être abandonnés à la terre.

Ce cimetière est, en tout, semblable à ceux que le savant abbé Cochet a découverts ou visités en Normandie, à Dieppe, Cany, Fécamp, Lillebonne..

Les médailles d'Auguste, de Claude, de Néron, de Vespasien, de Domitien trouvées dans le terrain, assignent pour la date de son existence le premier siècle après Jésus-Christ.

A cette époque, dans les Gaules, la sépulture par inhumation ne se pratiquait pas, les corps n'étaient pas rendus à la terre, on les livrait aux flammes, et les os brûlés, mêlés aux cendres du bûcher se déposaient dans des urnes, dans des vases de diverses formes: les uns étaient en verre aux parois arrondies ou carrées; les autres en terre; tous extrêmement variés dans leurs dimensions et dans leur profil.

D'un dessin souvent très-pur, ils présentaient des couleurs grises ou noires, quelquefois blanches ou rouges. Ces vases se plaçaient, le plus souvent dans des caisses dont les côtés étaient cloués, ainsi que le démontre la présence, dans le terrain, d'un grand nombre de clous oxydés. Ces caisses attaquées par l'humidité s'écrasaient et renversaient ou brisaient les vases, ce qui explique pourquoi au-dessous même de l'épaisseur de terre que remue annuellement la culture, on ne rencontre que peu de vases intacts ou régulièrement posés.

Dans quelques endroits, l'urne qui renfermait les cendres ne se trouve pas seule, elle est accompagnée, entourée d'autres plus petites, qui d'après les observations et les recherches savantes de M. l'abbé Cochet, étaient destinées à contenir les mets du repas d'adieu, ou bien auraient renfermée des parfums et des aliments, dernières offrandes faites pieusement à celui qu'on ne devait plus revoir.

Mais comment peut-on expliquer la coutume païenne de brûler les corps?

M. l'abbé Cochet rappelle que le premier mode de sépulture fut l'inhumation.

« La Bible n'en montre pas d'autre à l'origine des temps.

« Puis il ajoute: tant que les peuples antiques conservèrent « dans leurs cœurs une vive pensée de retour vers le Ciel, « ils s'occupèrent peu du corps, le regardant comme la prison « d'un esprit exilé sur la terre. Hommes spirituels, ils fai« saient peu de cas de la chair, mais quand les premières « traditions se furent altérées, quand l'homme charnel eût « défiguré en lui la notion de la divinité même, alors la ma« tière l'emporta sur l'esprit, et ne croyant plus à l'immor« talité céleste, il voulut du moins obtenir une sorte d'éter« nité de son corps. Les Orientaux l'atteignirent pour ainsi « dire, au moyen des embaumements. »

En occident, selon M. l'abbé Cochet, on demanda au feu de préserver les ossements de la destruction; et en effet les os brûlés de nos ancêtres se retrouvent encore dans ces urnes cinéraires que nous recueillons aujourd'hui sur plusieurs points de la France, après 17 ou 18 siècles de séjour sous le sol.

Il faut dire aussi que l'incinération qui donnait une durée indéfinie aux restes des morts répondait à cette pensée pieuse de conserver longtemps près de soi, les cendres de ses pères et de permettre de les soustraire facilement à la violation et aux outrages que les peuples vaincus infligeaient souvent aux corps de leurs vainqueurs.

Pendant la conquête, les Romains généralisèrent dans les Gaules, la coutume de brûler les corps. Sous leur domination, dans les trois premiers siècles de notre ère, et sous l'influence sans doute de la fusion des races, elle s'étendit à toutes les classes du peuple gallo-romain.

Dans la nécropole de Varennes, on ne trouve ni corps d'homme ni cercueil, mais des os brûlés, des cendres et les urnes qui les renfermaient.

Ce cimetière exploré après 17 siècles d'oubli, ramène au

jour toute une génération, qui nous apparaît avec ses inégalités de condition représentées, pour ainsi dire, par ces vases si variés dans leurs contours. Ainsi au milieu des types un peu lourds assez analogues entr'eux mais non semblables, qui abondent, on en distingue cependant plusieurs d'une véritable élégance, et d'une grande délicatesse de forme. De même dans l'agglomération d'hommes qui existaient à l'époque où florissait la ville de *Vorogium*, la masse, sans doute de ces Gaulois était d'apparence et de caractère rude et grossier, mais quelques êtres privilégiés faisaient exception et déjà indiquaient l'avenir de cette noble race, qui fondue avec celle des Francs, a formé le peuple de notre belle France.

Ces urnes funéraires sont précieuses à tant de titres qu'au Louvre, au milieu des immenses richesses artistiques et archéologiques que possède Paris, des salles entières leur sont réservées. Mais quelle différence entre ce que l'on voit dans ce musée, et ce que nous aurons ici ; au Louvre ces urnes rapportées de tous les points du territoire, sont plutôt des spécimens de l'art céramique ; à peine si elles éveillent quelques souvenirs de leur destination et des usages du temps. Combien la collection trouvée à Varennes est plus curieuse et plus attrayante pour l'homme d'étude. Grâce à MM. Esmonnot, Tudot et Bertrand, elle a été recueillie entière et sous nos yeux pour ainsi dire ; nous connaissons la ville gallo-romaine, *Vorogium*, dont elle était la nécropole ; les peuplades gauloises, les Avernes, dont elles contiennent les ossements ; nous suivons encore aujourd'hui sur le sol, les traces de la voie romaine qui traversait *Vorogium* ; nous possédons, dans notre musée, la magnifique et vénérable colonne itinéraire de Treteaux, le moulage de celle de Biozat qui étaient érigées non loin de cette cité. (1)

(1) Voir tome VII page 78 le rapport de M. de l'Estoile sur la topographie du département de l'Allier pendent les quatre premiers siècles.

Messieurs, dans de semblables conditions, la collection de vases funéraires dont on vous offre la possession a un intérêt immense pour notre Bourbonnais (1) et sa valeur vénale est réelle et de beaucoup supérieure à la modique somme de 200 fr. qui devra être donnée pour posséder dans notre musée plus de *cent* vases parfaitement intacts, et pour réunir les fragments de plus de cent autres, fragments assez complets pour pouvoir recomposer les formes et les profils.

Votre Commission, Messieurs, vous demande instantamment de vouloir bien voter cette acquisition.

Nous ajouterons qu'il serait nécessaire de prier MM. Esmonnot, Tudot et Bertrand d'avoir la bonté de rédiger une notice, une sorte de procès-verbal de la découverte de la nécropole gallo-romaine de Varennes, des travaux d'exploration et des circonstances qui les ont accompagnés, enfin d'y joindre un croquis des lieux, un dessin des principaux vases. Ce travail serait inséré dans le bulletin de la Société d'Emulation dans le but de faire connaître au monde savant les richesses que nous possédons.

Nous réclamons en outre l'impression d'un nombre suffisant d'étiquettes explicatives qui seraient collées sur chaque vase et constateraient ainsi son origine et son authenticité.

Voir sur les voies romaines de l'Allier et sur les colonne itinéraires de Treteaux et de Biozat, la publication faite en 1859, par M. Tudot chez Rollin éditeur, rue Vivienne, n° 12, à Paris.

Voir le calque de la portion de la carte de Cassini qui comprend le département de l'Allier avec le tracé des voies romaines et l'indication des points principaux où il a été trouvé des objets antiques.

Voir recherches sur l'emplacement de la Gergovia des Boïens par M. Clairefond.

Voir exploration archéologique de la rive gauche de l'Allier, par M. Bertrand.

(1) J'ai dit notre Bourbonnais, car la question me paraît si importante pour la province, que naturellement je m'identifie avec le pays que j'habite, quoique je n'aie pas l'honneur d'être un de ses enfants.

En terminant, Messieurs, il est juste de payer un tribut d'éloges à M. Esmonnot, qui avec un sentiment à la fois artistique et patriotique, s'est rendu acquéreur de tous les objets trouvés dans les fouilles sans en excepter les moindres débris, dès qu'il a pu craindre, d'après le désir de les vendre manifesté par les propriétaires explorateurs, la dispersion de l'ensemble si complet de ces précieux vases.

Il faut bien le reconnaître, sans l'initiative de M. Esmonnot, ces collecteurs nomades qui dépouillent nos provinces de leurs richesses artistiques au profit de quelques capitales, auraient par un honteux trafic, enlevé, transporté et dispersé au loin les urnes de ce cimetière gallo-Romain, retrouvé pour la première fois dans le Bourbonnais, et qui renferment les cendres de nos pères.

Aujourd'hui M. Esmonnot fait acte de grand désintéressement en consentant à céder à la Société, moyennant 200 fr., qui ne représentent qu'une faible partie de la somme déboursée près de la moitié des vases qu'il possède.

Il est certain que s'il avait voulu les utiliser par des échanges avec des amateurs ou des marchands, il aurait obtenu, en retour, des objets artistiques d'une très-grande valeur et dignes de figurer dans son cabinet d'antiquités, déjà si riche et si habilement composé.

Une dernière observation :

Deux membres de notre Société, MM. Esmonnot et Tudot, ont dans ces derniers temps recueilli et collectionné des figurines, des statuettes, des poteries des sigles gallo romains, trouvés à Toulon (Allier) (1), ils ont fait connaître les noms

(1) Voir tome VI du Bulletin de la *Société d'Emulation*, page 25, le rapport de M. Esmonnot sur les objets trouvés à Toulon-sur-Allier.

Voir tome VI, p. 33, le rapport de M. Tudot sur les marques et les signatures des potiers trouvées dans le Bourbonnais.

Voir sur les poteries et figurines gallo-romaines l'ouvrage publié en 1859 par M. Tudot, chez Rollin, éditeur, rue Vivienne, n° 12, à Paris.

et les signatures de nos artistes-potiers de l'époque de l'occupation du pays par les Romains; aujourd'hui, avec le concours de ces Messieurs et de M. Bertrand, réunissons et conservons dans notre musée les vases funéraires de Varennes, (Vorogium) nous ferons une œuvre de goût, de piété et de patriotisme, et les collections de Moulins prendront place parmi les plus intéressantes en objets antiques des premiers siècles de notre ère.

Moulins, le 26 novembre 1859.

ALPH. VIGNON.

---

# NOTICE

## SUR LA LÉGISLATION CIVILE

### ET LES JURISCONSULTES DU BOURBONNAIS.

PAR M. MÉPLAIN, JUGE AU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MOULINS.

— *Suite.* —

LA GÉNÉRALITÉ DE MOULINS. — J. BARDET. — LES GRANDS JOURS DE 1665. — JACQUES POTIER.

Si l'on considère l'état du Bourbonnais à l'ouverture du 17e siècle, son importance paraît agrandie par l'établissement de la Généralité constituée en 1587; Moulins dont elle emprunta le nom en devint le chef-lieu et le centre d'un ressort qui comprit le Bourbonnais, le Nivernais, la Haute-Marche et, dit M. de Boulainvilliers (1), un petit pays nommé le Combrailles, qui semble n'être d'aucune province. Résidence de l'intendance, siège du présidial, Moulins avait encore reçu de Henri III l'établissement d'un bureau de finances qui s'ajoutant à la chatellenie, à la prévoté, à la juridiction du domaine et à la maîtrise des eaux et forêts, en faisait un chef-lieu judiciaire des plus importants.

(1) Etat de la France.

Mais c'est à Moulins, à la cité, que cet agrandissement profite; sous ce développement d'autorité de sa capitale, le Bourbonnais s'amoindrit en un certain sens. L'ombre s'étend sur sa nationalité particulière, qui peu à peu s'efface et se confond dans la grande nationalité française. Le Bourbonnais sous ses ducs était presque un Etat ; il n'est plus que le tiers de la généralité de Moulins. Son état politique et son administration s'absorbent dans l'état politique et l'administration de la France. Eut-il à s'en plaindre ou à s'en applaudir?

Un sentiment de fierté qui n'est pas sans noblesse, rend chère, même aux plus petits peuples leur indépendance souvent plus apparente que réelle, leur inspire un attachement opiniâtre à leur nationalité et les affectionne au souvenir de ses gloires, à ses traditions et à son histoire qu'ils sont jaloux de continuer. Qui pourrait blâmer ce culte du souvenir? Trop souvent même l'incorporation des petits aux grands peuples est le résultat de la contrainte et de la conquête, et dans ce cas les regrets des premiers ont une cause plus réelle. Rarement le vainqueur admet les vaincus au partage de sa puissance ; ceux-ci, tributaires plutôt que concitoyens, gardent le souvenir de leur défaite, et le ressentiment de leur humiliation.

Telle n'était pas la situation du Bourbonnais ; ce n'était pas en vaincu qu'il rentrait au giron de la grande famille, où tous les droits de parenté lui étaient reconnus. Associé aux grandes gloires de la France, sa part en est plus augmentée qu'amoindrie, et l'honneur de son nom ne risque plus d'être compromis par la trahison de son duc. Il gagne en indépendance; car son adjonction supprime un degré de vassalité féodale, et la couronne a toujours pris l'avance sur les grands vassaux pour l'affranchissement des dépendances de son domaine direct. Il ne sentira plus le cœur lui battre en lui-même, au château ducal, à Bourbon, à Moulins, à Chantelle, mais qu'importe si un sang plus riche vient communiquer au mouvement de sa destinée une impulsion plus féconde et plus

vive! Pourrait-on affirmer que le Bourbonnais, s'il fut demeuré le patrimoine de ses ducs, se fut asimilé, comme il put le faire, le bienfait des réformes qui pendant le 17e siècle, sous Sully, sous Richelieu, sous Colbert, régénérèrent la France? Et si l'imagination qui se plait au souvenir des petites splendeurs de la cour ducale, et à l'image des formes élégantes et des belles manières, peut regretter pour ce pays l'éclat des fêtes de sa place des Lices, et le titre princier de ses maîtres, la raison n'est elle pas en droit de préférer à ces temps, celui où le premier rang appartint dans la province au gouverneur nommé par le roi, et dans la ville au chef élu de sa municipalité? Les historiographes de Louis II, de celui qu'on appelle le bon duc, nous ont fait un touchant tableau de son retour de captivité; voici une simple note écrite par un commis du greffe sur la couverture d'un cahier déposé, entre beaucoup d'autres, aux archives du palais de justice de Moulins, qui peut lui servir de pendant: « Le samedi 9 juin 1674 est « arrivé en cette ville le cœur de M. Beigan, tué au siége de « Dôle. Ledit cœur porté en cérémonie à l'église de St-Pierre « où il ā reposé jusqu'au lundi suivant qu'il fut transporté à « Saint-Menoux où il reste. » (1) Ces honneurs populaires décernés à un soldat obscur par le nom, caractérisent cette époque, et la distinguent de celles où les belles actions de tous servaient à la glorification d'un seul.

Cependant le jour de la grande unité n'est pas encore venu pour la France; les limites du Bourbonnais sont encore

(1) Sur le même cahier se trouve cette autre note. — Le mercredi 12 septembre 1674, M. de la Valière a fait publier l'arrière-banc à l'audience de la Sénéchaussée. Le jeudi l'assemblée de la noblesse s'est faite au *Champ Bonnet des Peillereaux*.

Il y avait plus de 400 gentilshommes, fort bien montés et équipés desquels il a été nommé 200 par M. de la Vallière gouverneur pour aller servir le roi à Dôlo, commandés par M. de Talayat sont partis de cette ville le 16 septembre 1674.

tracées pour deux siècles et son autonomie le sauve d'un effacement complet; il se distingue et se reconnaît encore dans sa législation civile et dans ses institutions judiciaires. Ses coutumes quoique influencées par le régime des ordonnances et des édits, conservent leur autorité; sa chatellenie et sa vieille sénéchaussée se maintiennent en leurs siéges, malgré la brèche faite à leur juridiction par l'établissement du présidial et la facilité des recours au parlement de Paris. Pour deux siècles encore, il a une jurisprudence, des magistrats et des jurisconsultes qui lui sont propres et dont nous allons tâcher de retracer encore l'histoire. Mais avant de l'entreprendre disons bien qu'on ne se sépare pas sans regret des hommes du 16[e] siècle, de ceux-là surtout qui dégagés des intérêts égoïstes et des passions violentes qui agitaient une grande partie de la nation, s'efforçaient de découvrir, de reconnaître, d'étendre et de proclamer la mesure de justice que pouvaient supporter les intérêts sociaux et les malheurs des temps.

Le nom qui se présente le premier entre ceux des jurisconsultes nouveaux, est celui de Bardet, avocat distingué, jurisconsulte éminent, que le Bourbonnais avait donné au parlement.

Né à Montaignet le 15 décembre 1591, Bardet vint achever ses études au collége des jésuites de Moulins. Il y eut pour condisciple le prédicateur Delingendes qui fut évêque de Mâcon. Liés d'une étroite amitié, ils étudièrent avec une passion égale la langue grecque et y firent de tels progrès, qu'on affirme qu'ils la parlaient avec la même facilité que la langue française. En 1614 il se rendit à Toulouse, pour y étudier le droit; il y séjourna 3 ans et suivit les leçons de deux disciples de Cujas, Maran et de la Coste, En 1617 il fut reçu avocat au parlement de Paris. La possession de ce titre, dans laquelle les occasions d'un travail actif se font quelquefois désirer longtemps, ne pouvait suffire seule à ses inclinations laborieuses; il attendit la clientèle en suivant avec exactitude les audiences du parlement. Son assiduité à cette école de la pra-

tique des affaires et son désir ardent d'employer utilement ses heures, lui inspirèrent la pensée de recueillir les arrêts rendus en sa présence en les rapprochant de l'analyse des moyens plaidés par les avocats et des conclusions des gens du roi. Il poursuivit ce travail avec persévérance pour son utilité personnelle de 1617 à 1643, époque à laquelle l'estime qu'il s'était acquise multiplia ses occupations qui ne lui permirent plus de suivre aussi exactement les audiences. Ce n'est pas qu'il fut employé beaucoup aux plaidoieries; quoique sa parole ne manquât pas d'une certaine facilité, elle semblait plus propre à l'enseignement qu'à la discussion; mais il était fort recherché pour la consultation.

Ennemi des connaissances purement superficielles, et ne se sentant pas peut-être capable de tout embrasser, il concentra sur un même point ses études les plus approfondies. Comme dans ses premières études il s'était plus spécialement attaché à la langue grecque, dans le droit il s'attacha surtout à la matière des substitutions. Ce choix était heureux. Il était alors dans le droit peu de matières aussi importantes et d'un usage aussi fréquent (1). Dérivé du droit romain, ce mode de transmission facilitait singulièrement le maintien de la propriété immobilière dans la famille; en réservant à un seul de ses membres, de génération en génération, l'influence de la fortune, il assurait infailliblement dans l'avenir au nom du substituant l'éclat d'une grande existence. Par là il convenait particulièrement au droit féodal et il entra sans difficulté dans les habitudes des familles seigneuriales. Dans les quatre cinquièmes au moins du territoire de la France, les substitutions furent d'abord admises d'une manière aussi indéfinie que chez les Romains qui n'avaient pas mis de bornes à leur durée. Dix coutumes seulement imposaient à cet usage des limites étroites (2). Entre les dix, la nôtre est, par son article

(1) Merlin,

(2) Begit Préameneu. — Exposé des motifs du code Napoléon.

324, une de celles qui leur fermaient le plus rigoureusement la porte. « Substitution faite en testament ou autre disposition « de dernière volonté, n'a lieu et ne vaut aucunement en pays « de Bourbonnais par légat *ne autrement*, en quelque manière « que ce soit, et n'a aucun effet de légat. » Malgré le *ne autrement* qui paraît assez absolu, Papon le jurisconsulte du droit écrit, leur ouvrit sous les mots *substitution d'héritiers* qu'il interpréta limitativement, une porte dérobée par laquelle elles s'introduisirent sous le manteau des contrats qui couvrit plus d'un testament prohibé. Mais de ce que ces contrats sincères ou simulés avaient surtout pour but de souder une alliance indissoluble entre la fortune et le nom, et qu'ils n'assuraient cet avantage à l'une des branches de la famille qu'en lui sacrifiant les autres, il arriva que ces contrats intervinrent surtout dans les familles opulentes, et qu'ils furent presque toujours attaqués ; de sorte que la renommée d'une grande érudition sur ce sujet devait assurer au jurisconsulte qui l'aurait acquise, une clientelle à la fois opulente et nombreuse. Ce fut là ce qui advint à Bardet, que son choix eût été le résultat d'un calcul habile ou d'un hasard heureux. Son opinion fut recherchée dans toutes les questions qui de son temps s'agitèrent au palais sur ce sujet et les mémoires qu'il écrivit contenaient la matière de plusieurs volumes. Il devint l'avocat des grandes familles du Lyonnais, du Forez, de l'Auvergne et du Bourbonnais. Cette érudition solide et spéciale fut pour Bardet l'origine d'une honnête fortune. Mais renommée oblige plus étroitement encore que noblesse, car elle est plus personnelle et s'éteint pour toujours sous l'oubli d'un instant. Ce qui avait été pour Bardet la source de sa fortune en devint l'abîme. Une de ces grandes causes qui appellent, qui appelaient surtout alors l'attention universelle, sortit vers le milieu du 17e siècle d'une substitution à laquelle se rattachaient sans doute des intérêts considérables, mais qui soulevait assurément quelqu'une de ces questions neuves qui émeuvent les initiés, et sur laquelle se fixent les regards des

jurisconsultes dans l'attente de leur solution. Cette cause fut portée au parlement de Provence par suite d'évocation ; Bardet quitta Paris, ces audiences du parlement dont il avait écrit l'histoire jour par jour pendant 26 années, le cabinet témoin de ses études solitaires où la fortune et la gloire l'étaient venu trouver. Il quitta tout pour s'établir en Provence à la suite du procès, comme si le litige eût enfermé dans les incertitudes de son issue et les replis de sa procédure, la fortune et l'honneur de l'avocat des substitutions. Et cela n'était que trop vrai par un côté. Dans ses voyages, puis dans ses séjours de plusieurs années en Provence, Bardet consomma une grande partie des biens qu'il avait acquis ; le succès ne récompensa pas son zèle ; il ne rapporta à Paris que le chagrin de sa défaite. Mais pendant son absence, la marée des générations avait monté ; il ne retrouva plus qu'en petit nombre les avocats ses contemporains et ses amis. La place qu'il croyait avoir laissé vacante était occupée comme les autres par des talents nouveaux dont la jeunesse et l'espérance entretenaient l'activité. Il comprit bien vite qu'il avait mis le pied dans le dernier stade de sa carrière ; il ne fallait plus qu'un asile à sa vieillesse. Les douces inclinations de son âme, l'affection paternelle qu'il portait à ses deux neveux, établis en Bourbonnais et demeurés comme le noyau de sa famille, le rappelèrent dans son pays natal. Il avait gardé le célibat. En 1663 il s'établit à Moulins et y vécut jusqu'au 10 septembre 1685, terminant à ce jour une vie de 94 ans. Vingt-six avaient été employés à l'éducation d'enfance, à l'étude des lettres et à l'apprentissage élémentaire du droit. Vingt autres furent consacrés principalement à l'étude approfondie de cette science dont il disait que *rien n'est plus dangereux au palais, soit dans les fonctions de juge, soit dans celles d'avocat, que la demi-science*. Le reste de sa vie se partagea, à part égale, entre l'exercice le plus ample et le plus honoré de la profession de jurisconsulte, et le repos d'un esprit orné par les lettres, fortifié par le savoir, et conservant jusqu'au dernier jour, à la faveur

d'une santé robuste, la plénitude de ses facultés. Il mourut sans avoir publié son recueil d'arrêts laissant à ses neveux des manuscrits qui, selon Berroyer, *étaient les témoins les plus naturels de sa profonde érudition*. Ces manuscrits ne furent pas imprimés. Après la mort de Bardet son recueil d'arrêts fut publié par ses neveux sous la direction de son compatriote Berroyer qui, parce que ces arrêts étaient de dates déjà anciennes les rajeunit par les notes qu'il y ajouta. Cette publication fut favorablement accueillie, et prit un rang honorable parmi les livres les plus utiles de la jurisprudence.

Bardet vécut dans l'intimité des plus hautes illustrations du barreau de son siècle ; il était l'ami de MM. de Montholon, de Feydeau et de l'avocat Pucelle ; les plus éminents magistrats, les présidents de Mesme et Lejay, et le père du chancelier Daguesseau le tenaient dans une bienveillance qui ne différait de l'amitié que par la distinction du rang entre celui qui en était l'objet et ceux qui la lui accordaient.

La piété fervente dont il faisait profession et l'amour qu'il portait à son pays natal, l'engagèrent dans des démarches ardentes et d'une longue durée pour procurer au bourg de Montaignet l'érection d'une cure ; et au nombre de ses dispositions testamentaires se trouvait un don destiné à la construction de l'église paroissiale.

Selon Berroyer à qui j'emprunte tout le fond de cette biographie, Bardet était doué d'un caractère si calme qu'il ne lui échappait jamais un mouvement d'impatience ; sa vertu l'avait mis au-dessus des passions, et sa vie quoique traversée de quelques graves déceptions, ne s'écoula pas moins égale et tranquille, prix ordinaire et mérité d'un esprit laborieux, d'une conscience juste, et d'un dévouement constant aux intérêts de l'humanité.

En se retirant à Moulins Bardet n'avait pas complètement abdiqué sa profession de jurisconsulte ; il prit place au barreau de la sénéchaussée, et fut élu bâtonnier de l'ordre des avocats. En 1665, on le retrouve aux grands jours de Clermont-Fer-

rand ; la juridiction de cette cour comprenait les trois provinces d'Auvergne du Bourbonnais du Forez il s'y retrouvait au centre de sa clientelle. Les documents nous manquent pour indiquer la part qu'il prit aux actes de cette grande solennité qui, par l'influence des actes de la cour sur notre pays, appartient pour une part à son histoire judiciaire.

La mission sévère qu'avaient reçue les magistrats du parlement envoyés à Clermont, de réprimer les abus ne rencontra pas dans le Bourbonnais d'aussi monstrueux excès à punir que dans l'Auvergne ; M. le conseiller Lefebvre de la Fallière, délégué par la Cour dans cette province *pour y recevoir les plaintes qui lui seraient rendues* et informer *concernant icelles* (1), n'y rencontra pas des Despinchal, des Canillac. Cependant les Mémoires de Fléchier racontent la condamnation de M. de Lévy, lieutenant du roi en Bourbonnais, à une amende considérable, au bannissement pour 9 années et à l'abandon de sa charge. Il était accusé de fausse monnaie et d'excès commis dans l'exécution d'une sentence contre un prévot qu'il poursuivait de sa haine, parce que pendant les troubles civils ce prévot avait appartenu à un parti contraire au sien. — Le prévot du Bourbonnais, qui pour se donner par passe-temps le plaisir d'un spectacle cruel, avait laissé assommer un exempt par des archers, faillit payer de sa tête cette fantaisie sauvage.

La Cour ne s'en tint pas à faire cesser la scandaleuse impunité de ces actes odieux mais particuliers et personnels à quelques hommes dont la puissance avait protégé la corruption et la méchanceté. Elle s'attaqua à des abus plus généraux, et son arrêt du 9 janvier 1666 ajouta une triste page à l'histoire du fisc des seigneurs du Bourbonnais. En dévoilant sa basse improbité, elle justifia, si cette justification eut été

(1) Recueil des arrêts, déclarations, lettres patentes, réglements et ordonnances de la Cour des grands jours de Clermont, publiés par Jacqard.



nécessaire, les doléances presque timides et suppliantes de Papon et les viriles accusations de J. Duret contre les exactions dont le peuple des campagnes n'avait pas cessé d'être victime. Laissons parler la Cour : « Sur ce qui a été remontré à la « Cour des grands jours par le procureur général du Roy, qu'il « se commet en la province du Bourbonnais plusieurs abus « en la levée des droits des seigneurs, lesquels évaluent leurs « grains et autres droits à un prix excessif, même dans les « années d'abondance, et qui pour accumuler les arrérages « des cens de plusieurs années refusent et diffèrent de les re- « cevoir, année par année, à l'effet d'attendre une année de « cherté durant le cours de laquelle ils les exigent *en espèces* (1), « et par les difficultés qu'ils font sur la qualité des grains ré- « duisent les redevables à l'impossibilité, et en exigent des « obligations dans lesquelles ils accumulent les intérêts, et « par ce moyen les consument en frais et souvent les rui- « nent — D'autres, par un abus qui n'est pas moins odieux, « prennent, de leur autorité, des grains, vins et autres den- « rées, d'autre qualité qu'elles ne sont dues, et au lieu de blé

(1) On éludait ainsi de mauvaise foi la prescription de l'art. CXXVIII de la coutume aux termes duquel « Quand aucun doit cens, tailles ou autre devoir annuel de blé, vin, huile et autres choses qui gisent en poids, mesure et mutation, et il est convenu (*poursuivi*) par aucuns arrérages, il n'est tenu d'en payer sinon à la raison qu'elles ont valu au plus haut prix des années dans lesquelles ils doivent les derniers arrérages. Aussi est tenu de les payer audit plus haut prix, sans qu'il soit besoin d'en faire aucune autre appréciation. »

Dumoulin cite sur cet article une décision équitable et miséricordieuse qu'avait l'habitude de rendre sur ce sujet André Feydeau, châtelain de Moulins, qui interprétait ces mots *au plus haut prix*, en y ajoutant le mot *communément*, c'est-à-dire *au plus haut prix que communément ont valu*; écartant de cette manière l'application d'une cherté fortuite et éphémère qui ne se serait maintenue pendant au moins trois jours environ.

« et de vin, tels qu'ils se recueillent dans les héritages sujets « au cens, exigent des meilleures et autres espèces, savoir : « du froment blanc au lieu de rouge ; du vin blanc au lieu de « clairet, et ainsi du reste, et font exécuter dans leurs « meubles ceux qu'ils prétendent redevables sans condamna- « tion... » et par cette violence consument en frais les redevables, et les contraignent de reconnaître des cens et redevances, qu'ils pourraient contester, en leur faisant divers procès..... font taxer des dépens dans lesquels ils se font allouer divers voyages, et au moyen de telles procédures multipliées, se font consentir des obligations, y comprennent des intérêts, et ainsi consument en chicane et ruinent les redevables..... que dans les mesures de grains dûs aux seigneurs, plusieurs ont des mesures particulières pour leurs cens, différentes de celles des lieux, et desquelles le jaugeage est inconnu, sans que l'on sache quel rapport ont ces mesures particulières à la mesure commune du lieu, comme n'étant que mesures à discrétion. D'autres ayant des mesures à la vérité connues, et dont on sait la proportion à la mesure commune, mais qui sont excessives, les unes d'une, deux ou trois coupes sur le septier, et les autres de plus : d'autres ont aussi diverses sortes de mesures en un même lieu, comme mesure cessale, mesure droite, mesure rase, mesure grosse, mesure volante, mesure de secousse, et autres semblables, sous prétexte desquelles ils prennent les uns le quart, les autres le cinquième, les autres le huitième, plus ou moins, au-dessus de la mesure, à leur discrétion.

« Chacun desdits seigneurs se donnant la liberté d'en user « comme il lui plaît, obligent leurs tenanciers à des corvées « sans titre, ou s'ils en ont, les exigent en plus grand nombre, « et d'autres natures et espèces qu'elles ne sont dues.. .. les « accumulent pour les exiger en temps indu, au lieu de les « prendre dans les intervalles réglés, et ne donnent aucune « nourriture à ceux qui font lesdites corvées, comme ils y « sont obligés.....

« Qu'ès cas esquels lesdits seigneurs ont droit de prendre « la taille, aux quatre cas, ils la lèvent au-dessus de la taxe, « et hors les cas réglés par la coutume..... sous prétexte « d'abonnements extorqués par plusieurs seigneurs ils lèvent « la taille tous les ans hors le cas..... et nonobstant iceux ne « laissent encore de prendre ladite taille les cas de la coutume « arrivant.....

« Que plusieurs desdits seigneurs, sans forme de justice, « plainte, information ni condamnation et par emprisonne- « ment, exigent des amendes à discrétion de tous accusés, et « des deux parties quand il y a plainte respective et pour les « moindres plaintes sans décret ni information font payer « l'amende et font cesser les poursuites, par le moyen de quoi « les violences et crimes demeurent impunis.....

« Qu'il se commet encore des abus et oppressions par les « seigneurs, leurs officiers et fermiers, pour faire passer des « reconnaissances aux tenanciers..... »

Suivent les ordres pour la répression des abus.....

La cour étendant sa juridiction aux réformes économiques constatait « qu'il lui a été remontré que dans la ville de « Moulins et la province du Bourbonnais il y a si grand « nombre de poids, tous différents, qu'il n'y a presque point « de ville et de justice royale ou subalterne qui n'ait des poids « particuliers, la diversité de tous lesquels poids produit « plusieurs inconvénients dans l'achat et le débit des mar- « chandises et donne beaucoup de facilités à ceux qui en veu- « lent abuser, étant impossible de les convaincre et de décou- « vrir les fraudes qu'ils commettent à cause de cette diversité; « ce qui se rencontre pareillement dans la vente de l'huile « qui se débite au poids dans aucun desdits lieux.

« Qu'il y a aussi plusieurs sortes de mesures tant pour les « grains que bois.

« A l'égard des grains, qu'il s'en trouve dans lesdites pro- « vinces d'Auvergne et de Bourbonnais, presqu'autant qu'il y « a de villes et de lieux qui ont marchés; et outre cette diffé-

« rence de mesures d'un lieu à un autre, il y en a encore de « différentes dans un même lieu.

« Qu'il n'est pas moins nécessaire de pourvoir à l'arpen- « tage des terres, vignes, prés, paturages, communaux et hé- « ritages des mêmes provinces d'Auvergne et de Bourbonnais « en la plus grande partie desquelles il ne se fait aucun ar- « pentage certain des héritages qui se vendent à septerée, « œuvre, journal ; la septerée étant l'espace où l'on sème un « septier de blé, l'œuvre pour les vignes ce qu'un homme « laboure ; et pour les prés ce qu'il fauche ; un journal, ce « qu'une paire de bœufs laboure, le tout en un jour. »

« Pourquoi la Cour ordonne qu'à l'avenir, à compter de « quinzaine après le jour de publication du présent arrêt, tous « les poids desquels on s'est servi jusqu'à présent en ladite « province du Bourbonnais pour l'achapt, vente et débit de « marchandises, même l'huile où elle se vend au poids, se- « ront réduits à un seul qui sera le poids de marc, conte- « nant 16 onces poids de Roy de la ville de Paris... que tous « les grains tant blé, seigle qu'avoine, même le sel, seront « mesurés à une seule et même mesure rase, à laquelle toutes « les autres seront réduites..... pour faire laquelle réduction « le procureur général enverra des mesures étalonnées à la « mesure de Clermont et siéges présidiaux de Riom, Aurillac « et Clermont ....

Cet arrêt ne fut pas reçu à Moulins sans réclamations ; les échevins et habitants présentèrent des remontrances « sur « l'impossibilité de l'exécution de ce réglement dans la pro- « vince pour le regard des mesures de vin, de blé et autres « grains, bois et sel, disant que la mesure du vin ne se pou- « vait pas régler sur celle d'Auvergne, attendu que dans la « dite province du Bourbonnais l'on payait le droit d'ayde et « de 8[e] dont la province d'Auvergne était exempte..... qu'il « suffisait d'ordonner que tous les poinçons à tenir le vin se- « raient d'un même échantillon et à la jauge du Roy, suivant

« laquelle le poinçon est composé de 210 pintes mesure de « Moulins, dont l'échantillon est dans l'Hôtel-de-Ville auquel « il serait nécessaire que toute la province du Bourbonnis fut « réglée. A l'égard de la mesure du blé, que celle du Bour- « bonnais n'avait aucun rapport à la mesure d'Auvergne, « parce que le septier de Clermont n'est que d'environ dix « boisseaux et demi, à la mesure de Moulins, et le septier de « Moulins est composé de 16 boisseaux. »... Ces réclamations furent admises et le réglement rectifié pour le Bourbonnais par un nouvel arrêt du 30 janvier 1666.

J'ai cité déjà, dans un article précédent, les noms des jurisconsultes éminents qui éclairèrent la jurisprudence locale par leurs commentaires manuscrits de la coutume. Un seul commentaire fut imprimé pendant le XVII[e] siècle, en 1654; c'était assurément le moindre de tous. Jacques Potier, avocat en parlement, lieutenant en la ville, terre et justice d'Huriel, publie *les coutumes des païs et duchés du Bourbonnais, commentées de nouveau, et confirmées par les ordonnances des rois et arrêts des cours souveraines, donnés sur les difficultés plus importantes qui servent pour l'intelligence des autres coutumes.*

Selon le jugement de Berroyer, quoique Jacques Potier fût originaire du Bourbonnais, il n'était pas fort instruit des usages de la province; Papon, il est vrai, n'était pas beaucoup plus éclairé que lui sur ce point par l'expérience, mais il y avait entre eux cette différence que Papon était érudit dans la science de la jurisprudence romaine, si nécessaire à l'intelligence de la coutume, et que Potier y était peu versé. Aussi, toujours suivant Berroyer, ne faut-il pas s'étonner du peu de succès qu'obtint dans son temps le premier éditeur de ce commentaire, qui n'était « rien de plus qu'un assemblage de « lieux communs que Potier avait recueillis étant clerc de « Jean de Culan; » plus tard sans doute il avait occupé des fonctions de judicature subalterne à Huriel; « mais cette loca-

lité est trop rapprochée des limites de la province pour que l'expérience suppléât à son défaut d'instruction. »

Il est très-vrai que l'œuvre de Potier abonde en lieux communs, et qu'on n'y remarque aucune opinion qui ait quelque étendue, aucune discussion scientifique. Berroyer dit tenir de Bardet qu'une partie des exemplaires avait été mise parmi les papiers de rebut ; cependant en 1701, Claude Vernoy et Claude Dechômes son neveu, imprimeurs à Moulins, en donnèrent une édition nouvelle, avec dédicace à Henri Bolacre, fils du lieutenant général de la sénéchaussée. Cette faveur d'un livre si peu apprécié à son début peut s'expliquer. Les meilleurs commentaires étant manuscrits, il n'était pas toujours commode de se les procurer, et chaque praticien devait être désireux d'avoir en sa possession une sorte de manuel imprimé de la coutume. Des deux commentaires imprimés, l'un, celui de Papon, était écrit en latin, et l'usage de cette langue commençait à devenir moins familier ; l'autre, celui de Jean Duret, était d'une utilité pratique contestable, et d'ailleurs incomplet, ne comprenant que la première partie de la coutume. Le commentaire de Potier, quelque imparfait qu'il fût d'ailleurs, devait être préférable pour le plus grand nombre comme manuel journalier. Je remarque que cette édition, imprimée sur papier solide, est encadrée de marges blanches, à peu près libres, assez larges pour qu'on put y inscrire des observations ; on en trouve un exemple dans l'exemplaire de la bibliothèque de Moulins, qui contient des notes marginales, et même sur des feuilles intercallées, la copie d'une consultation signée Arrault et Berroyer, sous la date du 31 décembre 1711. A ce motif d'utilité purement matérielle, je puis ajouter, je crois, nonobstant l'avis de Berroyer, qu'une condition d'un ordre plus favorable recommandait cet ouvrage aux jurisconsultes. C'est que, postérieur d'un siècle au commentaire de Papon, d'un demi-siècle à celui de Duret, il rapportait à chaque article de la coutume des raisons de décider que

n'avaient pu fournir ses deux prédécesseurs, et qui, pour la pratique des affaires, étaient d'une impuissance réelle. Telles étaient les explications tirées de la jurisprudence des arrêts, et des textes des édits et ordonnances. Quelque sèches que fussent ces conférences, et de quelque peu de prix qu'elles soient pour la gloire de leur auteur, on comprend l'utilité pratique qu'elles pouvaient avoir comme indications et comme renvois à ces autorités.

# ESSAI

SUR

# LE POUVOIR PUBLIC,

PAR LE P. VENTURA,

ANCIEN GÉNÉRAL DE L'ORDRE DES THÉATINS, ETC., ETC.

---

**ANALYSE CRITIQUE**

LUE EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION LE 31 MARS 1860
PAR M. DUBIEF, INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT.

---

Nous aimons en France à nous tenir au courant des faits de la politique, mais nous n'aimons guère à en étudier les principes. Nous lisons volontiers les feuilles périodiques, les feuilles quotidiennes surtout, parce que nous y apprenons vite et sans fatigue les détails qui nous intéressent ; parce qu'aussi nous y cherchons la confirmation de nos préjugés et la justification de nos rancunes. Au contraire, les ouvrages qui traitent de la politique avec le développement, la logique et la sévérité que comporte la science ; ceux qui, allant au fond des choses, nous mettent en demeure de réfléchir sur nos doctrines ou nos tendances, et prétendent les modifier,

sont exposés à avoir peu de lecteurs. Ils risquent surtout de rester ignorés, si quelque journal ou quelque revue ne se charge de les faire connaître ; et c'est ce qui arrive presque toujours, lorsque, conçus en-dehors de l'inspiration des partis, ils ne peuvent être facilement rangés sous la bannière d'aucune des opinions tranchées qui ont leur organe dans la presse. Ainsi s'explique sans doute le peu de bruit qu'a fait l'*Essai sur le Pouvoir public*, naguère publié par le Père Ventura. Combien peu de personnes ont eu la curiosité de le lire? combien peu même en ont entendu parler? Un silence, que l'on dirait calculé, s'est fait autour de lui ; et cependant il n'est guère d'écrits qui se recommandent autant par l'importance du sujet, par le talent et la gravité de l'auteur. Il en est peu qui tout au moins puissent donner lieu à des controverses plus sérieuses et plus fécondes. Quelle est la raison d'être du pouvoir public? à quelle condition est-il légitime? par quels moyens peut-il, dans les sociétés modernes, se perfectionner et durer? Tels sont les principaux problèmes qu'a essayé de résoudre l'éminent théologien. Aussi bien il était préparé à cette tâche, non seulement par l'universalité de ses connaissances, mais encore par sa haute expérience et le rôle actif qu'il a joué en Italie. Ce n'est pas nécessairement une cause d'infériorité pour un publiciste d'appartenir au clergé ; un prêtre, un religieux même, nous en trouvons des preuves dans l'histoire, peuvent très-bien comprendre les affaires publiques et même les diriger, pourvu qu'ils aient été suffisamment mêlés aux hommes et aux choses du siècle, pourvu en outre qu'ils ne confondent pas le domaine spirituel avec le domaine temporel, et qu'ils comprennent que l'un et l'autre doivent être gouvernés d'après les lois propres à chacun. Il y a même des chances, à cause des habitudes spéculatives de leur esprit, pour qu'ils aient plus d'élévation, plus de suite dans les vues, et que les doctrines, qui trop souvent manquent aux hommes politiques, ne leur fassent pas défaut. D'un autre côté, peut-être est-ce une bonne fortune, quand on doit surtout s'occuper

et parler d'un pays tel que la France, de n'y être pas né, et d'y avoir assez vécu pour le connaître, non pas assez pour y subir l'influence absorbante des partis. S'appuyant à la fois sur les principes de la théologie et sur les leçons de l'expérience, le Père Ventura a embrassé dans son livre le droit public européen, mais il s'est occupé avec prédilection de notre pays, et il s'adresse à lui plus qu'à tout autre. S'il considère Rome comme la clef de voûte du Catholicisme, il regarde la France comme son plus ferme soutien. Il sait ce qu'il y a en elle de désintéressé, de généreux, d'expansif; il sait qu'elle marche à la tête de la civilisation, et que chacun de ses progrès est une conquête pour l'humanité. Ce sont nos institutions qu'il voudrait voir surtout s'affermir et s'améliorer. Ce sont elles surtout qu'il étudie et qu'il apprécie avec le plus de soin, montrant avec force ce qu'elles ont de légitime et de bon, signalant avec liberté ce qu'elles lui semblent avoir de défectueux. De là, pour nous, l'intérêt capital de son *Essai sur le Pouvoir public*. Ce livre d'ailleurs, renferme, à propos de la situation des autres Etats de l'Europe, et notamment de l'Italie, à propos de la domination autrichienne, du gouvernement pontifical, et des embarras créés par les traités de 1815, des renseignements précieux, surtout dans les circonstances actuelles; des appréciations hardies, des conseils fermes et salutaires. A ces divers titres, il nous paraît digne de fixer l'attention, et c'est dans l'espoir qu'on voudra ensuite le lire en entier, que nous allons essayer d'en reproduire les traits les plus essentiels.

## I.

Comme il y a en philosophie deux écoles contraires, également dans le faux, les panthéistes qui, absorbant tout en Dieu, ne laissent aucune place à l'activité humaine, et les atomistes qui nient l'existence de Dieu pour laisser plus d'indépendance à la créature; de même, selon le père Ventura, il

y a en politique des publicistes qui donnent tout au souverain et rien au peuple, et d'autres qui donnent tout au peuple et rien au souverain ; les uns sacrifiant la liberté à l'ordre, les autres l'ordre à la liberté. Pour lui, la vérité tient le milieu entre ces deux excès.

Conformément à la tradition Chrétienne, il proclame, d'après saint Paul, que toute puissance vient de Dieu. Les trois pouvoirs essentiels de toute société organisée, le pouvoir générateur qui est dans le père de famille, le pouvoir conservateur qui réside dans le souverain, le pouvoir sanctificateur qui est dévolu au chef de l'Eglise, sont divins par leur nature; car ils sont les instruments de la Divinité, qui s'en sert pour continuer son œuvre de création, pour la conserver dans le temps et pour la conduire vers son but final. Le pouvoir public en particulier n'est pas une invention humaine ni le résultat d'un accord facultatif : il est nécessaire à l'existence de la société, il en est la pierre angulaire, à ce point que, sans lui, elle s'écroulerait et tomberait en poussière. Quelle que soit sa forme, qu'il soit aux mains d'un seul ou de plusieurs, il a droit au même respect, il est également sacré. C'est donc un sacrilége que de décliner le principe d'autorité, et l'anarchie n'est pas plus permise aux peuples que le suicide aux individus. Mais de ce que le pouvoir, considéré en général d'une façon abstraite, est d'origine divine, faut-il conclure que ceux qui le détiennent le doivent à Dieu seul et n'ont par conséquent de comptes à rendre qu'à lui ? Non ; et ici le Père Ventura se sépare complètement des partisans de la doctrine du droit divin.

Il n'est pas de ceux qui croient avec M. de Maistre que Dieu donne directement aux princes la souveraineté, par je ne sais quelle grâce mystérieuse et surnaturelle. C'est à ses yeux une vérité incontestable qu'ils la tiennent immédiatement de la communauté, qui les en investit soit par un acte exprès de sa volonté, soit par une adhésion tacite tenant lieu de contrat formel. Il n'admet pas davantage cette théorie de Bossuet et

de son école, que si, à certain jour, le peuple a conféré la puissance suprême qui, en effet, résidait entre ses mains, il s'en est irrévocablement dessaisi par cela même en faveur du souverain qu'il a choisi et de tous ses successeurs. Dans la pensée du savant publiciste, la société ne perd jamais ce droit supérieur en vertu duquel elle dispose du pouvoir; elle ne saurait l'aliéner, pas plus que les individus ne peuvent renoncer à leurs droits essentiels. Si c'est le consentement exprimé ou tacite des peuples qui fonde les dynasties, c'est encore leur consentement qui les maintient. De tout temps, d'ailleurs, on l'a ainsi compris dans la pratique; nous en trouvons un indice dans les marques d'adhésion que les sujets ont l'habitude de donner, sous une forme ou sous une autre, à tout prince qui monte sur le trône de ses pères. Nous en trouvons une preuve bien plus décisive dans certains grands faits de notre histoire. L'élévation de Pépin-le-Bref et celle de Hugues-Capet, qui, avec l'approbation de l'Eglise, ont mis fin à deux dynasties, ne témoignent-elles pas que, sous l'ancienne monarchie tout comme aujourd'hui, la naissance sans le consentement de la nation, ne suffisait pas pour constituer la légitimité d'un roi, tandis qu'au contraire, le consentement de la nation pouvait, à lui seul, avoir cette vertu?

C'est qu'en effet, sous quelque régime que ce soit, il est impossible d'assimiler les droits du souverain à ceux du propriétaire. Le propriétaire, suivant la définition empruntée à la législation romaine, peut user et abuser de sa chose; il la transmet à ses enfants, qui sont réputés continuer sa personne; il arrive même, dans certains cas, qu'il la lègue à des étrangers. Le souverain, au contraire, ne possède pas le pouvoir dans son propre intérêt, mais dans l'intérêt de ses sujets. Il en jouit par cela même d'une façon plus limitée et plus précaire. On sent qu'il ne le transmet pas comme une chose lui appartenant en propre; il remplit, à vrai dire, un mandat, et, dans les pays où, d'après la constitution, le trône est héréditaire, l'héritier présomptif de la couronne n'est

qu'un mandataire désigné à l'avance et substitué éventuellement au prince régnant, en vertu d'une convention qui, malgré son utilité, n'est pas absolue, irrévocable.

Les conquérants eux-mêmes n'ont pas un droit de propriété sur les nations que la guerre a placées sous leur obéissance, et leur domination n'est vraiment légitime que quand ils ont su la faire accepter. Contrairement aux idées païennes, dans le droit public Chrétien, la conquête, résultat de la force, est inique en soi, et le temps ne suffit pas pour effacer sa tache originelle. Elle ne devient juste, et par conséquent définitive, que si, s'attachant à ménager ceux qu'il a vaincus, à respecter leurs franchises et ce qu'il y a de bon dans leurs usages, leurs traditions, enfin à les gouverner paternellement comme ses propres sujets, le vainqueur réussit à obtenir leur adhésion et à se les attacher par le double lien de la reconnaissance et de l'intérêt.

Il ressort de ce qui précède, que le Père Ventura admet franchement le principe de la souveraineté nationale. Disons cependant, qu'il ne l'entend pas à la façon de ceux qui, exagérant le droit individuel, autorisent chacun à se considérer comme souverain, et à agir isolément dans une liberté sans règle et sans frein. Pour lui, la souveraineté, il faut bien y prendre garde, réside non pas dans les individus, non pas même dans telle ou telle classe, mais dans l'ensemble des familles réunies en société chrétienne, qu'il appelle communauté parfaite. Cela bien compris, il n'y a pas lieu de s'alarmer des conséquences qui découlent naturellement de sa doctrine.

Si le peuple est souverain, il peut évidemment, quand les besoins du temps l'exigent, changer la constitution qu'il s'est donnée ou qu'il a acceptée ; évidemment aussi, il lui est permis de prononcer la déchéance des princes indignes. Sans doute il ne doit pas user, sans de très-graves raisons, d'un tel droit ; mais il est clair que ce n'est pas un devoir pour lui de rester indéfiniment enchaîné à des institutions qui ne lui

conviennent plus, ou de supporter toute espèce de maux de ceux qui n'ont été établis que pour son bien.

Vainement on objecterait que le peuple peut se tromper dans ses appréciations sur le pouvoir et se laisser entraîner à des actes d'injustice. S'il fallait supprimer les droits dont il est possible d'abuser, il n'y aurait pas de raison pour ne pas supprimer tous les droits, civils ou politiques. Quand la nation s'est prononcée, eût-on lieu de désapprouver son arrêt, on doit s'y soumettre comme on doit accepter la décision d'un tribunal suprême : c'est une nécessité sociale, en politique comme en matière judiciaire, de reconnaître l'autorité de la chose jugée.

En soutenant une doctrine qui tient le milieu entre l'absolutisme et le libéralisme exagéré, le Père Ventura ne prétend pas innover, il prétend, au contraire, ne faire que reproduire des opinions aussi anciennes que le Christianisme. Il allègue que les premiers Pères de l'Eglise, que les docteurs les plus éminents du Moyen-Age, que les ordres religieux les plus accrédités ont opiné dans son sens, et que c'est Bossuet et Fénelon qui ont déserté la tradition, appuyant de leur talent des nouveautés imaginées par le despotisme. Cette assertion est-elle complètement exacte, et le désir de s'abriter sous de nombreuses autorités n'a-t-il pas entraîné un peu loin le savant théologien ? Il est difficile, selon nous, de soutenir que les premiers Pères de l'Eglise aient conçu l'idée de la souveraineté du peuple : leurs écrits prouvent au contraire qu'ils y sont demeurés tout-à-fait étrangers ; et cela se comprend. Exclusivement voués à la propagation de la religion nouvelle et à la régénération morale de la société, ils ne songeaient guère à demander compte au pouvoir politique de son origine ; ils l'acceptaient sans examen, et lui obéissaient sans réserve en tout ce qui n'était pas contraire à leurs croyances. Il y a plus : pleins d'une foi naïve et ardente, habitués à voir dans l'histoire du peuple juif le Seigneur intervenir d'une façon directe et ostensible, ils admettaient volontiers que ces empereurs

Romains, bons ou mauvais, qui arrivaient au trône en-dehors de toute convention et de toute règle, étaient choisis spécialement par Dieu, et ils regardaient comme un devoir de tout souffrir plutôt que de se révolter, le soin de les punir appartenant à la Providence. En effet, ils ont tous admis, à l'exception peut-être de saint Chrysostôme, la doctrine du droit divin, et même on peut dire qu'ils en sont les auteurs. Il est certain que saint Irénée, saint Justin, Tertullien, Lactance et saint Augustin surtout ont admis l'indépendance illimitée du souverain à l'égard de ses sujets et partant son inviolabilité. C'est au Moyen-Age, c'est à partir du neuvième siècle, et principalement au treizième, que d'autres idées commencèrent à se faire jour. Dans la lutte qui s'engagea entre le Sacerdoce et l'Empire, l'assiette du pouvoir civil fut examinée de plus près, et le principe de la souveraineté du peuple se produisit sous la protection de l'Eglise, qui, à la vérité, se plaçait comme arbitre entre les gouvernants et les sujets. Combattu dès cette époque par une école qui, prenant à la lettre, comme l'avaient fait les premiers Chrétiens, les paroles de saint Paul, considérait le pouvoir civil comme émanant immédiatement de Dieu, ce principe tendit à prévaloir dans les temps qui suivirent. Mais, avant de triompher définitivement, il devait rencontrer bien des obstacles et subir de puissantes réactions. Ainsi, au dix-septième siècle, on vit, en haine des révolutions dont l'Angleterre fut deux fois le théâtre, et aussi à la faveur du prestige qui entourait la royauté de Louis XIV, reparaître, se fortifier par de nouveaux arguments, et s'accréditer la théorie du droit divin. Il n'est donc pas juste de dire que Bossuet et Fénelon, qui l'ont adoptée, ont été des novateurs ; ils se rattachaient à une école ancienne. Ce qui est vrai, c'est qu'ils ont abandonné les principes libéraux de saint Thomas pour soutenir et raviver des idées qui ne pouvaient avoir un long avenir dans une société éclairée et en possession d'elle-même.

Quoi qu'il en soit, si le Père Ventura a contre lui, dans cette controverse, d'illustres adversaires, il a incontestable-

ment de son côté la majorité des théologiens et des publicistes éminents ; des hommes tels que saint Thomas d'Aquin, Bellarmin, Suarès, Gerson, Mariana, Grotius, Puffendorff, Vattel. Il peut invoquer en outre en sa faveur des faits significatifs, empruntés tant à l'histoire sacrée qu'à l'histoire profane, et en particulier à notre propre histoire. Disons plus, il a pour lui la justice et la vérité. Comment, en effet, soutenir sérieusement aujourd'hui ou que les peuples sont la propriété de ceux qui les gouvernent ou qu'ils sont destinés à vivre dans une minorité perpétuelle ? — Lui reprochera-t-on d'avoir exprimé tout haut sa pensée en de telles matières et d'avoir enlevé à une fiction utile le prestige qui la soutenait? Nous n'aimons pas pour notre part les fictions, mais nous croyons qu'en tous cas elles ne sauraient désormais protéger les gouvernements. Ce n'est pas la doctrine du droit divin qui peut de notre temps conjurer les révolutions : elle n'est propre qu'à jeter de vains scrupules dans quelques esprits honnêtes, et à les empêcher de prêter aux pouvoirs nouveaux un concours dont profiterait le pays. Il y a d'ailleurs danger pour les princes eux-mêmes à diminuer en eux le sentiment de leur responsabilité, et à les endormir dans une sécurité trompeuse. Mieux vaut, dans leur propre intérêt, leur rappeler, comme fait le Père Ventura, qu'ils ne sont pas justiciables de Dieu seul, et qu'ils peuvent aussi avoir des comptes à rendre ici-bas. Mieux vaut leur faire entendre qu'au lieu de s'isoler, ou même de s'étayer exclusivement sur telle ou telle classe, ils doivent chercher leur point d'appui dans la nation tout entière, et s'attacher à mériter de plus en plus son adhésion, qui fait leur force et leur légitimité.

## II.

Si, dans les desseins de la Providence, les royaumes et les empires ne sont pas inamissibles; s'ils passent à certains jours

d'une dynastie à une autre dynastie, d'une nation à une autre nation; s'il est vrai cependant que ces déplacements du pouvoir public, justes quelquefois, ne le sont pas toujours, et que la force ne constitue pas un titre, comment discerner les gouvernements qui ont droit à l'adhésion et à l'obéissance des peuples? En d'autres termes, à quelles conditions les gouvernements sont-ils légitimes? Question importante qui divise les esprits, et sur laquelle cependant il est nécessaire de s'entendre, si l'on veut mettre un terme à ces dissensions intestines qui travaillent plus particulièrement certains pays, et qui par contre-coup troublent l'Europe tout entière. Dans la pensée du Père Ventura, les gouvernements sont légitimes quand, institués ou acceptés par le vœu national, qui se traduit par un mode différent de suffrages suivant les époques, ils ne cessent de diriger les peuples dans le sens le plus conforme aux besoins réels de leur nature, que révèlent surtout leurs antécédents et leur organisation primitive. A cette seule condition, ils conservent leur légitimité; à cette seule condition, ils ont chance de couvrir et de faire oublier le vice de leur origine, si elle est défectueuse.

En effet, de même que la santé de l'homme dépend de l'accord qui règne entre son tempérament et le régime qu'il suit, de même aussi l'ordre social demande que le gouvernement de la Société soit approprié à sa constitution naturelle. Si donc dans un pays, les lois gouvernementales sont en contradiction avec les lois constitutives, autrement dit, si ce qui est légal n'est pas légitime, la Société souffre et s'agite convulsivement. De son côté, le pouvoir public, qui cause son mal, perd par cela même toute raison d'être, et légitime les révolutions, le Père Ventura ne craint pas de le dire, en les rendant nécessaires.

C'est parce qu'on a méconnu cette vérité que, dans les temps modernes, tant d'Etats ont été bouleversés et que tant d'autres aujourd'hui se trouvent menacés du même sort.

Sans parler des Turcs, oppresseurs de la Grèce Chrétienne,

quelle a été la conduite de l'Angleterre à l'égard de l'Irlande; de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse à l'égard de la Pologne; de la Hollande, à l'égard de la Belgique? L'Autriche en particulier qui, pendant plusieurs siècles, avait gouverné avec intelligence et modération, a, depuis une certaine époque, suivi une politique égoïste; elle n'a plus respecté ni l'autonomie originaire de la Hongrie, ni les franchises des provinces Italiennes; et l'on sait ce qui s'en est suivi. Depuis la publication du livre dans lequel le Père Ventura prophétisait ce qui lui est arrivé, elle a subi un échec qu'elle ne prévoyait guère. Profitera-t-elle des leçons de l'expérience? elle doit le faire, si elle veut conjurer des périls imminents. En ce qui concerne les trois puissances qui se sont partagé la Pologne, il est possible qu'elles réussissent à la garder définitivement. Obtenir qu'elles consentent à s'en dessaisir, comme le souhaiterait le Père Ventura, est chose aussi difficile que de la leur arracher de vive force. Il semble du reste qu'il y aurait une manière d'apaiser ses justes ressentiments. Accoutumée, au temps de son indépendance, à choisir ses souverains au dehors, ce qu'elle supporte impatiemment ce n'est pas d'avoir des souverains étrangers, c'est de n'être pas ménagée dans sa religion, ses usages, sa nationalité. Il suffirait sans doute, pour se faire accepter d'elle, de lui rendre son ancienne constitution, et certes le nouveau Czar, qui a inauguré son règne en décrétant l'abolition du servage en Russie, est capable de comprendre et de faire comprendre aux autres la nécessité de donner cette satisfaction à un noble et malheureux pays. En tous cas, il est hors de doute pour nous, comme pour le Père Ventura, que la politique adoptée depuis un demi-siècle, sous prétexte de combattre la révolution, a été aussi inhabile qu'injuste. Comme lui, nous croyons qu'il faut y renoncer, si l'on veut fonder quelque chose de stable et de définitif.

Ce qui est vrai, lorsqu'il s'agit de provinces ou d'Etats annexés par la conquête ou par d'autres moyens à un Empire, l'est plus manifestement encore, quand il s'agit de cet Empire

lui-même. Le pouvoir qui le régit n'est légitime qu'à la condition de s'identifier avec la nation, de bien comprendre son tempérament, de ne pas violenter sa nature.

Pourquoi, par exemple, la maison royale qui règne en Angleterre est-elle si solidement assise? Pourquoi sa légitimité est-elle incontestable? c'est qu'elle a rendu à ce pays la constitution qui seule lui convenait. Formée surtout par la race Saxonne, race naturellement jalouse de son indépendance, l'Angleterre s'était donné de bonne heure un gouvernement libéral et aristocratique, qui ne laissait au chef de l'Etat que des pouvoirs très-limités. A l'exemple des Tudors, Jacques Ier et Charles Ier ont commis la faute d'entreprendre sur les droits que la nation s'était réservés; Charles II et Jacques II ont persisté dans la même ligne de conduite. Or qu'en est-il résulté? En changeant violemment le régime naturel au peuple anglais, en abusant du principe du droit divin pour étendre démesurément la prérogative royale, ils ont causé et justifié les deux révolutions qui ont consommé la ruine des Stuarts. Mieux inspirés au contraire, les princes de la Maison d'Orange et de la Maison de Hanovre ont su rentrer dans les limites que la communauté avait assignées à ses rois, et par là, ils ont réussi à consolider leur puissance, issue de la volonté nationale.

Dans l'opinion du Père Ventura, la même fortune est réservée à la dynastie Napoléonienne, si le prince, qui a été acclamé avec un accord sans exemple dans l'histoire, continue de ramener notre pays dans sa véritable voie. On a dit souvent que les Français sont ingouvernables. Il pense que rien n'est moins vrai, et il ne voit dans nos fréquentes révolutions que les efforts désordonnés d'un peuple tourmenté du besoin de reprendre son assiette. Il s'agit, selon lui, de réintégrer la France dans sa constitution naturelle, et, dans ce but, de restituer à la famille ses anciens droits et son ancien prestige, de rendre aux communes leur ancienne indépendance, enfin de mettre un terme aux abus de la centralisation. Tout est là.

## III.

Le plus grand reproche que le Père Ventura adresse à la plupart des gouvernements modernes, c'est de ne pas se renfermer dans leurs limites naturelles ; c'est d'empiéter sur les droits des familles, des communes, de la religion, de tout le monde; c'est de vouloir tout diriger et tout faire, et d'assumer ainsi, au grand détriment de la société, une responsabilité écrasante pour eux-mêmes. Il convient de préciser ces griefs, afin de les apprécier : parlons d'abord des rapports de l'Etat avec les familles.

Nous avons dit que le savant publiciste reconnaît dans le monde trois pouvoirs suprêmes : la paternité, la royauté et le sacerdoce. Si, dans la comparaison qu'il fait de ces trois pouvoirs, il accorde la première place à la dignité sacerdotale, il n'hésite pas à placer la dignité paternelle au second rang. En effet, pour employer le langage de la philosophie, l'être doit passer avant la manière d'être ; donner l'être est quelque chose de plus relevé que de le conserver d'une façon plus ou moins heureuse. En outre la paternité a sur la royauté cet avantage, que ceux qui en sont investis tiennent leur autorité directement de Dieu, tandis que le souverain reçoit la sienne par l'entremise de la communauté, ou, pour parler plus exactement, des pères de famille qui en sont les représentants et les organes naturels. S'il en est ainsi, tout pouvoir public, qui méconnaît les droits du pouvoir domestique et s'avise de les restreindre selon ses idées ou ses caprices, s'insurge par cela même contre l'autorité de laquelle il relève immédiatement. Or, telle est précisément la faute dans laquelle sont tombés naguère, suivant le Père Ventura, les législateurs de certains pays, et notamment de la France. Ils ont privé le pouvoir domestique de ses droits politiques, en faisant des lois électorales vicieuses ; ils lui ont, d'un autre côté, enlevé l'une de ses libertés les plus importantes, en prohibant les

dispositions testamentaires connues sous le nom de substitutions, et ils ont ainsi porté un double coup à la famille, qui est le fondement de l'édifice social.

S'il est une attribution qui appartienne naturellement aux pères de famille, (et sous cette dénomination le Père Ventura comprend tout chef de maison, tout citoyen qui a un foyer, fait vivre ceux qui sont chez lui et ne dépend de personne pour vivre), c'est celle de représenter leurs subordonnés non seulement près des autres familles, mais encore vis-à-vis de la société civile elle-même. Ils devraient gouverner la commune ou l'Etat, si l'unité n'était pas la condition indispensable de toute administration, et s'il était possible qu'ils eussent eux-mêmes la direction des intérêts communaux et politiques. C'est donc à eux de choisir les individus chargés de cette fonction. Ils sont les électeurs naturels des personnages politiques et civils de l'Etat ou de la commune dont ils font partie, ils le sont à l'exclusion des personnes placées sous leur autorité, et, excepté dans les cas d'incapacité physique, morale ou légale, on ne saurait, sans une criante injustice, les dépouiller de leur droit. Est-il besoin d'ajouter qu'une grande liberté doit leur être laissée en pareille matière, et que l'Etat ne doit pas rétrécir le cercle des éligibles, en exigeant que ceux-ci remplissent certaines conditions fixées arbitrairement?

Ainsi l'ont généralement compris, non seulement les peuples anciens, tels que les Hébreux et les Romains, mais encore les peuples modernes, Chrétiens ou Musulmans. Dans tous les pays Catholiques jusque dans ces derniers temps, si les impôts étaient perçus par tête, dans les élections on procédait par feu, c'est-à-dire par famille, et non par individu. Les choses se passaient ainsi plus particulièrement sous l'ancienne monarchie Française: les droits politiques étaient attachés non pas à la richesse, mais à la paternité, soit qu'on fût père selon la nature, soit qu'on le fût, par assimilation, dans l'ordre religieux ou l'ordre civil. C'est seulement à une époque voisine de la nôtre qu'on a imaginé de changer la base du suffrage

électoral, et qu'on a fait pour l'établir autrement une suite de tentatives qui toutes ont abouti soit au triomphe du monopole, soit à la glorification de l'individualisme. Pour parler d'abord du système, qui, sous une forme ou sous une autre, a prévalu en France depuis 1814 jusqu'en 1848, est-il besoin de montrer ce qu'il avait de faux dans son principe, et d'arbitraire dans son application? Des législateurs n'ont pas craint de décréter que désormais la richesse serait le seul titre valable pour exercer les droits politiques. Ils ont arrêté qu'à la condition de payer, par exemple, 200 francs d'impôts directs, on serait apte à être électeur, tandis que celui qui ne paierait que 199 francs ne le serait pas. Comme si le bon sens public pouvait s'arranger de pareilles bizarreries. Ils n'ont pas considéré que conférer le droit électoral à de telles conditions, c'était restreindre au-delà de toute limite raisonnable le nombre des électeurs, que c'était créer une classe privilégiée qui ne représentait ni la capacité, ni même la fortune, puisque la fortune mobilière ne donnait pas le droit de voter, et qui devait être entraînée à s'occuper plus de son propre intérêt que de l'intérêt général. Ils prétendaient ainsi assurer la tranquillité publique, et l'histoire nous apprend comment ils y ont réussi. Quant au système du suffrage universel qui, essayé avec plus ou moins de précautions en France sous la première République, le Consulat et l'Empire, a fini par être appliqué dans sa plénitude depuis 1848, il est assurément préférable à l'autre : la paternité du moins n'y est pas frustrée. Mais il a un grave inconvénient, c'est d'accorder le droit si important de voter à la jeunesse inexpérimentée et frondeuse, à la domesticité qui, par sa position, manque d'indépendance, au prolétarisme qui n'a ni présent ni avenir; c'est de faire participer à la direction de la société des classes faciles à tromper ou à corrompre, qui n'ont aucun intérêt à sa conservation.

Veut-on enfin asseoir le droit électoral sur sa véritable base? veut-on concilier la réalité de la représentation nationale avec les nécessités de l'ordre et les principes de la mo-

ralité publique? Il faut, suivant le Père Ventura, réserver aux pères de famille, aux chefs de maison le droit de choisir les représentants de la commune et de l'Etat : il faut au contraire le refuser aux fils de famille non établis, aux domestiques, aux ouvriers à gages qui font partie de la famille dont ils reçoivent leur subsistance, et qui ne sont pas pères selon la légalité, lors même qu'ils sont mariés et pères selon la nature. C'est l'unique moyen d'écarter des élections la matière corruptible. C'est l'unique moyen aussi d'avoir des assemblées vraiment conservatrices, aussi jalouses de sauvegarder l'ordre social que de défendre les intérêts et les libertés de la nation. Telle est la proposition du Père Ventura. Nous ne prétendons pas qu'on doive l'accepter sans aucune modification : il ne nous paraît pas faire une part assez large à ce qu'il appelle la paternité physique, mais il nous semble que son système qui, en rendant hommage à la dignité paternelle, respecte le principe moderne de l'égalité, peut offrir de sérieux avantages et devenir à un moment donné une précieuse ressource. Supposons en effet, et l'hypothèse n'est certainement pas inadmissible, que dans l'avenir le suffrage universel soit un danger grave et qu'il faille le modifier. Que fera-t-on? Reviendra-t-on au suffrage restreint fondé sur le cens, ou au suffrage à deux degrés? Cherchera-t-on une combinaison qui donne une prépondérance exclusive dans les élections à la petite ou à la grande propriété, à la bourgeoisie ou à la noblesse, à la fortune ou à l'intelligence? L'expérience a démontré qu'en France la bourgeoisie, non plus que la noblesse, n'était pas propre à gouverner seule le pays, que la fortune ne supposait pas toujours le désintéressement, que d'un autre côté les capacités spéciales n'étaient pas nécessairement des capacités politiques, et que souvent elles étaient ambitieuses et turbulentes. Aujourd'hui il est difficile de ne pas admettre que la nation tout entière doit exercer son influence sur la direction des affaires publiques, et que les chambres qui sont appelées à la représenter doivent être formées non

pas par telle ou telle classe de la société, mais par toutes les classes, sans exception. S'il en est ainsi, il nous semble qu'une loi électorale, dans le sens de celle que voudrait le Père Ventura, aurait, le cas échéant, plus de chance de succès qu'aucune autre ; elle serait juste, utile, et de nature à être acceptée facilement.

Nous ne saurions en dire autant du rétablissement des substitutions, qu'il considère comme plus nécessaire encore à l'affermissement du pouvoir domestique et à la stabilité des familles.

La législation qui règle aujourd'hui les successions en France, et qu'ont adoptée plusieurs nations de l'Europe, a été plus d'une fois l'objet de critiques tout au moins spécieuses. Elle a été attaquée non pas seulement par les partisans de l'ancien régime, mais encore par les disciples d'une école plus libérale. Pourquoi, a-t-on dit, l'Etat a-t il limité en pareille matière le droit du père de famille qui est incontestablement maître de sa fortune, et qui est meilleur juge que qui que ce soit de la manière dont il doit en disposer ? Pourquoi se défier de ses lumières et surtout de son cœur ? Toute loi sur la distribution héréditaire des biens ne peut tenir compte d'une foule de circonstances et de faits particuliers qu'il importe cependant de sainement apprécier. N'est-ce pas s'immiscer dans des affaires que le père de famille règlerait beaucoup mieux ? N'est-ce pas attenter à sa liberté et surtout affaiblir son autorité aux yeux des siens ? — Pour notre part, nous ne sommes pas ébranlé par ces arguments ; nous croyons que l'Etat peut et doit intervenir dans les successions, pourvu qu'il le fasse avec mesure ; nous croyons que la disposition de notre Code, relative à la réserve et à la légitime, est une mesure raisonnable, qui protége les enfants en laissant à la liberté paternelle une latitude suffisante, et qui réellement ne soulève pas de réclamations sérieuses dans la pratique. Cependant on comprend qu'on puisse la critiquer en se plaçant à un point de vue théorique, et l'on ne peut nier qu'elle n'ap-

porte une restriction à un droit naturel. Mais il n'en est pas de même de la loi qui a prohibé les substitutions, et un reproche pareil ne saurait équitablement lui être adressé. En effet, s'il est dans la nature que le père distribue librement ses biens à ses enfants, dont il connaît la situation et les besoins, il n'est pas conforme, il est bien plutôt contraire à l'ordre naturel qu'il en dispose à perpétuité et d'une façon aveugle en faveur de descendants dont il ne peut deviner la position particulière, et qu'il enlève ainsi la faculté de tester à tous ses successeurs.

Le Père Ventura prétend que c'est un instinct inné et légitime qui pousse tout père de famille à perpétuer sa race et son nom. Soit : mais cet instinct, dont il exagère selon nous la vivacité, ne doit pas, en tout cas, être satisfait au-delà de certaines bornes; il ne doit pas l'être aux dépens du droit d'autrui. Il faut prendre garde d'ailleurs de se méprendre sur le mobile de certaines actions. Représentez-vous ce qu'on voyait autrefois si souvent: un père dictant de son lit de mort un testament où il disposait de sa fortune pour tous les siècles à venir, où il faisait la loi à toutes les générations qui devaient se succéder sur la terre, et s'ingéniait pour que, jusqu'à la fin des temps, son patrimoine et son nom ne pussent sortir de la route qu'il avait tracée. Etait-ce un sentiment légitime et louable, n'était-ce pas plutôt une vanité effrénée qui le poussait ainsi à épuiser une fois pour toutes, un pouvoir qui ne peut être équitable et sensé que lorsqu'il s'éclaire de la lumière des faits présents, et qu'avec une tendre sollicitude il prend conseil des circonstances ?

Nous accordons au Père Ventura que les substitutions, que les droits d'aînesse, de masculinité et autres droits analogues dont il se fait le champion, ont une origine ancienne ; que le droit d'aînesse, était reconnu chez les Hébreux ; que les substitutions étaient admises dans la législation romaine, et que c'est à elle que les ont empruntées, non toutefois sans en abuser, les sociétés du Moyen-Age, et celles qui en font encore

usage aujourd'hui. Mais que veut-il en conclure ? qu'on aurait dû par cette raison les conserver partout et toujours ? Il ne va pas jusque-là, quoiqu'il incline d'ordinaire à trouver bon tout ce qui est ancien.

Les substitutions, le droit d'aînesse, nous dit-il, d'accord en cela avec M. de Bonald et d'autres publicistes de la même école, n'ont pas seulement une origine antique ; ils sont justes, car ils ont été établis dans l'intérêt non d'un individu, mais de toute la famille. Ils sont en outre utiles et même nécessaires. Il n'y a pas de stabilité pour la famille, si une partie de la fortune paternelle n'est pas immobilisée à son profit. Il n'y a pas de stabilité pour l'Etat, si la famille elle-même n'est pas stable. — Certes nous considérons comme désirable que les familles se conservent le plus longtemps possible, mais nous voulons qu'elles durent par la moralité et le mérite de leurs membres, et non par des moyens artificiels. Quand elles ont démérité, il nous paraît naturel qu'elles tombent et que d'autres s'élèvent à leur place. De pareilles vicissitudes ne sont pas seulement équitables, elles renferment un utile enseignement. Que les partisans de l'immobilité absolue, que ceux qui voudraient faire un dogme de l'inamovibilité du pouvoir public soient d'un avis contraire, on le comprend : ils sont logiques ; mais on ne conçoit pas que le Père Ventura se montre aussi timide. S'il admet que, les dynasties méritent parfois de déchoir, on ne voit pas pourquoi il en serait autrement des familles? Ne nous laissons pas effrayer par de vains fantômes. Est-il vrai, comme il le dit, qu'il n'y ait plus de liens de famille, là où la fortune paternelle est ordinairement distribuée par portions égales et où il n'y a pas de privilèges pour les aînés ? Que le fils n'ait plus de respect pour ses parents, du moment qu'il ne peut être complètement déshérité ? Que le père soit disposé à ne plus travailler ou même à gaspiller ses biens, s'il travaille et économise pour ses enfants, et non pour la perpétuation de sa race et de son nom ? Est-il vrai que, si les familles ne sont pas assurées de se sou-

tenir pendant une longue suite de générations, l'Etat soit par cela seul condamné à périr? Erreur ou exagération que tout cela. Oui, nous le reconnaissons, la maison paternelle est utile à notre perfectionnement, elle a abrité notre berceau, elle nous rappelle le plus souvent des principes de fraternité, de sociabilité et d'ordre; il est heureux qu'elle reste dans la famille : aussi la législation française se prête-t-elle volontiers à ce que les parents s'arrangent, ou que les enfants s'entendent librement, pour la laisser en partage à l'un des héritiers. Mais ce n'est pas un motif pour prétendre que tout est perdu, si les circonstances exigent qu'elle passe en d'autres mains, et pour méconnaître les raisons de justice et d'humanité qui ont inspiré en cette matière les législateurs modernes. Que la maison paternelle disparaisse, si pour la conserver il faut établir entre les enfants des inégalités choquantes. Que le château, dans lequel a passé une longue suite d'aïeux, soit vendu lui-même à la criée, si, pour éviter ce mal, il faut que la majorité des membres de la famille fasse, de génération en génération, comme cela se voyait autrefois, le sacrifice de ses goûts, de son bonheur, et que les puinés se résignent à vivre dans telle ou telle condition à laquelle ils ne se sentent pas appelés. Les droits, les intérêts des individus ne sont-ils rien? Faut-il les immoler à cet être collectif que l'on nomme la famille? Prenons garde de revenir par une voie détournée à la doctrine justement condamnée par le christianisme qui subordonnait tout à une prétendue raison d'Etat. Prenons garde d'admettre comme des nécessités sociales et politiques les créations de notre égoïsme ou de notre vanité. — Le Père Ventura insiste sur l'utilité des traditions. Sans doute elles sont utiles, mais quand elles sont bonnes, et elles ne le sont pas toujours. L'expérience prouve qu'il y a des traditions de frivolité, d'incurie et d'orgueil, comme il y a des traditions de gravité, de travail et de désintéressement Il signale avec complaisance chez un peuple voisin l'heureux effet des substitutions. Il nous montre les Anglais plus graves dans leurs

mœurs que la plupart des autres peuples, plus respectueux du passé, plus ennemis des innovations, et faisant tout d'après les anciennes coutumes, *more majorum*. Assurément ces dispositions, ces habitudes sont précieuses, mais elles peuvent tenir à leur tempérament bien plus qu'à leurs institutions. Certaines nations s'accommodent mal des institutions aristocratiques : leur ruine est-elle pour cela inévitable ? De ce que les substitutions réussissent en Angleterre, s'en suit-il que, sous peine de mort, on doive partout en adopter ou en rétablir l'usage ? Considérons qu'en Angleterre elles ne sont ni illimitées, ni générales, qu'elles n'existent guère qu'en faveur d'un nombre restreint de personnages chargés du gouvernement de l'Etat ; remarquons en outre que leurs inconvénients ordinaires sont neutralisés dans ce pays par des causes exceptionnelles, notamment par la facilité offerte à tous les puînés, soit de s'enrichir dans les Indes et les autres colonies Anglaises, soit de se faire une position dans l'armée, la marine, l'Eglise, dont les fonctions importantes leur sont réservées ; et nous reconnaîtrons que l'exemple cité par le Père Ventura n'a rien de décisif.

Les arguments empruntés à l'économie politique, qu'il invoque à l'appui de sa thèse, ne nous paraissent pas plus fondés. Partisan exclusif de la grande propriété, il accuse nos lois sur les successions d'avoir rendu l'agriculture beaucoup moins productive en morcelant le sol, et d'avoir entravé ses progrès en décourageant les propriétaires par cette considération que, tôt ou tard, et peut-être aussitôt après leur mort, la terre qu'ils arrosent de leurs sueurs, passera à des étrangers. Il les rend en outre responsables de l'abandon des campagnes et de la ruine des familles agricoles. Imputations devenues banales aujourd'hui, tant l'esprit de parti en a abusé ; imputations qui maintes fois ont été réfutées et qui tombent par leur exagération même. Si la science économique, encore nouvelle, a laissé dans l'ombre bien des questions importantes, elle en a cependant élucidé quelques-unes, et trouvé certaines solutions

qui paraissent définitives. Il a été établi par des travaux sérieux que le morcellement du sol en France ne date pas de 1789, qu'il s'est opéré d'une façon très-sensible dès avant cette époque, par suite des besoins des grands propriétaires, qui aliénaient de petites fractions de leurs domaines ou chargeaient de rentes perpétuelles ce qu'ils n'aliénaient pas, et qu'en réalité, la révolution a eu moins pour effet de diviser la terre que de la libérer (1); que ce morcellement du reste ne s'est pas accru d'une façon inquiétante, comme on se plaît à le répéter, et qu'on ne doit pas craindre qu'il augmente indéfiniment dans un pays aussi riche, aussi actif, aussi porté aux entreprises industrielles que le nôtre (2). Il a été établi en outre qu'il ne faut pas confondre la grande propriété avec la grande culture : que si, en général, la grande propriété est proportionnellement plus avantageuse que la petite, en ce qu'elle se prête plus facilement à un mode d'exploitation plus puissant, la petite propriété est elle-même très-productive dans certaines conditions; qu'elle a d'ailleurs, au point de vue moral et politique, une grande supériorité sur l'autre, et qu'il est, en tout cas, possible de la soumettre, au moyen de l'association, au régime de la grande culture, et de lui en assurer les avantages. C'en est assez, nous le croyons du moins, pour montrer l'injustice des premiers griefs articulés par le Père Ventura. Après cela, est-il besoin de disculper le législateur moderne d'avoir jeté le découragement dans l'âme des agriculteurs, comme s'il n'était pas évident que le père de famille a intérêt à améliorer son domaine, lors même qu'il devrait être vendu après lui, par cette seule raison que, d'une

(1) M. de Tocqueville, — *L'Ancien régime et la Révolution.*

(2) Voir Rossi, *Cours d'Economie politique.* — *Ouvrage sur les systèmes de culture*, par M. H. Passy. — L'article *Morcellement*, du DICTIONNAIRE D'ÉCONOMIE POLITIQUE, par M. Legoyt. Les chiffres produits au Congrès de Bruxelles en 1857 par M. Wolowski.

manière ou d'une autre, les enfants bénéficieront de la plus-value? En ce qui concerne la tendance des populations rurales à déserter la campagne pour affluer dans les villes et se jeter dans l'industrie, le commerce ou autres carrières, tendance désastreuse pour elles et pour la société ; tout le monde doit la déplorer et chercher à la combattre, mais on ne peut pas équitablement, comme le croit le Père Ventura, l'attribuer à l'égalité des partages dans les successions. Ce qui le prouve, c'est qu'elle se fait sentir tout aussi bien qu'ailleurs, dans les parties de la France où la loi actuelle n'a pas encore produit ses effets, dans telles communes que nous pourrions citer, dont le sol appartient à trois ou quatre propriétaires. En réalité, elle tient à beaucoup de causes, notamment à la séduction qu'exercent sur les esprits les villes, aujourd'hui rapprochées de la campagne par la facilité des communications ; aux chances qu'elles semblent ouvrir à l'ambition et à la cupidité ; aux ressources qu'elles paraissent offrir à toutes les passions ; et si l'on parvient à l'arrêter, ce sera en améliorant le sort des populations agricoles, et surtout en leur montrant le néant des espérances qu'elles fondent sur les villes ; ce ne sera pas en restaurant la grande propriété. A notre avis, au contraire, si quelque chose est propre à retenir le paysan dans sa commune, c'est l'espoir d'y acquérir quelques parcelles du sol qu'il féconde par son travail, espoir qui ne lui est pas permis, pour ainsi dire, là où la propriété est concentrée dans un petit nombre de mains.

A la vérité, le Père Ventura ne rêve pas tout-à-fait le rétablissement de l'ancien régime. Quelle que soit sa prédilection pour le passé, il entend compter avec le présent. Il ne demande pas qu'on fasse revivre dans la législation française le principe de l'inégalité des partages. Il ne demande pas non plus qu'on restaure les majorats tels qu'ils existaient dans notre pays avant 1834. Il voudrait seulement que tout père de famille eût la faculté d'immobiliser au profit de sa descendance sa maison et la quotité de sa fortune dont le Code lui

laisse la libre disposition. D'après son plan, le père de famille pourrait, dans cette limite, établir des majorats en faveur soit de l'un de ses enfants, soit de tous ses enfants, pour être transmis aux premiers nés de leur race. La constitution des majorats serait permise à tout le monde, et non pas seulement à telle ou telle classe. Telle est la transaction proposée par le Père Ventura. Il prévoit qu'elle ne sera pas du goût des publicistes conservateurs de l'ancienne école; nous doutons fort que les autres, à quelque opinion qu'ils se rattachent, s'en montrent plus satisfaits. Car, un pareil système aurait pour résultat inévitable d'enchaîner un peu plus tôt, un peu plus tard, le sol de notre pays, et de reconstituer une aristocratie terrienne dans une société dont les mœurs sont essentiellement démocratiques. Plus il tend à rendre les substitutions générales, plus il est à nos yeux défectueux. S'il fallait des majorats en France, mieux vaudrait encore qu'ils fussent organisés comme en Angleterre : là, ils ont, à certains égards du moins, d'heureux effets; en assurant une position considérable à un petit nombre de personnages, ils leur donnent l'indépendance et l'autorité nécessaires pour bien diriger les affaires de l'Etat, ils en font de véritables souverains. Si nous devions être gouvernés par une aristocratie, il serait préférable qu'elle fût peu nombreuse et forte. Mais la France, comme l'a constaté avec raison le Père Ventura, est un pays monarchique. A tort ou à raison, elle n'est pas disposée à remettre entre un certain nombre de mains les rênes de l'Etat; elle est moins disposée encore à subir la loi d'une aristocratie héréditaire, n'ayant pas directement, comme chez nos voisins, mission de gouverner. Sans doute elle accepte les supériorités sociales qui résultent de la fortune et de la naissance, comme celles qui résultent du mérite personnel, mais à la condition que ces supériorités ne soient pas inamissibles, et elle répugne par cela même à tout ce qui, d'une manière plus ou moins détournée, pourrait ramener un pareil ordre de choses. La famille est-elle aussi sérieusement atteinte que le

prétend le Père Ventura ? Peut-être l'affaiblissement du pouvoir domestique est-il plus apparent que réel. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le remède qu'il propose qui pourrait guérir le mal dont il se plaint. On aura beau faire d'ailleurs, on ne réhabilitera pas chez nous les substitutions, le droit d'aînesse et autres droits de ce genre : on ne réussira pas à faire agréer, même à la faveur d'un déguisement, des institutions ayant pour effet de détruire l'égalité des partages entre les enfants, si conforme à la nature et à l'équité, de solliciter la vanité des parents et de les engager à assurer en quelque sorte leur descendance contre son incapacité et son incurie. C'est l'honneur de notre société, pour laquelle certaines personnes se montrent si sévères, d'aspirer avec une ardeur infatigable à ce qui est juste et vrai, de dédaigner ce qui est artificiel, de ne vouloir se soutenir que par des moyens naturels et simples, et, tandis que tant d'autres à côté d'elle marchent pesamment, abritées sous des fictions comme sous de vieilles armures, de s'élancer en avant, la poitrine découverte, frayant à toutes le chemin de la civilisation.

## IV.

Pénétrons plus avant dans le système du Père Ventura ; voyons comment il comprend les attributions du pouvoir public, et nous pourrons apprécier dans toute son étendue le reproche qu'il lui adresse.

D'après lui, les souverains ont pour unique mission de procurer à la société civile l'ordre et la liberté. Ils n'ont point qualité pour gérer les affaires des individus, des familles, des communes et pour s'immiscer dans leur vie intime. Leurs véritables fonctions se réduisent à deux : juger et combattre. La Bible les appelle avec raison juges de la terre et généraux régisseurs des peuples. Ils ont été en effet établis pour protéger les droits de chacun, pour terminer les querelles particulières, pour défendre leurs sujets contre les agressions inté-

rieures et extérieures. Sans leur intervention, comment les familles mettraient-elles fin aux différends qui s'élèvent entre elles, puisque nul ne peut être juge dans sa propre cause ? Si la force publique n'était pas concentrée entre leurs mains, comment la société serait-elle à l'abri des attaques du dedans ou du dehors ? Dans tout Etat constitué, la justice doit émaner du gouvernement, s'exercer par lui ou ses délégués, mais toujours en son nom. Sans l'unité du pouvoir judiciaire, il n'y aurait pas d'unité politique. Il en est de même du pouvoir militaire : partagé entre différentes personnes n'ayant entre elles aucun lien hiérarchique, il ne constituerait que l'anarchie. Le droit de juger et le droit de combattre appartiennent donc naturellement et nécessairement au chef de l'Etat : il convient d'ajouter que le droit de juger implique celui de faire des lois, et que le droit de défendre la société implique celui de lever des soldats et des impôts ; mais là s'arrête le rôle du pouvoir public. De ce que les pères de famille, réunis en communauté, ont confié à une ou plusieurs personnes l'exercice de la puissance suprême, il ne résulte pas qu'ils aient entendu se livrer à discrétion et abandonner la direction de leur fortune, de leur famille, de leur conscience. La vérité est, au contraire, qu'ils se sont réservés toutes les fonctions qu'ils pouvaient remplir par eux-mêmes. En conséquence, le souverain qui, dans de bonnes ou de mauvaises intentions, entreprend sur des droits que ses sujets ont retenus expressément ou tacitement, se rend par cela même coupable d'usurpation.

C'est pour avoir méconnu ce principe si simple que certains publicistes, et notamment plusieurs publicistes protestants, tels que Grotius, Puffendorf, Wolf et Vattel, ont enseigné que le souverain devait se mêler de tout, pourvoir à tout, en d'autres termes, dominer tout. C'est par la même raison que les gouvernements modernes se sont engagés avec une obstination aveugle dans la voie de la centralisation. Il fut un temps où tout était république à la base des monarchies ; les communes, les provinces, les corporations, les associations

de toute sorte s'administraient elles-mêmes sans être gênées dans leur action, et tout le monde s'en trouvait bien. Mais à partir d'une certaine époque, le pouvoir public s'est laissé égarer par l'idée païenne de l'omnipotence de l'Etat. Par un entraînement fatal, il s'est arrogé une autorité absolue sur les corporations comme sur les individus, sur les hommes comme sur les choses, sur les consciences comme sur l'agriculture et l'industrie. Il a voulu être tout dans les communes et la province, administrateur, entrepreneur, architecte, instituteur. Il n'est pas jusqu'à la religion qu'il n'ait prétendu administrer à sa guise. En un mot, il a fait plus ou moins sciemment du socialisme.

Or, à quoi a-t-il abouti ? En sortant de ses attributions naturelles, qui étaient exclusivement politiques, en s'immisçant dans les affaires purement civiles, il n'a réussi à rien. Ses entreprises contre les droits religieux, municipaux, domestiques ont toujours tourné non-seulement au détriment de la société, mais à son propre détriment. Pour parler d'abord de la religion, il n'y a touché que pour la fausser, la corrompre ou la détruire. Il n'a été ni plus heureux ni plus habile quand il a voulu régenter les communes et donner lui-même l'enseignement. Dans notre pays en particulier, les pouvoirs qui se sont succédé depuis soixante ans n'ont pu, malgré de nombreuses tentatives, parvenir à faire soit une loi durable sur l'instruction publique, soit une bonne loi communale. Si encore les usurpations des gouvernements leur étaient utiles à eux-mêmes et avaient pour effet de les consolider : mais il est certain, au contraire, qu'elles sont pour eux une source de dangers, et qu'en amassant sur leur tête toute sorte de mécontentements, elles préparent nécessairement les révolutions.

Si l'on veut décharger le pouvoir public d'un fardeau écrasant et dégager la société de ses entraves, il faut décentraliser, il faut supprimer les ministères inutiles. Dans tout pays où il y a un ministère des cultes, un ministère de l'enseignement, un ministère de l'intérieur, la religion, la conscience, l'édu-

cation, l'administration de la commune et même de la famille sont des branches du gouvernement, et elles dépendent inévitablement du caprice de la bureaucratie, à laquelle finissent par obéir ceux mêmes qui lui commandent.

Voilà en peu de mots la théorie du Père Ventura, théorie qui a été soutenue plus d'une fois et qui peut avoir du vrai, mais dont le tort, à nos yeux, est d'être beaucoup trop absolue. Que le pouvoir public ait des attributions essentielles et nécessaires, nous ne le nions pas; mais doit-on en conclure qu'il ne puisse sans injustice remplir certaines fonctions qui rentrent moins directement dans son rôle ? Et d'abord, s'il les remplit avec l'agrément de la nation, on ne voit pas pourquoi on l'accuserait d'usurpation. Il peut arriver, en outre, que son intervention dans des affaires communales ou autres qui ne sont pas précisément de son ressort, soit utile et même indispensable, si, par exemple, les communes ne sont pas en état de s'administrer elles-mêmes. — Le Père Ventura objecte qu'il n'y a pas de raison dès-lors pour que le gouvernement ne puisse et ne doive également s'ingérer dans les affaires des familles, et prendre le pouvoir domestique sous sa tutelle; mais l'objection n'est pas décisive. On ne saurait assimiler complètement le pouvoir municipal au pouvoir domestique. Il est certain que les pères de famille ont moins besoin d'être guidés que les administrateurs des communes, parce qu'ils trouvent dans leur intérêt personnel, et surtout dans leur tendresse pour leurs enfants, un guide qui les éclaire et les stimule bien autrement.—La vérité est qu'il n'y a pas en cette matière de principe applicable à tous les peuples et à tous les temps : tout dépend des circonstances.

Ainsi, nous convenons sans difficulté avec Père Ventura que la centralisation est une mesure injuste et impolitique, en tant qu'elle est imposée à certains peuples que le sort des armes ou les conventions diplomatiques ont placés, malgré eux, sous le joug d'autres nations. On comprend, en effet, qu'il leur soit utile de s'administrer eux-mêmes, et en tout cas,

qu'il leur paraisse insupportable de sentir à chaque instant la main de leurs maîtres. Vouloir fusionner, et surtout brusquement, des populations différentes par les mœurs, le langage ou la religion, est un acte de violence très-dangereux pour ceux qui le tentent. C'est ainsi que l'Angleterre a perdu les Etats-Unis ; la Hollande, la Belgique ; la Turquie, la Grèce ; et l'Espagne, ses colonies. Evidemment, si jamais les Turcs parviennent à faire accepter leur domination dans les provinces qu'ils conservent encore en Europe, ce ne sera qu'à la condition de rendre aux Chrétiens leurs libertés et leur autonomie. Les Principautés Danubiennes n'ont pu être récemment organisées qu'au moyen d'un arrangement ayant pour effet de les délivrer de l'arbitraire du gouvernement ottoman, et de leur rendre leurs anciennes franchises. De même, les embarras que la Russie rencontre en Pologne, la Prusse dans les Provinces rhénanes, et l'Autriche en Hongrie, n'auront un terme que si ces puissances reconnaissent enfin la nécessité de ne pas soumettre à un même régime des peuples qui ne se ressemblent pas. Enfin, on peut supposer que la décentralisation aurait pu aplanir les difficultés de la question italienne et de la question romaine en particulier, qui, en ce moment encore, préoccüpent le monde.

Avant les grands évènements qui viennent de s'accomplir, le Père Ventura avait compris que le problème à résoudre était, en ce qui concerne le Pape, de trouver le moyen qu'il fût souverain temporel sans être distrait de ses hautes fonctions ecclésiastiques. Il pensait que cette souveraineté était la condition indispensable de son indépendance comme chef de l'Eglise ; mais il reconnaissait en même temps que si, dans les pays schismatiques, le pontificat est un apanage de la royauté, à Rome, la royauté ne peut être qu'un apanage du pontificat, et que le Pape, chargé des intérêts supérieurs du catholicisme, qui embrasse le monde entier, ne saurait être, sans les plus graves inconvénients, absorbé par d'autres préoccupations. On devait donc, à son avis, décentraliser ; on devait,

pour sortir d'une situation périlleuse, non pas emprunter aux nations étrangères leurs institutions civiles ou politiques, mais rendre aux Etats de l'Eglise de larges libertés provinciales et municipales. En ce qui touche l'Italie elle-même, il repoussait l'idée de la fusionner soit au profit de la maison de Savoie, soit au profit d'une République universelle rêvée par des démagogues, et il proposait l'établissement, sous la présidence du Pape, d'une confédération qui permît à des populations souvent rivales de s'unir pour le bien de la patrie commune, sans faire le sacrifice de leurs intérêts, de leurs mœurs et de leurs souvenirs. Aujourd'hui, après ce qui s'est passé en Italie, les plans du Père Ventura sont-ils encore, même en partie, réalisables ? Il n'en est pas moins vrai que ses appréciations, au moment où il écrivait, n'étaient pas dénuées de fondement, ni ses conseils de sagesse. Nous devons ajouter que son système tend à prévaloir, et qu'en Orient comme en Occident on sent de plus en plus chaque jour l'utilité de diminuer la centralisation. Toutefois, parce qu'on en a constaté l'abus dans certains pays, ce n'est pas une raison pour nier les avantages qu'elle présente chez des peuples placés dans des conditions différentes. De ce qu'elle a été une source d'embarras et de troubles, là où on l'a appliquée de vive force et dans des vues personnelles, il ne résulte pas qu'on doit la détruire, là où elle s'est opérée avec l'assentiment des populations, et en somme pour leur bien.

En France, par exemple, il n'est pas exact de dire qu'elle ait été injuste dans son origine ni nuisible dans ses effets : on peut affirmer, au contraire, qu'elle a été un immense progrès sur le régime auquel elle a mis fin. Le Père Ventura oublie trop qu'elle a été réclamée ou acceptée comme un bienfait en haine des institutions féodales, et que les gouvernements qu'il accuse d'y avoir travaillé uniquement par despotisme, servaient en cela les intérêts du peuple lui-même, qu'ils dérobaient à la domination arbitraire et oppressive de leurs ennemis communs. Il méconnaît trop l'importance de cette

transformation sociale, œuvre des trois derniers siècles surtout, qui, d'une société multiple, diverse, fractionnée, a fait une société une et compacte, dominée par deux puissances supérieures, la loi et le souverain. N'est-ce donc rien d'avoir réussi à fondre et pénétrer du même esprit des provinces séparées par leur origine, leurs mœurs, leurs institutions; d'avoir codifié en un seul recueil des législations disparates; d'avoir remplacé par un seul système de cours et de tribunaux d'innombrables juridictions ordinaires et extraordinaires, ecclésiastiques et laïques; d'avoir fait tomber les barrières qui s'élevaient entre les différentes parties de la France, en un mot d'avoir vraiment constitué notre nationalité! Devons-nous, abandonnant toutes ces conquêtes, qu'on nous représente comme funestes, retourner à cet ancien état de choses qui, en réalité, ne fut qu'une sorte de chaos? En définitive, que veut le Père Ventura? car il ne suffit pas de donner des regrets à l'ancienne organisation religieuse et administrative de notre pays, il faut nettement dire ce qu'on croit utile et praticable dans le présent. Demande-t-il que le clergé redevienne propriétaire, et forme, comme par le passé, un ordre à part dans l'Etat? Si quelques personnes, dont nous respectons les scrupules, en sont encore à déplorer le changement que le clergé a éprouvé dans sa position matérielle, les esprits sages reconnaissent que, tout considéré, il y a lui-même plus gagné que perdu. Demande-t-il qu'on fasse revivre, avec leurs priviléges, ces anciennes Universités dont il fait un si grand éloge? Sans contester l'éclat que plusieurs d'entre elles ont jeté dans quelques centres importants, nous estimons que notre Université, avec son organisation actuelle, a pour le moins cette supériorité de mettre l'instruction à proximité de tout le monde, et de répandre plus largement et plus équitablement la lumière. Nous pensons au surplus que, pour diverses raisons, l'Etat a le droit et le devoir, dans une société divisée comme la nôtre, de dispenser un enseignement national, surtout quand il ne s'arroge pas un monopole et qu'il

donne satisfaction, comme il le fait aujourd'hui, tant aux intérêts religieux qu'à la liberté des familles. Nous serions plus près de nous entendre avec le Père Ventura au sujet de la condition des communes. Il nous paraît désirable et même possible, dans un certain avenir, qu'elles s'administrent plus librement. Seulement sur ce point, comme du reste sur beaucoup d'autres, nous trouvons ses jugements beaucoup trop absolus. Pour qui voit de près les communes, il est certain que dans une notable portion de la France elles ne sont pas en état de gérer leurs affaires sans un sérieux contrôle. On sait combien il est difficile d'y trouver des maires et des conseillers municipaux suffisamment éclairés et dévoués aux intérêts collectifs. D'une autre part, sans trop sacrifier à la raison d'Etat, on peut admettre qu'il est permis à un gouvernement qui se fonde, et qui par cela seul a nécessairement des ennemis, de ne pas abandonner prématurément, soit dans les villes, soit dans les campagnes, la direction de l'esprit public, et de choisir le moment opportun pour laisser aux communes plus d'initiative, surtout si elles ne supportent pas impatiemment son intervention.

Voulons-nous dire cependant qu'il n'y ait rien à faire en France, quant à présent, dans le sens de la décentralisation ? Il est évident que le Pouvoir ne saurait trop se décharger des attributions qui ne lui sont imposées, ni par les besoins de la société, ni par des nécessités politiques ; qu'il doit tendre, ainsi qu'il le fait du reste, à donner une plus grande liberté à l'industrie, au commerce, à tout ce qui tient aux intérêts privés. Il n'est pas moins évident qu'il doit s'attacher de plus en plus à favoriser, dans toute la France, les sociétés agricoles, les sociétés savantes, les concours régionaux, les congrès scientifiques, les banques départementales, enfin toutes les institutions de nature à donner à la province les ressources matérielles et morales qui lui sont nécessaires pour vivre de sa vie propre et lutter contre l'attrait si puissant de la capitale. Nous reconnaissons en outre qu'il doit préparer

peu à peu les communes à se conduire elles-mêmes ; et peut-être, dans ce but, pourrait-il utilement introduire dès à présent, dans les assemblées municipales, un fonctionnaire *ad hoc* qui, sans voix délibérative, aurait mission d'éclairer les conseillers, de leur faire comprendre le vrai sens des lois, des règlements administratifs, en même temps que les vues de l'autorité supérieure. Mais une décentralisation aussi complète, aussi radicale que celle dont parle le Père Ventura, n'est pas réalisable chez nous ; elle n'est possible que dans un Etat aristocratique comme l'Angleterre , ou dans des Républiques fédératives comme la Suisse et les Etats-Unis. En France d'ailleurs on ne répugne pas à se laisser guider par le gouvernement, et il s'agit moins de soustraire le pays à son influence que d'obtenir une expédition de plus en plus prompte des affaires ; or, pour cela, il suffirait de réagir contre la disposition des administrations centrales à tout appeler à elles, et d'étendre les pouvoirs de ceux qui représentent le gouvernement dans la province.

## V.

Quelques mots encore pour caractériser dans son ensemble le livre dont nous avons essayé d'esquisser les principaux traits.

Le Père Ventura, qui prétend reproduire la doctrine politique du catholicisme, une et invariable, suivant lui, depuis le commencement de l'Eglise, appartient en réalité à l'école célèbre dont saint Thomas est le chef. Comme saint Thomas et ses disciples, il place la souveraineté dans la nation ; comme eux, il met au-dessus des gouvernants et des gouvernés le Vicaire de Jésus-Christ. Aussi est-il contraire à tous les théologiens qui ont incliné vers les idées légitimistes ou du gallicanisme. Il se déclare ouvertement contre Bossuet et Fénelon ; il regrette que M. de Bonald ait vu dans le Pape le ministre plutôt que le représentant de Jésus-Christ, et qu'en diminuant

ainsi l'autorité spirituelle du Saint-Siége, il ait, à l'exemple des Protestants et autres hérétiques, subordonné à l'Etat, sans peut-être en avoir conscience, la Religion et l'Eglise. D'autre part, il reproche à M. de Maistre, qui a si vigoureusement défendu la Papauté, d'avoir compromis le succès de son œuvre en sacrifiant, avec Bossuet, le droit national au despotisme des rois. Partisan des théories qui ont prévalu antérieurement au XVI^e siècle, le Père Ventura est tout naturellement porté à admirer le régime politique et social de cette époque. On sent qu'il se reporte avec complaisance vers ces temps de foi vive, où la Religion était la source de grandes entreprises, de grandes découvertes ; où l'Eglise comptait des docteurs comme saint Anselme, saint Bernard, saint Thomas, et des papes comme Grégoire VII, Urbain II, Innocent IV; où la Papauté, combattant pour l'indépendance de l'Italie, intervenait efficacement dans les querelles des princes et s'interposait partout entre les rois et leurs sujets, les puissants et les faibles. Dans sa pensée, le monde suivait alors une bonne voie ; c'est la Renaissance qui, en suscitant le protestantisme et en rompant l'unité de la Foi, a semé des germes de division entre les peuples, et substitué la force au droit dans les rapports internationaux ; c'est elle qui, en détruisant l'appel au tribunal du Saint-Siége, a établi un antagonisme violent entre les gouvernants et les gouvernés ; c'est elle enfin qui a relâché les liens de la société, de la famille et développé l'individualisme, principale cause des révolutions. Ne dites pas au Père Ventura que la doctrine de saint Thomas, quelque supérieure qu'elle fût sous certains rapports à celle de ses devanciers, n'était pas cependant le dernier mot de la science sociale et politique ; que si les théologiens du XVII^e siècle ont eu tort de relever le principe du droit divin, ils ont pu avec plus de raison assigner des limites à la puissance pontificale, dont l'immixtion dans les affaires temporelles n'était plus justifiée par la nécessité des temps ; que la philosophie elle-même, malgré ses écarts, a rendu d'incontestables services à

l'humanité, en revendiquant au profit de tous certains droits essentiels implicitement reconnus par le Christianisme. Ne lui dites pas que, dans le domaine des faits comme dans celui de la spéculation, il est trop exclusif ; que tout n'était pas pour le mieux dans cette société vers laquelle il tourne des regards si complaisants ; que la Papauté, malgré sa gloire, a eu ses défaillances : que Louis IX, dont l'Eglise a fait un saint, a dû, bien avant le XVI[e] siècle, réagir contre les prétentions du Saint-Siége ; et qu'enfin, l'époque qui a précédé la Renaissance était presque partout une époque d'anarchie. Le Père Ventura ne voudrait rien entendre : son parti est pris. Il est décidé à proscrire tout ce qui a été conçu ou fait depuis l'établissement du protestantisme, et à n'y voir qu'une déviation dans la marche de l'humanité. Ainsi, il s'élève contre la politique de nos rois, qu'il blâme d'avoir annulé les intermédiaires placés entre eux et la nation, comme si ces intermédiaires n'avaient pas mérité leur sort ; comme si, en définitive, leur ruine n'avait pas eu pour résultat de nous assurer le bienfait de l'égalité. Dans la Révolution française, il réprouve tout indistinctement. Plus favorable, il est vrai, à certains égards au premier Empire, qu'il loue d'avoir rendu pour quelque temps à notre pays l'ordre matériel et l'ordre moral, il se montre contraire et à la Restauration, et au gouvernement de Juillet, et à la République de 1848. On le voit donc, il n'est d'accord ni avec les légitimistes, ni avec ceux qu'il appelle les hommes du progrès ; il n'admet ni le droit divin, ni les principes de 89. Ces doctrines, ces appréciations, ces regrets expliquent le caractère de la réforme politique et sociale qu'il appelle de tous ses vœux.

Rattacher le présent à l'époque qui a précédé le XVI[e] siècle, c'est-à-dire rendre à l'Eglise et au Saint-Siége en particulier leur ancienne prépondérance, grouper les nations chrétiennes sous la direction suprême du Souverain-Pontife ; d'un autre côté, restaurer les Etats sur leurs anciennes bases, en donnant plus de liberté, plus d'importance à la famille, à la commune,

à la province, et cimenter les éléments essentiels de la société désagrégés par l'individualisme : tel est le but du Père Ventura. Que faut-il penser de ce but et des moyens qu'il propose pour l'atteindre ?

Le premier et le plus grand tort, suivant nous, du savant théologien, est de s'imaginer qu'il soit donné à aucune puissance de rayer trois siècles de notre histoire, et de regarder comme non avenue la transformation qu'ils ont opérée dans les idées et les mœurs. Que la religion Chrétienne reprenne en Europe sa féconde influence et s'étende sur le monde entier ; que la communauté de foi soit un lien entre les nations catholiques ; que la Papauté, comprenant les nécessités de son temps, obtienne, dans les conseils des souverains, une place digne d'elle, et fasse accepter, au grand profit des peuples, une médiation désintéressée ; c'est ce que nous devons désirer. La France, en particulier, ne saurait, sans renoncer à ses traditions, abandonner les intérêts du catholicisme. Le pouvoir qui la régit ne saurait professer, comme le voudraient certaines personnes, une sorte d'indifférence pour la religion nationale. Mais il ne s'en suit pas que notre pays doive, selon le désir du Père Ventura, ne prendre conseil que de ses préférences en matière religieuse, s'engager dans de lointaines croisades, afin d'imposer le christianisme par la force des armes, et repousser toute alliance qui ne reposerait pas sur des croyances communes. L'intolérance, que des esprits ardents voudraient faire revivre, n'est plus de notre temps et il convient de l'exclure des rapports internationaux, comme des rapports entre les individus.

Nous concèderons encore au Père Ventura que pour être forts, les gouvernements ne doivent pas être envahissants, et qu'ils ont intérêt à se décharger de toutes attributions inutiles. Nous aussi, nous regardons comme nécessaire, en ce qui concerne la France, de fortifier la famille, de donner au pouvoir paternel plus d'autorité et de prestige, de préparer l'émancipation des communes, et de rendre à la province le

mouvement et la vie. Seulement, en cherchant à introduire les substitutions dans notre pays, sous prétexte qu'elles réussissent ailleurs, le Père Ventura ne semble pas s'apercevoir que le régime social, qui en serait la conséquence, répugne à nos mœurs, et que lui-même il tombe dans ce travers, qu'il reproche aux partisans du parlementarisme, de vouloir nous imposer des institutions pour lesquelles nous ne sommes pas faits. Il ne considère pas non plus que la décentralisation radicale qu'il rêve est impraticable, surtout dans les circonstances particulières où nous nous trouvons; qu'elle aurait pour effet de confier à des mains encore inhabiles de graves intérêts, et en outre de livrer à des influences souvent hostiles la direction de l'esprit public; que par conséquent, loin d'assurer le maintien de l'ordre, elle risquerait bien plutôt de le compromettre.

Quand le Père Ventura parvient à détourner ses regards d'un passé dans lequel il se complaît, il aime à les reporter sur le régime intérieur de l'Angleterre. Ce n'est pas nous assurément qui contesterons ce qu'il y a de solidité dans ce régime, bien qu'il commence à être attaqué; mais nous pensons que le nôtre, quoi qu'on en dise, a ses avantages, et que, somme toute, nous n'avons pas intérêt à y renoncer. Aussi bien, il s'agit en France de concilier l'ordre non pas seulement avec la liberté, mais encore avec l'égalité. Or, peut-être le Père Ventura a-t il facilité la solution de ce problème si difficile, en indiquant un système électoral fondé sur le pouvoir paternel. Son projet, qui tend à assurer à la nation l'exercice d'un de ses droits les plus essentiels en conjurant les périls qui en peuvent résulter, mérite, selon nous, d'être mûri. Si quelque jour il se réalisait, peut-être arriverait-on plus facilement à la liberté politique, que des ambitieux réclament par des motifs personnels, que les hommes désintéressés doivent désirer comme un moyen de sauvegarder les libertés civiles. De même qu'une latitude plus grande pourrait être laissée à la presse, si elle contrôlait les actes du Gouvernement pour l'éclairer, et

non pour le discréditer, de même aussi les conditions de la représentation nationale pourraient être modifiées à certains égards, le jour où les Chambres seraient exclusivement formées par la portion conservatrice de la nation. Le système électoral proposé par le Père Ventura est donc, à nos yeux, une des idées fécondes de son livre, dont on peut ne pas accepter toutes les vues, dans lequel on peut reprendre une âpreté de langage trop ordinaire à quelques organes de la presse religieuse, mais qui se recommande par des qualités d'un ordre élevé, et dénote à la fois un esprit vigoureux et un caractère indépendant.

L. DUBIEF.

# ENTRETIENS

# SUR L'ARCHITECTURE

PAR M. VIOLLET-LE-DUC.

---

**ANALYSE**

LUE EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ PAR M. LE COMTE MAX DE L'ESTOILLE.

---

Entre tous les devoirs que nous nous sommes imposés, un des plus faciles à remplir n'est-il pas de nous communiquer le résultat de nos lectures, de nous signaler surtout les ouvrages nouveaux qui peuvent augmenter notre instruction ou nos jouissances? Il est si naturel de chercher à doubler ses plaisirs en les faisant partager à ses amis, que j'ai toujours compris Lafontaine voulant faire lire Baruch à la Cour et à la ville. Aussi, dussé-je vous paraître aussi étrange qu'il le parut à quelques-uns, je viens vous demander si vous connaissez les *Entretiens sur l'architecture* de M. Viollet-le-Duc. J'espère bien que vous allez me répondre non; car si vous les aviez ouverts, vous ne les auriez certainement pas plus que moi quittés sans les avoir lus jusqu'au bout, et je n'aurais plus à

me féliciter de vous avoir fait faire une connaissance dont vous me remercierez, j'en suis certain. En effet, le petit travail pour lequel je vous demande un quart d'heure d'indulgence serait par trop au-dessous de son sujet, et même de tout ce que ma modestie d'auteur peut m'en faire penser, s'il ne vous engageait pas à lire immédiatement les cent pages qui ont déjà paru du nouvel ouvrage de l'auteur des *Dictionnaires de l'architecture et du mobilier*. Une fois que vous en serez là, il ne sera plus besoin d'une nouvelle invitation pour vous engager à continuer.

« Qu'est-ce que la barbarie? Qu'est-ce que l'art? Est-il dé-
« pendant ou indépendant de l'état de civilisation d'un
« peuple? Quelles sont les conditions les plus favorables à
« l'art? »

Telles sont les questions que se pose M. Viollet le-Duc dans son premier entretien, et qui sont pour lui le sujet d'une dissertation pleine d'aperçus ingénieux. Il ne donne pas une définition de l'art précise, formulée en quatre mots, à la façon d'un dictionnaire. C'est qu'il en est de l'art comme de ces parfums subtils qui échappent à l'analyse et à la description, qu'on respire avec délices, qu'on distingue parfaitement des autres, et dont il est cependant à peu près impossible de donner, par des mots, une idée tant soit peu juste à ceux qui ne le connaissent pas; mais à ceux qui déjà ont pu les apprécier, il est possible de rappeler, de faire comparer leurs sensations, de les mettre à même de se rendre compte de la nature et du degré du plaisir qu'ils ont pu éprouver.

Ainsi, l'auteur décrit les sources et les effets de l'art plutôt qu'il ne les définit. C'est, suivant lui, un besoin de l'esprit qui emploie pour se faire comprendre diverses formes, telles que la musique et ses deux filles, la mimique et la poésie; l'architecture qui, à l'instar des arts déjà nommés, cherche en elle-même ses moyens d'action; la peinture et la sculpture qui, au contraire, se proposent surtout l'imitation des objets existants. Cependant on peut dire de tous les arts que si l'imagi-

nation en est la source, l'imitation de la nature en est le moyen ; soit que cette imitation se borne à être fidèle, soit qu'elle ne soit que le point de départ de créations plus ou moins idéales mais que l'art doit toujours savoir rendre vraisemblables. Mais si les arts, qui ne sont que les moyens de manifester aux sens les conceptions de l'imagination, doivent, par cela même, être divers, les impressions qu'ils font naître appartiennent toutes à la même série, et il est vrai de dire que l'art est un, comme la morale est une, comme la raison est une. Les institutions sont différentes, variables chez tous les peuples, mais la morale est la même, la façon de raisonner est la même. Tous les hommes naissent barbares, mais aptes à comprendre les règles invariables de la morale, aptes à raisonner et à se servir de leur raisonnement pour se conserver, vivre, se défendre, posséder et jouir. Ces trois facultés : comprendre les arts, enseigner et pratiquer la morale, agir par le raisonnement appartiennent uniquement à l'homme.

C'est au moyen de la faculté de raisonner et de celle de sentir qu'il faut chercher le vrai et le beau. Très-souvent, peut-être toujours, le sentiment du goût n'est qu'un raisonnement dont les termes nous échappent. Acquérir du goût n'est autre chose que prendre l'habitude du beau et du bon.

Toutefois, les institutions, la civilisation même d'un peuple, ne sont pas toujours en harmonie avec sa manière de sentir et de raisonner. L'art n'a donc que peu de chose à voir dans les institutions qui régissent les peuples. Il s'accommodera de toutes, pourvu qu'on lui laisse la liberté dans son expression et qu'on lui permette de chercher son principe et son inspiration dans les mœurs. Essentiellement impressionnables, logiciens très-habiles, les Grecs sont restés les maîtres de l'art tant qu'ils ont pu le pratiquer pour leur propre compte et en suivant leur génie. Du jour où ils ont été asservis aux Romains, où l'art grec a dû se plier aux coutumes, aux exigences d'un peuple étranger, cet art a dégénéré.

Dans le second entretien, l'auteur jette un coup d'œil sur

l'art de l'architecture chez les Grecs, et commence par réfuter victorieusement l'opinion qui prétend que le temple grec est dérivé d'une construction en charpente. D'après cette opinion, les colonnes seraient des arbres écorcés ; les architraves, des poutres ; les triglyphes, les bouts des solives des portiques, et ainsi du reste. Certains monuments de l'Orient présentent, il est vrai, cette imitation dans les dispositions comme dans les détails ; mais en Grèce, le principe est évidemment tout autre, et né des besoins même de la construction en pierres. Ainsi, pour soutenir l'édifice, il faut de gros blocs extraits de carrières souvent éloignées. Or, la manière de rendre facilement transportables ces énormes quartiers, c'est de les façonner en cylindres qui se superposeront pour former les colonnes. Les saillies du chapiteau dans le sens de l'architrave soulageront la portée des pierres qui composent celle-ci ; ces mêmes saillies extérieures et intérieures serviront, pendant la construction, à relier les colonnes par de longs plats-bords destinés en outre à faciliter la pose des plates-bandes. Au-dessus de l'architrave et pour soutenir la corniche, se placent des dés de pierre isolés, et afin d'indiquer nettement, par une sorte de signe convenu, la destination de supports donnée à ces dés, on les sillonnera de cannelures, ainsi qu'on l'avait fait déjà pour la colonne.

Car, si les dispositions précédentes répondent au premier besoin qu'éprouve l'artiste grec, indiquent d'une manière évidente à tous, la destination et le mode de construction de son œuvre et lui impriment un cachet de solidité ; si par elles la raison est satisfaite, il faut encore satisfaire l'imagination et plaire aux yeux. C'est dans ce but que l'architecte diminue le diamètre supérieur des colonnes, pour augmenter leur hauteur apparente ; qu'il multiplie par les cannelures, par les moulures, les jeux de la lumière ; qu'il fixe ou éloigne celle-ci suivant le besoin, au moyen des peintures éclatantes ou sombres ; qu'il remplit par des bas-reliefs les intervalles des triglyphes. Cette alliance du goût et du raisonnement, cet

amour de la pureté de la forme qui fait employer l'ornementation avec la plus grande sobriété, tels sont les traits caractéristiques de l'art des Grecs.

Chez les Romains au contraire, la forme devient tout à fait secondaire. Administrateur et utilitaire avant tout, le Romain a peu de souci de l'unité et de la beauté de la forme. Ce qui le préoccupe avant tout, c'est l'usage auquel il destine son monument, c'est son utilité matérielle. S'il n'a pas à son service assez d'ouvriers intelligents pour donner à toutes les parties de son œuvre ce fini d'exécution que nous admirons chez les Grecs, et pour arriver au résultat demandé avec le moins de matériaux possibles, il a sous ses ordres, des milliers de travailleurs qui pétrissent la brique, broient le ciment, dégrossissent la pierre, et son édifice gagne en étendue ce qui lui manque en élégance; il ne séduira plus par ses proportions, mais il étonnera par sa masse.

Mais si, chez le Romain, l'esprit d'assimilation a nécessairement altéré le sentiment de l'unité, s'il a pris aux peuples voisins, avec un admirable discernement, tout ce qui peut lui être d'une utilité pratique, sans se soucier de donner à ces éléments hétérogènes un aspect uniforme, il n'en veut pas moins accorder quelque chose au plaisir des yeux. Quand son œuvre est assez avancée pour qu'il ne craigne plus qu'on puisse en changer l'ordonnance, il appelle à son aide l'artiste grec devenu son esclave; il met alors à la disposition de son collaborateur les matériaux précieux qu'il peut, grâces aux routes innombrables qu'il a créées, tirer des points les plus éloignés de son vaste empire, et bientôt une décoration souvent brillante, mais trop souvent illogique, enveloppe son monument comme un de ces vêtements somptueux que ses soldats jettent au hasard sur leurs épaules après le pillage d'une ville conquise.

Je ne sais, Messieurs, si, par cette analyse imparfaite, j'aurai réussi à vous donner une idée du but que se propose M. Viollet-le-Duc, et de l'intérêt de cette étude qui doit se continuer

jusqu'à nos jours. Il ne s'agit pas moins en effet que de rechercher quelle influence le génie, les mœurs, les institutions des différents peuples ont eu sur leur architecture ; de comparer entre eux les résultats obtenus et d'essayer d'en tirer des conclusions utiles aux progrès de l'art et à la meilleure application à notre époque. Cette étude qui nous semblerait au-dessus de nos forces, non seulement devient facile avec un pareil guide, mais encore elle acquiert un charme inexprimable par la manière dont elle est présentée.

A un goût sûr, à une science profonde, M. Viollet-le-Duc joint des connaissances aussi solides que variées, et il en fait l'application d'une manière si heureuse que l'érudition se fait sentir et ne s'étale jamais. A des considérations pleines de justesse et de profondeur sur la constitution religieuse, politique et civile des peuples anciens, qui expliquent les tendances générales de l'art tel qu'ils l'ont compris, succèdent des appréciations judicieuses des moyens d'exécution qui ont motivé, dans la plupart des cas, la manière dont ils l'ont appliqué. Les poètes viennent, à leur tour, fournir à l'auteur des preuves à l'appui de ses théories et un passage d'Euripide arrive fort à point pour confirmer une idée nouvelle sur un détail de la construction des temples.

En un mot, je crois être tout au plus impartial à l'égard de M. Viollet-le-Duc, en vous disant que je connais peu d'ouvrages didactiques dans lesquels les maîtres puissent trouver davantage à profiter, et où les ignorants rencontrent un aussi grand nombre d'enseignements utiles ; enseignements présentés avec tant de clarté qu'en apprenant on croit se souvenir, avec un tel charme de style qu'il est difficile de s'arracher à leur lecture.

Moulins, 5 juin 1859.

MAX DE L'ESTOILLE.

# CONSIDÉRATIONS

SUR

## LE ROLE QUE L'ON ATTRIBUE A L'AZOTE

### DANS LA NUTRITION DES VÉGÉTAUX ET DANS L'ALIMENTATION HUMAINE,

ADRESSÉES A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION PAR M. SALADIN,
ANCIEN PHARMACIEN A MOULINS,

LUES EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ.

---

On sait que la science agricole est aujourd'hui une des plus importantes comme une des plus utiles.

Ses hautes études comprennent :

La nature des terres,

La combinaison des sols,

La composition et l'action des engrais,

La connaissance parfaite des végétaux pour bien régler l'ordre, la succession et dans certains cas, la simultanéité des cultures,

Quelques notions de physique, l'art d'élever, conserver, améliorer et engraisser le bétail,

Et enfin l'étude des instruments appropriés aux différents travaux aratoires.

Comme les sciences naturelles guident et éclairent la marche de l'agriculture, elle est appelée à faire de très-grands progrès.

Il est important que l'agriculteur instruit ait beaucoup de jugement et d'esprit d'observation, car ces dons précieux de la nature, lui éviteront toujours les fascinations des systèmes en vogue et les tendances irrésistibles à céder aux idées préconçues. Pour bien comprendre la puissante intervention des gaz dans l'acte important de la nutrition végétale, nous rappellerons la théorie du début de la végétation. Le grain de blé bien mûr et fécondé, placé sous l'influence d'une douce température et d'un peu d'humidité, se gonfle; l'action électrochimique qui se manifeste alors, donne lieu à la formation d'un peu de diastase qui réagit sur la fécule pour la convertir en dextrine, et ensuite en glucose. Tous ces phénomènes constituent la germination. Un suc laiteux et sucré alimente l'embryon qui se transforme en plumule et radicule représentant le nouveau végétal, qui va puiser dans l'air et la terre, la nourriture qui lui est nécessaire.

La plumule se colorera par l'action de la lumière, et acquerra sous l'influence solaire, la faculté d'absorber et d'exhaler les gaz.

Les gaz indispensables à toute bonne végétation sont : l'acide carbonique, l'hydrogène, l'oxygène et l'azote.

Nous espérons prouver que plusieurs physiologistes exagèrent beaucoup le rôle que joue l'azote dans l'alimentation végétale; et par là même, l'énorme faute qu'ils commettent en ne considérant la valeur d'un engrais que d'après la quantité qu'il contient de ce gaz. La véritable science consiste à observer les faits : ce sont eux qui nous donnent des choses une connaissance exacte, et nous permettent de prendre dans nos études, deux guides sûrs l'expérience et l'investigation. Si comme on paraît le croire, l'azote était l'aliment le plus important des végétaux, comment se fait-il qu'il ne soit pas absorbé directement puisqu'il s'en trouve des masses dans l'atmosphère, parfaitement libre, sans combinaison aucune ; tandis que sous forme d'ammoniaque, il faut ainsi que pour l'eau, l'intervention de l'électricité pour dissocier les éléments

de ce corps. On comprend cela pour le carbone qui est une substance solide; mais l'azote, pourquoi? Il est évident que les sels ammoniacaux augmentent puissamment la fertilité des engrais, mais nous pensons que l'ammoniaque, tout en fournissant de l'azote assimilable, agit également comme alcali en neutralisant les acides du sol, et facilite beaucoup les fonctions des racines en favorisant l'absorption de l'eau.

L'ammoniaque comme tous les alcalis est un engrais stimulant, tandis qu'à l'exception de l'acide carbonique, tous les acides sont nuisibles à la végétation.

Pour nous, les racines agissent à la façon d'un système électro-négatif retenant les bases et repoussant les acides. On ne remarque pas assez généralement la puissante intervention de l'électricité dans l'acte de la nutrition; lorsque l'eau, conducteur parfait de l'électricité, pénètre par endosmose les vaisseaux des racines, elle charrie dans les plantes tous les matériaux que la terre et les engrais peuvent fournir. Quel agent excite la décomposition des sels, de l'eau, de l'ammoniaque et du gaz acide carbonique, pour présenter à chaque organe, à chaque tissu, la substance qui lui convient dans un état qui permet son assimilation, si ce n'est l'électricité?

On prétend également que l'azote ne peut être absorbé que lorsqu'il est combiné à l'hydrogène, c'est encore une des graves erreurs que commettent toujours les savants qui ne se sont jamais occupés de culture.

Tous les agriculteurs savent: que dans une terre très-médiocre que l'on aura chaulée, sans y porter un atome d'engrais, on peut obtenir un froment dont les tiges seront peu nombreuses mais dont le grain est glacé et beaucoup plus lourd que celui provenant des terrains fortement fumés.

Le froment lourd est le plus riche en gluten et par la même en azote; d'où vient l'azote? Le sol ne contient qu'un peu de terreau qui a fourni une partie du carbone, la chaux aurait du reste promptement chassé l'ammoniaque, s'il s'était trouvé quelques atomes de sels ammoniacaux. Pour nous,

l'azote provient de l'azotate de chaux qui se forme toujours à l'instar des nitrières artificielles. On sait que la présence d'un alcali caustique favorise la combinaison de l'oxigène et de l'azote de l'air pour former de l'acide azotique; c'est une simple question d'affinité que M. Gauthier de Claubry a prouvée depuis longtemps, en plaçant de la chaux à une très-grande élévation et en l'isolant complètement de toute émanation de substances animales en décomposition.

Un exemple concluant, selon nous, de cette déplorable habitude de n'apprécier la valeur d'un engrais, que d'après la dose d'azote qu'il contient, sans se préoccuper de l'état de combinaison où se trouve ce gaz, c'est que lorsque les fumiers sont pris de blanc, tous les cultivateurs savent qu'ils ont énormément perdu de leur action, et cependant le blanc est un cryptogame formé de longs filaments enchevétrés, à sporules simples et nues, de l'intéressante famille des Mucédinées, qui est extrêmement riche en azote.

Un autre inconvénient non moins grave de ne considérer comme véritable fumure, que les engrais qui contiennent des sels ammoniacaux, c'est que dans certaines industries manufacturières, dans la fabrication du sucre indigène, de la fécule, dans les distilleries d'alcool et les vinaigreries de suc de betteraves, on éprouverait des déceptions ruineuses, si on traitait des matières premières qui auraient été fumées avec des engrais très-azotés, qui en doublent le volume sans augmenter sinon diminuer la quantité de ces principes immédiats, car le sucre et la fécule ne contiennent pas d'azote. Il faut aux cultures de ces produits destinés aux industries précitées, un engrais riche en carbone, un fumier comsommé réduit à l'état de terreau, comme on doit le pratiquer pour la culture du maïs qui est le principal aliment des habitants des Pyrénées, pour celle du Sorgo, etc.

Lorsqu'aucontraire, les betteraves et les pommes de terre sont destinées à la nourriture du bétail, on peut employer des engrais riches en sels ammoniacaux.

Plus tard, on affectera une fumure spéciale à chaque récolte, en tenant compte de la nature et de l'application du produit.

On ne devrait jamais oublier, que le meilleur engrais, est le bon fumier de ferme parfaitement soigné, en ce qu'il améliore la constitution du sol en y apportant, outre les autres substances utiles, beaucoup de carbone qui ameublit, colore, échauffe la terre, absorbe les gaz et les vapeurs avec une force et une énergie remarquables ; combiné à l'oxigène, il fournit aux végétaux un courant continu d'acide carbonique.

Sans nul doute, les engrais sont d'autant plus actifs, qu'ils contiennent plus de sels ammoniacaux , mais on attribue généralement un rôle par trop infime aux autres substances et particulièrement aux sels terreux.

Non-seulement les sels minéraux sont indispensables pour former la cellulose dans les végétaux, comme quelques-uns constituent en grande partie la charpente osseuse des animaux, mais ils sont nécessaires pour compléter la plante, la développer, et concourent à la formation de ses propriétés diverses ; dans le grain de blé, le gluten et l'amidon en contiennent autant que le péricarpe, et comme on les trouve également dans la moindre parcelle de la chair musculaire, on nous permettra de croire que si la Providence , dans sa prévoyance admirable, dans sa haute sagesse, a infiltré des sels minéraux dans les particules les plus ténues de tous les produits organiques, en les faisant concourir à la formation des tissus , elle leur a très-certainement assigné un rôle physiologique important. Quelques physiologistes pensent également, que les phosphate et le carbonate de chaux contribuent seuls à donner aux os, la solidité dont ils ont besoin pour soutenir les autres organes ; si les os étaient formés comme le sont en minéralogie les stalactites et stalagmites, par strates, n'adhérant que par la force de cohésion, cela paraîtrait très-vraisemblable, mais on sait que les molécules de phosphate et de carbonate de chaux sont agglutinées par un

ciment organique, la gélatine, qui constitue avec ces sels un véritable stuc. Lorsque la gélatine est détruite par la calcination des os à l'air libre, le moindre choc les désagrège, ou les pulvérise facilement.

Dans les végétaux, c'est le carbone qui concourt plus puissamment que tous les autres corps à former le support solide.

## ALIMENTATION PUBLIQUE.

Dans un rapport adressé au Gouvernement sur les modifications que devait subir le régime alimentaire des troupes, on attribue encore à l'azote un pouvoir beaucoup trop absolu.

Tout le monde est d'accord sur ce point, qu'une certaine dose de viande dans l'alimentation humaine, développe les forces et entretient la santé ; que c'est la substance qui possède la plus grande faculté nutritive (*similia similibus*) ; mais comme la population et nos habitudes du confortable vont toujours croissant, il en résulte que la consommation dépasse de beaucoup la production.

Les agriculteurs ont donc un immense intérêt à étendre la culture des prairies artificielles pour élever une plus grande quantité de bétail, pour fabriquer en un mot, de la viande et des engrais.

On classe maintenant les substances alimentaires en deux catégories : les unes dites respiratoires, parce que sous l'influence de la respiration, elles éprouvent une combustion qui fournit la chaleur utile à l'entretien de notre température, ce sont les substances carbonées ; les autres appelées plastiques, assimilables ou réparatrices, ce sont les substances azotées. Cette loi nous paraît trop exclusive, en ce qu'elle laisse croire, que le carbone ne sert qu'à entretenir la chaleur animale, et qu'il serait complètement détruit par l'oxigène de l'air dans l'acte de la respiration, et par là même, ne serait pas assimilable. Tout le monde sait que ce corps représente en poids, les deux tiers de la chair muscu-

laire. Mais on est tellement dominé par le vif désir d'ériger en doctrines de nouvelles idées, qu'on omet d'expliquer, que de la proportion de carbone quotidiennement ingérée dans l'estomac, une partie seulement se combine plus tard à l'oxigène de l'air pendant l'acte de la respiration, la deuxième est assimilée, et la troisième n'ayant pu être élaborée suffisamment pour former le chyle, passe directement du duodenum dans les intestins grêles, arrive au cœcum et est rejetée.

Quant à la nature des aliments, et à la quantité qu'il faut pour entretenir la santé et réparer les forces, les nouveaux physiologistes prescrivent de varier beaucoup les substances alimentaires et de consommer des produits animaux. Ils concluent, qu'il est indispensable que la nourriture de l'homme, représente pour une journée, 500 grammes de carbone et 25 grammes d'azote.

Avec ces données, il nous est facile de prouver, que nos bons paysans ne sont pas aussi malheureux qu'on le suppose, et que leur alimentation, toute grossière qu'elle nous paraisse, équivaut au moins à celle de nos plus grands gastronomes. On sait que les équivalents de la viande de boucherie sont, le fromage : non pas celui de Hollande, de Chester ou de Parmesan qui ont perdu beaucoup d'azote pendant leur préparation ; mais tout simplement le fromage de vache et les œufs. Ces substances sont tout à fait congénères à la chair du bœuf, du mouton et à celle du meilleur gibier. Sous le même volume, elles contiennent les mêmes proportions de carbonne et d'azote.

Le cultivateur qui consommera dans sa journée, un potage à l'oignon, 250 grammes de fromage, 2 kilogr. de pommes de terre ou 250 grammes de haricots, 1 kilogr. de pain, et boira quelques verres d'eau, aura absorbé les mêmes quantités de carbone et d'azote, que celui qui se sera nourri des mets les plus succulents, et aura arrosé le tout d'excellent bordeaux. Quant aux cultivateurs aisés qui se permettent de manger du gros lard, bien qu'ils n'en soient que plus frais et

plus vigoureux, la science prouve, que leur bouillon n'est pas alibile et que le lard, comme tous les corps gras, ne contenant pas d'azote, c'est le plus inerte de tous les aliments qui n'est apte qu'à entretenir la chaleur animale. Les ouvriers des villes qui ne mangent que les couennes de lard, qu'ils achètent chez les charcutiers, sont beaucoup mieux inspirés, car les couennes sont très-azotées.

L'amour des innovations égare souvent le savant le plus distingué, au point de rendre obscures certaines parties de la science qui étaient d'une clarté parfaite.

C'est une fatalité attachée à toutes les créations humaines. Lorsqu'une science s'est enrichie des plus belles découvertes, des plus précieuses conquêtes, il n'est pas rare de voir surgir un esprit novateur qui couvre de nuages les plus magnifiques pages de son histoire. Cette calamité affecte souvent les sciences naturelles, et nous voyons avec un véritable chagrin, détruire chaque jour, une partie des admirables ouvrages des Bacon, Laplace, Linné, Cuvier, de tous ces grands hommes qui ont des titres précieux à l'admiration et à la reconnaissance publique, et dont nous devrions conserver avec un saint respect, des travaux, qui auraient dû être immortels.

J. SALADIN.

12 décembre 1857.

N. B. J'ai lu récemment dans un numéro de l'*Ami des Sciences* de M. Victor Meunier, que M. Boussingaut un des partisans de la nouvelle classification des engrais, pensait maintenant que l'ammoniaque pourrait bien agir aussi comme alcali.

# UN FLÉAU DE LA FAMILLE.

—

## ÉPITRE A UNE MÈRE.

—

LUE EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ PAR M. H. FAURE.

Quand j'abordai la vie, orné de mes vingt ans,
Comme un jeune arbrisseau fleuri par le printemps
Et s'épanouissant aux brises parfumées,
J'avais le front chargé d'illusions aimées ;
L'espoir, cet enchanteur qui promet sans tenir,
Sous le jour le plus beau me montrait l'avenir :
Parmi ces rêves d'or, exempts d'ombre et de larmes,
Celui de la famille avait le plus de charmes ;
Je me la figurais comme Dieu la voudrait,
D'amour et d'amitié sanctuaire discret,
Port sûr où, fatigué des orages du monde,
On pût se ranimer dans une paix féconde ;
Temple où, sur le fronton, on vît écrits ces mots :
« En entrant, laissez-là les soucis et les maux ! »
Le père, me disais-je, au travail, à l'étude,
Consacre sa journée, et sa tâche si rude
Devient légère au sein de ses enfants joyeux,
Car il songe en son cœur : « Courage, c'est pour eux ! »

De sa tendre compagne un regard, un sourire
Raniment son ardeur quand cette ardeur expire.
— La mère, joie, orgueil, amour de la maison,
Accomplit ses devoirs par goût, non par raison ;
Dans leur propre bonheur trouvant sa récompense,
De ces êtres chéris elle est la providence,
Et s'il faut renoncer aux plaisirs du dehors,
Pour eux le sacrifice est doux et sans efforts.
— Puis, quand il a neigé sur leur tête blanchie,
L'un sur l'autre appuyés ils descendent la vie,
Et par le souvenir en remontant le cours,
Voient rayonner au loin leurs premières amours.
A leurs fils, en partant pour le dernier voyage,
Ils lèguent leur exemple avec leur héritage ;
De nouvelles vertus naissent de leurs leçons,
Comme d'un froment pur de fertiles moissons ;
Et leur ombre, semblable au bon Génie antique,
Longtemps encor s'assied au foyer domestique...
— Voilà ce qu'autrefois mon cœur avait rêvé ;
J'ai, vécu dans le monde, hélas ! qu'ai-je trouvé !...
Certes, je ne dis pas, dans ma critique amère,
Chercher des gens heureux c'est chasser la Chimère ;
Mais pour quelques bons grains que de mauvais épis,
Que de feux dévorants sous la cendre assoupis !
Le luxe, enfant bâtard d'un Plutus en goguette,
Tourne tous les cerveaux d'un coup de sa baguette ;
Le vertige s'étend sur la société,
Et tout vice entre au cœur, même la lâcheté !
On vend son corps, son âme, et pourquoi ? Pour paraître !
La famille est ainsi frappée avant de naître.
Qu'est-ce qu'un mariage ? Une œuvre du hasard
Où l'estime et l'amour n'ont souvent nulle part,
Où la fille dotée et l'opulent jeune homme
Achètent leur bonheur en débattant la somme.
Aussi bientôt l'hymen devient un joug de fer,
Le foyer domestique un véritable enfer ;
Des reproches blessants, des cris... on prend la fuite,
Et la nef sans pilote à sombrer est réduite.

L'époux qui s'enchaîna par crainte des huissiers,
Aux dépens de la dot gorge ses créanciers ;
Puis, affichant sans honte une honteuse flamme,
Dans les bras de Phriné court oublier sa femme ;
Pourquoi rougirait-il ? c'est la mode aujourd'hui,
Il sait que son voisin va bien plus loin que lui !
— La femme, trahissant l'époux qui l'abandonne,
Au vent des passions effeuille sa couronne ;
Les enfants, sans respect pour ces parents flétris,
Pratiquent les leçons dont ils furent instruits :
La jeune fille, ô deuil ! attristant son bon ange,
Aventure en secret son pied blanc dans la fange ;
Les fils, abandonnés au vice, sans retour,
Mariés, deviendront mauvais pères un jour.
Qui de vous n'a connu cet affligeant spectacle,
Qui de vous n'a prédit, sans se croire un oracle,
Après ce triste temps un plus triste avenir ?

O mères, c'est par vous que le mal doit finir,
A vous de renverser et l'autel et l'idole,
Ce luxe dévorant dont le culte frivole
Vous contraint d'amasser des dots d'un poids si lourd,
Vous condamne aux affronts quand votre avoir est court,
Fait que dans les contrats, d'un beau-père qu'il blesse,
Le gendre, ô temps ! ô mœurs ! escompte la vieillesse ;
Et force si souvent nos filles de Jephté
A pleurer, sans espoir, sur leur virginité.
Mères, songez-y bien en élevant vos filles ;
Parez-les de vertus, non de riches mantilles ;
Elles doivent briller, non par l'éclat de l'or,
Mais par les qualités, plus solide trésor ;
Qu'elles sachent danser et chanter la romance,
Mais qu'elles sachent mieux par quel chemin l'aisance
Vient dans une maison ou bientôt disparaît.
Les plus modestes soins ont leur charme secret,
Si par eux la famille est heureuse et prospère ;
Ainsi l'on se prépare à l'honneur d'être mère,

Quand, semblable à l'abeille en dépouillant les fleurs,
On sait d'un miel exquis composer les douceurs.
Mais proscrivez surtout ces toilettes si belles,
Ces volants étagés et ces flots de dentelles...
— Nos filles, dites-vous, sont mises simplement,
Quelques nœuds de rubans font tout leur ornement,
Une légère soie, un lé de popeline,
Les jours de fête un peu de blanche mousseline,
Tel est de leurs atours le tissu précieux,
Et pour cela faut-il au ciel lever les yeux ?
— D'accord ; mais cette mise, aujourd'hui si prônée,
Ne la brûle-t-on pas au flambeau d'hyménée ?
Et, dès le lendemain, quel attirail complet :
D'abord le cachemire indispensable ; il plait,
Pourvu qu'il soit d'un prix que tout le monde admire.
— Il vaut trois mille francs.— Oh ! le beau cachemire !
Un châle de ce prix ne peut être porté
Qu'avec un appareil digne de sa cherté :
De là bracelets d'or, robes de moire antique,
Anneaux, broches, chapeaux à plume fantastique,
Perles et diamants, malines et rubis.
Comment aller à pied avec de tels habits ?
C'est bon pour les croquants et l'infime roture ;
Allons, vite, amenez une riche voiture !
Cette voiture exige un hôtel, des laquais,
De somptueux salons dont les brillants parquets
Appellent des danseurs la foule parasite :
Du moment qu'on reçoit, une simple visite
Ne saurait soutenir le rang de gens bien nés ;
Il faut de temps en temps de splendides dînés
Où l'usage commande une pompe royale...
Et voilà ce que coûte au total un beau châle !

J'en rirais des premiers, mais le mal est trop grand
Par l'exemple, ce mal atteint au dernier rang ;
Là, ce luxe indigent étreint tout de sa serre,
Et pour le superflu prend jusqu'au nécessaire.

Déjà par ce fléau se corrompent nos mœurs ;
Par lui le mauvais fils dit à son père : « Meurs ! »
Par lui sont relâchés les liens de famille,
Par lui c'est jour de deuil quand il naît une fille.
Les mœurs rendent un peuple ou méprisable ou fort ;
De leur corruption la décadence sort :
Au sein du luxe Rome engloutit sa puissance,
L'infortuné Louis expia la Régence.
O mères, travaillez, réformant cet éclat,
Au bonheur du foyer comme au bien de l'Etat.

H. F.

---

# DIALOGUES

ENTRE

# DEUX INSTITUTEURS PRIMAIRES.

LUS EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION, PAR M. MEILHEURAT,
ANCIEN DÉPUTÉ DE L'ALLIER.

---

## PREMIER DIALOGUE.

—

MAURICE.

C'est Georges !

GEORGES.

C'est Maurice !

MAURICE.

Oui, mon cher camarade.
Oreste, avec bonheur, a retrouvé Pylade.
Où vas tu donc ainsi ?

GEORGES.

Chez notre bon recteur.
Par ses sages conseils il m'a gagné le cœur,
Le jour où j'ai quitté notre école normale.
Allons le voir, tous deux !

MAURICE.

Non. Je crains sa morale
Et je n'ai pas goûté ses sermons, comme toi.
Comment te trouves-tu, là-bas, de ton emploi ?

GEORGES.

J'en suis très satisfait.

MAURICE.

Comment peut-il te plaire ?
Quel métier que celui d'instituteur primaire !

GEORGES.

Je l'aime tel qu'il est. Dans ce modeste état,
On fait beaucoup de bien, sans bruit et sans éclat.

MAURICE.

Quel ennui, quel supplice il faut que l'on endure !
Ces petits campagnards ont la tête si dure !
Tu le sais, comme moi ; dans leurs étroits cerveaux
On ne fait rien entrer qu'à grands coups de marteaux.
Arrachés, avec peine, à leur vie agricole,
Ce n'est qu'en rechignant qu'ils viennent à l'école.

GEORGES.

Je suis, en général, content de mes marmots.
Ces jeunes villageois sont loin d'être des sots.
S'ils montraient, au début, peu de goût pour l'étude,
Ils en ont, par degrés, contracté l'habitude
Et je vois leurs progrès me payer de mes soins

MAURICE.

Notre état ne peut pas suffire à nos besoins.
Pour un travail ingrat nous avons un salaire
Dont se contenterait, à peine, un mercenaire.
Voilà quelle justice on rend à nos talents !

GEORGES.

Nous ne serons jamais des gens bien opulents.
Mais on fera, j'espère, un jour, des sacrifices
Pour mieux récompenser nos utiles services.
Il faut, en attendant, nous contenter de peu.
Quant à moi, ce que j'ai me suffit, grâce à Dieu !
Je cumule, il est vrai. Double fonctionnaire,
Je suis de la mairie, à la fois, secrétaire.

MAURICE.

Bel emploi !

GEORGES.

Cet emploi me fournit les moyens
De rendre encor service à mes concitoyens.
Ensuite, il vaut cent francs par an, et cette rente
Pour un léger budget n'est pas indifférente.

MAURICE.

Si je l'avais voulu, j'aurais le même emploi.
On désirait beaucoup m'en charger ; mais, ma foi,
Je n'ai pas accepté. J'ai bien assez à faire,
Sans avoir à servir encor monsieur le maire.
Comment es-tu logé ?

GEORGES.

Très-bien. Pas largement ;
Mais, Socrate avait-il un plus grand logement ?
Un jardin est, d'ailleurs, joint à mon domicile.
J'y trouve, après ma classe, un plaisir doux, facile,
Utile en même temps. Je vois mes espaliers
Me payer de mes soins, comme mes écoliers.
Sans dédaigner les fleurs, j'ai des fruits magnifiques.

MAURICE.

Reçois mon compliment sur tes plaisirs rustiques.

Te voilà jardinier comme Dioclétien.
Moi, je n'ai pas les goûts de ce monarque ancien.
J'ai mon jardin, aussi ; jardin en miniature ;
Deux de mes écoliers en soignent la culture.

GEORGES.

En ce cas, il doit être assez mal arrangé.
A quoi passes-tu donc tous tes jours de congé ?

MAURICE.

Un homme d'un grand nom, le marquis d'Aubeterre,
A, dans notre village, une superbe terre.
Chaque année, il y vient, dans la belle saison.
Il daigne m'accueillir et m'ouvrir sa maison.
Ses deux fils ont pour moi l'amitié la plus franche.
Nous chassons, les jeudis, quelquefois, le dimanche.
J'ai de jolis succès à la chasse, et je crois
Que j'en remontrerai bientôt aux plus adroits.
Après un bon dîner, le soir, on joue aux cartes.

GEORGES.

La raison, la prudence exigent que tu partes
Avant que l'on se mette au jeu.

MAURICE.

Mais, pas du tout.
Cette distraction est très-fort de mon goût.
La fortune, d'ailleurs, m'est assez favorable ;
J'eus, dimanche dernier, une chance admirable.

GEORGES.

Je n'aime pas le jeu, du moins, quand il est cher.
Chez monsieur le curé, quelquefois, dans l'hiver,
Nous jouons le piquet, un centime la fiche.

MAURICE.

Ce n'est pas à ce jeu qu'on peut devenir riche.

GEORGES.

Ni pauvre, et c'est pourquoi je le préfère au tien.

MAURICE.

Je voudrais je l'avoue, avoir beaucoup de bien,
Non par le sentiment d'une basse avarice ;
Mais, afin d'enrichir la charmante Clarice.
Tu n'as jamais rien vu, je gage, d'aussi beau.
Elle chante à ravir et touche du piano.
Ajoutons à cela qu'elle a de la naissance.
Au château, dans un bal, j'ai fait sa connaissance.
Depuis ce moment-là, j'y rêve nuit et jour;
Et mon amour, j'espère, est payé de retour.

GEORGES.

Celle à qui je désire unir ma destinée
D'un honnête fermier n'est que la fille aînée.
Sa bonté, ses vertus seront sa seule dot.
Pourtant, si je l'obtiens, je bénirai mon lot.
Aux talents d'agrément tout à fait étrangère,
En récompense, elle est très-bonne ménagère.
Son père est veuf. Il a plusieurs autres enfants
Auxquels elle tient lieu de mère, à dix-huit ans.
Elle les soigne tous, les élève à merveille.
On chercherait longtemps, pour trouver sa pareille.

MAURICE.

Quand nous nous reverrons, puissions-nous, tous les deux,
Nous retrouver unis à l'objet de nos vœux !

( Ils se donnent une poignée de main et se séparent. )

## DEUXIÈME DIALOGUE.

—

GEORGES.

Cher Maurice ! voilà deux siècles, ce me semble,
Que nous n'avions joui du bonheur d'être ensemble.

MAURICE.

Je t'ai quitté garçon, tu me revois époux.
Ma Clarice a comblé mon espoir le plus doux
Et m'a sur vingt rivaux donné la préférence.

GEORGES.

Marié , comme toi , suivant mon espérance ,
De mon excellent choix combien je m'applaudis !
Ma maison, maintenant, est un vrai paradis
Où règnent le bonheur, la joie et la tendresse.
Nous ne connaissons pas l'ennui ni la paresse.
Du village, autrefois, les seuls petits garçons
Venaient à mon école et suivaient mes leçons ;
Aujourd'hui, ma Suzette instruit les jeunes filles,
Au grand contentement des mères de familles.
Mon budget, enrichi d'un nouveau contingent,
Nous permet de venir en aide à l'indigent.
D'un joli mobilier nous avons fait l'emplette.
Rien n'est aussi riant que notre maisonnette,
Grâce à la propreté, le plus beau des décors.
Mais, pour nous le plus cher, le premier des trésors,
C'est Charles, c'est mon fils. Tu sais que je suis père
D'un ange, d'un garçon qui ressemble à sa mère.
Suzette le nourrit, sans le moindre embarras ;
Quand elle me l'apporte et qu'il me tend les bras,

Que sa bouche enfantine exprime un doux sourire,
Je n'échangerais pas mon sort contre un empire.

MAURICE.

J'admire ton bonheur.

GEORGES.

Il n'y manque plus rien.
Mais, pardon ! il est temps que nous parlions du tien.

MAURICE.

Au mien, je te l'avoue, il manque quelque chose,
Et je ne saurais voir, comme toi, tout en rose.
Je suis persuadé maintenant, cher ami,
Qu'on ne peut, ici-bas, être heureux qu'à demi.
Il est vrai que ma femme est aimable, charmante ;
Mais ma position quelquefois me tourmente.
Mes bons parents m'avaient laissé quelques écus,
Qui se sont dans mes mains rapidement fondus.
La corbeille et les frais qu'entraîne un mariage,
Avaient presqu'en entier absorbé l'héritage.
Car, pour le désespoir des malheureux maris,
Les noces d'à présent sont vraiment hors de prix.
Nous espérions pouvoir, plus tard, être économes,
Et mettre de côté quelques légères sommes ;
Mais Clarice est jolie ; elle aime les bijoux,
La parure ; et moi, j'aime à contenter ses goûts
Au château, pour frayer avec une marquise,
N'être pas déplacée, il faut soigner sa mise,
Ce qui coûte fort cher. Bref ! nous sommes gênés,
Et bientôt, je le crains, nous serons ruinés.
Vingt petits déserteurs ont quitté mon école
Depuis le mois dernier, et ce qui me désole,
C'est de voir ma dépense augmenter tous les jours,
Lorsque je vois marcher ma recette à rebours.
Encor, si ma Clarice était contente, heureuse !

Elle mène, là-bas, une vie ennuyeuse,
Excepté dans l'été, quand on est au château.
Elle a, pendant six mois, négligé son piano.
A quoi sert un piano près de gens qu'on n'amuse
Qu'avec une guimbarde ou bien la cornemuse ?
Nos amis du château lui prêtent des romans,
Qui des longs soirs d'hiver abrègent les moments ;
Mais l'on ne peut toujours s'occuper de lecture.
Et l'ennui, trop souvent, se peint sur sa figure.
Elle souffre. Je vois que son humeur s'aigrit.

GEORGES.

Pauvre femme ! D'après ce que tu m'as écrit,
Vous aviez une fille ?

MAURICE.

Oui, notre chère Berthe.

GEORGES.

Auriez-vous, par malheur, à déplorer sa perte ?

MAURICE.

Non. Dieu merci ;

GEORGES.

Tant mieux. J'en étais inquiet.

MAURICE.

D'où venaient ton erreur, ta crainte à ce sujet ?

GEORGES.

Pardon ! je suis surpris et je ne comprends guère
Qu'on puisse s'ennuyer jamais, quand on est mère.

MAURICE.

Ma femme n'a pas pu nourrir.

GEORGES.

Tant pis cent fois !
Toi, ta femme et ta fille y perdez tous les trois.

MAURICE.

Pour habiter les champs Clarice n'est pas faite.
Ce n'est pas le séjour non plus que je souhaite.
La ville aux deux époux conviendrait beaucoup mieux.
Ma femme a des amis influents, précieux,
Qui me font espérer une place assez belle.
Je suis ambitieux uniquement pour elle.
Je vais, en ce moment, chez monsieur le préfet,
Pour savoir si de nous l'on s'occupe en effet.

GEORGES.

J'y vais également, pour payer une dette
Qui m'est, à son égard, commune avec Suzette,
Pour le remercier d'un rapport si flatteur
Qu'il nous vaut à tous deux des médailles d'honneur.

---

## TROISIÈME DIALOGUE.

—

GEORGES.

Maurice, ici ! chez moi ! quel heureux phénomène !
Je rends grâce au hasard, au bon vent qui t'amène.
Je viens de terminer à l'instant mes leçons,
Et maintenant je joue avec mes deux garçons.
Vois-tu ces deux gaillards ! quelles mines vermeilles !
Les enfants de la ville en ont-ils de pareilles ?
Allez, dans le jardin, continuer vos jeux,
Mes amis, et soyez bien sages tous les deux.

Enfin, je suis à toi, tu m'excuses, j'espère.
Tu dois connaître aussi les faiblesses d'un père.
Mais, mon Dieu ! qu'as-tu donc? je crains quelque malheur.
Je n'avais pas encor remarqué ta pâleur.

MAURICE.

Hélas !

GEORGES.

Dans tes regards la douleur est empreinte.
Ta santé, je le vois, a souffert quelque atteinte.
Cherches-en le remède ici ; l'air est très-sain.
Nous t'aurons, avant peu, guéri sans médecin.
Ma femme d'un docteur a presque la science.
Plus d'un pauvre malade en fait l'expérience.
A ses sages conseils on a souvent recours.
Elle remplace ici les sœurs du bon secours.

MAURICE.

En cela, comme en tout, ta femme est admirable ;
Mais, quand il est au cœur, le mal est incurable.
Celui qui me dévore est semblable au vautour
Au flanc de Prométhée attaché nuit et jour.

GEORGES.

Dépose ta douleur dans le sein d'un bon frère ;
Son amitié, crois-moi, la rendra plus légère.

MAURICE.

Merci, Georges, merci ! je t'avais bien jugé.
Si cela se pouvait, tu m'aurais soulagé !
Vain désir de paraître, ambition funeste !
Quel mal vous m'avez fait ! combien je vous déteste !
Quand tu vins avec moi chez monsieur le préfet,
Rappelle-toi combien j'en sortis satisfait.
La place que j'avais vivement demandée

A mes pressants désirs venait d'être accordée.
Clarice, en apprenant cette insigne faveur,
Devint ivre de joie et folle de bonheur.
Déménager pour nous était chose facile,
Et dès le lendemain nous habitions la ville.
Je crus, en débutant, que j'étais dans le port ;
Mais, revenu bientôt de mon premier transport,
J'entrevis des écueils et des dangers sans nombre.
L'avenir m'apparut sous l'aspect le plus sombre.
En ville, tout est cher. J'appris là promptement
Quelle faible ressource était mon traitement.
Ma femme se montra de plus en plus coquette ;
Elle me ruinait pour ses frais de toilette.
J'avais, au bout d'un an, de nombreux créanciers,
Et je vis, à leur suite, arriver les huissiers.
Pour me délivrer d'eux, un cousin de Clarice
Mit généreusement sa bourse à mon service.
Obligeant par calcul, il me faisait un prêt
Dont je devais, plus tard, payer cher l'intérêt.
Je voulais qu'imitant plus d'un célèbre artiste,
Ma femme utilisât son talent de pianiste.
J'en donnai le conseil qu'avec un fier dédain
Et même avec courroux on rejeta soudain.
Fi ! gagner de l'argent était indigne d'elle ;
Elle n'en dépensa pourtant que de plus belle.
Madame recherchait les plaisirs les plus chers,
Etait de tous les bals et de tous les concerts.
Se promenant, tandis que j'étais à l'ouvrage,
Elle ne s'occupait jamais de son ménage.
Un soir, jour malheureux, jour à jamais fatal !
Elle partit sans moi, malgré moi, pour un bal.
J'attendis son retour pendant la nuit entière,
Et sans pouvoir fermer un moment la paupière.
Elle ne revint pas. Un lâche séducteur,
Le perfide cousin dont je suis débiteur,

Lui faisant oublier qu'elle est épouse et mère,
l'entraînait, loin de moi, sur la terre étrangère.
Je fus au désespoir et j'appelais la mort.
Un coup de pistolet allait finir mon sort,
Quand j'entendis la voix de ma fille chérie.
Elle arrêta la main prête à m'ôter la vie.
Je vivrai ; mais je quitte un pays odieux,
Et je viens, pour toujours, te faire mes adieux.

GEORGES.

Je ne les reçois pas. Une amitié sincère
Jamais plus qu'aujourd'hui ne te fut nécessaire.
Permets-nous d'alléger le poids de tes revers.
Reste avec nous. Nos cœurs, nos bras, te sont ouverts
Nos soins affectueux, par leur persévérance,
De ton cœur, par degrés, calmeront la souffrance.
Tu pourras, à la fin, reprendre tes travaux ;
Et le travail nous fait oublier bien des maux.

MAURICE.

Cher ami, la raison me parle par ta bouche ;
Mais c'est par-dessus tout ta bonté qui me touche.
J'avais pris un parti. Je voulais voyager,
Aller chercher fortune en pays étranger.
J'y renonce.

GEORGES.

A merveille ! amène-nous ta fille !
Va vite la chercher ! elle est de la famille.

MEILHEURAT,
Ancien député de l'Allier.

# LE SOLEIL ET LES SOUCIS.

---

**FABLE.**

---

C'était un soir d'automne, et le dernier rayon
Du flambeau de la terre éclairait l'horizon.
Phœbus, avant de fuir notre triste hémisphère,
Et de tourner ses feux vers de lointains climats,
Semblait, pour nous narguer, à cette heure dernière,
Prendre ses plus joyeux ébats :
En effet, son regard, tantôt vif, tantôt sombre,
S'échappant d'un nuage en d'innombrables jets,
Donnait divers aspects aux différents objets ;
Se jouait sur ceux-ci, laissait ceux-là dans l'ombre.

— Il se trouvait, dans le coin d'un jardin,
Un groupe de soucis — pauvres fleurs méprisées,
Sans valeur, sans éclat, attristant nos pensées,
Et dignes en tout point de leur surnom chagrin.
Jamais le papillon n'y reposait ses ailes ;
Elles n'ornaient jamais le japon d'un boudoir,
Ni l'albâtre d'un sein, sous les plis du mouchoir.
Maudissant le destin, elles pleuraient entre elles,
Quand, tout à coup, l'astre éclatant
Vint à lancer sur leurs pétales
Et ses rubis et ses opales.....
Tout leur discours changea dans un instant.

Ah! quelle erreur était la nôtre!
Disait chaque souci, se regardant l'un l'autre ;
Mes frères, nous péchions par trop d'humilité :
Voyez : brillons-nous moins que le lis et la rose ?
Et cependant, étrange chose !
On nous a jusqu'ici toujours mis de côté....
L'orgueil à leur langage ouvrait ample carrière,
Et certes, ce babil n'eût pas sitôt cessé ;
Mais l'astre, à son déclin, retira sa lumière.
Tout leur éclat était passé !

— Pour bien des gens cette fable est écrite :
Plus que jamais on rencontre aujourd'hui
Des orgueilleux qui n'ont d'autre mérite
Que le reflet du mérite d'autrui.
Plats courtisans des rois et des grands hommes,
Prenant pour eux l'éclat de leur héros,
Quand leur soleil leur a tourné le dos,
Ils sont petits — hélas ! ce que nous sommes !

---

# LE BOUTON D'OR.

—

Bouton d'or, dans la prairie,
Tu reparais, au printemps ;
Devant ta tige fleurie
S'éclipsent les fleurs des champs.

Petite fleur si commune,
Tu fais pâlir le métal
Dont l'amour nous importune,
Qui, souvent, fait tant de mal !

Que de soucis ! quelle peine
Pour amasser un trésor !
— A chaque pas dans la plaine
On te trouve, bouton d'or.

Pourtant, pour l'homme cupide,
Ton éclat est sans appas ;
Il passe et poursuit avide
Les trésors qu'il n'atteint pas.

Mais l'amour de la richesse
Ne m'éblouit pas encor :
Quand je te vois, je me baisse
Pour te cueillir, bouton d'or.

Je te donne à Marguerite :
Sur l'albâtre de son cou,
N'as-tu pas plus de mérite
Que le plus riche bijou ?....

Heureux qui peut de sa vie
Fuir les bruits et les combats,
Et cueillir, sans plus d'envie,
La fleur qui naît sous ses pas !

ERNEST DE CHAVIGNY.

---




CHATEAU DE MOULINS

# RÉSUMÉ

## DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

---

### ANNÉE 1860.

---

*Séance du 7 janvier* 1860.

M. le secrétaire-archiviste lit une note sur les publications nouvellement reçues.

1° M. Chevalier, membre titulaire de la Société, lui fait hommage d'un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Simples Instructions pour les jeunes filles de la campagne* ; un vol. in-12. Cette publication a pour but de donner aux jeunes filles qui fréquentent les écoles de campagne quelques notions simples et succintes sur les devoirs qui leur sont imposés dans la famille, et surtout des conseils éclairés sur les travaux du ménage.

2° *Annales de la Société d'horticulture de l'Allier*, numéros 10 et 11 du tome 2. — Rapport sur les récompenses à accorder aux instituteurs qui ont fait faire des progrès à l'horticulture, dans les communes rurales du département, par M. Olivier. — Rapport sur l'Exposition du mois d'août 1859, par M. L.-J. Alary. — Ephémérides et observations sur les cultures en pleine terre de Baleine, par M. Doumet, etc.

3° *Compte-rendu des travaux de la Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat*; année 1858-59, par M. le docteur Charles Laronde. Ce volume nous offre plusieurs Mémoires importants de MM. Missoux, Boudant, Choisy, Secretain, Pourrat, Giraudet, Trapenard, Charles Laronde; mais leur caractère, purement médical, doit nous en interdire l'analyse dans nos procès-verbaux. Nous emprunterons à M. Charles Laronde quelques notes sur M. le docteur Giraudet, auquel il a consacré une notice. M. Giraudet était né le 11 janvier 1793 dans une chaumière; on a fait cette remarque, parce que c'est surtout la distance sociale du point de départ au point d'arrivée qui donne la véritable mesure de l'homme, et qui a constitué le principal titre de M. Giraudet à l'estime et à la considération de ses concitoyens. — Après de fortes études littéraires, commencées sous la direction d'un ancien génovéfain, et fructueusement terminées au lycée de Clermont-Ferrand, on le retrouve, de 1814 à 1815, interne à l'Hôtel-Dieu de la même ville, où il faillit mourir du typhus, importé en France par l'invasion étrangère. C'était entrer dans la carrière médicale par la bonne porte, par celle du dévouement, et d'un dévouement d'autant plus méritoire qu'il était complétement gratuit. Reçu plus tard docteur en médecine de la Faculté de Paris, Giraudet vint, en 1818, se fixer à Gannat. A partir de ce moment sa vie fut celle du médecin des petites villes et des vastes campagnes, vie d'une si laborieuse et si accablante uniformité, mais toujours tournée à l'utile et sans cesse appliquée au bien. Comme tant d'autres, il s'enferma, pour n'en plus sortir qu'à la mort, dans ce cercle étroit de labeurs incessants, de perpétuelle et anxieuse responsabilité. De bonne heure, autour de lui, on rendit justice à cet esprit cultivé, sagace, plein de tact et de mesure, également ami du fond scientifique et de la forme littéraire. Il avait en outre cette simplicité bienveillante qui attire les clients, ces procédés affectueux qui les retiennent, et le dévouement à l'épreuve et toujours sur la brèche qui, de tout

homme de cœur, fait au médecin un ami obligé et reconnaissant. A ses funérailles se pressait une telle foule de citoyens de toutes les classes, que le vice-président de la Société des sciences médicales de Gannat a dit avec raison dans son discours, qu'il y voyait la consécration d'un grand fait, *la glorification du travail.*

4° *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation*; janvier 1860. — Nous remarquons dans cette livraison : une note de M. le prince A. Demidoff sur la reproduction de l'autruche d'Afrique, obtenue pour la première fois en Europe, à *San Donato*, en Italie ; une note sommaire de M. Guérin-Méneville sur les travaux relatifs à l'acclimatation des vers à soie exotiques effectués en 1859.

5° *Revue des Sociétés savantes*; janvier 1860. — En dehors des procès-verbaux des comités, et des comptes-rendus des travaux des Sociétés savantes, nous trouvons un Mémoire intéressant sur l'état des villes de la Gaule après la conquête romaine, et spécialement sous le règne d'Auguste. M. Chéruel, l'auteur de cette étude, y apporte les qualités qui le distinguent, une érudition vaste et solide et une méthode d'exposition toujours claire. De la politique suivie par les Romains, il résulta pour les villes conquises, et spécialement pour les cités de la Gaule, une émulation, une ardeur de progrès, qui contrastent, dit M. Chéruel, avec l'abattement ordinaire des nations soumises à une domination étrangère. En moins d'un siècle, l'industrie, le commerce et l'agriculture avaient pris un rapide essor dans les Gaules. On tissait des voiles dans le pays de Cahors, dans celui des Calètes (de Caux), de Rodez, de Bourges, etc. Les lits de Cahors étaient estimés, ainsi que les lits rembourrés, que Pline regarde comme une invention des Gaulois. On devait encore aux Gaulois le savon, dont ils se servaient pour donner à leurs cheveux une couleur plus brillante. L'agriculture se perfectionna aussi dans les Gaules ; dans le pays des Eduens et des Pictons, on fumait la terre avec de la chaux. Autun avait des écoles où la jeunesse la

plus illustre des Gaules se livrait aux études libérales. Le gaulois Zénodore était renommé pour la délicatesse avec laquelle il modelait des figurines. En un mot, la Gaule avait été transformée ; les forêts avaient fait place à de brillantes cités ; les fleuves étaient devenus des voies de commerce. En échange d'une liberté turbulente, Rome lui avait donné l'unité politique, des lois sages, des communications faciles, des écoles, le goût des arts et des lettres, et les richesses que créent le commerce et l'industrie.

6° *Recueil des actes de l'Académie de Bordeaux* ; 3e trimestre de 1859. — Une bonne partie de cette livraison est consacrée à la géographie du département de la Gironde ; c'est un travail sérieux et accompli. — La découverte d'une sépulture gauloise aux environs de Bergerac, en janvier 1859, a fourni divers objets intéressants dont le plus remarquable est un glaive en bronze : la poignée en bronze est creuse et garnie à l'intérieur de mastic ou ciment rouge ; la partie inférieure porte une rainure dans laquelle la lame est fixée par des rivets à têtes arrondies. Cette dernière est également de bronze, mais d'une composition plus dure, cassante ; mince et plate d'un côté, elle est légèrement arrondie de l'autre ; sa longueur totale est à peu près de 40 centimètres. — L'abandon des campagnes par les travailleurs a fourni matière à quelques réflexions dont voici la conclusion : « L'abandon des « campagnes par les travailleurs nous paraît à la fois un « symptôme et une conséquence de la situation sociale. « L'émigration des travailleurs ruraux a été provoquée par « les avantages dont jouissent les villes ; cet abandon provo- « que à son tour l'augmentation des salaires, qui doit pro- « duire une élévation analogue dans le prix des denrées agri- « coles ; ces faits peuvent faire naître un nouvel équilibre. Il « faut donc accepter sans répugnance un état de choses qui « devient normal dans une situation économique fort « anormale.

7° *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.*

Ce volume nous offre, entre plusieurs travaux étendus, une étude sur l'esclavage et sur le travail forcé dans la société moderne ; un Mémoire sur les conditions de la transmission de la propriété à titre onéreux ; une étude sur les Andelys et Nicolas Poussin, œuvre à la fois critique et historique, où l'auteur donne un tableau complet de la vie et des travaux du célèbre artiste à qui l'on doit les *Sept Sacrements*, cette série de grandes pages, qui lui faisait refuser des commandes auxquelles cent bras n'auraient pas suffi, et de la part de gens qui lui offraient de puiser dans leur bourse et de couvrir d'or ses tableaux.

8° *Aubry-Lecomte*, dessinateur lithographe, notice extraite des *Grands Artistes contemporains*, par M. Auguste Galimard. De 1820, époque de ses débuts, jusqu'en 1852, Aubry-Lecomte a exécuté cent soixante planches dont un grand nombre sont les reproductions des tableaux des grands maîtres. Ses œuvres ont figuré presque toutes aux Expositions nationales. Elles y ont mérité l'approbation des connaisseurs, et ont été récompensées de la médaille d'or de 2e classe en 1824 ; de la médaille d'or de 1re classe en 1831 ; et enfin de la croix d'honneur à la suite de l'Exposition de 1849.

9° *Note sur les résultats, au point de vue géologique, des travaux de captage des sources minérales de Plombières* ; par M. Jutier, ingénieur des mines, membre correspondant de la Société. (Extrait des Annales des mines, tome XV).

10° *Les Deux Arithmétiques*, la décimale et la duodécimale, ou la *Zonnomie* ; par M. A. D. Gautier, brochure in-4° de 20 pages. Dans cet opuscule, l'auteur se fait un devoir d'entretenir *la Société* de la numération duodécimale ; il en propose la pratique, ajoutant que ses lecteurs n'auront pas de peine à juger la supériorité de ce calcul non seulement sur celui qui est en vigueur, mais sur tout autre type numérique. Quelque singulier que paraisse ce traité, il n'en a pas

moins dû coûter beaucoup de travail à son auteur ; mais qui donc aujourd'hui voudrait abandonner le système décimal pour les combinaisons et les nouveaux caractères de M Gautier ?

11° *Congrès scientifique de France* ; programme de la 27e session, qui se tiendra à Cherbourg le 2 septembre 1860.

M. le président communique à la Société une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, relative au *Répertoire archéologique de la France*, et le plan adopté pour ce travail par le comité des travaux historiques. Il nomme ensuite, pour centraliser les documents qui pourront être adressés à la Société pour ce répertoire, une Commission composée de MM. Clairefond, Chazaud, de l'Estoille et Esmonnot.

M. Méplain aîné, président, donne lecture de son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1859.

Il est procédé aux élections pour le renouvellement annuel du bureau.

M. Méplain est réélu président pour 1860.

Sont nommés vice-présidents :

MM. de l'Estoille, pour les sciences ;
Legagneur, pour les lettres ;
De Bure, pour les arts.

Sont ensuite nommés :

MM. Gueston, trésorier.
Bouchard, secrétaire-adjoint.

M. Bouchard donne lecture d'un compte-rendu du Recueil de l'Académie des jeux floraux pour l'année 1859.

*Séance du 4 février* 1860.

La Société reçoit les publications suivantes :

1° *Bulletin de la Société de géographie* ; deuxième semestre de l'année 1859. — Les découvertes et les explorations de l'Afrique australe occupent dans ce volume une place toute

naturelle et y sont analysées d'une manière aussi claire qu'intéressante, par MM. Malte Brun et Morel Fatio.

2° *Journal de la Société de la morale chrétienne*; n° 1 du tome X. Ce numéro s'ouvre par une étude remarquable sur Montaigne, considéré comme écrivain et comme moraliste. Venant après tant d'autres, l'auteur de ce travail sait encore être neuf. « On est confondu d'étonnement, dit-il quelque part, lorsqu'on relit l'ouvrage de Montaigne, après avoir exhumé pour quelques heures ceux de ses contemporains. On peut dire qu'un seul excepté, tous les autres sont réellement éteints. Oui, un seul n'a point vieilli, c'est Amyot. Aussi Montaigne le distingua-t-il des autres. Il l'aimait beaucoup; il le citait avec complaisance. Cependant on ne peut pas dire qu'il l'ait imité. Heureux traducteur des anciens, Amyot leur fait parler sa langue avec une pureté autant qu'avec une élégance parfaite. Montaigne, sans les traduire, cherche à se donner leur grâce et leur charme. Il leur ressemble si bien, qu'il contraint son idiome à reproduire les mouvements de leur éloquence, les attitudes de leur style, les formes de leur pensée. Telle est la différence que j'ai remarquée entre les deux écrivains. Mais ils sont l'un et l'autre les premiers de leur siècle. »

3° *Revue des Sociétés savantes*; février 1860. — Cette livraison est principalement consacrée aux rapports faits au comité des travaux historiques, aux comptes-rendus des publications des Sociétés savantes des départements, etc.

4° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*; 4e trimestre de l'année 1859. — Nous y remarquons une *notice sur les feux de la Saint-Jean* encore en usage dans beaucoup de campagnes. L'auteur y indique les principaux détails de ces fêtes villageoises, conservés par la tradition et l'usage dans certaines localités du Poitou, pays si fécond en souvenirs de toute espèce.

5° *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*; tome IX, deuxième partie.

6° *Fête annuelle* du comice agricole de l'arrondissement d'Agen.

7° *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*; 3e trimestre de l'année 1859. — Outre deux Mémoires purement scientifiques, nous trouvons une étude biographique, historique et littéraire sur Sulpice-Sévère. Cette étude est trop étendue pour être analysée ici ; en voici la conclusion :

« Dans la suite des temps, la mémoire de Sulpice a subi des fortunes diverses. Inscrit d'abord au Martyrologe et vénéré comme saint, en compagnie de beaucoup de ses contemporains qui n'étaient pas autant que lui dignes de cet honneur, Sulpice fut plus tard victime d'une ressemblance de nom qui trompa les hagiographes. Longtemps confondu avec un évêque de Bourges, son homonyme (mort 190 ans après lui), il conserva de compte à demi une place dans le calendrier romain, jusqu'au moment où l'on entreprit de réviser les listes sacrées. La confusion qui existait entre Sulpice Sévère, l'évêque berrichon, et Sulpice Sévère, disciple de Saint Martin, fut alors reconnue : cette découverte tourna au détriment de notre auteur... Cependant le sentiment populaire a maintenu le culte de Sulpice en Touraine, où l'on célèbre encore sa fête le 29 de janvier... Dans tous les cas, Sulpice Sévère n'en est pas moins digne d'être maintenu à ce haut rang où le respect et la reconnaissance de l'humanité placent les grands esprits et les grands cœurs. »

8° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* ; numéros 3 et 4 de l'année 1859.

9° *Travaux de l'Académie de Reims*; année 1857-58; 2 vol. Correspondance de Philibert Babou de la Bourdaisière, ambassadeur de France à Rome, recueil plein de détails et de faits nouveaux, sur les hommes et sur les choses, particulièrement sur le rôle de la France à Rome et en Italie au milieu du XVIe siècle. — Note sur les statuettes qui décorent les piliers du chœur de Saint-Rémi de Reims. — Réflexions sur la

rime dans la poésie française, par M. P. Soullié. M. de Lamartine, dans son *Cours de littérature*, avait dit que la mesure est inutile dans la poésie, que la recherche de la rime est une difficulté puérile, et qu'il regrettait le temps qu'il avait perdu, dans sa jeunesse, à cette futilité. Ce paradoxe surprenant de la part d'un si grand poète, dit M. Soullié, a passé inaperçu, soit qu'on n'ait pas daigné relever cette étrange assertion, soit que, dans notre époque de théories aventureuses et d'ignorance des principes, on ait été persuadé ou du moins ébranlé par cette doctrine ; et il la réfute.

« Le beau, étant la glorification d'une idée intellectuelle par la matière, s'adresse, dans les arts, à l'âme et aux sens ; on y distingue donc deux éléments, l'expression et la proportion, qui, dans les arts plastiques ou de la vue, est la couleur et la symétrie, et dans les arts acoustiques ou de l'ouïe, est le rhythme ou l'harmonie. Ce qui n'a que de la proportion, sans expression, est joli ; ce qui est expressif, sans proportion, est sublime... Quoique la poésie soit le plus intellectuel et le moins sensuel de tous les beaux arts, l'harmonie en étant peu sensible, et la matière étant les mots, signes directs de nos pensées, elle doit, comme tous les arts, charmer les sens d'abord par une sorte de prestige et d'enchantement, et séduire l'oreille en parlant à l'esprit... Ceci posé, il n'est point du tout puéril ni indifférent de rechercher la cadence nécessaire à la poésie ; c'est là une condition essentielle de l'art. Il est vrai que c'est seulement comme un moyen préalable de faire pénétrer l'idée du beau dans l'esprit ; car, comme le dit Boileau, le bon sens doit toujours s'accorder avec la rime. Que dis je ? le bon sens ; c'est l'image, le sentiment, l'idéal, en un mot, qui doit dominer et remplir notre âme. Mais, enfin, le premier degré de cette jouissance pure et intellectuelle, c'est l'harmonie et la cadence ; en un mot, c'est la rime dans la poésie française. Tout le monde, en effet, reconnait que nos vers, sans la rime, n'ont pas une cadence assez sensible pour l'oreille. La rime donne au vers sa forme et son

unité ; elle relie les vers entre eux ; elle excite tour à tour l'attente de l'esprit, comme l'espérance et le souvenir, par le retour d'un son à la fois régulier et en partie imprévu. Mais son plus grand charme est dans l'union de ces deux conditions si diverses, d'un son appelé par une règle sévère, et d'une pensée parfaitement libre, exacte et raisonnable. Et la preuve, c'est que nous n'aurions aucun plaisir à voir revenir des mots semblables que le bon sens répudierait. De là le dépit et l'ennui secret qu'on éprouve en lisant des vers faibles et négligés, où le bon sens est sacrifié à la rime. » M. Soullié, aujourd'hui professeur de rhétorique au lycée de Reims, étant l'un des membres correspondants de la Société d'Emulation, nous avons cru de notre devoir de mettre sous les yeux de ses confrères ce fragment d'une étude sérieuse et utile à tous égards.

10° L'*Invention*, journal mensuel de la propriété industrielle, littéraire, artistique et commerciale ; novembre et décembre 1859.

11° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne ;* nos 1 et 2 de l'année 1859. — Recherches sur les monnaies et médailles émises dans les principales villes du département de l'Yonne. — Essai sur les chants populaires de l'Auxerrois ; noëls, cantiques, complaintes, rondes, jeux chantés et chansons.

M. Perrot, trésorier de la Société, présente les comptes de l'année 1859. La Société les approuve. — M. Perrot donne ensuite connaissance du projet de budget pour l'année 1860. La Société approuve également ce projet et vote des remerciements à son trésorier.

M. de l'Estoille donne lecture d'une *notice sur l'ancien fief de Buchepot*, par M. l'abbé Boudant, membre correspondant.

*Séance du 3 mars.*

M. le secrétaire-archiviste fait connaître les publications nouvellement reçues par la Société.

1° *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation*; février et mars 1860. — Parmi les nombreux articles contenus dans ces deux livraisons, on remarque celui de M. Drouyn de Lhuys sur les jardins et établissements zoologiques dans l'antiquité et au moyen-âge. L'auteur y a réuni et analysé une foule de faits disséminés en un grand nombre d'ouvrages spéciaux et qu'on doit lui savoir gré d'avoir mis ainsi à la portée des personnes qui ne peuvent feuilleter des bibliothèques tout entières.

2° *Revue des Sociétés savantes*; mars 1860. — Rapports faits au Comité des travaux historiques, travaux des Sociétés savantes; des poids et mesures au XIV$^{e}$ siècle, par M. E. Boutaric : on y trouve un tableau des mesures de capacité du Nord de la France, ramenées à la mesure de Paris. L'auteur de cet intéressant Mémoire fait, en terminant, appel aux érudits des départements, à qui, dit-il, il appartient de rechercher et de constater la capacité des mesures en usage au Moyen-Age, dans les localités qu'ils habitent. Ce travail est facile, et, ces résultats partiels obtenus, on pourrait les réunir et former un tableau général comparé de toutes nos anciennes mesures.

3° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*; 1$^{er}$ trimestre de 1860.

4° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*; janvier et février 1860.

5° *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*; 1857-58. — Ce recueil forme un gros volume in-8°; nous signalerons les articles suivants :

De l'extinction des procès ou l'Amiable Composition remplaçant l'Arbitrage volontaire; Essai sur la connaissance et sur la physionomie de l'Univers; Recherches sur le dernier Sorcier et la dernière école de Magie : c'est une étude sur le célèbre cartomancier *Etteilla*, autrement Alliette, auteur d'un grand nombre de publications sur son art, mort à Paris, rue de Beauvais, place du Louvre, le 12 décembre 1791.

6° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers* ; un travail historique et littéraire sur les *Troubadours de Béziers* occupe presque en entier cette livraison du recueil, et vient confirmer ou compléter les études déjà publiées sur la littérature provençale.

7° *Simples aperçus sur l'instruction et le service de la cavalerie*, par M Ph. de Séréville, ancien officier supérieur de l'armée, membre de la Société d'Emulation (don de l'auteur).

9° *Annales de la Société d'horticulture de l'Allier*; octobre 1859. — Cette livraison complète le tome deuxième des publications de la Société.

10° *Bulletin de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse* ; 2e livraison du tome III.

Après les grands travaux hagiologiques des Surieux, des Baillet, des Mabillon, des Bollandistes, on ne doit guère s'attendre à rencontrer dans ses recherches une vie de saint offrant quelque importance que ces écrivains n'aient publiée dans leurs volumineuses collections. Cette bonne fortune est cependant arrivée à notre confère, M. Bosvieux, archiviste du département de la Creuse ; et il a écrit une vie de saint Geoffroi, originaire de Noth, près Bridiers, et enterré dans l'église du Chalard, près de St-Yricix. Les recherches nombreuses faites par M Bosvieux donnent à cette notice un intérêt tout particulier pour l'histoire du Limousin. — Une esquisse géologique du département de la Creuse permet de se faire une idée des natures de terrain qui le composent, de leur étendue et de leurs délimitations, toutes choses encore fort peu connues avant le travail que vient de terminer M. P. de Cessac. — La science archéologique a fait de nombreuses découvertes chez nos voisins, dans le cours de l'année 1859 : des pointes de flèches en fer et en silex ont été trouvées à Toulx-Sainte-Croix, canton de Boussac ; on a découvert un monument funéraire au village des Huviers, commune du Grand-Bourg ; des sépultures, des vases, des poteries, des tuiles romaines, des vases funéraires, un autel

votif, à Seilloux, Ahun et Guéret; des aureus gaulois à Pionsat; des médailles des empereurs en divers lieux. — Une dissertation sur la ville de Breith (aujourd'hui environs de la Souterraine); une étude sur les donjons de la Marche et une liste des châteaux qui se trouvaient dans cette province avant 1789, tels sont en quelques mots les travaux qui complètent une des livraisons les mieux remplies que nous ait adressées la Société des sciences naturelles et achéologiques de la Creuse.

11° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*; 1er trimestre de 1860. — Cette livraison est consacrée à des documents relatifs à l'histoire de la ville de Saint-Omer et de ses environs; nous y remarquons entre autres la *correspondance inédite* des généraux de l'armée de l'empereur Charles-Quint avec les Mayeurs et échevins de la ville de Saint-Omer, à l'occasion du siége, prise et destruction de la ville de Thérouane.

12° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*; 1er trimestre de l'année 1860.

13° *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*; année 1858-59. Les sciences physiques, médicales, naturelles et morales; les beaux-arts, l'industrie, les belles-lettres, telles sont les catégories sous lesquelles viennent se ranger un grand nombre de travaux que le défaut d'espace ne nous permet pas d'analyser ici, même de la manière la plus sommaire, mais que l'on pourra consulter avec fruit.

M. de Labrousse propose de reporter du samedi au vendredi les jours de séance de la Société. Cette proposition, développée par son auteur, étant appuyée et prise en considération, est renvoyée à une Commission composée de MM. de l'Estoille, Valentin et Rondeau.

L'ordre du jour appelle la nomination de diverses Commissions; sont nommés :

1° Pour la *Commission de lecture et du Bulletin* : MM. de l'Estoille, Clairefond et Esmonnot ;

2° Pour la *Commission des comptes*, MM. Perrot, Giat et de Labrousse ;

3° Pour la *Commission du Musée*, MM. Dadole, de Bonand et Queyroy.

M. de Labrousse voudrait qu'il fût dressé et publié une bibliographie des écrivains du Bourbonnais, et de plus que le service de la bibliothèque de la Société fût établi d'une manière à peu près régulière.

Pour la première partie de cette proposition, M. Alary répond que le travail présenté au Congrès archéologique de Moulins par M. A. Ripoud et donné à la Société par ce membre correspondant, satisfait à la demande de M. de Labrousse et n'a besoin, pour être complet, que d'être tenu au courant.

Sur la seconde partie, il est décidé que, vu les nombreuses occupations du secrétaire archiviste, la garde et la conservation de la bibliothèque de la Société feront partie des attributions du secrétaire adjoint. Il est bien entendu que les deux secrétaires se suppléeront et se remplaceront au besoin.

M. Bouchard, secrétaire adjoint, annonce que tous les jours de la semaine, le vendredi excepté, il se mettra, pour le service de la bibliothèque, à la disposition des membres de la Société qui pourront le trouver aux bureaux de la Préfecture.

## *Séance du* 31 *mars* 1860.

La Société reçoit les publications suivantes :

1° L'*Invention*, journal mensuel de la propriété industrielle; janvier, février et mars 1860.

2° *Bulletin de la Société de géographie* ; janvier, février et mars 1860. — Rapport sur les travaux de la Société de géographie et sur les progrès des sciences géographiques pendant

l'année 1859. C'est encore l'Afrique qui a fourni, cette année, les travaux les plus importants ; l'intérieur de ce grand continent est un problème dont les inconnues se dégagent peu à peu. On avance, on avance toujours, et les parties inexplorées ne formeront bientôt plus sur nos cartes que quelques lambeaux de couleur obscure qu'on arrachera ensuite d'un coup comme le dernier bandeau resté sur les yeux. — Notice sur la vie et les travaux de M. Alexandre de Humboldt. — Analyse de l'ouvrage publié par le missionnaire Livingstone sur ses explorations dans l'Afrique méridionale.

3° *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux* ; 4e trimestre de l'année 1859. Nous ne trouvons dans cette livraison qu'un seul travail d'intérêt général, ce sont des considérations sur les partages d'ascendants. Sur cette matière la loi française est simple et prévoyante dans ses dispositions : les pères et mères et autres ascendants peuvent faire, entre leurs enfants, par actes entre-vifs ou testamentaires, la distribution et le partage de leurs biens; mais les partages faits par actes entre-vifs ne peuvent comprendre que les biens présents. Le partage sera nul s'il n'est pas fait entre tous les enfants qui existent à la mort du donateur et les descendants de ceux qui seraient prédécédés — Il pourra être attaqué par chacun des part-prenants pour lésion de plus du quart. Il pourra l'être encore s'il résulte du partage et des dispositions faites par préciput que l'un des co-partagés a reçu plus que la quotité disponible. — Voilà toute l'économie de notre loi sur les partages d'ascendants ; on ne peut lui reprocher ni obscurité, ni rigueur, et les trois cas de nullité ou de rescision qu'elle signale naissent de la nature même des partages et des règles établies en matière de succession. Cette loi est donc ce qu'elle doit être, et sauf à prendre des mesures qui puissent en assurer la complète et loyale exécution, on peut la considérer comme étant à l'abri de tout reproche sérieux. · Mais, quelque sage que soit une loi, les passions et les intérêts s'efforcent trop souvent d'échapper à son em-

pire et d'éluder ses dispositions. C'est ce qui a lieu encore dans beaucoup de familles, dans le ressort de la Cour de Bordeaux, pour les partages anticipés faits par les pères de famille entre leurs enfants. L'auteur du Mémoire s'attache à constater le discrédit qui frappe aujourd'hui ces sortes de partages et à en rechercher les causes ; il hasarde ensuite quelques moyens pour le faire cesser. Son but sera atteint lorsque les partages d'ascendants, devenus une loi toujours juste et toujours respectée, répondront pleinement aux espérances du législateur.

4° *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var*; année 1859.

Les principaux articles contenus dans ce volume sont : Documents historiques et administratifs sur la marine de Toulon, depuis son origine jusqu'à nos jours ; Etude biographique sur Louis Gérard, célèbre botaniste du XVIII<sup></sup>e siècle, né à Cotignac, près de Brignoles, le 16 juillet 1733 ; Fragment du cartulaire de la cathédrale de Toulon, de 1364 ; Géographie gallo-romaine des cantons de St-Tropez et de Grimaud ; Découverte de tombeaux gallo-romains à Toulon.

5° *Mémoires de l'Académie du Gard* ; année 1858-59.

Etude sur Cicéron ; Etude sur Maine de Biran ; Essai sur une inscription monumentale ; Examen critique sur l'amphithéâtre de Nîmes ; Divers mémoires scientifiques et plusieurs pièces de poésie.

6° *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie* ; année 1858-59.

7° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 3e et 4e livraisons du tome IX.— Emailleurs limousins, par M. Maurice Ardant; Recherches au sujet du Dictionnaire géographique de la France ; Suite du Nobiliaire du Limousin.

8° M. Ph. de Séréville fait hommage à la Société de ses *Esquisses historiques et statistiques sur le département de l'Allier*.

9° *Congrès scientifique de France*; 25e session tenue à Auxerre au mois de septembre 1858 ; 2 vol. in-8°.

10° *Hagiologie nivernaise*, ou vies des saints et autres personnages qui ont édifié le diocèse de Nevers par leurs vertus, par Mgr Crosnier, protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse de Nevers ; 2e livraison, du 10 août, fête de saint Laurent, diacre et martyr, au 4 novembre. Sous la date du 21 août, nous lisons une notice sur sainte Chantal, qui donne des détails intéressants sur la mort et la béatification de l'illustre amie de Mme de Montmorency.

11° *La Peinture décorative et le grand art*, discours prononcé par M. Beulé, membre de l'Institut, à l'ouverture de son cours d'archéologie à la bibliothèque impériale (Hommage de l'auteur).— M. Beulé veut surtout que l'on soutienne à tout prix le grand art ; c'est la tâche des particuliers autant que de l'Etat. Aux jeunes talents, il faut proposer le but le plus élevé, la tâche la plus difficile et les pousser au grand art. Et à ce propos, le savant professeur cite et traduit un passage d'un discours de Périclès, jusqu'ici resté inédit ; Périclès, ce ministre républicain dont la toute-puissance reposait sur l'amour du peuple et sur la persuasion, et qui cependant, tenait à Phidias et à la multitude d'artistes qui se pressaient autour de Phidias un langage ferme, cruel. Mais tel était le noble instinct des Grecs, telle était leur passion désintéressée pour le beau, qu'ils applaudissaient au discours que voici :

« O vous qui attendez que j'entreprenne de grands travaux, « préparez-vous avec ardeur, et n'ayez point une confiance « inactive. Les guerres semées par les guerres touchent à « leur fin : puissent les dieux nous envoyer une paix qui sera « plus glorieuse pour notre patrie que les victoires ensan- « glantées ! Ceux d'entre vous qui seront jugés capables de « bâtir, de sculpter ou de peindre des œuvres dignes d'admi- « ration auront une vie assurée et même des gains considéra- « bles. Mais ceux dont la main est peu expérimentée et à qui « Minerve n'a point souri, en vérité ils feraient mieux dès au-

« jourd'hui de cultiver la terre ou de s'établir fabricants de « poterie dans le Céramique. Jamais ils n'auront part aux « travaux ; jamais, par Jupiter, je ne leur livrerai, pour qu'ils « les gâtent, les marbres de Pentélique et les matières pré- « cieuses que je fais venir de tous les pays pour orner la ville ; « non, quand même ils me seraient proches par le sang, « quand le grand prêtre de Neptune-Erecthée les protége- « rait, quand Aspasie suppliante tendrait vers moi ses beaux « bras. Un général ne place point aux postes périlleux un « soldat lâche et débile ; je serais non moins blâmable si je « confiais les richesses et la renommée de notre patrie à des « artistes sans habileté. Les Lacédémoniens précipitent dans « un gouffre les enfants difformes, afin de ne point nourrir « de citoyens inutiles : ainsi je veux ôter l'espérance aux « sculpteurs et aux peintres qui n'ont pas le sens de ce qui est « beau, car si l'Etat les employait, ils n'apporteraient que du « dommage. Il n'est pas juste que l'intérêt d'un seul soit pré- « féré à la gloire de tous. Que diraient les Athéniens aux au- « tres Grecs, qui viendront bientôt contempler leur ville, lors- « qu'elle sera parée de mille chefs-d'œuvre, s'il fallait leur « montrer en même temps des taches honteuses et des édi- « fices qu'il vaudrait mieux n'avoir point achevés ? Efforcez- « vous donc de ne produire que des œuvres nobles, irrépro- « chables, et d'une beauté qui sache ne point vieillir. »

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le président de la Société des Antiquaires de Picardie, qui sollicite le concours de la Société d'Emulation pour la construction du Musée Napoléon à Amiens. La souscription est fixée au minimum de 300 f. Malgré tout le désir qu'elle aurait de répondre par une preuve de sympathique confraternité à la Société des Antiquaires de Picardie, la Société d'Emulation est réduite à exprimer le regret de ne pouvoir prendre part à une souscription dont le chiffre dépasse de beaucoup les ressources de son budget.

M. Méplain aîné donne lecture d'une analyse critique de l'ouvrage du P. Ventura, intitulé : *Essai sur le pouvoir public* ; par M. Dubief, inspecteur de l'Académie de Clermont, membre associé libre.

M. de l'Estoille fait un rapport au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition relative à la fixation du jour pour la tenue des séances. La Commission approuve la proposition.

En conséquence, la Société consultée décide qu'à l'avenir ses séances auront lieu le vendredi au lieu du samedi.

Une proposition de M. Bouchard, relative au dépouillement et au catalogue des travaux et Mémoires contenus dans les publications adressées à la Société, a été soumise à une Commission qui la trouve utile ; mais les moyens d'exécution lui paraissent difficiles, et la longueur du travail ne permettrait de l'imposer à aucun membre de la Société, moins encore de livrer un pareil catalogue à l'impression. Cependant la Commission croit recommander un travail de ce genre aux membres de la Société auxquels leurs occupations permettent de lire avec attention les publications qu'elle reçoit.

Sont présentés :

M. Croizier, notaire à Moulins, en qualité de membre titulaire pour la classe des lettres, par MM. Queyroy, Rondeau et Alary.

M. Alfred Derouet, avocat, secrétaire de la Société des sciences et lettres de Blois, comme membre correspondant pour la classe des lettres, par MM. de l'Estoille, Queyroy et Rondeau.

### *Séance du 4 mai* 1860.

La Société reçoit :

1° *Antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier*, et réflexions sur la céramique antique, par M. de Payan-Dumoulin, président du tribunal civil du Puy, membre

correspondant de la Société d'Emulation (hommage de l'auteur.)

2° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome VII de la 2e série ; un gros volume in-8°. Les Mémoires contenues dans ce volume sont exclusivement consacrés à des recherches soit archéologiques soit historiques, relatives à l'histoire de la Picardie.

3° *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon* ; années 1858-59. — Nous trouvons dans ce volume : *une comédie de Théocrite*, ou les Syracusains, par M. Stievenard, que la mort a tout récemment enlevé à l'enseignement supérieur et aux lettres. *Marguerite de Flandre*, duchesse de Bourgogne, sa vie intime et l'état de sa maison, par M. Marcel Canat de Chizy.

On a beaucoup disserté déjà sur la magnificence des princes du sang royal pendant les XIVe et XVe siècles ; celle des ducs de Bourgogne surtout a eu le privilége de fournir un thème inépuisable à toute espèce de recherches. On a curieusement enregistré les récompenses généreuses qu'ils distribuaient à leurs serviteurs fidèles, les dons magnifiques qu'ils faisaient aux églises et aux communautés ; on a compté leurs varlets, leurs chevaux, leurs chiens, leurs faucons ; inventorié leurs livres, leurs joyaux, leurs tapisseries, leurs armures, etc. ; puis, à l'aide des vieux chroniqueurs, et des registres échappés à la ruine des chartriers, on a fait curieusement le compte des dépenses de leur maison, et donné l'état de leurs officiers les plus intimes. Sur tous ces sujets, quoiqu'on ait beaucoup dit déjà, il y a encore beaucoup à dire. M. Marcel Cannat vient donc apporter à son tour, à pleines mains, des renseignements nouveaux qui doivent aboutir à la connaissance plus exacte des coutumes et des mœurs princières des ducs de Bourgogne et du siècle qu'ils ont rempli de la grandeur de leurs noms.— Cette étude n'est, à vrai dire, que le dépouillement raisonné des comptes de l'hôtel de la duchesse de Bourgogne pendant l'année 1384-85, elle n'embrasse donc qu'un temps relative-

ment très-court ; toutefois, l'époque nous paraît bien choisie, et le hasard a bien servi l'auteur quand il a fait tomber ces précieux comptes entre ses mains ; car si les événements qui remplirent cette année n'eurent pas un grand retentissement, ils offrirent du moins une variété assez grande et un ensemble suffisant pour qu'une existence comme celle de la duchesse ait dû en recevoir quelque reflet. Aussi tout en mettant au jour des détails ignorés de la vie intime de Marguerite de Flandre, ces investigations ont quelquefois une plus haute portée et fournissent des aperçus dont l'histoire générale pourra faire son profit.

Vient ensuite une longue lettre de M. Rossignol, à M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la *valeur historique de Dion Cassius* dans le récit de la conquête des Gaules. C'est encore l'interminable question d'*Alesia* qui a fait prendre la plume à M. Rossignol. Ceux qui veulent placer la cité gauloise dans le bassin de la Seine, près de Semur-en-Auxois, invoquent le témoignage de César ; ceux qui, au contraire, la mettent dans le Jura, près de Salins, invoquent l'autorité de Dion Cassius. M. Rossignol, qui a déjà amplement discuté pour la première opinion, s'attache à infirmer le témoignage de l'historien grec, à lui retirer ce que, selon lui, on lui a trop libéralement donné, et à rendre à César ce qui lui appartient.

La partie de ce volume consacrée aux sciences, contient le catalogue des insectes coléoptères du département de la Côte-d'Or et une visite à la grotte de Fouvent (Haute-Saône), dans laquelle on a reconnu des ossements fossiles et des débris de l'industrie humaine.

4° M. Meilheurat, membre associé libre, fait hommage à la Société de deux exemplaires d'un nouveau volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Comédies*, *Dialogues et Drame*, en vers.

5° *Notice biographique sur M. Joseph de Fontenay*, président de la Société Eduenne, auteur de plusieurs publications

relatives à l'archéologie, membre correspondant de la Société d'Emulation; par M. Bulliot, membre de ces deux Sociétés.

6° *Protestation* contre le livre intitulé : *Histoire des Girondins et des massacres de septembre* (par M. A. Granier de Cassagnac) et appréciation historique de ce livre, par J. Guadet. La thèse soutenue par M. J. Guadet et à l'appui de laquelle il apporte de nombreuses et fortes preuves, est celle-ci : Le livre de M. Granier de Cassagnac est essentiellement faux dans son titre et dans ses conclusions. Du reste, l'auteur n'a pas seulement qualité pour élever la voix en ce qu'il porte un nom girondin ; il a encore un autre titre, dit-il, qui l'autorise à dénoncer des faussetés historiques : depuis trente ans il recueille des matériaux pour composer une *Histoire des Girondins*; cette histoire est écrite et ne tardera pas à paraître.

7° *Le Congrès des vignerons français*; par M. Guillory, fondateur des congrès de vignerons français ; un volume in-8°. Dans ce volume, M. Guillory, président de la Société industrielle d'Angers, a réuni les documents historiques relatifs au congrès dont il est le fondateur et déjà consignés dans les bulletins de la Société dont il est président. Cette publication peut faire apprécier les actes des *Congrès de vignerons français*, leur portée, ainsi que les difficultés à surmonter pour les renouveler, les maintenir et en assurer la durée et la prospérité.

8° *L'architecture du Moyen-Age* jugée par les écrivains des deux derniers siècles, par M. l'abbé Corblet. — « Il est avéré, dit M. l'abbé Corblet, que le Moyen-Age n'a pas été compris par le XVII[e] siècle qui l'a jugé en prenant l'antiquité pour point de comparaison. On faisait subir aux monuments un examen dédaigneux pardevant Vitruve et Vignolle. Plus on était engoué de la Renaissance et plus on méprisait les œuvres qui différaient si essentiellement de l'imitation classique. L'examen était d'ailleurs aussi superficiel pour les institutions, les lois, les mœurs et l'histoire même du Moyen-Age que pour les

monuments. Au lieu de chercher à comprendre l'esprit de cette époque, à en deviner les problèmes, à en fixer les incertitudes, on croyait avoir tout dit quand on avait prononcé les mots de *ténèbres sans nom*, de *stérile barbarie*. Les architectes, élevés dans les préjugés d'école, n'ayant étudié que l'antiquité payenne, s'efforçaient de faire triompher partout ce qu'ils considéraient comme les lois absolues du beau. Ils détruisaient le plus qu'ils pouvaient d'ogives et de pinacles pour y substituer des pleins-cintres et des frontons.....

« L'hostilité contre le Moyen-Age, propagée par le culte exclusif de l'antiquité et par l'omnipotence des artistes, s'envenima encore, au XVIIIe siècle, par l'aversion qu'on ressentait alors pour les institutions catholiques. Les œuvres architecturales des moines et du clergé ne pouvaient être aux yeux des *philosophes* que des produits de l'ignorance et de la superstition ; ils auraient craint de rendre une justice partielle à l'Eglise du Moyen-Age en reconnaissant quelque mérite à ses monuments.....

« Une heureuse réaction s'opéra dès le commencement du XIXe siècle. On lut les œuvres de nos chroniqueurs, on étudia les institutions du Moyen-âge, on réhabilita certaines figures historiques ; on aperçut l'origine de presque toutes les sciences modernes à des époques reculées ; on trouva moins barbares les siècles où vécurent saint Louis, saint Thomas d'Aquin, Alfred-le-Grand, Dante et Roger Bacon. On accorda quelque mérite aux charmants récits de Joinville, de Villehardouin et de Monstrelet, aux poésies religieuses des moines, aux chants chevaleresques des troubadours et des trouvères. On ne détourna plus les yeux des mystiques chefs-d'œuvre de Fra Angelico, de Giotto et du Pérugin ; on regarda plus attentivement les monuments de cette époque qu'on commençait à comprendre, et, en dépit des entraves académiques, on se sentit épris d'une admiration instinctive d'abord, raisonnée ensuite, pour ces vastes poèmes qu'on appelle les cathédrales d'Amiens, de Cologne, de Milan, de Chartres et de Reims.....

Cette réaction est devenue toute populaire. On ne se borne pas à étudier, à admirer les monuments du Moyen-Age ; mais on les copie, on les imite sur tous les points de la France, de la Belgique, de l'Angleterre et de l'Allemagne, et c'est là un hommage qui en dit plus que tous les discours et toutes les apologies.... »

9° *Revue de l'art chrétien*, recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé Corblet ; avril 1860.

10° L'*Invention*, journal mensuel de la propriété industrielle ; avril et mai 1860.

11° *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation* ; avril 1860.

A l'occasion de la publication de M. de Payan-Dumoulin sur les fouilles faites à Toulon-sur-Allier, reçue par la Société dans la séance de ce jour, M. de l'Estoille fait une proposition qui est renvoyée à l'examen d'une Commission composée de MM. de Bure, Méplain jeune et Valentin.

M. Legagneur lit un travail sur les *conditions psychologiques du progrès dans l'homme*.

La Société admet au nombre de ses membres :

M. Croizier, notaire à Moulins, en qualité de membre titulaire pour la classe des lettres ;

M. Alfred Derouet, avocat, secrétaire de la Société des sciences et belles-lettres de Blois, en qualité de membre correspondant pour la classe des lettres ;

M. Veyssières, sous-préfet de Lapalisse, est présenté en qualité de membre correspondant pour la classe des arts, par MM. de Bure, Méplain aîné et Des Fernaux.

*Séance du* 18 *mai* 1860.

La Société reçoit :

1° *Journal de la Société de la Morale chrétienne* ; numéro 2 du tome X.

2° *Société des Antiquaires de l Ouest*; séance publique du 10 mai 1860, à l'occasion des fêtes du Concours régional d'agriculture et du Congrès musical de l'Ouest tenu à Poitiers.

3° *Procès-verbaux des séances de la Société littéraire et scientifique de Castres*; 3e année.

4° *Annales de la Société d horticulture de l'Allier*; janvier 1860. — La Société d'horticulture de l'Allier poursuit avec le zèle le plus persévérant et avec succès la tâche qu'elle s'est imposée; ses Annales offrent d'utiles renseignements aux horticulteurs; nous citerons dans le numéro que nous avons sous les yeux, les éphémérides et observations sur les cultures en pleine terre faites à Baleine, par M. Doumet, président de la Société.

5° *Annuaire de l'Institut des provinces*, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques; année 1860.

6° *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*; séance générale du 28 mars 1860.

7° *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*. Les trois premiers trimestres de l'année 1858.

8° *Revue des Sociétés savantes des départements*; avril 1860.

M. le Président invite les membres de la Société qui ont entre leurs mains des ouvrages appartenant à la Bibliothèque de vouloir bien en faire, sans tarder, la remise entre les mains de MM. les Secrétaires qui s'occupent en ce moment de la rédaction du Catalogue.

M. de l'Estoille donne lecture d'un travail intitulé : *Les Sandales romaines*, traduit de l'ouvrage de Mr. Roach Smith, *Illustrations of roman London*; Londres, 1859. Ce travail est accompagné de plusieurs croquis destinés à faire mieux comprendre les curieux détails dans lesquels est entré l'auteur anglais.

*Séance du 1er juin 1860.*

M. le Secrétraire-Archiviste dépose sur le bureau un relevé de tous les ouvrages imprimés dans le département et légalement déposés à la préfecture, depuis le 1er janvier 1850 jusqu'au 1er janvier 1860.

M. Bouchard, secrétaire-adjoint, annonce à la Société que, de concert avec M. Alary, il a commencé le Catalogue de la Bibliothèque. Ce Catalogue, qui ne peut être, pour le moment, qu'un simple répertoire, sera, plus tard, divisé en deux parties, savoir : *Bibliothèque Bourbonnaise*, comprenant les ouvrages écrits par des auteurs du pays, imprimés à Moulins, ou relatifs à l'histoire de la province ; et ouvrages divers ne se rattachant point au département.

La Société reçoit :

1° *Etudes et parallèles des mots*, ou Revue abrégée morale, politique, historique et comparée des temps, par M. Jules Benoid, juge au tribunal de Gannat. (Hommage de l'auteur.)

2° *Monseigneur Raillon et Monseigneur Dupanloup.* — De la légitimité des administrations capitulaires des évêques nommés; par M. Jacques Molroguier, neveu de Monseigneur Jacques Raillon, ancien Proviseur du Lycée de Moulins.

3° *Bulletin des Travaux de la Société industrielle d'Elbeuf*; année 1859.

4° *Bulletin de la Société de Géographie*; avril et mai 1860.

Parmi les mémoires et autres travaux contenus dans ce numéro du Bulletin de la Société de Géographie, nous remarquons : Aperçus historiques sur la boussole et ses applications à l'étude des phénomènes du magnétisme terrestre; Une visite au temple de Jérusalem et à la mosquée d'Omar; Analyses de voyages; Notice sur la vie de M. Bonpland en Amérique, et Note sur les manuscrits et les collections de ce savant.

5° *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*; tome III de la 5ᵉ série.

6° *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*; t. XV, 1re livraison.

7° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*; mars et avril 1860.

8° *Revue des Sociétés savantes des départements*; mai 1860.

9° *Recueil de l'Académie des Jeux floraux*; année 1860. — Cette Académie avait mis au concours, pour le prix du discours en prose, l'Eloge de Frédéric Ozanam, le docte professeur, enlevé à la flenr de l'âge et dans toute la force du talent, à la Sorbonne. Plusieurs concurrents se sont présentés : l'un d'eux a même approché du but; mais l'Académie, désirant obtenir un travail encore plus complet et plus digne de l'érudit, sur lequel elle a proposé une étude approfondie, a remis le même sujet au concours, pour 1861. — Les Jeux floraux de Toulouse ne furent longtemps ouverts qu'à la poésie. L'Académie n'a pas oublié quel est le principal attrait de ses solennités; ce qu'elle aime surtout, c'est *la langue immortelle des vers.* Aussi, les accepte-t-elle sous toutes les formes : elle leur destine cinq Fleurs différentes. Ne nous demandez pas si elle a trouvé des concurrents. Jamais, peut-être, les autels de la Muse n'avaient compté un aussi grand nombre d'offrandes. Le flot monte, monte chaque année davantage. Les cartons de l'Académie ont eu leur grande marée de 1860; peu s'en faut qu'elle n'ait atteint au chiffre énorme de 500 ouvrages. Cependant, les œuvres de mérite continuent à être peu nombreuses; par compensation, quelques-unes de ces dernières annoncent de véritables talents poétiques. Parmi les auteurs qui ont obtenu des mentions honorables, nous avons remarqué M. Lestourgie d'Argentat, pour une *Epître à un poète Limousin*, et une Elégie : *La pauvre Enfant*.

M. de Bure, rapporteur de la Commission nommée pour



examiner la proposition faite par M. de l'Estoille à la séance du 4 mai, lit son rapport.

La Société, après avoir entendu cette lecture et les observations de divers membres, décide que le rapport de la Commission sera communiqué à M. de Payan Dumoulin.

La Société admet au nombre de ses membres correspondants pour la classe des arts, M. Vaissières, sous-préfet de Lapalisse.

*Séance du 6 juillet* 1860.

M. le président communique à la Société une circulaire de M. le Ministre de l'instruction pubique relative à la *description scientifique de la France*. Décrire la France d'une manière exacte mais sommaire, sous le rapport *géologique*, *zoologique*, *botanique*, *météorologique* et *statistique*, tel est l'objet général de l'ouvrage pour lequel M. le ministre appelle le concours des Sociétés savantes des départements. M. le Ministre a décidé de prendre pour base de division de ce livre les départements de l'Empire français, cette division géographique répondant aux habitudes générales de notre société, aussi bien qu'à l'état politique et administratif du pays. D'après ce système, il y aura donc à décrire successivement chaque département sous les différents rapports énumérés plus haut. Cet ouvrage sera précédé d'une introduction dans laquelle on s'appliquera à faire connaître, d'une manière générale, la France sous le rapport scientifique. Rapprochés des descriptions locales de chaque département, ces prolégomènes complèteront l'ensemble de la monographie scientifique de la France. — Tous les travaux envoyés par les Sociétés savantes pour concourir à la *description scientifique de la France* porteront la signature de leur auteur.

M. le président remet entre les mains de M. le secrétaire-archiviste, qu'il charge de les communiquer aux membres de la Société qui pourront en avoir besoin, les *instructions* et

programmes joints à la lettre de M. le Ministre. Il sera nommé plus tard une Commission chargée de recueillir et de centraliser les travaux particuliers qui auront été faits pour répondre à l'appel adressé aujourd'hui à la Société.

M. le secrétaire-archiviste fait connaître les publications nouvellement reçues.

1° *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation*; mai 1860. — Domestication du Nandou, ou Autruche d'Amérique; note sur les écrevisses et sur leur reproduction pour l'usage alimentaire ; de l'acclimatation en Algérie des principales essences forestières des îles Canaries ; note sur l'Yak et ses croisements.

2° L'*Invention*, journal mensuel de la propriété industrielle; juin 1860.

3°. M. Félix Ribeyre, rédacteur en chef du *Journal de Saint Quentin*, membre de la *Société des Antiquaires de Picardie*, fait hommage à la Société des trois ouvrages suivants :

*La Paix et l'Opinion*, brochure politique sur la question italienne (1859).

L'*Institution des Petites Sœurs des pauvres* ; l'auteur s'est proposé de faire connaître dans cet opuscule l'œuvre des Petites Sœurs des Pauvres, une des plus belles institutions créées dans le but d'améliorer la codnition des classes pauvres, de venir en aide aux souffrances des indigents, et d'établir entre tous les membres de la grande famille humaine cette association confraternelle de la charité.

*L'Industrie dans le département de l'Aisne*, et particulièrement dans le rayon de Saint-Quentin (1re notice, *la filature de Roupy* 1803 à 1860.)

4° *De la position d'*AQUIS CALIDIS (Eaux chaudes), sur la Table de Peutinger; par M. P. P. Matthieu, ancien professeur au Lycée de Clermont, membre de l'Académie de cette ville et de plusieurs Sociétés savantes.

M. Mathieu a publié, il y a déjà quelques années, un travail

très-important sur les *Colonies et les voies romaines* dans l'ancienne Auvergne. Dans l'opuscule qu'il adresse aujourd'hui à la Société, ce même savant antiquaire se propose de démontrer que la localité désignée sur la Carte dite Table de Peutinger, par le nom de *Aquis calidis*, n'est ni *Vichy*, comme le veulent les uns, ni le *Mont-Dore*, comme le prétendent les autres, mais bien *Chaudes-Aigues*, dans le Cantal, entre Saint-Flour et Rhodez; en second lieu, que la voie romaine, qu'on a supposée de Lyon à Clermont, par *Roanne*, *Vouroux* et *Vichy*, conduisait ailleurs qu'en Arvernie

Après avoir démontré qu'il existait deux voies romaines de Clermont à Lyon, l'une par les *monts de Fournols*, la mieux conservée de toutes celles qu'on a reconnues en Auvergne, quoique non portée sur la Table de Peutinger; l'autre, par *Vollore* et *Boën*, M. Mathieu s'attache à prouver que la voie indiquée par Feurs, Roanne, Avrilly, Vouroux et Vichy, n'allait point à *Augusto-Nemeto* (Clermont). Cette discussion touchant un point important de la géographie ancienne du Bourbonnais, nous allons laisser la parole à l'auteur.

. ..... « Pour juger de l'irrégularité de cet itinéraire, il suffit de jeter les yeux sur une carte quelconque : on se convaincra que les haltes d'*Aquis Calidis*, de *Vorogio*, d'*Ariolica* (Avrilly) et de *Roidomna* (Roanne), ne sauraient appartenir à la ligne de Clermont à Feurs, puisqu'elles conduisent, les deux premières, au nord; les deux autres, à l'est. Il y a ici évidemment confusion. — D'après l'hypothèse de d'Anville, le voyageur, parti de Clermont pour Lyon, aurait fait, à Vichy, 46 kilomètres, en tournant le dos à son but. Mais ce n'eût pas encore été de cette étape qu'il se fût dirigé vers Feurs; il aurait couru à 23 kil. plus loin, toujours vers le nord, jusqu'à *Vorogium* (Vouroux), près de Varennes, où il aurait fait un demi-tour à droite, et pris la direction, non de *Lugdunum*, mais d'*Augusto-Dunum* (Autun), jusqu'à la station d'Avrilly-sur-Loire (*Ariolica*). Là il se serait replié vers le midi, ayant Lyon à gauche, et serait arrivé, en remontant la Loire, d'abord

à Roanne (*Roidomna*), et enfin à Feurs. Il eût ainsi parcouru cinq tronçons de routes appartenant à des directions différentes, et il eût fait 181 kil., au lieu de 83 que l'on mesure entre Feurs et Clermont.

« Aussi, d'Anville se hâte-il d'ajouter : — La route que nous venons de décrire nous donne, à la vérité, une communication entre Lyon et Clermont, mais qui circule extrêmement. C'est bien moins une route suivie que ce ne sont divers morceaux particuliers de différentes routes qui se communiquent. Mais il ne faut pas douter qu'il n'y eût une voie directe d'*Augustonemetum* à Lyon, qui allait gagner Feurs en droiture, autant que la disposition du pays le peut permettre.

« D'Anville, en reconnaissant l'irrégularité de la route qu'il signale et l'existence de la *voie directe*, me dispenserait de tout autre commentaire à ce sujet, si je n'avais à faire remarquer, à l'appui de l'opinion du célèbre géographe, que, pour rendre la *Table* intelligible dans la région qui nous occupe, il faut assigner aux stations d'*Ariolica*, de *Roidomna* et de *Vorogium*, leur véritable destination.

« Observons d'abord que la *Table* ne porte aucune ligne de communication directe entre *Lugdunum* et les thermes d'*Aquis Nisincii* (Bourbon-Lancy), pas plus qu'avec ceux d'*Aquis Bormonis* (Bourbon-l'Archambault) ; et cependant il existe, dans les deux directions, des indices incontestables de voies antiques. Sans vouloir empiéter sur le terrain d'autrui, je trouve, au nord de Feurs, deux routes anciennes, s'échappant, l'une et l'autre, de Lyon et franchissant la Loire, celle-ci à Roanne, celle-là sous les murs même d'Avrilly. Cette dernière court le long du ruisseau d'*Azergues*, et va, par Châtillon et Chessy, traverser un chef-lieu de commune appelé l'*Etra* (*Strata*) ; l'autre, plus au midi, passe par un *Saint-Martin-d'Estraux*, autrefois d'*Estra* (*Strata*), et probablement par *Sail*, le *Sitilia* de la *Table :* double indication de chaussées romaines, encore fréquentées au XVII^e^ siècle, et qui devaient rencontrer, dans leurs prolongements, l'une, Bour-

bon-Lancy, et l'autre, Bourbon-l'Archambault, par *Vorogium* (Vouroux), sous Varennes, au bord de l'Allier.

« D'après ces considérations, *Roidomna* (Roanne), *Ariolica* (Avrilly) et *Vorogium* (Vouroux), appartiendraient à deux routes différentes du Bourbonnais, et se trouveraient, par erreur, échelonnées, sur la *Table*, entre Feurs et Clermont. Cette rectification, que je consigne ici avec quelque confiance, détruit l'hypothèse de Walkenaer qui, sans soupçonner l'existence des deux lignes du Bourbonnais, transporte *Vorogium* à Vertaizon ou à Verdonnet, près Billom, à 60 kilom. plus au sud que d'Anville, en amont de l'Allier, tout en reconnaissant que la station d'*Aquis Calidis* ne peut tomber à *Vichy*, qui se trouvait, en effet, à plus de 25 kilom. du profil de la route de Vouroux à Roanne..... »

5° *Journal de la Société de la morale chrétienne*; n° 3 du tome X.

Les principaux articles de ce numéro sont : Hygiène industrielle ; Mont-de-piété de Rouen ; Société *des Expectants*. Cette nouvelle Société n'est autre chose qu'une véritable Société de *Secours mutuels*, ayant pour base une cotisation de *cinq centimes* par jour. Fondée à Paris, elle a pour but de placer dans une maison de retraite et de faire toutes les démarches nécessaires pour favoriser et hâter l'admission dans toute espèce d'établissements hospitaliers, de ceux de ses membres qui, par suite d'infirmités ou par l'âge, sont en droit de se faire inscrire, et qui, produisant les pièces nécessaires, prétendent à cette admission ; d'attribuer un secours de 600 fr. par an, répartis par douzièmes, partant du jour de l'inscription en demande à l'administration publique, et s'arrêtant le jour de l'admission à l'établissement hospitalier, à ceux de ses membres qui sont dans cette expectative ; d'accorder aussi une pension ou secours mutuel à ses membres définitivement admis dans un des établissements susdits.

6° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*; tome XII.

7° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*; 3e livraison du tome I, 2e série.

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée par M. de Payan-Dumoulin à M. le Secrétaire-archiviste, en réponse à la communication qui lui a été faite du rapport de la Commission chargée d'examiner la proposition faite par M. de l'Estoille à la séance du 4 mai.

Après cette lecture, la proposition de M. de l'Estoille est mise en délibération. Plusieurs membres prennent la parole. L'un d'eux fait remarquer que la proposition peut être divisée en deux parties, sur lesquelles il y a lieu de délibérer séparément.

M. de l'Estoille déclare retirer la seconde partie de la mention dont il demandait l'insertion au procès-verbal.

La proposition ainsi restreinte est adoptée à la majorité. En conséquence, la Société décide qu'il sera inséré au procès-verbal de ce jour : « Que la Société a vu avec peine un de « ses membres, M. de Payan-Dumoulin, dans un ouvrage « relatif aux fouilles faites à Toulon-sur-Allier, ne point « parler de la part que la Société tout entière a prise à ces « fouilles »

M. le conservateur du Musée annonce que M. de Mora a fait don à la Société de plusieurs objets trouvés à l'hôtel de Veauce, à Moulins, dans les travaux de réparation et d'agrandissement qui y sont exécutés en ce moment sous la direction de M. Esmonnot.

MM. Dubief, Legagneur et Valentin présentent comme membre titulaire, pour la classe des lettres, M. Berger, professeur de logique au lycée de Moulins.

### *Séance du* 20 *juillet* 1860

La Société reçoit :

1° *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation*; juin 1860. — Rapport sur une demande de souscription pour

l'érection d'une statue à Parmentier, le propagateur de la pomme de terre en France. Le nom de Parmentier rappelle tant de services essentiels rendus à son pays, que la Société s'empresse d'approuver à l'unanimité le projet d'honneurs à rendre à sa mémoire. — Sur le sucre d'érable. L'érable à sucre est l'arbre favori des Canadiens ; il figure avec le castor dans les armes nationales, et sa feuille décore toutes les boutonnières le jour de la fête de saint Jean-Baptiste. Le sucre que l'on retire de cet arbre précieux se récolte au moment où s'opère le travail de la sève, vers la fin d'avril ; ce procédé est analogue à celui qu'on emploie pour recueillir la résine dans les Landes. Une incision, ou plutôt un trou est pratiqué dans l'arbre, à un demi-mètre du sol, et un récipient placé au pied reçoit tout ce qui s'écoule. La sève ainsi recueillie est mise dans une chaudière suspendue sur un feu très-vif ; dès qu'elle entre en ébullition, elle s'épaissit, prend une couleur jaune doré, et on se hâte de la verser dans des formes de bois où elle passe à l'état solide avant même d'être refroidie. Toute la population du Bas-Canada ne se sert que de ce sucre, dont le prix varie de 30 à 50 centimes la livre ; il est partout préféré au sucre de canne dont pourtant le prix n'excède pas 25 à 40 centimes. En 1851, époque du dernier recensement officiel, la production totale du sucre d'érable, au Canada, a été évaluée au chiffre énorme de 5 millions de kilog., chiffre qui ne comprenait pas le sucre consommé par les habitants sans avoir paru sur le marché. Dans le sucre d'érable, la matière saccharine est abondante. Elle a un arome très-agréable et qui rappelle, sans l'égaler toutefois, la finesse de la vanille ; c'est un pectoral qui mériterait d'être répandu. L'érable à sucre est une belle conquête à faire pour la France ; il pourrait, dit-on, réussir sur les revers septentrionaux des Pyrénées, des Alpes ; dans les régions les plus froides de la Savoie, de l'Auvergne et des Cévennes.

2° *Bulletin de la Société de géographie*; juin 1860.—Etudes géographiques sur le Mexique, pyramides, cavernes, gla-

ciers, etc.; renseignements topographiques et commerciaux sur quelques rivières de la côte occidentale d'Afrique.

3° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*; dernière livraison du tome XIII°. — Notice sur le chimiste Dulong, mort à Paris le 19 juillet 1838; études sur plusieurs points de l'histoire locale; sur les échinides fossilles; observations météorologiques.

4° *Revue des Sociétés savantes des départements*; juin 1860. — Parmi les nombreux travaux contenus dans cette livraison, nous signalons comme pouvant en quelque sorte intéresser les habitants du Bourbonnais, l'analyse de la *Description géologique et minéralogique du département de la Loire*, par M. L. Gruner, ingénieur en chef.

M. le Président a reçu, par l'intermédiare de M. Tudot, et communique à la Société une gravure sur bois de M. Deschamps, ancien élève de l'école communale de dessin de Moulins, graveur à Marseille. Cette gravure représente une vue du château de Moulins. — La Société autorise le tirage de cette planche qui sera jointe au prochain Bulletin.

De plus, il est arrêté que M. le Président écrira à M. le Préfet pour présenter, au nom de la Société, M. Deschamps comme candidat au Legs-Robichon, attribué chaque année par le Conseil général.

---

# RECHERCHES

SUR

# LA GERGOVIE DES BOÏENS

LUES EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

PAR M. CLAIREFOND.

---

Vous connaissez tous, Messieurs, les causes qui motivèrent l'intervention des Romains dans les affaires des Gaules. Vous connaissez aussi les évènements qui en furent la conséquence et qui mirent sous la domination de Rome un des pays les plus beaux et les plus riches du monde. César qui fut l'acteur le plus considérable et le plus heureux de ce grand drame, en a raconté les péripéties dans un livre célèbre, aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Nous vous demanderons la permission de retracer rapidement ceux de ces faits qui tiennent d'une manière plus particulière à l'histoire de nos contrées, afin d'en tirer toutes les indications de nature à jeter du jour sur la question qui nous occupe : l'emplacement de la fameuse *Gergovia Boïorum*.

Les *Helvètes* menacés au nord par les Germains et au midi

par la proximité de la province romaine (1) avaient résolu d'abandonner leurs montagnes et d'aller s'établir vers les bords de l'Océan, dans le pays des *Santons* leurs parents et leurs alliés. Ils avaient décidé plusieurs peuples voisins, les *Boïes* entre autres, à tenter l'aventure avec eux. Arrêtées par les légions au moment où elles allaient passer le Rhône à Genève pour entrer dans le pays des Allobroges, leurs bandes se replient sur elles-mêmes, gagnent les défilés du Jura qu'elles traversent sans résistance, et se répandent dans le pays des Séquanes : les Edues, inquiets de ces mouvements, avaient envoyé à Rome pour avoir du secours. César, qui après la retraite des émigrants, était parti pour l'Italie afin de réunir des forces suffisantes, arrive au moment où l'arrière-garde des Helvètes se disposait à franchir la Saône, pour rejoindre le gros de l'armée déjà sur le territoire *Edue* ; il traverse lui-même le fleuve et se dirige vers *Bibracte*, où il rencontre l'ennemi. Là s'engage un des combats les plus terribles dont l'histoire fasse mention. Les confédérés venaient, après une lutte acharnée, d'être repoussés vers une montagne voisine et cherchaient à reprendre des forces, quand la queue de leurs colonnes, composée de quinze milles *Boies* et *Tulinges* tombe sur le flanc des légions romaines et rétablit le combat qui dura jusqu'à la nuit et dont l'issue fut longtemps douteuse, au dire du vainqueur lui-même. Enfin, accablés de fatigue, ils furent obligés de céder. César renvoya les Helvètes et leurs alliés dans leurs montagnes, à l'exception des *Boïes* qui, grâce à leur renommée de vaillance, obtinrent, sur la demande des Edues, la permission de s'établir sur les frontières du territoire de ces derniers.

Toutefois les Gaulois avaient à craindre un ennemi plus redoutable encore que les Helvètes ; c'était *Arioviste*, chef des Germains, qui s'était établi déjà chez les Séquanes et inquié-

(1) Le pays des Allobroges venait d'être incorporé tout récemment.

tait les pays circonvoisins. Les députés des contrées menacées vinrent supplier César de les délivrer de cet hôte dangereux. Il crut d'autant moins devoir leur refuser le secours de son bras puissant, qu'il comptait se servir de l'influence que cette position lui donnait, dans l'intérêt de sa gloire et de son ambition. Sans perdre de temps il entre dans le territoire des Séquanes, culbute les masses germaines et rejette Arioviste au-delà du Rhin. Puis, maître du cours de ce grand fleuve, il fond, sous divers prétextes, sur les Gaulois du Nord et de l'Ouest et s'empare de la Gaule tout entière en six campagnes.

Mais le vieil esprit d'indépendance nationale se réveille ; de tous côtés on court aux armes ; en quelques jours une vaste conspiration est organisée contre les oppresseurs. On profite de l'absence de César retenu par les troubles qui venaient d'éclater en Italie. L'arverne *Vercingétorix*, choisi pour chef, déploie la plus grande activité. Après avoir fait soulever la Gaule méridionale, voisine de la Provence et de la Narbonaise, il se rend en personne chez les Bituriges qui, abandonnés de leurs patrons les Edues, se rallient à la grande cause nationale. Instruit de ces graves événements, César accourt avec la rapidité de la foudre, traverse les Cévènes couvertes de neige, force Vercingétorix à revenir sur ses pas pour accourir à la défense de ses foyers, et, satisfait de cette diversion, abandonne les montagnes d'Arvernie et se rend chez les Lingons où il réunit ses légions.

Après le départ de César, Vercingétorix revient chez les Bituriges, d'où il va mettre le siége devant la *Gergovia Boïorum*. Les Boïes dépêchent immédiatement vers César. Le général romain s'empresse de se rendre à leurs prières et rencontre à *Noviodunum Biturigum* Vercingétorix qui, sur l'avis de la marche de César, avait levé le siége de Gergovia et était rentré dans le pays des Bituriges. Quelques jours après *Avaricum* est pris par les Romains, malgré la défense héroïque des habitants, malgré la précaution prudente de Vercingétorix qui avait ordonné la destruction de tous les villages et

bourgs des confédérés, à partir de Boïa. César se rend ensuite à *Gergovia Arvernorum*, dont il est obligé de lever le siége après plusieurs assauts infructueux. A la nouvelle de cet échec de l'ennemi commun, la Gaule entière prend les armes, les Edues eux-mêmes, les plus vieux alliés des Romains, se joignent au mouvement général. Mais, comme vous le savez, Messieurs, cette grande levée de boucliers resta sans effet, l'union avait été trop tardive, l'indépendance gauloise succomba à Alesia devant la discipline romaine, et Vercingétorix ne survécut à la ruine de sa patrie que pour orner un peu plus tard le triomphe du vainqueur.

Tel est le récit abrégé des principaux événements de la guerre des Gaules, en ce qui touche les contrées que nous habitons.

Les Boïes, comme on vient de le voir, sont cités souvent dans le 1er et le 7e livre des Commentaires. Suivant le témoignage de leurs adversaires, ils étaient renommés par leur courage. M. Achille Allier dit même qu'ils étaient appelés *ferocissimi Gallorum* (1).

A partir du VIe siècle avant J.-C. on les trouve partout, en Gaule, en Germanie, en Italie, jusque dans l'Asie-Mineure. Ils prennent part à toutes les grandes migrations, ils assistent à toutes les grandes batailles et remplissent le monde ancien du bruit de leur renommée. Puis tout-à-coup, après la conquête de César, le silence se fait, et leur nom n'apparaît plus qu'une seule fois dans l'histoire, au temps de Vitellius, qui fait livrer aux bêtes un certain Maricus, *Boïe* de naissance, coupable d'avoir rendu la liberté à sa patrie.

Nous n'avons à nous occuper ici que de ces *Boii*, débris de la confédération des Helvètes, et que César avait établis dans le pays des Edues.

Quelle est la partie de ce territoire qui leur fut concédée ?

(1) Il n'invoque pas d'autorité.

Quel a été l'emplacement de la *Gergovia* assiégée par Vercingétorix.

Nous n'avons pour nous guider dans nos recherches que le récit des *Commentaires* et quelques considérations tirées de l'étude des divisions géographiques de ces temps reculés. Voyons si ces documents nous fourniront des indications de nature à déterminer, d'une manière approximative et avec un caractère suffisant de vraisemblance, ce point débattu depuis plusieurs siècles, et auquel il n'a pas été donné encore, que nous sachions, de solution satisfaisante.

*Boïos petentibus Æduis, quod egregia virtute erant cogniti, ut in finibus suis collocarent, concessit* (1).

Tous les auteurs qui ont traduit ou commenté ce passage ont entendu par ces mots, *in finibus suis*, les frontières des Edues. Il n'y a pas de dis idence à cet égard; mais les possessions des Edues touchaient d'un côté à la Saône qui les séparait des *Séquanes*, et de l'autre à la Loire qui les séparait des *Bituriges*. Au Midi, ils allaient jusqu'au Rhône et confinaient la province romaine; au nord, ils avaient pour voisins les *Sénones* et les *Lingons*. — Sur quelle fraction de ce vaste périmètre furent donc placés les Boïcs? Sans doute sur le point qui était le plus menacé et où leur courage éprouvé pouvait rendre le plus de services! Ce n'était ni *du côté des Bituriges ni du côté des Sénones*, *les uns et les autres* clients et amis des Edues. Ce n'était pas non plus du côté du Midi, où ils avaient pour voisins les Allobroges et les *Romains* depuis longtemps leurs alliés. Restaient les *Lingons* au Nord, les *Séquanes* à l'Est, et les *Arvernes* qui longeaient à l'Ouest les possessions des Edues au-dessous des Bituriges. Or, s'il faut en croire *Divitiac*, qui porta la parole à César au nom des députés des diverses cités de la Gaule, ce pays était divisé depuis longtemps en deux grands partis, à la tête des-

(1) Commentaires, liv. 1er, § XXVIII, édition de Lemaire.

quels se trouvaient les Edues et les Arvernes. Après une lutte prolongée pour la suprématie, les Arvernes, de concert avec les Séquanes, attirèrent les Germains par les avantages qu'ils leur firent entrevoir. Les Edues et leurs alliés furent vaincus et forcés de donner des ôtages. Mais les Séquanes à leur tour avaient subi les exigences d'Arioviste, chef des Germains, qui, profitant de l'occasion, s'était emparé du tiers de leur territoire et venait de leur ordonner d'en céder un autre tiers aux *Harudes* ses alliés.

Les Edues, au moment de la défaite des Helvètes, n'avaient donc plus rien à craindre des Séquanes, plus malheureux qu'eux-mêmes depuis l'occupation de leur pays par Arioviste. Ils n'avaient rien à craindre non plus des Lingons, nation de second ou de troisième ordre à cette époque, et qui n'avaient pas osé donner asile aux infortunés échappés du carnage de Bibracte, dans la crainte d'encourir la vengeance de César. Les seuls voisins qu'ils eussent à redouter étaient les *Arvernes*, leurs plus anciens et leurs plus constants adversaires, et avec lesquels ils avaient eu si souvent des démêlés pour la prééminence. Tout porte donc à croire que c'est sur les limites des Edues, du côté du territoire arverne, que les *Boies* reçurent l'autorisation de s'établir. C'était la frontière la plus exposée et partant celle sur laquelle la présence de ce peuple valeureux pouvait être le plus utile aux intérêts de ses nouveaux patrons.

Prenant pour base de nos opérations les limites des anciens diocèses, qui à défaut de documents contemporains, représentent aussi fidèlement que possible les anciennes divisions des provinces Gauloises, nous voyons la ligne séparative entre les *Edues* et les *Arvernes* prendre son point de départ des bords de l'Allier, dans la paroisse de Toulon, à trois ou quatre kilomètres au-dessous de Moulins, décrire une courbe assez prononcée en touchant à gauche aux paroisses de *Montbeugny*, *Saint-Pourçain-sur-Besbre*, *le Donjon*, et descendre de là en ligne droite vers les montagnes du *Forez*, qu'elle suit jusqu'à

la hauteur de Montbrison, laissant toujours l'*Arvernie* sur la droite. La pierre milliaire de *Tréteau* (1), déchiffrée par nous quand elle fut apportée au Musée de la Société d'Emulation, témoigne évidemment que cette localité faisait partie du pays des Arvernes. La distance qu'elle accuse de la *civitas Arvernorum* est parfaitement exacte, et l'on sait qu'en général ces monuments portaient inscrite la distance qui les séparait du Chef-lieu. Or *Tréteau* se trouve sur un terrain très-rapproché de la limite des deux peuples, comme on peut s'en assurer par la carte qui accompagne le travail.

C'est donc sur un des points de cette immense ligne séparative qu'il faut chercher l'emplacement de la *Gergovia* des *Boïes* et du mince territoire qui leur fut concédé. *Quod civitas erat exigua..... tenuitate Boïorum* (2) disent les Commentaires, et c'est la vérité; car ce qui avait dû survivre des 32,000 têtes dont se composait originairement l'émigration ne pouvait guère occuper un espace de plus de quelques lieues, avec d'autant plus de raison qu'il y aurait eu danger à disséminer les forces sur une trop grande étendue. (3)

(1) IMP. CESARI L. DVMETIO. AVRELIANO. M. GERMANICO TRIBVNICIE P. V. CO SS. III. PP CIAR. LXXXVI.

Imperatori Cesari, Lucio Dometio Aureliaco, Maximo, Germanico, Tribunitie potestatis V. Consuli III, Pater patrie. Civitas Arvernorum. Leucas XXXVI.

A l'empereur César Lucius Domitius Aurelianus, très grand, Germanique, revêtu cinq fois de la puissance tributienne, trois fois consul, père de la patrie, la cité des Arvernes. XXXVI lieues.

(2) Lib. VII, § XVII.

(3) Les tablettes trouvées après la défaite des Helvètes portent à 32,000 le nombre des Boïes qui avaient suivi l'expédition, y compris les vieillards, les femmes et les enfants; sur ce chiffre ils comptaient 7 à 8 mille combattants et formaient la moitié à peu près du corps de 15,000 hommes qui rétablit le combat près de Bibracte. On sait que César évalue aux deux tiers la perte totale des confédérés; proportion gardée, les Boïes

La petite colonie dut s'établir sur un espace à peu près inoccupé, dans une position autant que possible facile à défendre, sur un terrain suffisamment productif, à proximité de grands bois, destinés à la chasse et à la nourriture des troupeaux, et à offrir, en cas de besoin, un refuge aux populations rurales. — Les bords de l'Allier, sur cette zône étroite qui bornait l'ancien patrimoine des Edues, sont, il faut l'avouer, dans des conditions parfaites à tous égards. — Point de jonction des frontières de trois grands peuples — éloignement des grands centres de population — collines élevées dominant les alentours et baignées à leur base par les eaux d'un fleuve rapide qui en défend les abords — vastes prairies arrosées par de nombreux ruisseaux — grandes forêts dont il reste aujourd'hui encore des vestiges considérables; tous ces avantages ont dû entrer en ligne de compte dans le choix d'un établissement qui devait répondre à tant d'exigences. A partir de cette position et sur tout le parcours de la ligne délimitative jusqu'aux mon-

n'auraient dû conserver que 10 à 11,000 âmes au plus. Portons ce chiffre au double, eu égard à la position exceptionnelle où les avait placés la protection de César, et nous aurons de 20 à 22 000 âmes. Une aussi faible population ne pouvait occuper un espace bien considérable, et ils durent se confondre bientôt avec leurs patrons qui d'ailleurs se les étaient assimilés et leur avaient donné les droits dont ils jouissaient eux-mêmes. Au moment du siége d'Alésia, ils comptaient cependant encore pour un peuple particulier, puisque réunis aux Rauraques, ils fournirent un contingent de 3,000 combattants (*). Nous ne donnons cette dernière appréciation qu'avec toute réserve. Le nom de Boïes, accolé à celui de Rauraques, indiquerait le voisinage des deux peuples et tendrait à faire croire que l'émigration des Boïes n'avait pas été entière comme celle des Helvètes, et qu'une partie de la population était restée dans l'ancienne patrie, lib. VII, § XXXI

(*) Lib. VII, note 4, p. 379, § LXXI.

tagnes du *Forez*, le pays est plat, sablonneux, maigre, improductif, et par conséquent impropre à l'assiette d'une colonie militaire; la frontière Arverne elle-même étant de ce côté pauvre et peu peuplée.

Ce n'est pas tout, Messieurs, les mouvements des deux armées au commencement de la septième campagne, confirment, comme vous allez le voir, les présomptions que nous venons de tirer des paroles de *Divitiac* et de la situation des lieux.

Il apparaît clairement que le pays des Bituriges avait été choisi comme le quartier général des fédérés, et ce n'est pas sans raison. Indépendamment de sa position au milieu des provinces insurrectionnées, cette contrée, composée d'une suite de longues plaines coupées de temps à autre par de grandes forêts, est éminemment favorable aux manœuvres de la cavalerie qui, comme on le sait, faisait la principale force des Gaulois. Vercingétorix ne l'avait quittée une première fois que pressé par la nécessité et pour se rendre aux prières de ses compatriotes effrayés par la présence de César. Mais il y était revenu de suite après le départ du général Romain, et s'il en sortit de nouveau pour mettre le siége devant la *Gergovie des Boïes*, c'est parce que cette ville se trouvait à sa portée et qu'il avait l'avantage, au moyen de ce hardi coup de main, d'arracher ses troupes à une inaction dangereuse et d'inquiéter en même temps l'ennemi, sans s'éloigner du centre de ses opérations. En effet, pour arriver du pays des *Bituriges* à la limite extrême du pays des *Edues* où nous avons indiqué la position de *Gergovie*, (à Moulins ou aux environs), il n'avait qu'à traverser l'Allier; en cas de besoin, sa retraite était assurée, les deux rives du fleuve lui appartenant. C'est ce qui arriva effectivement lorsqu'il apprit la marche de César sur Bourges; il leva le siége de Gergovie et put se porter sans obstacle au devant de César que, grâces à sa cavalerie bien montée, il rencontra à Noviodunum Biturigum. Aurait-il pu arriver à temps s'il se fût trouvé au-delà de

Moulins? L'état du pays ne lui eût-il pas rendu ce trajet impossible dans un aussi court espace de temps ?

Et cette Boïa indiquée par Vercingétorix comme l'extrémité du rayon de destruction proposé aux confédérés pour couper les vivres à César, où pouvait-elle se trouver ? sinon vers ce même point du territoire Edue, évidemment le plus rapproché des Bituriges qui brûlèrent vingt villes en un jour !

Et la marche de César, quand après avoir assuré ses communications avec *Agendicum* par la prise de *Vellaunodunum* et de *Génabum* il partit de cette ville pour traverser le pays des Bituriges ; où tendait-elle ? si ce n'est dans la direction du Nord-Est au Sud-Est, toujours vers le point de jonction des trois frontières *Edue*, *Arverne* et *Biturige*, où aboutissent invariablement toutes les parties de notre système.

Ce qui viendrait donner une nouvelle force à nos arguments, c'est que le territoire que nous supposons avoir été occupé par les Boïes, était encore, au commencement du X<sup>e</sup> siècle, indépendant des trois grands fiefs voisins, ainsi qu'il apparaît par un diplome daté de Metz, dans lequel Charles-le-Simple ajoute au patrimoine d'Adhémard I<sup>er</sup>, sire de Bourbon, les terres comprises entre *Souvigny* et *Bourbon-Lancy*, situées sur les trois pays de Berry, d'Auvergne et d'Autunois (an. 913).

*Notum esse volumus regni nostri principibus, quoniam ad hereditatem fidelis nostri comitis Adhemari conjungimus et concedimus res quasdam juris nostri prope fluvium Ligerem sive Halerem, in pago Augustidunense sive Arvernense et Bituremense id est Silvianiacum cum ecclesia....... et cespitaticum sive Castellum de Thermis prope Ligerem* (1).

Certes si cette étroite langue de terre n'eut pas joui d'une existence autonome et indépendante, elle aurait été attribuée à l'un ou à l'autre des comtes d'Autun, de Bourges ou d'Auvergne, lors des grands démembrements de l'empire de

(1) Ancien Bourbonnais, tome I, p. 161.

Charlemagne. Au lieu de cela, nous la trouvons encore parmi le peu de biens dont le roi de France pouvait disposer. Nous n'avons pu nous empêcher d'être frappés de cette coïncidence d'autant plus remarquable qu'elle est un témoignage de l'existence de la nation *Boïe* à travers les perturbations causées par l'invasion des Barbares et les modifications apportées par le système des bénéfices, depuis Louis le Débonnaire, et qu'elle nous révèle ainsi la raison d'être et l'origine de la nationalité Bourbonnaise inexpliquée jusqu'ici.

Nous n'avons eu d'autre but en entreprenant ce travail que la recherche de la vérité. Nous avons mis tous nos soins à nous dégager de toute influence étrangère, de tout préjugé de localité. Nous avons fait comme si la question se présentait pour la première fois ; établissant nos conclusions sur un examen approfondi des Commentaires, et les étayant d'indications géographiques présumées les plus vraisemblables, en l'absence de renseignements plus positifs.

Tout nous démontre que c'est sans doute par des considérations de même nature que presque tous les auteurs modernes ont été excités à placer le peuple *Boïe* entre la Loire et l'Allier, et à voir dans Moulins ou dans les environs la Gergovie assiégée par Vercingétorix ; d'accord en cela avec les traditions les plus anciennes et les plus respectables.

Mais comme il s'est produit d'autres opinions et que la plupart d'entre elles ont reçu une espèce de sanction par leur publication dans les bulletins *des Sociétés savantes*, nous allons, dans l'intérêt de sa science historique, passer en revue celles qui ont eu le plus de retentissement.

MM. Mignard et Coutant donnent pour assiette à la ville des *Boïes* les ruines de *Landunum*, près la colline de Vertaud (Côte-d'Or) (1).

(1) Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, fouilles de *Landunum*, près Vertaud (1854).

M. Walknaer la place à *Entrains* (Nièvre) (1).

M. Bonniard, à *Saint-Révérien* (Nièvre) (2).

M. l'abbé Crosnier, à *Chantenay*, même département (3).

Le docteur Mandejors et M. Barailon, à *Boën* (Loire) (4).

Dans le département de l'Allier, MM. de Coiffier de Moret, à *Thiel* (5); Fresnay, à *Bourbon-l'Archambault* (6); Blaise de Vigenère, et après lui M. Brugière de la Mothe, à *Montluçon* (7); l'historien du prieuré de Souvigny, à *Souvigny* (8).

Nous ne ferons que mentionner MM. Crosnier et Coiffier de Moret, dont l'opinion se rapproche de la nôtre et qui ne motivent leur préférence que sur la présence de voies romaines à Chantenay et à Thiel; nous n'avons pas de peine à admettre la présence du peuple Boïe sur cet espace de quelques myriamètres. Nous considérons aussi comme rentrant dans notre système les opinions de Marcaille et de Fresnay, bien que Souvigny et Bourbon se trouvent de l'autre côté de l'Allier.

Passons à MM. Mignard et Coutant. L'emplacement assigné par ces Messieurs à la *Gergovie des Boïes* ne peut soutenir l'examen. D'abord, les ruines de *Landunum* sont en plein pays Lingon et assez loin de la frontière Edue la plus septentrionale. Ensuite, comment concilier la marche de César qui, se trouvant à *Agendicum*, au lieu de venir directement sur

(1) Géographie ancienne des Gaules, tome I, folio 82. Walknaer.

(2) Mémoires sur les fouilles de Saint-Révérien, page 319; Mémoires de la Société Eduenne (1844).

(3) Bulletin de la Société Nivernaise.

(4) Recherches sur plusieurs monuments celtiques et romains, par Barailon. Paris, Dentu, 1806, page 170.

(5) Histoire du Bourbonnais, tome I, page 57.

(6) Essai sur la Gergovie des Boïens, page 11, 6e session du Congrès scientifique à Clermont-Ferrand.

(7) Idem, page 11, n° 31.

(8) Idem, page 12, n° 34.

cette prétendue Gergovie, aurait pris justement le chemin opposé, en admettant même que *Vellonodunum* soit Auxerre, comme le veulent ces Messieurs, s'appuyant sur l'abbé Lebeuf. Eh quoi! César n'est pas à plus d'un ou deux campements du but qu'il veut atteindre, et au lieu de s'y rendre directement, il se porte vers *Genabum*, tournant le dos à ceux qu'il allait secourir? Et Vercingétorix qui, avec tous les embarras d'une foule armée, aurait devancé dans le pays des Lingons son adversaire parti d'Arvernie, seul, sans encombre et bien avant lui! Est-ce possible? est-il présumable d'ailleurs que Vercingétorix se fût exposé, en hiver, aussi loin du foyer d'action qu'il avait choisi? Nous n'insisterons pas davantage à cet égard. Comme nous l'avons dit, cette manière de voir ne peut soutenir l'examen.

Nous en dirons autant de celle de MM. Mandejors et Barailon, qui n'ont été entraînés que par une similitude de nom et la découverte de quelques bronzes romains. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour être convaincu qu'il ait été impossible à l'armée fédérée d'arriver à temps à la rencontre de César devant *Noviodunum*, en partant d'un point aussi éloigné, eu égard surtout à la nature accidentée du pays qui offre, même en bonne saison, de grandes difficultés pour la marche d'un corps de troupes considérables. Le docteur Barailon lui-même, qui paraît d'abord se ranger à l'opinion de M. Mandejors, termine en signalant plusieurs arguments propres à détruire ses premières impressions.

Le système de M. Brugière de la Mothe peut être mis sur la même ligne; car, pour justifier ses prétentions, cet archéologue est obligé de reculer la frontière Edue jusqu'aux bords du Cher, à vingt-cinq lieues au moins de la limite extrême assignée à ce peuple par tous les documents. Il est impossible d'admettre une pareille prétention, même en accordant pour plus grande latitude au territoire Edue les parties des diocèses de Nevers et d'Autun, qui se trouvent au-delà de l'Allier, du côté des Bituriges. Nous laissons de côté la fantasma-

gorie d'un peuple *Cambio-Vicenses*, ou, par une ingénieuse inversion, *habitants de la Boïe des rivières*, placés sur une ligne imaginaire entre les Bituriges et les Arvernes, à partir de Montluçon jusqu'à Bourbon et Souvigny, et formant justement le prolongement du territoire Edue dont nous parlions tout à l'heure. Il est à regretter que cet estimable auteur, celui de tous, sans contredit, qui a fait les recherches les plus laborieuses, soit constamment dominé par le désir de vouloir tout rapporter à son pays. Cette malheureuse passion le fait tomber souvent dans des erreurs grossières, et ses allégations, basées le plus ordinairement sur des théories très-hardies, prêtent trop le flanc à la juste critique. Par exemple, pour justifier la présence des *Cambio-Vicenses* entre les Bituriges et les Arvernes, il fait de la colonne milliaire d'Alichamp une borne indiquant les limites des deux peuples. Pour enlever à Moulins l'honneur d'occuper l'emplacement de la Gergovie des Boïes, il la place sur le territoire Arverne, suivant en cela l'opinion de Guy Coquille, qui prétendait que Moulins n'avait été distrait de l'évêché de Clermont, c'est-à-dire du territoire Arverne, qu'au xv[e] siècle. M. Brugière devait connaître cependant la charte de 817, qui place Iseure, paroisse primitive de Moulins, *in pago Augustodunense* (1). L'ancien Bourbonnais était publié à cette époque. Toutes les autres pièces originales et les pouillés les plus anciens témoignent que Moulins était, dès le xi[e] siècle, un archiprêtré du diocèse d'Autun. Une ou deux pièces seulement, parmi toutes celles qui sont passées entre nos mains, disent : *Molinæ in Arvernia*; mais c'est évidemment une erreur ou un *lapsus* de l'écrivain, comme cela arrive de temps en temps.

Abordons maintenant l'opinion de M. Walknaer.

Un grand peuple, le peuple *Boïe*, s'efface après une brillante appartion sans laisser de traces de la position géogra-

(1) Ancien Bourbonnais, page 162.

phique qu'il occupait dans le principe. César traverse la Gaule entière sans en dire un mot. Il ne parle que d'une peuplade (faible débris de cette illustre nationalité), partie du *Noricum*, venue à la suite des Helvètes, et placée, avec son autorisation, sur la frontière des Edues. Les Boïes cependant avaient existé. Ils s'étaient, comme nous l'avons vu, rendus célèbres par leur valeur. Ils avaient envoyé des colonies en Germanie, en Italie, dans l'Asie-Mineure. Mais, d'où étaient-ils partis? Quelle était leur première patrie? C'est ce qu'on ignorait complètement.

En présence de cette incertitude, M. Walknaer s'est dit : Voilà un peuple qu'on ne sait où placer sur les cartes anciennes. Or, entre les diocèses de Sens et de Nevers se trouve un vaste espace, devenu depuis le diocèse d'Auxerre. Ce pays dépendait-il des Edues? dépendait-il des Sénons? C'est ce qu'on ne saurait dire. Mais, puisque personne ne le réclame, attribuons-le tout bonnement aux Boïes que nous ne savons où colloquer. Leur colonie touchait, sur les bords du Pô, la colonie des Sénons; il est évident que dans la Gaule les deux provinces devaient être voisines. La patrie primitive des Boïes était donc le diocèse d'Auxerre. Quant à ces Boïes venus avec les Helvètes, ils ont dû demander l'autorisation de rentrer dans les foyers de leurs ancêtres, et César, faisant droit à leur demande, leur a concédé cette partie du territoire Edue, ancienne propriété de leurs pères. Cette Gergovie qu'on cherche depuis si longtemps ne peut se trouver que dans les parages indiqués, à *Entrains*, par exemple, où passe une voie romaine, et dans les environs de laquelle existe un village du nom de *Boui*, témoignage évident de l'existence du peuple Boïe sur cette frontière des Edues. Ce roman est ingénieux; malheureusement ce n'est qu'un roman. Le raisonnement de M. Walknaer ne repose que sur des suppositions gratuites. Replacer les Boïes dans leurs anciennes limites (en admettant les prémices de M. Walknaer), c'était leur donner la facilité de reconstituer un Etat indépendant et de rallier les populations

voisines en faisant appel aux anciens souvenirs de la patrie. Il est à croire que les Edues n'auraient pas prêté la main à une restauration qui aurait pu devenir aussi nuisible à leurs intérêts. Rien, dans le texte, d'ailleurs, n'autorise à supposer que le Boïes aient demandé à rentrer dans leur ancienne patrie. Voyez, plus haut, page 5, *Boios, petentibus Æduis*, etc. On voit que ce sont les Edues qui demandent et non les Boïes, ce qui est bien différent.

Dans tous les cas, pour donner quelque valeur à cette hypothèse, il faudrait qu'elle pût se concilier avec les exigences de la position indiquée par la marche des deux armées et l'ensemble du récit des Commentaires. Nous allons considérer la question sous ce nouvel aspect, complétement négligé par M. Walknaer. Mais comme Entrains se trouve dans la même situation à peu près que St-Révérien (Gergovie de M. Bonniard), la même discussion comprendra ces deux opinions qui ont entre elles plusieurs points de rapprochement.

Auprès de *St-Révérien* (Nièvre) et sur la voie romaine qui allait à *Entrains*, se trouvent les ruines d'une cité gauloise ou gallo-romaine. M. Bonniard de Brèves voit dans ces ruines la Gergovie dont il est parlé au 7e livre, et dans *Arzemboui*, localité voisine, la *Boïe* citée un peu plus loin. Nous laissons parler M. Charleuf qui analyse ce travail dans les Mémoires de la Société éduenne. « Vercingétorix assiége cette *Gergovia*
« *Boïorum* à la tête des Arvernes réunis aux Bituriges. César
« en est instruit ; il prend la résolution de secourir les Boïens
« ses amis, et pour cela de se jeter rapidement sur Bourges,
« afin de forcer les confédérés à lever le siége de *Gergovia*.
« Restituant avec les meilleurs géographes et les critiques les
« plus érudits le nom d'*Agendicum à Provins*, appelé Gentico
« dans les vieux titres, M. Bonniard nous montre César se
« portant de ce point sur *Genabum*, *le vieux Gien*, et non pas
« Orléans pour y passer la Loire et courir par la voie la plus
« courte sur le Berry. S'il se détourne de quelques centaines
« de mètres, c'est uniquement pour brûler en passant *Vellau-*

« *nodunum* ( Château-Landon ) et pour ne point laisser d'en-
« nemis derrière lui. »

« *Gien* est bien l'ancien *Genabum* ; on y trouve encore la « rue Genabum et le faubourg *Genabie*. Si plus tard Orléans « porta le même nom, c'est qu'après la destruction du pre- « mier Genabum par César, les malheureux habitants échappés « au massacre et à l'incendie allèrent plus loin au cours de la « Loire, fondèrent un nouvel établissement qui rappela le « souvenir de la cité mère..... »

« Où donc était-elle enfin cette Gergovia des Boïens ? Elle « était à l'Est de la Loire, là où est aujourd'hui le village « d'*Arzembout*, dans le nom duquel on retrouve celui des « Boïens, soit qu'on y voie *arx in Boïe*, arx traduisant Ger- « govia (enceinte de guerre), soit qu'il vienne d'ars en Boïe, « ars signifiant terre, limite, arrêt, obstacle. Quant à *Boïa*, « elle était là où sont nos ruines, et son souvenir est resté « dans les noms de *Bouie*, *Bouille et Bouillet*, demeurés aux « localités environnantes. (1) »

Evidemment la direction de la route suivie par l'armée romaine dérange les combinaisons de M. Bonniard. En effet, si l'on traduit *Agendicum* par *Sens*, et *Genabum* par *Orléans*, comment se fait-il que César, le plus habile tacticien de l'antiquité, pressé comme il l'était d'arriver au secours des Boïes, au lieu de suivre la voie la plus courte pour se rendre à *Arzembout*, prenne précisément celle qui l'en éloigne le plus ? César a réuni ses légions dans la capitale des Sénones ; la ville qu'il vient secourir est limitrophe du pays Sénone et du pays Edue ; en trois ou quatre journées au plus il peut s'y rendre sans obstacle à travers une plaine unie et continue, et au lieu de faire ce que le simple bon sens commandait, il se décide à faire une route trois fois au moins plus longue, semée d'obstacles de tous genres, parmi lesquels il faut compter le pas-

(1) Mémoires cités plus haut. Société Eduenne 1844, page 329.

sage d'un grand fleuve à deux reprises différentes dans l'intervalle de quelques jours, et cela pour revenir à très peu de distance du lieu de départ !

Aussi M. Bonniard est-il obligé, pour donner quelque vraisemblance à son hypothèse, de faire revivre des opinions depuis longtemps abandonnées et traduire *Agendicum* par *Provins*, *Genabum* par *Gien*, et *Noviodunum* par *Nouan*, ce qui réduit considérablement le nombre des étapes de l'armée romaine, en rapprochant sa marche des bords de la Loire.

Nous ne savons quels sont les *géographes et les critiques les plus érudits* avec lesquels M. Bonniard restitue à Agendicum et à Genabum leur véritable signification. Nous nous bornerons à renvoyer le lecteur aux ouvrages de d'Anville, Fortia d'Urban, et à M. Walknaer surtout, qui n'aurait pas manqué de profiter de cette occasion pour étayer son système ; *Entrains* se trouvant un peu plus haut, entre les départemens de l'Yonne et de la Nièvre, toujours sur les limites supposées des Edues et des Sénones. Au lieu de cela et à propos de cette même discussion géographique, il tance d'une manière assez verte les modernes qui ont voulu affirmer que Gien est bien l'ancienne Genabum. « Il est des erreurs, s'écrie-t-il, qu'on « est obligé de réfuter souvent, parce qu'elles sont souvent « reproduites, elles ne prouvent que le faux zèle de quelques « savants pour leur ville, leur province ou leur pays « natal, etc. » (1)

L'argument principal ruiné, il ne reste que des moyens d'ordre secondaire, et dont il est facile de faire justice. Aussi les laissons-nous de côté pour ne pas prolonger une dissertation déjà peut-être trop chargée de détails. M. Charleuf lui-même, rapporteur bienveillant, dans un compte-rendu à la Société éduenne, sur l'état des fouilles de St-Révérien, a reconnu l'exagération de l'hypothèse de M. Bonniard. Aussi,

(1) Walknaer, géographie ancienne des Gaules, page 402.

moins exclusif que ce dernier, il admet l'établissement des Boïens entre la Loire et l'Allier, tout en partageant l'opinion qui leur donne la ville gallo-romaine de St-Révérien.

Mais on pourrait retourner contre nous l'objection que nous avons adressée à M. Bonniard.

Pourquoi César, au lieu de venir de Sens à Briare et de suivre les bords de la Loire et de l'Allier qui l'amenaient droit à Moulins, n'ayant qu'une des deux rivières à traverser; pourquoi César a-t-il pris la route la plus longue par Vellaunodunum et Genabum? Nous ne nions pas la justesse de l'observation; mais quelle différence? Tandis que d'après M. Bonniard, l'armée Romaine est obligée de parcourir trois côtés d'un losange presque équilatéral, au lieu de n'en parcourir qu'un seul; nous n'avons dans notre système qu'une espèce de parabole dont la courbe s'allonge singulièrement en se rapprochant de Moulins, ce qui réduit de beaucoup la distance à parcourir. Dans le premier cas, on fait 90 lieues au lieu de 30, dans l'autre on en fait 90 au lieu de 60. La différence est d'à peu près un tiers en faveur de Moulins.

César n'avait pas pris ce parti sans en peser toutes les conséquences. En agissant ainsi, non-seulement il pourvoyait à l'approvisionnement de ses troupes et réservait ses communications avec les légions laissées à *Agendicum*, mais encore il frappait la coalition de terreur en punissant les *Carnutes*, fauteurs de la révolte, et les *Bituriges*, qui avaient fait défection. De plus, cette marche dans une contrée riche, lui donnait l'avantage de vivre aux dépens de l'ennemi et d'épargner aux Edues, ses alliés, le passage toujours ruineux d'une grande armée.

César eut lieu de se louer de la sagesse de cette détermination; car le jour où fut mise à exécution la résolution des fédérés de détruire tous les lieux d'approvisionnement à portée de l'armée romaine, il eût été infailliblement ruiné, s'il ne se fût ménagé les ressources des *Edues* et des *Boïes*, auxquelles il ne se fit pas faute d'avoir recours lors du siége de Bourges.

En outre, il est difficile d'admettre que Vercingétorix, dont le rôle devait se borner à l'expectative, et dont l'intérêt était de ne pas s'éloigner du foyer central de l'insurrection, pour se trouver à même de se porter sur les points menacés, il est difficile d'admettre que Vercingétorix ait commis l'imprudence de franchir la Loire et de s'aventurer bien loin au-delà de ce fleuve, en plein hiver, au risque de voir ses communications interceptées par les Eduens, maîtres de la rive droite au moins jusqu'à *La Charité*, et cela dans le moment même où César occupait la capitale des Sénones. Quand on connaît la rapidité avec laquelle les Gaulois se transmettaient les nouvelles, peut-on supposer que César et Vercingétorix s'ignoraient à une aussi faible distance l'un de l'autre?

Résumons la situation : MM. Mignard et Coutant d'un côté, et M. Bonniard de l'autre, trouvent à leur portée des ruines qui n'ont pas d'attribution historique; ils s'aperçoivent, en consultant les géographes, que les auteurs sont incertains sur l'emplacement de la *Gergovie* des *Boïes*, ils ne trouvent rien de plus simple que de relever ce nom et d'en baptiser leurs ruines.

M. Walknaer use d'un procédé analogue pour donner aux Boïes le diocèse d'Auxerre et pour placer la Gergovie à *Entrains*. Les uns et les autres profitent du voisinage de quelques localités dérivées, à leur avis, du nom du Boïe, pour donner de la force à leurs hypothèses.

MM. Mandajors et Barailon n'ont à faire valoir qu'une similitude de noms, et le travail de M. Brugière de la Mothe n'atteste que de louables efforts pour donner à sa ville de prédilection une origine antique et illustre.

Dans notre système, au contraire, rien qui soit abandonné au hasard ou à l'arbitraire. Nous nous appuyons sur les traditions les plus anciennes et les plus constantes. Nous avons pour garants les auteurs les plus graves et les plus estimés. Les considérations que nous faisons valoir sont tirées de la nature des lieux, de la situation respective des peuples en

question, des mouvements des deux armées et de la détermination du rayon d'approvisionnement des légions romaines. Tout cela est accompagné de preuves tirées des documents géographiques les plus rapprochés de l'époque où se sont passés les événements qui nous occupent.

Nous pouvons aussi appeler à notre aide des présomptions basées sur les découvertes de ruines gallo-romaines. Tout le sol de la rive droite de l'Allier est jonché de débris, à partir de *Chantenay* jusqu'à *Vichy*. (1) Des fouilles récentes, opérées à Plaisance et à Toulon, près Moulins, ont fait apparaître un établissement de bains et des fours à potier, dont les produits remarquables ont été publiés dans notre Bulletin et dans *l'Illustration*. (2) Auprès de *Plaisance* se trouve le domaine de la *Gaudronne*, qui rappelle Gortona, un des noms de Gergovie. On y a trouvé une magnifique patère en bronze, déposée au Musée de la Société, et M. Tudot croit avoir découvert les vestiges d'une voie romaine dans un des faubourgs de la ville.

Nous dirons encore qu'autour de Moulins se trouve Bessay, dans les vieux titres *Bociacum*, très-proche de *Boiacum*, ancien nom de Boui, près Entrains, et plus proche encore de Bocates ou Vocates, *Boïes* du pays de *Buch*.

Tout en considérant Moulins comme le principal établissement des Boïes, nous avons admis leur présence entre la Loire et l'Allier, et regardé comme faisant partie de notre système les opinions de MM. Crosnier et Coiffier de Moret pour *Chantenay* et *Thiel*. Nous en avons fait autant pour *Souvigny* et *Bourbon-l'Archambault*, situés tous deux au-delà

(1) Voir la carte remarquable dressée par notre collègue, M. Bertrand, et dont la publication sera faite incessamment dans les Bulletins de la Société d'Emulation.

(2) En ce moment même M. Tudot, l'actif et intelligent conservateur de notre Musée, met la dernière main à un travail des plus intéressants et des plus complets sur la matière.

de l'Allier, sur la frontière du pays Biturige. Nous sommes d'autant plus portés à comprendre l'ancienne capitale de la *Sirerie de Bourbon* dans le pays Boïe, qu'elle touchait presque aux limites des diocèses de Nevers et d'Autun, de l'autre côté de l'Allier, et qu'on ne peut s'empêcher d'être frappé de l'analogie qui existe entre les divers noms de Gergovie, *Gortona*, *Gorgobina*, *Gergonia*, et *Borvo*, *Bormo*, *Burbo*, *Borbo*, ancien nom de Bourbon. Dans ce système, Gergovie serait Bourbon-l'Archambault, Boie pourrait être Moulins.

S'il faut en croire M. Achille Allier, généalogiste des sires de Bourbon, ils descendraient d'Hildebrand, frère de Carl-Martel et l'un des anciens comtes d'Autun (1). Cette coïncidence remarquable expliquerait la possession de ce fief par les ancêtres de nos ducs et autoriserait à penser que Bourbon formait la limite extrême du pays des Edues, à une époque plus reculée, puisqu'on la trouve, au VIII[e] siècle, dans la dépendance des comtes d'Autun.

Nous ne faisons que poser la question, n'ayant pas sous la main les éléments nécessaires pour la résoudre. La Commission générale pourra juger beaucoup mieux que nous la valeur de cette hypothèse.

Nous disons aussi qu'il serait temps de restituer à la ville des Boïes un des noms qui lui sont donnés par les monuments. Il est extraordinaire qu'on ait adopté de préférence celui qui ne se trouve nulle part dans les documents anciens. Nous félicitons MM. Bordier et Charton d'avoir les premiers, dans leur nouvelle Histoire de France, substitué le nom de *Gorgobine* à celui de Gergovie, et nous engageons le Comité chargé par le Ministre du travail de centralisation, à peser de toute son autorité pour faire admettre cette désignation dans les nouvelles éditions de César.

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome I[er], page 163.

En nous occupant de cette question, nous n'avons pas eu la prétention de trancher le débat ; nous avons voulu seulement le circonscrire et le dégager des opinions par trop excentriques, afin d'empêcher, s'il est possible, les esprits sérieux de s'égarer sur la foi de théories hasardées. Nous avons tenu à présenter tous les éléments qui se rattachent à la cause, même ceux qui peuvent paraître contradictoires, afin que chacun soit à même d'apprécier et de juger.

Quant à nos conclusions personnelles, elles ressortent de ce qui a été dit plus haut. Ainsi nous nous croyons autorisé à placer l'établissement de la colonie *Boïe* entre Bourbon-l'Archambault et Bourbon-Lancy, pris comme points extrêmes, en suivant une zône étroite dans la direction de Moulins et de Thiel, entre les diocèses de Nevers et de Clermont.

Pour l'assiette de la Gergovie, nous mettons en première ligne Moulins ou ses environs, Plaisance et Iseure, toutes les trois ayant fait partie jusqu'en 1789 d'une seule et même paroisse, et cela à cause de la tradition et en raison de la situation sur la frontière des trois pays environnants. En seconde ligne Bourbon-l'Archambault, à cause de l'analogie des noms et comme ayant marqué la limite la plus reculée du comté d'Autun, à une époque relativement très-éloignée (au VIII[e] siècle). Nous laissons sur le dernier plan Chantenay, Thiel et Souvigny qu'aucun monument ne paraît caractériser d'une manière particulière.

Enfin nous croyons fermement qu'on ne peut sortir du cercle que nous avons tracé autour de Moulins, sans s'exposer à tomber dans l'erreur et dans la contradiction.

Vous pourrez, Messieurs, vous faire une idée de la difficulté de résoudre les problèmes de ce genre par le nombre de questions que le sujet comporte.

César, en se servant de l'expression *in finibus*, veut-il entendre le pays tout entier, tout ce qui est compris dans les limites, ou veut-il seulement indiquer les frontières ?

Etant admis qu'il faut traduire *in finibus* par frontières, sur laquelle des limites de ce vaste territoire doit-on placer la petite peuplade des Boies ?

En supposant que les *Boies* aient été établis sur la frontière *Arverne*, où placer la ligne de démarcation avec les Edues, et, à ce propos, la limite des diocèses représente-t-elle bien exactement les anciennes divisions des provinces gauloises?

Comment espérer tirer quelques renseignements certains de la marche de César, quand, encore aujourd'hui, les opinions sont divisées sur le point de savoir s'il faut traduire *Agendicum* par *Sens* ou *Provins*; *Vellaunodunum* par *Château-Landon*, *Beaune*, *Auxerre* ou *Montargis*; *Genabum* par *Orléans* ou *Gien; Noviodunum* par *Neuvy-sur-Barangon*, *Nouan*, *Neuvy-le-Barrois* ou *Aubigny*?

Que faut-il entendre par *Boia?* Est-ce une ville, comme le prétendent certains? est-ce le nom du pays Boïe, comme le veulent beaucoup d'autres?

C'est bien pis encore pour *Gergovia*, que tout le monde orthographie ainsi, quoique ce soit, comme nous l'avons dit, le seul nom qu'on ne trouve pas dans les manuscrits? Quel est le choix à faire entre *Gergonia*, *Gorgobina* et *Gortona* (1)?

Vous voyez, Messieurs, que la matière prète à la discussion et que, si nous avons été plus longs que nous l'aurions désiré, ce n'est pas tout à fait notre faute.

MARIUS CLAIREFOND.

(1) Lemaire, *Commentaires de César*, note 3, page 298.



## ANCIEN

# FIEF DE BUCHEPOT,

PAR M. L'ABBÉ BOUDANT, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ.

---

Au milieu d'un vaste enclos, partout entouré de murailles, ou garanti par un ruisseau bordé de peupliers magnifiques, s'élève l'antique manoir de Buchepot. C'est une construction du xv$^e$ siècle, dont l'architecture n'offre rien de remarquable; sa forme est un carré-long, flanqué, à l'un de ses angles, d'une forte tour ronde, qui servait autrefois de chapelle. Deux autres tours, également circulaires, se dressent comme autant de sentinelles devant la cour d'entrée, on ne peut plus spacieuse, et qu'animent des sources abondantes. Les collines d'Ussel et de Charroux en bornent agréablement la vue et dans un horizon rapproché. La petite ville de Chantelle n'en est elle-même qu'à une faible distance.

Buchepot, appelé dans les anciens diplômes, Bichepot (nos paysans, qui sont des traditions vivantes, lui ont conservé ce dernier nom), était un franc-fief, relevant directement du roi. D'après les réglements féodaux, le propriétaire était obligé d'en renouveler le titre après une période déterminée. La

redevance à fournir à Sa Majesté s'élevait, au milieu du siècle passé, à la somme de 322 livres (1).

Voici les objets dont se composait cette antique seigneurie : Le château, d'abord, avec le parc, de la contenance de 158 mille toises : le ruisseau qui le baigne à l'est est appelé *Boublon*, diminutif de Bouble, rivière qui coule à Chantelle. Après le château, venaient les domaines Brunet, Desfilles et Bonnelat; puis, la terre de Péchenin, nommée *Pichanini* dans un vieux titre (2); celle de Chinières, située dans la paroisse de Saulcet, la maison de Chantelle, quelques locateries à Leu, ainsi que plusieurs ténements de vignes dans les Garennes d'Ussel. C'étaient enfin Bourianne et Sauget, le fief des Granges et celui d'Eschiat, qui avait un hôtel, des bois et une garenne. Matthieu de Saint-André l'habitait en 1320 (3), tandis que Intrand de Chillat seigneur des Forges, résidait aux Granges (4). Outre ces propriétés terriennes que nous venons de citer, notre puissant feudataire avait des redevances nombreuses: en première ligne, nous remarquons le *Grand-dixme* de Buchepot, embrassant toute la plaine qui s'étend du village de Leu et des marais d'Ussel inclusivement, au *Grand* et au *Petit-Etang*. La route de Gannat et le *Ris-Madelot* formaient comme l'encadrement général de ce vaste ténement, soumis audit seigneur. Un vieux plan cadastral, dans lequel toutes les parcelles se trouvent scrupuleusement désignées, fait mention d'un village dont il ne reste plus aujourd'hui le moindre vestige, c'est le *village des Barrots*. Il était bâti au milieu des champs qui portent ce nom.

Les Génovéfains de Chantelle avaient la 8e gerbe dans

(1) Pièces diverses, déposées dans les archives du château de Buchepot.

(2) Archiv. départ. de l'Allier.

(3) Archiv. impér. R. 458, pag. 211.

(4) Archiv. roy. 476, pag. 102.

quelques pièces de cette dîmerie (1), dans d'autres, la 4e. Des avantages analogues leur étaient réservés sur certaines récoltes secondaires et différents petits bétails.

Une autre dîme, toujours au profit du même seigneur, s'exerçait, à Taxat, dans toute l'étendue de la paroisse, sur les blés, le vin, les légumes et le chanvre. Il y avait aussi le droit de *charnage*, qui a donné lieu à plus d'une difficulté. Le charnage, vieux mot latin dérivant de *caro*, chair, autorisait le seigneur à prendre le dixième des agneaux, cochons de lait, etc.

Ce droit général, toutefois, se pratiquait conjointement avec les chanoines d'Hérisson, le seigneur des Granges, le prieur-curé de Saint-Germain-de-Salles, les communalistes de Charroux et le curé de Taxat. On faisait 32 portions, sur lesquelles le seigneur de Buchepot en prenait quinze. Il se payait le premier, comme *le plus haut seigneur décimateur de la paroisse*. A ce titre, il avait seul le droit de donner le ban ou congé de vendange aux habitants de Taxat, comme aussi le privilége de recueillir ses raisins une journée avant le public.

Le marquis d'Espinchal, seigneur des Granges, voulut contester ce point. Diverses sentences du châtelain de Chantelle et du sénéchal de Bourbonnais (2) donnèrent raison au seigneur de Buchepot. « Cette faveur, est-il dit dans l'un des actes (3), a été attachée à son franc-fief dès les temps les plus reculés. »

Malgré une déclaration aussi formelle, la commune de Taxat entreprit, plus tard, de s'affranchir de toutes ces charges,

(1) Transaction du 7 avril 1580, entre Alexandre de Rollat, écuyer, et le prieur de Chantelle.

(2) Du 3 février 1684 et du 2 juillet 1689; — *id* du 17 juin 1715, contre le sieur de Chillac, qui avait acheté les Granges des Mr d'Espinchal. Cette terre a appartenu anciennement à la maison de Champfeu.

(3) *Mémoire* de dame Marguerite Guillomet.

qui étaient vraiment intolérables. Trois procès furent soulevés à cette occasion; ils coûtèrent soixante mille livres. Ruinée par toutes ces procédures, elle laissa le champ libre au sire de Buchepot. Le droit de colombier lui fut même, sans conteste, entièrement réservé. Personne, excepté lui, n'avait le droit d'avoir un seul pigeon dans la paroisse.

Que d'exigences, que de priviléges qui venaient ainsi froisser le peuple, paralyser le commerce, entraver l'agriculture et préparer une révolution, qui a, il est vrai, dépassé le but sur tant d'autres points!

Mais continuons: non-seulement les terres, placées sous la main immédiatement du maître qui trônait à Buchepot; mais de nombreux cantonnements, situés dans les paroisses de Chantelle, Bellenaves, Saint-Bonnet-de-Bellenaves, Chezelles, Naves et autres paroisses éloignées (1), étaient tributaires du même seigneur. La terre de la Mivoie (2) versait dans ses coffres un très-gros revenu; beaucoup moins important était le fief de Bouillé, contigu à la ville de Chantelle, qui, lui aussi, devait fournir son contingent.

En retour de ces avantages, un tribut dit de franc-fief, se payait tous les vingt ans, et d'avance, entre les mains du trésorier du domaine de France. Le sire de Buchepot était tenu, à cette occasion, de fournir au roi l'aveu et le dénombrement de ses propriétés. Pour cela, il se rendait à Moulins devant la principale porte du château. Et là, l'épée au côté, tête nue, les mains jointes, et à genoux, en présence du lieutenant-général de Sa Majesté, il baisait le verrou de la susdite porte; puis, il promettait de faire un aveu sincère, un dénombrement exact de son fief; enfin, il jurait de garder les chapitres de fidélité, comme un vassal le devait, à son seigneur. Le dernier aveu et dénombrement fut exécuté en 1781, quelques

(1) Archiv. de Buchepot.

(2) Du 5 août 1640.



années seulement avant la révolution. Nombre de ces pièces et documents se conservent dans les archives mêmes du château de Buchepot.

Voici les points sur lesquels portait le tribut royal :

| | |
|---|---|
| 1° Fief de Buchepot. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 200 livres. |
| 2° Une portion du grand-dixme de Buchepot. . . . . . | 35 |
| 3° Dîme de Taxat.. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 50 |
| 4° Terrier de la Mivoie. . . . . . . . . . . . . . . . . | 40 |
| 5° Portion du fief de Bouillé (7 œuvres de vigne).. . . . | 7 |
| Total. . . . | 332 |

Ajoutons ici une note qui prouve toute la dépréciation qu'a subie l'argent depuis un siècle et demi : en 1695, le manoir de Buchepot, avec l'enclos, dans lequel se trouvait un bois de haute futaie; plus, trois domaines (1), une locaterie (2), trente œuvres de vigne (3), le grand-dixme détaillé plus haut ; enfin des prés et des pacages, furent affermés 550 livres. Aujourd'hui, tout cela vaudrait une douzaine de mille francs au moins. Le fermier était Pierre Bourgougnon , sieur de la Motte, demeurant à Cintrat.

Les priviléges de ces puissants de la terre pénétraient jusque dans le sanctuaire. Dans l'église de Saint-André de Taxat, il y avait, du côté de l'Evangile, une petite chapelle dédiée à Notre-Dame. Cette chapelle appartenait exclusivement aux seigneurs de Buchepot, qui avaient là un banc et un caveau pour leurs sépultures. Des littes, ou bandes noires, armoriées, sont encore peintes tant à la muraille intérieure qu'à celle de l'extérieur. Le 2 octobre 1603, damoiselle René de Fraigne, veuve de messire Alexandre de Rollat, écuyer, légua une rente de 8 liv. 6 *sols* 6 deniers, pour *qu'une messe du précieux corps de Notre-Seigneur fût célébrée à per-*

(1) A Eschiat.

(2) Aux Fonts-Puttes.

(3) Au terroir de Souvignes.

*pétuité dans ladite chapelle*, tous les jeudis de chaque semaine, et à la fin d'*icelle messe basse*, le prêtre disait une absolution des morts sur les tombeaux des sires de Buchepot (1). Dès avant 1685, le curé de Taxat avait contracté l'engagement d'aller, tous les quinze jours, donner la messe dans la chapelle du château où se trouvait également un caveau de famille (2). A la fin du siècle dernier, il s'y rendait chaque lundi et recevait, en échange de son pieux ministère, 40 *sols* et son dîner, d'après cet adage : *Ubi missa ibi mensa*.

Ce petit oratoire a été interdit, au milieu du XVII^e^ siècle, par Armand, de Lévy, de Ventadour, patriarche-Archevêque de Bourges. En 1656, Simon Guillomet, curé de Montmarault, fut chargé d'en opérer la réconciliation. Aujourd'hui, c'est un prosaïque fruitier; le calice, marqué aux armes des pieux châtelains, a été vendu depuis une vingtaine d'années seulement.

## ANCIENS SEIGNEURS DE BUCHEPOT.

1° Le premier propriétaire connu de cette seigneurie est Gilbert de Bichepot. Un contrat de mariage, conservé dans les archives de la famille de Buchepot, aujourd'hui fixée à Orléans, établit qu'en 1440, Dauphine Chabotelle, porta à Gilbert de Bichepot, son mari, la terre qui a depuis reçu le nom de Bichepot. Il paraîtrait donc qu'avant cette époque, ce lieu avait une tout autre dénomination. Son importance et ses titres lui viennent de cette famille qui a joué un rôle à la cour des princes de Bourbon, séjournant ordinairement à Chantelle. Un vieux plan de leur château montre un pavillon d'honneur, réservé à

(1) Testament de M^me^ de Rollat, conservé à Buchepot.

(2) Engagement de 1685, fait par Guyon, Caille, curé de Taxat.

ce Gilbert de Bichepot. L'*Armorial du Bourbonnois*(1), dressé sous Charles VII, compte ce même personnage au nombre des officiers supérieurs qui habitaient la forteresse de Chantelle. Voici quelles étaient ses armes (il est inutile d'observer qu'elles étaient parlantes) : d'azur, à un pot d'argent, une fasce de gueules brochant sur le pot et un chef de même, chargé de 3 étoiles d'or. L'écu timbré d'un casque ; cimier, une mellusine ; cri de guerre : *Bichepot*.

On perd la trace de ce seigneur, qui probablement mourut sans descendance masculine. La famille, établie à Orléans, provient d'une branche cadette, et le dernier rejeton qui en reste, conserve une sorte de culte pour le pays qui a été le berceau de ses ancêtres.

2° Des lettres patentes de Louis XII, obtenues en chancellerie le 22 août 1506, prouvent qu'à cette époque la terre de Buchepot appartenait à Jean de Beaucaire, seigneur de Sallebrune. Elle venait du chef de son épouse, qui s'appelait Anne de Chinières.

3° Damoiselle Guicharde de Beaucaire l'offrit en dot à Jacques de Rollat, écuyer, seigneur de Rollat, de Bellenaves, Sauget, etc. (2).

4° En 1630, par le mariage de Gilberte de Rollat, Buchepot advint à Charles le Long, écuyer, seigneur de Chenillat.

5° Pour acquitter les dettes de cette noble maison, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Buchepot, avec tous ses droits honorifiques, dîmes et charges, fut vendue à honorable homme M. Antoine Guillomet, sieur de Rozier, moyennant 6,500 livres tournois.

L'acte fut passé au château de Chenillat, le 13 mai 1646,

(1) Archiv. impér., manuscrit sur parchemin grand in-4°, collection Gaignières, n° 2896.

(2) Lettres patentes de 1551.

avant midi, par-devant Claude, Secrétain, notaire royal et garde-note au pays et duché de Bourbonnais. Ce nouvel acquéreur descendait de Philippe Guillomet, officier supérieur, venu en 1521 de Pau en Béarn, à la cour de Chantelle. Le 9 novembre 1661, il signa *Buchepot* tout court sur les actes de baptême de la paroisse de Chantelle.

6° Enfin, le 28 octobre 1749, Jean-Baptiste Artaud, procureur au parlement, époux de Marguerite Guillomet, par suite d'arrangements de famille, acheta d'Antoine Guillomet, le fief de Buchepot avec ses charges et priviléges. A la même époque, il se fit adjuger, au Châtelet de Paris, les domaines Verne, Aubert et Tauraud, sis en la paroisse de Taxat, qui furent vendus au profit de M. de Saint-Aubin, maître des requêtes. Ce J.-B. est le bisaïeul de M. Jacques-Edouard Artaud, aujourd'hui propriétaire de cette terre antique.

On voit dans le castel de Buchepot une copie de l'un des meilleurs tableaux de Nicolas Poussin. Un instant on a cru que c'était l'original lui-même. Ce qui amenait cette conviction, c'est une note écrite de la main de M. Guillomet, secrétaire de l'intendance des Flandres, qui en avait fait l'acquisition lors de la vente d'un musée célèbre. Cette note est ainsi conçue :

*Testament d'Eudamidas de la ville de Corinthe.*

« Je lègue ma mère à Arétée pour la nourrir et en avoir soin dans sa vieillesse. Je lègue ma fille à Charixène pour la marier avec une aussi grande dot qu'il pourra lui donner; et si l'un ou l'autre vient cependant à mourir, j'entends que le legs que je lui ai fait revienne au survivant.

« Poussin *Pinxit.* (Lucien, dans le Toxaris.)

« *Ex musæo* Joseph Formont, sieur de Venne.

« G[t] Penne *delineavit et sculpsit*, *cum privilegio regis.* »

Le moribond, étendu sur son lit, dicte ses intentions au tabellion qui les enregistre; l'homme de l'art appuie gravement sa main sur le cœur pour s'assurer s'il palpite encore. L'un des amis est debout, recueillant avec religion les volontés de celui que la mort va bientôt lui ravir. Les deux femmes, objet de la donation, sont agenouillées aux pieds de la couche funèbre. La physionomie du mourant est frappante d'expression. Tel est l'ensemble de ce petit chef-d'œuvre.

Buchepot relevait de la paroisse de Taxat-sous-Charroux au diocèse de Bourges, laquelle, du temps de Nicolay, ne comptait que 58 feux et possédait, au témoignage de cet historiographe (1), 50 livres de revenus *tant seulement*. Elle dépendait du prieuré de Saint-Germain-de-Salles. L'église qui est du XI[e] siècle n'a que deux nefs; la principale a été rebâtie à neuf, mais on a négligé de suivre le plan primitif.

Un campanille est placé sur l'ancienne portion. Là, dans une petite chapelle, qui appartenait aux seigneurs du château de Mont, on voit une pierre tombale parfaitement conservée, qui porte des armoiries avec cette inscription :

HÎC JACET VIR CLARISSIMUS
PHILIBERTUS DU BUYSSON,
EQUES, DOMINUS DE
MONTS, DOUSON, LEUX,
LA CAVES, CROTTE. OBIIT
IN CASTELLO DE MONT
DIE 13 FEBRUARII, ANNO
DOMINI 1729, ÆTATIS
VERÒ, 73.

L'écu de ce noble défunt est d'azur, à une épée d'argent, la garde d'or, posée en pal, la pointe en l'air, accompagnée de

(1) *Description générale du Duché de Bourbonnois.*

3 molettes d'éperon du même, 2 en chef et 1 en pointe, couronne de comte, 2 lions pour support.

Cette honorable famille, qui habite encore notre département, est venue en Bourbonnais en l'année 1496, du château du Buysson, commune d'Alonze, près de Saint-Flour. Elle a rempli dans notre province les fonctions les plus importantes.

Le château de Mont a donné naissance à un personnage, qui périt à Lyon, aux jours les plus mauvais de la Terreur, M. Dumon André, conseiller au présidial de Moulins. Il était âgé de 31 ans à peine. Son crime était d'être riche et noble. Il figure le treizième sur la liste des victimes de l'Allier (1).

Taxat, dans les anciens titres, est appelé *Terciacum*, *Tarciacum*, *Taciacum*, d'où est venu Terciat, puis Tersat, Tarsat, et enfin Taxat. Ce pays doit avoir une origine latine; on sait qu'*Acum*, désinence signifiant lieu habité (2), provient de cette langue des maîtres du monde.

Nous venons de raconter ingénûment les faits qui se rapportent à l'un des points les plus inexplorés de notre vieux Bourbonnais. Les enseignements qui en découlent ne seront point perdus, pour nous qui vivons sous un régime si différent. Heureux si nous avons appris à l'aimer et à la servir, cette France moderne, qui couvre des mêmes droits et abrite sous les plis de son glorieux manteau tous les enfants de la même famille!

L'abbé BOUDANT,
Curé de Chantelle.

(1) Fastes historiques de la Saintonge, par R P. Lesson, pag. 65.

(2) Archiv. départ. du Rhône.

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

# DURAND DE SAINT-POURÇAIN,

LUE EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ PAR M. BOUCHARD,
MEMBRE TITULAIRE.

« Le treizième siècle vit naître, dit M. Demogeot (1), une « milice monacale d'un tout autre caractère que celles qui « avaient déjà paru. Avertie par de vagues bruits des pé- « rils qui menaçaient l'orthodoxie catholique, Rome, avec « cette sagacité profonde qui la caractérise, changea la « forme et l'emploi du monachisme. Elle ne se contenta plus « des moines cloîtrés et sédentaires, qui tenaient en quelque « sorte garnison dans l'Europe; elle y lança, comme une « armée d'invasion, deux ordres nouveaux d'une martiale « allure. Milice intrépide et docile, les Dominicains et les « Franciscains s'avancent prêts à tout, armés à la légère, « avec leur besace et leur froc, sans réserves, sans provisions, « vivant comme les oiseaux du ciel : il faut les excommunier

(1) Histoire de la littérature française, page 163.

« pour leur faire accepter la propriété de leur nourriture.
« Il est vrai qu'ils payent, d'un autre côté, tribut à l'humanité : ils se livrent sans scrupule à l'esprit de corps,
« cet égoïsme collectif. L'Université de Paris vit avec effroi
« s'avancer en bon ordre ces nouveaux docteurs qui réclamaient le droit de l'envahir : elle les repoussa longtemps,
« mais enfin, de guerre lasse, vaincue par leur sainte obstination et par les anathèmes du Saint-Siége, elle leur ouvrit
« à regret ses portes et leur décerna ses grades et ses honneurs. »

C'est de l'un de ces hommes nouveaux, de l'un *ces artistes mendiants et prêcheurs*, selon l'expression de M. Michelet, que je veux en ce moment retracer la vie. Ce personnage est Guillaume Durand, né en 1272 à Saint-Pourçain, alors une des bonnes villes de la basse Auvergne. Plus tard, lorsqu'il fut devenu célèbre, il ajouta, comme c'était alors l'usage, le nom de sa ville natale à celui qu'il tenait de ses parents, dont on ignore aujourd'hui la condition. « Cet illustre théologien fut le premier, voyons-nous dans le dictionnaire de « Moreri, qui, sans s'assujétir à suivre les principes d'aucun « autre, prit des uns et des autres ce qu'il jugea à propos, et « avança quantité de sentiments nouveaux, ce qui lui a fait « donner le nom de docteur très-résolutif. » Si nous consultons le dictionnaire historique des auteurs ecclésiastiques, nous trouvons « que Durand, né avec un génie vif et subtil, « voulut parler et écrire de lui-même, et que quoique dominicain, il s'éloigna souvent des opinions de Saint Thomas. »

En 1290, à l'âge de dix-huit ans, il entra dans le couvent des dominicains de Clermont, où déjà s'étaient préparés Guy de la Tour du Pin et Hugues Aycelain. Du couvent de Clermont où il sut profiter des exemples de sainteté aussi bien que des leçons qu'on lui donna, il se rendit à Paris pour y continuer ses études. Et en même temps qu'il suivait dans cette ville savante les leçons des maîtres du temps, il expliquait lui-même, dans le collége Saint-Jacques, au milieu d'un nom-

breux auditoire, l'ouvrage capital du douzième siècle, *les quatre livres du maître des sentences*, de Pierre Lombard. Mais il ne se contenta pas de faire sur ce grand ouvrage des leçons orales, il en fit encore un commentaire estimé qui tient honorablement sa place parmi ceux de Guillaume d'Auxerre, d'Albert-le-Grand, de Saint Thomas, de Saint Bonaventure, de Gilles de Rome, de Gabriel Major, de Scot, d'Ockam et de plusieurs autres. Durand avait commencé un commentaire sur les Sentences, lorsqu'il enseignait dans le collége Saint-Jacques, et il continua d'y travailler, nous apprend le R. P. Touron, pendant ses quinze ou seize années d'épiscopat. C'est surtout dans ce travail qu'on le voit ami des nouveautés et fort attaché à ses lumières particulières (1). Ces nouveautés particulières ne furent point le fruit, disons-le tout de suite, d'une présomptueuse jeunesse, mais bien au contraire le résultat de longues et sérieuses études mûries encore par l'âge, « puisqu'il prend soin de nous apprendre lui-même qu'il ne faut juger de ses véritables sentiments que par les seuls commentaires qu'il avait publiés dans sa vieillesse (2), » et son commentaire sur les Sentences fut, on peut bien le dire, le travail de toute sa vie.

A l'âge de quarante ans, l'an 1312, s'il faut en croire Bernard Guidonis (3), il prit le bonnet de docteur. Les papes Clément V et Jean XXII l'honorèrent de leur confiance, ce qui prouve qu'il était une des lumières de l'église de France. Clément V lui donna la charge de maître du sacré palais (4) dans les premières années du quatorzième siècle. Et en 1318,

(1) *Bibliothèque sacrée*, par les RR. PP. Richard et Giraud, dominicains.

(2) R. P. Touron.

(3) Dominicain et évêque en Espagne, mort en 1331.

(4) Cette charge avait été créée par Honorius III en faveur de saint Dominique, dont il avait approuvé la règle en 1216.

le pape Jean XXII le promut à l'évêché du Puy, qui était alors évêché immédiat du Saint-Siége. Mais nous devons le dire, il ne fut revêtu de cette dignité qu'après avoir souscrit à la condamnation de quelques articles sur lesquels il avait été consulté à cette époque. Pendant huit ans, de 1318 à 1326, « il administra cette église avec tout le zèle et la charité « bienfaisante d'un vigilant pasteur des âmes, dit le R. P. « Touron. » En effet, nous le voyons, en 1320, tenir un synode pour conserver et rétablir la discipline ecclésiastique dans son diocèse.

Dans le Moyen-Age, les Juifs, tourmentés et chassés de partout ne purent trouver un asile au milieu même de cette nature sauvage et déserte dont l'étendue formait alors le diocèse du Puy ; car Durand de St-Pourçain avait obtenu du roi de France Philippe V, en 1321, un ordre pour faire sortir de la ville les malheureux juifs qui pouvaient s'y trouver, accusés les uns d'avoir trempé leurs mains dans le sang d'un ecclésiastique de la cathédrale, tous d'avoir causé du trouble et du scandale. Triste page dans la vie de Durand, que ni sa science, ni un grand nom ne pourraient effacer, si on ne se rappelait les malheureux temps dans lesquels il vivait.

Parmi les hérésies que vit naître le XIII[e] siècle, disons un mot de celle des Fratricelles. Ces hérétiques, connus sous le nom de Fratricelles, Fraticelli, Frérots ou Bisoches, avaient pris naissance vers 1260 dans la Marche d'Ancône. Ils avaient eu pour chefs Herman Pangiloup de Ferrare, Pierre Maurato et Pierre de Fossombrone. Le relâchement introduit dans l'ordre de saint François avait occasionné cette nouvelle hérésie. Et le *Commentaire* de Pierre-Jean Olive, frère mineur de la province de Béziers, sur l'*Apocalypse*, l'un des plus ardents défenseurs du parti de Jean de Parme, et de *l'Evangile éternel*, contribua beaucoup à augmenter le nombre de ces hérétiques. Ce fut en vain que le pape Boniface VIII les condamna en 1300; car ils se répandirent rapidement dans toute

l'Europe. Ils soutenaient : que grâce à eux, l Eglise allait être plus parfaite qu'elle n'avait été jusqu'alors ; qu'éclairée du St-Esprit, elle aurait de nouvelles lumières ; que l'ancienne église corrompue allait être éteinte pour faire place à une église plus parfaite ; que les enfants ne recevaient aucune grâce par le baptême ; que les sacrements de l'église étaient inutiles parce que ceux qui les administraient n'avaient plus ni pouvoir ni juridiction. Ils élurent, selon divers écrivains, un pape de leur nouvelle église ; selon d'autres, ils se firent au moins un général particulier et des seigneurs. (1) Disons aussi, pour être juste et impartial, que quant aux infamies scandaleuses qu'on leur impute, certaines personnes pensent et rapportent qu'ils n'en étaient point coupables, mais qu'ils étaient victimes de leurs opinions et de leurs principes qui attaquaient l'église romaine (2).

Eh bien, quel sera le champion que Rome choisira pour défendre la catholicité si fortement menacée ; quel sera l'homme de Jean XXII ? ce sera Durand de Saint-Pourçain. Quelle preuve de son savoir et de son crédit ! Cette espèce de croisade eut lieu pendant l'année 1322. Mais ni Durand avec sa science et son éloquence, ni Jean XXII armé des foudres du Vatican ne purent arrêter le développement de cette hérésie placée sous la protection de Louis de Bavière, ennemi déclaré de la papauté ou plutôt de Jean XXII.

Au nombre des illustres prédécesseurs de Bossuet à l'évêché de Meaux, nous devons compter Durand de Saint Pourçain qui fut nommé en 1326.

Notre illustre compatriote eut aussi, quoique indirectement, une grande part dans la fameuse assemblée tenue à Paris en 1329, sous la présidence du roi Philippe de Valois. Résumons avec M. Henri Martin ces débats : (3) « L'épiscopat gallican,

(1) Dictionnaires de Moreri et de Trevoux.

(2) Dictionnaire de Bayle.

(3) Histoire de France, tome V. pages 13 et 14.

« dit-il, avait largement profité de la réaction de 1315 contre « le pouvoir royal, et les juridictions ecclésiastiques envahis- « saient tout, entravaient tout : il n'était pas de procès que « les officiaux ne se crurent en droit d'attirer devant eux, « à « raison de péché » ; ils interdisaient aux laïques d'arrêter les « clercs pour quelque cause que ce fût, et étendaient le privi- « lège de clergie à une multitude de gens mariés et illettrés, « à des enfants en bas âge : ils choisissaient, pour la défense « de leur temporel, des baillis et prévôts ecclésiastiques ; ils « s'arrogeaient la connaissance des procès passés en cour sé- « culière, établissaient partout des notaires ecclésiastiques en « concurrence avec les notaires royaux, s'emparaient des in- « ventaires et des exécutions de testaments, non sans en re- « tirer de gros bénéfices. Tous les progrès faits sous saint « Louis et depuis étaient compromis, et les établissements « mêmes du saint roi étaient foulés aux pieds. Il y eut à ce « sujet des conférences fort curieuses au palais de Justice et « à Vincennes, en présence de Philippe (décembre 1329) : « cinq archevêques et quinze évêques avaient été mandés par « le roi afin de débattre leurs prétentions. Pierre de Cugniè- « res, avocat-général au parlement, parla pour « les droits du « roi, » et l'archevêque de Sens et l'évêque d'Autun, pour les « droits de l'Eglise. Le champion laïque prit pour arme la « distinction du temporel et du spirituel, et soutint que les « gens d'église ne devaient aucunement s'immiscer dans le « temporel ; les deux prélats répondirent en soutenant hardi- « ment la suprématie du spirituel et la réunion des deux « puissances « entre les mains de Pierre. »

« Philippe se montra peut-être plus ébranlé qu'irrité de « l'audace des gens d'église, cependant il leur fit dire par « Cugnières qu'il leur donnait un an pour remédier aux abus, « faute de quoi il y porterait lui-même le remède « qui plairait « à Dieu et au peuple. »

On ne croit pas, il est vrai, que Durand, quoique présent à

cette assemblée, (1) ait pris la parole. Mais, selon la remarque de Baluze, dans sa vie des papes d'Avignon, tôme premier, le cardinal Bertrandi, archevêque d'Autun, se glorifiait d'avoir puisé dans les écrits de notre grand docteur, la meilleure partie de ce qu'il avait dit dans cette conférence, pour soutenir les intérêts du clergé et de l'église gallicane.

Jusqu'en 1331, Durand de Saint-Pourçain s'était conservé l'estime et l'amitié de tout le Sacré-Collége, et la confiance particulière de Jean XXII. Mais alors, tout changea, car l'homme qui avait si bien servi l'Eglise romaine contre les Fratricelles en 1322, s'élevait maintenant contre le pape lui-même pour soutenir dans cette question de la vision béatique, ce qu'il croyait être la vérité et ce qui était aussi la tradition de l'Eglise. L'opinion professée par le souverain pontife avait été, il est vrai, s'il faut en croire Moreri, fort commune dans les premiers siècles et avait été recueillie dans les écrits de St-Justin, de St-Irénée, de Tertullien, d'Origène, de Théodoret, de Lactance, de Victorin et de Prudence. Je laisse encore la parole à M. Henri Martin pour rendre compte de ce singulier débat. (2).

« L'inquiet et violent Jean XXII, dit-il, avait des goûts peu « conformes à sa position : il aimait les nouveautés en ma- « tière religieuse et se plaisait à remuer les questions les « plus obscures de la théologie. Un certain dimanche de « l'Avent de 1331, il s'avisa de prêcher publiquement que les « âmes des saints ne voyaient Jésus-Christ que dans son « humanité et ne le verraient dans sa divinité avec le Père « et le St-Esprit, n'auraient, en d'autres termes, la vision « béatifique de Dieu qu'après la résurrection des corps et le « jugement universel. Là-dessus, grande rumeur contre le

(1) R. P. Touron, histoire des hommes illustres de l'ordre de St-Dominique.

(2) Histoire de France, tôme V. page 22.

« Saint-Père dans toutes les écoles de théologie : les maîtres « de la *Sorbonne*, cette célèbre école théologique fondée à « Paris sous St-Louis par Robert de Sorbonne, déclarent hé- « rétique cette proposition « que le pape n'avait sans doute « énoncée que par forme de doute »; le roi Philippe, zélé dé- « fenseur de l'orthodoxie, prend une attitude menaçante, et « les ennemis de Jean XXII, Michel de Césène et l'ex-général « des Franciscains, Guillaume d'Ockam, l'empereur Louis, « renouvellent avec une nouvelle énergie leurs accusations « contre « l'hérétique Jacques de Cahus. » Jean XXII, effrayé « un moment de l'imprudence avec laquelle il avait com- « promis l'autorité du Saint-Siége, saisit l'expédient suggéré « par la Sorbonne, et assura n'avoir rien affirmé de son chef « sur ce sujet. La controverse paraissait assoupie, lorsque « beaucoup de clercs et surtout plusieurs cardinaux, « soit « par la faveur, soit par la crainte du seigneur pape, » re- « commencèrent à soutenir la doctrine de Jean XXII. Le « Saint-Père envoya à Paris un franciscain, qu'il avait nommé « général de l'ordre à la place de Michel de Césène, sous pré- « texte de concerter avec Philippe III les moyens de rétablir « la paix entre les rois d'Angleterre et d'Ecosse; mais le but « caché de cette légation était « de convertir et amener au « sentiment du seigneur Pape les maîtres et la Faculté de « Théologie de Paris. »

« L'envoyé n'y réussit point. Tous les prélats et docteurs « convoqués par le roi confirmèrent la déclaration de la Sor- « bonne, et peu s'en fallut que le roi ne fît juger par l'Inqui- « sition et brûler comme *paterin et boulgre* l'ambassadeur du « Pape, qui s'en retourna au plus vite en Provence. Jean XXII, « vraiment alarmé des projets de concile qu'on agitait contre « lui, n'avait pas attendu la déconvenue de son envoyé pour « conjurer de nouveau l'orage, en protestant qu'il n'avait « prétendu rien déclarer de contraire à l'Ecriture et à la foi « (janvier 1334). Il survécut peu de mois à cet échec, et le « trois décembre 1334, étendu sur son lit d'agonie, il re-

« connut, pour article de foi, la vision béatifique « des âmes « bienheureuses aussitôt après leur décès, et trépassa le len- « demain, âgé de quatre-vingt-dix ans. »

Durand de Saint-Pourçain osa donc protester contre ce qu'il croyait l'erreur, et par conséquent s'élever contre l'autorité de la papauté. Il envoya même, dit-on, un livre à son adversaire Jean XXII, qui, selon Baluze, le manda à son tribunal. Grâce néanmoins à la protection du roi de France, il continua d'administrer son diocèse. Mais, pendant ce temps-là, son livre était examiné avec la dernière rigueur par des théologiens nommés par le Pape. Les avis se partagèrent sur son ouvrage. Parmi les adversaires de ses doctrines, mentionnons Durandelle ou Durand le jeune, religieux lui aussi de l'Ordre de saint Dominique, et parent, selon quelques biographes, de notre grand philosophe. Et, au nombre de ses partisans et de ses soutiens, nous devons citer le cardinal Jacques Fournier, depuis pape sous le nom de Benoît XII.

On n'est pas d'accord sur l'époque de la mort de notre illustre compatriote, décédé à Meaux, siége de son évêché. Ainsi, certains biographes pensent que notre grand évêque mourut le 13 septembre 1331 (1); d'autres, en 1333 (2); et enfin la Bibliothèque sacrée et le R. P. Touron indiquent l'année 1334.

Le moment est arrivé d'examiner avec quelques détails quel fut le rôle de Durand de Saint-Pourçain dans ces grandes luttes philosophiques qui agitèrent les derniers siècles du moyen-âge et qui préparèrent des temps meilleurs, bien chèrement achetés, il est vrai; mais telle est la destinée des individus et des sociétés Et d'abord, dans son résultat général, qu'est-ce que la scolastique, cette unique et maîtresse science du moyen-âge? « La scolastique, dit M. Barthélemy Saint-

(1) Dictionnaire de Moreri.
(2) Biographie des frères Michaud.

« Hilaire, est la première insurrection de l'esprit moderne « contre l'autorité (1). » Maintenant, voulons-nous savoir, avant de pénétrer dans le cœur de notre sujet, quel fut son rôle, sa mission dans la société d'alors, transcrivons une belle page du remarquable travail de M. Haureau sur la philosophie scolastique, travail couronné par l'Académie des sciences morales et politiques : « A l'ouverture des écoles, « dit-il, l'esprit humain, enchaîné à des dogmes immobiles, « semblait avoir perdu jusqu'à la conscience de lui-même. « Vivre, c'est agir, c'est changer de lieu, c'est se transfor- « mer; et l'action, le mouvement était interdit par une sorte « de jurisprudence préventive qui, assimilant toute innova- « tion au plus grand des crimes, à l'impiété, tenait l'intelli- « gence en servitude. Mais voici qu'il arrive des plages loin- « taines quelques penseurs élevés sous une discipline moins « oppressive, qui viennent exposer, sur la nature des choses, « des opinions nouvelles, inconnues. Ce sont des philosophes; « c'est contre les séduisantes amorces de leur périlleuse « science que l'Apôtre a prévenu les nations, disant : « Gar- « dez-vous bien d'aller tomber dans les embûches de la phi- « losophie! » Mais ce précepte de l'Apôtre est oublié. On « court au-devant des nouveaux docteurs, et on les écoute « d'abord sans les comprendre; puis, quand on les a compris « on prend goût à leurs études. Alors commence l'enseigne- « ment scolastique, et bientôt la raison, éclairée sur ses droits, « demande à l'autorité ses titres, les discute, et démontre « qu'ils sont frauduleux. Non, Dieu n'avait pu faire entendre « sa parole pour tuer les âmes de ses créatures; car Dieu « n'est pas la mort, mais la vie. Comment donc se disaient-ils « les représentants de Dieu sur la terre, ces tuteurs, si jaloux « de la tradition, qui prétendaient arrêter le développement « naturel de la pensée humaine, afin d'exercer plus aisément

(1) De la logique d'Aristote, tome II, page 194.

« leur tyrannique empire sur des consciences atrophiées?
« Tel est le premier cri de la révolte. Jean de Salisbury
« l'avait entendu, lorsqu'il disait des maîtres de son temps :
« « Et linguæ eorum incendia belli factæ sunt (1). » Oui, ce
« sont les brandons de la discorde, ce sont les torches de la
« guerre! L'agitation se répand; une active propagande va
« réveiller au sein des âmes tous les instincts engourdis, tous
« les désirs comprimés : l'autorité se défend avec ses armes;
« la raison émancipée fait bon usage des siennes : enfin,
« après six siècles de luttes ardentes, l'édifice de l'autorité
« chancelle, menace ruine, et les générations qui sortent du
« sein fécond de l'humanité, usant du droit qui leur est ac-
« quis de fuir les ténèbres et de rechercher la lumière, vont
« d'elles-mêmes se confier à la tutelle des philosophes. Voilà
« le principal résultat de la scolastique. Dans les gros livres
« de ses docteurs, s'il y a beaucoup à prendre, il y a, nous
« en convenons, beaucoup à laisser. Mais qu'on ne tienne
« pas le moindre compte de leurs systèmes, qu'on ne fasse
« aucun état de leurs subtiles et ingénieuses découvertes
« dans le monde des idées, soit! encore faut-il reconnaître
« que ces philosophes, inexpérimentés et téméraires, ont ac-
« quis, pour nous, le premier, le plus précieux de nos biens,
« la liberté (1)! » Eh bien, à ces travaux et à ces luttes, notre compatriote y prit une part active, et en combattant le bon combat de l'indépendance de la pensée et de la liberté humaine, disons qu'il a bien mérité nos respects et notre admiration.

Trois questions fondamentales donnent lieu à tous ces fameux débats des docteurs du moyen-âge. Ces trois questions sont : 1° tel ou tel genre, telle ou telle espèce, est-il au-delà de l'intelligence, dans l'objectif, une réalité distincte de toute

(1) *Epistolæ*, epist. 60.

(1) Hauréau, 1er volume, pages 522 et dernières.

autre, une véritable entité? 2° si ces genres, ces espèces subsistent, sont-ils ou ne sont-ils pas des corps? 3° que l'espèce soit ou ne soit pas un corps, existe-t elle hors des objets sensibles? Ces problèmes, qui avaient préoccupé l'esprit d'Aristote, furent connus de nos scolastiques par les ouvrages de Porphyre. Ces trois questions firent naître trois systèmes : le réalisme, le nominalisme, et le conceptualisme. A la tête des réalistes se trouve Guillaume de Champeaux ; au premier rang des nominalistes, Roscelin ; et parmi les partisans du conceptualisme, brille d'un immortel éclat l'amant d'Héloïse, le docte Abeilard. C'est surtout au XII° siècle que cette lutte devient considérable, que ce débat s'agrandit entre la liberté et l'Eglise ou l'autorité, malgré la réconciliation opérée par St-Anselme. L'Eglise se range du côté du réalisme, en adoptant les idées de Guillaume de Champeaux, c'est-à-dire que toute conception de l'intellect correspond nécessairement à une réalité ; « ainsi « l'humanité, pour eux, était un être réel, embrassant dans « sa vie propre celle de tous les hommes (1) » Les libres penseurs de ce temps embrassent avec passion la cause du nominalisme condamné dans la personne d'Abeilard, comme déjà elle l'avait été dans la personne de Roscelin. Pour eux, l'humanité n'était qu'un nom désignant l'ensemble des créatures humaines. « C'est la négation des essences générales et des exemplaires éternels (2) » Mais Abeilard n'est pas seulement le disciple et le continuateur de Roscelin ; combattant tour à tour les nominalistes et les réalistes, il finit par se faire le chef d'une école intermédiaire connue sous le nom de conceptualisme. Dans ce système, les phénomènes perçus, conçus par l'intellect, se transforment dans l'entendement en notions individuelles, partielles ; rapprochées ensuite par l'intellect les unes des autres, il se forme des notions plus ou moins gé-

(1) Histoire de France d'Ed. Charton et Bordier, p. 309.
(2) Hauréau, 1er volume, page 269.

nérales, et ces notions plus ou moins généralisées sont des *tons intellectuels*, *des universaux*, et ces universaux ne sont point hors de notre pensée. C'est là le parti du bon sens et de la raison.

Une fois le champ de bataille éclairé, résumons les passes-d'armes du philosophe dont nous essayons en ce moment de retracer la vie. Nous le savons, Durand de St-Pourçain était, au dire de Trithème, très-ardent thomiste, et par conséquent partisan zélé de la méthode expérimentale, et ennemi déclaré de la raison pure ; en d'autres termes, il commença par être réaliste. Mais tourmenté sans cesse par le désir de connaître et de savoir, ses études lui firent bientôt quitter les rangs des réalistes pour s'enrôler sous le drapeau du parti contraire. Et en constatant ce changement, nous ne nous demanderons pas, comme M. Hauréau, « quel a pu être le motif de cette « étrange palinodie ? » Nous, nous dirons que ce changement, tout porte à le croire, ne fut que le résultat d'une conviction sincère et réfléchie, amenée par des travaux longs et consciencieux qui l'occupèrent continuellement.

Au lieu d'analyser, en me servant du travail de M. Hauréau, ce qui caractérise particulièrement Durand de Saint-Pourçain dans ces débats, j'aime mieux, et cela est plus prudent et plus sage, en des questions si ardues et si délicates, j'aime mieux me borner au simple rôle de copiste, et reproduire encore ici quelques longues citations extraites des pages consacrées par ce savant à notre illustre compatriote. Mon travail ne pourra qu'y gagner ; car je n'ai pas besoin de dire qu'en entreprenant cette notice je n'ai eu ni la pensée, ni la prétention de scruter et d'exposer complétement la doctrine de Durand. Ma seule ambition a été de résumer, d'analyser, de reproduire, en le complétant quand faire se pouvait, ce qui avait déjà été dit sur notre grand docteur, en essayant de tout coordonner, afin de former, grâce à de nombreuses recherches, un tout plus complet que ce qui a été fait jusqu'ici :

« Durand de Saint-Pourçain commence par déclarer que

« l'intellect agent n'opère pas, ainsi que l'a dit le commentateur, l'universalité dans les choses. Cette opération n'a pas « lieu pour deux raisons, également péremptoires. L'intellect « agent, considéré comme un moteur externe, est une pure « fiction ; considéré comme moteur interne, il s'exerce sur la « nature des choses du dehors comme action déterminante : « voilà le premier motif invoqué par Durand contre l'hypothèse d'Averroës. Le second est, s'il se peut, plus concluant encore. Où voit-on, en effet, l'universalité dans les « choses ? Il n'existe dans les choses que la singularité. Ainsi, « Guillaume Durand, qui a bien mérité son surnom, celui de « *Docteur très-résolu*, se prononce, dès l'abord, avec autant « de précision que d'énergie, contre le réalisme ontologique « des disciples de Duns-Scot. Mais, jusqu'à ce point, il est « encore avec Saint-Thomas. Il se sépare de lui quand il « s'agit du principe d'individuation. Si rien n'existe universellement, la cause de l'individualité, Auriol l'a déjà dit, « est simplement le privilége externe qui détermine la substance en acte. Durand reproduit ici la thèse thomiste et « lui livre un combat en règle. On suppose que la quantité « est le premier principe de toute individuation, parce que « le sujet est antérieur à ses accidents. Mais le composé de « matière et de forme est le sujet de la quantité, et ce sujet « est, comme déterminé par sa quiddité propre, avant de « recevoir la détermination adventive de la quantité : « Prius « est hoc aliquid et unum numero (saltem ordine naturæ) quam « sit quantum. » Donc la quantité n'est pas le principe d'individuation. Durand discute ensuite les deux formules de la « thèse thomiste : La quantité comme appartenant à la définition même de l'individuel, et la quantité prise comme un « mode concomitant de la substance et inséparable de son « sujet. Ce sont deux formules qui lui semblent également « insignifiantes, et voici sa conclusion : *Dicendum quod nihil « est principium individuationis, nisi quod est principium « naturæ et quidditatis*. En voici la preuve : Premièrement,

« les choses qui ne constituent qu'un même tout, ont, en cela, « les mêmes principes. Or, la nature universelle et la nature « individuelle, ou singulière, ne sont, en tant que choses, « qu'une même chose, et diffèrent seulement selon la raison, « l'espèce signifiant d'une manière indéterminée ce que l'in- « dividu représente d'une manière déterminée : il est évident « que cette détermination et cette indétermination s'entendent « d'une essence et d'un concept, l'unité de l'universel n'étant « fondée que par un concept, et celle du singulier étant son « essence réelle; en effet, d'une part, l'intellect produit l'uni- « versel; et, d'autre part, l'acte de l'agent naturel aboutit à « un singulier. Donc la quiddité et l'individuel ont un même « principe au point de vue de la réalité des choses, et ne dif- « fèrent que suivant la raison. Secondement, ce qui peut se « prendre pour l'être et se dit des mêmes objets, n'exprime « pas une chose qui vient s'adjoindre aux objets desquels il « se dit. Or, être individuellement n'est pas, au point de vue « de la réalité, autre chose qu'être (puisque, parmi les choses « du dehors, il n'y a que l'individuel, le singulier) : donc l'être « individuel n'est pas une chose qui vient s'adjoindre à quelque « sujet, mais c'est la manière d'être nécessaire de ce qui est. « Socrate est donc un individu, par cela même qu'il est exis- « tant; et cela, sur le moteur intrinsèque, l'agent qui produit « le singulier, étant singulier lui-même. Car, de même que « l'acte vient d'une chose individuelle, ainsi produit-il une « chose individuellement déterminée. Cette matière, cette « forme, voilà les deux éléments intrinsèques de la substance. « Si l'on demande par quoi cette forme est celle-ci, je ré- « ponds qu'elle est celle-ci par ce qui lui a donné l'être, c'est- « à-dire par l'agent extrinsèque : quant à la matière, elle est « celle-ci par son union nécessaire avec la forme, aucune « forme ne pouvant exister séparée de la matière..... Il ne « faut donc pas aller chercher des principes d'individuation « hors de la nature, hors des principes naturels ; mais il faut « reconnaître que l'espèce commune et l'individu prennent

« l'être au sein d'une même essence, et ne diffèrent que « comme une réalité diffère d'un concept -- Remarquons, « dit M. Hauréau, que cette polémique dirigée contre saint « Thomas ne contredit en rien sa doctrine; mais, au con- « traire, la recommande et la sanctionne. »

« Voici un autre question résolue par Durand de Saint- « Pourçain contre la doctrine thomiste. Il s'agit du premier « intelligible. Ce premier intelligible, c'est, suivant le docteur « Angélique, l'universel; l'intellect perçoit la manière d'être « universelle des choses avant de les distinguer comme elles « sont individuellement, avec toutes les propriétés qui ré- « pondent à la définition de tel atôme de Socrate. C'est à peu « près ainsi que s'exprime saint Thomas. Durand combat « cette manière d'expliquer l'origine de la connaissance, et il « la combat en des termes très-sensualistes (1)..Mais le cen- « seur de saint Thomas l'a-t-il bien compris? Saint Thomas « ne conteste pas, en effet, que toute connaissance vienne de « la perception des choses, et personne n'affirme plus réso- « lument que lui que les choses existent individuellement. « Mais il remarque que toute notion précise d'un objet indi- « viduel est précédée par une notion confuse de cet objet, et « que cette notion confuse ne représente pas Socrate, mais « l'animal, l'homme, c'est-à dire quelque chose de vague, « d'incertain, dont on ne distingue encore que le genre et « l'espèce. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Ainsi, Durand de Saint-Pourçain n'est pas, sur ce point, « plus nominaliste que saint Thomas; mais c'est un psyco- « logue moins clairvoyant. »

Mais son titre principal à cette grande renommée dont il jouissait de son temps et pendant toute la fin du Moyen-Age, c'est sa thèse des *Idées-images*. Et quoique adversaire de Saint Thomas, il ne le contredit que sur ce point, en maintenant énergiquement cette théorie. « Car Durand de Saint-Pourçain,

(1) Sentent. lib II, dist. III, quæst. VII.

« non seulement rejeta les espèces intelligibles; mais il n'ac-
« corda pas les espèces sensibles : sentir, penser, ce sont-là,
« dit-il, des actes simples qui résultent du commerce de l'âme
« avec la chose externe, et ce commerce a lieu directement et
« sans aucun intermédiaire. (1) »

Sur la question des facultés de l'âme, Durand avait repris, pour la pousser encore plus loin, la thèse de Saint Thomas « qui avait prétendu que si l'âme et ses facultés ne sont qu'un « sujet, et ne sont pas plus séparées substantiellement, sub- « jectivement, que la matière n'est séparée de la privation ou « tout objet réel de ses qualités intrinsèques, cependant l'es- « sence de l'âme n'appartient pas au même genre que l'es- « sence de ses facultés: ce qui suffit pour constituer entre « elles et l'âme une différence essentielle. Duns-Scot avait, « au contraire, soutenu que les facultés sont l'essence même « de l'âme, et que, suivant l'acte qui se produit, suivant l'acte « que l'on considère, on donne à l'âme le nom de telle ou « telle de ses facultés, sans désigner par ces termes différents « des essences différentes (2). »

En voilà assez sur des matières aussi subtiles et aussi délicates. Ces citations, quoique un peu longues, étaient néanmoins nécessaires, et pour montrer quelles pouvaient être les questions qui se débattaient alors dans les écoles, et quelle était la tournure d'esprit de notre compatriote.

Mais les idées et les principes de Durand de Saint-Pourçain ne devaient pas seulement occuper les philosophes scolastiques du XIV[e] siècle; mais encore ceux des siècles suivants. En effet, nous trouvons dans les commencements du XVIII[e] siècle, parmi les nombreux travaux de Pierre Cally, curé de Saint-Martin, principal du collége des Arts, et professeur royal d'éloquence, un ouvrage intitulé: *Durand commenté, ou l'accord de la philosophie avec la théologie, touchant la trans-*

(1) In sec sent. dist. III, IX, VI.
(2) M. Hauréau, 2[e] volume, page 481.

*substantiation.* Dans cet ouvrage, voyons-nous dans le dictionnaire de Moreri : « Pierre Cally adopte le sentiment du « célèbre Durand, qui avait dit avant la tenue du concile de « Trente, que si jamais l'Eglise décidait qu'il y eut une tran- « substantiation dans le mystère de l'Eucharistie, il fallait « qu'il restât quelque chose de ce qui était auparavant le pain, « pour mettre de la différence entre la création, qui est la « production d'une chose qui n'était point, et l'annihilation « qui est une destruction d'une chose réduite au néant. »

De plus, disons que dans quelques universités d'Espagne, Durand de Saint-Pourçain avait encore, en 1745, une chaire occupée par un professeur public qui était obligé d'expliquer ses Commentaires et de défendre ses opinions (1).

Donnons maintenant la liste des ouvrages de notre illustre compatriote, ouvrages qui, selon le R. P. Touron, montrent assez quelle était son érudition.

1° *In sententias theologicas Petri Lombardi*, *Commentariorum libri quatuor*, 1508 et 1515, in-folio.

2° *De origine juridictionum*, *sive de juridictione ecclesiastica et de legibus*; Paris, 1506, in-folio.

3° *Statuta synodi diocesanæ aniciensis*; Lyon, 1620, in-8.

4° *De statu animarum sanctorum postquam resolutæ sunt à corpore* (2).

Ces ouvrages écrits en latin, comme leurs titres l'indiquent, ne sont plus, il est inutile de le dire, lus avec empressement (3), comme ils l'étaient du vivant de notre grand docteur ; à peine même si quelques modernes théologiens, animés d'un beau zèle, osent en feuilleter quelques pages. Ce discrédit et cet oubli n'enlèvent rien néanmoins au mérite de l'homme et à la valeur relative des écrits.

(1) R. P. Touron, notice sur Durand.

(2) Annuaire de l'Allier (1812), tablettes des écrivains nés dans le département de l'Allier.

(3) R. P. Touron.

Les œuvres de Durand ont été imprimées à Paris, pour la première fois, au commencement du XVIe siècle (1506-1508). Son traité *De statu animarum*, etc. n'a point été imprimé, et le manuscrit n'existe aujourd'hui, à ce qu'il paraît, dans aucune bibliothèque connue. Merlin Jacques, du diocèse de Limoges, et docteur en théologie de la Faculté de Paris, a donné en 1515 une édition des œuvres de Durand.

La bibliothèque publique de la ville de Moulins possède les Commentaires de Durand de St-Pourçain sur les quatre livres des sentences de Pierre Lombard. Ce volume, imprimé en 1567 provient de l'ancien couvent des Carmes de cette ville.

Pour mieux connaître encore l'homme dont nous avons entrepris de raconter la vie, pour mieux apprécier quel fut son rôle dans la chrétienté du XIVe siècle, écoutons ce qu'il nous dit lui-même, dans le paragraphe douzième et dernier de la préface de son ouvrage sur les sentences de Pierre Lombard. Je me sers de la traduction du R. P. Touron.

« C'est une nécessité, dit Durand, de parler du mystère de « Jésus-Christ, et généralement de tout ce qui touche la foi, « selon qu'il est écrit dans les livres canoniques. C'est pour« quoi, dans le cinquième chapitre de l'évangile selon Saint-« Jean, le Fils de Dieu disait aux Juifs et à leurs docteurs : « *Lisez avec soin les Ecritures*; *ce sont elles-mêmes qui ren*« *dent témoignage de moi*. Si on s'écarte donc de cette règle, « on ne parle point du mystère de Jésus-Christ, et des au« tres vérités qui appartiennent directement à la foi, « de la manière qu'il faut en parler. Et on devient sem« blable à ceux que Saint Paul reprenait, dans sa première « épître aux Corinthiens, lorsqu'il disait : *Si quelqu'un se* « *flatte de savoir quelque chose*, *il ne sait pas même encore de* « *quelle manière il le doit savoir* (1). Car cette manière « consiste à ne pas excéder la mesure de la foi; selon que « le même apôtre le recommandait aux Romains, par ces pa-

(1) Saint Paul aux Corinthiens, chap. VIII, v. 2.

« roles : *Ne vous élevez point au-delà de ce que vous devez ;*
« *dans les sentiments que vous avez de vous-mêmes ; mais*
« *tenez-vous dans les bornes de la modération, selon la me-*
« *sure de la foi que Dieu a départie à chacun de nous.* (1)
« Or cette mesure consiste en deux choses ; c'est-à-dire à
« ne rien ôter et à ne rien ajouter à l'objet de la foi ; car ce
« serait excéder la mesure de la foi et contredire l'Ecriture,
« que de ne point regarder comme de foi tout ce qui appar-
« tient véritablement à la révélation ; ou de mettre au rang
« des vérités révélées ce qu'on n'est point obligé de croire. »

« Et voilà, continue notre docteur, la règle que nous nous
« proposons de suivre, avec le secours de la grâce ; afin de ne
« rien croire et de ne rien enseigner que de conforme aux
« saintes Ecritures. Que si, par ignorance ou par un défaut
« d'attention, il nous arrivait de dire quelque chose de con-
« traire à ce que nous apprennent les auteurs sacrés,
« nous le révoquons dès à présent. Nous savons que
« c'est à la sainte Eglise romaine à expliquer ce qu'il
« y a d'obscur dans les livres saints, et à fixer notre
« foi sur ce qui pourrait paraître douteux ; c'est pour-
« quoi nous soumettons cet ouvrage et tous nos autres écrits
« à la correction du Saint-Siége ; car dès notre enfance
« nous avons été élevé dans la foi et l'obéissance de la sainte
« Eglise catholique ; nous avons expliqué les oracles des di-
« vines Ecritures dans les écoles du sacré Palais. Et quoique
« nous ne l'eussions point mérité, nous avons été honoré de
« la dignité épiscopale, par la grâce du siége apostolique. »

Jusqu'ici, dit Touron, Durand n'a dit que ce que doit dire et penser tout docteur catholique. Mais poursuivons : « Lors-
« qu'il s'agit, continue-t-il, de toutes les autres questions qui
« ne regardent pas le dogme de la foi, la véritable manière
« de les traiter, de parler, ou d'écrire comme il faut, c'est de
« tout examiner par la lumière naturelle de la raison, *sans*

(1) St. Paul aux Romains, XII, — 3.

« *avoir égard au sentiment de quelque docteur, quelque habile ou quelque célèbre qu'il puisse être.* On doit mépriser « toute autorité humaine, lorsque la raison nous découvre la « vérité; car, quoiqu'il faille captiver notre entendement « sous le joug respectable de la foi, et préférer à toutes les « lumières de la raison l'autorité toujours infaillible de la parole de Dieu, dans tout ce qu'il lui a plu de révéler; cependant tout homme qui écoute une autorité humaine, préférablement à sa propre raison, imite la stupidité des animaux privés de raison, et mérite de leur être comparé, « puisqu'il se rend semblable à eux. Ne serait-ce pas une témérité que d'oser préférer l'autorité de quelque docteur « particulier à celle des plus célèbres interprètes de l'Ecriture, « tels que saint Augustin, saint Grégoire, saint Ambroise, « saint Jérôme, si respectés dans toute l'Eglise? Et cependant « saint Augustin lui-même, quoiqu'il tienne le premier rang « parmi les grands docteurs, a dit dans le commencement de « son troisième livre de *la Trinité* : *Ne vous soumettez pas à « l'autorité de mes écrits comme vous feriez à ceux des livres canoniques. Si vous trouvez dans ceux-ci ce que vous « ignoriez auparavant, vous les recevez d'abord avec respect; au contraire, ce que vous découvrirez dans ceux-là ne « doit vous paraître certain qu'autant que vous en découvrirez « vous-même la vérité et la certitude.* »

« Je conclus de là (ajoute Durand) que vouloir obliger un « savant de souscrire aux sentiments ou aux opinions d'un « autre, c'est préférer un docteur particulier à tous les saints « docteurs; c'est lui interdire l'examen et la recherche de la « vérité; c'est mettre un obstacle aux progrès qu'il ferait « dans l'étude des sciences. Ce n'est pas seulement cacher la « lumière sous le boisseau; c'est l'éteindre entièrement. « Suivant donc ce principe, nous préférerons toujours à toute « autorité humaine ce que la raison nous fera connaître, « faisant attention qu'en conservant la charité envers tous, il « faut toujours honorer la vérité par-dessus tout. »

Admirons la force de raisonnement de notre grand docteur, cette noble et fière indépendance qui en fit un des glorieux champions de la liberté de penser et de parler, malgré quelques taches dans sa vie à ce sujet. Mais quel est l'homme qui est toujours conséquent avec ses idées et ses principes. dont la conduite répond toujours à la doctrine. N'est-ce pas là le cas de rapporter ces paroles du grand auteur de l'*Imitation* : « Toute perfection, dans cette vie, est mêlée de quelque imperfection (1). » Après ce que nous venons d'entendre sur l'utilité et la nécessité de lire et de méditer l'Ecriture, nous pouvons hardiment avancer que Durand de Saint-Pourçain avait, sur cette importante matière, les mêmes idées que Quesnel, qui disait éloquemment : « Que refuser l'Ecri-« ture, c'était interdire l'usage de la lumière aux enfants de « la lumière, c'était fermer aux chrétiens la bouche de Jésus-« Christ (2). »

Voici maintenant, d'après Echard (3), le jugement qu'a porté, sur Durand de Saint-Pourçain, le R. P. Touron, dont nous avons parlé si souvent : « C'était, dit-il, un homme d'un « génie fort élevé, et d'une profonde érudition; sa mémoire « heureuse, son éloquence naturelle, une grande facilité à « exprimer noblement ses pensées, et à parler savamment « sur toutes sortes de matières, lui avaient justement acquis « une réputation dont il se laissa peut-être éblouir Trop « attaché à son sens, il préféra ses lumières particulières à « celles des plus grands docteurs, qu'il aurait dû toujours « révérer comme ses maîtres. Les sentiments anciennement « reçus (s'ils n'appartiennent pas à la révélation) ne furent « point ordinairement de son goût; et, souvent il aima mieux

(1) Imitation de Jésus-Christ, liv. I, chap 3.

(2) Réflexions morales sur le Nouveau-Testament (1671-78), 84e et 85e propositions.

(3) Echard (Jacques), *Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti*; 1719-1721; 2 vol. in-folio.

« être le premier, ou le seul, à soutenir une opinion, que de ne « pas dire quelque chose de nouveau. Dans les écoles de son « ordre, et depuis dans celles de Paris, Durand avait d'abord « paru un célèbre défenseur de la doctrine de Saint Thomas; « et pendant tout le temps qu'il eut l'honneur d'être le théo-« logien du Pape, sous l'habit de Saint Dominique, il n'en-« seigna rien dans le sacré Palais qui ne fût jugé conforme « aux principes du docteur Angélique. Consulté ensuite par « les savants de son siècle, par les prélats, les princes, les « cardinaux, et quelquefois par le Souverain-Pontife, il ne se « crut point inférieur aux premiers maîtres de l'Ecole. Il « voulut du moins tenir un rang parmi eux, être à son tour « le chef d'une nouvelle école, et avoir des disciples. Dans ce « chemin, et suivant le caractère naturel de son esprit, Du-« rand, toujours plein de confiance en ses lumières, hasarda « bien des sentiments nouveaux, bien des opinions qui ont « paru au moins trop hardies. Et, pour le dire en un mot, en « s'écartant du chemin battu, ou du commun sentiment des « anciens docteurs, surtout de Saint Thomas, il s'est souvent « écarté de la vérité. »

Sans souscrire entièrement au jugement du R. P. Touron, nous terminerons notre travail en disant : Que Durand de Saint-Pourçain, qui se faisait gloire d'aimer la vérité par-dessus tout, tout en conservant la charité envers tous, fut un des précurseurs de Descartes, un libre penseur et un évêque philosophe. Sa vie réalisa, on peut le dire, cette belle pensée de Madame Swetchine : « *Qu'il faut travailler sans se lasser* « *à rendre sa piété raisonnable et sa raison pieuse.* » Durand partage avec Auriol la gloire d'avoir préparé la voie à Guillaume d'Ockam, dont il fut le maître pour frapper le dernier coup à la doctrine réaliste (1). Avec les auteurs du *Gallia christiana*, nous le proclamons : *Excellent*, *fameux et antique*

(1) De la Philosophie scolastique, tome II, page 417.

*maître en théologie*. Avec M. Hauréau, nous n'hésitons pas à le placer au nombre des principaux docteurs du quatorzième siècle, et, en lui rendant cet hommage, nous ne faisons que sanctionner, dit-il, le jugement de ses contemporains (1). Pour nous, son plus grand mérite, son véritable titre de gloire aux yeux de la postérité, c'est d'avoir voulu être et d'avoir été lui-même. Grand et salutaire exemple, nécessaire aussi bien aux hommes d'aujourd'hui, qu'il le fut pour ses contemporains. Honneur donc à sa mémoire!

BOUCHARD,
*Avocat*.

(1) De la Philosophie scolastique, tome II, page 416.

# PIÈCES

## CURIEUSES OU INÉDITES

### RELATIVES A L'HISTOIRE DU BOURBONNAIS.

---

### ABBAYE DE SEPTFONS.

On sait que l'abbaye de Notre-Dame-de-Saint-Lieu, ou de Septfons, fut fondée au XII<sup>e</sup> siècle. « Mais, dit une histoire « de cette abbaye, imprimée en 1702, à peine un siècle s'é« tait-il écoulé depuis la fondation de l'ordre, que le relâche« ment s'insinuait dans la plupart des maisons qui le compo« posaient, malgré les efforts que firent quelques Saints pour « l'en empêcher. Celle de Septfons n'en fut pas exempte ; « elle tomba en des désordres qui allèrent jusqu'au scandale. »

C'est dans cet état que se trouvait cette Maison lorsque Eustache de Beaufort, qui en avait été nommé abbé en 1656, en entreprit la réforme, à l'époque précisément où l'abbé de Rancé entrait à la Trappe.

D'après plusieurs auteurs qui ont écrit sur Septfons, Dom Eustache n'aurait d'abord trouvé aucune bonne volonté dans les moines de son abbaye et il lui aurait fallu, pour établir définitivement sa réforme, attendre que la ferveur de la pénitence vint du dehors. Ce ne serait qu'en 1667, après une visite à la Trappe, où il avait envoyé des postulants faire leur noviciat, après avoir fait avec l'abbé de Rancé, devenu abbé

de la Trappe, le plan de sa réforme, qu'il revint à Septfons l'établir, emmenant les religieux qui avaient été formés pour sa Maison. Ainsi, d'après ces auteurs, la vraie réforme de Septfons n'aurait été qu'une imitation de la Trappe, Dom Eustache de Beaufort serait en quelque sorte le disciple de Dom Armand Le Bouthilier de Rancé.

Un document authentique recueilli par la Société d'Emulation nous permet de porter la lumière sur ce point de l'histoire locale. Ce document est une lettre autographe de Dom Dorothée Jalloutz, 37e abbé de Septfons, qui fut nommé en 1758, quarante-cinq ans après la mort de l'abbé de Beaufort, et qui fit reconstruire le monastère presque en entier et les murs de l'enclos. Dom Dorothée était encore abbé de Septfons en 1790, époque de sa mort.

A la suite de cette lettre d'une écriture assez ferme, nous en joignons trois autres également autographes, écrites à des dates assez éloignées, et qui font connaître des faits intéressants pour l'histoire de l'abbaye.

L. J. ALARY.

---

## Lettres autographes de Dom Dorothée, abbé de Septfons.

### I.

MONSEIGNEUR, (1)

Notre réforme a commencé en 1663. Je trouve cela écrit de la main de notre vénérable Réformateur sur le premier

(1) Cette lettre de Dom Dorothée est adressée à l'évêque d'Amiens, Louis-François-Gabriel-d'Orléans de La Motte (1734-1774); ce prélat avait fait précédemment un séjour assez prolongé à Septfons comme le prouve la lettre suivante de Dom Joseph II à M. Dargnies, chanoine et pénitencier d'Amiens.

Septfons, le 15 décembre 1755.

J'ai rendu, Monsieur, en main propre votre lettre à Monseigneur



Registre qu'il fit tenir des vêtures et professions. Voici ce qu'il y dit au commencement du premier folio.

« La réforme a commencé en ce monastère au mois de novembre 1663, quoyque l'on en ait remis la solennité au jour des Roys de l'année suivante 1664. »

Les religieux de Perseigne de l'étroite observance de Cisteaux avoient pris possession de la Trappe dès les premiers mois de 1663. M. de Rancé prit l'habit religieux au mois de juin de cette mesme année et se rendit à la Trappe après sa profession, l'année suivante ; mais sa grande Réforme n'y a commencé qu'en 1666, au lieu que M. de Beaufort établit d'abord sa Réforme suivant le plan qui nous sert actuellement de règle, et de là vient l'origine principale de certaines différences qui se trouvent entre les deux réformes. Ainsi on peut dire que la Réforme de la Trappe a précédé la nôtre de quelques mois, et que la nôtre cependant est plus ancienne que celle de la Trappe d'environ trois ans. Notre année centénaire sera donc 1763 ; mais il y a apparence qu'on en remettra la feste aux Roix de 1764. Il n'y a plus que cinq ans à attendre. Nous

d'Amiens, et je lui ai lu celle dont vous m'avez honoré. Si vous ne pouvez réussir pour son retour, comment pourrais-je persuader un si grand prélat. Il s'en faut bien que je puisse parler d'un ton impératif comme saint Bruno ; je m'estimerois heureux que M. d'Amiens voulût bien m'éclairer de ses conseils, bien loin de prétendre de lui en donner. Il est d'un âge, et il a travaillé si longtems, qu'il paroit convenable qu'il songe uniquement à lui. Ne croyez pas cependant qu'il reste inutile. Le peu de séjour qu'il a fait icy a déjà renouvelé et ranimé tout le désert ; et ce n'est pas peu qu'après avoir combattu dans la plaine, il soit placé sur la montagne pour nous apprendre à lever comme il faut les mains au ciel.

Le novice, Monsieur, dont vous me parlez est sorti ; il n'a pu soutenir nos austéritez et notre genre de vie.

J'ay l'honneur d'être avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

F. JOSEPH, *abbé de Septfons.*

espérons, Monseigneur, que le ciel vous conservera jusques là, et encore plusieurs années après. Du moins ne cesserons-nous de le luy demander pour le bien de toute l'Eglise de France et pour le nôtre en particulier.

Depuis Dom Vincent (1), nous avons ordinairement passé cent quarante. Nous sommes actuellement plus de cent cinquante, en comprenant nos novices et nos donnés (2), mais non pas nos domestiques ou ouvriers perpétuels, avec lesquels nous sommes plus de deux cents (3). De tous côtés il se présente des sujets en quantité, et de bons sujets pour les dispositions; mais ils n'augmentent que nos misères, sans apporter avec eux de quoy les nourrir. A propos de cela, Monseigneur, croiriez-vous que votre prêtre paraît vouloir se tourner entièrement au bien. Son Père-maître en est extrême-

(1) Dom Vincent Sibère, 35e Abbé de Septfons, de 1749 à 1755, eut pour successeur Dom Joseph II (Alphéon), dont nous rapportons plus haut une lettre.

(2) En 1702, sous Dom Eustache de Beaufort, l'abbaye de Septfons comprenait 140 personnes, savoir : 75 Religieux, dont 22 prêtres, 45 convers, 10 Frères *Donnez,* et plusieurs domestiques et journaliers. Les *Donnés* étaient des séculiers qui, par dévotion, se donnaient aux Monastères avec leurs biens, et obéissaient en tout aux supérieurs. Ils différaient des Moines, en ce qu'ils ne faisaient point profession et qu'ils portaient un habit peu différent de celui des séculiers. Pour prendre leur engagement, ils se mettaient la corde de la cloche du Monastère au cou, ou des deniers sur la tête, ou bien ils posaient la tête sur l'autel. Les *Donnés* avaient d'abord porté le nom d'*Oblats (Oblati).* Plus tard, on entendit par *Oblats* des soldats invalides, ou autres vieux serviteurs des rois, qui étaient logés et nourris dans une abbaye ou dans un prieuré de nomination royale.

(3) Au moment où la Révolution vint supprimer l'Abbaye de Septfons, cette communauté se composait de 31 Frères profès et de 39 Frères lais; on y comptait aussi un grand nombre de domestiques et d'ouvriers employés aux travaux ordinaires de la maison.

ment content. Il en a même conçu, son fanatisme à part, une grande idée. Il me disait que ce butor obéissant, depuis l'âge de 19 ans, n'avait jamais commis un péché véniel qu'il crût vraiment être tel, et qu'il ne devait ses égarements qu'à la sotte et aveugle soumission qu'il avait comme vouée à son prétendu maître et directeur, qu'il adorait presque, et qui l'exerçait plus en un mois dans les pratiques les plus humiliantes des vertus, que nous ne pourrions faire ici avec nos novices en un an. Il est, à présent, aussi docile dans le bien qu'il l'était dans le mal. Il veut être, en tout, guidé, et dit ses moindres pensées. Voilà un miracle sans doute bien étonnant de la grâce, et qui peut montrer que le bras du Seigneur n'est pas raccourci. Le Novice abhorre à l'excès sa première conduite. J'ai différé quelque temps à répondre aux deux choses que Votre Grandeur me demandait pour pouvoir lui marquer plus sûrement ces bonnes nouvelles de son diocésain. Je souhaite que le sieur Ansel réussisse aussi bien a la Trappe, supposé qu'il y soit.

Il y auroit bien des choses à dire sur la coule noire (1). Cet habit extérieur nous confond d'abord avec des gens qui ne sont pas en grande odeur à Paris, et y rend méconnaissable notre propre livrée. Dans les principales maisons, on était tout surpris, quand je fus à Paris sous D. Joseph dernier (2), de me l'y voir porter. En second lieu, cet habit étant d'une serge fine, paroît peu sortable aux étoffes grossières de nos

(1) *Coule,* robe de dessus, garnie d'un capuchon; on l'appelait aussi *cuculle.* Les religieux de Septfons étaient vêtus d'une Tunique et d'une Cuculle, qui avaient de grands capuchons et étaient d'une grosse étoffe blanche. Les manches de la Cuculle passaient peu le bout des doigts; elle descendait jusqu'aux talons, ou à deux pouces de terre par derrière, et à quatre en devant; on la quittait pendant le travail et pour le coucher; car les moines de Septfons se couchaient tout habillés.

(2) Il est question ici de Dom Joseph II, le prédécesseur immédiat de Dom Dorothée.

robes de dessous. Mais je ne suis point pressé de cette décision. Les voyages lointains ne sont pas des voyages communs. Je suis fort déterminé à ne porter à Moulins, et dans tout le voisinage, d'autres habits que ceux avec lesquels je parois devant tous les étrangers ici.

Il y a environ cinq ans que vous partageâtes le voyage de M. votre frère. Septfons fut le point du milieu. N'y auroit-il pas moyen, Monseigneur, de faire de même cette fois. M. le Commandeur voyage difficilement. La traite d'Amiens icy seroit peut-être moins fatiguante pour Votre Grandeur, que celles qu'elle fait tous les jours dans ses missions. Quel bonheur ne seroit-ce point pour nous tous; mais surtout quelle consolation pour moi. J'avoue que nous ne sommes pas dignes d'un si grand avantage; mais vos bontés pour nous semblent nous donner droit de vous le demander. Nous avons passé le caresme à merveille. Notre infirmerie commence à présent à se remplir et sans danger pour ceux qui y viennent. Des fièvres printanières y conduisent au quatrième accès, et laissent ensuite tout le loisir de s'y reposer pendant quelques semaines.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble
et très-obéissant serviteur,

F. DOROTHÉE, *Abbé.*

Sept-Fons, ce 6 may 1759.

---

II.

MONSEIGNEUR,

J'ay fait part à notre chapitre des nouvelles de Votre Grandeur. Tous nos Frères en ont été grandement réjouis et consolez. Nous remercions le Seigneur, de tout le cœur, de la santé qu'il vous donne. Mais permettez-nous de vous rappeler

que votre âge demande des ménagemens. Nous luy rendons aussi grâces de celle dans laquelle il maintient M. le Commandeur et des sentimens de sainteté qu'il continue de luy inspirer. Vous nous comblez, Monseigneur, tous les ans de vos dons. Agréez-en, je vous supplie, nos très-humbles remercîmens. Je seray plus charmé que l'argent se touche à Paris, parce que nous y avons toujours des commissions. M. de Belissen, écuyer, procureur en la Cour, rue du Jardinet, hostel de Meaupou, est notre petit caissier dans cette ville. Je marque à Basile, notre Prieur du Val de Saint-Lieu (1), le témoignage d'amitié que vous voulez bien luy donner dans l'honneur de votre souvenir. Nous sommes pour ainsy dire accoutumés à la misère en ce pays, depuis plus de deux ans qu'elle dure. Outre notre hôpital de huit lits pour les malades et pauvres passants fatiguez, trois prébendes de moines qui se servent chaque jour au Réfectoire pour de pauvres familles du voisinage, et l'hospitalité générale à l'hospice qui est très-dispendieuse ces années, on donne à tout le monde à la porte et on répand abondamment la farine dans les paroisses. L'an dernier il s'est donné mille douze boisseaux combles de farine, et le pain des aumônes de la porte est allé à plus de six cents boisseaux. Le boisseau se vendait trente-six sols. Je ne parle pas de l'argent, des pulmens, soupes, etc., ni des remèdes des pauvres, les maladies, pour la misère, ayant été nombreuses dans le peuple. Je compte que ce que Septfons a donné l'an dernier de diverses manières passe, par la cherté

(1) Le grand Prieuré du Val de Saint-Lieu, ci-devant Chef-Lieu de l'Ordre du Val-Des-Choux, fut réuni, sans extinction ou confusion du titre, à l'abbaye de Saint-Lieu de Septfons en 1762. Ce grand Prieuré était situé au diocèse de Langres, dans la Haute forêt de Villiers-le-Duc, à trois ou quatre lieues de Châtillon-sur Seine, bailliage de la Montagne. Les deux maisons ne faisaient qu'un tout, et selon les expressions de la Bulle d'union, que comme un seul et même Monastère, sous la conduite d'un seul et même Supérieur immédiat.

des denrées selon ce pays, sept à huit mille livres au moins, c'est la moitié de notre revenu. Nous avons fait encore une aumône dans un autre genre que je ne compte pas et qui nous a été cependant une assez grande diminution de revenu, en mesme temps que cela a fait un très-grand bien dans le pays. J'avais du bled à vendre. Selon notre usage quand le bled est cher, nous le tenons à un bas prix, et nous empêchons par-là que les autres marchands ne se prévalent de la disette, le vendant seulement en détail et au menu peuple. Je compte l'avoir fait tenir à 6 *s* ou 8 *s*. le boisseau, dans les paroisses circonvoisines, plus bas qu'il n'auroit été et qu'il ne se vendoit ailleurs. Cependant avec tout cela, nous ne manquons de rien, nous continuons de faire nos réparations, et nous sommes en état de supporter des pertes. L'an dernier nous coûte plus de dix-huit milles livres de clairs effets. Je verse mon cœur dans le vôtre; car, vis-à-vis de qui que ce soit, nous gardons sur les aumônes et sur le reste le plus profond silence. Il suffit que Dieu connoisse nos intentions et nos efforts. Mais je dis souvent à nos religieux, que tant que nous le servirons de tout notre cœur, nous aurons mesme les choses de la vie au-delà des besoins. Je suis presque aussi au large que je m'y trouvois il y a deux ans. La provision seule du vin qui se consomme icy, quelque peu que nous en beuvions, eût fait un objet de quinze à seize mille livres, le vin valant 80 liv.; il ira mesme à 100 liv. Depuis la plantation de notre vigne, cette denrée abonde dans nos caves. Je n'en achèterai point cette année; et je suis en état d'en vendre. S'il n'y a pas un miracle de la part du ciel dans tout cela, il faut au moins y reconnoître une providence particulière, et si particulière que pour moy depuis dix ans et plus que je gouverne, je n'y comprends encore rien.

Les deux maisons (1) se recommandent instamment à vos

(1) *Les deux maisons,....* c'est-à-dire celle de Septfons et le Prieuré du Val-De-Saint-Lieu.



prières et saints sacrifices, et implorent de nouveau, à vos genoux, votre bénédiction.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble
et très-obéissant serviteur,

FR. DOROTHÉE, *Abbé.*

Septfons, ce 23 janvier 1768.

---

III.

MONSEIGNEUR,

J'ay l'honneur de vous faire mes très humbles remerciemens, et ceux de notre communauté, de votre bon souvenir. Cela suppléera toujours à quelque chose de ce que nous enleva l'an dernier une bande de brigands, qni firent irruption, le samedy au soir dans l'octave de l'Ascension, en l'abbaye. Ils se disoient cent trois, et étoient armés de fusils et de pistolets à deux coups. Ils tinrent la maison pendant quatre heures, et jusqu'à dix heures et demie, et enlevèrent de tous les bureaux des officiers l'argent qui y étoit, et qui ne laissoit pas que d'être assez considérable pour une pauvre maison, parce que nous avions reçu un payement de bois que nous avions vendu par arrêt du Conseil. L'argent s'employoit journellement à des réparations urgentes que le mesme arrêt ordonnoit. La maison du reste avoit été tranquille de notre part dans ces heures d'orage. Plusieurs religieux ne surent mesme ce qui s'étoit passé, que lorsque j'en parloy le lendemain au chapitre. Comme les voleurs menacèrent fort de revenir, on me conseilla de me pourvoir d'armes. J'ay suivi cet avis, et j'ay fait une espèce d'arsenal de fusils et de pistolets, ce qui a été comme une nouvelle perte à essuyer. Mais je me trouve fort

inquiet et embassassé pour la défense en cas de récidive. Je ne sçay trop d'abord si une pareille résistance nous convient, eu égard à notre état, et à la vie détachée que nous devons mener. En second lieu, comment exposer nos religieux et nos convers aux blessures et à la mort, tandis surtout que ces gens n'en voudroient qu'aux biens? Comment encore tuer des scélérats, qui iroient au diable tout droit, et sans se recon-noitre? Enfin il me paroit bien plus à craindre qu'en voulant défendre la maison, on ne cause plutôt sa ruine totale. Les misérables, déterminés à tout, ne deviendroient que plus furieux, bruleroient les bâtimens au dedans et au dehors, et mettroient tout à sang dans les bassecours, quand mesme on pourroit les empêcher de pénétrer dans l'intérieur des lieux réguliers, ce qui n'est pas sûr à beaucoup près; et si une fois ils pénétroient, aucun religieux n'échapperoit au massacre. Je vous en parle, Monseigneur, parce que nous avons eu bruit qu'ils se disposoient à se réunir de nouveau, et à revenir. Les chefs étoient d'Auvergne, et ils avoient même des gens de Moulins. Agréez que je supplie Votre Grandeur de me dire selon Dieu ce qu'elle pense, et ce qu'elle feroit à notre place dans une rencontre si périlleuse. J'oubliois de vous dire qu'ils ne parloient que de tuer, qu'ils faisoient mettre tout le monde à genoux, pour recevoir la mort, et qu'ils tenoient continuellement les pistolets bandés à la tête du prieur qu'ils prirent pour l'abbé; car pour moy on m'empêcha de les voir, et on me retint plusieurs fois lorsque j'allois à eux. Le chef disoit avoir tué quinze personnes. Un d'eux tira un coup de pistolet sur un religieux, dont heureusement l'amorce seule partit. L'abbé de la Charité de notre ordre fut tourmenté et blessé considérablement, il y a quelques années, par de semblables gens. Il ne tint mesme presque à rien que luy et ses religieux ne fussent précipités dans les abismes. On les avoit déjà conduits sur une grande hauteur pour cela.

Vous pourrez faire tenir votre don au Père Jacob, Procureur de Jacobins de la rue du Bac à Paris, lequel veut bien se

charger de nos commissions. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. Dorothée, *abbé*.

Septfonts, ce 13 mars 1772.

---

IV.

Monseigneur,

Je vous fais en mon nom, et en celui de tout notre chapitre, nos très humbles remerciemens de la continuation de votre don. Votre Grandeur pourra se servir de la voye ordinaire pour nous l'envoyer, c'est-à-dire de M le proviseur du collége du Cardinal Lemoine, chez qui nous ferons prendre la somme à l'aide d'un mot d'écrit de votre part. Mes religieux me pressent de vous rappeler au souvenir que vous avez bien voulu nous promettre plusieurs fois de nous laisser votre cœur ; ce trésor leur sera infiniment plus précieux que des monceaux d'or et d'argent : *supra millia auri et argenti*. Ils sont merveilleusement réjouis quand je leur donne de vos nouvelles. Nous ne cessons de bénir Dieu de ce que votre santé se soutienne au point que vous me le marquez. Puisse-t-elle aller toujours à des années et des années de la sorte. Je ne me suis point pressé de récrire à Votre Grandeur. Elle recevra ma lettre avant mars. Je me prosterne à vos pieds pour vous demander votre sainte bénédiction, et j'ai l'honneur de me dire avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. Dorothée, *abbé*,

Septfons, ce 7 février 1774.

---

# CRÉATION D'UNE GARENNE AUTOUR DE MOULINS

## PAR LE DUC LOUIS II

(6 MAI 1403.) — (1)

---

Loys, duc de Bourbonnoys, conte de Forez, et seigneur de Beaujeu, per et chamberier de France, salut. A tous ceuls qui ces présentes lettres verront, salut. Il est venu à notre cognoissance, par le rapport de plusieurs personnes dignes de foy, que les lieux tout autour nostre ville de Molins, en laquelle nous, nostre très chière et très amée compaigne la duchesse, et noz enfans, avons acoustumé de faire nostre demeure plus souvent et continuelment que autre part, nous ou euls estant en nostre païs de Bourbonnoys, sont si et tellement desgarnis et despeuplés de lièvres, perdrix, cailles, et alloues, par les agays poursuitte et continuelle chasse de plusieurs personnes, qui, par malicieux engins, à force de chiens, et autrement, cauteleusement, en despeuplent et desgarnissent les diz lieux, que se nous, ou autres de nostre commandement, voulions aler en desduit esdiz lieux, l'en trouveroit en iceulx peu ou néant de lièvres, perdrix, cailles et alloues, et que, par ce, le desduit de nous, et de ceulx de nostre compaignie, a esté, et est souventes fois empeschié, à nostre desplaisance.

Pour ce est il, que nous, voulans sur ce convenablement pourveoir, de nostre certainne science, et par l'advis d'aucuns de nostre conseil, avons faicte, créé[e], instituée, et ordonnée, et par ces présentes faisons, créons, instituons, et ordonnons, une garenne à lièvres perdrix cailles et alloues, autour et en-

(1) Archives de l'Empire. Registre P. 1378. cote 2988 (68).

viron nostre dicte ville de Molins, qui contiengne la pourprise et ençainte comprinse dedens les lieux cy après confinés et desclairés, lesquels lieux nous voulons que soient bosmes, mettes, termes, et limites de la dicte garenne. C'est assavoir pour la première bosme terme mette et limite, la rivière d'Alier, du costé de la dicte ville, au long d'icelle rivière, depuis la dicte ville jusques à la Ville neuve ; item pour un autre lez la rivière dou Riaul dès l'estang de Pomay (1) jusques à la dicte rivière d'Alier. Item dudict estang de Pomay (1) droit le chemin au village de Champfroit. Item d'icellui village de Champfroit, en traversant le chemin que vait de la Brosse Tranpeau à la Croix Vielle, jusques à l'estang de Rortay. Item, dudit estang de Rortay droit le chemin au village de Socy. Item, d'icellui villaige de Socy droit chemin au sentier du chemin qui vait de l'esglise de Trevo à l'ospital Saint Jehan de Trevo, coste la maison Jehan Guillermon, et dudit hostel Guillermon, le long du chemin en alant contre l'eglise de Trevo, jusques à l'Orme et Quarruge Marmo. Item dudit Orme et Quarruge, en passant le Quarruge du bois de Riz, droit au villaige de Poillevoisin, et du village de Poillevoisin, en montant contre soleil levant le long de la rivière de Demo jusques au molin de Demo. Item dudit molin de Demo, en passant par devant le bois et garenne de Demo, jusques à la goute du vilaige de Mainier et du long de la dicte goute jusques à la font de Mainier. Item de la dicte font de Mainier en alant à la croix de Mainier, et de la dicte croix de Mainier au Quarruge de Seganges, et dudit Quarruge de Seganges ches les Royers, et de ches lesdiz Royers, en traversant le grant chemin qui vait de Molins à Saint Simphorien à la rue des bois à Mosy, et de Mosy à la Tieulerie. Item, de la dicte Tieulerie à la Brouce et ches les Jouynas, et de ches lesdiz Jouynas, en traversant le grant chemin qui vait de Molins à la Cha-

(1) L'original porte Ponnay.

pelle aux Chas, le long de la Rive des bois, en comprenant le villaige de Marcellanges et de ches Bouchereu, droit à la granche es enfans Humbert Billart. Item, de la dicte granche, en traversant le grant chemin qui vait de Molins à Marechcres, et passant coste une croix qui est oudit grant chemin, et droit férir à l'estang de Baudouin, et dudit estang de Baudouin, en suyvant le ry qui yst dudit estang jusques à la dicte rivière d'Alier. En laquelle garenne dessus dicte, comprinse dedens les dictes mettes, termes, boosmes, et limites, nous voulons que d'ores en avant nulz ne s'enhardisse de chasser, ne tendre à lièvres, perdrix, cailles, et alloues, en quelque manière que ce soit, se il n'a exprès commandement ou commission de nous, ou de cellui ou ceulx de par nous qui le lui puist donner. Et ou cas que aucune personne, non aiant à ce fere la dicte commission ou commandement seroit trouvée prenant ou aiant prins les dictes bestes et oiseaux, ou s'efforçant de les prendre, en aucune manière, il nous plaist que elle soit pugnie par la manière qu'il est acoustumé de pugnir les meffaisans en nos autres garennes. Toutesvoies n'est-il pas nostre entente, que les gens demourans dedans les dictes limites et bosmes, ne autres qui ont acoustumé de y pasturer leurs bestes, et labourer, en soient déboutés, mais nous plaist qu'ilz y facent leur aisement en toutes choses, fors en la chasse de lièvres, perdrix, cailles et alloues, et aussi que ceulx qui auront garennes de conilz dedens les dictes bosmes et limites, puissent chasser en leurs dictes garennes aux conilz, et non mie à lièvres, ne ausdiz oiseaux. Si, donnons en mandement, par ces mesmes lettres, à nostre amé et féal chevalier, le Louat sire de Beauvoir, mareschal, bailli, et général maistre de noz eaues et fourestz de nostre païs et duchié de Bourbonnois, et à tous nos autres justiciers et officiers, et à leurs lieuxtenans, et à chascun d'eulx, si comme à lui appartiendra, que nostre dicte ordonnance, créacion et institucion de garenne facent solempnellement publier, par tous lieux publiques et notables, ou ils verront qu'il sera expédient, affin que

nulz ne se puist excuser par ignorance, et icelle ordonnance dessus dicte facent tenir et garder, senz enfraindre en aucune manière. Et se ilz trouvoient aucuns contredisans, ou faisans le contraire, qu'ilz les contraingnent à la tenir par les voies acoustumées à fère tenir les ordonnances de nos autres garennes, et autrement deuement, ainsi que ilz verront que de fère sera. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre notre séel secret à ces présentes. Donné à Paris, le VI[e] jour de may l'an de grace mil quatre cens et trois.

---

Nous publions avec cette livraison une gravure qui fait le plus grand honneur au talent de notre compatriote, M. Martial Deschamps, et représente le reste le plus important du château de Moulins. Il ne se trouve plus dans cette capitale de l'ancien Bourbonnais que peu de traces archéologiques du passé, et ç'a été une bonne pensée chez cet artiste de choisir, pour se rappeler au souvenir de ses compatriotes par une œuvre de mérite, ce géant des anciens jours, dont la tête, faite pour de fins crénaux, signes de la puissance de ses anciens maîtres, semble s'être *coiffée* de deuil le jour où il lui a fallu couvrir les hontes de ses hôtes d'aujourd'hui. Déshonoré dans ses entrailles comme à son sommet, ce monument, sans lequel un enfant de Moulins ne reconnaîtrait plus sa ville natale, verra-t-il la pioche saper sa base et renverser sa masse pour donner l'air et la lumière au pieux édifice restauré près de lui, ou se verra-t-il un jour purifié par l'art, dont il deviendrait le palais, et qui lui rendrait sa couronne? En attendant que son avenir se décide, nous ne pouvons que remercier les deux artistes qui se sont associés pour nous conserver son image, telle que nous l'avons toujours connue (1). Quelle que soit la forme du clocher, chacun aime à retrouver le sien. **.

(1) Le dessin est de M. Tudot.

---

# RÉSUMÉ

## DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

---

### ANNÉE 1860.

---

*Séance du* 10 *août* 1860.

La Société a reçu

1º Envoi de M. le Ministre de l'Instruction publique :

— *Revue des Sociétés savantes* ; les cinq premiers volumes brochés, années 1856, 57 et 58. Ces volumes font double emploi avec l'abonnement de la Société, mais ils assurent plus de facilités aux membres qui voudront les consulter.

— *Instructions du Comité historique des Arts et Monuments.* ( Architecture Gallo-Romaine. — Architecture du Moyen-Age. — Musique). — Ces instructions renferment les indications les plus précises et les plus utiles à consulter pour les personnes qui s'occupent de la recherche , du classement et de la description des objets antiques et des monuments.

— *Instructions* du même comité sur l'architecture militaire

du Moyen-Age. Là aussi se trouvent les renseignements nécessaires pour les personnes qui s'occupent de la statistique artistique et archéologique de notre vieille France.

— *Instructions du comité de la langue*, de l'histoire et des arts de la France (1853).

— *Instructions* relatives aux poésies populaires de la France (1853).

— *Instructions* du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France · section de philologie (1854).

— *Instructions* à l'usage des voyageurs en Orient. — Monuments de l'ère chrétienne (1854).

— *Instructions* à l'usage des voyageurs en Orient — Histoire. — (Les croisades) — 1856.

2° *Bulletin de la Société zoologique* d'acclimatation— juillet 1860.

3° *Revue horticole* des Bouches-du-Rhône ; mai et juin 1860.

4° *L'Invention*, journal de la propriété industrielle, août 1860. Nous croyons utile de signaler dans ce numéro une note sur la *contrefaçon des poteries romaines*. « L'académie des sciences de Munich vient de faire procéder à une enquête dans la Bavière rhénane sur une affaire qui présente un assez grand intérêt pour tous ceux qui s'occupent des questions historiques et archéologiques concernant les contrées des bords du Rhin. Elle a voulu savoir où se trouve la fabrique qui, depuis un certain nombre d'années, est parvenue à écouler dans les pays rhénans et en Allemagne une grande quantité de poteries, de statuettes et d'autres objets d'origine prétendue romaine, tandis qu'en réalité ces objets sont confectionnés en plein XIXe siècle. L'académie de Munich a envoyé à cet effet dans la Bavière rhénane un de ses membres les plus compétents, pour prendre des renseignements dans diverses localités où l'on supposait que se trouvaient les ateliers de fabrication ; après enquête scrupuleuse, cet académicien a acquis la conviction que c'est dans

les environs de Mayence que se trouvent les ateliers en question, et l'on espère, par conséquent, que l'on pourra anéantir cette frauduleuse industrie. »

5° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*; 2e et 3e trimestres de l'année 1860. Cette livraison renferme le répertoire archéologique du département de la Vienne, dressé en conformité des instructions émanées du ministère de l'Instruction publique ; ce répertoire se termine par une table alphabétique des noms de lieux, qui permet de le consulter avec la plus grande facilité.

6° *Hagiologie niversaise*, ou vies des saints et autres pieux personnages qui ont édifié le diocèse de Nevers par leurs vertus; par Mgr Crosnier, Président de la *Société nivernaise*, etc., etc., 3e, 4e et dernière livraison. A la date du 18 novembre nous trouvons une intéressante notice sur Jeanne-Charlotte de Bréchard, dont la famille était alliée avec celle de madame de Chantal , et qui fut chargée de la fondation du monastère de la Visitation, à Moulins. La Mère de Bréchard fut supérieure alternativement à Moulins et à Riom et mourut dans cette dernière ville à l'âge de 57 ans, le 18 novembre 1637.

7° *Etude sur les inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines*: — Inscription d'Alise ; — par M. E.-H. Protat, membre correspondant.

8° *Mémoires de la Société des sciences et lettres de la ville de Blois;* Tome VI. — Outre le compte-rendu des travaux de cette Société, de novembre 1854 à novembre 1858, et des mémoires sur des points historiques particuliers, nous avons remarqué dans ce volume une *orographie* complète du département de Loir-et-Cher et une notice historisque sur les enfants trouvés du même département,

9° *Bulletin des Sociétés savantes*; juillet 1860. — Cette livraison contient plusieurs travaux et documents importants, entre autres une circulaire du Ministre de l'instruction publique et des instructions relatives à la *description scientifique*

*de la France*, pour laquelle le Ministre réclame le concours des Sociétés savantes des départements.

Décrire la France d'une manière exacte mais sommaire, sous le rapport géologique, zoologique, botanique, météorologique et statistique, tel est l'objet général de l'ouvrage qui, dans la pensée du Ministre, doit compléter l'ensemble de la vaste publication commencée par le *Dictionnaire géographique* et le *Répertoire archéologique*. Pour base de division de ce livre on prend la division de la France par départements, qui répond aux habitudes générales, aussi bien qu'à l'état politique et administratif du pays. Une introduction fera connaître, d'une manière générale, la France sous le rapport scientifique. Rapprochés des descriptions locales de chaque département, ces *prolégomènes* compléteront l'ensemble de la monographie de la France. En effet, dans le corps de l'ouvrage, on trouvera les études spéciales relatives à la flore, à la faune, à la partie géologique, à la statistique de chaque département ; en tête, seront les considérations d'ensemble et ces vues générales auxquelles il faut s'élever pour donner une idée exacte d'un pays au point de vue scientifique. Ces considérations générales sur la constitution physique du sol de la France, sur les animaux et les plantes que l'on y rencontre, sur son climat, sur sa statistique, etc. seront le résumé synthétique de tous les faits et de toutes les études exposés dans le reste du livre.

M. le Président annonce que l'objet de la séance de ce jour est une proposition relative au Musée, il expose ce qui suit :

M. le Préfet de l'Allier ayant réuni le président actuel de la Société et MM. de l'Etoille et de Bure, anciens présidents, leur a fait connaître l'intention où il était de demander cette année au Conseil général le crédit nécessaire pour la fondation et l'installation d'un Musée départemental à Moulins. Pour arriver à ce but et poser immédiatement les bases de cet établissement, M. le préfet demande que la Société d'Emu-

lation apporte au futur Musée les collections en ce moment en sa possession ; il en sera dressé un catalogue, et tous les objets ainsi déposés par la Société resteront sa propriété, mais sans qu'elle puisse les retirer, réclamer ou reprendre, à moins d'une dissolution ou abolition du Musée départemental. Dans ce cas, et non d'autres, la Société rentrerait de droit en possession des objets par elle apportés. La fondation du Musée départemental exonèrera la Société des frais et des sacrifices qu'elle s'impose annuellement pour en accroître les collections.

Le but de la Société, en fondant son Musée, avait été par-dessus tout, de réunir et de conserver au chef-lieu du département les objets rares ou précieux, les fragments d'antiquités qui n'auraient pas manqué d'être dispersés au loin ; elle avait sollicité, d'autre part auprès du Conseil général la fondation d'un Musée départemental dès l'année 1851 ; la proposition de M. le Préfet vient étendre et compléter l'œuvre de la Société et en assurer le développement et la continuité.

Après cet exposé de M. le Président, la proposition de M. le Préfet est adoptée à l'unanimité par la Société, qui charge son président de transmettre à M. le Préfet et son vote et l'expression de sa vive reconnaissance pour l'intérêt qu'il porte aux travaux de la Société d'Emulation.

M. Berger, professeur de logique au Lycée de Moulins, est admis en qualité de membre titulaire pour la classe des lettres.

M. Bonneau. rédacteur du *Messager*, *Moniteur de l'Allier*, est présenté en qualité de membre titulaire pour la classe des lettres, par MM. Tudot, de Seréville et Clairefond.

*Séance du* 9 *novembre* 1860.

La Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *Annales de la Société d'horticulture de l'Allier* ; n° 2

du tome III. — Ce numéro contient des articles de MM. Doumet, Emile de Tarade et Sallard ; le rapport sur l'Exposition du mois d'août 1860 par M de l'Estoille et les observations météorologiques faites à Balcine par M. Doumet pendant les trois premiers mois de l'année.

2° *Notice géologique et paléontologique*, sur la partie nord-est du département de l'Allier; par M. B. Poirier, maire de Montcombroux, membre correspondant de la Société d'Emulation. — Cette notice fait connaître les terrains fossilifères de la partie nord-est du département de l'Allier, et donne l'énumération raisonnée des genres et espèces d'animaux vertébrés composant les deux faunes de cette région. Après avoir consciencieusement étudié et fait connaître la géologie et la paléontologie des terrains tertiaires miocènes et la faune diluvienne de la contrée sur laquelle il appelle notre attention, M. Poirier énumère, dans l'ordre établi par les naturalistes les plus autorisés, les familles et espèces d'animaux vertébrés des deux faunes miocène et diluvienne. Cet inventaire de nos richesses géologiques nous apprend que dans des temps bien reculés ont vécu sur notre sol des ours, des hyènes, des castors, des éléphants, des rhinocéros, des tapirs, des chevaux sauvages, des anoplotherium, des cerfs, des antilopes, des tortues, des crocodiles, des sauriens à écailles, des batraciens et des poissons de beaucoup d'espèces.

Après cet examen des dépôts fossilifères, lacustres et diluviens, de cette partie du département de l'Allier, l'auteur de la notice nous prévient que cette région offre encore de riches sujets d'étude dans le bassin houiller de Bert-Montcombroux, peu distant des terrains tertiaires. Certaines couches schisteuses de ce bassin fournissent abondamment des empreintes de plantes ; il en a lui-même recueilli une collection très-variée, et il espère aborder un jour l'étude de cette végétation de l'ancien monde.

Mais, outre cette flore, le bassin houiller de Bert-Montcombroux possède encore une faune des plus intéressantes pour

le naturaliste. Les couches de schiste bitumineux renferment des empreintes de poissons dont les espèces identiques ne se trouvent en Europe, du moins jusqu'à ce jour, que dans les terrains carbonifères d'Edimbourg C'est dire assez quel intérêt on doit attacher aux recherches de M. Poirier et combien il est à souhaiter qu'il complète l'énumération de toutes les richesses zoologiques et de végétation que l'ancien monde a laissées dans les contrées que nous habitons aujourd'hui.

3° *Bulletin de la Société de Géographie*; Juillet et Août 1860. — Les principaux travaux contenus dans ce Bulletin sont : 1° Un rapport sur le Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (en Limousin) nouvellement publié, et dont l introduction a donné lieu à des observations et à des réponses intéressantes, sur le *pagus* ou *orbis Lemovicensis*, sur les *pagi minores*, les vicairies, les centaines, etc. du même pays. 2° Des extraits de correspondances sur les explorations du Haut-Nil et du Sahara.

4° *Annales de la Société d'agriculture de l'Allier*; les trois premiers trimestres de l'année 1860 et tous les volumes dont cette Société a pu disposer pour rendre la collection aussi complète que possible. Les trois livraisons que nous enregistrons aujourd'hui sont très utilement remplies par des articles dus à des agronomes du département ou à des correspondants; par les programmes et les rapports sur les concours agricoles de l'Allier.

5° *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation*; Août et Septembre 1860. — Nous signalerons dans ces deux livraisons: Rapport sur l'expédition séricicole en Chine entreprise pendant l'année 1859; compte-rendu d'une éducation hivernale du ver à soie du Ricin, faite à Toulouse, et qui a bien réussi; sur la culture du Sorgho en Sicile; sur la culture dans le Loiret du cépage dit le *Plussard du Jura*; sur un Lama acclimaté et employé à divers travaux dans les Vosges; sur la Renouée du Siébold, grande et belle plante venue du Japon, dont les jeunes pousses peuvent remplacer très avantageu-

sement les asperges, et les feuilles l'oseille ordinaire; étude sur diverses plantes nouvelles; acclimatation en divers lieux des Autruches, des Alpacas et des Lamas.

6° *Journal de la Société de la Morale chrétienne*; n° 5 du tome X. — Cette utile publication nous donne aujourd'hui : Justice de Saint Louis; résultats heureux de la douceur envers les animaux; les esclaves en Amérique; une histoire très résumée mais claire et substantielle des travaux entrepris et exécutés pour l'instruction des sourds-muets depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, et enfin, la *Sœur de Charité*, poésie, par M. le baron de Ville-d'Avray.

7° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1er et 2e trimestres du 14e volume (1860). — Cette livraison nous offre plusieurs travaux historiques importants, entre autres un épisode de la vie de saint Vincent-de-Paul à Joigny, et un mémoire de M. Challe sur le véritable emplacement de la bataille de *Fontanetum*, livrée le 25 juin 841 entre les fils de Louis-le-Débonnaire. Après une ample discussion des textes et des traditions, le savant président de la Société de l'Yonne en vient à écarter de leurs prétentions à l'honneur d'avoir vu couler à flots le sang des Franks, des Aquitains, des Germains, etc., tous les nombreux *Fontenay*, *Fontaine et Fontenailles* de la Bourgogne, et à donner pour théâtre à cette grande scène de boucherie humaine, le territoire qui entoure le bourg actuel de Fontenoy-en-Puisaie, à 30 kil. d'Auxerre. C'est là au centre du champ de bataille que désignent les documents contemporains et les traditions encore vivantes dans le pays par les noms des lieux environnants, que la Société de l'Yonne a fait élever un obélisque pour en perpétuer le souvenir. Du reste, les géographes les plus récents avaient déjà mis cette localité en possession de la gloire qu'on vient de lui assurer, car nous la trouvons enregistrée à ce titre dans le grand *Dictionnaire géographique* de la France, par Girault-de-Saint-Fargeau, édition de 1845, mais toutefois avec une légère altération d'orthographe por-

tant *Fontenay-en-Puisaie* au lieu de *Fontenoy-en-Puisaie*. Ne pourrait-on pas tout accorder, et puisque le lieu est maintenant bien déterminé, laisser les historiens traduire le *Fontanetum* de Nithard et des autres chroniqueurs, par *Fontanet*, comme l'ont fait déjà plusieurs, et donner pour synonymie moderne le nom de *Fontenoy*, si légitimement réclamé par M. Challe?

8° *Nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin*; 2e liv. du tome 1er. — Dans la séance tenue par cette Société le 20 novembre 1859, M. le Préfet, président d'honneur, a exprimé ses regrets que le mouvement littéraire et scientifique ne fût pas à Strasbourg en rapport avec les éléments, les ressources et le mérite des hommes qui y sont à la tête du haut enseignement; d'autres villes, a-t-il ajouté, qui se trouvent dans des conditions moins favorables et comptent moins d'hommes de science, prennent une plus grande part au mouvement. Les membres du corps enseignant travaillent beaucoup et produisent des travaux utiles et remarquables à divers titres, mais ce ne sont que des travaux isolés qui ne sauraient avoir l'influence et l'autorité de ceux enfantés au milieu des lumières de la discussion.

A la suite de cette semonce (nous prenons ce mot dans la vieille acception académique), nous trouvons un travail important couronné par la Société; c'est l'*histoire de l'introduction et de l'acclimatation*, en Alsace et plus spécialement dans le Bas-Rhin, des diverses plantes exotiques qui font aujourd'hui l'objet de la culture. Ce Mémoire renferme des recherches historiques du plus grand intérêt, c'est une véritable œuvre de savant. En faisant l'historique de l'introduction des plantes exotiques en Alsace, l'auteur (M. Fréd. Kirschleger, professeur à l'école de pharmacie de Strasbourg), fait l'histoire de toute l'agriculture de cette province. Il remonte jusqu'au temps de Charlemagne et même du roi Dagobert II, qui a possédé plusieurs fermes, bourgs et villes en Alsace, où il a passé une partie de son règne.

9° *Bulletin de la Société archéologique et historique du*

*Limousin* ; 1re, 2e et 3e livraison du tome X. — Recherches sur les limites des peuplades gauloises ; les Dominicains en Limousin ; les émailleurs de Limoges ; histoire de l'ancienne chartreuse de Glandier : tels sont, avec la suite du nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, les principaux documents que nous offrent ces trois livraisons.

M. Esmonnot fait hommage à la Société d'une photographie représentant un grand nombre des statuettes qu'il a réunies dans son intéressante collection.

M. Josse de Genève adresse à la Société une note imprimée sur les pierres travaillées (pointes de flèches, haches, etc.) trouvées dans les alluvions de Montrouge, près Paris.

M. Poirier, membre correspondant, maire de Montcombroux, fait hommage à la société d'un exemplaire de la *Notice* qu'il a publiée en 1859, sur la géologie et la paléontologie de la partie sud-est du département de l'Allier.

M Tudot annonce qu'il fera prochainemeut hommage de son ouvrage sur les figurines gallo-romaines et les Céramistes de l'ancien Bourbonnais.

M. Clairefond annonce qu'il a fait, pour le compte de la Société, l'acquisition de divers papiers et anciens documents qui avaient déjà été offerts pour la bibliothèque.

Cette acquisition est acceptée par la Société.

M. le secrétaire a reçu les papiers acquis par M. Clairefond et en a pris connaissance. Parmi ces documents se trouvent des autographes précieux pour l'histoire locale, l'un de Pierre de Bourbon et l'autre de son épouse Anne de France.

M Bouchard, secrétaire-adjoint, spécialement chargé de la bibliothèque, fait un rapport sommaire sur les travaux du catalogue ; il exprime le vœu que la Société puisse placer sa bibliothèque dans un local plus spacieux et plus convenable.

Sont présentés comme membres de la Société :

M. le docteur Choussy, associé libre pour la classe des sciences, par MM. Giat, Clairefond, Prieur.

M. le vicomte Des Roys, associé libre pour la classe des lettres, par MM. de l'Estoille, Esmonnot, Clairefond.

M. le baron de Veauce, associé libre pour la classe des sciences, par MM. de l'Estoille, Bergeon et Clairefond.

M. Fouilloux, procureur impérial à Moulins, associé libre pour la classe des lettres, par M. Prieur, Dupoyet et Clairefond.

M. Saulnier de Pringy (Fernand), à Agonges, membre correspondant pour la classe des lettres, par MM. Alary, Dupoyet, Clairefond.

M. Bonneau, rédacteur du *Messager*, *Moniteur de l'Allier*, est admis en qualité de membre titulaire pour la classe des lettres.

M. Félix Ribeyre, membre de la Société des antiquaires de Picardie, est admis sur sa demande comme membre correspondant pour la classe des lettres.

### *Séance du* 23 *novembre.*

La Société a reçu depuis sa dernière séance :

1° Quinze volumes des *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, avec laquelle M. le Secrétaire s'est mis tout récemment en relations. Les documents contenus dans ces volumes sont trop nombreux pour qu'il soit possible d'en essayer ici une compte-rendu sommaire. Il nous suffira de dire que cette Société est une de celles qui font preuve d'une activité infatigable, et qu'elle a rendu déjà des services réels au pays sur lequel elle étend son action éclairée.

2° *Bulletin des Sociétés savantes*; août et septembre 1860. — Les rapports faits aux divers comités institués auprès du ministère de l'Instruction publique et les comptes-rendus des travaux publiés par les Sociétés savantes des départements occupent presque exclusivement ces deux livraisons.

3° *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation*; septembre et octobre 1860. — Monographie des gallinacés; races principales et exotiques; inauguration du jardin zoologique d'acclimatation du bois de Boulogne; les velours fabriqués avec les toisons de chèvres d'Angora; notice sur le ca-

nard du Labrador ; tels sont les principaux articles à remarquer dans ces livraisons.

4° *L'invention*, (septembre et octobre 1860), nous donne un rapport sur le concours international des machines à faucher et à faner, tenu au mois de juin dernier sur la ferme impériale de Vincennes ; un autre rapport sur le concours international des machines à moissonner, tenu au mois d'août sur le domaine impérial de Fouilleuse ; enfin un grand nombre d'articles de technologie et des nouvelles relatives à l'industrie et à l'agriculture.

5° *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise* ; tome V. — L'archéologie, les lettres et l'histoire sont dignement représentées dans ce volume ; nous y avons surtout remarqué un Mémoire du savant bibliothécaire de Versailles sur Mme Du Barry, bien fait assurément pour piquer la curiosité ; avec l'inventaire des mille trésors rassemblés à Louveciennes par la favorite de Louis XV, on y trouve des documents nouveaux qui disent enfin toute la vérité sur l'origine jusqu'à présent incertaine de cette femme trop célèbre, et révèlent son véritable état civil, qui avait été falsifié en écriture authentique, à l'occasion de son mariage avec le gentilhomme qui osa lui donner son nom. Il résulte des documents révélés et discutés par l'auteur, que Mme Du Barry était fille naturelle et que son vrai nom était *Jeanne Becu* ; qu'à l'époque de son mariage avec le comte Du Barry, frère de celui qui l'avait donnée pour maîtresse au roi, on fit un faux acte de naissance, dans lequel on lui donna pour père légitime Jean-Jacques Gomard de Vaubernier : C'est donc à tort que, dans toutes les biographies, et dans les plus récents ouvrages sur l'histoire de France, on lui conserve le nom de *Jeanne Gomard de Vaubernier*, et il faut lui rendre son vrai nom de *Jeanne Becu*. — Par suite de l'examen de son véritable acte de naissance, on voit que Mme Du Barry avait 26 ans, quand elle devint la maîtresse de Louis XV, et non 23, comme cela semblait résulter du faux acte. Elle est, par conséquent, morte sur l'échafaud de la Terreur à l'âge

de cinquante ans. Quant aux sommes qu'elle avait coûtées à la France, le relevé général contenu dans le Mémoire les porte à 12,481,803 livres. Disons en terminant que l'acte de naissance authentique de Jeanne Becu ou Béqus a été extrait des registres de l'état civil de la ville de Vaucouleurs, lieu de sa naissance, déposés actuellement aux archives du tribunal de 1re instance séant à Saint-Mihiel (Meuse). Mme Du Barry, après la mort de Louis XV, continua de se montrer bonne pour tous ses domestiques, bienfaisante pour les pauvres; souvent dépouillée par les voleurs et les escrocs, elle ne cessa, pendant les premiers temps de la révolution, de faire tenir des secours à des émigrés malheureux en Angleterre; ce furent même ces relations réitérées avec les royalistes, qui la conduisirent devant le tribunal révolutionnaire et de là à l'échafaud.

6° *Procès-verbaux des séances de la Société littéraire et scientifique de Castres* (Tarn); cette société ne publie que par extraits les travaux de ses membres ou elle les intercalle dans les procès-verbaux de ses séances. Néanmoins, le volume que nous avons sous les yeux renferme la substance de travaux scientifiques dignes d'une sérieuse attention; c'est du reste ce qu'a pensé le Conseil-général du Tarn qui a alloué une subvention de 500 fr. à cette Société pour l'encourager dans ses travaux, qui tendent à propager le goût des études littéraires et scientifiques et des recherches historiques et archéologiques.

7° *Bulletin de la Société de Géographie*; Septembre 1860. — Analyse d'un voyage accompli en 1858, de Laghouat à R'at (Afrique) par M. Bouderba, Arabe Algérien, interprète militaire. Ce voyageur a heureusement franchi en quatre mois les 1395 kilomètres qui séparent ces deux points, et a recueilli sur sa route des observations ethnologiques et météorologiques d'un véritable intérêt. Le grand désert d'Afrique, malgré sa monotonie et son aridité, est loin d'être aussi terrible qu'on le pense. Presque partout, il suffit de creuser à une petite profondeur pour trouver de l'eau. Au dire des Touaregs,

une année pluvieuse suffit pour couvrir d'une végétation puissante pendant trois ans des contrées ordinairement si nues. Ces Touaregs, quoique cupides, paresseux et mendiants, ne sont ni traîtres, ni voleurs, et ne sont certainement pas aussi féroces que les Arabes les avaient représentés. Le commerce du centre de l'Afrique, loin d'être une utopie, existe, et les Anglais, qui en ont en ce moment le monopole, le savent bien. Leurs produits y pénètrent par la Guinée, la Sénégambie, le Maroc, Tripoli et l'Egypte. Pour arriver à ce but, ils ont mis du temps et de la persévérance, et n'ont pas reculé devant les obstacles que leur caractère entreprenant a su vaincre. L'Angleterre n'a pas seulement trouvé dans ce pays un débouché pour ses produits, mais encore des partisants qui la représentent aux yeux des peuples de l'Afrique comme la nation la plus puissante et la seule amie des Musulmans. Rien n'empêche le commerce français de suivre cette voie ; il faut du temps et de la persévérance ; il faut s'attendre à rencontrer des obstacles, des déceptions même, mais au lieu de se rebuter aux premières difficultés, il faut les vaincre et vouloir réellement.

8° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* ; 2e et 3e numéros de l'année 1860. — Rapport sur une exposition artistique et archéologique ouverte à Amiens au mois de mai 1860; sépultures gallo-romaines trouvées à Tourly (Oise).

9° *Actes de l'Académie de Bordeaux* ; 1er et 2e trimestre de l'année 1860. Outre les mémoires purement scientifiques, nous trouvons dans ces deux livraisons : Notice sur quelques industries du département de la Gironde ; étude historique et littéraire sur Paulin le pénitent, écrivain latin du Ve siècle ; considérations sur l'agriculture de l'Espagne ; observations sur l'éclipse de soleil du 18 juillet 1860, etc.

10° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône* ; mai, juin, juillet, août et septembre 1860.

11° *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.* — 2e 3e et 4e livraisons de l'année 1860.

M. Grozieux de Laguérenne, membre associé libre, adresse à la Société un travail complet sur *l'origine et les progrès de la Maison d'Autriche.*

M. de l'Estoille donne lecture de quelques passages de cet important travail.

M. de Mora fait hommage de plusieurs objets destinés au Musée.

M. Tudot dépose sur le bureau un exemplaire de son travail sur les voies romaines du territoire de l'Allier.

Le même membre dépose, de la part de M. de Longuemard, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, un travail sur une correspondance inédite extraite des archives de la famille de Moussy-la-Contour.

M. Méplain aîné lit un travail sur les mœurs judiciaires du du XVII[e] siècle, d'après des pièces déposées actuellement aux archives de la Société.

M. Alary donne lecture d'une lettre écrite par Fouché de Nantes, au *Moniteur*, en 1794, et par laquelle ce représentant à la Convention prétend se disculper, en les rejetant sur d'autres, de tous les actes arbitraires ou tyranniques qui lui ont été reprochés par les habitants des départements de la Nièvre, de l'Allier, de Rhône-et-Loire, etc. M. Alary rappelle à ce sujet les lettres et les instructions mêmes de Fouché dont il a déjà entretenu la Société et que ne peuvent infirmer les dénégations adressées au *Moniteur*.

### *Séance du 7 décembre* 1860.

La Société reçoit :

1° *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation*; novembre et décembre 1860. — Entre plusieurs articles sur l'acclimatation ou la propagation de diverses espèces nouvelles ou utiles, nous remarquons surtout dans la dernière de ces deux livraisons, un rapport de M. Lecoq sur l'empoissonnement du lac Pavin, le plus beau lac, sans contredit, du plateau central de la France, et qui, selon toutes les appa-

rences, était jadis le cratère d'un volcan. Nous voyons dans ce rapport que la pisciculture a fait de notables et rapides progrès dans le département du Puy-de-Dôme.

2° *L'invention* ; novembre et décembre 1860. — Etudes sur la pomme de terre ; nouveau procédé de panification ; divers procédés de distillation de la houille ; faucheuses et moissonneuses ; pêche du corail, des éponges et des perles ; de l'aménagement et de la conservation de l'eau de pluie ; photographie sur bois ; tels sont quelques uns des principaux articles très-intéressants donnés dans ces deux livraisons par cette utile publication.

3° *Revue des Sociétés savantes* ; octobre et novembre 1860. — Les rapports et les revues sur les travaux et les publications des Sociétés savantes des départements occupent la plus grande place dans ces deux livraisons ; on trouve dans ces résumés faits par les hommes les plus compétents, moins de critique que de bons renseignements sur l'histoire, l'archéologie, les sciences, etc.

4° *Notice historique* sur la création, le but d'institution et les statuts de l'ordre de la Légion d'Honneur ; par M. Ph. de Séréville, membre de la Société d'Emulation. (Don de l'auteur).

5° *Bulletin de la Société de géographie* ; octobre 1860. — Entre autres articles, ce numéro nous donne une étude très-bien faite sur la domination romaine dans la Haute Kabylie, et des analyses des nouvelles découvertes faites par les voyageurs qui dans ce moment même explorent les régions centrales et australes de l'Afrique, le haut cours du Nil, etc.

6° *Bulletin historique* de la Société des antiquaires de la Morinie ; avril à décembre 1860. — Les articles d'un intérêt plus général contenus dans cette livraison sont : Correspondance inédite des généraux de l'armée de Charles-Quint avec les mayeurs et échevins de la ville de Saint-Omer, à l'occasion du siége, prise et destruction de la ville de Thérouanne en 1553 ; note historique sur une inscription découverte dans l'église du Saint-Sépulcre à Saint-Omer.

7° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Beziers*; 2e série, tome II, 1re liv. — Cette livraison est exclusivement consacrée à la correspondance encore inédite de Dortous de Mairan, savant du XVIIIe siècle, successeur de Fontenelle dans les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Ces lettres écrites à Jean Bouillet de Béziers, au nombre de plus de cent, sont, de l'opinion même de MM. Villemain et Flourens, un précieux monument pour l'histoire des Sciences et des Lettres au siècle dernier.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique réclame l'envoi des documents qu'il a demandés a la Société pour le *répertoire archéologique* de la France.

M. de l'Estoille rappelle qu'une commission avait été nommée pour recueillir et préparer les documents en question; il demande que, dans cette circonstance, on suive la même marche que pour la topographie des Gaules.

M. le Président répond qu'il avait demandé que les travaux particuliers fussent adressés à la Commission, et quelques membres de la Société ont répondu à cet appel et annoncé des documents qui pourront être utilement consultés.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. le Préfet de l'Allier, relative à l'abandon que la Société a fait de ses collections d'archéologie, arts, etc., en faveur du Musée départemental.

Moulins, le 7 décembre 1860.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

En réponse à la lettre par laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'informer que la Société d'Emulation avait bien voulu, par un vote unanime, s'associer à la création d'un Musée départemental en mettant à la disposition du futur

établissement les collections dont elle est propriétaire, je me suis empressé de vous remercier de cette bonne nouvelle et de vous prier d'offrir mes remerciements, au nom du Département, à la Société d'Emulation.

J'ai le plaisir de vous faire connaître aujourd'hui, que le Conseil-général a porté à son budget de 1861 une somme de 9,000 fr. pour la réalisation des travaux nécessaires à l'installation du Musée dans l'ancien réfectoire des Jésuites, mis à ma disposition par délibération du Conseil Municipal de Moulins, et qu'un décret impérial du 10 novembre dernier a approuvé ce budget.

Les choses sont donc à peu près entières au point de vue du droit; et je mettrai les ouvriers à l'œuvre aussitôt que le Conseil d'Etat se sera prononcé, ce qui ne peut être long, sur le procès pendant entre le département et la ville.

J'espère ainsi, M. le Président, que grâce à l'intelligent concours de la ville de Moulins, de la Société d'Emulation et du Conseil-général, le département pourra être doté bientôt d'un Musée qui recevra ses richesses artistiques et lui permettra de les offrir à la légitime curiosité du public.

Agréez, M. le Président, etc.

*Le Préfet de l'Allier,*

GENTEUR.

M. de L'Estoille donne lecture d'un travail de M de Montlaur, membre correspondant, sur une excursion dans les Pyrénées.

M. Legagneur lit la 1re partie d'une étude sur les causes de l'inégalité de la civilisation parmi les races humaines.

Sur la proposition de M. de l'Estoille, la Société décide, à l'unanimité, qu'il sera envoyé une collection complète du Bulletin à M. Schmit, célèbre archéologue, à Londres.

Sont nommés membres de la Société :

M. Fouilloux, procureur impérial à Moulins, associé libre pour la classe des lettres;

M. Choussy, docteur en médecine, associé libre pour la classe des Sciences;

M. le Baron de Veauce, député au corps législatif, associé libre pour la classe des Sciences;

M. le Vicomte Des Roys, associé libre pour la Classe des Lettres;

M. Saulnier de Pringy (Fernand), à Agonges, membre correspondant pour la Classe des Lettres.

*Séance du* 21 *décembre* 1860.

La Société reçoit :

1° De M. Jutier, un vieux volume sur la *Pratique de la médecine* par P. Hutyer, Bourbonnais.

2° *Revue des sociétés savantes*; décembre 1860. — Compte-rendu des travaux et des publications des Sociétés savantes des départements.

3° *Compte-rendu des travaux de la Société d'Emulation de Montbéliard*; années 1857, 1858 et 1859.

4° *Bulletin de la Société de Géographie*; novembre et décembre 1860. — Rapport sur les travaux de la Société de géographie et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1860. — Note sur un globe terrestre trouvé à Laon, antérieur à la découverte de l'Amérique.

5° *Notice sur Charles-François Lhomond* (le grammairien), par M. Lefevre, secrétaire de la Sociéte d'Emulation de Cambrai (don de l'auteur).

6° *Rapport* fait à l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres au nom de la *Commission des Antiqvités de la France*, par M. Alfred Maury. Lu dans la séance publique annuelle du 7 décembre 1860. (Envoi de M. le Ministre de l'Instruction publique.

7° *Répertoire des Travaux de la Société de Statistique de Marseille* ; tome 21e.

8° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* ; 4e trimestre de 1860

M. le Président annonce en ces termes que M. Tudot donne à la Société un exemplaire d'un ouvrage qu'il vient de publier :

M. Tudot, membre de la Société, fait hommage d'un exemplaire d'un ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Collection de figurines en argile de l'époque Gallo-Romaine, avec les noms des Céramistes qui les ont exécutées.* Cette publication, dont l'importante découverte, faite à Toulon, sous le patronage de la Société, par l'auteur de l'ouvrage et quelques autres de ses membres, a été en quelque sorte l'occasion, apporte à la science de nouvelles clartés qu'accueilleront avec joie les savants qu'intéresse l'histoire de la Céramique. L'ouvrage se compose d'un atlas et d'un texte très étendu, dans lequel l'auteur ne s'en tient pas à la description purement plastique des figurines dont l'atlas contient la reproduction, mais agrandit sa tâche d'artiste, par des recherches historiques sur leur origine, leur signification symbolique et leur destination.

M. Legagneur lit la 2e partie de son étude sur la civilisation des races humaines.

M. le Président donne lecture de deux traductions en vers adressées à la Société par M. l'abbé Fayet, membre correspondant : — *La vie des champs*, traduction d'Horace ; — *Le vieux batelier*, imitation de l'allemand d'Anastase Grün.

M. Desfosse fils, membre titulaire, écrit à la Société qu'ayant quitté Moulins, il est obligé de renoncer au titre de membre titulaire ; il demande à prendre celui de membre correspondant.

Conformément à son réglement, la Société accède à cette demande.

# ESSAI SUR L'ORIGINE

## ET LES PROGRÈS DE LA PUISSANCE TERRITORIALE

DE

# LA MAISON D'AUTRICHE

DEPUIS

RODOLPHE DE HAPSBOURG

JUSQU'AU CONGRÈS DE VIENNE

PAR

**M. GROZIEUX DE LAGUÉRENNE**

MEMBRE ASSOCIÉ LIBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

---

## AVERTISSEMENT.

L'histoire de la Maison d'Autriche n'est qu'imparfaitement connue en France ; peu d'auteurs s'en sont sérieusement occupés et peu de personnes se livrent à son étude, quoiqu'elle soit bien faite, cependant, pour exciter et pour soutenir la curiosité et l'intérêt.

On a pensé que l'*Essai* qu'on va lire, et bien qu'il ne soit, en quelque sorte, qu'une *Table des matières méthodique* de cette histoire, pourrait en faciliter l'intelligence et être de quelque utilité à celui auquel il est réservé d'entreprendre l'ouvrage complet, dont le besoin se fait si vivement sentir.

---

ORIGINE DE LA MAISON DE HAPSBOURG.

La Maison d'Autriche, qui a occupé et qui occupe encore un rang si élevé dans l'histoire, doit l'origine de sa puissance à Rodolphe Comte de Hapsbourg qui était, selon l'opinion commune, le 12e descendant d'Ethicon I, duc de Germanie mort en 690 et le 6e de Werner qui, le premier, avait pris le nom de Hapsbourg en 1096.

Comté de Hapsbourg en Argovie, 1096. Sundgaw, domaines en Suabe.

Cette famille, soit par elle-même, soit par suite de ses alliances avec celles de Ribourg, de Lauffenbourg etc. etc., possédait des domaines assez considérables en *Suabe* et en *Haute-Alsace* (Sundgaw) et, én outre, le *Comté de Hapsbourg*, situé dans la partie de la Suisse appelée *Argow* (Argovie), avec le titre d'*avoué* des pays libres de Schwitz, d'Uri et d'Unterwald (1).

Rodolphe, qui avait hérité à la mort d'Albert II, dit le Sage, en 1240, de la plus grande partie de ses possessions, remplit d'abord pendant quelque temps les fonctions de grand maréchal à la cour d'Ottocare II roi de Bohême; il se fit ensuite si avantageusement connaître dans les troubles du long interrègne (de 1245 à 1273) qu'il fut élu Empereur en 1273, malgré la violente opposition du même Ottocare.

Ce prince avait profité de l'anarchie qui régnait dans l'Empire pour s'emparer de l'*Autriche*, de la *Styrie*, et de la *Carinthie*, au nom de sa femme Marguerite d'Autriche, qu'il prétendait héritière de son petit-neveu Frédéric, dernier duc de ce nom, qui avait été décapité à Naples en 1267 sans laisser de postérité et en soutenant les droits de Conradin, petit-fils

(1) Othon, mort en 1111, avait été le 1er *comte héréditaire d'Alsace*; Albert le riche en fut *le 1er Landgrave* en 1180, et Rodolphe l'Ancien, son fils, prit le titre *d'avoué* des trois cantons en 1210. Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que Rodolphe de Hapsbourg était issu d'Adalbert fils aîné d'Ethécon 1er. Ethécon II, qui était son second fils, fut la tige de la maison de Lorraine par Gérard d'Alsace son 10e descendant et 1er duc. Ces deux branches se réunirent en 1736 par le mariage de François Etienne, duc de Lorraine, avec Marie-Thérèse fille de l'Empereur Charles VI et héritière des Etats d'Autriche.

de l'Empereur Fréderic I, contre Charles de France, comte d'Anjou, frère de Saint Louis (1). Ottocare avait également obligé Ulrich III, *duc de Carinthie* à lui vendre cette province au préjudice de son frère Philippe, archevêque seulement élu de Strasbourg ; mais la Diète impériale, séant à Augsbourg, revendiqua tous ces fiefs comme dépendants de l'Empire et chargea l Empereur Rodolphe de forcer Ottocare à s'en dessaisir. Ce prince, hors d'état de soutenir ses prétentions, consentit en 1277 à un traité par lequel il y renonçait, en se bornant à la Bohême ; une double alliance devait cimenter cette paix ; mais excité par sa seconde femme Cunégonde de Russie, Ottocare reprit presqu'aussitôt les armes et fut défait et tué en 1278, à la bataille de Markfeld, près Vienne.

**PREMIÈRE CONCESSION DE LA MAISON DE HAPSBOURG.**
**Autriche, Styrie, Carniole. 1282.**

Après cette victoire, Rodolphe remit d'abord le gouvernement *de l'Autriche, de la Styrie et de la Carniole* à Albert, son frère aîné, et, du consentemeut de la diète assemblée à

(1) On ne doit pas confondre la maison d'Autriche dont Rodolphe de Hapsbourg fut le fondateur, avec celle des *anciens marquis et ducs d'Autriche*, qui finit en la personne de ce Frédéric, qui était de la maison de Bade, et qui fut décapité à Naples, par ordre de Charles d'Anjou.

Celle-ci avait été fondée par Léopold l'Illustre, auquel l'Empereur Henri l'Oiseleur, avait donné en fief *le Margraviat d'Autriche* en 928. Henri II de Jochsagernott, son 6e descendant, fut créé *duc d'Autriche* par l'Empereur Frédéric Ier en 1156.

Frédéric II le Belliqueux, son arrière petit-fils, ne laissa qu'une fille, Gertrude, mariée à Herman, marquis de Bade, qui eut d'elle Frédéric, le dernier Duc, dont nous avons parlé, et Agnès, femme de Meinhard, Comte de Tyrol.

Mais il avait aussi trois sœurs, Marguerite, femme d'Ottocare, roi de Bohême, Constance mariée à Henri, margrave de Misnie, et Gertrude, qui avait épousé Henri, landgrave de Thuringe.

Ce sont les prétentions élevées par ces différents princes, au nom de leurs femmes, sur la succession d'Autriche, qui donnèrent lieu aux difficultés nombreuses que l'Empereur Rodolphe de Hapsbourg eut à surmonter, pour mettre son fils Albert en possession de ce riche héritage.

Augsbourg, il lui en donna l'investiture héréditaire avec le titre de duc d'Autriche, en 1282, en déclarant, en même temps, ces domaines *indivisibles et inaliénables* Rodolphe, son second fils, eut le comté de Suabe qui lui venait d'Anne de Hohenberg, sa mère. Quant à la *Carinthie*, elle fut donnée à Meinhard, comte de Goritz et de Tyrol, pour les droits de sa femme Agnès d'Autriche, sœur du dernier duc Frédéric, et cet arrangement fut confirmé par la diète, en 1286, Albert épousa, en même temps, Elisabeth fille de Meinhard ; les enfants de Constance et de Gertrude, sœurs de Marguerite, première femme d'Ottocare, reçurent aussi quelques indemnités pour les prétentions qu'elles pouvaient élever, et enfin la Bohême et la Moravie furent assurées à Wenceslas, fils d'Ottocare, qui épousa en même temps Jutta ou Judith, fille de l'Empereur, tandis que sa sœur Agnès, épousait son second fils, Rodolphe, comte de Suabe (voir le tableau n° 1), Rodolphe mourut en 1291, après avoir ainsi fondé la grandeur future de sa maison, et fut remplacé, malgré tous les efforts d'Albert, son fils aîné, par Adolphe de Nassau. Mais les fautes de ce prince ayant excité un soulèvement contre lui, il fut déposé, puis tué en 1298, à la bataille de Gelheim, qu'il livra contre Albert, chef des mécontents, lequel se fit élire à sa place.

Mais son ambition était loin d'être satisfaite ; il voulut d'abord s'emparer de la Hongrie et de la Bohême (1) à la mort de Wenceslas son beau-frère (1305), puis d'une partie de la Saxe qu'il prétendait être un fief de l'Empire, enfin il voulut aussi étendre ses prétentions en Suisse et s'assujétir plus complétement les peuples de Schwitz, d'Uri et d'Unterwalden qui jouissaient de priviléges assez étendus sous le patronage de sa famille et sous la protection des Empereurs. Mais il éprouva une vive résistance de leur part, les gouverneurs qu'il leur avait donnés furent chassés (1304) et

(1) La Hongrie et la Bohême étaient à cette époque des royaumes électifs.

Albert lui-même, assassiné (1308) au moment où il marchait contre eux, par Jean d'Autriche comte de Suabe, son neveu, dont il retenait aussi injustement les Etats.

Henri de Luxembourg fut nommé Empereur à sa place (Henri VII) et jusqu'en 1438, les princes de la maison d'Autriche furent constamment repoussés par les Electeurs; (1) à ce moment, enfin, ils élurent Albert (Albert II) 4e descendant d'Albert 1er, qui avait épousé Elisabeth, fille de l'Empereur Sigismond et, depuis cette époque, la couronne Impériale a appartenu *sans interruption* à la famille d'Autriche.

Mais dans cette intervalle, sa puissance avait éprouvé bien des révolutions. Malgré la sage déclaration de Rodolphe, relative à l'indivisibilité des Etats d'Autriche, ses descendants avaient suivi l'usage alors adopté en Allemagne, de partager l'héritage paternel en autant d'Etats qu'il y avait d'enfants. On sent aisément le vice d'une pareille manière de procéder, qui avait pour conséquence infaillible d'affaiblir une maison quelque puissante qu'elle fût, par des morcellements répétés et de détruire souvent l'ouvrage de la prudence ou l'effet des circonstances heureuses qui avaient pu favoriser son agrandissement.

La maison d'Autriche en avait d'abord rencontré de très-favorables, et l'Empereur Louis V, pour s'assurer une couronne qui lui avait été vivement disputée par Frédéric le Beau (fils d'Albert), et pour mettre fin aux troubles que cette rivalité avait excités, céda à sa mort, à Albert le Sage son frère (1330) le Comté de Brisgaw avec les villes de Schaffouse, Rhiefeld, Neubourg, etc., etc., et en 1336, il lui avait donné l'investiture du duché de Carinthie, fief masculin dont Mar-

(1) Le trône impérial fut successivement occupé par Henri VII de Luxembourg (1308), Louis V de Bavière (1313), Charles IV de Luxembourg (1347), Wenceslas, son fils aîné (1378), Robert de Bavière (1400) et Sigismond, second fils de Charles IV (1410) qui fut le beau-père d'Albert II, duc d'Autriche.

guerite à la Grande Bouche (Maul Tasch), petite fille de Meinhard (voir page...) ne pouvait hériter. Enfin, en 1364, Rodolphe *l'Ingénieux*, fils aîné d'Albert, était entré en possession du *Comté de Tyrol* dont le retour avait été assuré aux princes de la maison d'Autriche, à défaut de postérité mâle de la même Marguerite. Leurs Etats s'étaient aussi accrus en Suisse, pendant la vie d'Albert le Sage ; ils comprenaient alors avec l'*Argovie*, la *Thurgovie*, les villes de *Sempach Rapperschwil* et le droit de souveraineté sur *Lucerne*, *Zug* et la partie méridionale du pays de *Zurich*.

Comté de Tyrol. 1364.

Argovie, Thurgovie, etc.

Mais a la mort de Rodolphe l'*Ingénieux* (1369), et lorsqu'il ne restait que ses deux frères cadets, Albert l'Astrologue et Léopold, tous les Etats Autrichiens suivirent la loi commune en usage dans ce temps, et furent divisés entre eux, mais d'une manière fort inégale. Albert, quoiqu'aîné, fut obligé par son frère de se contenter du *seul duché d'Autriche* (d'où cette branche prit le nom d'*Autrichienne*) et de lui abandonner *la Styrie*, *la Carinthie*, *la Carniole*, *le Tyrol* et toutes les possessions de *Suisse*, de *Suabe* et d'*Alsace* (cette branche fut appelée *Styrienne*). Léopold, qui fut tué à Sempach, en 1386, en combattant contre les Suisses qu'il voulait toujours ramener à l'obéissance, ajouta à ses Etats, en 1376, le comté de *Feldkirch*, le *Rheinthal*, *Sargans* (qu'il força les comtes de Montfort et de Werdemberg à lui céder) et quelques *villes de la Suabe* qu'il obtint de l'Empereur Wenceslas (1). Enfin la ville de Trieste, soulevée contre les Vénitiens, se donna à lui en 1383.

PARTAGE ; FORMATION DES BRANCHES AUTRICHIENNE ET STYRIENNE 1369.

Comté de Feldkirch, Rheintal, etc. 1376.

Trieste. 1383.

A la mort de Léopold, sa succession fut administrée par Guillaume, l'aîné de ses quatre fils qui, en mourant lui-même

(1) Les comtes de Montfort, descendus des Palatins de la Haute Rhétie, habitaient dans le Rheintal. Les comtes de Werdemberg et aussi de Sargans, étaient très-puissants en Rhétie (Grisons). Georges Heuwen, dernier comte de Werdemberg, rendit le reste de ses possessions au Canton de Glaris en 1517 ; il mourut S. P. à Augsbourg, en 1530.

en 1406, occasionna un nouveau partage entre ses frères Frédéric, Léopold et Ernest dit l'*Encuirassé*. Toutes les possessions autrichiennes se trouvèrent alors ainsi réparties.

**1869.**

| BRANCHE ALBERTINE OU AUTRICHIENNE. | BRANCHE LÉOPOLDINE OU STYRIENNE. | | | |
|---|---|---|---|---|
| ALBERT l'ASTROLOGUE † 1395. Duché d'Autriche. | LÉOPOLD, tué à Sempach, en 1386. Styrie Carinthie, Carniole, Tyrol, possessions de Suisse, Suabe et Alsace. Acquiert le comté de Feldkirch, le Rheinthal, Sargans, etc., en 1376; Trieste en 1583. 1406. | | | |
| | Guillaume. fils aîné, d'abord administrateur pour ses frères et lui † 1406. A sa mort autre partage. | Frédéric † 1439 — Tyrol, Feldkirch, Rheinthal, Sargans, etc. | Léopold † S. P. 1411. — Alsace, Brisgaw, Possessions de Suisse, de Suabe, etc | Ernest l'Encuirassé † 1426. Styrie, Carinthie. Carniole et Trieste. |

Léopold, mort sans postérité en 1411, laissa sa portion à son frère Frédéric comte de Tyrol etc., mais les guerres de Suisse et celles qui furent occasionnées par le Concile de Constance dans lesquelles il se déclara pour le pape Jean XXII, lui firent perdre la majeure partie de ses Etats.

PERTE DES POSSESSIONS DE SUISSE.

Berne lui enleva l'*Argovie* : *Lucerne*, *Zurich* et *Zug* acquirent une indépendance complète; l'Empereur Sigismond déclara libres les villes de *Schaffouse*, *Neubourg*, *Rhinfeld* etc, et enfin Albert le Prodigue, son neveu, (fils cadet d'Ernest l'Encuirassé) s'était uni à ses ennemis et lui avait enlevé le *Brisgaw*, l'*Alsace* et le *reste* de ce qu'il possédait en *Suabe*, de sorte qu'en mourant, en 1439, il ne transmit à son fils Sigismond avec les comtés de *Tyrol*, de *Feldkirch* (1) et de *Rheinthal*, que la *Thurgovie*, *Sargans* et *Rapperschwill*.

(1) Feldkirh avait été engagé aux comtes de Toggembourg en 1417, par Frédéric d'Autriche, comte de Tyrol, dans le moment de ses plus

Ce prince ne fut pas plus heureux que son père ; en 1461, il acheva de perdre tout ce qu'il avait conservé en Suisse, et à sa mort, qui arriva en 1496, il ne laissa que les comtés de *Tyrol* et de *Feldkirch* et le *Rheinthal* avec le *Brisgaw* et la *Haute-Alsace* (Sundgaw) qui lui avaient été restitués en 1462, à la mort d'Albert, son cousin, par l'Empereur Frédéric III, fils aîné d'Ernest l'*Encuirassé* et frère d'Albert. (Voir le tableau nº 1.)

La Branche Autrichienne avait été moins agitée. Albert l'*Astrologue* et son fils Albert *la Merveille du Monde*, étaient restés paisiblement en jouissance du Duché d'Autriche, et Albert, fils de ce dernier, en épousant Elisabeth, fille et héritière de l'Empereur Sigismond, en même temps roi de Bohême et de Hongrie, avait préparé le retour de la couronne impériale dans sa maison (1). A la mort de son beau-père, en 1437, il fut élu roi de Hongrie, puis Empereur en 1438, et enfin roi de Bohême en 1439 (2). Mais il ne jouit pas longtemps de ce succès et mourut la même année, ne laissant que deux filles, Anne et Elisabeth, et sa femme enceinte d'un troisième enfant, qui fut Ladislas *Posthume*

Le choix des électeurs se porta alors sur Frédéric, fils aîné d'Ernest l'*Encuirassé* de la Branche Léopoldine ou Styrienne, qui fut élu en 1440 sous le nom de Frédéric III.

Quant à Ladislas *Posthume*, duc d'Autriche de son propre droit, il fut également choisi pour Roi, quoiqu'au berceau, par la Bohême, en 1440, et par la Hongrie, en 1444, malgré

grands embarras, mais il fut racheté par Frédéric III en 1446 et réannexé au Tyrol dont il n'a plus été séparé.

(1) Elisabeth avait porté la *Moravie* en dot à Albert.

(2) En 1355, l'Empereur Charles IV, du consentement de la Diète tenue à Nuremberg, avait réuni au royaume de Bohême, pour en faire désormais partie, la *Silésie*, la *Moravie* et la *Lusace*. A cette même époque, la *Transylvanie*, la *Croatie*, la *Bosnie* et l'*Esclavonie* faisaient partie du Royaume de Hongrie dont elles ne furent séparées que plus tard pour y être ensuite réunies définitivement.

les efforts de ses nombreux rivaux, et mourut sans avoir été marié, en 1457.

Alors Frédéric III, qui s'était emparé la même année du *Comté de Cilly* (Enclave de Styrie), à la mort du dernier Comte, hérita, comme plus proche parent de Ladislas, du duché d'Autriche qu'il fit ériger en Archiduché en 1453. A la mort de son frère Albert le Prodigue, en 1462, il hérita, après avoir restitué à son cousin Sigimond (p. 384) le Brisgaw et la Haute-Alsace, que ce prince lui avait enlevés, du faible apanage que ce dernier avait reçu, et les Etats Autrichiens alors tous réunis dans la Branche Styrienne, furent ainsi partagés. Comté de Cilly. 1457.

**1462.**

| RAMEAU PRINCIPAL D'AUTRICHE ET DE STYRIE. | RAMEAU DE TYROL. |
|---|---|
| L'Empereur FRÉDÉRIC III † 1493. | SIGISMOND † 1496. |
| Archiduché d'Autriche.<br>Duché de Styrie, avec le comté de Cilly.<br>— de Carinthie<br>— de Carniole et Trieste,<br>Villes de la Suabe. Forestières, etc. | Comté de Tyrol,<br>— de Feldkirch,<br>Rheinthal,<br>Brisgaw.<br>Haute-Alsace (Sundgaw). |

Frédéric III ne réussit pas aussi bien dans ses tentatives pour remplacer Ladislas *Posthume* dans les deux royaumes de Bohême et de Hongrie, dont le premier choisit Podiégrad et le second Mathias Corvin ; et à la mort de ceux-ci en 1471 et 1490, il n'eut pas plus de succès et vit choisir pour roi, Ladislas III, qui était fils d'Elisabeth, fille de l'empereur Albert II et de Casimir, roi de Pologne, et par conséquent neveu de Ladislas *Posthume*.

Mais son ambition trouva un riche dédommagement dans le mariage qu'il parvint à faire contracter à son fils l'Archiduc Maximilien avec la princesse Marie, fille et unique héritière

de Charles le Téméraire, depuis duc de Bourgogne, tué devant Nancy en 1477. Cette alliance rendit, dès cet instant, la maison d'Autriche l'une des plus puissantes de l'Europe, et il est nécessaire de faire connaître l'origine et les progrès de l'opulente succession que Marie lui apporta.

FORMATION DE LA PUISSANCE DE LA MAISON DE BOURGOGNE. (Voir le tableau nº 2.)

A la mort de Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne de la 1re maison, sa riche succession fut entièrement dispersée. Ce prince avait hérité :

Iº En 1346, du *Comté d'Artois* que lui avait laissé Philippe, son père, qui l'avait reçu en 1335, de sa mère Jeanne II (abandon volontaire) laquelle l'avait eu de sa mère Jeanne 1re en 1330, et celle-ci le tenait de Mahaud, sa mère, en 1329.

IIº En 1347, *du comté de Bourgogne*, comme héritier de Jeanne II, son aïeule, femme d'Eudes IV, duc de Bourgogne.

IIIº En 1349, *du duché de Bourgogne*, comme héritier du duc Eudes IV, son aïeul.

IVº Enfin en 1360, des *comtés d'Auvergne* et de *Boulogne*, que lui avait laissés Jeanne d'Auvergne, sa mère.

Le *duché* retourna au roi de France Jean, comme son plus proche parent dans la ligne masculine, et ce fief ne pouvait d'ailleurs être possédé par les femmes. Le *comté de Bourgogne* et celui *d'Artois* échurent à Marguerite Ire (voir le Tableau nº 2) sa grande tante, qui était fille de Jeanne Ire comtesse de Bourgogne et d'Artois fiefs féminins) par Othon III et Mahaud, ses père et mère, leur source commune. Quant aux comtés *d'Auvergne et de Bourgogne*, autres possessions de Philippe de Rouvre, ils passèrent dans une branche collatérale de la maison d'Auvergne.

Marguerite Ire était femme de Louis Ier comte *de Flandre*, *de Nevers et de Rhetel* et Louis II, leur fils (dit de Male) devint ainsi, après eux, possesseur des cinq comtés *de Flandre*, *de Bourgogne*, *d'Artois*, *de Nevers et de Rhetel*, qu'il laissa, en 1384, à Marguerite II, sa fille unique, qui épousa Philippe le *Hardi* quatrième fils du roi Jean, auquel ce prince avait donné le *duché de Bourgogne* pour apanage.

D'un autre côté, la femme de Louis II, comte de Flandre, etc., était Marguerite de Brabant, sœur de Jeanne *duchesse de Brabant et comtesse de Limbourg*, *Anvers et Malines*, et comme celle-ci n'eut pas de postérité, elle fit, en 1390, donation de ses États à sa nièce Marguerite II, duchesse de Bourgogne, avec faculté d'en disposer pour celui ou ceux de ses fils qu'elle choisirait. Cette donation eut son effet en 1405, et Marguerite donna à Antoine son second fils, *le Brabant*, *le Limbourg*, *Anvers et Malines* avec réversion à son troisième fils Philippe, qui était comte de Nevers et de Rhetel ou à ses descendants; Jean *Sans-Peur*, son fils aîné, avait reçu pour lot, *le duché* et *le comté de Bourgogne* avec les comtés de *Flandre* et *d'Artois*.

Antoine fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, et laissa ses États à son fils aîné Jean qui, mourant sans enfants en 1427, les transmit à son frère Philippe, lequel mourut aussi sans postérité, en 1430.

Aux termes du testament de Marguerite, le duché de Brabant et ses annexes auraient dû alors appartenir aux enfants de Philippe, comte de Nevers et de Rhetel, son troisième fils, mais Philippe le *Bon*, fils et successeur de Jean Sans-Peur, s'en empara, d'abord comme tuteur, puis il se l'appropria définitivement, au préjudice de ses cousins Jean et Charles qui, incapables de pouvoir soutenir la lutte contre lui, durent se borner aux comtés de Nevers et de Rhetel que leur avait laissés leur père et qu'ils se partagèrent.

Duché de Brabant, de Gueldre, y compris Nimègue. Comtés de Flandres, d'Artois, de Namur. Duché de Limbourg. Seigneurie de Malines. Marquisat d'Anvers. Comté de Hainaut, de Zélande. Seigneurie de Frise. Comtés de Zutphen. de Bourgogne, de Charolais. Duché de Luxembourg. 1478-1482.

Philippe le *Bon* accrut encore ses États, 1° du *Comté de Charolais*, qu'il acheta de Jean III, comte d'Armagnac en 1390; 2° du *comté de Namur*, acheté en 1421 au comte de Namur Jean III, qui mourut en 1429; 3° des *comtés de Hainaut*, *de Hollande*, *de Zélande et de Frise*, qu'il força sa cousine Jacqueline de Hainaut à lui céder en 1433 et enfin 4° du *duché de Luxembourg*, dont il fit l'acquisition en 1443

Charles le *Téméraire*, son fils, y ajouta, en 1472, le *duché de Gueldre*, et le comté *Zutphen*, que le duc Arnoul d'Egmont

lui vendit en considération du secours qu'il lui prêta contre Adolphe, son fils (1).

C'est cette masse énorme de possessions que Marie de Bourgogne porta (sauf le duché de Bourgogne qui rentra au domaine royal de France comme fief mâle et aux termes de la concession d'apanage) dans la maison d'Autriche en épousant, en 1478, l'archiduc Maximilien. Marie, qui mourut en 1482, laissa deux enfants, Philippe et Marguerite; le premier héritia de tous les États de sa mère, dont Maximilien conserva l'administration jusqu'en 1494, époque à laquelle ce jeune prince fut déclaré majeur : l'année précédente (1493) il avait été élu Empereur, à la mort de son père Frédéric III.

La maison d'Autriche possédait donc à ce moment les États suivants :

**1494.**

| RAMEAU PRINCIPAL. | | RAMEAU DE TYROL |
|---|---|---|
| Empereur MAXIMILIEN. | Archiduc PHILIPPE, son fils. † 1506. | SIGISMOND † 1494 |
| Archiduché d'Autriche.<br>Duché de Styrie avec Cilly.<br>de Carinthie,<br>de Carniole et Trieste.<br>Villes de Suabe et autres fiefs. | Duché de Brabant,<br>de Gueldre*,<br>de Limbourg,<br>de Luxembourg,<br>Marquisat d'Anvers.<br>Comtés de Bourgogne,<br>de Flandres,<br>d'Artois,<br>de Hainaut,<br>de Namur,<br>de Malines.<br>de Hollande,<br>de Zélande,<br>de Zutphen,<br>de Charolais.<br>Seigneurie de Frise.<br><br>* Y compris la province de Nimègue. | Comtés de Tyrol,<br>de Feldkirch,<br>Rheinthal,<br>Brisgaw,<br>Haute-Alsace. |

(1) Charles-le-Téméraire en reçut l'investiture de l'empereur Fré-

Philippe épousa, en 1496, l'infante Jeanne de Castille et d'Aragon, fille de Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille; mais cette princesse ne paraissait pas devoir alors lui apporter l'immense dot dont elle se trouva ensuite pourvue par des circonstances tout à fait imprévues.

Ce fut cette même année que mourut Sigismond, Comte de Tyrol, et que l'Empereur Maximilien réunit à ses États ceux dont ce prince avait la possession (voir ci-dessus). Il devint enfin héritier en 1500 des *comtés de Goritz et de Gradiska* à la mort de Léonard, dernier comte et descendant de Meinhard comte de Tyrol et de Goritz, sous l'Empereur Rodolphe de Hapsbourg, par Albert son fils cadet. Cette succession avait lieu en vertu des pactes de famille qui existaient entre la maison d'Autriche et les comtes de Goritz.

Comtés de Goritz et de Gradiska. 1500.

Il se fit également donner par la diète tenue à Cologne, en 1505, le *comté de Kirchberg* avec la *seigneurie de Weissenhorn* en Suabe, et celle de *Kuffstein* en Tyrol, avec *plusieurs autres villes*, pour l'indemniser des frais de la guerre qu'il avait eu à soutenir, en son nom, contre l'Electeur Palatin Robert, pour le règlement de la succession d'une des branches de la Maison de Bavière.

Comté de Kirchsberg. Seigneuries de Weissenhorn, Kuffstein, etc. 1505.

Au moment du mariage de Philippe (dit le Bel), fils de Maximilien, avec l'Infante Jeanne de Castille et d'Aragon, la réunion de ces deux royaumes était toute nouvelle, et il est convenable d'exposer comment elle s'était opérée.

Après l'invasion des Arabes en 713, les Visigoths chrétiens s'étaient réfugiés dans les montagnes de Biscaye et d'Asturies,

déric III, et Maximilien, époux de sa fille Marie, fut aussi reconnu par les États de ce Duché en 1483, mais la possession fut toujours contestée par Adolphe et par Charles son fils, qui ne mourut qu'en 1528. Guillaume, duc de Clèves, qui succéda aux droits de ce dernier, fut aussi forcé d'y renoncer pour sauver ses propres états, et en signa l'abandon à Charles V en 1549. La maison d'Egmont a constamment protesté contre cette cession.

et ce fut de cette retraite qu'ils sortirent pour se rendre de nouveau maîtres du pays : ils en firent pied à pied la conquête mais ils ne parvinrent à en expulser définitivement les Arabes qu'àpres 800 ans de combats.

FORMATION DE LA MONARCHIE ESPAGNOLE.

Ils établirent d'abord les petits royaumes de Léon, de Castille, d'Aragon et de Navarre qui furent, de plus, longtemps séparés. Ferdinand (Saint) réunit enfin ceux *de Castille et de Léon* (ce dernier comprenait alors *la Galice*, *les Asturies et l'Estramadure*) et il y ajouta les Provinces de *Séville*, de *Cordoue* et de *Jaën*, en Andalousie, dont il fit la conquête; de 1236 à 1248. Alfonce le Sage, son fils, s'empara aussi de celui de *Murcie* en 1265, et Henry de Transtamare l'un de ses descendants, y joignit en 1376, les provinces de *Biscaye* qui avaient joui jusque là de priviléges particuliers et d'une sorte d'indépendance.

Le royaume *d'Aragon*, formé en 1033, s'était augmenté de la *Catalogne*, (comté de Barcelone) en 1137, de la province de *Valence* en 1238, du *Roussillon* en 1258 (1) et des îles *Majorque*, *Minorque* et *Iviça* (qui avaient formé pendant quelque temps un État à part) (2), en 1326, et enfin de l'île de *Sardaigne* la même année.

Le mariage de Ferdinand II, le Catholique, roi d'Aragon, avec Isabelle de Castille, sœur et héritière de Henri IV, l'Impuissant, roi de Castille, avait donc mis toute la péninsule espagnole sous le sceptre des mêmes souverains, et il ne restait en dehors de leur pouvoir que les royaumes de Portugal et de Navarre, qui avaient toujours eu leurs princes, et celui de Grenade, dernier débris de l'Empire des Arabes.

(1) Le Roussillon avait été acquis à titre d'engagement par Louis XI, roi de France, en 1462, mais restitué à Ferdinand par Charles VIII, son fils, en 1483.

(2) Le Royaume de Majorque avait été usurpé, en 1349, par Pierre IV, le cruel, roi d'Aragon, sur Jayme IV, prince d'une branche cadette de la même maison.

Le prince Jean, fils de Ferdinand et d'Isabelle, était destiné à hériter de leurs vastes possessions, mais il mourut à peine âgé de 19 ans, en 1497, sans laisser d'enfants de son mariage avec Marguerite d'Autriche, sœur de Philippe son beau-frère : et Isabelle, sœur aînée de Jeanne et femme d'Emmanuel roi de Portugal, étant morte aussi sans postérité l'année suivante, il en résulta que Jeanne, à qui tous ses droits étaient dévolus, apporta encore dans la Maison d'Autriche tous ces États dont nous venons de faire l'énumération et dont, depuis peu, Ferdinand avait augmenté le nombre.

Iles de l'Amérique. 1492.

Couronne de Castille : Castille-Vieille, Castille-Nouvelle, Galice, Asturies, Léon, Estramadure, Séville, Cordoue, Jaën, Biscaye, Grenade. 1504.

Couronne d'Aragon : Aragon, Catalogne, Valence, Majorque, etc. Sardaigne, Roussillon, Naples et Sicile, Navarre. 1516.

Christophe Colomb venait de découvrir l'Amérique en 1492 et s'était emparé pour l'Espagne des îles voisines du Continent : le royaume de *Grenade* avait été conquis en 1494 : Améric Vespuce abordait *la terre ferme* à laquelle il donnait son nom en 1500; et enfin à force de duplicités le *Royaume de Naples* et de *Sicile* était enlevé aux rois de France en 1502 (1).

Telle était la situation de la monarchie espagnole au moment de la mort d'Isabelle en 1504. Bien quelle fut réunie de droit, elle ne pouvait pas l'être de fait pendant la vie du roi Ferdinand, et l'état de folie de la princesse Jeanne vint ajouter à l'embarras de cette complication. Son père et son mari se disputèrent vivement la régence, mais Philippe mourut presqu'aussitôt (1506) et Ferdinand resta seul maître pendant la minorité de Charles, fils aîné de Jeanne, jusqu'à la fin de son règne qui eut lieu en 1516. Pendant cet intervalle, il s'était encore emparé de toute la partie du *royaume de Navarre* qui était située au midi des Pyrénées, et le roi Jean d'Albret avait été forcé par lui, en 1512, de se borner à ce qu'il possédait au nord de ces montagnes.

Charles se trouvait, dès cet instant, souverain de tous les États de la Maison de Bourgogne et administrateur de tous

(1) Les Rois de France avaient sur ce royaume des droits bien mieux fondés que ceux de Ferdinand, comme héritiers des princes de la Maison d'Anjou en 1482.



ceux de sa mère dont il était également, comme aîné, le seul héritier. A l'égard des provinces autrichiennes, il n'avait de droits à exercer sur elles, que conjointement avec son frère Ferdinand, et à la mort de l'Empereur Maximilien leur aïeul (voir les Tableaux nos 1, 3 et 7).

Ce monarque avait aussi signalé son règne par des actes qui contribuèrent efficacement à la grandeur de sa Maison.

Il avait épousé en secondes noces, en 1494, Blanche, nièce de François Sforce, qui s'était emparé du duché de Milan, à l'extinction de la famille Visconti, et lui avait donné l'investiture de ce duché comme fief de l'Empire. Il s'était préparé de cette manière le prétexte de faire l'acquisition de ce duché, soit comme *héritier éventuel possible*, soit comme *seigneur feudataire*, prétentions que Charles son petit fils sut trop bien faire valoir contre les rois de France de la Branche Valois-Orléans, qui descendaient directement de l'ancienne famille par Valentine Visconti, femme de Louis de France, frère de Charles VI et premier duc d'Orléans.

En 1515, dans la fameuse entrevue de Vienne, il avait, dans le meme but, contracté une double alliance avec les rois de Portugal, de Bohême et de Hongrie, par le mariage de Marie, l'une de ses petites filles, avec Louis II, roi de Bohême et de Hongrie, neveu de Sigismond, roi de Pologne, et par celui d'Anne, sœur de ce prince, avec Ferdinand le second de ses petits-fils (voir le Tableau no 4).

Enfin, en 1512, dans la diète de Trèves, ensuite transférée à Cologne, et dans laquelle fut déterminée la division territoriale définitive de l'Empire Germanique en dix cercles, il fit établir deux nouveaux cercles : celui *d'Autriche*, entièrement composé de ses anciennes possessions d'Allemagne, et celui de *Bourgogne* qui comprenait tous les États de cette Maison qui étaient entrés dans sa famille (1). Il faisait ainsi acquérir

(1) Ces dix cercles furent ceux d'*Autriche*, de *Bavière*, de *Suabe*, de *Haut-Rhin*, de *Bas-Rhin*, de *Franconie*, de *Westphalie*, de *Haute-*

à ses héritiers deux voix dans la diète, voix que leur puissance devait toujours rendre prépondérantes, et il mettait ses nouvelles acquisitions de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, sous la protection de l'Empire dont elles devenaient parties intégrantes par cette réunion. Les effets répondirent, comme il devait l'espérer, à ces habiles combinaisons.

Maximilien mourut en 1519, et Charles, son petit-fils, fut élu Empereur en sa place. C'est ce prince qui a rendu si célèbre dans l'histoire le nom de Charles V ou plutôt de *Charles-Quint*, sous lequel il a été principalement connu.

Né en 1500, il gouvernait lui-même, comme nous l'avons dit *les Pays-Bas* (1) depuis 1515, époque de sa majorité, et *les deux couronnes de Castille et d'Aragon* depuis la mort de Ferdinand, son aïeul maternel (1516), par le célèbre cardinal Ximénès, son ministre. Mais il héritait aussi des nombreuses sources de divisions qui avaient toujours existé entre la France et la Bourgogne et de celles que l'usurpation du royaume de Naples et de Sicile et de la partie espagnole de celui de Navarre avaient dû nécessairement y ajouter. Cette rivalité politique venait encore de s'accroître par les prétentions malheureuses de François Ier, roi de France, à la couronne impériale : elle fut d'abord personnelle, puis devint permanente entre ces deux souverains qui furent presque continuellement en guerre, et elle se perpétua par la suite entre leurs Maisons et leurs

*Saxe*, de *Basse-Saxe* et de *Bourgogne*. Ils formaient des espèces de petites républiques fédératives subordonnées cependant à la diète et aux lois générales de l'Empire.

(1) C'est à peu près à dater de cette époque qu'on s'habitua à désigner par le nom de Pays-Bas, les provinces de Flandres, d'Artois, de Brabant, de Limbourg, de Namur, de Hollande, de Zélande etc. etc, (auxquelles *Groningue* et *Utrecht* furent réunies plus tard) en un mot, tous les États comprenant la succession de Bourgogne, sauf le comté de ce nom et celui de Charolais qui en étaient séparés. Nous nous servirons à l'avenir de cette dénomination en y ajoutant l'indication d'*Espagnols* ou *Autrichiens*, suivant les convenances historiques.

successeurs. L'ambition de Charles V était d'ailleurs faite pour l'entretenir, et ses succès constants ne pouvaient encore que l'activer.

PARTAGE DE 1522 ENTRE CHARLES-QUINT ET FERDINAND.

En 1521, Charles régla, avec son frère Ferdinand, les droits que celui-ci avait à exercer sur la succession de Maximilien, et l'on doit avouer qu'il lui fit le généreux abandon de ces possessions dont il aurait pu avec raison réclamer la plus grande partie; il ne pensait pas, en se conduisant ainsi, jeter les fondements de la grandeur de la branche de la Maison qui devait remplacer la sienne, tombée en complète décadence avant de s'éteindre. Voici quel fut le résultat de ce partage : (1)

**1522.**

| BRANCHE AINÉE, DITE D'ESPAGNE. | | BRANCHE CADETTE DITE AUTRICHIENNE. | |
|---|---|---|---|
| Empereur CHARLES V † 1558. | | Archiduc FERDINAND † 1564. | |
| Tous les Pays-Bas<br>Comté de Bourgogne<br>de Charolais. | Succession de Bourgogne | Archiduché d'Autriche,<br>Duché de Styrie avec le comté de Cilly,<br>de Carinthie,<br>de Carniole avec Trieste<br>Comtés de Goritz et de Gradiska<br>de Tyrol et de Kuffstein | |
| Tous les royaumes d'Espagne<br>Les îles de Majorque, etc., de Sardaigne<br>Le comté de Roussillon<br>Le royaume de Naples et de Sicile<br>Les îles de l'Amérique. | Succession de Castille et d'Aragon. | de Feldkirch<br>Rheintal | appelés aussi Vorarlberg |
| | | Brisgaw<br>Comté de Kirchbourg<br>Seigneurie de Weissenborn<br>Haute-Alsace<br>Villes de Suabe<br>Villes forestières. | Appelés aussi communément Autriche antérieure ou extérieure. |

*Voir pour les détails de ces deux Branches le Tab. n°5 et 7.*

Le règne de Charles-Quint fut remarquable par l'excessive

(1) Par un premier partage fait à Worms (28 avril 1520) Charles-Quint se réservait, outre les possessions énoncées dans le tableau, l'Alsace, les fiefs de Suabe, le Tyrol, Goritz et Trieste; mais ce traité fut annullé en 1522, et le partage définitivement réglé, ainsi qu'il est indiqué.

ambition de ce prince et par les guerres constamment heureuses qu'il soutint toute sa vie : la monarchie espagnole déjà si puissante, s'étendit de toutes parts.

En Amérique, Fernand Cortez fit en 1521, la conquête du *Mexique*; Alvarado, en 1524, celle de la province de *Guatimala*; François Pizarre, en 1531, celle du *Pérou*; Almagro, en 1534, celle du Chili; le *Paraguay*, la *Colombie*, (alors appelée Terre-Ferme) furent reconnus et en partie envahis par Solis, Mendoza et Balboa, et les *îles Philippines* découvertes par Magellan, en 1521.

**Mexique, Guatimala, Pérou, Chili, Paraguay, Colombie, Iles Philippines. 1521–1540.**

En Europe, Charles-Quint se fit céder, en 1527, par l'évêque Henri de Bavière, le *Pays d'Utrecht*, qui comprenait aussi, à cette époque, la province d'*Over-Yssel*, et en 1536, il acquit par donation la seigneurie de *Groningue* qui complétaient ses possessions dans cette partie et qui s'étendaient de la frontière de France jusqu'à la mer du Nord. Enfin, en 1529, François Ier fut obligé, par le traité de Cambrai, d'abandonner le *duché de Milan* à François Sforce, et à la mort de celui-ci, en 1535, Charles-Quint s'en empara comme fief dévolu à l'Empire, et en donna l'investiture à son fils Philippe.

**Utrecht et Over-Yssel. 1527.**

**Groningue. 1536.**

**Milan. 1535.**

Ce fut là que s'arrêtèrent les prospérités de ce prince, car s'il parvint ensuite à écraser à la bataille de Muhlberg, en 1547, le parti protestant que les prédications de Luther avaient formé en Allemagne et qui tendait aussi bien à se séparer de l'Empire qu'il l'était de l'Eglise catholique par ses doctrines, ce triomphe ne fut que passager, les craintes qu'inspirèrent son ambition et son orgueil, produisirent bientôt une réaction qui détruisit son ouvrage, et les Protestants ranimés purent recommencer et entretenir la lutte qui amena, mais après des guerres longues et sanglantes, l'équilibre qui s'établit dans l'Empire entre les forces des deux religions.

Ferdinand, de son côté, devenu souverain des provinces Allemandes de la Maison d'Autriche, et également favorisé par d'heureuses circonstances, augmenta beaucoup la puissance de sa famille.

Les Turcs, après avoir détruit l'Empire Grec de Constan-



tinople (1453) continuaient à étendre leurs conquêtes, et la Hongrie se trouvait en première ligne pour préserver l'Europe de leur invasion. Louis II, roi de Bohême et de Hongrie, fut tué à la bataille de Mohacz, en 1527, en remplissant cette mission particulière, et comme il ne laissait pas d'enfants, il transmit à sa sœur Anne, femme de Ferdinand, tous les droits qu'il pouvait avoir sur ces deux États qui, électifs par leur constitution, étaient devenus par le fait, presqu'héréditaires, puisqu'ils choisissaient leurs souverains dans la famille et même dans la ligne de succession des rois qui occupaient ces trônes.

Ferdinand fut donc élu, sans difficulté, *roi de Bohême* et ce Royaume put dès lors être considéré comme faisant partie intégrante de la monarchie autrichienne, car depuis cette époque, il n'en a plus été séparé. Il conserva, à la vérité, tous ses priviléges, ses assemblées législatives, etc, mais comme les Empereurs eurent toujours le soin, dans les commencements, de faire nommer et couronner leurs successeurs pendant leur règne, ce faible simulacre de l'ancienne élection se borna peu à peu à la simple cérémonie du couronnement et au serment de respecter les Constitutions du Royaume. Les révolutions qui agitèrent quelquefois la Bohême n'eurent donc jamais pour but ni pour résultat la destruction du droit héréditaire qu'avait acquis la maison d'Autriche.

Il n'en fut pas de même en Hongrie, Ferdinand y eut pour compétiteur Jean Zapoli ou Zapolski comte de Zips et Vaivode de Transylvanie, mari d'Isabelle, fille de Sigismoud roi de Pologne et cousine du roi Louis II (voir le tableau nº 4). Ce prince fut élu par cette portion des Magnats hongrois toujours disposés à repousser le gouvernement des étrangers; mais Ferdinand reprit bientôt le dessus, il se fit élire à son tour, et Zapoli, chassé de Hongrie, n'eut d'autre ressource que d'appeler les Turcs à son secours; il reçut, en 1529, l'investiture du Sultan Soliman II et le reconnut pour son suzerain : les deux rivaux finirent cependant par s'entendre, et par le traité de Grand-Waradin, (1538) il fut convenu que Zapoli conserverait le titre de roi avec ce qu'il avait acquis en Hongrie,

mais qu'à sa mort ses héritiers ne possèderaient plus que la Transylvanie.

Pendant ce conflit les Turcs s'étaient emparés de la Bosnie, de la Croatie et de l'Esclavonie, provinces dépendantes de la Hongrie, et ces conquêtes furent l'origine des longues guerres qui eurent lieu entre l'Autriche et la Turquie, et qui allèrent quelquefois jusqu'à menacer l'existence de la première (voir le tableau n° 4).

Royaume de Hongrie. 1527-1541.

Néanmoins, comme malgré tous ces troubles, la couronne de Hongrie, (proprement dite) resta toujours dans la Maison d'Autriche, c'est de cette époque et de celle de la mort de Zapoli, qu'il est naturel de compter sa réunion définitive aux autres états qu'elle possédait déjà.

PARTAGE DE 1564. NOUVELLES BRANCHES STYRIENNE ET TYROLIENNE.

Ferdinand commit en mourant (1564) la même faute qu'on a reprochée au duc Albert l'Astrologue, l'un de ses prédécesseurs, en 1369, et dont les progrès qu'avaient faits la science du gouvernement et celle de la bonne politique, auraient dû le préserver : il partagea ses États entre ses trois fils, Maximilien qui devint Empereur après lui, Ferdinand et Charles. Il résulta de ce partage la répartition qui suit :

**1564.**

| BRANCHE AINÉE DITE D'ESPAGNE. | BRANCHE CADETTE DITE AUTRICHIENNE. | | |
|---|---|---|---|
| PHILIPPE II, † 1598. | MAXIMILIEN II. Empereur, † 1576. | FERDINAND † 1595. | CHARLES † 1596. |
| Pays-Bas, avec Utrecht, Over-Yssel et Groningue.<br>Comté de Bourgogne, de Charolais.<br>Les royaumes d'Espagne.<br>Les îles de Majorque, Minorque, etc.<br>L'île de Sardaigne<br>Le Roussillon.<br>Le royaume de Naples et de Sicile.<br>Toutes les possessions d'Amérique, continent et îles et les Philippines.<br>Le duché de Milan. | Archiduché d'Autriche.<br>Royaume de Bohême, avec la Silésie, la Moravie et la Lusace.<br>Royaume de Hongrie avec son littoral. | Comté de Tyrol, avec le Voralberg.<br>Provinces de l'Autriche antérieure. (Suabe, Alsace, etc.) | Styrie avec Cilly,<br>Carinthie,<br>Carniole, avec Trieste<br>Comtés de Goritz de Gradiska avec Trieste. |

Cet acte fut une cause d'affaiblissement réel pour les Empereurs, mais il n'eut pas d'effet important sur l'ensemble des intérêts de la dynastie autrichienne. L'extinction successive d'une de ces nouvelles branches et de la ligne impériale directe elle-même, concentra de nouveau la possession de tous ces États dans celle à qui revint plus tard la couronne, et nous nous contenterons de mentionner en leur temps ces divers mouvements (voir le tableau nº 7).

Charles-Quint, fatigué de la royauté, avait abdiqué en 1556 et il avait eu pour successeur Philippe II son fils. (Voir le tableau ci-dessus). A cette époque, le Protestantisme avait déjà fait de grands progrès dans les Pays-Bas, et ce prince, par son caractère despotique et cruel aussi bien que par une conviction religieuse profonde, était peu disposé à le souffrir. Les troubles éclatèrent dès 1569, il tenta vainement de soumettre les révoltés, et malgré les torrents de sang que firent couler le duc d'Albe et ses autres généraux, il vit les sept provinces

UNION D'UTRECHT. 29 JANVIER 1579.

septentrionales (*Hollande*, *Zélande*, *Utrecht*, *Gueldre*,— avec Nimégue et Zutphen.—*Over-Yssel*, *Frise* et *Groningue* former la République des Provinces-Unies ou de Hollande, qui fut définitivement reconnue à la paix de Westphalie, en 1648 (1).

**Marquisat de Final. 1571.**

Philippe se dédommagea de cette perte par quelques conquêtes : la première fut celle du *marquisat* de Final, sur le littoral de Gênes, qu'il enleva en 1571 au Marquis Alfonce de Caretto, à la maison duquel il appartenait depuis longtemps, par la raison seule que le port de cette ville était de la plus grande utilité pour la communication de l'Espagne avec le Milanais : la seconde, qui était d'une toute autre importance, fut celle du *Portugal*. Le roi Sébastien venait d'être tué à la bataille d'Alcazar, dans une entreprise imprudente tentée contre l'Empire de Maroc, et il avait eu pour successeur son grand-oncle, le Cardinal Henri, fils d'Emmanuel le Grand, dont l'âge avancé ouvrait la carrière à toutes les prétentions

(1) Voir plus bas ce qui resta définitivement à l'Espagne, sur les Pays-Bas, d'après ce traité.

des branches collatérales de la maison royale de Portugal (voir le tableau nº 6).

Les prétendants étaient au nombre de cinq : 1° Philippe II, roi d'Espagne, comme fils de l'Infante Isabelle, fille aînée d'Emmanuel (tige commune) et femme de l'Empereur Charles-Quint. 2° Catherine de Portugal, fille d'Édouard de Portugal, duc de Guimaraēns, (fille d'Emmanuel) et femme du duc Jean de Bragance 3° Le duc de Savoie Emmanuel Philibert, comme fils de l'Infante Béatrix, sœur cadette de l'Impératrice Isabelle, et également fille d'Emmanuel. 4° Alexandre Farnèse, duc de Parme, comme fils de Marie, sœur aînée de la duchesse de Bragance. 5° Et enfin, Antoine, prieur de Crato, comme fils de Louis, duc de Béja, second fils du roi Emmanuel.

La loi des Cortez de Lamégo, rendue en 1139, qui règle la succesion de Portugal, assure la couronne aux descendants mâles et à leur défaut aux femmes, pourvu qu'elles épousent un seigneur portugais, ou à leurs descendants; elle exclut en même temps les étrangers du trône.

En vertu de cette loi, Antoine prieur de Crato, eut été l'héritier légitime, mais il était seulement fils naturel de Louis, duc de Béja, par Violante Gomez; Philippe II, roi d'Espagne, le duc de Savoie Emmanuel Philibert, et Alexandre Farnèze, duc de Parme, se trouvaient repoussés par leur qualité d'étrangers, et la couronne semblait d'autant mieux devoir revenir à Catherine duchesse de Bragance, comme fille du duc Edouard de Guimaraēns, que son mari le duc Jean de Bragance, descendait lui-même du roi Jean le Bon. (Voir le tableau nº 6).

Mais Philippe II n'ignorait pas que de si grands intérêts ne se terminent pas par l'avis des jurisconsultes, et aussitôt après la mort du Cardinal roi Henri (1580), il fit entrer une armée en Portugal. Le duc de Bragance qui avait la loi pour lui, n'osa lui résister; le prince de Crato, qui comptait sur le Vœu du peuple et de l'armée, fut battu et forcé de se réfugier en France, et Philippe II qui n'avait en sa faveur que la force et la violence, resta maître du Royaume. Royaume de Portugal. 1580.



On doit cependant reconnaître que, malgré ce succès, le règne de ce monarque fut l'origine de la décadence de l'Espagne. Toute sa vie il eut à lutter, sans pouvoir les soumettre, contre les Provinces-Unies révoltées; il vit la population de ses États s'appauvrir pour soutenir ces guerres lointaines et pour achever la conquête des contrées découvertes dans le Nouveau-Monde, et tandis que ses trésors s'épuisaient pour entretenir, en France les troubles religieux dont il espérait tirer parti pour faire passer la couronne de ce royaume sur la tête de l'Infante Claire Eugénie, sa fille bien aimée, les persécutions de l'Inquisition jetaient partout la terreur et tarissaient toutes les sources du commerce et de l'industrie. Enfin les désastres de sa flotte, la fameuse *Armada*, qui périt presque tout entière dans la tentative qu'il fit contre l'Angleterre, acheva de détruire une marine qui, jusque là, avait dominé les mers (1).

Son fils Philippe III persista dans ce système désastreux et porta le dernier coup à la prospérité intérieure de l'Espagne par l'expulsion de tous les Maures qui y étaient restés depuis la conquête et dont l'activité vivifiait un sol que négligeaient ses apathiques possesseurs : et lorsque Philippe IV qui lui succéda, eût encore à soutenir la guerre contre la France pour défendre la Branche autrichienne menacée, on vit paraître de toutes parts les conséquences funestes de tant de fautes.

La force de la Maison d'Autriche semblait, en effet, s'être réfugiée dans la Branche cadette qui occupait en Allemagne le trône impérial, mais qui était loin d'en jouir paisiblement. L'Empereur Rodolphe II qui avait succédé à Maximilien II, son père, n'avait montré, pendant un règne fort long, que faiblesse

(1) La paix de Cateau-Cambrésis, conclue en 1558, entre Philippe II et Henri II, roi de France, ne fit que confirmer les acquisitions faites par la Maison d'Autriche en Italie, jusqu'à cette époque. — Celle de Vervins, entre Philippe II et Henri IV, en 1598, ne changea rien à l'état des possessions des deux princes.

et qu'incapacité. Les Protestants, toujours encouragés sourdement par la France, qui cependant les persécutait chez elle, avaient acquis, par l'union formée sous les auspices de l'électeur Palatin, une importance inquiétante pour les États catholiques et que Rodolphe était propre, moins que tout autre, à comprimer. Son frère, l'ambitieux et remuant Mathias, profitant de cette absence totale d'énergie, l'avait d'abord dépouillé, en 1608, de l'Archiduché d'Autriche et du royaume de Hongrie; puis, en 1611, de son vivant même, il s'était fait couronner roi de Bohême et ne lui avait laissé que le titre d'Empereur; enfin, à sa mort, en 1612, il avait également réussi, malgré une forte opposition, à lui succéder dans la dignité impériale.

Mais il était déjà âgé et sans enfants, et ses frères Albert et Maximilien étaient aussi sans espoir de postérité. Une nouvelle élection devait donc, à leur défaut, établir une lutte décisive entre le Rameau Styrien de la Maison d'Autriche Allemande, représenté par Ferdinand (fils aîné de Charles qui l'avait formé), qui manifestait la volonté déterminée de s'opposer aux progrès du Protestantisme et même de le détruire s'il était possible, et ce parti poussé à bout, et qui était vivement intéressé à faire triompher un autre candidat.

Le roi d'Espagne Philippe III et le Pape Paul V, sentant toute l'imminence de la crise, agirent donc fortement sur Mathias et sur ses deux frères, pour déterminer le premier à désigner Ferdinand pour son successeur et les autres à renoncer à toutes prétentions éventuelles sur l'héritage de Mathias aussi bien que sur la couronne impériale.

Cette négociation réussit complétement; Albert et Maximilien signèrent leur renonciation en 1617. Ferdinand fut aussitôt élu et couronné roi de Bohême et désigné héritier de Mathias qui mourut peu après en 1619. L'année précédente le Rameau Tyrolien avait pris fin par la mort de Charles, fils de Ferdinand, son fondateur, et Mathias, comme époux de la princesse Anne, sa sœur, avait réuni ses États aux siens pro-

NOUVEAU PARTAGE. 2e RAMEAU TYROLIEN. 1619.

pres; Ferdinand, en héritant de lui, se trouvait donc, encore une fois, tenir dans sa main toutes les possessions de la Branche Allemande, et quoiqu'il en détachât aussitôt le *comté de Tyrol*, en faveur de son frère Léopold, (voir le tableau n° 7) il se trouva toujours en état de résister à ses sujets de Bohême révoltés, à la ligue protestante qui s'était empressée de les soutenir et de faire déférer la couronne de ce royaume à l'électeur Palatin Frédéric V, son chef, et en même temps de contenir les Turcs qui ne cessaient d'attaquer la Hongrie, où s'agitaient encore plusieurs partis.

Les possessions Autrichiennes se trouvaient ainsi divisées à cette époque.

**1619.**

| BRANCHE AINÉE DITE ESPAGNOLE. | BRANCHE CADETTE DITE AUTRICHIENNE. | |
|---|---|---|
| | *Rameau impérial.* | *Rameau tyrolien.* |
| PHILIPPE III † 1621 | FERDINAND II, empereur † 1637. | LÉOPOLD † 1631 |
| Les Pays-Bas espagnols, sauf les sept provinces révoltées.<br>Le comté de Bourgogne,<br>de Charolais.<br>Les royaumes d'Espagne,<br>de Portugal,<br>Les îles de Majorque, etc.<br>La Sardaigne.<br>Le royaume de Naples et de Sicile<br>Le duché de Milan,<br>Le marquisat de Final.<br>Le Roussillon,<br>Les possessions d'Amérique, etc<br>Les Philippines. | Archiduché d'Autriche<br>Duchés de Styrie et Cilly<br>de Carinthie,<br>de Carniole et Trieste.<br>Royaume de Bohême avec la Silésie, la Moravie, etc.<br>Royaume de Hongrie, etc., etc<br>Comtés de Goritz,<br>de Gradiska.<br>Autriche antérieure (Brisgaw, Alsace, Suabe, etc.) | Comté de Tyrol avec le Vorarlberg. |

GUERRE DE TRENTE ANS. 1618.

Les troubles de Bohême, qui avaient commencé même sous le règne de Mathias, prirent plus de force à l'avènement de Ferdinand II et furent le commencement de la *Guerre de Trente ans*.

Ferdinand, secondé par Walstein, Tilly et une foule de généraux fameux, y déploya un admirable caractère d'habileté

et de constance, malheureusement quelquefois entaché par ses rigueurs cruelles et par son intolérance (1). Il obtint d'abord de tels avantages que le parti protestant se vit menacé d'une ruine imminente et que les puissances européennes effrayées se crurent obligées, dès 1624, de former une Ligue pour s'opposer à l'accroissement démesuré du pouvoir de la Maison d'Autriche en Allemagne.

L'affaire de la succession du duc de Mantoue, Vincent II, de la Maison de Gonzague, auquel l'Espagne voulut donner pour héritier un prince du rameau de Guastalla, au préjudice de Charles de Gonzague, duc de Nevers, dont les droits étaient plus réels, décida de l'intervention active de la France dans la guerre. L'occupation de la Valteline (2) par l'Espagne augmenta ses griefs, et ce fut principalement contre elle que le Cardinal de Richelieu, premier ministre du roi Louis XIII, dirigea les efforts de la France. Pour soutenir les Protestants, réduits à la dernière extrémité, il conclut une alliance avec Gustave-Adolphe, roi de Suède, et le débarquement de ce prince en Poméranie, (1630) ralluma aussitôt la guerre et rendit la conflagration générale.

Mais bientôt le vainqueur de Leipsick (1631) fut frappé à Lutzen (1632) au sein de la victoire, après avoir rétabli les affaires de son parti. On aurait pu craindre que cet événement détruisît l'alliance qu'il avait contractée avec la France, mais il ne fit, au contraire, que lui rattacher la Suède par de nouveaux liens.

La guerre se continua avec plus d'acharnement; la lutte sembla devenir en quelque sorte personnelle entre Louis XIII

(1) Entr'autres actes, on peut citer *l'édit de restitution* du 9 mars 1629, qui annulait toutes les sécularisations en remontant jusqu'à la convention de Passau, en 1552. Cette mesure décida la formation de la Ligue Protestante.

(2) Petit pays aux sources de l'Adda, qui etait dans la dépendance des Grisons, et dont la position militaire, comme communication entre l'Allemagne et l'Italie était importante.

et Philippe IV et sur tous les points, les ennemis ou les sujets révoltés des deux branches de la Maison d'Autriche, furent soutenus et payés par Richelieu. Le *Portugal* secoua le joug de l'Espagne en 1640 et proclama pour roi le duc Jean de Bragance, descendant de Catherine, fille d'Édouard duc de Guimaraëns, héritier légitime du roi Sébastien. (Voir ci-dessus et le tableau n° 6) *La Catalogne* se souleva et voulut déclarer son indépendance; enfin les *Provinces-Unies* étendirent leurs conquêtes dans les Pays-Bas, que la France entamait aussi du côté de l'Artois et du Luxembourg.

RÉVOLTE DU PORTUGAL. 1640. 1er DÉCEMBRE.

D'une autre part, l'Empereur Ferdinand II avait fait la paix avec l'Électeur de Saxe, dès 1635, et par le Traité de Prague, il avait acheté son secours par la cession de la Lusace comme fief relevant de la Bohême, et avec réversibilité à la Maison d'Autriche en cas d'extinction mâle dans la famille Électorale. Mais malgré ce sacrifice et ce nouvel allié, Ferdinand III, son frère et son successeur, et Philippe IV se virent dans la nécessité de mettre un terme à la guerre qui ne leur présentait plus aucune chance de succès et que l'épuisement de l'Allemagne, ravagée depuis si long-temps, ne permettait plus de continuer. Un Congrès fut assemblé à Munster et à Osnabruck et la paix de Westphalie, signée en 1648, devint la base du système politique de l'Europe et en particulier de l'organisation de l'Empire.

PAIX DE WESTPHALIE 1648. 24 OCTOBRE.

La puissance Autrichienne fut désormais balancée et contenue par celle des Protestants dont l'existence légale fut reconnue et dont les droits furent habilement réglés de manière à ôter toute espérance d'empiétement et de retour.

Ferdinand fut obligé de céder à la France, au nom de l'Empire, les évêchés de *Metz*, *Toul* et *Verdun* qu'elle avait acquis, en 1552, et de lui abandonner, aussi en propre, *l'Alsace* (Haute et Basse) avec la *ville de Brisack* dans le Brisgaw. On profita également de cette occasion pour faire reconnaître l'indépendance *de la Suisse* et sa séparation complète de l'Empire. Philippe IV, qui persista à soutenir la guerre contre

la France et le Portugal, reconnut également *l'Indépendance des Provinces-Unies* et il perdit avec ces *sept provinces* toutes les conquêtes que la nouvelle République avait faites dans les pays de *Gueldres* et de *Limbourg*. Cette portion, qui fut possédée en commun par les États de l'Union et qui comprenait les villes et territoires de *Grave*, *Bréda*, *Berg-op-Zoom*, *Gertruidenberg*, *Bois-le-Duc*, *Mastreicht*, etc. etc., fut appelée *Pays de Généralité*.

Les pertes éprouvées par la maison d'Autriche, d'après ce traité, réduisaient donc ses possessions, ainsi qu'il suit :

**1648.**

| BRANCHE AINÉE, DITE ESPAGNOLE. | BRANCHE CADETTE, DITE AUTRICHIENNE. | |
|---|---|---|
| | *Rameau impérial.* | *Rameau tyrolien.* |
| PHILIPPE IV † 1665. | FERDINAND III, empereur, † 1657. | FERDINAND,<br>fils de Léopold † 1662. |
| Les Pays-Bas espagnols, sauf les cessions *<br>Le comté de Bourgogne<br>de Charolais.<br>Les royaumes d'Espagne.<br>Les îles Majorque, Minorque, etc.<br>L'île de Sardaigne.<br>Le royaume de Naples et de Sicile<br>Le duché de Milan.<br>Le marquisat de Final.<br>Le Roussillon.<br>Les possessions d'Amérique, etc.<br>Les Philippines. | Archiduché d'Autriche.<br>Duchés de Styrie avec Cilly,<br>de Carinthie,<br>de Carniole et Trieste<br>Royaume de Bohême avec la Silésie et la Moravie, mais sans la *Lusace*.<br>Royaume de Hongrie, etc., etc.<br>Comté de Goritz,<br>de Gradiska,<br>Autriche antérieure (Brisgaw, Suabe, sans l'*Alsace* et *Brisack*.) | Comté de Tyrol avec le Vorarlberg. |
| * Ce qui restait à l'Espagne se composait des provinces de *Brabant*, de *Flandres*, d'*Artois*, de *Hainaut*, de *Namur*, d'*Anvers*, de *Malines*, de *Luxembourg* et de partie de celles de *Gueldres* et de *Limbourg*. | | |

C'était vainement que Philippe IV s'était flatté de prendre sa revanche contre la France. Les troubles de la Fronde lui furent en effet favorables pendant quelque temps, mais Louis XIV les ayant enfin surmontés, porta toutes ses forces contre l'Espagne, dont les armées furent alors si constamment

malheureuses que Philippe IV fut obligé de souscrire aux conditions qu'on lui imposa. Elles consistaient dans la cession du *comté d'Artois* et de la province de *Roussillon* avec un certain nombre de *villes de Flandre et du Luxembourg*. Le comté de *Charolais*, que l'Espagne abandonna au prince de Condé, en paiement des sommes qu'elle lui redevait, passa aussi sous la souveraineté de la France, ce prince n'en conservant que le domaine utile. Enfin, le mariage de l'Infante Marie Thérèse, fille de Philippe IV et d'Élisabeth de France sa première femme, créa pour Louis XIV qui l'épousa, et malgré les renonciations qu'on lui avait fait consentir ainsi qu'à elle, des prétentions que ce prince fit valoir aussitôt après la mort du roi son beau-père.

PAIX DES PYRÉNÉES. 1659. 7 NOVEMBRE.

Ces nouvelles cessions réduisaient encore les possessions de la Maison d'Autriche, en Espagne, comme on le voit dans le tableau suivant.

**1659.**

| BRANCHE AINÉE, DITE D'ESPAGNE. | BRANCHE CADETTE, DITE AUTRICHIENNE. | |
|---|---|---|
| PHILIPPE IV. | *Rameau impérial.* | *Rameau tyrolien.* |
| Les Pays-Bas espagnols :<br>Brabant,<br>Flandres, sauf les places cédées,<br>Hainaut,<br>Namur,<br>Anvers,<br>Malines,<br>Luxembourg, sauf les parties cédées,<br>Partie du Limbourg et de Gueldres.<br>Le comté de Bourgogne.<br>Les royaumes d'Espagne.<br>Les îles de Sardaigne,<br>Majorque, Minorque, etc.<br>Le royaume de Naples et de Sicile,<br>Le duché de Milan.<br>Les possessions d'Amérique, etc. | LÉOPOLD Ier, Empereur.<br>Archiduché d'Autriche,<br>Duché de Styrie et Cilly,<br>de Carinthie,<br>de Carniole et Trieste.<br>Royaume de Bohême, Silésie et Moravie,<br>Royaume de Hongrie, etc., etc.<br>Comté de Goritz,<br>de Gradiska.<br>Autriche antérieure. | FERDINAND † 1662.<br>Comté de Tyrol et Vorarlberg. |

Le Portugal restait seul en guerre avec l'Espagne; mais tel était alors l'état de faiblesse et d'épuisement de cette puissance, qu'après la perte de la bataille décisive de Villaviciosa (1665) gagnée par les Portugais, elle se trouva hors d'état de continuer la lutte, et qu'au moment où une nouvelle guerre avec la France paraissait inévitable, elle se décida enfin à signer la paix et à reconnaître l'indépendance du Portugal. Philippe IV mourut peu après, et la faiblesse physique de Charles II, son fils et son successeur, qui était encore en enfance lorsqu'il parvint au trône, accroissait beaucoup les difficultés qu'avait à combattre sa mère, Marie Anne d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand III, qui exercait les fonctions de Régente.

PAIX AVEC LE PORTUGAL.

Les prétentions qu'élevait Louis XIV sur une partie des Pays-Bas, etaient fondées sur *un droit de dévolution* qui était exercé dans quelques provinces, droit en vertu duquel les *biens patrimoniaux du père devaient appartenir aux enfants du premier lit au moment où il contractait un second mariage · le père n'en restait plus alors que simple usufruitier, sans égard aux autres enfants qui pouvaient naître de la nouvelle union qu'il avait formée.* Marie-Thérèse, femme de Louis XIV pouvait effectivement réclamer à ce titre le Brabant et quelques portions de la Flandre, mais la Régente lui opposait, avec raison, que cette coutume n'avait jamais été pratiquée que dans les affaires civiles et ne pouvait être applicable à celles d'ordre politique. Dans cette occasion, la force décida encore la question.

La Flandre fut envahie, le comté de Bourgogne (appelé aussi depuis long-temps Franche-Comté) conquis, et si Louis XIV ne poussa pas plus loin ses conquêtes c'est que l'Angleterre, la Hollande et la Suède, inquiètes de ses succès, intervinrent pour l'amener à faire la paix. Cette médiation, appuyée par des démonstrations non équivoques, eut son effet, et par le traité d'Aix-la-Chapelle, Louis XIV restitua le comté de Bourgogne

PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE. 1668. 2 MAI. CESSION A LA FRANCE D'UNE PARTIE DE LA FLANDRE.

et dut se contenter des villes de *Lille*, *Douai*, *Tournai*, *Charleroi*, *Ath*, *Binch*, *Armentières*, *Courtray*, *Bergues*, *Furnes*, *Oudenarde* et autres, avec *leurs territoires* dont il s'était emparé.

Dans ce même temps, et dans la prévision de la mort prochaine de Charles II dont la santé était toujours languissante, ce prince avait conclu avec l'Empereur Léopold (1) un traité qui réglait entr'eux le partage de la monarchie Espagnole, à laquelle comme fils et petit-fils d'Infante, ils prétendaient tous deux (voir les tableaux 5 et 7). Ce traité fut, dans ce moment, sans résultat; mais l'Europe avait été éveillée par l'ambition que montrait Louis XIV, et sa politique générale éprouva une profonde altération.

La Maison d'Autriche affaiblie n'inspirait plus de craintes et la Hollande, devenue puissance indépendante, aimait beaucoup mieux voir les Pays-Bas entre les mains de l'Espagne qu'entre celles de la France : malgré les services récents qu'elle en avait reçus, cette barrière pouvait seule la rassurer, et désormais ce fut à la conserver que tendirent constamment tous ses efforts.

Léopold, au moins aussi ambitieux que Louis XIV, exploita habilement ces appréhensions et sut écarter de lui toutes celles qu'il aurait dû également exciter. Déjà, par son mariage avec la princesse Claude Félicitée et par la mort du cardinal Sigismond, dernier mâle du Rameau d'Autriche-Tyrol, il avait hérité de ce comté (1665) et réunissait une fois encore toutes les possessions autrichiennes d'Allemagne. Quoiqu'il ne fut ni guerrier, ni conquérant, le règne de ce prince fut marqué par des événements extraordinaires; il ne cessa dêtre en guerre avec ses sujets révoltés ou avec ses voisins, et prit constamment part à celles que l'Empire, l'Angle-

(1) Il avait succédé à Ferdinand III, son père, en 1657.

terre, l'Espagne et la Hollande eurent avec la France et qui, toutes, ne semblaient être faites que dans son seul intérêt.

Louis XIV, irrité des obstacles que les Hollandais avaient opposés à ses projets sur les Pays-Bas, n'avait traité à Aix-la-Chapelle qu'avec l'intention de se venger d'eux plus tard, et après leur avoir enlevé tous leurs alliés par des négociations préalables, il les attaqua en 1672. S'il eût su profiter des avantages immenses qu'il avait remportés sur eux, il aurait pu achever facilement la conquête de la Hollande; mais il fit la double faute de refuser les conditions auxquelles elle offrait de se soumettre et, en ralentissant les opérations militaires, de lui donner le temps de se reconnaître et de reprendre courage. L'intérêt commun réunit toute l'Europe contre lui, et l'Espagne elle-même, entraînée par cet esprit général de résistance, vint au secours de cette république qu'elle avait si long-temps combattue. Elle fut mal payée de cette générosité, car ce fut elle seule qui fit les frais de la guerre glorieuse que soutint Louis XIV contre tant d'ennemis.

La paix fut signée à Nimègue : (1678-1679) la Hollande recouvra tout ce qu'elle avait perdu, l'Empereur et l'Empire ne cédèrent que la place de Fribourg dans le Brisgaw, mais l'Espagne fut obligée de faire à la France l'abandon du *comté de Bourgogne* (Franche Comté) et des villes et territoires de *Valenciennes*, *Condé*, *Bouchain*, *Cambrai*, *Aire*, *St-Omer*, *Ypres*, *Warwick*, *Poperinghe*, *Bailleul*, *Varneton*, *Cassel*, *Menin*, *Bavai*. *Maubeuge* et *Charlemont* qu'elle avait conquises dans la Flandre et le Hainaut, et ne recouvra en échange que *Charleroi*, *Binch*, *Ath*, *Oudenarde* et *Courtray*.

Ces diverses acquisitions qu'avait faites Louis XIV, reçurent le nom qu'elles ont conservé de *Flandre Française*

A cette époque les possessions de la Maison d'Autriche étaient partagées comme il suit entre les deux branches:

## 1679.

| BRANCHE AINÉE, DITE D'ESPAGNE. | BRANCHE CADETTE, DITE AUTRICHIENNE. |
| --- | --- |
| CHARLES II † 1700 | LÉOPOLD I, Empereur. |
| Les Pays-Bas espagnols, moins les cessions faites.<br>Les royaumes d'Espagne.<br>Les îles de Sardaigne, Majorque, Minorque, etc.<br>Le royaume de Naples et de Sicile.<br>Le duché de Milan.<br>Le marquisat de Final.<br>Les possessions d'Amérique, etc.<br>Les îles Philippines. | Archiduché d'Autriche.<br>Duchés de Styrie avec Cilly,<br>de Carinthie,<br>de Carniole et Trieste.<br>Royaume de Bohême,<br>de Hongrie avec le littoral,<br>Comté de Tyrol avec le Vorarlberg<br>de Goritz,<br>de Gradiska.<br>Autriche antérieure<br>(Brisgaw, Suabe, moins les cessions faites). |

Louis XIV se trouva alors au faîte de sa puissance; mais son orgueil et la manière tyrannique dont il abusa de ses victoires achevèrent d'irriter les puissances européennes qui ne s'occupèrent plus que du soin de s'opposer aux desseins d'envahissement qu'elles s'upposaient à ce prince, et que des usurpations partielles semblaient trop bien confirmer.

La révolution d'Angleterre (1688) et le secours qu'il prêta au roi Jacques II devinrent l'occasion ou le prétexte d'une nouvelle guerre, à laquelle la révocation de l'Édit de Nantes et ses rigueurs contre les Protestants donnèrent une nouvelle activité. Guillaume, prince d'Orange et Stadthouder des Provinces-Unies, qui avait détrôné le roi Jacques son beau-père, fut l'âme de la ligue qui se forma, à Augsbourg, contre Louis XIV; il en résulta une guerre sanglante qui dura huit ans et dont la France sortit encore sinon victorieuse, du moins sans avoir été obligée de souscrire aux projets qu'on avait formés contre elle.

Le traité de Riswick laissa les combattants à peu près dans le même état où ils étaient en commençant la guerre. Guil-

laume fut reconnu roi d'Angleterre; la France acquit *Strasbourg* et *Landau* et restitua *Brisack* et *Fribourg* à l'Autriche; elle vendit à l'Espagne *Luxembourg* et les conquêtes qu'elle avait faites en Flandre et en Catalogne, et retint seulement *quelques Baillages du voisinage de Tournai*.

Pendant tous ces évènements, Léopold avait eu de cruelles épreuves à soutenir. Les Hongrois s'étaient révoltés, les Turcs, qui les soutenaient, en vinrent au point d'assiéger Vienne (1683) et l'existence même de la Maison d'Autriche avait été menacée; mais Léopold, par sa politique persévérante autant qu'habile, par les alliés qu'il sut se donner, parvint à éloigner tous ces dangers. Non seulement, avec le secours de Sobieski, roi de Pologne, il parvint à repousser les Turcs, mais il soumit définitivement la Hongrie et réussit en faisant donner la couronne de ce royaume à son fils aîné Joseph, en 1687, à faire reconnaître le droit d'hérédité dans la ligne masculine de sa famille, tant dans la branche Allemande que dans celle d'Espagne, en bornant désormais le droit d'élection au seul cas d'extinction de sa postérité.

HONGRIE RENDUE HEREDITAIRE 1687. 31 OCTOBRE.

La guerre que l'Autriche soutenait depuis si longtemps contre les Turcs, fut aussi terminée, et la bataille de Zenta (1699) où le Prince Eugène de Savoie détruisit complétement leur armée, décida la paix de Carlowitz.

PAIX DE CARLOWITZ 1699. 26 JANVIER.

Ce traité qui fut commun à la Russie (qui entra à cette occasion dans les affaires de l'Europe), à la Pologne et à la République de Venise, enleva à la Turquie des provinces entières. Les Vénitiens eurent la Moravie, les Russes Azoph, les Polonais Kaminieck, la Podolie et l'Ukraine; enfin Léopold s'assura ou réunit à ses Etats la *Transylvanie*, toute *la Hongrie* et *l'Esclavonie* (sauf le petit district de Temeswar) situées à *gauche du Danube* et de *la Save*. La puissance ottomane ne se releva jamais de cet échec, et malgré quelques succès partiels qu'elle obtint par la suite, elle cessa dès ce moment d'être redoutable à la chrétienté qu'elle avait si souvent menacée.

Transylvanie, Esclavonie. 1669.



La lassitude et l'épuisement n'avaient pas été les seuls motifs qui avaient pu déterminer les puissances européennes à poser les armes et à conclure la paix de Riswick : le roi d'Espagne Charles II approchait de sa fin et elles avaient dû penser aux éventualités que cet évènement allait faire naître.

Ce dernier et débile rejeton mâle de la branche Espagnole de la Maison d'Autriche avait toujours manifesté une telle haine contre celle de Bourbon, que Léopold se flattait encore d'être choisi pour successeur. Il était d'ailleurs le petit-fils de Philippe III par sa mère Marie Anne, et beau-frère de Charles II dont il avait épousé la sœur germaine, Marguerite Thérèse (voir tableaux 5 et 7). Malheureusement pour ses prétentions, lavait eu de cette dernière une fille, Marie Antoinette Josephe, qu'il avait mariée à l'Electeur de Bavière Maximilien Emmanuel, et Charles II paraissait beaucoup plus disposé à désigner pour son héritier le prince Électoral Joseph Ferdinand, leur fils, qui était son petit-neveu, que Léopold qui n'était que son oncle et son beau-frère par alliance. De plus, l'Angleterre et la Hollande appuyaient ouvertement ce jeune prince, dont l'élévation au trône d'Espagne leur paraissait moins dangereuse, pour l'équilibre européen, que celle d'un Empereur, d'un Archiduc et surtout du Dauphin, fils du roi Louis XIV, propre neveu de Charles II, par sa mère Marie-Thérèse, et dont les prétentions eussent été incontestables, sans la renonciation (d'une valeur à la vérité fort douteuse) de cette princesse, lors de son mariage avec Louis XIV. L'affaire de la Succession d'Espagne était, sans contredit, la plus importante qui se fut jamais présentée, et par la gravité des intérêts en discussions et par la puissance des monarques qui se trouvaient appelés à les débattre.

Louis XIV sentit qu'il serait bien difficile de déterminer les États Européens à souffrir une telle réunion de pouvoir dans la main de son fils, il préféra donc, tout d'abord, s'unir à l'Angleterre et à la Hollande pour s'en assurer, au moins, une partie par son accord avec elles, sans s'embarrasser de la

volonté de Charles II qui tenait avant tout à conserver l'intégrité de ses États. Ces deux puissances se rendirent facilement à ses propositions, la Hollande surtout, que le sort des Pays-Bas Espagnols intéressait si vivement, et un traité de partage fut arrêté entr'elles et lui en 1698. Le Dauphin devait recevoir les *royaumes de Naples et de Sicile*, avec *quelques ports de Toscane* qui appartenaient à l'Espagne, *le Marquisat de Final* et la province de *Guipuscoa* (Biscaye); l'Archiduc Charles, deuxième fils de Léopold, eut pour lot le *duché de Milan*, et le prince Electeur de Bavière, l'*Espagne*, les *Pays-Bas* et *les Colonies Espagnoles d'Amérique*, etc.

PREMIER TRAITÉ DE PARTAGE DE LA MONARCHIE ESPAGNOLE. 1698 11 OCTOBRE.

Charles II indigné qu'on partageât ses États de son vivant et sans son aveu, fit alors un testament par lequel il désignait le prince de Bavière pour son héritier, motivant cette disposition sur sa qualité de plus proche parent et sur sa renonciation de sa sœur consanguine Marie-Thérèse. Mais ce jeune prince mourut presqu'aussitôt (1699) et il fallut recourir à de nouveaux arrangements.

Cette fois, comme la première, l'Angleterre et la Hollande voulurent, avant tout, que les Pays-Bas ne fissent pas partie du lot de la France, et ce second traité fut conclu sur cette même base. On destina à l'Archiduc Charles l'*Espagne*, les *Pays-Bas* et *les Colonies*, et au Dauphin ce qui lui avait été assigné dans le premier partage avec le *duché de Milan* de plus, sous la condition que ce duché pourrait être échangé contre celui de *Lorraine* si le duc régnant, Léopold, voulait y consentir.

DEUXIÈME TRAITÉ DE PARTAGE. 1700 12 MARS.

Charles II, toujours plus révolté de ce morcellement de ses États et excité par Léopold, qui ne voulait accéder à aucun arrangement et qui lui offrait son secours, éprouvait le plus grand embarras pour prendre un parti définitif. Plus sa mort paraissait prochaine, plus les intrigues se multipliaient autour de lui; enfin, il signa, le 2 octobre 1700 le fameux Testament qui déclarait pour son héritier universel, Philippe duc d'Anjou, 2e fils du Dauphin, à son défaut, Charles duc de Berry,

son frère cadet, et après eux l'Archiduc Charles, 2e fils de l'Empereur Léopold, mais avec l'obligation pour chacun d'eux de ne réunir la monarchie Espagnole ni à la France ni à l'Empire.

En Charles s'éteignit (car il mourut quelques jours après (1) la branche aînée de la Maison d'Autriche, qui avait donné cinq souverains à l'Espagne et qui, après l'avoir portée au plus haut degré de sa puissance, la laissa appauvrie, dépeuplée et presque hors d'état de pouvoir faire respecter son indépendance.

Léopold protesta hautement contre les dispositions qui plaçaient son fils au dernier rang dans l'hérédité éventuelle de l'Espagne, et Louis XIV ne se décida à les accepter qu'après beaucoup d'hésitations. Il redoutait la guerre qu'elles allaient faire naître, et elle était aussi tellement appréhendée par l'Angleterre et par la Hollande, que peut-être ces deux États se seraient décidés à y accéder moyennant quelques concessions et quelques garanties; mais la faute que fit à cet instant Louis XIV de reconnaître le fils de Jacques II pour roi d'Angleterre, au mépris du traité si récent de Riswyck, détruisit tout espoir d'accommodement. Anne qui, sur ces entrefaites, succéda à Guillaume III, embrassa avec ardeur ses projets et une guerre générale éclata pour la troisième fois en Europe.

Louis XIV, de concert avec le nouveau roi Philippe V, la soutint d'abord assez heureusement, mais la perte de la bataille de Hochstedt (1704) fit enfin tourner contre lui la balance; cette défaite lui fit perdre l'Allemagne et dépouilla de ses États l'Electeur de Bavière son allié, et depuis cet instant il n'éprouva plus que des revers. Léopold mourut l'année suivante (1705) avec l'espoir que sa cause pourrait triompher, après avoir transmis ses droits sur la monarchie Espagnole à son second fils Charles, et l'Empire avec les États Héréditaires à Joseph son fils aîné, que son caractère ardent et son ambi-

(1) 1er Novembre.

tion rendaient plus propre que personne à continuer les entreprises de son père. Celui-ci avait mis au ban de l'Empire, dès 1701, Charles IV, duc de Mantoue, qui avait pris parti pour Philippe V; mais Joseph prononça la confiscation de ses Etats en 1708, après l'expulsion des Français de l'Italie. Duché de Mantoue. 1708-1709.

Les événements devinrent dans la suite de cette guerre, de plus en plus funestes pour Louis XIV; la bataille de Ramillies coûta aux Français les Pays-Bas (1706); celle de Turin, (même année) leur enleva le duché de Milan et le royaume de Naples; l'Archiduc Charles, débarqué en Espagne et appuyé par les Anglais, chassa deux fois Philippe V de sa capitale, et Louis XIV fut réduit à demander la paix en consentant à souscrire aux conditions les plus dures et les plus humiliantes. Les alliés firent à leur tour la faute de ne pas saisir cette occasion de lui faire restituer la plus grande partie de ses conquêtes, et la mort de l'Empereur Joseph, qui survint, au moment même où il succombait sous l'effort de ses ennemis, (17 avril 1711) changea complètement la face des affaires et sauva Louis XIV.

Charles qui devint Empereur à la mort de son frère, décédé sans postérité, réunissait alors sur sa tête toute l'ancienne Monarchie Autrichienne et devenait à son tour redoutable. Cette considération détermina l'Angleterre à se montrer plus traitable; des intrigues de cour favorisèrent cette disposition pacifique, et la paix partielle d'Utrecht (1713) donna à l'Europe l'assurance d'un arrangement général. PAIX D'UTRECHT 1713. 11 AVRIL, 13 JUILLET, 13 AOUT.

Philippe V, sous la condition d'une renonciation formelle à tous ses droits sur la couronne de France, fut reconnu *roi d'Espagne* (sauf Gibraltar) et conserva *Majorque* et toutes *les possessions des deux Indes*: on assigna pour lot à l'Empereur Charles VI, les *Pays-Bas*, avec *le royaume de Naples*, les *duchés de Milan et de Mantoue* (1), *l'île de Sardaigne*, le *Mar-*

(1) L'Empereur Joseph qui avait confisqué, en 1708, le duché de Mantoue, comme fief de l'Empire, le garda définitivement à la mort du dernier duc Charles IV, de Gonzague, en 1709.



*quisat de Final* (1) et les *places de Toscane*; le duc de Savoie Victor Amédée VII, reçut *la Sicile*, tant comme indemnité de quelques droits éloignés qu'il avait sur l'Espagne, que comme la récompense d'un secours qui avait été souvent utile aux alliés; l'Angleterre conserva *Gibraltar* et *l'île de Minorque* dont elle s'était emparée; quant à la Hollande, outre quelques *places de la Gueldres Espagnole* dont elle fit l'acquisition, elle sut s'assurer dans les Pays-Bas des avantages pour son commerce et les garanties qui étaient nécessaires à sa politique ombrageuse La clôture de l'Escaut fut de nouveau assurée et elle acquit le droit de mettre garnison; dans un certain nombre de places frontières qui, pour cette raison, furent désignées par l'épithète caractéristique de *Barrière.*

La France fit *quelques cessions* à l'Angleterre dans l'Amérique septentrionale et renonça à plusieurs forteresses, telles que *Tournai*, *Menin*, etc , qui furent réunies aux Pays-Bas; ce fut là tout ce quelle perdit à la suite d'une guerre où la sûreté de sa capitale même avait été menacée.

Ce même traité d'Utrecht qui assura la couronne d'Angleterre à la Maison de Brunswick-Hanovre, élevée depuis peu à la dignité électorale (1708), reconnut le titre de Roi dans celle de Brandebourg (2) à laquelle on concéda également quelques portions de la Gueldres.

PAIX DE RASTADT. 1714 6 MARS, ET 7 SEPTEMBRE A BADE.

Charles VI refusa d'abord de souscrire à ces conditions, mais la France n'ayant plus que lui seul à combattre, le força bientôt de renoncer à ses prétentions, que rien ne pouvait plus réaliser, et le traité de Rastadt (1714) termina ce long et sanglant conflit.

Toutes les stipulations de celui d'Utrecht furent ratifiées par Charles VI, qui consentit en même temps au rétablissement

(1) Voir l'observation au tableau de la page suivante.

(2) L'Électeur de Brandebourg, Frédéric I[er], avait pris le titre de *roi de Prusse* en 1700, et l'Empereur Léopold le lui avait reconnu comme prix de son accession à la guerre contre la France.

des Electeurs de Bavière et de Cologne que le sort des armes avait dépouillés de leurs États.

La France et l'Allemagne se trouvaient donc absolument dans la même position qu'au commencement de cette guerre; l'Autriche n'y avait acquis que ce quelle aurait pu obtenir très probablement sans combats; la Hollande épuisée par les sacrifices qu'elle avait faits, commença à cette époque à perdre l'importance que des circonstances imprévues lui avaient temporairement donnée, et l'Angleterre y gagna une puissance qu'elle n'a pas cessé d'accroître et qui embrasse actuellement le monde entier.

La Monarchie Autrichienne se trouva alors ainsi répartie.

**1714.**

CHARLES VI † 1740.

| *En Allemagne.* | *En Italie.* | *Autres provinces.* |
| --- | --- | --- |
| Archiduché d'Autriche.<br>Duché de Styrie avec Cilly,<br>de Carinthie,<br>de Carniole et Trieste.<br>Comté de Tyrol et Vorarlberg.<br>Royaume de Bohême avec la Silésie et la Moravie.<br>Autriche antérieure (Brisgaw, villes et fiefs de Suabe, villes forestières). | Royaume de Naples.<br>Duché de Milan.<br>de Mantoue.<br>Ile de Sardaigne<br>Places de Toscane.<br>Comté de Goritz.<br><br>NOTA. — Charles VI avait vendu le Marquisat de Final aux Génois en 1713. | Royaume de Hongrie, etc.<br>Principauté de Transylvanie.<br>Esclavonie.<br>Comté de Gradiska.<br>Pays-Bas, sauf les diverses cessions indiquées précédemment, dans les provinces de *Flandres*, de *Hainaut*, de *Brabant*, de *Limbourg*, de *Gueldres* et de *Luxembourg*; ils prennent le nom de Pays-Bas autrichiens. |

Rien n'était cependant complètement terminé : d'un côté, Charles VI, tout en faisant la paix avec la France, avait persisté à ne pas reconnaître Philippe V pour roi d'Espagne, et celui-ci conservait également toutes ses prétentions sur les États qui avaient été détachés de sa couronne en faveur de ce prince; de l'autre, il restait à régler avec la Hollande l'affaire de l'occupation des villes qui lui avaient été accordées pour *Barrière*, droit que Charles VI parraissait peu disposé à

lui reconnaître (1). Il fallut de longues négociations et deux traités (Anvers 1715, La Haye 1718) avant qu'il fût possible de s'entendre sur cette *garantie*, qui ne donna pas à la Hollande les avantages qu'elle s'en était promis. Les dispositions réciproques de l'Empereur et de Philippe V devaient bientôt produire une guerre qui amena des changements assez considérables dans l'état des possessions des princes qui se trouvèrent entraînés à y prendre part.

PAIX DE PASSAROWITZ. 1718 21 JUILLET.

Croatie, Bannats de Temeswar, etc., Servie. 1718.

Sur ces entrefaites les Turcs déclarèrent la guerre à la république de Venise et lui enlevèrent la Morée qui lui avait été cédée par la paix de Carlowitz. Charles VI, dans la crainte d'être bientôt attaqué lui-même, vint à son secours, et après les victoires de Peterwaradin (1716) et de Belgrade (1717), la paix de Passarowitz lui assura la *Croatie*, les *Bannats de Temeswar* et *de Belgrade* et *toute la Servie*; les Vénitiens abandonnés, perdirent définitivement la Morée.

Ce traité avait surtout été déterminé par les entreprises de Philippe V qui, voyant l'Empereur engagé avec les Turcs, n'avait pas hésité à l'attaquer pour recouvrer les possessions d'Italie, cédées par le traité d'Utrecht. Excité par Elisabeth Farnèse (de la Maison de Parme), sa seconde femme, et par son ministre Albéroni, il se flattait de parvenir facilement à ce but; mais la France, l'Angleterre et la Hollande s'unirent à Charles VI (traités de la triple et de la quadruple alliance, 4 janvier 1717 à La Haye, 2 août 1718 à Londres) pour le forcer à renoncer à cette prétention, et Philippe V fut obligé de céder. La *Sardaigne* fut donnée, avec le *titre de roi*, au duc de Savoie Victor Amédée III, qui en retour abandonna *la Sicile* à l'Empereur : Philippe V dut se contenter de la réversion *des Duchés de Parme et de Plaisance* qui furent assurés à Carlos, son fils aîné du second lit.

PAIX DE VIENNE 1725 30 AVRIL.

Cette affaire ne fut définitivement terminée qu'en 1725,

(1) C'étaient les places de *Tournai, Namur, Menin, Furnes, Ypres, Warneton et le fort de la Knoque.*

mais dès 1713 (19 avril), Charles VI se voyant sans enfants mâles et sans espérance d'en avoir, avait réglé celle de sa succession. Il appela à l'héritage de tous ses États sa fille aînée Marie-Thérèse et ses descendants, puis ses autres filles et leur descendance, puis les archiduchesses ses nièces, filles de l'Empereur Joseph, et au défaut de toutes, la reine de Portugal et les filles de l'Empereur Léopold (voir le tableau nº 7). Cet acte fut nommé *Pragmatique Sanction* et tous les soins de Charles VI tendirent dès ce moment à le faire reconnaître et garantir par tous les États de l'Europe. Il fut agréé par les États de Silésie en 1720, par ceux de Hongrie en 1721, par la Bohême et les Pays-Bas en 1723, et enfin publié comme *Loi fondamentale de la succession* en 1724.

PRAGMATIQUE SANCTION. 1713.

La mort d'Auguste II, roi de Pologne et Electeur de Saxe (1733) vint de nouveau troubler l'Europe. Le roi de France, Louis XV, voulut faire réélire en Pologne Stanislas Leczinski, son beau-père qui, élu en 1704, par l'appui du roi de Suède Charles XII, avait été détrôné en 1710, par Pierre le Grand, Czar de Russie, protecteur du roi Auguste II, élu avant lui en 1697.

La Russie devait au czar Pierre, qui l'avait en quelque sorte tirée de la barbarie, l'influence qu'elle commençait à exercer sur la politique de l'Europe; mais c'était principalement en Pologne qu'elle se faisait sentir, et que, pour la ruine de ce malheureux pays, elle cherchait constamment à l'accroître. Elle y voulait donc un roi qui fût son ouvrage et elle s'opposa ouvertement à la réélection de Stanislas pour appuyer les prétentions d'Auguste Électeur de Saxe, fils du dernier roi. L'Empereur Charles VI soutint aussi ce prince, et il en résulta une guerre qui paraissait devoir être longue et sanglante.

La France, l'Espagne et la Sardaigne se déclarèrent contre Charles VI, qui bientôt perdit le royaume de Naples et de Sicile (1734), qui lui fut enlevé par l'Infant Carlos, fils de Philippe V, devenu duc de Parme, et de Plaisance, en 1731, à la mort du duc Antoine Farnèze, son grand oncle, par suite

de la reversion qui lui avait été assurée. Mais Stanislas ayant été chassé de Pologne par les Russes, toutes les puissances se montrèrent disposées à la paix : les préliminaires furent signés à Vienne en 1735 et 1737 et le traité définitif en 1738.

PAIX DE VIENNE 1738 8 NOVEMBRE.

Charles VI renonça en faveur de Carlos aux *royaumes de Naples et de Sicile* et prit en échange les duchés de *Parme et de Plaisance* qu'il réunit à ceux de Milan et de Mantoue. Stanislas, en conservant le titre de roi, eut les *duchés de Lorraine et de Bar* qui devaient, après lui, appartenir à la France, et le duc François Etienne, pour prix de l'abandon qu'il fit de ces duchés, eut l'assurance de la succession de Jean Gaston. de Médicis, *grand duc de Toscane* (il mourut l'année suivante), et épousa l'archiduchesse Marie-Thérèse, fille et héritière de l'Empereur. Le roi de Sardaigne, duc de Savoie, obtint *quelques districts* du Milanais situés sur la rive droite du Pô (*Tortone* etc). Mais l'objet principal de tous ces arrangements et des sacrifices auxquels se résignait Charles VI, était l'acceptation de la Garantie de la *Pragmatique sanction* qui fut en effet *reconnue solennellement par toutes les puissances contractantes*.

Duchés de Parme et de Plaisance. 1738.

PAIX DE BELGRADE 1739 18 SEPTEMBRE.

La fin du règne de Charles VI fut encore signalée par une guerre malheureuse contre les Turcs, et que ce prince, qui en fut bientôt dégoûté, termina par la paix honteuse de Belgrade. Il restitua à la Turquie la *Servie et le Bannat de Belgrade* : le Danube devint avec la Save, la frontière définitive de la Hongrie et de l'Empire ottoman.

FIN DE LA MAISON D'AUTRICHE. COMMENCEMENT DE LA MAISON D'AUTRICHE-LORRAINE. 1740.

Charles VI mourut bientôt après, en 1740, et en lui s'éteignit, faute d'héritiers mâles, l'ancienne Maison d'Autriche. Sa fille Marie-Thérèse, femme du grand-duc François Etienne de Lorraine, commença la nouvelle Maison d'Autriche-Lorraine qui règne encore aujourd'hui (voir le Tableau nº 8).

Conformément à la Pragmatique Sanction, elle se mit en possession de tous les États de l'Empereur son père, qui étaient

divisés, par suite de toutes les révolutions et de tous les traités que nous avons mentionnés, selon le tableau suivant :

**1740.**

Marie-Thérèse † 1780.
François-Etienne de Lorraine † 1765.

| *En Allemagne* | *En Italie* | *Autres provinces.* |
|---|---|---|
| Archiduché d'Autriche.<br>Duché de Styrie avec Cilly.<br>de Carinthie.<br>de Carniole et Trieste.<br>Comté de Tyrol et Vorarlberg.<br>Royaume de Bohême, avec la Silésie et la Moravie.<br>Autriche antérieure (Brisgaw, villes et fiefs de Suabe, villes forestières) | Les Duchés de Milan, de Mantoue, de Parme et de Plaisance.<br>Places de Toscane.<br>Comté de Goritz<br>Grand-Duché de Toscane, au Grand-Duc François-Etienne, époux de Marie-Thérèse. | Le royaume de Hongrie, etc.<br>Principauté de Transylvanie,<br>Esclavonie,<br>Croatie.<br>Bannat de Temeswar.<br>Comté de Gradiska.<br>Pays-Bas autrichiens. |

Mais les événements qui suivirent aussitôt justifièrent les craintes que Charles VI avait toujours éprouvées. Il avait cru assurer sa succession paisible à sa fille, par la Garantie Générale donnée à ses dispositions, et sa mort fit, au contraire, éclater les prétentions qu'il avait espéré voir s'éteindre.

Le roi de Pologne Electeur de Saxe, Auguste III, fit valoir les droits de l'archiduchesse Marie-Joséphine, sa femme, première fille de l'Empereur Joseph, et à qui, selon les lois de la primogéniture, il soutenait que la succession d'Autriche devait revenir ; l'Électeur de Bavière, Charles, mari de l'archiduchesse Marie-Amélie, seconde fille de l'Empereur Joseph, réclamait le royaume de Bohême comme démembrement de la Bavière, et le Tyrol, comme un fief enlevé à sa maison ; Frédéric II, roi de Prusse, préludait à la gloire de son règne par une prétention, plus ambitieuse que bien justifiée, sur les duchés de Troppau et Jagœrndorff en Silésie ; Philippe V, roi d'Espagne renouvelait ses prétentions sur le Milanais et les autres États d'Italie cédés à l'Autriche : tous agissaient au mépris des traités et des engagements les plus récents. La

France elle-même ne vit dans cette circonstance qu'une occasion favorable pour abaisser une puissance, son ancienne rivale, et, manquant hautement aux promesses qui venaient de lui assurer, sans combats, la possession si importante du duché de Lorraine, elle se réunit à tous les ennemis qui menaçaient de dépouiller Marie-Thérère.

Ces injustes agressions donnèrent lieu à une guerre sanglante qui dura plus de sept ans. Marie-Thérèse trouva des ressources inattendues dans son courage et dans le dévouement des Hongrois. L'Angleterre et la Hollande vinrent aussi à son secours et toutes les espérances des alliés conjurés contre elle furent détruites.

Le roi de Pologne, moyennant quelques *légères cessions*, renonça à ses prétentions par une convention signée en 1743 et 1744, et devint même son allié; l'Électeur de Bavière, qui avait été élu Empereur sous le nom de Charles VII, mourut chassé de ses États, et son fils ne les recouvra par le traité de Fuessen (20 janvier 1745) qu'en abandonnant tous les droits qu'il avait voulu exercer; les traités de Breslaw (28 juillet 1742) et de Dresde de (25 décembre 1745) assurèrent au roi de Prusse la souveraineté du *duché de Silésie* (sauf une petite partie de la Haute) et du *comté de Glatz* pris sur la Bohême, pour prix du double abandon dans lequel il avait laissé la France, et la paix d'Aix-la-Chapelle satisfit l'Espagne par la cession que fit Marie-Thérèse des *duchés de Parme et de Plaisance* à l'Infant Philippe, troisième fils de Philippe V. La Sardaigne, qui avait fait sa paix particulière dès 1743 (traité de Worms, 13 septembre 1743), y gagna quelques *districts du Milanais* qui lui donnèrent *le Tessin pour frontière*.

PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE 1748. 30 AVRIL, 18 OCTOBRE.

Pour la France qui, d'abord malheureuse en Allemagne et en Bohême, avait vu relever la gloire de ses armes par la conquête des Pays-Bas et les victoires de Fontenoy, de Raucoux et de Lanfeld, elle ne retira absolument rien de la fausse politique qui l'avait jetée dans cette funeste entreprise et se retrouva après la paix d'Aix-la-Chapelle, plus obérée, mais absolument dans l'état où elle était avant.

Les sacrifices auxquels Marie-Thérèse dût se rendre pour conserver une succession qu'elle semblait d'abord devoir perdre entièrement, furent donc très bornés, et elle les racheta en partie par la réunion du *grand duché de Toscane* que son époux François, devenu Empereur, faisait entrer dans sa Maison.

**1748.**

| *En Allemagne.* | *En Italie.* | *Autres provinces.* |
|---|---|---|
| Archiduché d'Autriche.<br>Duché de Styrie avec Cilly.<br>de Carinthie,<br>de Carniole et Trieste.<br>Comté de Tyrol et Vorarlberg.<br>Royaume de Bohême, avec la Moravie et la Haute-Silésie. | Duché de Milan,<br>de Mantoue.<br>Comté de Goritz. | Le royaume de Hongrie, etc.<br>La principauté de Transylvanie,<br>Esclavonie,<br>Croatie.<br>Bannat de Temeswar.<br>Comté de Gradiska.<br>Pays-Bas autrichiens. |
| Autriche antérieure (Brisgaw, villes et fiefs de Suabe, villes forestières, etc.). | Grand-Duché de Toscane, avec réunion des places. | |

Mais le résultat le plus remarquable de cette guerre fut l'importance qu'y acquit la Prusse et le rang qu'elle prit dès cet instant parmi les Grandes Puissances Européennes. Frédéric II, aussi adroit politique que général habile, avait su, à la vérité, profiter de toutes les chances que ses victoires avaient pu lui offrir, mais il oublia trop quelquefois les ménagements que sa position semblait exiger de lui; plus il devait penser que Marie-Thérèse chercherait à se venger, plus il aurait dû sentir le besoin de conserver l'alliance de la France et loin de s'y attacher, il excita à un tel point le mécontentement et la jalousie de Louis XV, que ce monarque, circonvenu par les intrigues de ses courtisans et de ses maîtresses, consentit à se rapprocher de la Cour Impériale, et que bientôt une alliance étroite (traités de 1756 (1) remplaça l'animosité

(1) Traité d'alliance de Versailles, le 1er mai 1756, étendu le 1er mai 1757 et 30 décembre 1758.

séculaire qui avait régné constamment entre les deux Maisons d'Autriche et de Bourbon ; la Guerre de Sept Ans en fut la conséquence immédiate.

GUERRE DE SEPT ANS 1756.

La Russie, la Suède et la Saxe s'unirent à Marie-Thérèse et à Louis XV, et quoique Frédéric fût soutenu par l'Angleterre, qui avait saisi avec empressement cette occasion d'attaquer la France, sa perte paraissait inévitable. Des prodiges d'habileté, de persévérance et de courage le sauvèrent de ce danger et portèrent sa gloire militaire au plus haut degré. Toutes les Puissances Belligérantes épuisées, se virent enfin forcées de mettre un terme à la lutte la plus sanglante qu'on eût encore vue, et si la France, paya l'imprudence de sa conduite et les fautes de ses généraux et de ses ministres, par la ruine de sa marine et la perte de ses plus précieuses colonies, les sacrifices immenses de tout genre que cette guerre coûta à toutes les autres, furent absolument sans résultat ; la paix de Hubertzbourg remit chacune d'elles dans l'état où elles étaient en la commençant et sanctionna encore une fois les conquêtes de Frédéric.

PAIX DE HUBERTZBOURG 1762. 3 NOVEMBRE.

La Russie seule tira de son intervention dans cette rivalité des deux principales puissances Allemandes, l'avantage de s'immiscer encore plus fortement dans les affaires européennes, et une nouvelle vacance du trône en Pologne augmenta encore son influence dans ce pays, où les troubles qu'elle excitait sans cesse, donnèrent bientôt lieu à la spoliation qu'elle méditait depuis longtemps. L'Impératrice Catherine II qui y régnait alors, à la suite d'une révolution qui avait coûté la vie à Pierre III son époux, prétendit exercer quelques droits sur diverses parties du territoire Polonais, et pour balancer l'accroissement de puissance, qu'elle allait obtenir, la Prusse, par avidité, et l'Autriche, pour se dédommager aussi des provinces qu'elle avait perdues, s'entendirent avec elle, et le premier partage de 1772, consenti et ratifié par la diète en 1773, vint montrer une fois de plus à l'Europe que les droits les plus sacrés disparaissent devant la force et l'Ambition des Rois.

PREMIER PARTAGE DE LA POLOGNE. 5 AOUT 1772 ET 18 SEPTEMBRE 1773.

L'Autriche reçut pour sa part toute la partie de la Pologne contiguë à ses possessions de Hongrie et de Silésie, c'est-à-dire, *la Gallicie*, *la Russie rouge* et une portion des Palatinats de *Cracovie*, de *Lublin* de *Betz* de *Volhinie* et de *Podolie*. Ces acquisitions reçurent le nom de *Royaume de Gallicie et de Ladomérie*. Royaume de Gallicie et de Lodomérie. 1772. (Gallicie orientale).

Peu de temps après, la mort de l'Electeur de Bavière, Maximilien Joseph, (décembre 1777), fut encore pour Marie-Thérèse l'occasion d'un nouvel agrandissement. L'humeur inquiète et ambitieuse de son fils l'Empereur Joseph II (il avait reçu ce titre à la mort de François Ier en 1764), la porta aussitôt à manisfester les prétentions les plus exagérées sur sa succession, et Charles Théodore, Electeur Palatin, héritier de Maximilien, se vit forcé de signer un traité (janvier 1778) qui les reconnaissait toutes comme légitimes, et consacrait au profit de l'Autriche, le démembrement de la Bavière.

Mais le roi de Prusse s'opposa aussitôt à son exécution. Charles Auguste, de la Branche Electorale de Deux Ponts et héritier éventuel de Charles Théodore, implora son secours et celui de la France. Cette puissance ne voulut pas, à la vérité, prendre part à la guerre, qui éclata à ce sujet dès 1778 entre Frédéric et l'Autriche, mais d'accord avec la Russie, elle parvint à y mettre un terme, et le traité de Teschen (mai 1779) rétablit la paix et mit des bornes aux exigeances de l'Empereur Joseph. PAIX DE TESCHEN 1779 13 MAI.

Il renonça à tous ses droits réels ou imaginaires, moyennant la cession *des quatre Baillages* du cercle de Burghausen de *Wildshut*, *Braunau*, *Mattigkowen* et *Scharding*, qui comprenaient toute la partie de la Bavière située sur *la droite de l'Inn, entre le Danube et la Salza*, et qui est souvent désignée sous le nom d'*Innviertel*. Baillages bavarois de Innviertel.

Marie-Thérèse, qui termina l'année suivante (novembre 1780) un règne long et glorieux, avait aussi réuni à ses États pendant sa durée : 1° le *comté de Hohen-Ems*, situé sur les bords du Rhin, dans le Vorarlberg; 2° *le comté de Falkenstein*, Comté de Hohen-Ems, de Falckenstein, Baillage d'Ortenau, 1771. Buckowine. 1775.



aussi situé dans le Haut-Rhin, et donné par le traité de 1735 à François Etienne (alors duc de Lorraine), et qui le transmit à son fils aîné; 3° le *Baillage d'Ortenau*, limitrophe du Brisgaw, dans le pays de Bade, qui retourna à l'Autriche en 1771, à la mort du prince de Bade Auguste Georges; 4° enfin la petite *province de Buckowine*, district de la Moldavie, qui touchait à la Frontière de la Transylvanie, et qui fut cédée par les Turcs, en février 1775.

Marie-Thérèse avait donc largement réparé les pertes auxquelles elle avait été forcée de souscrire lors de son avènement au trône. Elle laissa la totalité de ces immenses possessions à son fils aîné, l'Empereur Joseph II; dès 1765, son second fils, l'archiduc Léopold, avait été établi grand duc de Toscane, et elle avait en outre assuré à l'archiduc Ferdinand, son troisième fils, le duché de Modène, par son mariage avec la princesse Marie Béatrix d'Este, unique héritière du duc Hercule Renaud, son père, dernier représentant mâle de cette illustre Maison.

Les États de Marie-Thérèse se trouvaient donc composés, au moment de sa mort, de la manière suivante :

**1780.**

JOSEPH II † 1790. — LÉOPOLD II † 1792. — FRANÇOIS II † 1835.

| *En Allemagne.* | *En Italie.* | *Autres provinces.* |
|---|---|---|
| Archiduché d'Autriche.<br>Duché de Styrie avec Cilly,<br>de Carinthie,<br>de Carniole et Trieste.<br>Comté de Tyrol avec le Vorarlberg et les Comtés de Hohen-Ems et de Falckenstein.<br>Royaume de Bohême, avec la Moravie et la Haute-Silésie.<br>Autriche antérieure (Brisgaw, Ortenau, villes et fiefs de Suabe, villes forestières)<br>Baillages bavarois de l'Innviertel. | Duchés de Milan et de Mantoue.<br>Comté de Goritz.<br>—<br>Grand-Duché de Toscane. | Royaume de Hongrie et littoral.<br>Principauté de Transylvanie,<br>Esclavonie,<br>Croatie.<br>Bannat de Temeswar.<br>Comté de Gradiska,<br>Buckowine.<br>Royaumes de Gallicie et de Lodomérie, en Pologne.<br>Pays-Bas autrichiens. |

Jamais la Maison d'Autriche n'avait été plus puissante; l'Empereur Joseph était par son caractère, et malgré ses grandes qualités, plus disposé à compromettre, par ses entreprises hardies, un état prospère, qu'à l'affermir par la sagesse de son gouvernement. Sa vie tout entière ne fut qu'un enchaînement perpétuel de projets de toute espèce, de réformes souvent inopportunes, de guerres imprudentes et de révoltes de princes à réprimer.

Une alliance étroite avec l'Impératrice Catherine le jeta dans une lutte contre la Turquie, lutte où l'honneur des armées Autrichiennes fut souvent compromis, et la prétention qu'il éleva vis-à-vis de la Hollande, au sujet de la libre navigation de l'Escaut, qui était interdite par le traité de Westphalie (disposition qui avait été confirmée dans tous les traités subséquents), n'aboutit pour lui qu'à une honteuse affaire d'argent, terminée par la médiation de la France. (Traité de Fontainebleau, novembre 1785), qui contribua même en partie, pour l'amour de la paix, à l'acquitement de la somme que la Hollande consentit à lui payer.

Enfin, en mourant (février 1790), Joseph laissa d'immenses embarras à son frère, le Grand Duc de Toscane Léopold, qui lui succéda dans ses États aussi bien que dans le titre d'Empereur. Celui-ci mit tous ses soins à réparer les fautes de son prédécesseur; il réussit à calmer l'insurrection des Pays-Bas, et le traité de Sistow (août 1791) mit fin à la guerre de Turquie, sans produire autre chose pour les deux États, après tant de sang répandu, qu'une simple rectification de frontières. Mais à l'instant où éclatait la Grande Révolution française, l'Europe entière se trouvait entraînée dans le mouvement qu'elle excitait dans tous les esprits. Il est difficile de dire positivement quelle part l'Empereur Léopold aurait prise dans les événements inévitables qu'elle allait amener; sa mort, qui survint en février 1792, laissa la solution de cette question à son fils aîné François, jeune prince de 25 ans qui fut presqu'aussitôt proclamé Empereur (juillet 1792), et dont

TRAITÉ DE SISTOW 1791 4 AOUT.



le premier acte fut de donner le Grand Duché de Toscane à son frère l'archiduc Ferdinand-Joseph.

Le règne de l'Empereur François II, l'un des plus longs que présente l'histoire, en est aussi l'un des plus extraordinaires, soit par des désastres qu'on pouvait croire irréparables, soit par le retour inattendu de fortune qui leur succéda. Il se trouve intimement lié à toutes les phases de la Révolution Française, aux prodiges militaires qui la signalèrent et à ces événements inouis que présente la carrière immortelle de Napoléon.

Le cadre que nous avons adopté ne nous permet que d'indiquer leur liaison avec le résultat des guerres qui remplirent presqu'entièrement cette période et qui produisirent tant de variations dans la composition et la force territoriale de la Monarchie Autrichienne.

On peut considérer trois époques principales dans cette longue épreuve qu'elle eut à subir : 1° L'acte du récès des Indemnités, du 25 février 1803, qui fut la conséquence nécessaire de la paix de Lunéville, et donna une nouvelle forme à la Constitution de l'Empire; 2° La paix de Vienne, du 14 octobre 1809, qui marqua la limite extrême de l'affaiblissement de la Maison d'Autriche; 3° L'acte du Congrès, du 9 juin 1815, fruit de la coalition générale de l'Europe contre la France, qui consacra sa restauration.

Louis XVI ayant été obligé de déclarer la guerre à l'Autriche (avril 1792), la Prusse et la Sardaigne prirent aussitôt parti pour cette puissance, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande se réunirent peu après à cette coalition et la lutte qui résulta de cet embrasement général fut terrible. La République Française, proclamée à la face de l'ennemi qui menaçait la Capitale, ne recula devant aucun moyen pour la soutenir ; à son tour victorieuse, après quelques revers, elle marcha, à dater de 1794, de conquête en conquête : Les Pays-Bas, la Hollande, la Rive gauche du Rhin, la Savoie, enfin toute la partie septentrionale de l'Italie furent le prix de ces combats

nombreux qui immortalisèrent Pichegru, Hoche, Moreau et Bonaparte, et, en 1797, l'Autriche, abandonnée successivement par ses alliés, se décida à la paix pour sauver Vienne dont les Français ne se trouvaient plus qu'à quelques marches de distance.

TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO 1797 17 OCTOBRE.

Elle fut signée à Campo-Formio (octobre 1797) et devint l'origine d'un nouveau système politique européen, dont les bases furent, dès lors, la cession à la France, tant par l'Empereur que par l'Empire, des *Pays-Bas Autrichiens* et de *toute la Rive gauche du Rhin*, et en Italie, l'établissement d'une république dont les duchés *de Milan*, *de Mantoue et de Modène* devaient faire partie, et l'acquisition pour l'Autriche, à titre d'indemnité, de la *majeure partie des Etats Vénitiens*.

Cependant, les violences du Directoire de la République Française rendirent cette paix bien passagère, et dès 1799, les hostilités recommencèrent. Les débuts de cette nouvelle guerre furent heureux pour l'Autriche qui, appuyée par l'Empereur de Russie Paul Ier, se rendit maîtresse de toute l'Italie. Mais ce monarque ayant retiré ses troupes, les espérances que François II avait pu concevoir furent complétement détruites par les prodiges de la campagne de 1800, et les victoires de Marengo et de Hohenlinden, qui conduisirent une seconde fois les Français aux portes de Vienne, amenèrent la paix définitive de Lunéville (février 1801).

TRAITÉ DE LUNÉVILLE 1801 9 FÉVRIER.

Etats Vénitiens de la mer à l'Adige, Venise et lagunes : Istrie, Dalmatie et Iles, Bouches du Cattaro. 1801.

Tous les principes qui avaient été consacrés dans le traité de Campo-Formio, furent stipulés de nouveau. *L'Adige devint la limite des possessions Autrichiennes* en Italie, les trois duchés de *Milan*, de *Mantoue* et de *Modène* formèrent la *République Cisalpine* avec *le surplus des États Vénitiens* et les trois légations de *Ravenne*, de *Bologne* et de *Ferrare*, qui furent enlevées au Pape : le *Grand Duché de Toscane* fut cédé au duc de Parme, qui mit ses duchés à la disposition de la France; *le Brisgaw* fut donné au duc de Modène pour le dédommager de ses pertes, et il fut convenu que l'Autriche

pour cette cession, et l'archiduc dépossédé de la Toscane, recevraient *des indemnités suffisantes*, en Allemagne.

Mais pour effectuer tous ces arrangements territoriaux dans l'Empire, et pour assigner à tous les princes, qui avaient perdu leurs États sur la rive gauche du Rhin, des dédommagements convenables, il fallut avoir recours à la sécularisation de tous les États ecclésiastiques, et les princes intéressés se les partagèrent d'une manière tout-à-fait *léonine*. La Prusse par sa puissance réelle, la Bavière par l'appui de la France, le duc de Wurtemberg et celui de Bade par la protection de la Russie, firent des acquisitions qui dépassaient de beaucoup leurs pertes, et l'Autriche reçut pour sa part dans cette grande distribution, *les évêchés de Trente et de Brixen* qui par leur étendue et leur position (qui complétait la liaison des Provinces Vénitiennes et des anciens États héréditaires) étaient pour elle du plus haut prix.

Evêchés de Brixen et de Trente. 1803. 25 FÉVRIER.

Mais l'Archiduc Ferdinand Joseph, Grand Duc de Toscane, n'eut qu'un équivalant tout-à-fait insuffisant, par l'abandon qui lui fut fait de *l'archiduché de Saltzbourg* et de *l'évêché d'Aichstadt*, et cette circonstance accrut beaucoup le mécontentement qu'éprouvait déjà l'Autriche de la perte totale du pouvoir qu'elle exerçait depuis si longtemps en Italie.

Trois nouveaux Electorats furent créés pour remplacer ceux de *Mayence*, de *Cologne* et de *Trèves* qui avaient été cédés à la France, ce furent les duchés de *Wurtemberg*, de *Bade* et l'archevêché de *Saltzbourg*; enfin une nouvelle répartition des votes de la Diète, la création d'une présidence à perpétuité, qui fut accordée à l'ancien Électeur de Mayence transféré à *Ratisbonne*, et principalement l'affaiblissement de l'Influence de la *noblesse immédiate* de l'Empire, furent les conséquences du Récès du 25 février 1803, complété par la Ratification Impériale au mois d'août suivant.

RÉCÈS DE LA DIÈTE IMPÉRIALE. 1803.

Toutes ces transactions, qui avaient pour conséquences immédiates l'accroissement de la puissance territoriale de la Prusse et l'entrée plus active de la France (alors gouvernée

par le Ier Consul Bonaparte) et de la Russie dans les débats intérieurs de l'Empire, dont elles s'établissaient en quelque sorte les tutrices, étaient sans doute très pénibles pour l'Autriche; mais ce qui ne l'était pas moins c'était la dislocation du vieux système germanique, dont tant de changements étaient le symptome précurseur, et par suite de la perte de cette suprématie qu'elle exerçait depuis tant de siècles et qu'elle regardait comme inhérente à sa Maison.

Pendant la durée de la période de ces guerres contre la France, de nouveaux événements s'étaient encore passés en Pologne, où la Russie continuait d'entretenir et d'exciter ces dissentions si favorisées par la Constitution du pays.

DEUXIÈME PARTAGE DE POLOGNE. 1393-95. 25 MARS, 9 AVRIL, 3 JANVIER.

Les Polonais, éclairés par une funeste expérience avaient voulu y remédier par la création d'un nouveau mode de gouvernement (constitution du 3 mai 1791); mais il était trop contraire aux intérêts de la Russie pour qu'elle pût consentir à le voir s'établir. Elle lui suscita de nombreux opposants, les troubles se renouvelèrent, et appuyée par l'acquiescement de l'Autriche et de la Prusse, la Russie saisit cette occasion de consommer la destruction de la Pologne. Le roi Stanislas fut forcé à abdiquer, Varsovie pris et un nouveau partage (1793-1795) régla le démembrement de ce qui restait de ce malheureux pays.

Surplus de la Gallicie, etc. 1793-95. (Gallicie Occidentale).

L'Autriche reçut pour sa coopération à cet acte inique un accroissement de territoire en Gallicie, qui comprenait *Cracovie* et le surplus des Palatinats de ce *nom*, de *Lublin* de *Sandomir*, avec partie de ceux de *Chelm* et de *Masovie*; la *Pilica* et le *Bug* devinrent, au nord et à l'est, la limite de ses possessions.

Il résultait de ces changements qu'en 1803, après la signature du Récès de l'Empire, les Possessions Autrichiennes étaient ainsi réparties :



## 1803.

FRANÇOIS II prend le titre d'Empereur d'Autriche, sous le nom de FRANÇOIS Ier, en 1804.

| *En Allemagne.* | *En Italie.* | *Autres provinces.* |
|---|---|---|
| Archiduché d'Autriche | La ville de Venise et lagunes. | Royaume de Hongrie etc. |
| Duché de Styrie avec Cilly, | Les Etats Vénitiens de terre-ferme jusqu'à l'Adige. | Principauté de Transylvanie, |
| de Carinthie, | L'Istrie. | Esclavonie, |
| de Carniole et Trieste. | La Dalmatie, avec les îles adjacentes. | Croatie. |
| Comté de Tyrol avec le Vorarlberg et les annexes. | Les Bouches du Cattaro. | Comté de Gradiska, |
| Royaume de Bohême, avec la Moravie et la Haute-Silésie. | Comté de Goritz. | Bannat de Temeswar. |
| Autriche antérieure (villes et fiefs de Suabe). | | Buckowine. |
| Baillages bavarois de l'Innviertel. | | Royaumes de Gallicie et de Lodomérie, comprenant les deux Gallicies, orientale et occidentale, en Pologne. |
| Evêchés de Trente et de Brixen. | | |
| Electorat de Saltzbourg et évêché d'Aichstadt. | | |
| Brisgaw et Ortenau au grand-duc de Toscane et au duc de Modène. | | |

Cet état dura peu, et la deuxième période, dans laquelle nous entrons, réservait à l'Autriche les plus rudes épreuves. Elle fut d'abord marquée par la paix de Presbourg (1805), puis terminée par celle de Vienne 1809.

Bonaparte avait conclu le traité d'Amiens (1802) avec l'Angleterre; l'Europe respirait enfin, mais elle ne devait pas jouir longtemps de cette tranquillité. Le pouvoir du premier Consul, aussi bien que l'influence qu'il exerçait sur toutes les Puissances, s'accroissaient tous les jours, et l'Angleterre, dont il ne ménagea peut-être pas assez les ombrageuses susceptibilités, voulut se procurer des garanties contre ses entreprises et surtout contre les projets qu'elle lui supposait; elle exigea de lui la cession de Malte et, sur son refus, la guerre se renouvela (mai 1803); sa chute seule devait y mettre un terme.

Il était difficile que François II ne se trouvât pas bientôt entraîné a y prendre part. Bonaparte s'était fait nommer (janvier 1802) président de la République *Italienne* (dénomination inquiétante pour lui, nouvellement substituée à celle de

*Cisalpine*); il avait réuni le Piémont à la France et administrait les duchés de Parme et de Plaisance (5 août 1802); il dominait le royaume d'Etrurie; enfin, il était par le fait, maître de l'Italie. L'épuisement où elle était encore, pouvait seul faire accepter provisoirement à l'Autriche un état si humiliant pour elle; mais de nouveaux événements accélérèrent une rupture qu'il était facile de prévoir.

Bonaparte, d'abord établi Consul pour dix ans, avait été nommé Consul à vie (août 1802); puis il s'était fait proclamer Empereur des Français (mai 1804) sous le nom de Napoléon, et le Pape Pie VI était venu lui-même à Paris placer la couronne sur sa tête (décembre 1804).

François II, revêtu seulement de la dignité Impériale par élection, avait à la vérité imité son exemple, en se déclarant Empereur héréditaire d'Autriche, (août 1804), titre qu'aucun des États Européens ne lui avait contesté, mais qui n'ajoutait rien à une puissance qu'il voyait journellement menacée; car Napoléon, non content de se faire encore nommer roi d'Italie (mars 1805) avait, de plus, réuni à son Empire les duchés de Parme et de Plaisance, et la République de Gênes (juin 1805).

Depuis longtemps sollicité par l'Angleterre, qui était inquiétée par les préparatifs de descente de Napoléon, et par la Russie, ambitieuse et jalouse de son élévation, dominé par ces Hautes Familles qui exercent tant d'influence sur les affaires politiques en Autriche, poussé par le désir de se venger de toutes ses défaites, comptant sur l'accession de la Prusse, et surtout séduit par les offres brillantes qu'on lui faisait pour prix de son concours, François II entra dans une nouvelle coalition,' dont tout le fardeau et tous les risques devaient retomber sur lui.

A la vue du danger imminent qui le menaçait, Napoléon ne perdit pas un instant : il se hâta de lever ses camps, traversa la France à marches forcées, entra en Allemagne et, en quelques jours, il fit mettre bas les armes dans Ulm (octobre

1805) à l'armée du général Mack, qui s'était imprudemment avancé jusqu'en Suabe sans attendre l'arrivée des Russes.

Il courut ensuite au-devant de ceux ci, les rejeta sur la rive gauche du Danube, franchit lui-même ce fleuve, après s'être emparé de Vienne (novembre 1805), et la victoire d'Austerlitz (décembre 1805) termina cette mémorable campagne par la destruction de l'armée Russe, alors la seule ressource de l'Autriche.

PAIX DE PRESBOURG 1805 26 DÉCEMBRE.

Abandonné par l'Empereur Alexandre, qui ne s'occupa que de sauver les débris de ses troupes, désormais sans espoir du côté de la Prusse, ne pouvant rien attendre de l'Angleterre, François II fut obligé de plier sous la loi du vainqueur; la paix qu'il signa à Presbourg (décembre 1805) lui imposa les plus dures conditions.

La France proprement dite ne faisait aucune acquisition territoriale, mais son nouveau système fédératif, ses alliés d'Allemagne (Bavière, Wurtemberg et Bade) obtenaient d'immenses accroissements. L'Autriche faisait cession, par ce traité 1° au royaume d'Italie, de *tous les États Vénitiens avec l'Istrie* la *Dalmatie*, les *Iles* et les *Bouches du Cattaro* qui lui avaient été donnés par les traités de Campo-Formio et de Lunéville; 2° à la Bavière, du *Tyrol avec le Vorarlberg*, des *évêchés de Trente et de Brixen*, de la principauté d'*Aichstadt*, du territoire de *Lindau*, en Suabe, et d'une partie de l'évêché de *Passaw* à l'embouchure de l'Inn; 3° au Wurtemberg, des villes dites *forestières* et de toutes les *possessions Autrichiennes en Suabe* (*Burgaw, Weissenhorn, Nellenbourg, le comté de Hohenberg, les cinq villes du Danube, etc.*) et à Bade du *Brisgaw*, de *l'Ortenau et de la ville de Constance*.

Elle reconnaissait, en outre, le titre héréditaire *de Roi* dans les maisons de Wurtemberg et de Bavière et la jouissance la plus illimitée de tous les droits de souveraineté, ce qui impliquait la destruction de la *noblesse immédiate de l'Empire*, comme *corps* : enfin, elle paya une forte contribution de guerre.

Pour prix de tant de sacrifices, l'Autriche n'obtint en retonr que l'*Electorat de Sattzbourg* et l'archiduc (ancien Grand-Duc de Toscane) à qui il avait été donné, reçut pour indemnité de cet Electorat et de l'évêché d'Aichstadt, *l'évêché de Wurtzbourg* que lui abandonna la Bavière et sur lequel fut reporté le titre électoral. L'archiduc Ferdinand d'Este, ancien duc de Modène, fut entièrement dépossédé, et *sans dédommagement*, du Brisgaw et de l'Ortenau. Electorat de Saltzbourg. 1805.

Ces arrangements ne laissaient à l'Autriche que les possessions ci-après :

**1805.**

| *En Allemagne.* | *Autres provinces.* |
|---|---|
| Archiduché d'Autriche.<br>Duché de Styrie, avec Cilly.<br>de Carinthie<br>de Carniole avec Trieste,<br>Royaume de Bohême, avec la Moravie et la Haute-Silésie.<br>Baillages bavarois de l'Innviertel.<br>Archevêché de Saltzbourg. | Royaume de Hongrie, avec le littoral.<br>Principauté de Transylvanie.<br>Esclavonie.<br>Croatie.<br>Comté de Gradiska.<br>Bannat de Temeswar.<br>Buckowine.<br>Les deux Gallicies, orientale et occidentale, en Pologne. |
| Électorat de Wurtzbourg, à l'ancien grand-duc de Toscane.<br>NOTA.— L'Autriche ne possédait plus rien en Italie que le comté de Goritz. | |

L'Autriche ainsi réduite, allait se voir encore enlever cette suprématie que la possession de la couronne impériale lui avait assurée depuis si longtemps sur l'Allemagne.

Napoléon ne mettait plus de bornes à son ambition : il venait d'établir Joseph, l'aîné de ses frères, sur le trône de Naples; la république de Hollande *supprimée*, en avait reçu pour roi un second, le prince Louis; le Grand-Duché de Berg qui lui avait été cédé par la Bavière, était donné à Murat, l'un de ses généraux, devenu son beau-frère, (mars 1806); enfin, l'Empire Germanique achevait de s'écrouler, et quinze de ses princes déclaraient s'en détacher (juillet 1806) pour former

une Confédération *indépendante* sous la protection de Napoléon.

François II fut obligé de dévorer ce nouvel affront et d'accepter l'acte constitutif de cette confédération du Rhin, qui lui fut signifié; mais le roi de Prusse, Frédéric Guillaume III, dont les forces étaient encore intactes, mit à son assentiment des conditions qui firent éclater à l'instant une guerre entre lui et Napoléon.

Les batailles d'Iéna et d'Aüerstadt (octobre 1806) décidèrent immédiatement de son sort, et Frédéric Guillaume, repoussé jusqu'à l'extrême frontière de son royaume, se vit réduit à appeler le secours des Russes.

PAIX DE TILSITT. 1807. 7 ET 9 JUILLET.

Alexandre ne lui manqua pas, en effet; mais si la bataille d'Eylau (février 1807) parut laisser la victoire indécise, celle de Friedland (juin 1807) résolut définitivement la question. Alexandre se vit forcé de faire la paix; les bases en furent arrêtées dans la mémorable entrevue de Tilsitt, et le traité qui en fut la suite (juillet 1807) consomma la ruine du vaincu. La prusse perdit la moitié de son territoire; la confédération du Rhin fut reconnue et comprit désormais toute l'Allemagne, sauf l'Autriche et la Prusse; un nouveau royaume, *celui de Westphalie*, fut formé aux dépens de quelques familles dépossédées, et donné à Jérôme, le plus jeune des frères de Napoléon; et le Grand-Duché de Varsovie, composé de la majeure partie de l'ancien lot de la Prusse en Pologne, fut placé comme une sentinelle avancée vis-à-vis de la Russie et, en apparence, comme la pierre d'attente d'un rétablissement plus complet.

Néanmoins, et en dépit de cette démonstration menaçante, un accord parfait parut s'établir entre Alexandre et Napoléon, pour dominer et régler à leur gré toutes les affaires de l'Europe : ce ne fut plus en réalité, pendant quelque temps, qu'un échange d'assentiments donné à leurs usurpations réciproques.

L'Empereur d'Autriche, à peine remis du coup qu'il avait

reçu, était resté témoin impuissant de toutes ces révolutions et il lui avait fallu encore souscrire à toutes leurs conséquences. Cependant il travaillait activement à la réorganisation de son armée; il attendait une occasion favorable pour agir, la prudence seule pouvait lui faire dissimuler un ressentiment trop bien justifié par tout ce qu'il était obligé de souffrir : un événement tout-à-fait inattendu vint lui fournir le prétexte qu'il cherchait.

L'affaire d'Espagne, ou pour mieux dire, l'immense et irréparable faute de Bayonne (mai 1808) avait, tout à la fois, révolté la nation Espagnole tout entière et excité en Europe une vive indignation, et François II, en voyant une partie de l'armée Française obligée d'évacuer l'Allemagne pour marcher en Espagne, dût penser qu'il serait probablement soutenu par la Prusse dans la lutte qu'il méditait et, tout au moins, que Napoléon serait mal servi par des alliés mécontents et forcés par lui à faire des sacrifices perpétuels. Malgré l'entrevue récente d'Alexandre et de Napoléon à Erfurth (octobre 1808), il se flatta aussi que le concours de la Russie serait peu sincère et, sur ces espérances qui ne devaient pas être entièrement réalisées, il se lança de nouveau dans une guerre désespérée contre Napoléon.

Les efforts de l'Autriche avaient été immenses, mais elle agit avec trop de lenteur au début de la guerre, et Napoléon, d'abord pris au dépourvu, parvint à suppléer par son activité aux forces qu'il n'avait pas eu le temps de rassembler. L'Archiduc Charles fut battu à Eckmühl (22 avril 1809) et repoussé au-delà du Danube, Vienne fut conquise une seconde fois, et la Prusse, prête à éclater, s'arrêta pour attendre les événements. La bataille d'Essling (mai 1809), qui eut pour résultat d'empêcher Napoléon de franchir le fleuve, parut bien mettre un instant un terme à ses succès, mais elle n'était pas assez décisive pour la déterminer à se compromettre. Une interruption forcée d'hostilités donna aux deux puissances belligérantes le temps de faire arriver et de mettre en action

toutes leurs réserves, et dans la nouvelle lutte qui s'engagea bientôt, le passage du Danube et la victoire de Wagram (5 et 6 juillet 1809) décidèrent l'Autriche à demander un armistice, précurseur d'une paix devenue indispensable. Elle fut conclue à Vienne (14 octobre 1809) à des conditions qui furent encore plus déplorables pour elle que celles du traité de Presbourg, et l on ne peut même s'empêcher de s'étonner qu'elle ait consenti à y souscrire.

PAIX DE VIENNE. 1809. 14 OCTOBRE.

Non-seulement Napoléon ne se bornait pas cette fois à la dépouiller de ses provinces les plus précieuses, pour les distribuer à ses alliés, mais il en conservait sous l'administration française qui le plaçaient à si peu de distance de Vienne, qu'on peut dire que cette capitale était constamment menacée par lui; un tel état de choses était si intolérable, qu'il ne pouvait être considéré que comme provisoire ou plutôt que comme une cause incessante de guerre.

Voici quelles étaient ces conditions. L'Autriche cédait à la Confédération du Rhin, le *pays de Saltzbourg* et les *Baillages Bavarois de l'Innviertel*, au Grand-Duché de Varsovie, toute *la Gallicie occidentale* et *l'arrondissement de Cracovie* : au roi de Saxe, *les fiefs de Bohême* enclavés dans ses États; à la Russie, les Cercles de *Tarnopol*, de *Zloczow*, de *Brzezon* et de *Zalesczyk*, pris sur la Gallicie orientale; enfin à la France, le *comté de Goritz*, avec *Montefiascone et Trieste*, la *Carniole*, le Cercle de *Villach* dans la Carinthie, une partie de la *Croatie*, *Fiume*, le *littoral Hongrois*, *l'Istrie Autrichienne* et *la rive droite de la Save* devenue limite entre les deux puissances. Par des articles secrets l'Autriche contractait en outre l'obligation de payer 85 millions de contribution de guerre, et de n'entretenir sur pied pendant toute la durée de la guerre entre la France et l'Angleterre qu'une armée de 150,000 hommes.

Par suite de ce traité, la France donna à la Bavière le *Pays de Saltzbourg* et le *Cercle de l'Innviertel* : le roi de Wurtemberg prit possession de la *principauté de Mergenthein* et de *tous les Biens* qui avaient été réservés, en Suabe, à *l'Ordre*

*Teutonique*, et céda au Grand Duc de Bade le *comté de Nellembourg*; le royaume d'Italie reçut le *comté de Goritz* avec *Montefiascone* et le *surplus* resta à la France sous le nom de *Provinces Illyriennes.*

La Monarchie Autrichienne se trouva alors réduite aux possessions suivantes :

**1809.**

| *En Allemagne.* | *Autres provinces.* |
|---|---|
| Archiduché d'Autriche.<br>Duché de Styrie avec Cilly,<br>de Carinthie, *moins le cercle de Willach.*<br>Royaume de Bohême avec la Moravie et la Haute-Silésie. | Royaume de Hongrie, *moins le littoral hongrois.*<br>Esclavonie,<br>Croatie, *pour partie,*<br>Bannat de Temeswar,<br>Principauté de Transylvanie,<br>Buckowine. |
| Électorat de Wurtzbourg, à l'ancien grand-duc de Toscane. | Gallicie Orientale, *moins les quatre cercles de Tarnopol*, en Pologne. |

La paix de Vienne fut le dernier terme de l'affaiblissement de la Maison d'Autriche, et l'on peut remarquer avec quelle fermeté inébranlable elle supporta toutes ses défaites dans cette longue période de guerres malheureuses, et avec quelle persévérance elle se trouvait toujours prête à reprendre les armes pour rétablir son influence détruite et recouvrer ses possessions perdues.

La cession de la Gallicie occidentale, à laquelle elle avait consenti en faveur du Grand-Duché de Varsovie, était un acte d'habileté dont elle devait plus tard recueillir les fruits. Bien que Napoléon eut lieu d'être peu satisfait de la manière dont la Russie avait rempli sa promesse de le seconder dans la guerre contre l'Autriche, il n'avait pas moins senti combien il était important de lui procurer quelques avantages, pour lui faire adopter cette réunion à un État dont l'existence était évidemment pour elle une menace permanente.

Ce fut dans ce but qu'il lui fit céder les quatre cercles de

Tarnopol, etc.; mais ni la Russie ni l'Autriche ne pouvaient être trompées sur le motif ou le résultat de cette conduite. La première accepta cet accroissement de territoire sans être plus disposée à approuver celui que recevait le Grand-Duché, et la seconde put toujours se féliciter d'avoir jeté un tel ferment de discorde entre les deux Empereurs. Le mariage de Napoléon avec une Archiduchesse d'Autriche ajouta bientôt à cette première cause de division (mars 1810), car bien qu'il neût été conclu que sur les hésitations qu'avait manifestées Alexandre de lui donner sa sœur, celui-ci n'en fut pas moins blessé de la facilité avec laquelle il avait cédé aux avances de l'Autriche, avances dont l'amour propre de François II avait pu souffrir mais qu'il n'avait pas hésité à faire.

De ce moment, sûre de ne plus être attaquée, l'Autriche put respirer et attendre plus patiemment les occasions de sortir de l'état humiliant où elle était réduite. Placée alors entre deux rivaux également inquiétants pour sa sûreté, sa politique tendit à tirer parti d'une position qui la rendait pourtant utile à tous deux : en un mot, elle voulait bien rester fidèle à Napoléon, pour contenir Alexandre dont elle se défiait presqu'autant, mais elle entendait lui faire payer chèrement son alliance : elle fut servie à souhait par les événements.

Toutes les entreprises de Napoléon avaient été principalement dirigées par la pensée de forcer l'Angleterre à la paix, en lui interdisant complètement toute espèce de relations commerciales avec le continent, mais les mesures qu'il prenait pour réaliser ce projet, blessaient tellement une foule d'intérêts étrangers à cette querelle, qu'il en résultait un mécontentement général qui, en cas de revers, devait contribuer à les rendre irréparables.

Il n'en continuait pas moins à se montrer d'une exigence excessive à l'égard de tous les Etats sur lesquels il exerçait une action directe, et il voulut également obtenir de l'Empereur Alexandre qu'il acquiesçât à ce système; celui-ci y avait consenti tant qu'il lui avait paru avantageux de le faire, mais il

s'y était hautement refusé depuis que ses rapports avec Napoléon avaient changé. Il s'en suivit cette rupture qui amena sa chute et le changement total de la position et de la politique de tous les Etats de l'Europe.

Napoléon n'avait pas reculé devant l'idée gigantesque de porter la guerre jusqu'au fond de la Russie, mais il avait fallu qu'il s'assurât à l'avance de la coopération de toutes ces puissances qu'il devait laisser derrière lui. La Confédération du Rhin ne pouvait hésiter, la Prusse menacée dans son existence alla au-devant de l'obligation qu'on lui imposait (traité de Paris, 24 février 1812); l'Autriche, mieux placée pour faire valoir son secours, y mit des conditions, conserva une sorte d'indépendance et put observer en toute sécurité les événements qui allaient décider de si grands intérêts (traité de Paris, 14 mars 1812).

Après de longues négociations, dont les difficultés s'étaient encore accrues par de nouvelles usurpations de Napoléon, tout espoir de s'entendre s'était évanoui. Les armes devaient décider la querelle, et Napoléon pénétra en Russie (juin 1812). Il traînait à sa suite près de cinq cents mille hommes, dont la moitié se composait de français et l'autre moitié de la réunion des soldats de ving-trois nations étrangères. Jamais, depuis les Croisades, on n'avait vu une armée aussi formidable, et elle ne servit cependant qu'à démontrer une fois de plus la vérité de ce principe : *que les grandes entreprises lointaines périssent par la grandeur même des préparatifs qu'on fait pour en assurer la réussite.*

Alexandre s'était d'avance décidé à se retirer devant son adversaire, et celui-ci fit la faute de s'engager à sa suite, en continuant de dévaster un pays qu'il trouvait déjà ruiné par le passage de l'ennemi, de sorte que, quoique toujours vainqueur, il s'affaiblissait par les marches et par les maladies autant que par ses victoires; et lorsque, décimée par toutes ces causes, son armée entra, après la bataille de la Moskowa, dans la vieille capitale de la Russie (septembre 1812), Napoléon

avait acquis la triste certitude que la paix était devenue pour lui la première de toutes les nécessités. Elle lui fut refusée, et alors commença, en plein hiver, cette retraite désastreuse dans laquelle tous les genres de malheurs frappèrent l'armée française. Les privations, le froid et la faim, plus que tout le reste, achevèrent sa destruction, et de retour sur la Vistule, à peine lui restait-il le dixième de ce qu'elle avait compté de combattants.

Le contingent fourni par l'Autriche à Napoléon n'avait partagé ni les dangers, ni les souffrances de cette campagne; restée en Pologne, ménagée par son chef, et peut-être aussi par les Russes qu'elle ménageait également, cette armée n'avait agi, sous cette inspiration d'une politique prudente, que dans l'attente du résultat, et prête à en profiter, quel qu'il fût. Le sort venait de prononcer; et tandis que Napoléon, revenu en France, s'occupait à lever une nouvelle armée, dont la formation rapide fut une merveille de plus dans cette carrière si pleine de miracles; tandis que la Prusse, avide de vengeance, se jetait sans hésiter dans les bras de la Russie (traité de Kalich, 27 et 28 février 1813), et que l'Allemagne entière, fatiguée du joug de Napoléon, paraissait prête à suivre son exemple, l'Autriche se trouvait en mesure d'offrir ou d'imposer sa médiation, de donner ou de refuser son secours, et devenait la maîtresse véritable de la situation et l'objet des sollicitations de toutes les puissances.

Au fond, l'Empereur François, dirigé par son ministre Metternich, eût mieux aimé traiter avec Napoléon qu'avec Alexandre, dont l'ambition excitée par des succès aussi inespérés, lui inspirait déjà des craintes qui n'étaient que trop fondées; mais il voulait avant tout faire payer son appui, et les alliés, allant au-devant de tous ses désirs, lui offraient tout, provinces et trésors, tandis que Napoléon, bien que résigné à quelques sacrifices, devenus indispensables, était loin de vouloir lui en accorder autant.

Chacun d'eux restait ainsi sur une réserve fâcheuse dans

ce moment décisif où il était si important de s'expliquer, et lorsque Napoléon, rentré en Allemagne, reçut à Dresde les propositions positives du ministre Autrichien, il se crut encore mieux fondé, après ses victoires de Lutzen et de Bautzen (mai 1813) à se refuser à des concessions qui lui eussent pourtant assuré la continuation d'une alliance précieuse et la possession paisible du surplus de ses conquêtes. Le monarque Autrichien repoussé, se livra alors entièrement à la Russie et à ses alliés; les hostilités recommencèrent, et malgré le succès de Dresde (26 août 1813), les défaites qu'éprouvèrent les lieutenants de Napoléon et la terrible bataille de Leipsick (16 et 18 octobre 1813) le refoulèrent jusque sur les bords du Rhin. Là, on lui offrit encore les conditions du traité de Lunéville; il hésita de nouveau, et lorsqu'il voulut les accepter, il était trop tard, la France était envahie et l'existence de son trône même menacée.

REICHENBACH ET TŒHLITZ 27 JUIN ET 9 SEPTEMBRE.

Toute la Confédération du Rhin s'était successivement réunie à la coalition. Napoléon, malgré les prodiges de la campagne de 1814, écrasé par cette masse d'ennemis à laquelle il n'opposait plus que des débris, ne peut empêcher la prise de Paris (31 mars 1814). L'ancienne dynastie des Bourbons fut aussitôt rappelée, et l'île d'Elbe devint l'asile ou plutôt le lieu d'exil qui fut assigné à celui qui, naguères, voyait à ses pieds l'Europe entière.

TRAITÉ DE PARIS. 1814 30 MAI.

Les vainqueurs, désormais sans crainte, se prononcérent bientôt sur le sort de la France et, non-seulement, malgré toutes les promesses pompeuses de leurs proclamations, ils la réduisirent à ses anciennes frontières de 1792, mais elle fut obligée de s'engager à reconnaître tous les arrangements qu'on allait prendre relativement au partage des fruits de la victoire.

Un Congrès avait été indiqué à Vienne pour régler tous les points en litige, et ils étaient, en effet, innombrables. Il ne s'agissait plus seulement pour les puissances de rentrer dans leurs États qu'elles avaient précédemment perdus; les unes



(et c'étaient les principales) prétendaient s'agrandir pour se dédommager des frais de la guerre, et les autres voulaient, tout au moins, conserver les acquisitions qu'elles devaient à l'alliance de Napoléon. En un mot, toujours d'accord lorsqu'il s'agissait de dépouiller la France, les alliés ne pouvaient plus s'entendre lorsqu'il fallait résoudre une simple question d'équité, et il est probable que tant d'ambitions rivales et également ardentes allaient occasionner une rupture complète (1), lorsque la nouvelle du débarqnement de Napoléon, en Provence, et celle de sa rentrée triomphante à Paris vinrent éclater au milieu du Congrès.

Ce retour miraculeux avait été préparé par les fautes trop réelles des Bourbons (fautes que l'esprit de parti a cependant exagérées) et assuré par l'enthousiasme de l'armée, toujours attachée à son ancien chef, mais il avait été trop prompt. Quelques semaines plus tard, Napoléon trouvait le Congrès séparé, les alliés devenus des ennemis prêts à se combattre, et l'Autriche plus disposée à s'entendre avec lui. D'ailleurs, ses premiers actes ne furent pas assez rassurants, ses explications parurent trop peu précises, et le danger dont les Souverains se crurent menacés opéra à l'instant le rapprochement de tous ces intérêts contraires. Unis dans la résolution d'envahir une seconde fois la France, pour renverser Napoléon, ils se résignèrent à quelques sacrifices mutuels; la conclusion de ces arrangements, qu'on aurait pu croire un moment impossible, précéda même la guerre qu'on allait entreprendre, et l'Acte du Congrès de Vienne, du 9 juin 1815, devint la base du nouveau système politique et du nouveau droit public de l'Europe. C'est à ces deux titres que nous allons en exposer les principales conditions

CONGRÈS DE VIENNE 1815. 9 JUIN.

Etats Vénitiens de l'Adige à l'Adda. Valteline. République de Raguse. 1815.

L'Autriche rentrait en possession du *Tyrol*, du *Vorarlberg*, des *provinces Illyriennes*, de l'*Innviertel*, et de *toutes ses an-*

(1) Traité de Vienne, du 3 janvier 1854, entre la France, l'Angleterre et l'Autriche.

*ciennes acquisitions dans l'Etat de Venise*, ainsi que des *duchés de Milan et de Mantoue*. Elle acquérait le *surplus du Terriroire Vénitien jusqu'à l'Adda*, avec la *Valteline* (1); en Allemagne, elle recevait l'*Electorat de Saltzbourg* et reprenait *les évêchés de Trente et de Brixen* Elle recouvrait en Pologne seulement les *Cercles de Tarnopol*, etc , faisant partie de la Gallicie orientale et cédés par elle à la Russie en 1809. On lui donnait en outre la *République de Raguse*. En Italie, *le Pô et le Tessin* devenaient ses frontières, sauf un petit district sur la rive droite du Pô, près de Mantoue, et le droit de garnison dans *Ferrare* qui lui était assuré.

La Russie faisait l'acquisition du *grand duché de Varsovie* sous le nom de *royaume de Pologne*, excepté Posen et une partie rendue à la Prusse; la *Vistule* et le *Bug* devenaient ses limites à l'égard de l'Autriche.

La Prusse, qui recouvrait seulement une partie de ses provinces polonaises ou de Westphalie, recevait pour indemnité *la moitié du royaume de Saxe*, avec *le grand duché de Berg*, et sur la *rive gauche du Rhin*, la plus grande partie des *Electorats de Cologne et de Trèves*, et quelques districts de la France, sous le nom de *Grand-Duché du Bas-Rhin*.

L'Angleterre obtenait des agrandissements pour son *Electorat d'Hanovre*, qui était *érigé en Royaume*, et le *protectorat* de la République des *Sept Iles*.

La Bavière recevait, en échange du Tyrol, du Vorarlberg et de Saltzbourg, le *grand-duché de Wurtzbourg* avec *la principauté d'Aschaffembourg*; elle devait obtenir le surplus de ses indemnités sur *la rive gauche du Rhin* (elle reçut plus tard *Landau*, etc., enlevés à la France).

La Maison d'Orange était rétablie en Hollande à laquelle on ajoutait *toute la Belgique* avec *le Luxembourg*; le tout prenait le nom de *royaume des Pays-Bas*.

(1) On a vu, plus haut ce que c'était que ce petit pays : réuni par Napoléon, en 1807, au Royaume d'Italie, il suivit, dans cette occasion, le sort de cet état.

En Italie, le Pape, le Grand-Duc de Toscane, le Duc de Modène et les Rois de Sardaigne et de Naples (1) *rentraient dans leurs États* : le Roi de Sardaigne acquérait, en outre, la *République de Gênes*; *Parme et Plaisance* étaient donnés à l'Impératrice Marie-Louise, femme de Napoléon, et devaient être rendus, à sa mort, à leurs anciens possesseurs, pourvus jusque là de la République de *Lucques*, qui était alors réunie à la Toscane.

L'Espagne et le Portugal restaient dans leur ancien état; la Suisse était garantie puissance indépendante; la Confédération du Rhin devait recevoir une nouvelle organisation; enfin la Suède devait acquérir la Norwège et céder en échange au Danemack la *Pomeranie Suédoise*. On a vu que le sort de la France avait été réglé auparavant.

Les conditions de l'Acte du Congrès de Vienne relatives à l'Autriche lui assuraient donc la composition qui suit et qui est celle d'aujourd'hui.

**1815.**

| *En Allemagne.* | *En Italie.* | *Autres provinces.* |
|---|---|---|
| Archiduché d'Autriche.<br>Duché de Styrie avec Cilly.<br>de Carinthie.<br>de Carniole et Trieste.<br>Comté de Tyrol avec le Vorarlberg<br>Royaume de Bohême, avec la Moravie et la Haute-Silésie.<br>Électorat de Saltzbourg.<br>Baillages Bavarois de l'Innwiertel.<br>Évêchés de Brixen et de Trente. | La ville de Venise et les lagunes.<br>Tous les États Vénitiens de terre ferme jusqu'à l'Adda.<br>Istrie,<br>Dalmatie avec toutes les îles adjacentes.<br>Bouches du Cattaro.<br>Duchés de Milan (avec la Valteline), et de Mantoue.<br>Comté de Goritz<br>Droit de garnison à Ferrare<br>Grand-Duché de Toscane, avec l'île d'Elbe.<br>Duché de Modène.<br>Provisoirement les duchés de Parme et de Plaisance. | Royaume de Hongrie, avec le littoral.<br>Principauté de Transylvanie.<br>Esclavonie,<br>Croatie.<br>Bannat de Temeswar<br>Buckowine.<br>Gallicie Orientale, avec Tarnopol, en Pologne.<br>Comté de Gradiska.<br>République de Raguse. |

(1) Murat, devenu roi de Naples, s'était aussi déclaré contre son beau-frère et ce service aurait pu décider les alliés à le ménager; mais son imprudence leur fournit le prétexte qu'ils cherchaient peut-être, et sa chute devança même celle de Napoléon.

On voit par ce tableau que la Maison d'Autriche avait perdu depuis la mort de l'Impératrice Marie-Thérèse (1780), les *Pays-Bas*, toute *l'Autriche antérieure* avec le *Brisgaw* et *l'Ortenau* et la *Gallicie occidentale*. Elle avait acquis, en compensation, *tous les États Vénitiens*, *l'Istrie*, *la Dalmatie* avec les *Iles adjacentes*, plus les *bouches du Cattaro* et la *République de Raguse*, enfin l'*Electorat de Saltzbourg* et les *évêchés de Brixen et de Trente*. Elle donna à ses possessions d'Italie, le nom de *royaume Lombardo-Vénitien*.

Pendant que tous ces arrangements se traitaient dans le Congrès, l'Europe entière accourait pour envahir la France, et neuf jours seulement après la signature de l'Acte qui les consacrait, ils recevaient la plus sanglante des sanctions dans les plaines de Waterloo (18 juin 1815); quelques jours de plus encore, Napoléon, captif et victime de la confiance qu'il avait mise dans l'honneur de l'Angleterre (1), faisait voile pour Ste-Hélène (2), qui lui était donnée pour prison, et qui devait lui servir de tombeau.

L'Autriche recueillait le prix de son habile mais peu scrupuleuse politique, et, dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, elle avait dû à un mariage son salut d'abord; (3) puis cette position d'attente dont elle avait su ensuite si bien profiter. Cependant si l'on veut examiner attentivement la manière dont ses vastes États se composent, on sera forcé de reconnaître qu'ils manquent complétement d'homogénéité; on y compte presqu'autant de nations que de provinces, toutes différentes de langage, de religion, de lois, de coutumes, de mœurs, et possédant des gouvernements et des privilèges particuliers. Evidemment, une monarchie ainsi constituée, ne peut posséder cette vigueur qui devrait résulter de sa puissance territoriale et de sa population. Le seul lien qui en tient réunies toutes les parties, est le souverain, et il peut survenir

(1) Il se livre à Rochefort aux Anglais, le 16 juillet 1815.

(2) Part pour Ste-Hélène le 10 août 1815 ; y arrive le 14 octobre 1815; y meurt le 5 mai 1821.

(3) Bella gerant alii, tu, felix Austria nubæ ;
Nam qua Mars aliis, Dat tibi regna Venus.



des circonstances telles qu'il ne lui serait pas possible de dominer les événements qu'elles feraient naître.

Jamais, il est vrai, le Gouvernement Autrichien ne s'est montré indifférent au bonheur de ses sujets, et, dans les provinces désignées communément sous le nom d'*Etats héréditaires*, le bien-être matériel dont jouissent les populations sages et calmes qui les habitent, devrait être pour lui le gage de leur fidélité et de leur constant attachement; cependant les guerres continuelles, et surtout la double invasion des Français, ont fait pénétrer dans ces contrées même cet esprit d'indépendance et de discussion qui existait principalement dans la partie septentrionale de l'Allemagne; l'obéissance n'est plus silencieuse ni passive, et la fermentation qui s'est manifestée dans l'armée, son ardeur pour aller combattre la France, puis le séjour qu'elle a fait dans ce pays, y ont jeté le germe de principes de liberté qu'il serait difficile d'effacer.

On sait que la Hongrie, qui regrette toujours ses priviléges amoindris est, pour le Gouvernement Impérial, une cause de graves inquiétudes; la Gallicie partage ce désir ardent de vengeance qui semble animer toute la Pologne contre ses oppresseurs, et l'acquisition des provinces italiennes, quelque riches et populeuses qu'elles soient, est loin d'avoir ajouté à la force réelle de l'Autriche : là aussi, elle est forcée de surveiller et de contenir (*).

A. G. L.

1847.

(*) Cet opuscule présentait dans ses dernières lignes, à l'époque où il avait été terminé, quelques appréciations qui avaient peut-être un mérite, qu'on eut alors probablement contesté et que les événements sont venus bientôt confirmer.

L'auteur est loin de vouloir tirer quelqu'avantage de cette circonstance, car s'il était possible de juger, jusqu'à un certain point, quels étaient les embarras très réels qui menaçaient la Monarchie Autrichienne, en apparence si paisible et si florissante, parce qu'ils ressortaient clairement des dispositions particulières de plusieurs des États qui la composaient et des dispositions générales des esprits en Europe, il lui était impossible, aussi bien qu'à qui que ce fut, de prévoir la Révolution Française de 1848, qui en fit éclater tant d'autres; il l'était encore plus d'apprécier l'étendue des dangers qui mirent aussitôt en péril l'existence même de la Maison d'Autriche.

Mais enfin, ces remarques subsistaient et, au risque de passer pour les avoir ajoutées après coup, l'auteur n'a voulu y rien changer.

1851. A. G. L.

. . . . avoué de Zurich, Schwitz, Uri, etc.,
au nom de l'Empire.

de Suabe. . . . . . . . . a. Jutta
ou Judith.
ıme, fille d Ottocare. Vinceslas de Bohême,
fils d'Ottocare.
a. Clémence.
Charles, roi de Hongrie.
a. Mathilde.
Louis de Bavière.
a. Agnès.
cle Albert, duc de Saxe,
etc., etc.
trois autres filles.

'eldkirch, le Reinthal,
576.

*Rameau de Styrie.*

1411. . . . . . Ernest de fer
ou l'encuirassé † 1426.
Zimburge de Mazovie † 1429.
15.

C III, Empereur. . . . . . . . Albert le prodigue.
440 † 1493. † 1462. S. P.
de Portugal † 1467.

ereur . . . . . . . . . . . . . . Cunégonde † 1520.
Albert, duc de Bavière.
† 1482.
11. · Hérite du Tyrol en 1496, etc., etc.

arguerite † 1530.
ancée à Charles VIII, roi de France.
Jean de Castille. 1497.
Philibert de Savoye.

onore † 1558. . . . . . . Marie † 1558.
mmanuel, roi de Portugal. Louis II, roi de Hongrie et
rançois Ier, roi de France. de Bohême.
belle † 1526 . . . . . . . Catherine † 1570.
istian II, roi de Danemarck Jean III, roi de Portugal.

I. *Comté de Bourgogne*. II. *Comté d'Artois*.

OTHON III, comte de Bourgogne † 1302.
Mahaud, comtesse d'Artois † 1329.

. . . . . . JEANNE Ire † 1330. . . . . BLANCHE
comtesse de Bourgogne et d'Artois. Charles IV, roi
Philippe V, roi de France. de France.
† 1325. S. P.

*rgogne*

. . . . JEANNE II † 1347. . . . . . . . ISABELLE.
Eudes IV, duc de Bourgogne. Guignes VIII,
† 1349. dauphin de Viennois
† 1347. S. P.

. . . PHILIPPE † 1346.
Jeanne d'Auvergne et de Boulogne. † 1360.
se remarie à Jean, roi de France.

. . . PHILIPPE DE ROUVRE † 1361. S. P.
Marguerite de Flandres, à 14 ans.
remariée à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.
*Fin de la première maison.*
le duché de Bourgogne, retourne
à Jean, roi de France.

. . . MARGUERITE † 1422.
Jean sans Peur, duc de Bourgogne.
(Voir ci à côté.)

Etats à Philippe, duc de Bourgogne, son cousin, en 1443.

duc de Brabant.

## EAU GENEALOGIQUE

T LES AGRANDISSEMENTS DE LA MAISON DE BOURGOGNE

pe le Hardi (1er duc de la 2e maison), jusqu'au mariage
de Bourgogne avec Maximilien, archiduc d'Autriche.

## …BLEAU GÉNÉALOGIQUE

DES ROIS DE CASTILLE ET D'ARAGON

…uer la réunion des deux royaumes en 1469, par le mariage de Ferdinand et d'Isabelle.

*Couronne d'Aragon, Valence, etc.*

…RDINAND LE JUSTE † 1416.
…ore de Castille Albuquerque † 1435.

… ALPHONSE V † 1458 . . . . . . MARIE
† 1458. S. P. † 1445
Marie de Castille, Jean II, roi de Castille.
† 1458.

. . . . a. CARLOS † 1446. S. P. a. Éléonore † 1479.
…e Castille. prince de Viane, Gaston de Foix.
…. P. empoisonné. Hérite du royaume de Navarre.

…re.
…es-

*Rois de Pologne.*

…434.
…n II, roi de Pologne.

. . . LADISLAS III, roi de Pologne en 1434, de Hongrie en 1440 † 1444.
Compétiteur de Mathias Corvin.

. . . . SIGISMOND † 1548.
…1506. roi de Pologne en 1506.
a. Barbe Zapoli. † 1511. | b. Bonne Sforze. † 1559.

. . . . b. ISABELLE † 1559. . . . a. HEDWIGE.
…572. Jean Zapoli. pr. de Transylvanie élu roi de Hongrie 1527 † 1541. | Joachim de Brandebourg. S. P.

JEAN SIGISMOND † 1571.

† 1433.
re.
resse).

Par Aguès Pérès.

Jean † 1442. . . . . . Alphonse † 1461.
lle de Bragance † 1445. *Duc de Bragance, en 1441.*
Béatrix de Péreira.

sabelle † 1496 . . Ferdinand Ier. . . . Isabelle.
ean II de Castille. connétable de Portugal. Jean
éatrix † 1506. Jeanne de Castro. de Portugal.
inand, duc de Viséo.

ore † 1517. . . . Ferdinand II. . . Alvar.
I, roi de Portugal. décapité en 1483. Tige des Cadaval.
le. Isabelle de Portugal
nand II, duc de Viséo.
agance.

. Edouard † 1540. . Jacques. . . . . . Denis.
de Guimaraëns. a. Eléonore de Gusman. Tige des
elle de Bragance. b. Jeanne de Mendoza. Lémos.

rd. . Catherine. . a. Théodose Ier. . . . Isabelle.
table † a. Isabelle de Lémos. Edouard duc
576 Jean, duc b. Béatrix de Portugal. de Guimaraëns.
P. de Bragance.
*prétendante.*

a. Jean † 1582. . . . Jacques.
Catherine de Portugal tué à Alcazar
Guimaraëns, qui lui † 1578.
apporte ses droits.

Théodose II. . . . . Edouard.
† 1630. Tige des comtes d'Oropéza en Espagne.
Anne de Vélasco.

**12 JEAN LE FORTUNÉ** . . . Edouard.
devient roi de Portugal, 1640. meurt en prison 1641. S.P.
(Jean IV)
Louise de Gusman Médina Sidonia.

**N° 7.**

*u styrien.*
Styrie, Carinthie, Carniole, etc.

RLES. . . . . . . . . 10 filles.
596.
ie de Bavière.

*2e rameau tyrolien.*

. . . . . . . . . . LÉOPOLD. . . . 5 filles.
P. † 1632.
Claude de Médicis.

ISABELLE . . . . . FERDINAND. . . . . SIGISMOND.
s de Gonzague. † 1662. † 1665.
LÉOPOLDINE. Anne de Médicis. cardinal.
and III, empereur.

. . . . . . . CLAUDE FÉLICITÉE † 1676.
Léopold Ier, Empereur.
eur palatin.

. . MARIE MAGELAINE.
† 1743. S P.

# ABLEAU GÉNÉALOGIQUE

S PRINCES DE LA MAISON D'AUTRICHE LORRAINE.

ROLINE. . . . MARIE ANTOINETTE. . . . MARIE ELISABETH.
d Ier roi Louis XVI abbesse d'Inspruck.
ples. roi de France.
† 1793.

. . RAINIER. . . . LOUIS . . . . . . . . RODOLPHE.
cardinal archevêque
d'Olmutz.

# COLLECTION

DE

# FIGURINES EN ARGILE

DE

## L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE,

**AVEC LES NOMS DES CÉRAMISTES QUI LES ONT EXÉCUTÉES,**

RECUEILLIES, DESSINÉES ET DÉCRITES PAR M. E. TUDOT.

---

Messieurs,

Depuis longtemps déjà, je désirais vous entretenir de l'intéressante publication à laquelle ont donné lieu les découvertes qui ont signalé notre département à l'attention des archéologues. Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres semblables, un heureux hasard a eu sa part dans le succès, mais cette part est loin d'être la plus grande. Les premiers débris étudiés étaient depuis longtemps exposés aux regards des passants et seraient restés encore longtemps méprisés s'ils n'étaient enfin tombés sous les yeux d'un de nos collègues capable de les apprécier et de tirer de certains détails qui eussent été insigni-

fiants pour d'autres, les inductions les plus justes et les plus fécondes. Sans les encouragements de la Société d'Emulation, sans les sacrifices de temps et d'argent que se sont imposés plusieurs d'entre vous, sans la générosité avec laquelle la plupart ont mis le fruit de leurs recherches à la disposition de celui qui entreprenait la tâche difficile de les coordonner et de les révéler au public, ces découvertes fussent restées incomplètes, et n'auraient pas eu de retentissement au-delà des limites de notre province.

Malgré mon désir de contribuer à faire apprécier leur valeur, j'avais été retenu jusqu'ici pas le sentiment de mon insuffisance. Je dois peut-être encore l'avouer, je craignais, en parlant de l'ouvrage de notre collègue, d'être trop en garde contre moi-même et de devenir injuste par excès d'amitié « *In vitium ducit culpæ fuga.* » Heureusement pour moi et pour vous surtout, Messieurs, j'ai trouvé ma tâche toute faite par un juge plus compétent et tout-à-fait désintéressé. Avant d'entrer dans notre compagnie M. Roach Smith lui avait rendu un véritable service en faisant connaître au monde savant de l'Angleterre, les richesses dont nous sommes fiers, les travaux dont nous pouvons revendiquer une partie. Je n'ai eu qu'à traduire l'article publié par lui, dans le *Gentleman's Magazine;* heureux si je n'ai pas fait trop de tort à mon modèle et si ma traduction peut vous donner une idée de la précision et de l'élégance du style de M. Roach Smith, aussi bien que de la lucidité de ses aperçus et de la puissance de son analyse.

---

# OUVRAGES

## DES CÉRAMISTES GALLO-ROMAINS

—



Les ouvrages d'argile des anciens sont estimés à juste titre par l'antiquaire, l'artiste et l'amateur, qui les rangent parmi les restes les plus intéressants de l'art antique conservés jusqu'à nos jours. Leur nombre, leur variété, le cachet particulier qui les caractérise chez les nations les plus incultes aussi bien que chez les plus civilisées, les rendent faciles à reconnaître et à classer. et leur donnent ainsi une haute valeur pour ceux qui s'occupent d'archéologie comparée Depuis l'urne grossière et séchée au soleil du Celte, jusqu'aux vases si élégants des Etrusques, des Grecs et des Romains, il y a des subdivisions nombreuses et bien comprises aujourd'hui, quoique nous ne soyons pas encore loin du temps où les plus savants les entendaient mal, et fondaient sur leurs erreurs mêmes les théories les plus illogiques et les plus étranges. Maintenant une science bien dirigée explique avec certitude les sujets mythologiques des riches poteries de l'Italie et de la Grèce aussi clairement que les productions moins artistiques mais non moins instructives des céramistes de la Germanie, de la Gaule et de la Bretagne. Ces dernières ont présenté beaucoup plus de difficultés que toutes les autres

parce que rarement elles portaient des témoignages évidents de leur origine. Il a fallu leur appliquer les procédés lents et fastidieux de la comparaison et soumettre les résultats obtenus au contrôle des opérations pénibles de la pioche et de la bêche.

Ces recherches ont conduit à des conclusions presque inattendues. Il est prouvé que des établissements considérables de potiers ont prospéré en Bretagne durant l'époque romaine, et que l'on peut encore aujourd'hui rapporter leurs produits aux lieux de leur fabrication respective avec presque autant de certitude qu'un collectionneur classe les différentes sortes de porcelaine et reconnaît l'ancien travail de Chelsea, le vieux et le nouveau Wedgewood, et les nombreuses variétés provenant de nos manufactures et de celles de l'étranger Un œil exercé distingue les vases de *Durobrivium* de ceux de Kent, et reconnaît non moins facilement, à des signes caractéristiques, l'oririgne de ceux des autres classes. Il peut avec une égale certitude discerner les poteries indigènes de celles que l'étranger nous fournissait par milliers, et que l'on découvre journellement en fouillant les emplacements où se trouvaient des habitations romaines.

Les ouvrages dont nous parlons peuvent-être rigoureusement appelés poteries, dans le sens usuel de ce mot ; mais les anciens céramistes exécutaient aussi en argile de petites statues, des châsses, des figures de divinité, d'hommes et d'animaux que l'on rencontre moins fréquemment. Nous voulons aujourd'hui attirer l'attention sur une découverte extraordinaire de ces *figurines* ou *statuettes*, comme nos amis de France les nomment. Bon nombre de nos lecteurs, nous en avons la conviction, apprécieront comme nous leur importance et y verront un nouveau champ ouvert aux recherches archéologiques, et une source de lumières nouvelles sur l'état et l'étendue de l'une des plus importantes industries des provinces septentrionales de l'Empire romain.

Cette occasion nous est offerte par les travaux de M. Edmond Tudot de Moulins (département de l'Allier) auquel revient une grande partie de l'honneur de cette découverte, et qui a

récemment publié l'heureux résultat de ses recherches et de celles de ses collègues, d'une manière si complète que le texte ni les illustrations ne laissent rien à désirer (1). Soixante-quinze planches lithographiées et un grand nombre de gravures sur bois représentent les objets découverts (environ 400) de grandeur naturelle, d'après les spirituels et fidèles dessins de l'auteur. Les exemples que nous présentons, et qui ont été gravés pour cette notice, donneront la mesure de son talent.

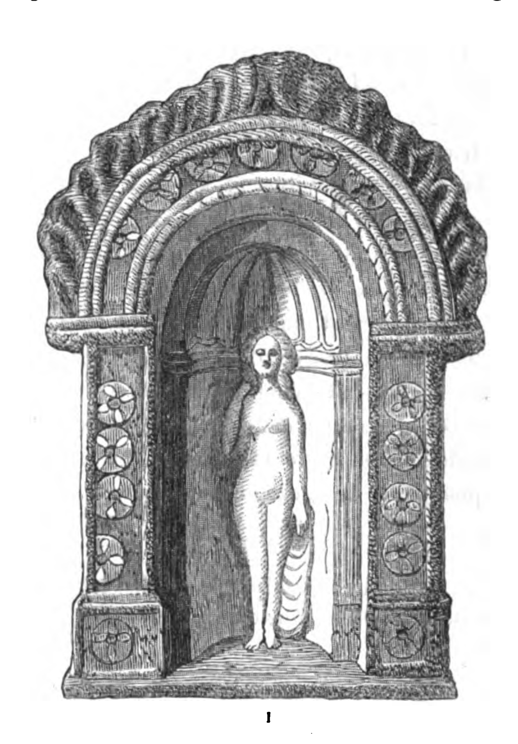
Cette découverte a eu lieu dans un champ nommé Lary près du petit village de Toulon, au sud de Moulins. On y a trouvé non seulement les objets décrits, mais les restes des fours qui ont servi à leur cuisson, une grande partie de leurs moules, des masses de l'argile blanche dont ils sont faits et d'autres preuves irrécusables d'un établissement important de céramistes qui semble avoir existé pendant un laps de temps assez long, peut-être deux ou trois siècles. La fabrication de statuettes et d'autres ouvrages d'argile blanche était évidemment l'occupation principale de ces potiers. L'emplacement avait été certainement choisi à raison du voisinage des carrières qui leur fournissaient leurs matériaux.

Les constructions qui ont été décombrées se composaient de fours accolés; les murailles et les fondations en étaient mieux conservées que celles de beaucoup d'autres dont on peut à peine suivre les traces. La largeur de chacun est d'environ 4 pieds 1/2 (1 m. 37) leur longueur de neuf, (2 m. 74); la portion supérieure est malheureusement détruite. L'appareil se compose de masses d'argile façonnées en briques, dont les dimensions sont généralement de 18 pouces sur 15 (0 m. 45 sur 30) et de 8 pouces d'épaisseur (0 20). Les ruines semblent indiquer que les fours étaient disposés par groupes composés quelquefois de douze et même quinze.

(1) Collection des figurines en argile, œuvres premières de l'art Gaulois avec les noms des céramistes qui les ont exécutées, par Ed. Tudot, in-4° (Paris : Rollin, 1860.)

La riche collection d'échantillons du travail de ces potiers que M. Tudot a eu le bonheur de publier consiste en moules portant les noms des céramistes qui les ont exécutés; en figures de divinités et de personnages inconnus; en bustes ou médaillons et en fragments divers ; en animaux ; en vases et en ornements, le tout en terre blanche; en matrices et en poinçons ou estampilles pour la poterie rouge, etc.

Parmi les statues de divinités, celles de Vénus sont de beaucoup les plus nombreuses. Leurs types sont divers et traités avec plus ou moins de talent, ce qui a lieu également pour la plupart des autres figures. La Déesse est représentée quelquefois debout dans une sorte de niche ou de châsse demi-circulaire (ædicula) richement décorée. Ces niches sont faites avec beaucoup de goût et d'élégance et présentent une grande variété dans le dessin et l'ornementation Vénus est la seule divinité qui ait le privilège de ces *ædiculæ*. La figure 1 en



1

donne un exemple; la figure 2 représente une des Minerve les mieux conçues. Les statues de Minerve sont comparativement peu nombreuses, mais l'Abondance avec sa corne et sa patère, (*Dame abonde* des mythes du moyen-âge) reparaît souvent. La déesse de la fécondité doit avoir été encore plus populaire, car ses représentations non-seulement sont les plus nombreuses dans cette collection de l'Allier, mais encore se rencontrent fréquemment par toute la France dans les musées



II

et les cabinets d'antiquités locales (1). Comme sur les médailles, elle porte dans ses bras un ou deux enfants et est assise sur un siége d'osier à dossier élevé, (fig. 3). Sans aucun



III

doute ces divinités, l'Abondance et la Fécondité, ont du rapport, ainsi que l'observe M. Tudot, avec les *deæ matres* des inscriptions et des monuments, (fig. 4). Les motifs qui les rendaient si populaires sont les mêmes; cependant elles ne sont point identiques. Les images des déesses-mères représentent invariablement une trinité; ces figures d'argile blanche sont seules et non groupées : ces dernières sont une personnification de la fécondité humaine : les autres sont un type de la fertilité des champs, des vignes, des vergers et des bois.

(1) On en a trouvé récemment un exemplaire à Cantorbery.

Un exemple (fig. 5), présente, au lieu d'un enfant, un lapin emblême de fécondité : d'autres fois ces figures sont accompagnées d'un seul ou de trois enfants debout. Un exemplaire provenant de Bourges et que M. Tudot donne comme point de comparaison représente une femme assise tenant d'une

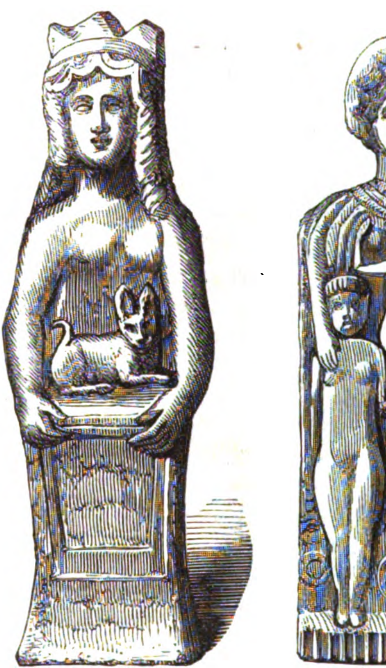


IV

main une corne d'abondance et de l'autre un objet que l'on peut regarder comme un vase à boire. Le piédestal porte le sanglier gaulois et la marque du fabricant POSTIKADA, probablement pour *postika ma* (*nu*) que l'on retrouve sur le dos d'une Vénus.

Viennent ensuite les figures de femmes à cheval; deux d'entre elles tiennent la corne d'abondance et la patère. On peut les considérer comme représentant la déesse *Epona*, protectrice des chevaux et des écuries. Une autre représente une

femme en habit de voyage avec un chaperon. Il y a aussi une *biga* portant deux personnages. Le col des chevaux est chargé de pesants jougs de bois qui nous ont rappelé le grossier attirail que l'on voit encore de nos jours aux chevaux dans les campagnes de la France.





Les images des Dieux sont moins nombreuses. Elles comprennent Hercule, Mercure, la tête de Jupiter et un buste d'Apollon, bien reconnaissables à leur caractère et à leurs emblêmes. Quelques autres peuvent être regardées comme des divinités topiques. Mais le plus grand nombre appartient au sexe féminin et parmi celles-ci les personnifications de la

maternité indiquent l'objet favori de l'adoration de la Gaule romaine. Ces images, fabriquées sans nul doute pour les classes inférieures, étaient probablement achetées surtout par des femmes qui les plaçaient dans leurs maisons comme des Lares ou des divinités domestiques. C'étaient les précurseurs de ces images si populaires dans le moyen-âge et dans les temps modernes qui représentent la Vierge et son enfant, et que l'on rencontre encore aujourd'hui dans presque toutes les chaumières de la France.

Parmi les productions du champ Lary, les plus artistiques sont les disques ou médaillons. Ce sont probablement des copies de boucliers votifs ou honorifiques sur lesquels les bustes des divinités ou des personnages distingués étaient gravés en relief Pline (hist. nat. XXXV. 3) donne de nombreux détails sur l'histoire et les particularités de ces boucliers qui sont fréquemment mentionnés par d'autres auteurs anciens.

Une autre section comprend des bustes d'hommes et de femmes supportés pour la plupart par un piédouche circulaire, Il y en a une grande variété. Le plus remarquable a été découvert par M. Tudot à Vichy, lieu bien connu par ses eaux minérales Sa beauté et sa rareté nous ont engagé à en donner une gravure d'après le dessin de M. Tudot. L'original, piédestal compris, a une hauteur de 32 centimètres. Le piédestal est une *cista* ou boîte à argent faite dans l'esprit des tire-lires du moyen-âge et de l'époque moderne, ou des troncs d'église. Le buste avait été fixé à la boîte lors de la fabrication. Dans la partie supérieure du coffre est une fente pour introduire l'argent et au bas de la partie postérieure une porte pour le retirer. M. Tudot considère la divinité représentée comme un Apollon. (Voyez fig. VI).

« La tête, fait-il observer, est ornée d'une couronne de lo-
» tus, plante sacrée qui se montre à la surface des eaux au
» lever du soleil et qui s'y replonge à son coucher. La phy-
» sionomie enfantine du Dieu semble un emblême de la jeu-



VI

» nesse éternelle. La découverte de cette image près d'une
» source thermale ne nous permet pas de douter que le jeune
» Apollon, dieu de la médecine ne fût la divinité tutélaire de
» ce lieu.»

Il y a quelques groupes dont l'explication semble un peu plus difficile, comme, par exemple, l'enfant couché sur le dos d'un dauphin. L'auteur y voit, avec M. Maury, une image de l'ancienne tradition suivant laquelle les âmes des justes étaient portées aux îles fortunées.

Une autre série considérable représentant des personnages de la vie réelle est particulièrement curieuse et intéressante à raison des renseignements qu'elle nous donne sur le costume gallo-romain. Plusieurs des divinités et des autres personnages offrent le même genre d'intérêt, car leurs coiffures et leurs vêtements peuvent, sans nul doute, être regardés comme des exemples des modes locales à différentes époques.



Les animaux représentés sont des lions, des chevaux, des moutons, des bœufs, des singes, des paons et d'autres oiseaux. Les chevaux offrent d'excellentes notions sur le harnachement alors en usage. Dans cette section, M. Tudot a introduit un âne ou un mulet chargé de deux amphores. Il ne paraît pas qu'il ait été trouvé au champ Lary; mais c'est une précieuse indication de la manière dont on transportait ces vases pesants et dépourvus de pied. Bon nombre de singes encapuchonnés et vêtus comme des caricatures d'êtres humains donnent une





VIII

haute idée de la façon dont les céramistes comprenaient le ridicule et le grotesque. Pour compléter cette collection extraordinaire d'ouvrages en argile, M. Tudot y a joint quelques poupées ou jouets d'enfants, composés de pièces distinctes réunies au moyen de chevilles de bois ou de fils de métal. Il ne faut pas oublier de dire que presque toutes ces statuettes étaient moulées en deux pièces que le potier réunissait avant de les mettre au four. Aussi a-t-on souvent découvert des moitiés séparées. Tels sont les fragments trouvés à Lon-

dres (1) où ils avaient été probablement importés des Gaules car ils semblent identiques avec quelques-unes des figures données par M. Tudot.

Les moules ne fournissent pas moins de 28 noms de potiers, tous gravés avec une pointe de bois ou de métal. Ils sont tracés en caractères demi-cursifs et de la main même des fabricants ou des propriétaires des moules, car AVOTI FORMA,



IX

moule d'Avotus, et NATTI FORMA, moule de Nattus, peuvent indiquer également le nom du fabricant ou simplement celui du possesseur. Il est probable néanmoins que ces noms étaient ceux des artistes employés par les propriétaires de l'établissement, et qu'ils y étaient gravés comme les marques respectives des différents céramistes. Voyez fig. IX et X.

(1) Illustrations of roman London.

En terminant ce résumé des principaux traits de l'importante publication de M. Tudot, dont on peut dire qu'elle ouvre un champ nouveau aux recherches archéologiques, nous appelons l'attention de nos lecteurs comme point de comparaison sur notre examen de l'ouvrage de M. Barker, « Lares et Pénates » imprimé dans le volume de notre Magasin pour 1855. La valeur artistique des terres cuites rouges de Cilicie dépasse généralement celles des produits de l'Allier; mais comme renseignements sur les manufactures et le commerce des Gallo-romains, sur les sentiments religieux du peuple dans la Gaule et la Bretagne, ces derniers n'ont pas moins d'importanee et auront naturellement plus de prix encore aux yeux des archéologues des deux pays.

Nous nous sommes occupés si souvent dans les précédents volumes de notre Magasin de la poterie romaine rouge et lustrée, communément appelée *samienne*, que nous ne pouvons passer sous silence le témoignage que M. Tudot apporte en faveur de l'opinion de ceux qui ont décidé depuis longtemps que cette poterie était importée de la Gaule dans la Bretagne. Il nous donne des exemples de moules, de poinçons et d'estampes de potiers prouvant qu'on les fabriquait dans l'Allier, concurremment avec les figurines d'argile blanche, et la découverte plus récente du nom d'un potier romain sur un monument à Bordeaux (nom trouvé à Londres sur une poterie rouge) (1) est la confirmation aussi curieuse que décisive de la justesse des conclusions auxquelles on était arrivé d'après d'autres points de départ. Sur plus de 270 sigles, (dont plusieurs sont des variétés d'un même nom) 220 au moins sont identiques avec ceux découverts à Londres. M. Tudot, évidemment surpris de la longue liste publiée par M. Roach Smith (2) fait observer à ce sujet qu'un grand nom-

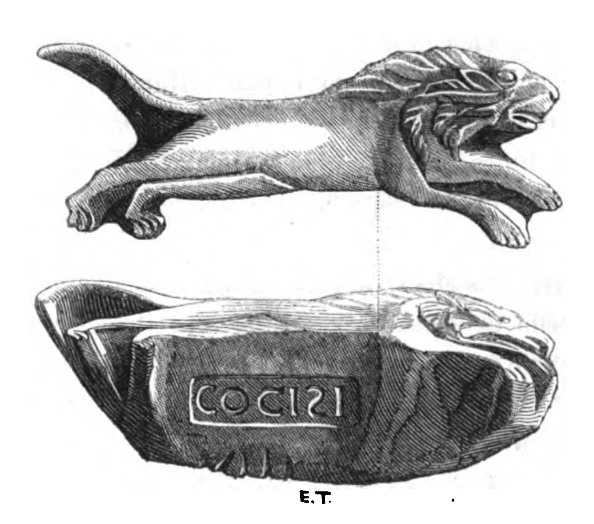
(1) Collectanea antiqua vol. V. pl. XVII. Le nom *Cintugenus* est trop particulier pour qu'on puisse douter que le sigle découvert à Londres ne provienne du potier de Bordeaux.

(2) Illustrations of roman London. p. p. 102-7.

bre de ces sigles ont été, suivant sa conviction, recueillis dans la vallée de l'Allier, principalement aux environs de Clermont; que sans nul doute, dans les anciens temps, les Bretons par leurs relations commerciales avec les Gaules, importaient de le poterie de cette contrée, mais non les ouvrages de 700 potiers; et de l'identité complète de beaucoup de ces sigles avec ceux de l'Allier, il infère que leur introduction en Angleterre est moins ancienne qu'on ne l'a pensé; qu'elle pourrait même être d'une date récente quoique cette collection toute entière soit présentée comme ayant été exhumée en Angleterre! Notre savant et zélé collègue peut répudier tout soupçon à cet égard. La découverte de chacun de ces sigles dans Londres même est trop authentique pour laisser subsiter un doute dans l'esprit de ceux qui connaissent les circonstances qui les ont fait trouver. Si l'on avait compté les doubles, au lieu de centaines, on serait arrivé à des mille.

CH. ROACH SMITH.

Extrait *du Gentleman's Magazine.*



Ce résumé si rapide et si fidèle, ces appréciations qui ne peuvent-être soupçonnées de partialité, quelque flatteuses qu'elles soient pour M. Tudot, me laissent néanmoins un regret que vous partagerez sans doute avec moi.

M. Tudot ne s'est pas contenté de dessiner, de décrire et de classer les nombreuses productions de nos céramistes Bourbonnais. Il y a joint, comme point de comparaison, des objets analogues recueillis dans diverses localités, et de l'examen attentif de ces différents types il a déduit des conséquences souvent inattendues, souvent incontestablement justes et toujours ingénieuses. La persévérance avec laquelle il a travaillé à acquérir les connaissances qui font l'archéologue n'a point éteint chez lui l'imagination sans laquelle l'artiste ne saurait exister. D'ailleurs on n'a jamais reproché aux archéologues de manquer d'imagination, bien aucontraire. J'aurais souhaité que M. Roach Smith eut appliqué sa critique si bienveillante et en même temps si judicieuse à la discussion de quelques unes des idées nouvelles émises par M. Tudot et sur lesquelles je crois devoir appeler un moment votre attention.

Parmi ces idées, la plus hardie sans aucun doute est celle de considérer comme des Proserpines les figures qui, au premier abord, semblent des personnifications de la fécondité. L'auteur se fonde sur ce que ces divinités qui portent dans leurs bras un ou deux enfants, représentent de véritables mères. Or, les Gaulois se prétendaient issus de Prosespine. La tra-

dition grecque relative à l'influence tutélaire exercée sur les moissons par la fille de Cérès, et à son union aux enfers avec Pluton, leur était certainement parvenue. Quoi de plus naturel que de placer dans les Laraires et dans les tombeaux, l'image de la mère de la nation, de la divinité protectrice de la vie et de la mort! Lors même que les céramistes Gaulois se seraient inspirés de médailles grecques ou romaines représentant Latone ou Junon Lucine, il reste évident pour l'auteur que la même image introduite dans la Gaule avait pour but de représenter Proserpine.

Dans les figures de la planche 43, (7 et 7 bis) M. Tudot voit des Vergobrets, à cause de la boule qu'ils tiennent à la main, et les ornements qu'ils portent sur la poitrine, rappelant la forme des objets de bronze trouvés à Laferté il y a quelques années et tout récemment à Charroux, il en résulte pour lui que ces derniers objets restés jusqu'àlors inexpliqués, étaient les insignes de ces magistrats. La conclusion serait juste; mais les prémisses offrent-elles toute la certitude désirable?

Une autre opinion émise par notre collègue nous paraît d'autant plus incontestable qu'elle a eu l'approbation de l'un de nos plus savants archéologues, M. de Longpérier. Parmi les bustes et surtout parmi les jouets en terre cuite trouvés dans les tombeaux, bon nombre ont dû avoir été moulés sur des objets plus précieux en métal ou en ivoire. Ces imitations suffisaient comme souvenir pour la tombe, et elles avaient l'avantage de tromper l'avidité sacrilège des

profanateurs. Comment d'ailleurs concevoir de véritables marionnettes exécutées avec une matière aussi fragile ?

Je signalerai encore le passage relatif à la poterie rouge très improprement appelée *samienne*. Il est très probable que jamais poterie pareille n'a été fabriquée à Samos, tandis que tout concourt à faire attribuer à la ville d'ARETIUM (*Arezzo*) l'origine primitive de ces beaux vases à pâte rouge fine et lustrée, à dessins en relief. Il paraîtrait donc plus juste et plus rationnel de donner à cette poterie de luxe le nom de *poterie arétine*.

Il eût été bien à souhaiter, je le répéte, d'avoir l'opinion du savant archéologue anglais sur ces points et sur quelques autres que je pourrais encore vous signaler si je ne craignais d'avoir déjà trop abusé de votre attention; mais il faut savoir borner ses desirs, et malgré ces lacunes notre nouveau collègue étranger a bien mérité de la Société en consacrant, dans un recueil justement estimé, une place aussi importante à l'examen d'une œuvre essentiellement Bourbonnaise car son auteur a depuis longtemps acquis droit de cité parmi nous, les richesses artistiques dont il nous donne la description sortent de la terre que foulent nos pieds et tous les collaborateurs qui lui ont prêté leur concours sont des enfants de notre province.

C^te^ MAX DE L'ESTOILLE.

Moulins, 11 janvier 1864.

# PRINCIPE PSYCHOLOGIQUE

DU

# PROGRÈS DANS L'HOMME.

PAR M. LEGAGNEUR, PROVISEUR DU LYCÉE DE MOULINS,
MEMBRE ASSOCIÉ LIBRE.

*Cor nostrum irrequietum fecit Deus.*
SAINT-AUGUSTIN.
C'est Dieu qui nous a fait une âme agitée.

---

A toutes les époques, les moralistes ont signalé dans l'homme la mobilité des goûts, l'inconstance des sentiments, l'inassouvissement des désirs. Ils ont constaté que la réalisation des vœux les plus chers, l'accomplissement des projets le plus ardemment poursuivis, ne tardent pas à faire place à de nouvelles aspirations, qui, satisfaites à leur tour, laissent dans l'esprit et dans l'âme un vide que rien ne peut combler. Ils ont pris occasion de là, les uns, pour se déchaîner contre cette insatiabilité déraisonnable ; les autres, pour s'apitoyer sur les malheureuses victimes de cette dévorante inquiétude d'esprit. Des conseils ont été donnés, des remèdes prescrits, pour guérir cette maladie de l'âme. Vains efforts ! Si le mal a cédé d'un côté, ça été pour faire irruption de l'autre. Tant il a de profondes racines dans le cœur de l'homme ! Tant la nature se joue facilement des obstacles qui contrarient sa loi providentielle !

D'un autre côté, la religion et la philosophie ont vu, dans ce phénomène moral, une des preuves de l'immortalité de l'âme et d'une vie future. De ce que Dieu a mis dans nos cœurs des désirs infinis qui ne trouvent point ici-bas leur satisfaction, elles ont conclu qu'il réserve, pour une autre vie, l'accomplissement de ces désirs, l'assouvissement de ces aspirations, la jouissance pleine et entière du bonheur vainement poursuivi sur cette terre. Loin de nous la pensée d'infirmer cette conclusion, de combattre cette doctrine et de ne pas reconnaître tout ce que cette induction a de légitime et de consolant. Mais, tout en proclamant que Dieu a pu nous ménager ce moyen d'entrevoir la destinée qu'il réserve à notre âme, serait-il téméraire d'envisager à un autre point de vue une des tendances les plus invincibles de notre nature? Ce besoin de changement, ce désir du mieux, ces élans vers un idéal qui fuit sans cesse, n'auraient-ils pour unique fin que de nous faire sentir ou l'inanité des biens de ce monde ou notre impuissance à jouir d'un bonheur stable pendant notre existence terrestre? On peut, ce nous semble, sans blesser aucun scrupule, assigner encore un autre but à cette féconde inquiétude, à ces mouvements salutaires qui troublent la tranquillité de notre vie Ni la philosophie, ni la religion ne refusent d'admettre qu'en permettant aux passions d'agiter notre âme, Dieu a voulu faire servir au progrès de l'humanité une puissance dont l'abus ou le mauvais emploi est seul contraire à ses desseins.

Il ne saurait évidemment entrer dans nos intentions de vouloir réhabiliter les passions mauvaises, d'excuser les mouvements coupables du cœur, de justifier les orgueilleux emportements de l'esprit. A Dieu ne plaise que nous soyons tenté de disculper le mal, sous prétexte que la source où il peut prendre naissance, est pure en elle-même; que nous voulions déguiser le vice sous un masque honnête, et que nous ayons la prétention d'amnistier ce que condamne la loi morale! Tel n'est pas notre but. En confiant à ces pages

quelques réflexions sur un des plus importants problèmes de la psychologie morale, notre projet est uniquement de donner une explication plausible d'une apparente imperfection de notre nature et de venger, pour ainsi dire, l'œuvre de la Providence, d'aveugles critiques.

Depuis son apparition sur la terre, l'humanité a-t-elle réalisé des progrès dans l'ordre matériel, intellectuel et moral? En effectue-t-elle de nouveaux chaque jour? Pouvons-nous, en y réfléchissant sérieusement, rejeter l'idée qu'elle les continuera dans l'avenir? A cette triple question répondent, d'un côté, des faits nombreux et avérés, de l'autre, un sentiment invincible de la perfectibilité relative de notre espèce. Le passé, à cet égard, nous est un sûr garant des évolutions futures. L'histoire ne nous montre-t-elle pas qu'une transformation continuelle, tantôt lente et tantôt rapide, s'opère au sein des sociétés humaines, par le renouvellement de l'esprit, par l'élévation des sentiments, par le développement des arts et des sciences? Le mouvement commencé depuis des siècles ne s'arrêtera pas; il ne peut pas s'arrêter, car il a son principe et sa cause dans le fond même de notre être. Pour admettre qu'il arrivera une époque où l'humanité s'immobilisera, où elle ne sentira plus aucun besoin d'appliquer son activité et son intelligence à de nouveaux objets, de poursuivre le perfectionnement de ses moyens de jouir et de connaître, il faudrait supposer un changement dans notre nature, une dégradation de nos facultés, un ravalement de l'homme au niveau des êtres condamnés par l'Auteur des choses à ne jamais sortir de l'état où ils furent créés.

Est-ce à dire que tout mal, toute misère, toute souffrance doivent disparaître de la terre? Ce serait folie de le penser. Nous ne rêvons point pour l'homme un état qui ferait de lui un dieu. Quelque loin qu'il aille, sa nature imparfaite le laissera toujours exposé aux atteintes du besoin, aux traits de la douleur, aux attaques de la maladie, aux infirmités de

l'âge, à la nécessité de la mort ; jamais il ne pourra se soustraire entièrement au trouble des passions, au tourment des désirs, à l'amertume du dégoût et de l'ennui. Mais, sans l'effacer jamais, il peut, il doit rétrécir de plus en plus le cercle du mal ; il peut, il doit élargir de plus en plus celui du bien. C'est là sa mission ; c'est là son incontestable tendance.

Mais, si Dieu a destiné les hommes à marcher sans cesse dans une voie de progrès, il a dû nécessairement leur en départir les moyens. C'est ce qu'il a fait non-seulement en les douant d'intelligence, mais encore en les constituant physiquement et moralement, dans des conditions telles que le progrès fût pour eux une loi essentielle de leur nature.

Supposons, pour un moment, que le progrès de l'humanité n'eût pas été dans les vues providentielles. N'est-il pas évident que ni ses besoins, ni ses tendances ne l'auraient sollicitée à sortir de l'état où elle aurait trouvé d'abord les moyens indispensables de pourvoir à la conservation de l'espèce ? Dès l'origine, elle aurait découvert, par l'unique impulsion de l'instinct, la condition immuable qui convenait à sa nature ; elle aurait atteint les limites entre lesquelles son existence aurait été fatalement enfermée ; tranchons le mot, l'humanité, sous une forme extérieure plus parfaite, n'eût été qu'une nouvelle classe dans l'ordre multiple des animaux ; comme eux, elle serait encore aujourd'hui ce qu'elle était en sortant des mains du Créateur.

Telle n'était pas notre destinée. Pétris d'un limon grossier, mais animés d'un souffle divin, éclairés par un rayon céleste, nous étions réservés à exercer notre empire sur la matière, à pénétrer les mystères de la nature, à développer nos facultés, à épurer nos sentiments, à découvrir les lois du monde moral, à nous élever à la connaissance du souverain auteur de toutes choses, à constituer des sociétés qui, dans leurs évolutions, devaient réaliser de plus en plus l'ordre et l'harmonie, dont Dieu a mis en notre esprit le sublime idéal.

Pour accomplir cette noble mission, pour suffire à cette

tâche laborieuse, était-ce assez des facultés supérieures de la raison et de l'intelligence et des ressources d'une organisation privilégiée? Non, il fallait encore l'aiguillon du besoin, le mobile de l'intérêt, le stimulant de la jouissance, l'attrait du plaisir, le désir de la supériorité, l'ambition du succès, la passion de la science, l'amour de la gloire, l'ardeur de la rivalité, et dans un ordre plus élevé, le sentiment du devoir, l'entraînement des affections, la chaleur de la sympathie, l'enthousiasme du dévouement.

Tous ces mobiles, tous ces stimulants ont été prodigués à l'homme. Réunis ou séparés, ils sollicitent son activité, influent sur ses déterminations et entraînent sa volonté.

Mais assigner ce rôle au sentiment, aux différentes affections de l'âme, n'est-ce pas enlever à la raison, dans la conduite de l'homme, la prédominance à laquelle elle a droit? Sans la faire descendre de sa sphère supérieure, sans lui contester sa part légitime dans la vie morale, nous croyons rester dans le vrai en regardant les sentiments affectifs comme la cause immédiate de nos actions. Examinons au surplus ce que pourrait être l'homme sans le sentiment, sans la passion, si toutefois il est possible de le concevoir agissant dans de telles conditions. Ses facultés sont en effet tellement enchaînées, tellement solidaires que ce n'est guère que par abstraction qu'on peut les étudier séparées et isolées. Sensible, intelligent et libre à la fois, l'homme ne serait plus homme, si l'une de ses facultés essentielles et fondamentales était supprimée en lui. Cette considération suffirait peut-être pour montrer l'inutilité d'une discussion sur l'hypothèse d'une condition impossible. Voyons cependant ce que deviendra l'homme dans la condition supposée.

Nous lui laissons la sensibilité physique, pour l'avertir de ses besoins et lui donner les moyens de se soustraire à l'action des corps extérieurs qui pourraient compromettre son existence. Il garde aussi ces admirables instruments de travail, ces mains si délicatement, si heureusement organisées

pour façonner la matière, la modifier et s'en faire un auxiliaire utile et commode. Sa raison, son intelligence restent à sa disposition, et par elles il pense, il réfléchit, il compare, il juge. Le voilà donc, corps et intelligence, mais dépourvu de sentiment, en présence des choses et de ses semblables. Il est dans un état donné, dans l'état de nature, par exemple, sans arts, sans civilisation. Comment en sortira-t-il ? Ses besoins physiques sont satisfaits, autant du moins qu'il est indispensable pour sa conservation. Aura-t-il la pensée d'une condition de vie plus douce, plus élevée ? D'où lui viendra-t-elle ? Ce ne pourra être que d'une comparaison, d'un jugement, d'une induction. Mais toutes ces opérations de l'intelligence pure ne peuvent aboutir qu'à une idée abstraite. Pour aller de la pensée à l'acte qui la réalise, il faut un mobile, un désir, un sentiment enfin. Je sais bien que dans l'homme, tel que Dieu l'a fait, le sentiment est si étroitement lié au jugement prononcé par l'intelligence sur la supériorité d'une chose à l'égard d'une autre, qu'il ne paraît pas s'en distinguer. Mais il n'en est pas moins vrai au fond que l'intelligence, considérée d'une manière rigoureusement abstraite, ne donne et ne peut donner qu'une simple idée Or, par elle-même, une idée ne détermine pas à l'action ; elle resterait purement modification intellectuelle de l'âme, si l'intervention de la volonté, sollicitée par le désir, ne la faisait passer en acte. D'ailleurs, bien que l'homme soit naturellement porté à agir, cependant l'abstraction toute nue est tellement froide que, seule, elle n'aurait le plus souvent que peu de prise sur la volonté. Il faut quelque chose de plus vif, de plus entraînant pour vaincre la force d'inertie que souvent aussi l'âme, cédant à un mol abandon, oppose aux tendances actives. Il y a dans l'homme, à certaines heures, une sorte de paresse, d'indolence native qui paralyse l'activité. Il est besoin d'un stimulant énergique pour combattre cette influence énervante. Un concept intellectuel, pur et simple, serait alors impuissant à imprimer à l'âme le mouvement qui la fera sortir de cet état.

C'est donc le sentiment, c'est-à-dire, la passion, en prenant ce mot dans son acception la plus large, qui nous paraît la cause immédiatement déterminante de l'activité humaine. Sous toutes ses formes, avec toutes ses variétés, il constitue la force agissante à laquelle l'âme obéit dans les modifications et les changements qu'elle traverse. La raison reste bien le régulateur de nos actions, mais le sentiment en est le moteur.

Voilà dans quelles conditions la conscience révèle à l'homme que Dieu l'a placé sur le théâtre du monde, pour y remplir sa destinée. Tel il est, tel il devait être pour réaliser les desseins de l'éternelle Sagesse. C'est à la fois sa noblesse et son tourment, sa dignité et son angoisse, son honneur et sa souffrance, d'être l'instrument providentiel de tout ce qui se fait de grand sur la terre. Est-ce une expiation ou un privilège? une prérogative ou une servitude? N'est-ce pas plutôt une épreuve où chacun, en accomplissant la tâche qui lui incombe, en apportant sa pierre à l'édifice que doit élever l'humanité, est appelé à produire des œuvres qui constituent son mérite ou l'incriminent aux yeux de la suprême Justice?

Quoi qu'il en soit, si toutès les volontés, toutes les énergies tendaient dans un concert unanime et ininterrompu, au progrès de l'humanité; s'il n'y avait nulle déviation, nul mouvement rétrograde, nulle direction fausse; si des catastrophes inattendues ne venaient quelquefois ruiner ce qu'il a fallu des siècles pour construire, nul doute que ce travail de perfectionnement ne fût plus avancé qu'il ne nous est donné de le voir. La Providence a ses raisons pour imprimer aux esprits la direction qu'il lui plaît, pour précipiter les événements dans un sens ou dans un autre, pour susciter les hommes qui tantôt sont un obstacle à la marche progressive des sociétés, tantôt s'en montrent les ardents promoteurs. Il y aurait de la témérité à vouloir sonder ces abîmes. Qu'il nous suffise de constater que ces déviations, ces temps d'arrêt qui se manifestent dans les évolutions diverses de l'humanité, ne donnent point

un démenti à notre thèse, en ce qui concerne l'action personnelle des individus et surtout les mobiles de cette action.

A aucune époque, dans aucune condition sociale, dans aucune circonstance de la vie, l'homme ne se détermine à une démarche, à un acte, à une entreprise, sans avoir en vue d'améliorer sa situation, de réaliser ce qu'il regarde comme un progrès, de se procurer une jouissance, de quelque nature qu'elle soit, présente ou future, ou de se donner au moins le plaisir du devoir accompli. Mais le principe de toutes ces déterminations, c'est le besoin et le désir de changement, c'est la pensée d'un mieux idéal qui ne permet pas que l'esprit s'arrête, que l'âme se repose immobile dans son état présent et qui la pousse à en sortir pour saisir le nouvel objet de ses vœux. Cette influence n'a jamais cessé de s'exercer. A certaines époques, elle a été plus puissante qu'à d'autres; mais, à l'origine des sociétés, comme dans la suite des siècles, c'est elle qui a donné le mouvement; c'est d'elle qu'est venue l'impulsion.

Les premiers progrès furent évidemment réalisés dans le monde pour la satisfaction des besoins physiques. Des abris plus commodes, des aliments plus agréables, des vêtements plus convenables au climat, des armes mieux appropriées à l'attaque ou à la défense, tels durent être les objets sur lesquels s'exerça la primitive et novice industrie des hommes. Puis comme dit le poète,

*Tunc variæ venere artes. Labor omnia vincit*
*Improbus et duris urgens in rebus egestas.*

Mais ces arts grossiers, premiers éléments d'une civilisation dans l'enfance, ne tardèrent pas à suggérer l'idée de jouissances plus délicates. De nouveaux efforts, de nouvelles recherches mirent sur la voie d'importantes améliorations, qui, à leur tour, furent le point de départ de nouveaux progrès. Sans doute il fallut des siècles et le concours de circonstances

favorables pour amener les arts manuels à un point où la satisfaction facile, prompte et régulière des besoins physiques permit à l'homme d'appliquer son esprit à des choses plus élevées. D'ailleurs, même dans la première période, ses facultés supérieures n'avaient pu sommeiller assez porfondément pour ne pas prendre quelque essor. L'effusion spontanée des sentiments naturels, l'explosion des passions non combattues, avaient dù puissamment agir sur le langage, et par le langage, l'intelligence s'était enrichie d'une foule d'idées. Rien donc n'empêche de croire que des chants cadencés, des paroles rhythmiques ont été les premiers bégaiements d'une poésie que le temps devait régulariser. D'un autre côté, le spectacle de l'univers, les grands phénomènes de la nature inspiraient à ces imaginations vierges des sentiments de terreur ou d'admiration qui les menaient à une notion confuse de la divinité.

Ces premiers pas franchis, l'esprit humain, en vertu de ses lois propres et des tendances de notre nature, prit un essor d'autant plus rapide qu'il se trouva favorisé par les circonstances. D'ailleurs le mouvement produit le mouvement; le progrès engendre le progrès : comme un feu qui gagne de proche en proche, il s'étend à toute la sphère de l'activité humaine. Aussi le voyons-nous, à différentes époques, surtout dans ces heureuses contrées où le ciel semble sourire à la terre, embrasser tous les arts, toutes les sciences et développer une civilisation florissante.

Il n'entre pas dans notre sujet d'esquisser, même à grands traits, l'histoire des progrès de l'humanité, dans sa marche à travers les siècles. Le simple aperçu que nous nous sommes proposé, ne comporte pas ces ambitieux développements. Notre étude purement psychologique doit se renfermer dans de plus étroites limites. Revenons donc à l'homme *ondoyant et divers* de Montaigne.

La condition de tout progrès, c'est le changement; mais tout changement n'est pas un progrès. Il appartient à l'homme, être intelligent et libre, d'examiner, au flambeau de la raison

et sous le contrôle de la conscience, si le mouvement naturel qui le porte à modifier ses idées, ses sentiments et ses actes, est déterminé par un caprice, par une fantaisie ou par un motif sérieux et légitime; si le nouvel état auquel aspire son âme, le constituera dans un véritable progrès; s'il n'est pas dupe d'une illusion qui lui présente sous un faux jour l'objet qu'il poursuit de ses vœux. C'est parce que l'homme est sujet à l'erreur, qu'il doit se défier de son premier mouvement; c'est parce que les passions peuvent l'aveugler, que la raison doit intervenir dans ses résolutions.

Mais de ce qu'il peut faire un mauvais emploi de ses facultés; de ce que sa puissance d'initiative, l'incessante activité de son esprit, l'inquiète mobilité de ses sentiments le portent quelquefois à dévier de la route qu'il doit suivre, il ne faut pas condamner en lui toute tentative d'expansion; il ne faut pas comprimer le ressort dont le jeu régulier est non-seulement un invincible besoin de notre nature, mais encore une évidente manifestation des intentions de Dieu sur nous.

Oui, c'est Dieu qui a permis et qui, par conséquent, a voulu que ni le cœur ni l'esprit ne pussent trouver, dans aucun état, une satisfaction assez pleine, assez entière pour s'y reposer, pour s'y fixer sans retour ni changement. Notre âme est une force qui toujours se meut et s'agite, dont le principe et l'essence sont l'activité et le mouvement. Qui dit esprit, intelligence, dit le contraire de l'immobilité et du repos. L'idée fixe, la pensée immobile, c'est la folie. Il n'est pas de volonté assez énergique, assez puissante pour concentrer la pensée sur un objet unique, même pendant un jour; pour attacher l'âme à un seul et même sentiment et l'y absorber tout entière sans interruption pendant un temps quelque peu prolongé. Nos idées, nos pensées, nos sentiments ne sont qu'une suite, une série des modifications sans cesse renouvelées de notre âme. Voilà la loi de notre constitution intime; c'est là qu'est le principe de nos actes; là que réside la cause du progrès. Il y a là un moteur à régler sans doute, mais non à détruire.

Ils ne doivent donc pas craindre de céder à ses excitations salutaires, ceux qui en reçoivent la bienfaisante impulsion, qui éprouvent l'impatience du repos et sentent l'aiguillon de l'activité féconde. Ils obéissent aux lois providentielles, ces poètes inspirés, dont la verve s'échauffant sur un chef-d'œuvre cherche avec une noble ardeur la forme plus accomplie que rêve leur imagination surexcitée ; ces artistes d'élite qui, devant le marbre ou la toile s'animant sous leurs doigts, poursuivent, dans une lutte fiévreuse, la réalisation de l'image idéale entrevue dans les extases du génie ; ces savants animés d'une vive émulation, qui ne gravissent les hauteurs de la science que pour s'élever sans cesse et découvrir de nouveaux horizons ; ces philosophes à l'esprit pénétrant, qui travaillent avec un zèle infatigable à dévoiler les mystères encore cachés de l'âme et de la nature ; ces industriels entreprenants et hardis, qui ne se donnent ni repos ni trêve pour étendre leurs inventions et découvrir de nouvelles applications de la science ; ces voyageurs, ces missionnaires intrépides, qui, au péril de leur vie, ne craignent pas de s'aventurer jusqu'au milieu des repaires de la barbarie, pour y porter les bienfaits de la civilisation ; ces âmes généreuses, dont l'ardente charité ne croit jamais avoir assez fait pour le bonheur de leurs semblables ; ces apôtres enthousiastes de toutes les saintes doctrines, qui luttent sans relâche pour le triomphe de la vérité. Tous ceux enfin, qui, loin de s'endormir dans une lâche inertie, prennent part au mouvement qui doit faire avancer l'humanité dans sa voie, c'est Dieu qui les inspire ; c'est lui qui leur crie : Marche, marche ! *Cor nostrum irrequietum fecit Dominus.*

LEGAGNEUR.

---

# POÉSIE.

—

## L'HIVER.

PAR M. L. C. AUFAUVRE, MEMBRE CORRESPONDANT.

---

La neige vole et tourbillonne,
L'ouragan mugit sur les toits,
Le passant morfondu frissonne
Et le loup hurle au bord du bois.

Il est nuit..... dans la plaine morte
Un foyer seul allume un feu.....
Un pauvre vient, frappe à la porte :
— « Ouvrez-moi, pour l'amour de Dieu !

« Pour un instant donnez-moi place
« Près des tisons, ô gens pieux. »
Il entre et pose sa besace
En tremblant fort..... il est si vieux !

Non loin du père et de la mère,
Entre les cinq petits enfants,
Il réchauffe à la flamme claire
Ses membres secs et tremblottants.

La besace à la lourde panse
Contient du pain pris en tous lieux...
Les petits enfants, en silence,
La regardent du coin des yeux.

« Heureux, vous et votre famille,
» D'avoir un angle où vous blottir
» Devant un bon feu qui pétille ! »
Dit l'homme avec un gros soupir.

« — Et vous heureux, lui dit son hôte,
« D'avoir un sac rempli de pain,
« Et d'en pouvoir trouver sans faute
« Quand vos jeunes enfants ont faim !

« Heureux d'avoir ce grand courage
« De tendre la main par les champs,
« D'implorer, sans craindre l'outrage,
« Les bons ainsi que les méchants !

« Ce soir, en ma misère extrême,
« Aux portes si j'osais frapper,
« Je ne verrais pas ceux que j'aime,
« Se coucher, hélas ! sans souper. »

Le vieux, en tremblant, se redresse,
A ces aveux, à ces accents,
Voyant les regards de détresse
Des pauvres petits innocents ;

Et soudain, d'une main émue
Que rien ne pouvait retenir,
Aux cinq enfants il distribue
Le pain qu'il vient de recueillir ;

Et Jésus qui dans ce bas monde,
N'eut pas pierre où poser son front,
Dont l'humilité fut profonde,
Qui souffrit et subit l'affront ;

Jésus-Christ du haut de son trône,
En souriant bénit celui
Qui, manquant de tout, fait l'aumône
A des gens plus pauvres que lui.

L. C. AUFAUVRE.

# LE VIEUX BATELEUR

PAR M. L'ABBE FAYET, CURÉ DE HYDS (ALLIER), MEMBRE CORRESPONDANT.

—

La toile s'est levée, et le vieux bateleur
S'avance tout couvert de clinquant, de paillettes ;
Il sourit sous le fard qui lustre ses pommettes,
Sous ses vils oripeaux il masque sa douleur.

Vieillard infortuné, ton aspect me fait peine !
Sur ces tréteaux usés, essoufflé, hors d'haleine,
Tu viens danser en cheveux blancs !
A deux pas du tombeau, de ta lèvre flétrie
Tu jettes à la foule une bouffonnerie,
Indigne, hélas ! de tes vieux ans !

Un sourire inspiré par une tête blanche,
En face de la tombe où tu vas au hasard,
Quand tes jours vont finir, quand ta tête se penche,
Voilà donc ta couronne, ô malheureux vieillard !

La mémoire avec l'âge et se perd et s'efface,
Les plus vifs souvenirs ne laissent plus de trace,
Le temps nous fait tout oublier ;
Toi, tu dois retenir des mots vides et fades,
Il faut dans ton cerveau loger cent pasquinades,
C'est la loi de ton dur métier !

Le bras quand on est vieux tombe de défaillance ;
Le vieillard qu'ont brisé des travaux glorieux,
Ne lève plus la main que pour bénir l'enfance,
Que pour faire monter ses prières aux cieux.

Et te voilà, pour plaire à la foule moqueuse,
Du geste accentuant chaque parole creuse,
Quel sort, pauvre vieux comédien !
Ton bras avec effort s'avance ou se retire,
Il faut à ton public arracher un sourire ;
Tant de peine et de bruit pour rien !

Et tout-à-coup voilà qu'il s'assied de fatigue,
Penché dans son fauteuil il respire un moment ;
Ecoutez les lazzis que la foule prodigue :
« L'acteur pour le public est sans gêne vraiment ! »

Il reprend son discours, et sa voix sépulcrale
S'efforce de remplir les voûtes de la salle
De son murmure lent et sourd ;
Mais la salle trépigne et de sifflets l'accable ;
« Le bon-homme vraiment n'est plus même capable
« De répéter un calembourg ! »

Le vieillard balbutie et poursuit sa harangue,
Il tremble ; pourra-t-il arriver jusqu'au bout ?
Un trouble inconnu semble avoir glacé sa langue,
Son front penche, sa voix s'arrête tout-à-coup...

La sonnette résonne et la toile s'abaisse.
Ce bruit, qu'annonce-t-il ? la joie ou la tristesse ?
Est-ce là le glas de la mort ?
D'abord on crie, on siffle avec impatience,
Et puis lasse bientôt de ce trop long silence
La foule indifférente sort.

Le vieillard sur son siége est étendu sans vie,
Et cependant le fard de ses reflets menteurs
Embellissant ses traits, sur sa face flétrie
Comme un dernier mensonge étale ses couleurs.

Oui, ce rouge effronté qui farde son visage,
Il semble dire à tous, en son amer langage,
Que chez toi, malheureux vieillard,
Tout ne fut que mensonge, illusion, fumée ;
Voilà ce que nous dit ta face inanimée,
Et sur ta vie et sur ton art.

Et bientôt entourant sa dépouille mortelle,
Ses confères grimés, sans respect pour ses os,
De s'écrier en chœur : « Honneur, gloire immortelle !
« Sur le champ de bataille il est mort en héros ! »

Puis une figurante ose, en habits de muse,
Sous les yeux du public que cette farce amuse,
Venir sur nos tréteaux tremblants,
Déposer sur son front, comme un dernier outrage,
Des lauriers en papiers chiffonés par l'usage,
Couronne de ses cheveux blancs.

Deux hommes seulement vinrent, quand ce fut l'heure,
Réclamer le cercueil qu'aucun deuil n'entoura,
Et quand le mort gagna sa dernière demeure,
Si personne ne rit, personne ne pleura.

(*Imité d'Anastase Grün*)

A. FAYET.

# PIÈCES

# CURIEUSES OU INÉDITES

## RELATIVES A L'HISTOIRE DU BOURBONNAIS.

—

### ADDITIONS AU CARTULAIRE DE LA CHAPELLE AUDE.

Nous réunissons ici, comme appendice aux *fragments du Cartulaire de la Chapelle Aude* publiés à part l'année dernière, par la Société d'Emulation, quelques pièces qui étaient bien de nature à entrer dans ce volume, si nous les avions connues à cette époque. De nouvelles recherches, faites à Paris cet hiver, nous ont mis à même d'en augmenter notre collection de textes inédits sur le Bourbonnais.

Parmi ces documents, les deux premiers seulement ont fait partie du Cartulaire de la Chapelle-Aude, où ils portaient les nos LXXXV et LXXXXV. Nous les avons trouvés, l'un et l'autre, dans la collection Duchesne (vol. 20 fiis 271 et sqq), et nous les avons jugés dignes d'être publiés pour plusieurs motifs.

L'un et l'autre réunissent bien tous les caractères d'une transcription de textes réellement mérovingiens, remaniés avec plus ou moins d'habileté aux XIe et XIIe siècles, soit par l'abbé de St-Denis Rainier, soit par le rédacteur demeuré inconnu du Cartulaire de la Chapelle-Aude. On y retrouve, en effet, quelques-unes des incorrections les plus fréquentes dans les diplomes mérovingiens (*cartas... in quas... legitur ipsas*

63

*villas, quorum vocabula nuncupatur Reguliacus et Malliacus, cum colonicas vel omni adjacentias earum fuisse concessum*). — Les formules sont bien celles des VII[e] et VIII[e] siècles, dans lesquelles on aurait seulement corrigé les fautes de langue les plus grossières, comme cela s'est fait généralement aux XI[e] et XII[e] siècles Le grand Cartulaire de Cluny en fournirait au besoin plusieurs exemples.

Nos deux textes mérovingiens semblent donc pouvoir être acceptés, sans qu'il en coûte à la vérité, je ne dirai pas comme des transcriptions irréprochables, au point de vue philologique surtout, mais du moins comme des traductions plus ou moins fautives, faites sur les originaux par les intéressés, et qui certainement, ne sont pas indignes de toute confiance, au moins quant aux données qu'elles peuvent fournir à la géographie et à l'histoire locale. Or, c'est à ce point de vue seulement qu'on peut encore essayer d'en tirer parti.

Ainsi, nous nous croyons en droit de conclure de nos deux chartes : 1° que les villages dont il y est question, Reuilli (*Reguliacus*) et Maillet (*Malliacus*) dans l'une, et Paslières (*Pascellarias*) dans l'autre, remontent véritablement à l'époque mérovingienne ; 2° que les comtes nommés dans le n° LXXXV, Namacius et Prætextatus, ont gouverné, à peu de distance l'un de l'autre, le comté de Bourges dans le territoire duquel se trouvaient à la fois Reuilli et Maillet, et que Prætextatus a précédé Namacius d'un certain nombre d'années. Ce dernier nom, du reste, n'est pas absolument nouveau dans l'histoire de nos provinces : Le Gallia Christiana (tome 2, (1720) col. 230), d'après Grégoire de Tours (hist. lib. 2. cap. 16), nous fait connaître un évêque de Clermont nommé Namatius, successeur de St-Rustique, enseveli dans l'Église de St-Étienne, bâtie par sa femme auprès de Clermont, et plus tard canonisé. Peut-être notre Namacius était-il un de ses descendants ? Un autre Namacius évêque d'Orléans en 587, est nommé par Mabillon dans ses Annales Bénédictines (tome 1[er] p. 176, in-f° édition de Lucques, 1739.) Enfin 3° nous croyons pouvoir re-

garder comme constant le fait de donations mérovingiennes à l'abbaye de St-Denis de nos trois *villæ* situées en Berry et possédées, à la date de notre texte (fin du VII[e] siècle) par le prêtre Marivoldus, soumis à l'abbé de St-Denis.

Il ne faut pas toutefois se méprendre sur le véritable caractère de nos pièces. Mabillon qui avait eu entre les mains le Cartulaire de la Chapelle-Aude, que lui avait communiqué Vyon d'Hérouval en 1688, (selon l'inventaire des titres de St-Denis par Dom Thomas), s'exprime ainsi dans ses Annales Bénédictines, (tome 1[er] p. 461, *sub anno* 670) : Les titres où se trouve le nom de *Leobefarius* [notre *Leubapharius*] sont d'une authenticité plus que douteuse et ne méritent aucune confiance. «Instrumenta in quibus Leobefarii nomen invenitur, sublestæ fidei sunt, nec ullam merentur fidem.» Nous n'entendons certainement pas révoquer en doute l'autorité de Mabillon ni en appeler de son arrêt, mais nous y soumettre et l'interpréter. Chronologiquement nos chartes n'ont aucune autorité : elles ne peuvent servir ni à fixer une date ni à l'infirmer, mais comme traditions, comme souvenirs approximativement fidèles d'une époque éloignée, sans doute, mais dont il devait encore subsister de nombreux écrits, vivants et véridiques témoignages, nous pensons qu'elles ne peuvent pas être regardées comme absolument sans valeur, et que pour la topographie surtout, il y a lieu d'en faire un utile et légitime emploi. D'ailleurs, la remarque de Mabillon s'applique peut-être moins à notre pièce qu'aux fabuleux diplômes attribués à Dagobert, et publiés par Doublet d'après des copies plus ou moins anciennes, et surtout d'après le Cartulaire blanc, où notre n° LXXXV ne se trouve pas. Il semble même que cette charte de Clotaire où se trouve le nom de Leubapharius, offre, quant à sa rédaction, peu de prise à la critique. Nous sommes pourtant forcés de l'abandonner, surtout parce que nous ne trouvons de roi Clotaire, ayant pour frère un Childebert aussi roi, et pour petit fils ou neveu, un Clovis, que Clotaire 1[er] : ce qui nous reporterait au VI[e] siècle, avant même la

date assignée à la donation de Théodila, l'un des plus anciens titres de St-Denis. Il est vrai que Clovis II, fils de Dagobert a été appelé aussi Clotaire, mais on pense que c'est par erreur que ce nom lui a été donné, après sa mort, et seulement par quelques chroniques anonymes. (Mabillon ib. I, pag. 458, sub anno 669). D'ailleurs, il n'a eu ni frère ni petit fils ni neveu qui aient porté les noms de Childebert et de Clovis, pas plus que Clotaire III son frère et successeur. Il faut donc supposer que dans notre diplôme mérovingien les noms des princes ont du être ou imaginés sans raison pour en remplacer d'autres qu'on ne pouvait parvenir à déchiffrer, ou étrangement défigurés par un copiste inhabile. La pièce nº LXXXXV est la version primitive de notre pièce V des fragments, etc., publiée d'après Doublet, et le cartulaire blanc. Elle nous a paru digne d'être publiée, à cause de la différence qu'elle offre avec le texte déjà connu, et parce qu'elle reproduit fidèlement celui qui a été établi par le compilateur du cartulaire de la Chapelle-Aude.

La seconde partie de cet appendice se compose de l'analyse (je dirais presque de la traduction) de deux pièces jadis conservées à Saint-Denis, mais qui ne sont pas parvenues aux archives de l'Empire. La première, (nº 2031) nous fait connaître, dans le plus grand détail, les changements opérés au XIIIe siècle, par l'abbé de Saint-Denis Guillaume, dans les coutumes de la Chapelle-Aude, que les progrès accomplis depuis deux siècles, devaient faire regarder dès lors comme très peu avantageuses aux bourgeois du prieur. En effet, les améliorations réalisées par l'abbé Guillaume ne sont guère que la concession aux bourgeois de la Chapelle-Aude de droits analogues à ceux que les sires de Bourbon avaient depuis longtemps reconnus à leurs bourgeois des bonnes villes comme Villefranche, Moulins, Gannat, Montluçon, etc.

Le seconde (nº 2032) est un traité avec le seigneur de Culent, qui semble avoir hérité, au moins pour moitié, des droits reconnus jadis aux sires d'Huriel, sur les foires de la Chapelle-

Aude, par l'entremise et sous la garantie de l'archevèque Richard. Toutes les deux sont de 1249.

On nous permettra bien de rectifier ici quelques erreurs et omissions qui nous ont été signalées (1) dans la table des noms de lieux qui accompagne les *fragments du Cartulaire de la Chapelle-Aude*.

*Salviacum* est bien *St-Désiré*, comme nous le disions dans notre introduction pag. vi., et non *Saugeat*, comme il a été dit par erreur, à la table des noms de lieux, article *Salviaco* ( *Æcclesia Sancti Martialis de* ) page 190.

*Capella in honore beati Martini* est *La Chapelette* ( commune du canton d'Huriel ) ; ses deux villæ *Goloaco* et *Longavilla* sont la première *Gouëlat* ( hameau de cette commune ) et l'autre *La Vallas* ou *La Villatte*, écarts tous deux peu distants de Gouëlat et de la Chapelette.

Les noms de lieux, que nous avons lus *Berno* et *Bozia* dans notre pièce XX, p. 49, ont été lus *Gerno* et *Gozia* par Doublet et Félibien, et traduits avec toute raison par ceux de *St-Pierre de Jars* (Indre) et de *Gouers sur Arnon*, hameau de la commune de Ségry (Indre), l'un et l'autre anciennes paroisses à la nomination du prieur de Reuilli, avant 1792.

N'oublions pas, pour en finir , de mentionner cette circonstance que, dans l'inventaire de Dom Thomas, nos pièces XVII, XXXIV et XXXV, analysées d'après les originaux conservés jusque là, sont datées toutes trois de 1107.

Nous aurions encore bien d'autres corrections et rectifications à faire à notre table des noms de lieux , mais comme elles portent toutes sur des localités étrangères au département de l'Allier, et qui par conséquent ne nous sont que peu ou point connues, nous avons cru pouvoir nous dispenser de les énumérer ici.

A. M. CHAZAUD.

(1) Surtout par M. A. Houzé, que nous prions de vouloir bien agréer nos sincères remerciements.

---

## Nº LXXXV.

Clotarius rex Francorum Namacio comite.

Vir venerabilis Leubapharius abbas, missa petitione pro Marivoldo presbytero suo, cartas divæ recordationis germani nostri Childeberti regis, nec non et Chlodovedi nepotis nostri nobis ostendit, in quas manifeste legitur ipsas villas, quorum (*sic*) vocabula nuncupatur Reguliacus et Malliacus, cum colonicas vel omni adjacentias earum fuisse concessum, unde et nostra auctoritate a Prætextato comite recolimus dedisse, nunc petiit supra dictus abbas ex hoc se nostra præceptione firmari. Et ideo, inspectas cartas anteriorum principum, quod per ipsas cum immunitates retinuerint et in presenti tempore cum æquitatis ordine possidere videntur, nostra in Dei nomine auctoritate firmari de memoratis villis, nemo inquietante a quolibet extra judicia contempni aut inquietari permittas, sed te defensante sibi juste debitum Deo propitio teneant atque possideant.

---

## LXXXXV.

Dagobertus rex Francorum, vir illustris. Priusquam subitanea transpositio mortis eveniat, oportet pro salute animæ vigilare, ne forte inveniat aliquem imparatum, eoque sine aliquo respectu præsentem lucem auferat, atque perpetuis tenebris æternis eum tormentis tradat. Quin potius, dum proprio libertatis jure subsistit, ex caducis substanciis in æterna tabernacula vitam quærat mercari perpetuam? Idcirco ego, pro remedio animæ meæ, monachis basilicæ domni Dyonisii peculiaris patroni nostri, in qua ipse preciosus martyr cum sociis suis corpore quiescat, cum nos sepeliri optamus ubi

Aigulfus abbas præesse videtur, concedimus villam Pascellarias nuncupatam, sitam in pago Bituricensi, cum omnibus adjacentiis suis, mancipiis videlicet utriusque sexus, cum pratis, sylvis, aquis, aquarumve decursibus, sicut hactenus a fisco nostro possessa est, ita ex nostra indulgentia, propter acquirendam animæ nostræ salutem, vel pro filiorum nostrorum stabilitate, præsenti et futuro tempore in perpetuum proficiat habenda, nullusque de filiis nostris, aut regibus Francorum, successoribus scilicet nostris, nec pontifex, nec abbas ipsius monasterii, nec quælibet præpotens persona prædictam villam, quam eidem sancto loco concedimus, auferre præsumat, si iram Dei et offensam domini Dionysii non optat incurrere. Et ut hæc præceptio firmior habeatur, vel per tempora confirmetur, manus nostræ subscriptionibus subter eam decrevimus roborari. Dagobertus rex subs. Dado scripsit. Datum sub die kal. novemb. anno XV regni nostri feliciter. Amen.

---

## INVENTAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS

### PAR DOM THOMAS.

(*Archives de l'Empire*, LL. 1190, t. 2°, f° 447 et suiv.)

---

### 2021.

Charte par laquelle Guillaume abbé, et le couvent de Saint-Denis deschargent, à perpétuité, les habitants de la Chapellaude, de Couz, et autres villages dépendans du prieuré de la Chapellaude, des droits de main morte, forage, de vin (1), et leur accordent la faculté de se marier où bon leur semblera,

(1) *Sic*. Probablement pour Banvin.

sans la permission de l'abbé de Saint-Denis, ny du prieur de la Chapellaude, et ordonnent que les tailles et redevances, que le prieur avoit de coustume de percevoir sur lesdits habitants, seront cy après assises ou imposées par quatre ou six d'iceux, qui seront choisis par ledit prieur ou son prévost et lesdits habitans, annuellement, le jour de l'assomption, et feront serment de bien et fidellement faire les dittes assises sur chacun des dits habitans selon ses facultés, sans pouvoir imposer plus de six sols monnaie courante sur les plus riches, ny moins de dix huit deniers sur les plus pauvres ; et, en cas que les dits habitans soient défaillans de nommer trois d'entre eux pour faire les dittes assises, dans la huitaine après la sommation qui leur en sera faite, le prieur pourra seul nommer tous les dits six jurez. Item, chaque habitant vassal dudit prieuré sera tenu de luy payer, par chacun an, au jour de Toussaint, une quarte d'avoine, à la réserve de ceux qui ne possèdent point de maison en propre, et les femmes qui n'ont jamais été mariées, lesquelles ne payeront ny l'assise ny avoine, si elles n'ont point de maison en propre, mais si elles en ont, elles payeront l'avoine seulement, et les vefves ne payeront point l'assise, mais payeront l'avoine (1) si elles ont maison en propre, et les orphelines et enfants des vefves ne payeront rien des dittes assises, jusqu'à ce qu'ils soient en âge nubile, ou qu'ils puissent exercer leur mestier. Item, lesdits habitans pourront transférer leur demeure et leurs meubles et effets hors la seigneurie dudit prieuré, en luy payant et continuant tousjours les censives à lui deues, et sans rien payer desdittes assises et avénages ; mais si pour la deffense ou utilité de ladicte ville, il convient faire quelques frais, ou despense, tous les habitans d'icelle et des lieux justiciables dudit prieuré, même ceux qui auront transféré leur demeure ailleurs, seront tenus de contribuer auxdits frais et dépense, selon la taxe des jurez.

(1) L'original porte « la même ».

Item, ledit prieur pourra réunir à son domaine, ou donner à ses vassaux, les terres que ceux qui vont demeurer ailleurs tenaient à champart ou servage dudit prieuré; et si quelqu'un d'iceux, avant la translation de son domicile, avait commis quelque crime ou forfait dont il y eust preuve certaine, le prieur pourra faire saisir tous ses effets jusqu'à ce qu'il l'aye amendé ; mais si la preuve n'en est pas constante, ses effets luy seront rendus, jusqu'à ce que la preuve en aye esté faicte en la cour et justice dudit prieur.

Item, chacun desdits habitans ayant héritiers ou non pourra donner en aumône et léguer tous ses biens meubles à qui bon luy semblera, et ses immeubles aux vassaux dudit prieuré, mais ils ne pourront disposer de leurs immeubles et héritages mouvans dudit prieuré, en faveur des serfs dépendans d'autres seigneurs, si lesdits héritages ne sont de la censive et seigneurie d'iceux.

Item, si quelqu'un desdits habitants lègue ou donne quelques héritages mouvans en censive dudit prieuré à quelque église communauté ou gens de main morte, ils seront obligés de les mettre hors de leurs mains. Item, si un archevèque ou autre personne puissante se transporte dans ladicte ville, soit pour la deffense d'icelle, ou pour l'utilité des bourgeois, la communauté desdits habitans les deffraira, le tout ainsi accordé auxdits habitants à leur prière et requeste, sauf en tout toutes les austres coustumes et droits appartenants audit prieuré, qui ne sont enoncez en la présente charte passée sous les seaux desdits abbés et couvent au mois d'Aoust 1249.

En original.

---

## 2032.

Accort passé entre Guillaume abbé, et le couvent de Saint-Denis, d'une part, et Renoust seigneur de Cullent, d'autre, portant que toute la justice tant haute que basse des villages

de la Chapellaude de Couz et de la Courtade demeureront et appartiendront au prieur de la ditte Chapellaude, à perpétuité, à la réserve du péage appartenant audit Renoult, qui luy demeure, et à ses successeurs, et à la réserve pareillement de la justice appartenant audit seigneur de Cullent dans les trois foires qui se tiennent à la Chapellaude, l'une commençant depuis le soleil levant du dimanche devant la Saint-Denis jusqu'au soleil couchant du dimanche suivant, la seconde depuis le premier dimanche de caresme jusqu'au dimanche suivant, et la troisième, depuis le dimanche d'après l'ascension jusqu'au dimanche suivant, en sorte que le péage du seigneur d'Uriel, le péage du seigneur de Cullent *et laida* [les droits qui se perçoivent sur les marchands et marchandises des foires] et toutes les amendes, tant grandes que petites, seront partagées entre ledit prieur qui seul en aura moitié, et les dits seigneurs d'Uriel et de Culent l'autre moitié à partager entre eux. Mais quant aux droits d'estalage de quelques marchandises que ce soit qui se vendent dans les dittes foires, et droits de leida, et péage de l'huille, lesdits seigneurs n'y prendront aucune chose, mais appartiendront audit prieur seul et pour le tout. Toutes les amendes doiven estre jugées en la cour et justice dudit prieur, et non ailleurs, par le prieur et lesdits seigneurs, ou leurs officiers. Le prieur assignera jour au complaignant et à l'accusé à comparoir à ses plaids. Si aucun larron ou criminel est pris dans les dittes foires, il sera directement conduit en la justice et prison dudit prieur, et le lendemain des dictes foires sera jugé dans la justice dudict prieur, tant par luy que par les dits seigneurs ou leurs officiers, et si dans ledit jour, les deux parties ne peuvent s'accorder en justice, le prisonnier sera gardé huit jours dans la prison dudit prieur, et ensuite dans les prisons des autres deux seigneurs alternativement, si ledit prisonnier ne peut estre jugé dans la première semaine d'après la capture; en sorte, néantmoins, qu'il sera toujours conduit à la cour du prieur pour y estre jugé Item, s'il arrive, hors le temps des

dictes trois foires, quelque forfait pour lequel le coupable doive estre puni de mort, mutilacion de ses membres, ou confiscation de ses héritages, selon la coutume du pays, ledit prieur en fera la justice en sa cour, quand bon lui semblera, et après le jugement assignera jour, au moins huitaine auparavant l'exécution, audit seigneur de Culent, au village de Crouste, pour venir ou envoyer à la Chapellaude faire exécuter le criminel, et à faute par luy d'y venir ou envoyer, ledit prieur et son juge, de sa part, ou autres par luy commis, pourront faire exécuter le criminel, ainsi qu'ils aviseront bon estre, sans attendre d'autre seigneur, sauf le droit du seigneur d'Uriel à la ditte dénonciation faite audit seigneur de Culent, pour laquelle en cas de discort, on s'en rapportera au serment du prévost du prieur, ou de celui qui aura fait la ditte dénonciation. Quant à la justice des villages de Couz et de la Courtade les amendes jusqu'à soixante solz un denier appartiendront audit prieur, et si elles excèdent cette somme, le surplus en appartiendra audit seigneur de Culent, mais la justice en appartiendra audit prieur seul, sans aucune participation d'autres seigneurs, ny de leurs officiers ; et lorsqu'il y aura quelque criminel à juger, punissable de mort, mutilacion de membres, ou confiscation de ses biens, lesdits seigneurs de Culent ou leur officier, avec ledit prieur, ou son officier, se trouveront audit village de Couz, à certain jour dénoncé par ledit prieur auxdits seigneurs de Culent, huitaine auparavant *apud Cristam* à Crouze (1) (*sic*) pour juger ledit prisonnier, et après qu'il aura esté jugé par ledit prieur, et ledit seigneur de Culent, ou leurs officiers, ledit seigneur en fera faire l'exécution, et si après la ditte dénonciation, ledit seigneur ny son officier ne se trouvent au jour indiqué, ledit prieur comme vray seigneur, ou son officier jugeront le coupable et le feront exécuter, comme ils aviseront bon estre, sans attendre qui que ce soit, sauf neantmoins audit prieur et audit

(1) A la Creste.

seigneur de Culent les héritages confisquez sur leurs vassaux réciproquement; et le prévost de Couz demeurant à la Chapellaude, fera serment audit seigneur de Culent, que le prieur ne rendra jamais ny fera rendre, dans la justice de Couz et de la Courtade, aucun jugement par lequel les seigneurs de Culent soient frustrez de leurs amendes excédantes ladite somme de LX solz un denier; et s'il arrive que le prisonnier, par violence ou par cas fortuit, vienne à s'évader, le prieur et son prévost en seront deschargez en se purgeant par serment, qu'ils n'ont aucunement contribué, par eux ny par autruy, à la ditte évasion, ce qui se doit pareillement faire des prisonniers de la Chapellaude. Item, le prieur aura dans la rivière du Cher *Ramejas* (1), mais ne pourra pescher dans la ditte rivière ny dans les autres eaux dudit seigneur de Culent, avec retz ni autres engins, sans le consentement dudit seigneur, lequel ne pourra rien prétendre es pailles des dixmes de Crouste. Item, la maison du prieuré de la Chapellaude, et sa maison de Couz, auront leurs usages pour mettre leurs pors et autres bestiaux paistre, et pour leurs chauffages et bastimens, et chauffer le four de la Chapellaude, et pour leurs autres necessités, dans les forests de la Chapellaude et de Mortareu (de Mortières) selon les bornes cy après; scavoir depuis le lac de *Nagia* jusqu'à la fontaine à Robert, et depuis la dicte fontaine jusqu'au village de Coutines, et depuis ledit village jusqu'au lac de Villaine, et d'icellui lac jusqu'aux villages de Picoutrant, et de Forgettes jusqu'au village de la Chapellaude, suivant le chemin conduisant du dit Forgetes jusques à la Chapelaude; *salvis plaisiis et nemoribus* (sauf les bois) et forests des vassaux dudit seigneur du Culent qui se trouvent enclavés dans les dittes bornes, dans lesquelles ledit prieur n'a

(1) Droit de pêche au moyen de branchages liés en faisceaux; se prend aussi pour l'endroit même du cours d'eau où l'on avait placé les engins de cette nature. Voyez DUCANGE, * 2 *Rama*; *1 Ramata*. *Rameda* et *Rameia*.



rien pris jusqu'à présent. Ledit prieur aura dans les forests de Lap son droit d'usage pour bastir, seulement dans le village de la Chapellaude, sa maison de Couz aura son usage dans les forests et bois sciz entre Croust et le village de Couz, tant pour son chauflage, bastiments, paisson de porcs et autres bestiaux, que pour ses autres nécessitez. Et ledit seigneur de Culent ny ses successeurs ne pourront faire essarter, deffricher, ny affermer les dictes forests de la Chapellaude et de Mortières et autres forests designées ès-bornes cydessus; et en cas que ledit seigneur de Culent ait accordé à qui que ce soit droit d'usage dans les dittes forests, il sera tenu de le révocquer sans aucun délay, et ne pourra ledit prieur rien prétendre dans les autres forests dudit seigneur, lequel sera tenu et ses successeurs pareillement, de bien et deuement et de bonne foy faire garder les dittes forests, en sorte que ledit prieur, ou sa maison de la Chapellaude, ne puisse jamais perdre ses droits d'usages cy-dessus exprimez. Et au surplus, ledit seigneur de Culent a cédé et abandonné à l'abbaye de Saint Denis et audit prieuré de la Chapellaude, tous autres droits, coutumes, justice et seigneurie qu'il avoit pu prétendre ausdits villages de la Chapellaude, de Couz et la Courtade, et s'est obligé d'en donner ses lettres de reconnaissance, pardevant le seigneur de Bourbon, l'archevêque de Bourges ou son official, celles-cy passées sous les sceaux desdits abbés et couvent, au mois d'aoust 1249.

En original.

---

## PRIX
### DE LA MAIN D'ŒUVRE, DES SALAIRES ET DES DENRÉES DANS LE BOURBONNAIS EN 1728.

Le hasard nous ayant mis sous la main un feuillet d'un livre de dépenses domestiques de l'année 1728, nous avons cru utile d'en extraire quelques lignes et de les reproduire ici

pour servir de terme de comparaison entre les prix de la main d'œuvre, des salaires et des denrées au commencement du dix-huitième siècle, et ceux de notre époque :

| | | | |
|---|---|---|---|
| — Six livres de mouton....... | 0 liv. | 12 sols | den 8 |
| — Plus treize livres de fil livré à Chacaton devant que revenir à Boussac........... | 13 liv. | | |
| — Plus une charge de blé..... | 9 liv. | 10 s. | |
| — Plus une émine d'orge..... | 3 liv. | 10 | |
| — Plus sept livres de mouton . | 0 liv. | 14 s. | 0 den. |
| — Plus quatre livres et demie de beurre................ | 1 liv. | 13 s | 9 |
| — Plus deux pigeons........ | 0 | 10 | 0 |
| — Plus une brebis .......... | 1 | 10 | 0 |
| — Plus trois douzaines d'œufs. | 0 | 10 | 6 |
| — Plus deux dindes.......... | 1 | 10 | |
| — Plus trois carpes.......... | 0 | 6 | |
| — Pour la nuit de trois chevaux à Saint-Pourçain......... | 1 | 13 | |
| — Plus 22 livres de fil........ | 13 | 0 | 0 |
| — Plus Mme Gardien a payé à Andrau pour journées employées en l'année 1728 à raison de 4 sols au nombre de 28 journées, montant à. | 5 liv. | 12 s. | |
| — Plus à Henri Prugnol pour neuf journées à 4 sols employées en l'année 1728, montant à...... ........ | 1 liv. | 16 s. | |

# LISTE

DES

# MEMBRES TITULAIRES,

## ASSOCIÉS LIBRES ET CORRESPONDANTS

DE LA

## SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

—

1861.

—

MM. Le comte de l'ESTOILLE, *président*.

Méplain aîné, *vice-président*, pour la classe des sciences.

De Bure, *vice-président* pour la classe des arts.

Legagneur, *vice-président* pour la classe des lettres.

Alary, *secrétaire-archiviste*

Bouchard, *secrétaire-adjoint*.

Gueston, *trésorier*.

Tudot, *conservateur du musée*.

**Membres de droit.**

M. le Préfet du département de l'Allier.

Mgr l'Evêque du diocèse de Moulins.

M. le Maire de la ville de Moulins.

## Membres titulaires.

### *Classe des sciences.*

MM. BERGEON, docteur en médecine.
COGORDAN, ancien juge au tribunal de commerce.
D'ARCY (le comte), receveur général des finances.
DE L'ESTOILLE (le comte), ancien officier d'état-major.
PETIT, docteur en médecine.
PRIEUR fils, docteur en médecine.

### *Classe des arts.*

MM. DE BURE, membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
DADOLE, architecte.
DE MORA (Pasqual), propriétaire.
DESROSIERS ✻, propriétaire.
DESROSIERS (Charles), imprimeur-éditeur.
ESMONNOT, architecte du département.
GIAT, ancien vérificateur de l'enregistrement et des domaines.
LEFAURE, architecte de la ville de Moulins.
RONDEAU, avoué.
TUDOT, professeur et directeur de l'école communale de dessin.

### *Classe des lettres.*

MM. ALARY, professeur au Lycée.
BARDOUX, vice-président au tribunal de première instance.
DE BONAND (Adolphe), licencié en droit.
BOUCHARD, avocat.
BOUGAREL, notaire honoraire.
CHAZAUD, archiviste du département.
CHEVALIER, licencié en droit, directeur de l'école primaire supérieure.

MM. Clairefond, archiviste-paléographe.
Croizier, notaire.
Deshommes, avocat.
Desrosiers (Auguste), avocat.
Dupoyet, avocat.
Foudras (le marquis de).
Girard, ancien notaire.
Grandpré fils, licencié en droit.
Gueston (Frédéric), préposé en chef de l'octroi.
Jaladon de la Barre, avocat.
Jutier, juge au tribunal de première instance.
Lomet, maître de pension.
Méplain, juge au tribunal de première instance.
Méplain (Armand), avocat.
Patissier, avocat.
Perrot, licencié en droit, directeur de l'assurance mutuelle.
Valentin, professeur au Lycée.

## Associés libres.

### *Classe des sciences.*

MM. Choussy, docteur en médecine, à Moulins.
Drecq, docteur en médecine, à Moulins.
Emmanuel Gardien, à Ygrande (Allier).
De Labrousse de Veyrazet (le baron), à Moulins.
De Larminat, ancien garde-général des eaux et forêts, à Moulins.
Lejeune, docteur en médecine, à Moulins.
Olivier, secrétaire de la société d'horticulture.
Veauce (le baron de), député au Corps législatif.
Vignon, chef de bataillon du génie.

### *Classe des arts.*

MM. Bourgeois, propriétaire à Moulins.
Chavagnac (le comte de), à Moulins.

MM. De Chateauneuf-Randon-de-La-Tournelle-de-Joyeuse (le comte), à Moulins.

Jémois (Ernest), à Moulins.

Queyroy, propriétaire à Moulins.

De Soultrait (Abel), conseiller de Préfecture.

*Classe des lettres.*

MM. Balorre (le vicomte de), à Moulins.

Berger, professeur de logique au Lycée de Moulins.

Conny (Mgr de), protonotaire apostolique, à Moulins.

Des Ferneaux, juge de paix à Moulins.

Faure, professeur d'histoire au Lycée de Moulins.

Foulhoux, procureur impérial à Moulins.

Grozieux-de-Laguérenne, conservateur de la bibliothèque publique de Moulins.

Legagneur, proviseur du Lycée de Moulins.

Meilheurat O. ✱, ancien député à Moulins.

Des Roys ✱ (le vicomte), propriétaire à Trevol.

Séréville ✱ (Philippe de), major en retraite.

## Membres correspondants.

*Classe des sciences.*

MM. Bailleau, docteur en médecine, à Pierrefitte.

Bertrand (Alfred), conducteur des travaux au chemin de fer du Bourbonnais.

Bonnevie de Pognat (le comte de).

Boudant ✱, docteur en médecine, à Gannat.

Bouillet ✱, homme de lettres, à Clermont-Ferrand.

Boursier ✱, receveur-général des finances, à St-Lô.

Bujon, garde-général des eaux et forêts.

Cortembert, membre de la Société de géographie, à Paris.

Desfosses, ancien professeur de chimie, à Bagneux-sur-Allier.

MM. DESFOSSES fils, docteur en médecine, à Ebreuil.

DELACOUR (Charles), ancien officier d'infanterie, au Mayet-de-Montagne.

DUBOSC (Emile), propriétaire à Bressolles (Allier).

DUBOUYS, ancien membre du Conseil général de l'Allier.

GEOFFROY-SAINT-HILAIRE (Isidore), O. ✻, membre de l'Institut, à Paris.

GERMAIN-DE-SAINT-PIERRE, docteur en médecine, à Paris.

GIRARD (M.), professeur au collége Rollin, à Paris.

GOMART (Charles), à Saint-Quentin.

GOUILLAUD, prof. de sciences physiques, à Besançon.

GUIOT, inspecteur d'Académie.

JUBELIN, ancien sous-secrétaire d'Etat, à Paris.

KERCKHOWE-VARENT (le vicomte de), à Bruxelles.

KIENIEWICZ, ingénieur civil, à Paris.

LAUSSEDAT, capitaine du génie, professeur à l'Ecole Polytechnique, à Paris.

LECOCQ, prof. d'histoire naturelle, à Clermont-Ferrand.

LORENTI, licencié ès-sciences, à Lyon.

MORTEMART (le baron de), à Versailles.

PÉCOUT, professeur de sciences physiques au lycée d'Angoulême.

PERNET, professeur de sciences physiques au lycée de Chaumont.

PERREUL, propriétaire à Moulins.

POIRIER, maire à Montcombroux.

O'SULLIVAN, docteur en médecine, à Besson (Allier).

RISPAL, professeur de mathématiques.

ROUX, secrétaire général de la Société de Statistique de Marseille.

SORNIN, docteur ès-sciences, censeur des études au lycée de Versailles.

TIXIER, propriétaire à Saint-Pons (Allier).

YVES, pharmacien à Hérisson.

*Classe des arts.*

MM. BATISSIER (Louis), consul à Suez.
BERRY, conseiller à la Cour impériale de Bourges.
BERTINOT (Gustave), graveur à Rome.
BEULÉ, ✻ membre de l'institut, professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale.
BRUNEL, professeur de dessin à Moulins.
BULLIOT, président de la Société éduenne à Autun.
CAUMONT (le vicomte de), O. ✻, directeur de l'Institut des Provinces, à Caen.
CHALLE, sous-directeur de l'Institut des Provinces à Auxerre.
CHAUVET, ancien agent-voyer en chef, à Vichy.
COCHET (l'abbé), à Rouen.
COMPAGNON, architecte à Clermont-Ferrand.
CANAT (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.
CROSNIER (l'abbé), grand-vicaire à Nevers.
CUYPER (Joseph), statuaire à Anvers.
DAUVERGNE, (Anatole), peintre d'histoire à Coulommiers.
DESROSIERS (l'abbé), professeur au collége des Maristes à Moulins.
DIDRON aîné, ✻, à Paris.
DIEGERICK, vice-président de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.
DE PAYAN-DUMOULIN, président du tribunal de première instance au Puy.
DURAND, architecte à Bayonne.
DE FRADEL (le comte), conseiller de préfecture.
GAUGUIN, trésorier de la Société française.
GOSSE, à Genève.
LÉVY, architecte des chemins de fer (Cie d'Orléans.)
MAGNER, professeur de musique à Clermont-Ferrand.
MONTELLIER, Conseiller de la cour impériale d'Orléans.

MM. MICHELON (Henri), proriétaire à Montaigut-le-Blin.
PROTAT, à Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or).
RAMBOURG (Louis) ✱, membre du Conseil général de l'Allier.
DE SOULTRAIT (le comte Georges) à Lyon.
TAYLOR (le baron), C. ✱ à Paris.
THIBAUD (Emile), peintre verrier à Clermont-Ferrand.
THIBAUD (Henri), photographe à Paris.
VAN-DER-HEYDEN, secrétaire de l'Académie archéologique de Belgique, à Bruxelles.
Veyssières, sous-préfet de Lapalisse.

*Classe des Lettres.*

MM. ANCELOT, avocat-général à Riom.
AUFAUVRE (Charles) homme de lettres.
BELLAGUET, chef de division au ministère de l'instruction publique.
BELLAIGUE (Antonin), docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat et a la Cour de cassation à Paris.
BERGER, inspecteur de l'instruction primaire.
BES DE BERG, instituteur à Chantelle.
DE BONAND (Henri), propriétaire à Vallières.
BOSVIEUX, archiviste à Guéret.
BOUDANT (l'abbé), curé de Chantelle.
BOUTRON, professeur de l'Université.
BOYRON, avocat à Moulins.
BRUGIERES DE LAMOTTE ✱, ancien sous-préfet à Montluçon.
CADET (Félix), professeur de logique au lycée de Reims.
CHABANNES (Mme la comtesse de) à Lapalisse.
CHACOT, ancien banquier à Cusset.
CASSIN (Eugène), homme de lettres.
DE CHAMPEAUX, avocat à Paris.
CHANCEL (Charles de), juge au tribunal civil d'Angoulême.
CHAPSAL, professeur à Limoges.
CHASSAING, substitut à Cusset.

MM. Chaudé (Ernest), docteur en droit à Paris.

Chevarier (le comte de) à Saint-Pourçain.

Cimetière fils, juge à Angoulême.

Cimetière père ✻ à Angoulême.

Compayre (Clément), ancien chef de division à la préfecture du Tarn.

De Faye, notaire à Dompirrre.

Delacour (Auguste), ancien proviseur à Paris.

Désobry, libraire-éditeur à Paris.

Derouet (Alfred), avocat, secrétaire de la Société des sciences et lettres de Blois.

Dubief, inspecteur d'Académie, à Marseille.

De Jussieu, archiviste du département à Chambéry.

Enduran (Lodoix), homme de lettres à Cusset.

Fanjoux ✻, ancien élève de l'école des Chartes, secrétaire-général des Bouches-du-Rhône.

Fayet (l'abbé), curé à Hyds (Allier).

Gallien, avocat à Cusset.

Girardot (le baron de), secrétaire général de la préfecture, à Nantes.

Gavelle, avoué à Moulins.

Gravier, ancien avoué à Alby.

Guillaumin, libraire-éditeur à Paris.

Kerckhowe (le vicomte Eugène de), ministre plénipotentiaire de Turquie, à Madrid.

Lagros de Langeron, ancien sous-préfet de Gannat.

Largé, ancien inspecteur de l'Académie de Clermont, à Chantelle.

Lejeune (Théophile), instituteur communal, membre de l'Académie de Belgique.

Leroy de Chavigny (Ernest), à Moulins.

Lestourgie (Auguste), à Argentat (Corrèze).

Loisel d'Aranges, avocat à Cusset.

Mallet (Mlle), à Souvigny.

MM. MANDET (Francisque), conseiller à la cour impériale de Riom.

MICHEL (Adolphe), employé au ministère de la guerre, à Paris.

MIGNARD, membre de l'Académie de Dijon.

MILLET (l'abbé), membre de la Société nivernaise.

MONTLAUR (le marquis Eug. de) ✻, membre du Conseil général, à Lyonne (Allier).

MOLROGUIER, ancien proviseur du Lycée de Moulins.

MOUSTOUX, juge de paix à Bourbon-l'Archambault.

PEIGUE, avocat à Nevers.

PONSARD ✻, préfet de Saône-et-Loire.

PORT, archiviste du département, à Angers.

PRAINGY (Saulnier de) Fernand, propriétaire à Agonges.

RAMBOURG (Paul), ✻, membre du Conseil général, à Commentry.

RAYMOND BORDEAUX, à Evreux.

RIBEYRE, à Amiens.

RIPOUD (Auguste), ancien conservateur de la Bibliothèque publique de Moulins.

ROSSEW-SAINT-HILAIRE ✻, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

SOULLIÉ, professeur de logique à Angoulême.

TAIÉE, inspecteur de l'Académie, à Douai.

THÉRY O ✻, recteur de l'Académie de Caen.

TOURNAIRE (l'abbé), curé de Villeneuve-sur-Allier.

VOUCOUX (Mgr de), évêque d'Evreux.

MM. les membres correspondants sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'énonciation de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant *franco* au Secrétaire de la Société d'Emulation.

*Le Secrétaire archiviste,*
L. J. ALARY.

---



# SOCÉTÉS SAVANTES

**Avec lesquelles la Société d'Emulation est en correspondance.**

---

Académie impériale de Metz.
Académie de Stanislas, à Nancy.
Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts à Lyon.
Académie des Jeux Floraux, à Toulouse.
Académie des Sciences, Lettres et Arts, à Rouen.
Académie des Sciences, Lettres et Arts, à Besançon.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Bordeaux.
Académie impériale du Gard, à Nîmes.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Caen.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Clermont-Ferrand.
Académie de Reims.
Académie des Sciences, Lettres et Arts, à Marseille.
Académie de Mâcon, à Mâcon.
Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
Association Normande, à Caen.
Athénée du Beauvoisis, a Beauvais.
Athénée des Arts, à Paris.
Comice Agricole de Montluçon (Allier).
Commission des Antiquaires de la Côte-d'Or, à Dijon.
Commission historique du Cher, à Bourges.

Institut des Provinces, à Caen.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Agen.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Angers.
Société d'Agriculture, Sciences et Belles-lettres, à Mâcon.
Société Archéologique, à Béziers.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'Agriculture et d'Histoire naturelle, à Saint-Lô.
Société Industrielle, a Mulhouse.
Société d'Emulation de l'Ain, à Bourg.
Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille.
Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture, à Saint-Quentin.
Société Historique, Archéologique et Scientifique, a Soissons,
Société Eduenne, à Autun.
Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère, à Mende.
Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de la Haute-Loire, au Puy.
Société des Sciences et Lettres, à Blois.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société Hâvraise d'études diverses, au Hâvre.
Société d'Agriculture de l'Allier.
Société d'Horticulture de l'Allier.
Société de l'Histoire de France, à Paris.
Société de Géographie, à Paris.
Société Académique de Laon.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société Zoologique d'Acclimatation, à Paris.
Société de la Morale Chrétienne, à Paris.
Société Nivernaise, à Nevers.
Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, de la Marne, à Châlons.
Société Historique et Littéraire de Tournay (Belgique).
Société d'Horticulture des Bouches-du-Rhône, à Marseille.
Société de Médecine de Gannat (Allier).

Société d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société Linéenne, à Caen.

Société Archéologique, à Angoulême.

Société Archéologique et Historique du Limousin, a Limoges.

Société des Sciences naturelles de la Creuse, à Guéret.

Société d'Histoire et d'Agriculture, à Falaise.

Société française pour la conservation des monuments Historiques, à Caen.

Société de Statistique, à Marseille.

Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société du Bon-Pasteur, à Nancy.

Société Académique de Cherbourg.

Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.

Société Littéraire et Scientifique de Castres (Tarn).

Société Archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.

Société d'Emulation, à Cambrai.

Société d'Histoire et d'Archéologie, à Chalons-sur-Saône.

Société Industrielle, à Elbeuf.

Société d'Emulation, à Montbéliard.

Société Académique, à Nantes.

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Société d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société Archéologique de la Touraine, à Tours.

Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, à Toulon.

Société Historique et Littéraire du Bas-Limousin, à Tulle.

Société des Sciences Morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

Société Historique et Archéologique, à Ypres (Belgique).

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

---

# TABLE DES MATIÈRES.

# ERRATA.

---

Page 126, ligne 16, au lieu de *à Saint-Pourçain*, lisez : *à Verneuil*,, canton de Saint-Pourçain.

Page 129, ligne 15, au lieu de, *la forme d'un livre*, lisez : *la forme d'un lion.*

Page 158, ligne 31, au lieu de, *la rive gauche de l'Allier*, lisez : *la rive droite*, etc.

Page 287, ligne 28 ; au lieu de : *d'avoir rendu la liberté*, lisez : *d'avoir voulu rendre.*

Page 293, ligne 27, au lieu de *Bituremense* lisez : *Bituricense.*

Page 296, ligne 18, au lieu de, *convaincu qu'il ait*, lisez : *convaincu qu'il eût.*

Page 322, ligne 27, au lieu de *qui fut nommé*, lisez : qui y fut nommé.

Page 323, dernière ligne, au lieu de, *on ne croit pas*, lisez : *on ne voit pas.*

Page 324, ligne 12, au lieu de *béatique*, lisez : *béatifique.*

Page 326, ligne 6, au lieu de, *un lion*, lisez : *un-livre.*

Page 330, ligne 2, au lieu de *tons*, lisez : *tous.*

Page 378, ligne 8, au lieu de *Ribourg*, lisez : *Kibourg.*

Page 379, ligne 10, au lieu de *frère aîné*, lisez : *fils aîné.*
*idem*, à la marge, au lieu de *concession de*, lisez : *concession à.*
*idem*, à la marge, au lieu de 282, lisez : 1282.

Page 386, ligne 1re, au lieu de *depuis*, lisez : *dernier.*
*idem*, ligne 26, au lieu de *Bourgogne*, lisez : *de Boulogne.*

Page 411, ligne 3, au lieu de *vendit*, lisez : *rendit.*

Page 431, à la marge, au lieu de 1393, lisez : 1793.

Page 444, avant-dernière ligne, au lieu de 1854, lisez 1815.

Page 447, avant-dernière ligne, au lieu de *nubæ*, lisez *nube*.

Tableau n° 2, à l'article Jacqueline de Hainaut, au lieu de 1443, lisez : 1433.

Tableau n° 3, à l'article d'Isabelle, femme d'Edmond duc d'York, au lieu de 394, lisez : 1394.

